

Plan Urbanisme Directeur

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Version approuvée par délibération
n°62-2025/APS du 23 octobre 2025

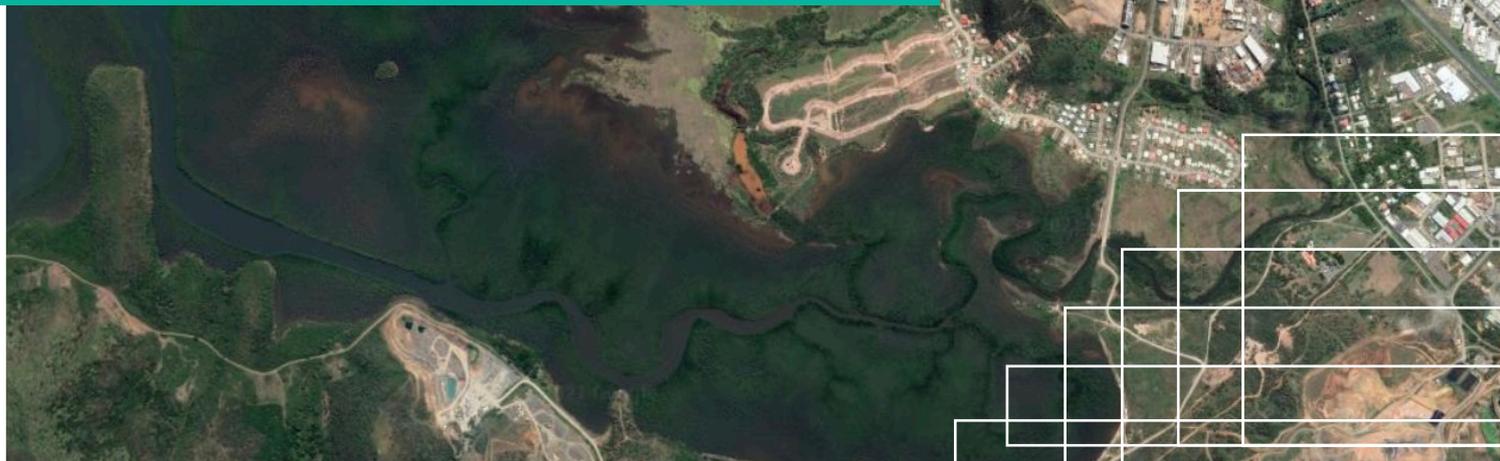


TABLE DES MATIÈRES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Contexte	12
Démographie	27
Logement	38
Économie	54
Déplacements	68
Équipements	82

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

Caractéristiques géographiques	101
Ressources naturelles et biodiversité	117
État et qualité des milieux	162
Cadre de vie et paysage	188
Les risques	202
Fiches synthétiques par quartier	218

PROJET DE TERRITOIRE

Axe 1 - Promouvoir la qualité de vie	249
Axe 2 - Protéger le cadre environnemental	255
Axe 3 - Construire un territoire dynamique	261

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT ET OAP

Présentation du règlement	271
Présentation des OAP	308





Rapport de présentation

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



RAPPORT DE PRÉSENTATION

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	12	LOGEMENT	38
SITUATION GÉOGRAPHIQUE	13	RÉSIDENCES PRINCIPALES ET PROPRIÉTAIRES	39
INTERCOMMUNALITÉ	14	Une forte augmentation du nombre de logements Un parc de logements récents	
LA COMMUNE ET SES QUARTIERS	15	Une ville de propriétaires Évolution du parc de logements	
HISTOIRE DE LA COMMUNE	18	L'OFFRE EN LOGEMENT	44
PATRIMOINE	20	Typologie des résidences principales Taille des logements Le parc de logements aidés Des terrains recherchés	
Monuments Classés Constructions d'intérêt patrimonial Stèles et croix Vestiges ferroviaires Autres sites d'intérêt Épaves		LA STRUCTURE FONCIÈRE	49
DÉMOGRAPHIE	27	Statut foncier Superficie des parcelles Terres coutumières	
ÉVOLUTION DE LA POPULATION	28	Logement - Synthèse	52
Une croissance forte depuis plus de 20 ans Provenance des habitants		ÉCONOMIE	54
TYPLOGIE DE LA POPULATION	31	L'ARTISANAT À PAÏTA EN 2021	55
Une population jeune et dynamique Des ménages de plus en plus petits		L'évolution du tissu artisanal depuis 2010 Les différents secteurs artisanaux	
Démographie - Synthèse	36	L'ACTIVITÉ AGRICOLE	58
		NIVEAU DE DIPLÔME ET EMPLOI	59
		Le nombre de diplômés en hausse Un chômage en baisse Une légère hausse des retraités	
		PRINCIPAUX PÔLES ÉCONOMIQUES	62
		Économie - synthèse	66

DÉPLACEMENTS 68

RÉSEAU VIAIRE ET POLARITÉS 69

Hiérarchie des voies
Un territoire vaste aux polarités multiples

UTILISATION DE LA VOITURE ET DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS 73

Les modes de transport
Les migrations quotidiennes

LES TRANSPORTS EN COMMUN 77

Le réseau de transports en commun
Fréquentation des lignes du réseau

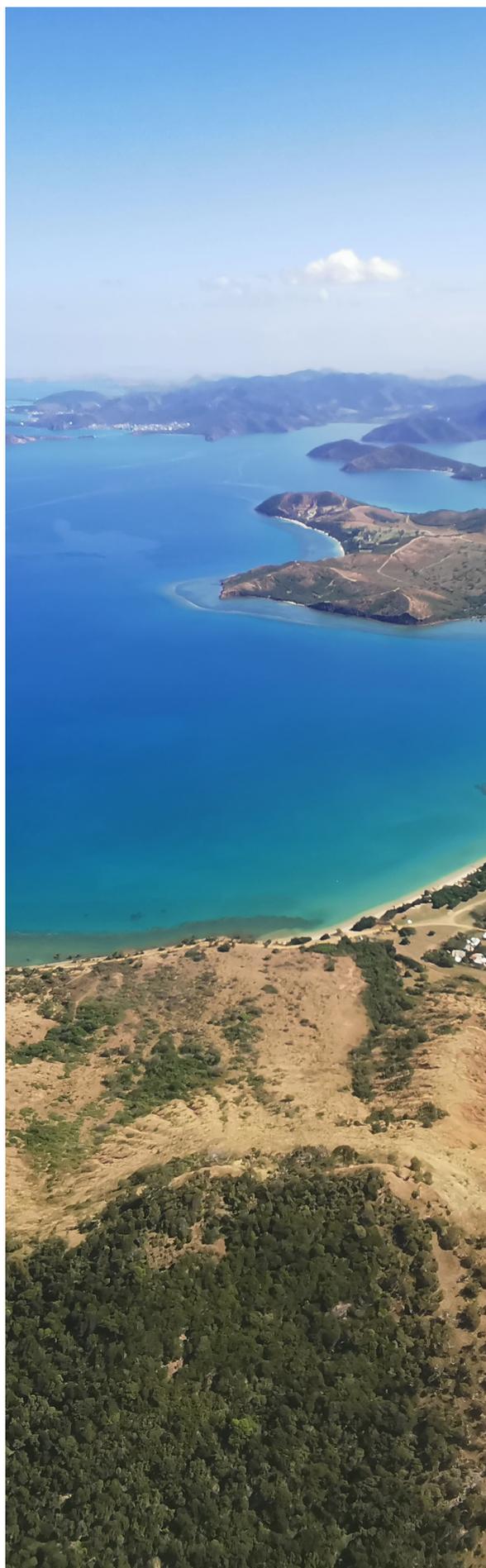
Déplacement - synthèse 80

ÉQUIPEMENTS 82

UN FORT TAUX D'ÉQUIPEMENTS 83

Les équipements administratifs et assimilés
Les équipements de sécurité et sûreté
Les équipements de santé
Les équipements d'enseignement
Les équipements culturels
Les équipements de loisirs et de sports
Les équipements culturels

UNE CENTRALISATION DES ÉQUIPEMENTS 91



Carte 1 : Localisation de la commune de Païta (Source ISEE, Formatage UP).....	13
Carte 2 : Présentation de l'agglomération du Grand Nouméa (Source SIGN)	14
Carte 3 : Présentation de la commune de Païta (Source Atlas de la Nouvelle-Calédonie, 2012, IDR-Congrès de la Nouvelle Calédonie)	15
Carte 4 : Localisation des quartiers selon le découpage ISEE 2019 (Source ISEE)	16
Carte 5 : Éléments patrimoniaux de la commune (Sources : Archiche et province Sud, Réalisation UP)	20
Graphique 6 : Taux de croissance sur 5 ans (Source ISEE)	28
Graphique 7 : Nombre d'habitants par commune depuis 1956 (Source ISEE)	28
Graphique 8 : Estimations prospectives basse, moyenne et haute d'évolution de la population (Scénarios fictifs)	29
Carte 9 : Évolution de la population entre 2014 et 2019 (Source ISEE)	29
Graphique 10 : Comparaison du lieu de résidence des habitants de Païta entre 2014 et 2019 (Source ISEE)	30
Carte 11 : Répartition des moins de 20 ans à Païta (Source ISEE).....	31
Graphique 12 : Pyramide des âges en 2019 (Source : ISEE).....	32
Carte 13 : Répartition des plus de 60 ans à Païta (Source : ISEE).....	33
Graphique 14 : Évolution des tranches d'âge des habitants depuis 1996 (Source ISEE 2019).....	33
Graphique 15 : Nombre de personnes par ménage et par quartier (Source ISEE 2019)	34
Carte 16 : Répartition de la population et du nombre de personnes par ménage (Source : ISEE 2019).....	35
Graphique 17 : Catégories de logements en 2019 (Source ISEE).....	39
Graphique 18 : Période de construction des logements (Source ISEE 2019).....	40
Carte 19 : Nombre de constructions et leur période d'achèvement par quartier (Source ISEE).....	41
Graphique 20 : Statut d'occupation des ménages par quartier (Source ISEE 2019)	43
Graphique 21 : Taux de croissance moyen annuel des résidences principales (Source ISEE 2019).....	43
Graphique 22 : Typologies des résidences principales (Source ISEE 2019).....	44
Graphique 23 : Évolution du nombre de pièces parmi les résidences principales (Source ISEE 2019)	45
Carte 24 : Localisation des logements locatifs sociaux par bailleurs (Source : Direction du Logement 2020)	47
Graphique 25 : Localisation des primo-accessions en Nouvelle-Calédonie (Source : ISEE).....	48
Carte 26 : Statut foncier de la commune (Source : DITTT 2021).....	49
Cartes 27 : Superficie des parcelles (DITTT 2021).....	50
Carte 28 : Répartition des types de terres coutumières (ADRAF 2021).....	51
Graphique 29 : Répartition sectorielle du tissu artisanal (Source : CMA 2021)	55
Graphique 30 : Évolution du nombre d'établissements depuis 2010 à Païta (Source CMA 2021)	56
Carte 31 : Terres agricoles (Source : DDR 2019).....	58
Graphique 32 : Part des diplômés au sein des communes de l'agglomération (Source ISEE 2019).....	59
Graphique 33 : Situation d'activité des 15 ans et plus au sein de l'agglomération (Source ISEE 2019)	60
Graphique 34 : Situation d'activité des 15 ans et plus à Païta (Source ISEE 2019)	60
Graphique 35 : Catégorie socioprofessionnelle par quartier des habitants de plus de 16 ans, hors retraités et inactifs (Source ISEE 2019)	61
Graphique 36 : Répartition des catégories socioprofessionnelles (Source ISEE 2019)	61
Carte 37 : Localisation schématiques des principaux pôles économiques de la commune (UP 2021)	62
Carte 38 : Hiérarchie des voies (UP 2021).....	70

Carte 39 : Schéma organisationnel de l'accessibilité de la commune (Source : Théleme 2018).....	72
Graphique 40 : Principal mode de déplacement des plus de 15 ans (Source ISEE 2019)	73
Carte 41 : Motorisation des ménages (Source : ISEE - TILT)	74
Carte 42 : Origine destination des migrations quotidiennes (Source ISEE - TILT)	76
Carte 43 : Réseau de transports en commun Tanéo (Source : SMTU)	78
Carte 44 : Représentation graphique des zones à moins de 500 mètres à vol d'oiseau d'un arrêt de bus Tanéo (Source : SMTU)	79
Carte 45 : Équipements administratifs et assimilés (Source : Recensement SIGN).....	84
Carte 46 : Équipements de secours et sécurité (Source : Recensement SIGN)	85
Carte 47 : Équipements sanitaires et sociaux (Source : Recensement SIGN).....	86
Carte 48 : Équipements d'enseignement (Source : Recensement SIGN).....	87
Carte 49 : Équipements culturels ou socio-culturels (Source : Recensement SIGN).....	88
Carte 50 : Équipements sportifs (Source : Recensement SIGN).....	89
Carte 51: Équipements culturels (Source : Recensement SIGN)	90
Carte 52 : Équipements de tous types (Source : Recensement SIGN).....	91



PRÉAMBULE

Le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) est le document d'urbanisme qui fixe les règles définissant les possibilités de construire applicables à tout projet de construction, extension et travaux sur l'ensemble du territoire communal.

En plus de règles écrites, le PUD comprend des documents graphiques : plan de zonage et plan de servitudes notamment. Ainsi le PUD établit les limites de différentes zones pour la commune : urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles ou de terres coutumières.

Ce découpage en zones est justifié en fonction des caractéristiques des terrains qui peuvent se prêter au développement de l'urbanisation, aux activités agricoles ou au contraire, exigent une protection plus ou moins souple en raison de leur topographie, couvert végétal, qualité du site ou risques naturels.

A chaque zone indiquée sur le plan de zonage correspond un règlement associé, hormis pour les zones de terres coutumières qui demeurent régies par la coutume (art.18 de la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999). Ce règlement indique les conditions de construction telles que la destination des constructions (habitat, commerce, industrie, etc.), la hauteur maximale de la construction, le nombre de places de stationnement exigées, le retrait des constructions par rapport aux limites du terrain, l'aspect des constructions, etc.

Ce document d'urbanisme doit pouvoir concilier l'intérêt général aux intérêts particuliers, et ce, au travers d'objectifs techniques, administratifs, économiques et sociaux qui définissent un projet global pour la commune.

Le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie (CUNC) approuvé en 2015, fixe le contenu des PUD ainsi que leur procédure d'élaboration et de révision.

Le PUD de la Ville de Païta se compose des pièces suivantes :

I - Le rapport de présentation incluant le diagnostic territorial et environnemental, le Projet de Territoire, la liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) éventuelles ainsi que la présentation du règlement ;

II - Le règlement comprenant un dossier écrit et une cartographie du zonage ;

III - Les Orientations d'Aménagement et de Programmation ;

IV - Les annexes du PUD

HIÉRARCHIE DES NORMES

Code de l'Urbanisme de la Nouvelle Calédonie (CUNC)



SCAN / PDAN

(Documents intercommunaux non opposables)



PUD
(Règlement opposable)

/ **Évaluation
environnementale**
(Non opposable)

Composition du PUD

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Il établit un diagnostic de la commune, c'est-à-dire un état des lieux multithématique. Il s'agit d'un relevé factuel basé sur les données officielles disponibles.

Il justifie ensuite les orientations du développement de la commune exposées dans le projet de territoire. Ce sont les perspectives de développement choisies par la commune basées sur le diagnostic territorial.

Il expose ensuite la traduction réglementaire du projet de ville en présentant le zonage et précise les objectifs des orientations d'aménagement et de programmation éventuellement choisies.

RÈGLEMENT*

Il est constitué de pièces écrites et graphiques.

Le règlement graphique, aussi appelé le zonage, est la carte qui délimite les zones urbaines, à urbaniser, naturelles, et agricoles et identifie les zones de terres coutumières.

Le règlement écrit édicte les règles applicables à toutes les zones, les règles spécifiques à chaque zone, et le lexique des termes utilisés.

Le règlement peut également comprendre les emplacements réservés et les éléments de paysage ou de bâtis identifiés avec des prescriptions particulières.

ANNEXES

Certaines sont informatives et correspondent à de simples préconisations, d'autres sont d'application stricte et recensent les servitudes d'utilité publique*. Leur liste est établie et la carte des servitudes les représente graphiquement. Ces servitudes sont applicables sur la commune et imposées par d'autres réglementations que le PUD.

L'objectif est alors de retrouver l'ensemble des règles applicables à une parcelle dans le PUD.

OAP

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont des éléments de précisions sur un secteur ou une thématique particulière pour répondre à ses enjeux particuliers. Elles indiquent d'une manière souple, c'est-à-dire dans un rapport de compatibilité, les éléments à prendre en compte dans les projets qui doivent alors concourir à la réalisation de l'orientation.

Composition de l'Évaluation Environnementale

EIE

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) établit le diagnostic environnemental et hiérarchise les enjeux de la commune. Sa partie factuelle est reprise dans le diagnostic territorial du PUD.

RIE

Le Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) analyse les impacts du PUD sur son environnement et propose des mesures d'évitement ou de réduction de ces impacts.

RNT

Le Résumé Non Technique (RNT) synthétise l'ensemble des éléments de l'évaluation environnementale sous forme d'un tableau récapitulatif.

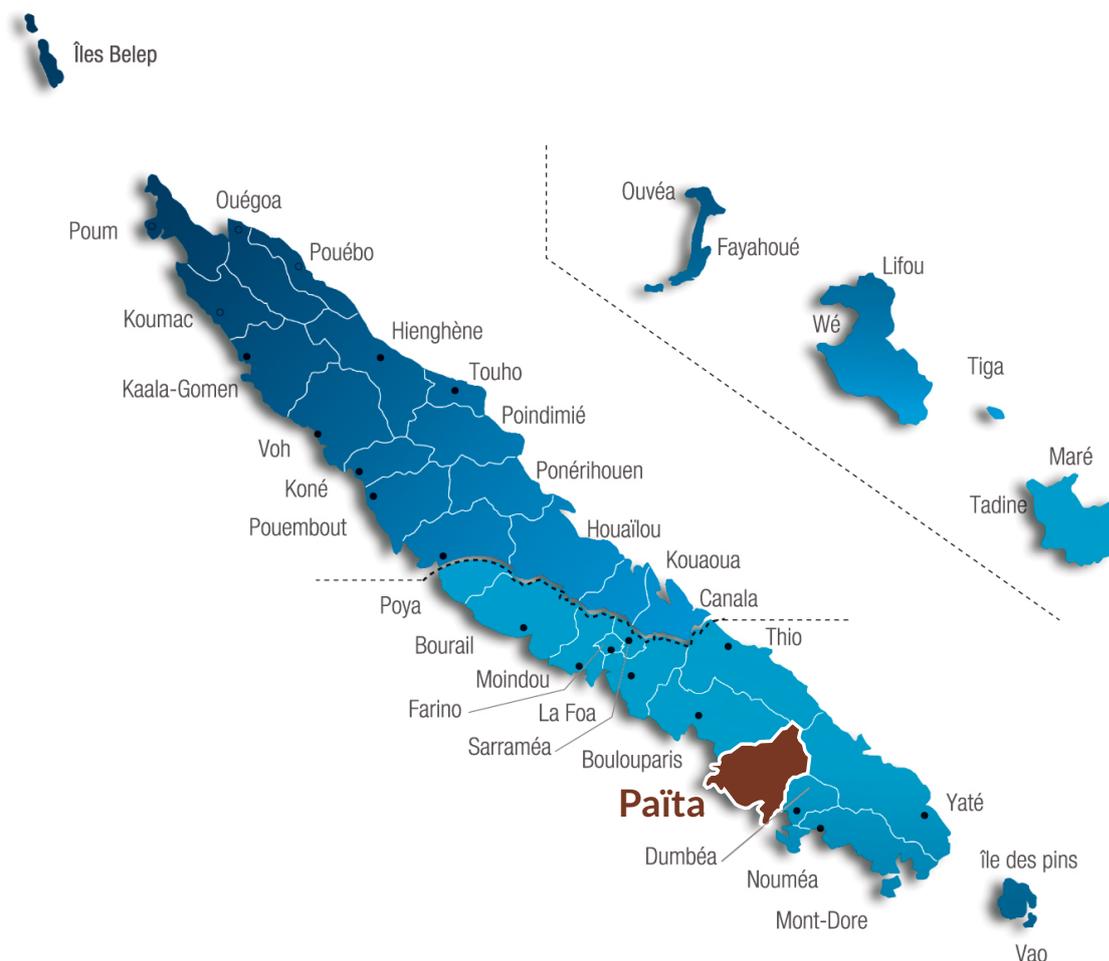
* Le **règlement** du PUD ainsi que les **servitudes d'utilité publique** sont les **éléments opposables du PUD**, c'est-à-dire utilisés pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.) nécessaires aux projets de construction neuve, d'extension, de réhabilitation, de reconversion, etc.

CONTEXTE



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La commune de Païta se situe sur la côte Ouest de la Province Sud de la Nouvelle Calédonie. Elle est bordée par les communes de Boulouparis au nord-ouest, Yaté à l'est, Dumbéa au sud et le lagon à l'ouest du territoire communal.



Carte 1 : Localisation de la commune de Païta (Source ISEE, Formatage UP)

700 km²

La superficie de la commune de Païta est de 700 km².

24.563

habitants à Païta au recensement général de la population de 2019.

4^e

commune la plus peuplée du territoire - après Nouméa, Dumbéa et le Mont-Dore - avec une croissance soutenue

INTERCOMMUNALITÉ



Carte 2 : Présentation de l'agglomération du Grand Nouméa (Source SIGN)

Païta est la commune la plus septentrionale de l'agglomération, souvent présentée comme "la porte de la brousse" avec son caractère rural affirmé. Grâce à cette position géographique, la commune fait partie de deux syndicats intercommunaux : le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) et Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Sud (SIVM Sud).

La commune de Païta fait partie de l'agglomération du Grand Nouméa regroupant Dumbéa, le Mont-Dore et Nouméa au travers du syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN).

Créé en 2006, ce Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) permet aux communes de mutualiser et d'optimiser les coûts, les infrastructures et les moyens.

Ses missions sont :

- l'étude du renforcement de l'intercommunalité du Grand Nouméa,
- l'aménagement de l'espace communautaire,
- l'équilibre social de l'habitat,
- la politique de la ville,
- la réalisation et gestion d'équipements d'intérêt communautaire,
- le traitement des déchets ménagers,
- l'adduction en eau potable.

Le Schéma de Cohérence de l'Agglomération de Nouméa (SCAN), approuvé en 2010 est un document cadre non-opposable à l'échelle intercommunale. Motivé par la croissance démographique exceptionnelle de l'agglomération, ce document a la vocation d'être un outil de planification pour l'aménagement durable du Grand Nouméa et d'assurer une cohérence entre communes voisines. Ses orientations sont les suivantes :

- Protéger et mettre en valeur la trame verte et bleue
- Faire vivre l'armature urbaine
- Diminuer l'étalement urbain

- Accentuer la dynamique de renouvellement urbain
- Maîtriser les extensions urbaines
- Économiser les ressources rares
- Répondre aux besoins de logement
- Résorber les situations de logement difficiles : sur-occupation et squats
- Développer le logement aidé
- Équilibrer la localisation des activités économiques
- Développer une offre performante et adéquate de transports publics dont le Transport en Commun en Site Propre (le TCSP)
- Coordonner l'urbanisation et l'offre de transports publics
- Faciliter les déplacements en modes doux
- Organiser l'offre de stationnement
- Hiérarchiser, mailler et « civiliser » le réseau routier

Le Plan de déplacement de l'agglomération nouméenne (PDAN) constitue le volet déplacement du SCAN. L'axe majeur de son plan d'action est de développer les transports en commun.

Ces deux documents déjà anciens nécessitent une révision pour leur prise en compte dans le PUD.

Les quatre communes de l'agglomération sont également membres du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU) qui exploite l'ensemble du réseau Tanéo.

Pour la compétence distribution publique d'électricité, la commune de Païta adhère au SIVM Sud qui regroupe également La Foa, Boulouparis, Bourail, Farino, Moindou, Sarraméa et Thio.

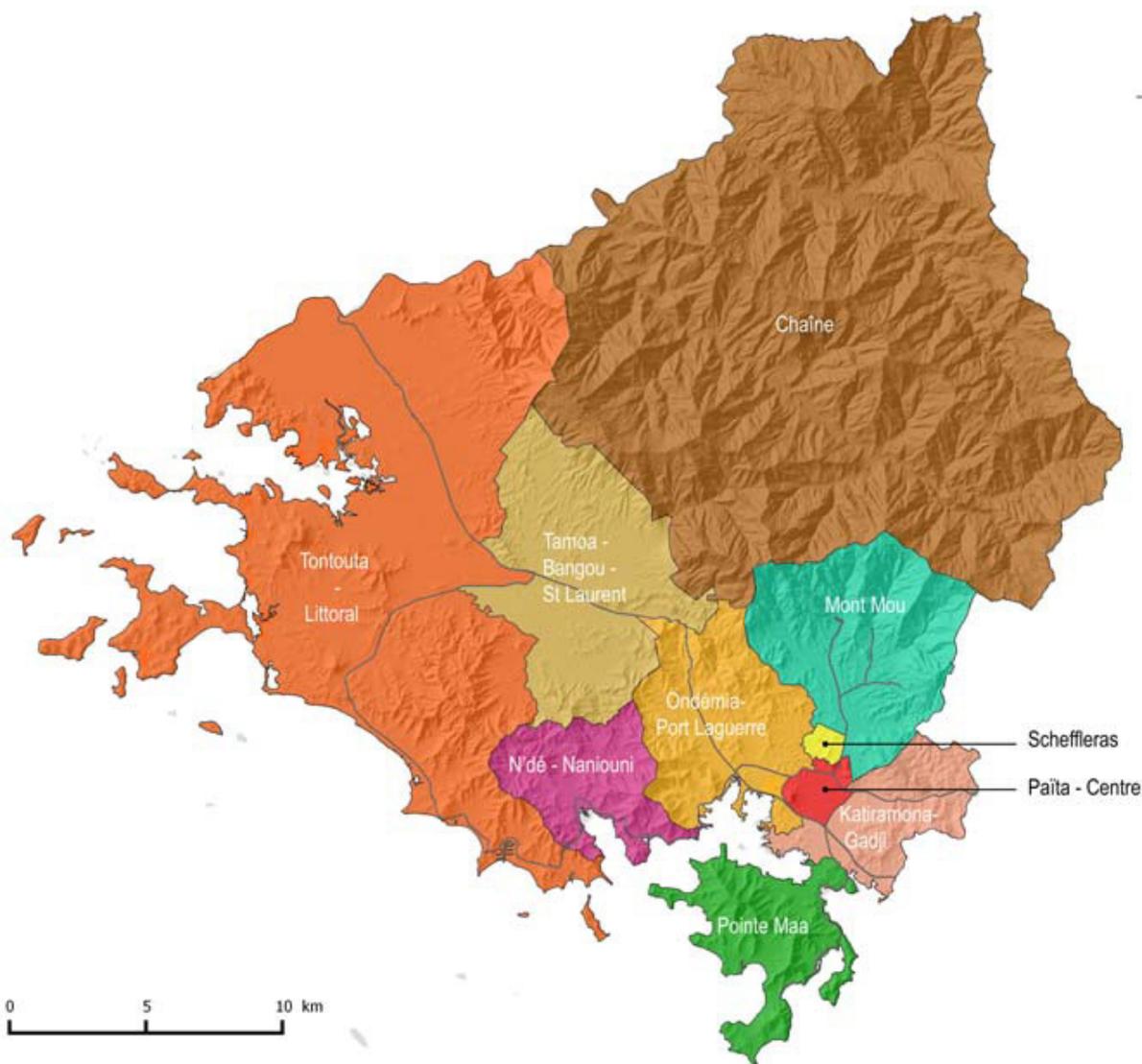
LA COMMUNE ET SES QUARTIERS



Carte 3 : Présentation de la commune de Païta (Source Atlas de la Nouvelle-Calédonie, 2012, IDR-Congrès de la Nouvelle Calédonie)

ÉLÉMENTS CLÉS

- Le paysage de la commune est marqué par un milieu naturel riche et varié : la chaîne au Nord-Est, le lagon au Sud-Ouest et un réseau hydrographique dense.
- Le point culminant de la commune est le Mont Humboldt à 1618 m d'altitude, tandis que le Mont Mou s'élève à 1219 m.
- Les deux centralités principales sont le centre-ville de Païta et Tontouta, proche de l'aéroport international.
- Païta fait partie de l'aire coutumière Djubéa-Kaponé et regroupe plusieurs tribus : Bangou, St Laurent - Col de la Pirogue, Naniouuni et N'Dé.



Carte 4 : Localisation des quartiers selon le découpage ISEE 2019 (Source ISEE)

LES QUARTIERS ISEE DE LA COMMUNE

Selon le découpage de l'ISEE (Institut de la Statistique et des Études Économiques) la commune est découpée en 10 zones :

- Katiramona-Gadji,
- Païta Centre,
- Scheffleras,
- Mont Mou,
- Ondémia - Port Laguerre,
- N'Dé - Naniouni,
- Tamoia - Bangou - Saint Laurent,
- Pointe Maa,
- Tontouta Littoral,
- Chaîne.

Ce découpage administratif est utilisé dans le cadre du recensement général de la population et par conséquent dans le diagnostic territorial du PUD. Cependant, il ne reflète pas l'identité et les spécificités de fonctionnement de certains quartiers. En effet, les "quartiers ISEE", peuvent regrouper des quartiers ou secteurs avec des identités et fonctionnements variés (différences de formes urbaines, de niveau d'équipement, de dynamiques de développement, etc.).

UN CENTRE VILLE EN MUTATION

Le centre du village de Païta et la zone d'Ondémia sud constituent une polarité d'habitat en expansion mais soumis aux aléas d'inondabilité. Ce sont des secteurs à enjeux en pleine mutation. La zone est desservie par deux voies structurantes, la route territoriale RT1 et la voie express VE2. La VE2 est également un support de développement du centre-ville de la commune.

DES SECTEURS D'ACTIVITÉS EN EXPANSION

Le secteur du centre-ville et Ondémia est caractérisé par une forte activité commerciale et industrielle. En dehors des activités et des commerces de proximité situés dans le centre du village, le secteur a vu se développer trois pôles d'activités distincts à proximité :

- La Zone Industrielle et zone artisanale (ZIZA)
- La Zone Industrielle et Commerciale (ZICO)
- Le Parc d'activités ZIPAD

La ZIZA et la ZICO en bordure de la VE2 soutiennent une activité économique importante, bien irriguée par les différentes voies de communication. Cette attractivité économique est renforcée par la ZIPAD, dernière zone industrielle aménagée.

Ces zones d'activités constituent ensemble une véritable plate-forme économique et offrant des parcelles de grandes surfaces sont devenues une alternative à la zone industrielle de Ducos à Nouméa. Situées entre l'aéroport international de Nouméa - La Tontouta et le port autonome, entre la «brousse» et les autres communes de l'agglomération, ces zones posées de part et d'autre de la voie express, offrent un potentiel de développement économique important et porteur d'emplois.

La commune accueille également le Complexe de Protection Zoo et Phytosanitaire (CPZP), comprenant la quarantaine animale et végétale de la Nouvelle-Calédonie, des logements de fonction, le service des Laboratoires officiels Vétérinaires, Agroalimentaires et Phytosanitaires de Nouvelle-Calédonie (LNC).

UN SECTEUR ENTRE DEUX POLARITÉS

Au nord du Col de la Pirogue, la Tamoa et la Tontouta (avec notamment l'Aéroport International de Nouméa - La Tontouta) sont des polarités secondaires pourvoyeuses d'emplois. Si de nombreux travailleurs migrent quotidiennement vers le cœur de l'agglomération, les habitants des quartiers situés au nord du Col de la Pirogue disposent d'une alternative en matière économique et d'emploi.

LE SUD DU COL DE LA PIROGUE

Le versant Sud du Col de la Pirogue, composé des secteurs "Scheffleras - Païta centre - Ondémia - Pointe Maa-Katiramona" est marqué par la présence de nombreux lotissements qui ont permis la forte croissance de la population de ces dernières années.

Les quartiers résidentiels de Savannah et Savannah-sur-Mer/Nouré en bord de mer sont tournés vers Dumbéa et Nouméa et bénéficient de l'activité des zones économiques ZIZA et ZICO situées à proximité.

L'accès public à la mer le plus proche de ces quartiers est la plage de Toro. Il est également possible d'accéder à la plage de Nouré à Dumbéa via un accès privé par le lotissement "Domaine de Nouré" ou un accès public via la pointe à la Luzerne à Dumbéa.

DEUX AXES DE DÉVELOPPEMENT IDENTIFIÉS

Les réalisations immobilières qui ont eu lieu ces dernières années dans les zones d'Ondémia, Gadji et Savannah ont donné un nouvel élan à l'urbanisation. Ces opérations sont particulièrement attractives pour les classes moyennes de l'agglomération qui souhaitent devenir propriétaires de maisons individuelles. En parallèle, le littoral de la commune a connu également un fort attrait de la population. Des lotissements nouveaux (Tiaré Beach, Naïa, Coroco, les Hauts de Karikaté) sont venus renforcer les premières habitations existantes, initialement prévues comme résidence secondaire et aujourd'hui utilisées comme résidence principale.

UNE BAIE VIERGE

La Pointe Maa est un territoire aujourd'hui épargné par l'urbanisation. Elle constitue un véritable enjeu d'aménagement intégré, conciliant développement urbain, préservation de l'environnement et accessibilité aux espaces naturels.

LE SECTEUR "N'DÉ NANIOUNI - TONTOUTA LITTORAL - TAMOA BANGOU SAINT-LAURENT"

Faiblement habité et peu dense, ce secteur est centré sur les activités minières de la mine vulcain et l'aéroport international de Nouméa - la Tontouta qui polarise les équipements et l'activité économique de la partie nord de l'agglomération. Ce secteur est urbanisé le long de la route territoriale RT1 et le long du littoral.

Ce secteur présente également une part importante de zones agricoles et de terres coutumières.

HISTOIRE DE LA COMMUNE

La présence de pétroglyphes (sculptures rupestres dont les formes géométriques et cruciformes stéréotypées restent un mystère pour les archéologues quant à leur signification) au Col de Katiramona et de tumuli (vastes dômes de terre d'origine entourant une colonne de calcaire semblable à une sorte de « chaux », datés entre 3 000 et 10 000 ans avant nos jours, ainsi que les traces de tarodières au Col de la Pirogue semblent témoigner d'un peuplement pré-colonial assez ancien. Le site de Naïa, situé sur le littoral de la commune, a donné son nom à deux types de poteries développées entre le début du premier siècle avant J.-C. et l'arrivée des Européens aux XVIIIe et XIXe siècles.

Après la prise de possession de l'archipel par la France, Païta devient le lieu des premières expériences de colonisation de peuplement libre. Ainsi, dès 1857, James Paddon, négociant et aventurier britannique, reçoit 4 000 hectares de terres à culture à Païta en échange de terrains à l'Île Nou. Le contrat prévoit qu'il y fasse venir 22 « individus mâles de race blanche » et leurs familles, ils seront finalement 18 à recevoir une concession dans ce qu'on appelle alors « Paddonville ». Ils pratiquent une agriculture essentiellement maraîchère, une expérience dans la canne à sucre étant vite abandonnée. Quelques années plus tard, Timothée Cheval reçoit des terres à la Tontouta pour les développer.

Une école et une mission catholique sont fondées en 1864, puis une commission municipale (ancêtre d'un conseil municipal) est créée à Païta en 1870 sur la partie sud de l'actuelle commune et essentiellement en regroupant les concessions de l'ancienne « Paddonville », tandis que la moitié nord dite « Saint-Vincent » est dotée à son tour d'une telle institution de 1879 à 1934, date à laquelle elle est englobée dans la juridiction de celle de Païta.

Dans le même temps, des Transportés servent de main d'œuvre essentielle pour le développement de la future commune de Païta : construction de routes la reliant au chef-lieu, de ponts, lutte contre les nuisibles qui menacent les récoltes, construction de bâtiments publics ou religieux (dont l'église de Païta en 1887) ou bien des services administratifs. Libérés, ils deviennent pour beaucoup ouvriers agricoles au service des propriétaires terriens de la région.

L'exploitation du charbon de bois et la mise en service de 1914 à 1939 du « Petit Train » allant de Nouméa à Païta assurent un certain essor au village, même si l'exploitation du train est vite déficitaire. Pendant la Seconde Guerre mondiale, lorsque les forces américaines débarquent sur l'île pour organiser la défense du Pacifique sud contre l'avancée japonaise, ils installent leur principal aérodrome sur le territoire de la commune, à Tontouta, ancêtre de l'actuel aéroport international.



Pétroglyphes du col de Katiramona - Source : Torbenbrinker



Villa coloniale - source : Villa musée de Païta



Gare de Païta en 1920 - Source : Villa musée de Païta

Après la guerre, et tout particulièrement à partir des années 1960, Païta bénéficie de l'activité générée par l'aéroport, de l'immigration continue de Wallisiens et de l'expansion urbaine du Grand Nouméa. Païta connaît alors une forte croissance démographique. L'étalement du bâti s'est surtout fait sous la forme de lotissements d'habitats individuels se développant en « doigt de gant » le long de la voie express n°2 (ou Savexpress, voie rapide ouverte pour relier Nouméa à Païta plus rapidement que la sinueuse RT 1 qui passe à l'intérieur des terres et doit ainsi traverser plusieurs cols), avec les logements sociaux de Julisa ou les résidences pavillonnaires de Savannah, Val Boisé, Beauvallon et Naïa. Païta voit sa commission municipale remplacée par un conseil municipal en 1961 pour devenir une commune à part entière.

Durant des décennies, l'aéroport de Nouméa - La Tontouta a symbolisé à lui seul toute la modernité de la commune. Depuis, l'urbanité a largement repoussé la stricte sphère géographique de l'aéroport international. L'ouverture de la plus grande salle de spectacles du territoire, atteste de son dynamisme. Construite pour les Jeux du Pacifique de 2011, afin de disposer des normes internationales en équipement sportif, l'Arène du Sud est un lieu incontournable pour les spectacles, les concerts et les manifestations sportives organisés sur le territoire.

De nos jours, l'urbanisation rapide de la commune et sa grande attractivité nécessitent la mise en œuvre de règles d'urbanisme au travers du PUD pour encadrer les conditions de constructions et ainsi s'assurer de la cohérence du développement et la sécurité des habitants. Malgré cette forte urbanisation, Païta n'a en rien perdu son âme broussarde. La culture maraîchère (dont les fraises de Païta) et l'horticulture demeurent profondément ancrées localement. Et il en va de même pour l'élevage bovin, célébré chaque année en octobre avec la traditionnelle et populaire Fête du Bœuf. La commune continue ainsi à jouer le rôle moteur d'approvisionnement pour Nouméa, qu'elle tient depuis le début du 20ème siècle. Un équilibre est donc à trouver entre cette identité broussarde et l'attractivité de la commune pour l'arrivée de nouveaux habitants.



Base Aéronavale de la Tontouta - Photo d'archives, Source : Robecourt



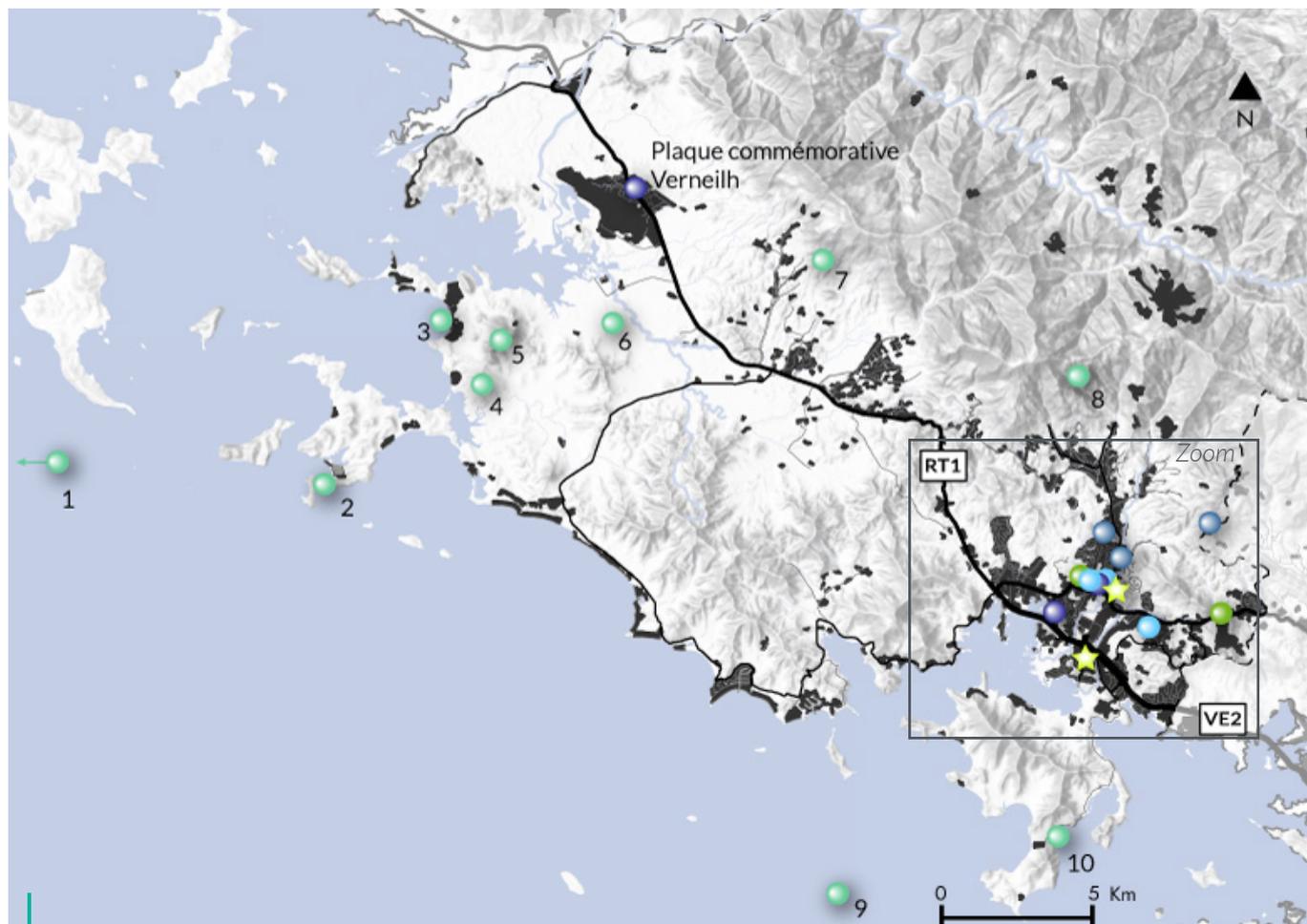
L'arène du Sud - Source : NCTPS



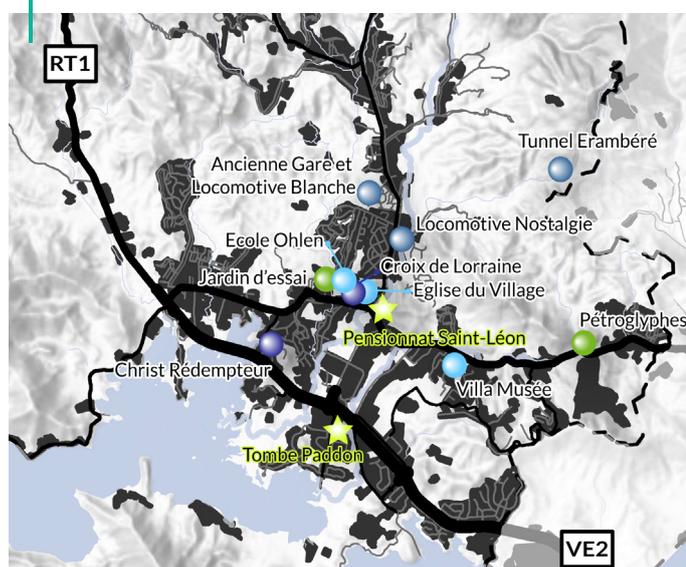
Marché municipal - Source : NCTPS

PATRIMOINE

L'histoire de Païta perdure au travers des vestiges préservés, d'épaves retrouvées ou monuments érigés. Ce sont différentes périodes de la commune qui ressortent de ce patrimoine matériel avec l'ère coloniale (James Paddon), le développement du village, l'implantation de différentes communautés ou le temps des Guerres mondiales.



Carte 5 : Éléments patrimoniaux de la commune (Sources : Archiche et province Sud, Réalisation UP)



Les sites et monuments patrimoniaux se déclinent en 6 catégories :

- ★ Les constructions classées au titre des monuments historiques : Pensionnat Saint Léon et Monument funéraire de James Paddon
- Les constructions d'intérêt patrimonial : Villa musée, Église du village, École Ohlen
- Les vestiges ferroviaires : Tunnel et voie ferrée, Locomotives
- Les stèles et croix : Plaque commémorative Verneilh, Christ Rédempteur, Croix de Lorraine
- Les épaves maritimes et aeronautiques (numérotées et détaillées ci-après)
- Les autres sites d'intérêt plus anciens ou en lien avec la nature : jardin d'essai et pétroglyphes

Monuments Classés

PENSIONNAT SAINT LÉON

Le Pensionnat Saint Léon s'est ouvert en 1883 dans les anciens bâtiments de l'usine à sucre. Cette-dernière avait été créée à la mission mariste en 1869, mais avec le faible rendement de la canne la mission s'est endettée avec l'usine. Les bâtiments resteront sans affectation jusqu'au pensionnat qui a été classé au titre des monuments historiques en 2011. Le bâtiment mesure 38 m x 12 m et comporte trois niveaux. Ses murs sont en moellons enduits à la chaux et les ouvertures sont encadrées de briques. Les éléments classés du pensionnat sont le plancher de la partie Est, la structure porteuse ainsi que les façades.

TOMBE PADDON

James Paddon meurt à l'île Nou, lors d'un déplacement, d'une inflammation de poitrine le 13 février 1861, à l'âge de quarante-neuf ans. Le 9 avril 1866, les restes de James Paddon furent transportés avec les honneurs à bord du cotre Marceau, pour être inhumés à Païta, dans sa propriété, où ses neveux lui avaient élevé un monument funéraire qui symbolise l'importance de ce personnage dans l'histoire calédonienne. Sa tombe a été inscrite à l'inventaire des monuments historiques en 2012.

Constructions d'intérêt patrimonial

VILLA MUSÉE

La maison située sur la propriété Bernanos a été rachetée par la mairie en 1993. L'association Témoignage d'un passé a alors été sollicitée par l'équipe municipale pour occuper cette maison. Elle a alors été nommée Villa Musée. C'est sur ce site que se tient la traditionnelle Fête du Boeuf chaque année en novembre.

ÉGLISE DU VILLAGE

Les colons Paddon, majoritairement d'origines anglaise et allemande, avaient émis le souhait depuis leurs installations en 1859 d'avoir dans leur village un curé et une église. L'Église fut inaugurée le 25 novembre 1865 par le gouverneur, en présence de toute la population (protestant inclus). Le chef des îles Belep, Amabili avait offert au père Montrouzier une natte qui ornait l'autel. La construction de l'église fut achevée en 1887.

ECOLE OHLEN

Monsieur Gustin, un instituteur belge et sept chefs de famille de Païta (Metzger, Abel, Ohlen, Lynch, James, Blair et Gaertner) saisirent l'opportunité de faire construire un bâtiment spacieux accueillant les élèves et leur maîtresse.

Les cours ont débuté le 1er juillet 1864 et l'école Heinrich Ohlen sera inaugurée à Païta le 11 décembre 1992.



En haut de gauche à droite : Pensionnat Saint-Léon, Tombe Paddon - En bas de gauche à droite : Eglise du village, Villa Musée

Stèles et croix

PLAQUE COMMÉMORATIVE VERNEILH

Une plaque et une stèle ont été posées le 5 avril 2012 en souvenir du 80e anniversaire du vol historique : la première liaison aérienne entre la France et la Nouvelle-Calédonie.

C'était à la mémoire de l'équipage de l'avion Couzinet 33 trimoteur Arc en Ciel "Biarritz" immatriculé F-ALMV. Charles Verneilh, pilote, Max Dévé, navigateur et second pilote et Emile Munch, mécanicien, réalisèrent du 6 mars au 5 avril 1932 la première liaison aérienne Paris-Nouméa en 138 heures de vol, 24 000 km : le Bourget, Istres, Tripoli, Le Caire, Bassorah, Gwadar, Karachi, Allahabad, Calcutta, Akyab, Moulmein, Alor Star, Batavia, Bima, Koepang, Port-Darwin, Camooweal, Longreach, Brisbane, Tontouta.

Ce fût le premier avion français venant de France à survoler les îles de la Sonde, à atteindre l'Australie et le premier avion à atterrir à Tontouta.

CROIX DE LORRAINE

Une stèle de marbre portant l'appel du 18 juin surmontée d'une croix de Lorraine fut inaugurée sur la place du Monument aux morts le 18 juin 1990. En 1940, les habitants de Païta furent nombreux à répondre à l'appel lancé à la France Libre depuis Londres par le Général de Gaulle. Beaucoup s'engagèrent dans le contingent du Pacifique. C'est dans la commune également que de nombreux dons furent collectés.

CHRIST RÉDEMPTEUR

Le Christ Redempteur fut installé en août 2013 et inauguré le 14 septembre 2013 sur le Mont Vi Vete. Étant créé la même année que les journées mondiales de la jeunesse de Rio en 2013, pour être uni à cet événement, le Christ ressemble fortement à celui de Rio.

STÈLE DE BANGOU

En commémoration de l'épave DC4 (voir épaves ci-après)



À gauche : Plaque commémorative Verneilh - À droite : Christ Rédempteur (en haut), Croix de Lorraine (en bas)

Vestiges ferroviaires

ANCIENNE GARE DU MONT-MOU -LOCOMOTIVE BLANCHE

Cette machine avait été importée par Mr Bernheim pour travailler à la construction de la voie ferrée de Nouméa à Bourail. Elle porte le prénom de Madame Bernheim, Blanche. En 1932, elle roule sur la mine Fantoche à Paagomene (Koumak) où elle est abandonnée. En 1982, elle est récupérée par l'Association Témoignage d'Un Passé (ATUP). Depuis 2012, elle n'est plus qu'un vestige sur le pont tournant de la Gare de Païta.

LOCOMOTIVE « NOSTALGIE »

La Decauville n° 251 de 1897 se trouva en 1932 sur la mine de Néhoué. En 1937, elle roula sur la mine fantoche à Tiébaghi. Abandonnée à la rouille de 1950 à 1982, elle est la plus ancienne épave du territoire. Elle a ensuite été rénovée d'une manière fantaisiste et est désormais appelée Nostalgie. Elle est actuellement située au collège Jean XXIII.

LE TUNNEL ERAMBÉRÉ ET ANCIENNE VOIE FERRÉE

Le tunnel d'Erambéré, situé à la frontière entre les communes de Païta et Dumbéa et l'ancienne voie ferrée entre les vestiges de la gare du Mont Mou et le Val-Suzon représentent un patrimoine historique remarquable.

Le tunnel d'une longueur de 227 mètres est le plus long ouvrage de ce type réalisé en Nouvelle-Calédonie. Ce vestige est l'illustration la plus réussie et la mieux conservée de l'histoire du rail du pays.

Autres sites d'intérêt

LES PÉTROGLYPHES

Au bord de la RT1, avant l'entrée du village de Païta, existent des dessins sur les rochers le long de la rivière. Les dessins représentent des cercles concentriques, des spirales sur des rochers plats presque horizontaux.

"Les gens allaient se laver là ; un vieux faisait le médicament, ramassait les herbes, y allait avec le malade, tapait sur le cail-lou et passait le médicament sur le mal. Le vieux guérisseur de Dumbéa, Pore, s'en sert encore. On soignait la maladie de pied appelée "tonga", parce que les dessins ressemblaient à ce mal-là. Dernièrement le vieux a soigné mon petit-fils ; il trempe le médicament dans l'eau, le tape ensuite sur les dessins et lave l'endroit malade avec; cela sert pour les gens de toute la région." (Renseignements venant d'Yvonne Païta, à la tribu de Saint-Laurent,-Col de la Pirogue).

JARDIN D'ESSAI

Situé derrière le Dock socioculturel, le site est une pépinière centenaire rassemblant des espèces végétales endémiques et rares.



En haut, de gauche à droite : Locomotive "Blanche" sur le pont tournant - Locomotive "Nostalgie" - Tunnel d'Erambéré

En bas : Pétroglyphes, Ancienne Gare de Païta

Épaves

1- ÉPAVE SAINT ANTOINE

L'épave du Saint-Antoine, un caboteur qui assurait le tour de côte dont l'armateur était l'Union des Chargeur de Nouvelle-Calédonie (UCNC) et le capitaine Monsieur Terasson, est visible mais difficilement accessible.

2- ÉPAVE C47

Le C47 s'est crashé le 27 avril 1943 dans le Chenal duc. Il s'agissait d'un avion de l'escadrille des marines, le 152. Cette épave est visible dans à peu près une dizaine de mètres d'eau. Il n'est accessible qu'en bateau.

3- ÉPAVE C47

Le C47 s'est crashé le 25 décembre 1942 à l'embouchure de la Tamoia. Il transportait des passagers de l'escadrille VMF214. Le commandant William Cracker et son équipage étaient en permission. Il s'agissait d'une escadrille célèbre : l'escadrille des Black sheeps (Référence à une série télévisée inspirée des exploits de Gregory « Pappy » Boyington et de son « Black Sheep Squadron » lors de la Seconde Guerre mondiale. Cette série mettait en scène les aventures de ces pilotes anticonformistes et téméraires pilotant leur Corsair). L'épave est aujourd'hui inaccessible à l'embouchure de la Tamoia.

4- ÉPAVE P39

L'épave du P39 se situe vers la presqu'île de Uitoé (1943). Il servait dans une escadrille de transport pour l'entraînement de l'équipage.

5- ÉPAVE C47 DU COMMANDANT KIMBALL

Le C47 s'est crashé le 9 octobre 1942 au pic Ouassio, pic de la Silice. Il appartenait au corps des marines américains. Le Commandant de bord Kimball a percuté de nuit le pilonne qui tenait le feu de signalisation de la colline. L'équipage allait chercher des blessés de Guadalcanal. La colline a pris le nom du Mont-Kimball. L'épave est visible et accessible.

6- ÉPAVE SBD

Ce SBD (Scout Bomber Douglas) est un Douglas SBD Dauntless situé à Tontouta qui n'est ni accessible ni visible.

7- ÉPAVE DC4

Donné en 1946 par le président américain Truman à Charles de Gaulle, cet avion était utilisé par la Marine Nationale à cette époque et il se trouvait en escadrille à la 9S lorsqu'il s'est crashé pendant un vol d'entraînement de nuit. Une commémoration a lieu chaque année avec la flotille 25F devant la stèle à Bangou.



En haut : Escadrille P 39 - En bas : à gauche : Épave dans la chaîne, à droite : Stèle de Bangou

8- ÉPAVE BOMBARDIER DE L'ARMÉE AMÉRICAINE

Il s'agit d'un bombardier américain bi-place dont les vestiges se trouvent dans la pente du Mont-Mou. Aujourd'hui, il ne reste plus que la cellule de l'avion.

Ce bombardier était un avion qui partait du porte-avions Saratoga, sans doute au début de janvier 1943.

9- ÉPAVE TURIST

Le Turist a coulé en 1907 à côté de l'îlot M'Bo et M'Ba. Il s'agit d'un navire danois qui chargeait du guano. Les cyclones ont ensuite fait rouler l'épave dans les fonds blancs.

10- ÉPAVE LE MÉLANÉSIA

Caboteur nommé Le Judith à l'origine, il avait été construit dans un chantier en 1955 à Brème en Allemagne. Il a ensuite pris le nom de Gleneg et a été mis sur le récif dans le sud par un cyclone. Un second cyclone nommé Anne le 13 janvier 1988 l'a sorti de ce récif. Il a été récupéré pour être réparé puis il a été vendu et s'est fait rebaptiser le Mélanésia. Il est depuis visible à l'entrée de la baie de Toro.



En haut : Épave Bombardier de l'armée américaine, Mont Mou

En bas : Épave "Le Mélanésia", Baie de Toro

DÉMOGRAPHIE



ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La croissance de la commune reste forte malgré le contexte économique et politique de ces dernières années. Si 48% des habitants ont moins de 30 ans, la part des personnes de plus de 60 ans progresse, comme sur l'ensemble de l'agglomération.

Une croissance forte depuis plus de 20 ans

La commune de Païta compte 24.563 habitants au recensement général de la population réalisé par l'ISEE-NC en 2019, soit près de 4.000 habitants supplémentaires en 5 ans. Cette progression est la plus forte au sein des communes de l'agglomération, preuve de l'attraction de la commune auprès des ménages. L'ensemble de l'agglomération n'a progressé que de 2% (soit environ 2.800 personnes)

En effet, la ville de Nouméa a perdu près de 5.600 habitants tandis que la population du Mont-Dore est restée relativement stable (+465 habitants en 5 ans). Les deux communes qui maintiennent une croissance forte sont Dumbéa (+13%) et surtout Païta avec une croissance de +19% sur la période. Si la croissance faiblit par rapport aux périodes précédentes (+26% entre 2009 et 2014), elle reste cependant très soutenue.

La contribution de la commune de Païta à la croissance de l'agglomération est de près de 50%. Par conséquent, le poids démographique de la commune au sein de l'agglomération continue de croître et atteint désormais les 13%. Il n'était que de 6.5% en 1996 et a connu une progression constante depuis.

Prospective : En suivant les projections et les tendances actuelles, la commune de Païta serait plus peuplée que celle du Mont-Dore dans 5 ans.

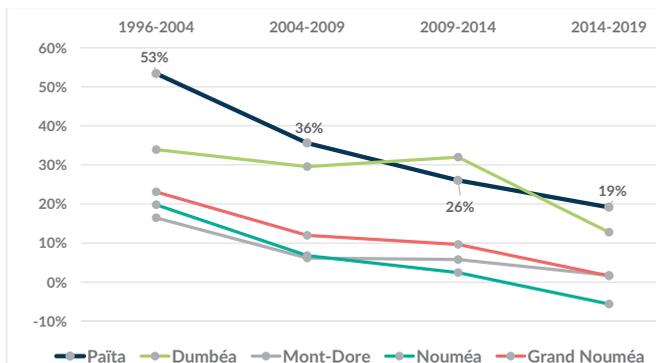
NOMBRE D'HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES EN 5 ANS

+ 4.000

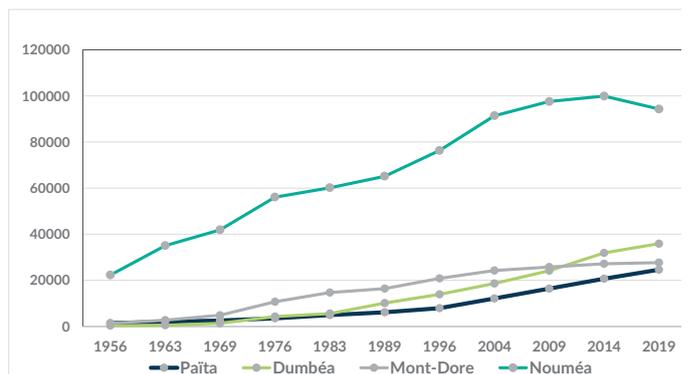
CROISSANCE DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2019

+19%

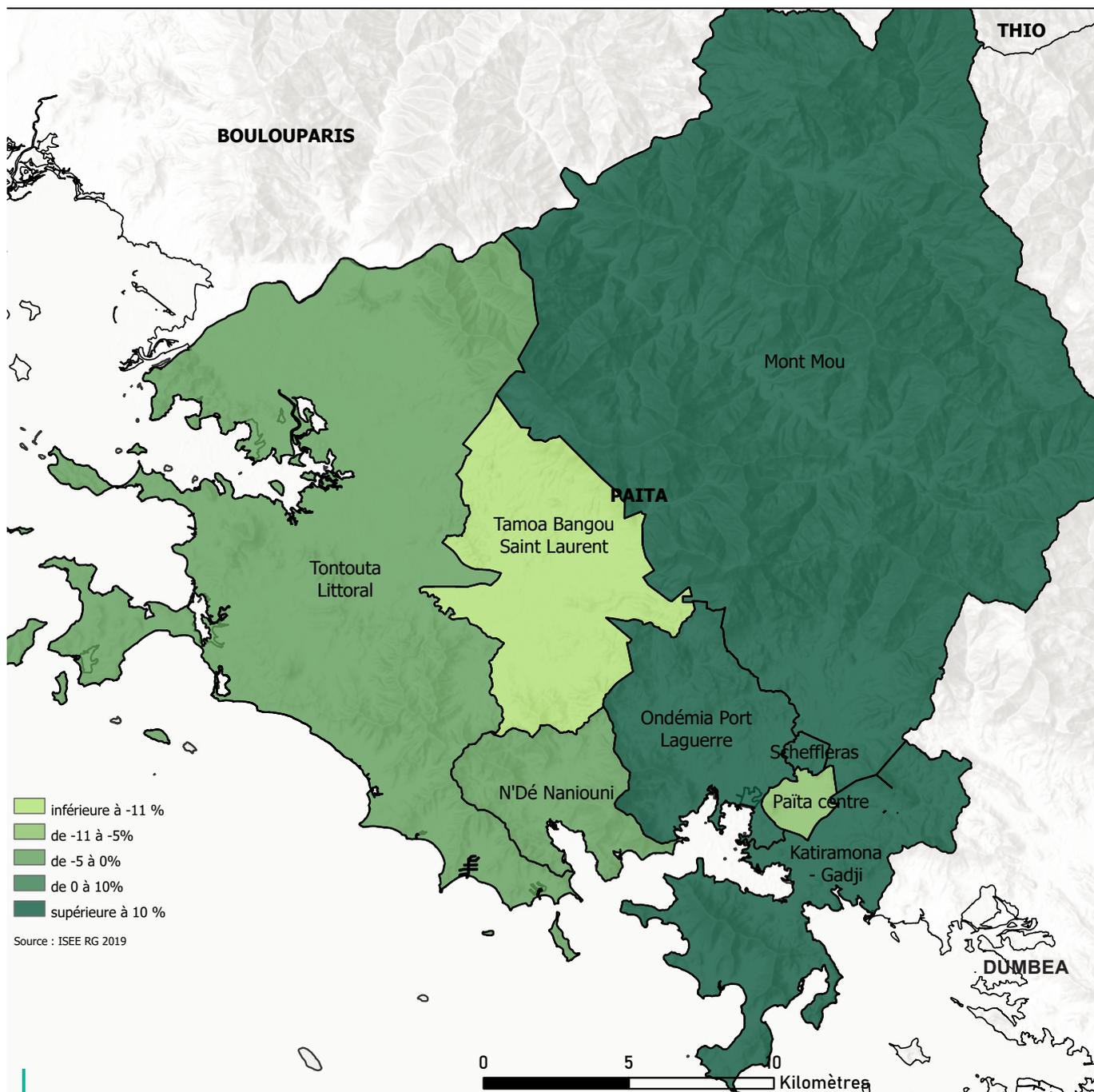
POIDS DÉMOGRAPHIQUE DE PAÏTA AU SEIN DE L'AGGLO



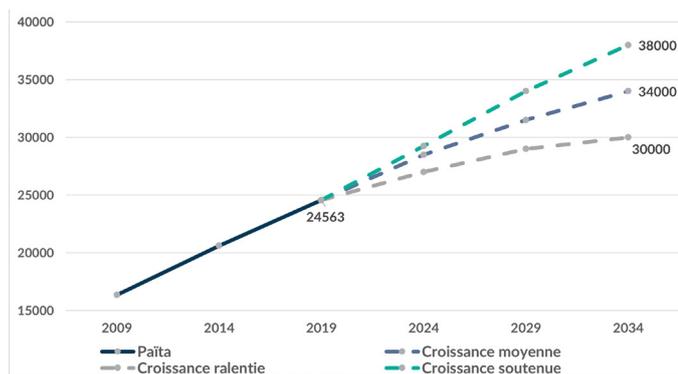
Graphique 6 : Taux de croissance sur 5 ans (Source ISEE)



Graphique 7 : Nombre d'habitants par commune depuis 1956 (Source ISEE)



Carte 9 : Évolution de la population entre 2014 et 2019 (Source ISEE)



Graphique 8 : Estimations prospectives basse, moyenne et haute d'évolution de la population (Scénarios fictifs)

Ces trois estimations correspondent à une baisse du taux de croissance de la population suivant la dynamique actuelle.

- L'estimation basse ou de "croissance ralentie" correspond à un taux de croissance moyen d'environ 7% sur 15 ans.
- L'estimation moyenne ou de "croissance moyenne" correspond à un taux de croissance moyen d'environ 11% en 15 ans.
- L'estimation haute ou de "croissance soutenue" correspond à un relatif maintien avec un taux de croissance d'environ 16% sur 15 ans.

Provenance des habitants

58%

HABITENT LE MÊME LOGEMENT EN 2014 ET EN 2019

Près de 60% des habitants de Païta en 2019 habitaient déjà le même logement en 2014. Comparé aux communes de Dumbéa et du Mont-Dore, ce taux est plus faible, ce qui indique plus de nouveaux arrivants sur la commune.

- Ce taux d'habitants ayant conservé le même logement est plus important dans les quartiers de N'dé Naniouni, de Tamoà Bangou Saint-Laurent et Païta Centre (respectivement 91%, 79% et 78%). Cela indique une faible mobilité résidentielle, expliquée en partie par la présence de tribus.
- Dans les quartiers de Scheffleras et de Tontouta Littoral, un habitant sur deux habitait déjà dans son logement actuel en 2014.
- A Katiramona Gadji, moins de la moitié (43%) des habitants résidait déjà dans leur logement actuel en 2014.

10%

ONT CHANGÉ DE LOGEMENT DANS LA COMMUNE ENTRE 2014 ET 2019

La mobilité résidentielle au sein même de la commune est équivalente aux autres communes de l'agglomération (exception faite de Nouméa). Il est cependant important de noter les disparités entre les quartiers de la commune.

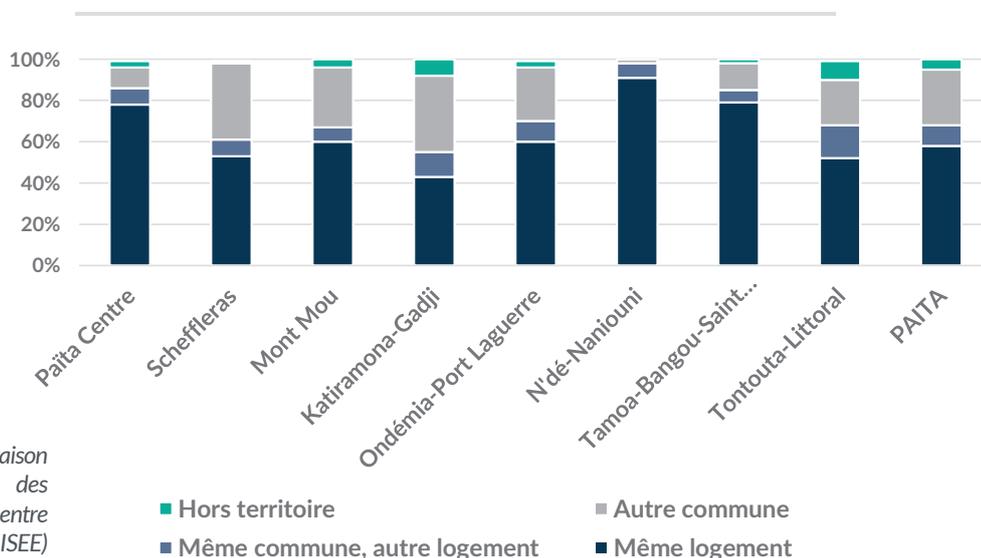
- Plus de 15% des habitants de Tontouta Littoral en 2019 résidait dans un autre logement de la commune en 2014. Cela indique une forte attractivité de ces quartiers notamment avec le développement de nouveaux lotissements sur le littoral. Ils sont 12% dans ce cas dans le quartier de Katiramona Gadji.
- Peu de nouvelles personnes ont emménagé à Scheffleras et au Mont Mou (8% et 7%) en habitant au préalable dans un autre logement de la commune. Dans ces quartiers, la population se renouvelle grâce aux populations provenant d'autres communes.

32%

ONT EMMÉNAGÉ À PAÏTA DEPUIS 2014

Parmi eux, 1.100 personnes, soit 5% seulement, habitaient hors de Nouvelle-Calédonie en 2014. En effet, la très grande majorité habitait dans une autre commune du territoire lors du recensement de 2014, toutes provinces confondues.

- Les secteurs les plus attractifs pour les nouveaux habitants de Païta sont Katiramona Gadji et Tontouta Littoral (8% et 9% des habitants de ces quartiers habitait hors territoire en 2014)
- Plus d'un tiers des habitants de Scheffleras et Katiramona Gadji habitait dans une autre commune du territoire en 2014
- Environ un quart des habitants de Tontouta Littoral, du Mont Mou et de Ondémia Port Laguerre résidait dans une autre commune de Nouvelle-Calédonie en 2014

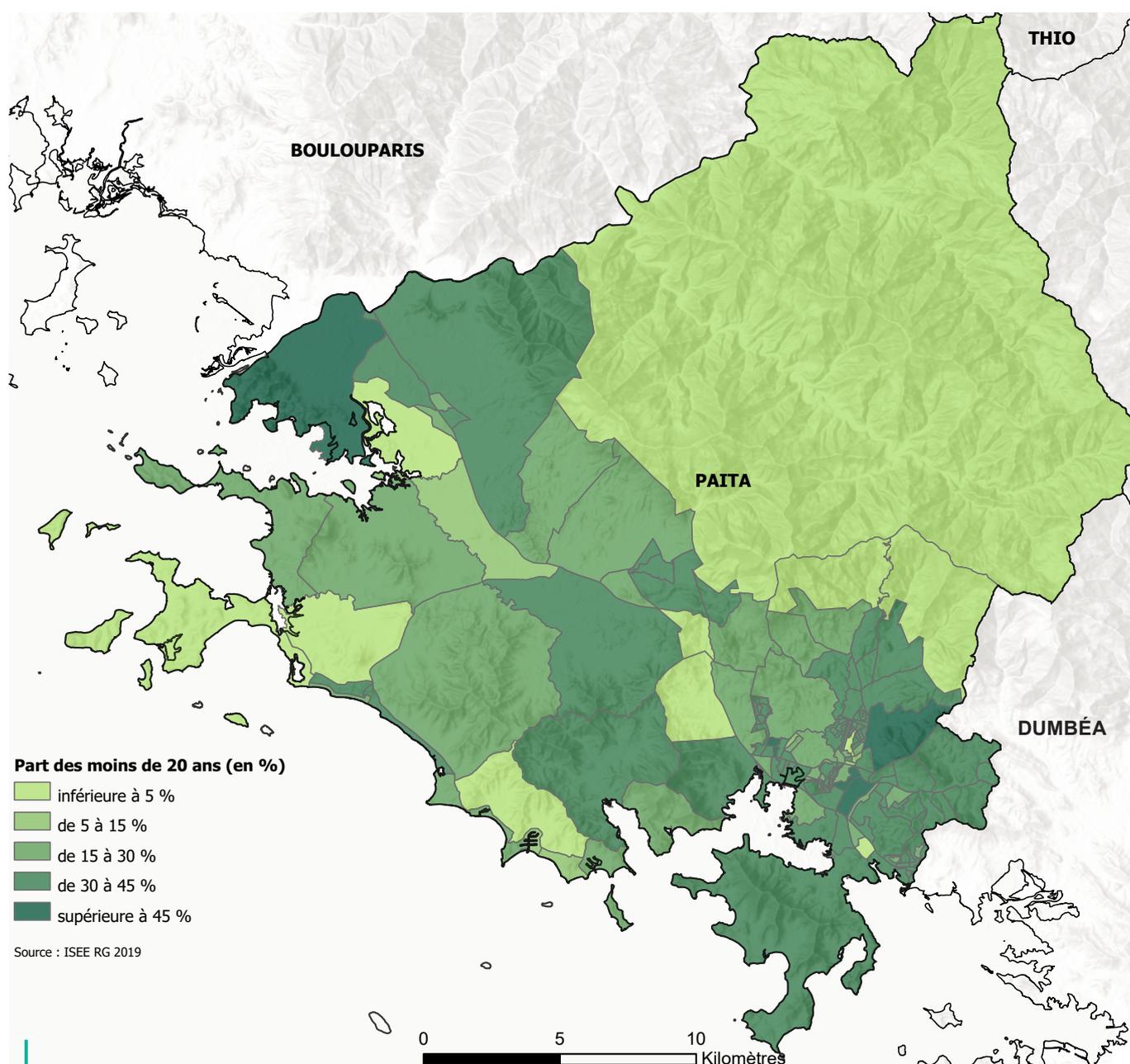


Graphique 10: Comparaison du lieu de résidence des habitants de Païta entre 2014 et 2019 (Source ISEE)

TYPOLOGIE DE LA POPULATION

Une population jeune et dynamique

PRÈS DE LA MOITIÉ DES HABITANTS DE PAÏTA EN 2019 A MOINS DE 30 ANS (11.075 PERSONNES). PARMI ELLES, PLUS DE 8.700 ONT MOINS DE 20 ANS, CE QUI IMPACTE DE FAIT LES CAPACITÉS D'ACCUEIL DES ÉQUIPEMENTS (SCOLAIRES, SPORTIFS...) DE LA COMMUNE.



Carte 11 : Répartition des moins de 20 ans à Païta (Source ISEE)

36%

Des habitants de Païta ont moins de 20 ans au dernier recensement.

MOINS DE 20 ANS

Plus d'un tiers des habitants de la commune a moins de 20 ans, ce qui impacte les dynamiques d'aménagement en transports et en équipements notamment. Toutefois, la proportion des jeunes de moins de 20 ans diminue depuis 2009, passant de 39% à 36%.

- Près de 40% des habitants de Scheffleras et de Katiramona Gadji ont moins de 20 ans
- Moins de 30% des habitants de Tontouta Littoral ont moins de 20 ans
- 64% des jeunes de moins de 20 ans résident au sein de trois quartiers : Scheffleras, Katiramona Gadji et Ondémia Port Laguerre
- Sur les 8.766 personnes de cette catégorie, on dénombre autant d'enfants de moins de 10 ans que d'adolescents entre 11 et 19 ans.

54%

Des habitants de Païta ont entre 20 ans et 59 ans en 2019.

ENTRE 20 ET 59 ANS

On dénombre 54% de personnes entre 20 et 59 ans au sein de la commune. Cette tranche d'âge comporte les habitants étant arrivés massivement depuis le début des années 2000, tout comme les jeunes ménages entre 30 et 40 ans.

- Tous les quartiers de la commune sont composés par environ 55% de cette tranche d'âge
- La part des 20 - 29 ans est sous représentée au sein de la commune (cf. pyramide des âge ci-dessous). Cela peut s'expliquer par la mobilité géographique liée aux études et par la difficulté pour les jeunes ménages de trouver un logement adéquat.
- Les 30 - 39 ans sont de nouveau plus nombreux que la tranche d'âge supérieure, ce qui n'était pas le cas en 2014. Cela peut s'expliquer par une offre en logements et services adaptée aux jeunes ménages.

10%

Des habitants de Païta ont plus de 60 ans au dernier recensement.

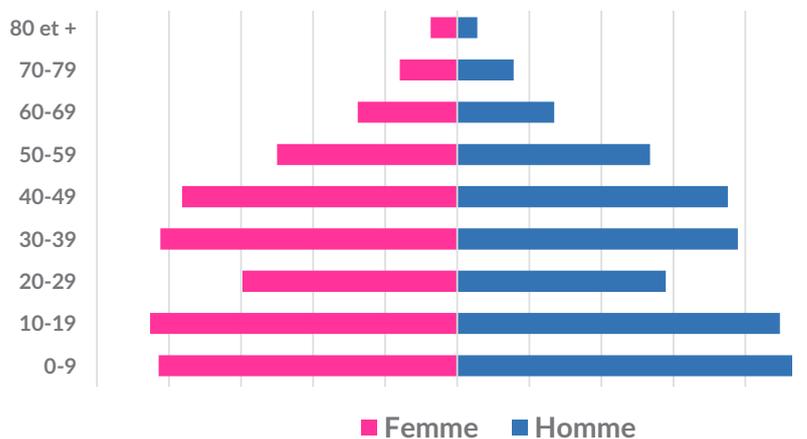
PLUS DE 60 ANS

Près de 2.500 personnes de plus de 60 ans sont dénombrées en 2019. Le recensement indique quelques disparités selon les quartiers, malgré une augmentation de cette population sur l'ensemble des quartiers par rapport à 2014.

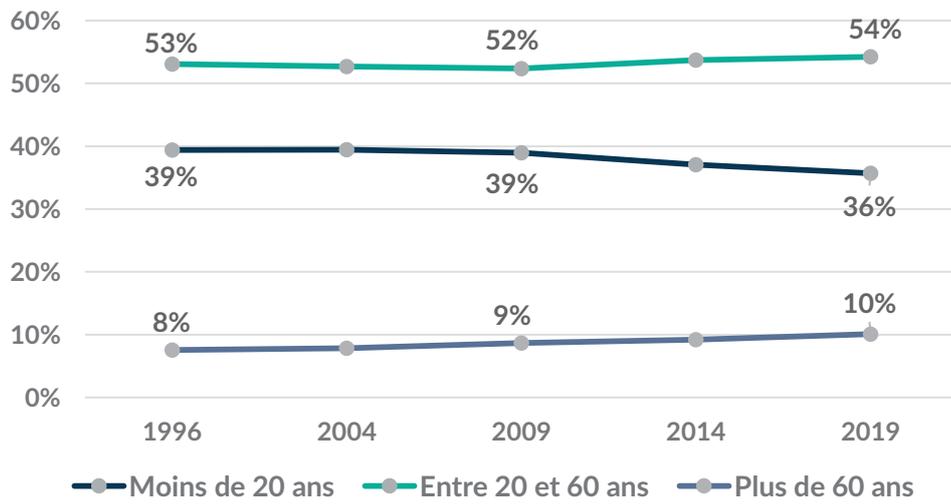
- Les quartiers de Scheffleras et de Katiramona Gadji ne sont composés que de 5% et 6% de personnes de plus de 60 ans.
- Les habitants de plus de 60 ans sont particulièrement présents dans les quartiers de Tamoia Bangou Saint-Laurent et de Tontouta Littoral (respectivement 17% et 16%).
- Entre 2014 et 2019, le nombre de personnes de plus de 60 ans a progressé de 30% dans la commune. On en dénombre désormais 2.478 (+500 en 5 ans).

La pyramide des âges ci-contre indique une répartition équilibrée entre homme et femme. La pyramide possède un rétrécissement marqué dans la tranche des 20-30 ans. Ce déficit se rencontre également dans les autres communes périphériques de l'agglomération (Mont-Dore, Dumbéa), mais pas sur Nouméa ni sur la Nouvelle-Calédonie.

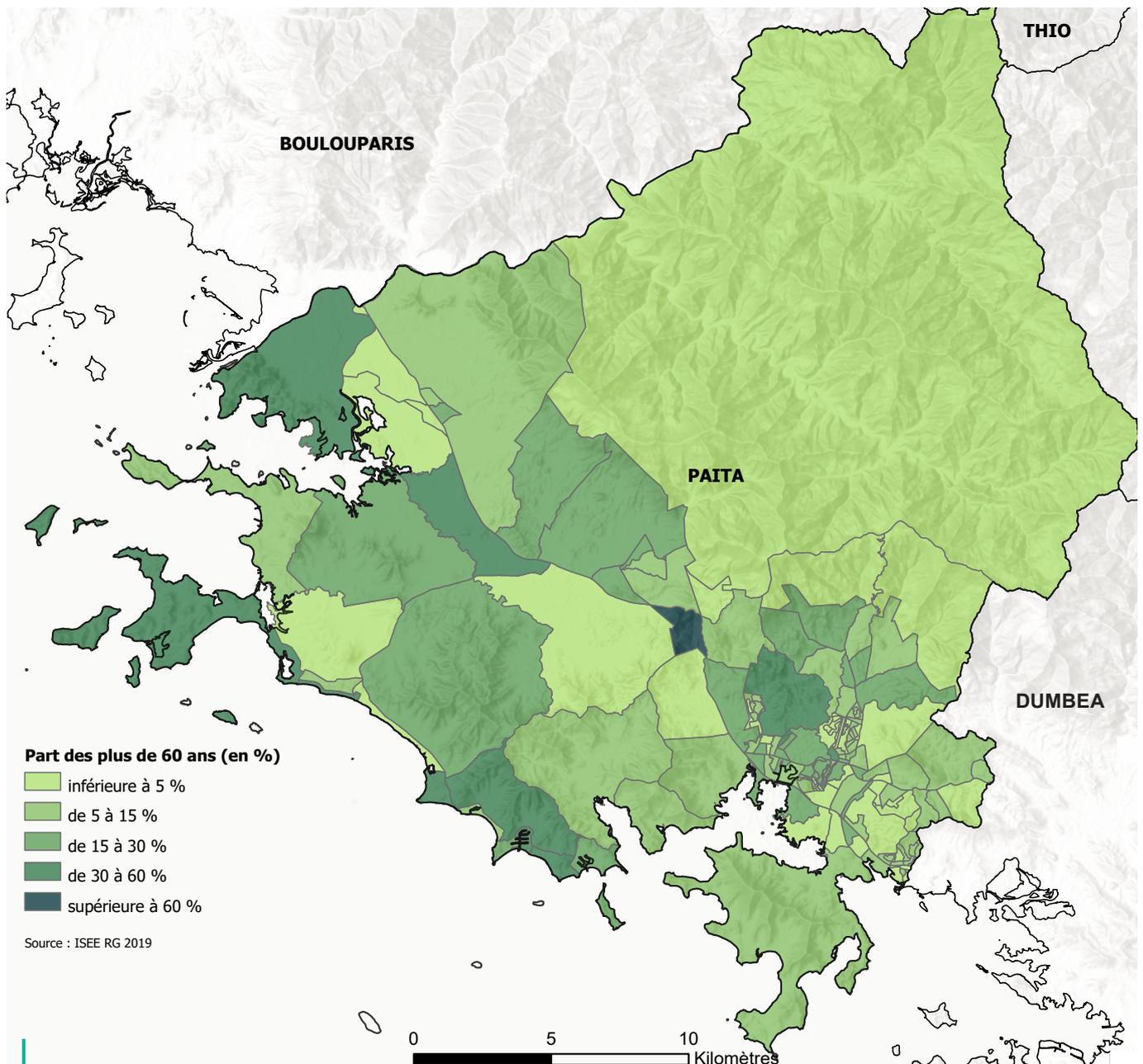
La population reste très jeune malgré une tendance au vieillissement.



Graphique 12 : Pyramide des âges en 2019 (Source : ISEE)



Graphique 14 : Évolution des tranches d'âge des habitants depuis 1996 (Source ISEE 2019)



Carte 13 : Répartition des plus de 60 ans à Païta (Source : ISEE)

Des ménages de plus en plus petits

+25%

280



D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE MÉNAGES

De 2009 à 2014, alors que la population augmentait de 26%, le nombre de ménages a cru de 36%. La tendance se poursuit entre 2014 et le recensement de 2019 : 25% de ménages en plus, tandis que la population n'a augmenté que de 19%.

- La tendance forte depuis plus de 10 ans est donc une baisse de la taille des ménages.
- En 2019, un ménage de Païta est en moyenne composé de 3.5 personnes (contre 3.9 en 2009)
- La taille des ménages à Païta est la plus élevée de l'agglomération (moyenne de 2.9 en 2019 sur l'ensemble du Grand Nouméa)
- La baisse de la taille des ménages peut s'expliquer notamment par la décohabitation et la baisse du nombre d'enfants par femme.
- Cette diminution de la taille des ménages, également observée à l'échelle de l'agglomération, accélère la demande en logements sur la commune.

MÉNAGES SUPPLÉMENTAIRES PAR AN

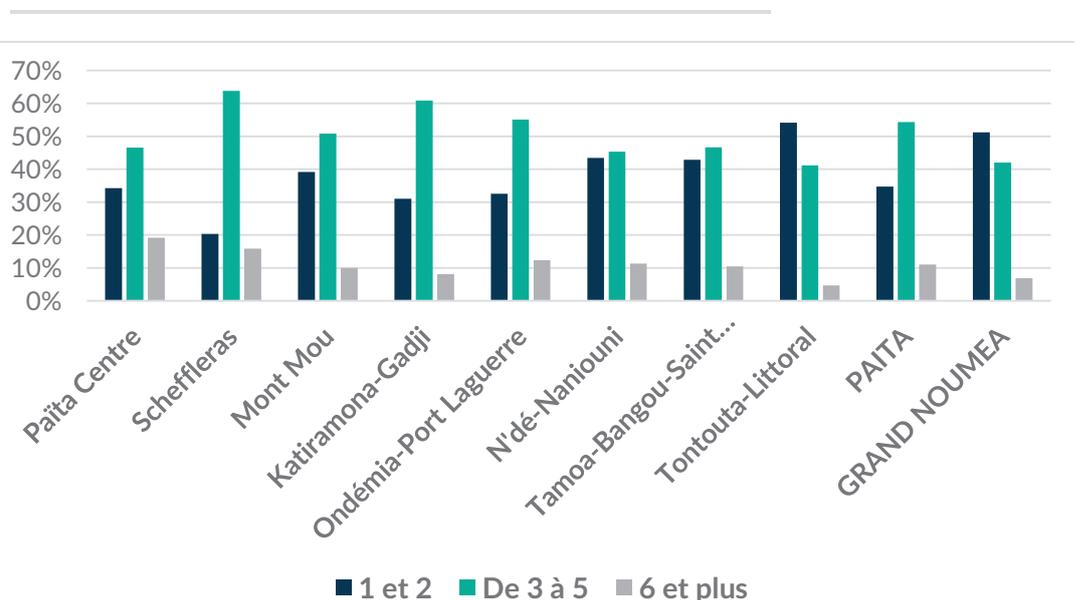
Le recensement de 2019 dénombre 1.400 ménages de plus qu'en 2014, soit une moyenne de 280 par an. Différentes tendances sont observées en fonction des typologies de ménage :

- Les ménages de plus de 6 personnes sont stables depuis 2009. On dénombre seulement 5% d'augmentation de ces ménages en 10 ans.
- Jusqu'en 2009, la croissance des ménages composés de 3 à 5 personnes était supérieure à celle des ménages de 1 ou 2 personnes.
- Le basculement débuté en 2014 s'est poursuivi au cours de la dernière période :
 - Le nombre de ménages de 3 à 5 personnes a progressé de 78% depuis 2009
 - Le nombre de ménages composés de 1 à 2 personnes a lui augmenté de 93% sur la même période.

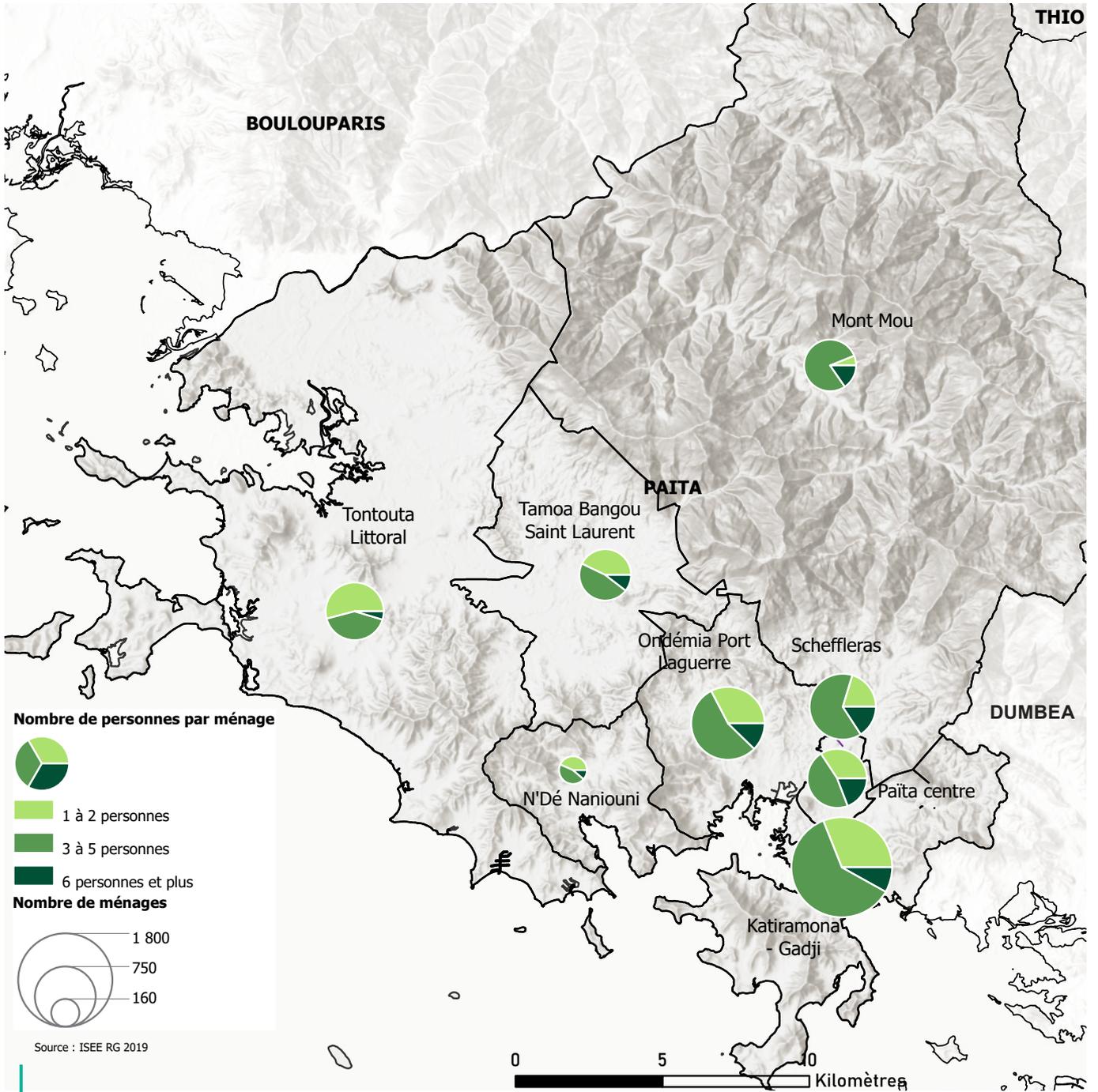
DES QUARTIERS VARIÉS

La composition des ménages n'est pas identique pour l'ensemble des quartiers. Ces différences peuvent avoir des origines distinctes : typologie différente des logements disponibles, âge du quartier, structures sociales et familiales différentes.

- Les ménages d'au moins 6 personnes représentent :
 - plus de 15% des ménages des quartiers de Païta Centre et de Scheffleras ;
 - moins de 10 % des ménages de Katiramona Gadji et de Tontouta Littoral (respectivement 8% et 5%).
- 50% des ménages du Grand Nouméa sont composés d'1 à 2 personnes. Ces petits ménages représentent un peu plus d'un tiers à Païta.
- Seulement 20% des ménages de Scheffleras sont composés d'1 ou 2 personnes.



Graphique 15 : Nombre de personnes par ménage et par quartier (Source ISEE 2019)



Carte 16 : Répartition de la population et du nombre de personnes par ménage (Source : ISEE 2019)

DÉMOGRAPHIE - SYNTHÈSE

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE RESTE FORTE

Comme sur l'ensemble de l'agglomération, on observe une baisse de la croissance. Malgré cette tendance globale, la croissance démographique à Païta reste la plus forte de l'agglomération (19%). Le ralentissement démographique est certain et devrait se poursuivre au cours de la prochaine décennie. Les causes sont nombreuses : instabilité économique et politique, modification du mode de vie, baisse du nombre d'enfants par ménage, etc.

UNE POPULATION EN CHANGEMENT

Après analyse de la date d'installation des habitants actuels, on constate que la commune de Païta accueille de nouveaux habitants suite à la livraison de nouveaux logements. Ainsi, plus de 30% des habitants en 2019, ne résidaient pas sur la commune en 2014. Plus précisément, 45% des habitants de Katiramona Gadji n'étaient pas présents sur la commune en 2014. A l'inverse, les quartiers de Païta Centre, de N'dé Naniouni et de Tamoa Bangou Saint-Laurent évoluent relativement peu.

UNE POPULATION TRÈS JEUNE

Si plus d'un tiers des habitants a moins de 20 ans, près de la moitié a moins de 30 ans. Cette population jeune pose un challenge à relever en matière d'aménagement et d'équipements, afin que la qualité de vie soit optimale. Si la croissance des populations jeunes faiblit depuis 2009, elle reste assez soutenue pour impacter fortement la commune (+15% entre 2014 et 2019).

NOMBRE D'HABITANTS

24.563

Le recensement de 2019 dénombre plus de 4.000 personnes supplémentaires par rapport à 2014. La grande majorité s'est installée dans les quartiers ISEE de Scheffleras et de Katiramona.

POIDS DÉMOGRAPHIQUE

13%

Les habitants de Païta représentent plus de 13% des habitants de l'agglomération du Grand Nouméa, alors qu'ils représentaient moins de 7% aux débuts des années 2000.

CROISSANCE

19%

La population de Païta a augmenté de 19% entre 2014 et 2019.

NOUVEAUX HABITANTS

32%

Près d'un tiers des habitants de Païta en 2019 n'habitait pas la commune en 2014.

UNE POPULATION JEUNE

50%

La moitié de la population a moins de 30 ans. Plus d'un tiers a moins de 20 ans en 2019.

UNE POPULATION QUI VIEILLIT

Comme sur l'ensemble du territoire et particulièrement au sein du Grand Nouméa, le nombre de personnes de plus de 60 ans augmente fortement à Païta : +30% entre 2014 et 2019. Il y a désormais près de 2.500 personnes âgées de plus de 60 ans.

La progression des jeunes de moins de 20 ans reste forte depuis 2014 (+15%) mais baisse par rapport à 2014 (+20% entre 2009 et 2014).

LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE

Près de 68% des habitants de Païta habitaient déjà la commune lors du recensement de 2014, tandis que 32% n'habitaient pas la commune.

On recense de fortes disparités entre les quartiers : près de 40% des habitants de Scheffleras et de Katiramona n'habitaient pas la commune en 2014. Cela est notamment dû à la livraison de nouveaux logements dans ces quartiers.

DES MÉNAGES PLUS PETITS

La tendance d'une baisse du nombre de personnes par ménage se poursuit. Le nombre des ménages de plus de 6 personnes a été divisé par 2 en 20 ans, tandis que les ménages de 1 à 2 personnes sont en constante progression sur la même période.

La décohabitation, la baisse du nombre d'enfants par femme et le mode de vie explique cette tendance.



LOGEMENT



RÉSIDENCES PRINCIPALES ET PROPRIÉTAIRES

Le nombre de logements suit la croissance démographique et permet à une majorité d'habitants d'être propriétaires, notamment grâce aux livraisons de nouveaux logements depuis 2010.

Une forte augmentation du nombre de logements

Selon les données de l'ISEE, il existait en 2019 sur la commune de Païta, 7.016 résidences principales, soit 72 % des logements de la commune. 13 % sont des résidences secondaires, 14 % sont vacants et enfin moins de 1 % sont des logements occasionnels.

Le recensement met en exergue de fortes disparités de ces catégories de logements entre les différents quartiers de la commune :

- On observe un triplement du nombre de logements vacants sur la commune depuis 2014 (Ces fortes évolutions sont en partie dues à un rattrapage statistique entre les deux derniers recensements et à la livraison de logements en 2014) :
 - 235 au sein du quartier de Tamoanga Bangou Saint Laurent contre 28 en 2014
 - 70 au Mont Mou contre 63 en 2014
 - 360 à Katiramona Gadji contre 133 en 2014
- Les résidences secondaires ont doublé sur la même période. Néanmoins cette forte augmentation ne touche pas l'ensemble des quartiers. En effet, parmi les 600 nouveaux logements secondaires, près de 400 sont situés au sein du quartier Tontouta Littoral (soit la moitié des logements du quartier).
- Suite aux évolutions évoquées ci-dessus, le nombre de résidences principales a diminué, mais reste très élevé à 72% (contre 83% en 2014).
- Les quartiers de Scheffleras et de Païta Centre sont composés à 90% de résidences principales. A l'inverse, moins de la moitié des logements de Tontouta Littoral sont des résidences principales.

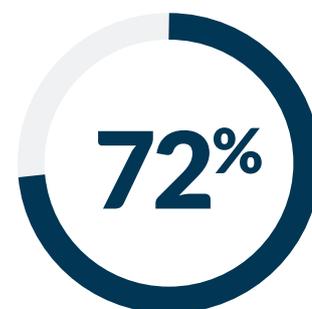
NOMBRE DE LOGEMENTS SUR LA COMMUNE

9.723

CROISSANCE DES LOGEMENTS ENTRE 2014 ET 2019

+43%

POURCENTAGE DE RÉSIDENCES PRINCIPALES



Graphique 17 : Catégories de logements en 2019 (Source ISEE)

Un parc de logements récents

45%

DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ONT ÉTÉ CONSTRUITES APRÈS 2010

On dénombre 7.016 résidences principales en 2019, soit 25% de plus qu'en 2014. Au sein de Païta, les logements construits après 2010, représentent 45% de l'ensemble des résidences principales.

- On dénombre moins de 25% de résidences principales construites depuis 2010 au sein des quartiers de Tamoia Bangou Saint-Laurent (25%), de N'dé Naniouni (22%) et de Païta centre (15%).
- A l'inverse, plus de la moitié des résidences des quartiers de Scheffleras (55%) et de Katiramona Gadji (64%) ont été construites ces 10 dernières années.
- La faible vacance et le nombre important de nouvelles constructions démontrent une forte vitalité au sein de certains quartiers de la commune de Païta

22%

DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ONT PLUS DE 25 ANS

L'analyse de cette donnée permet de faire ressortir les quartiers "historiques" de Païta, ainsi que les tribus, habitées depuis plusieurs dizaines d'années.

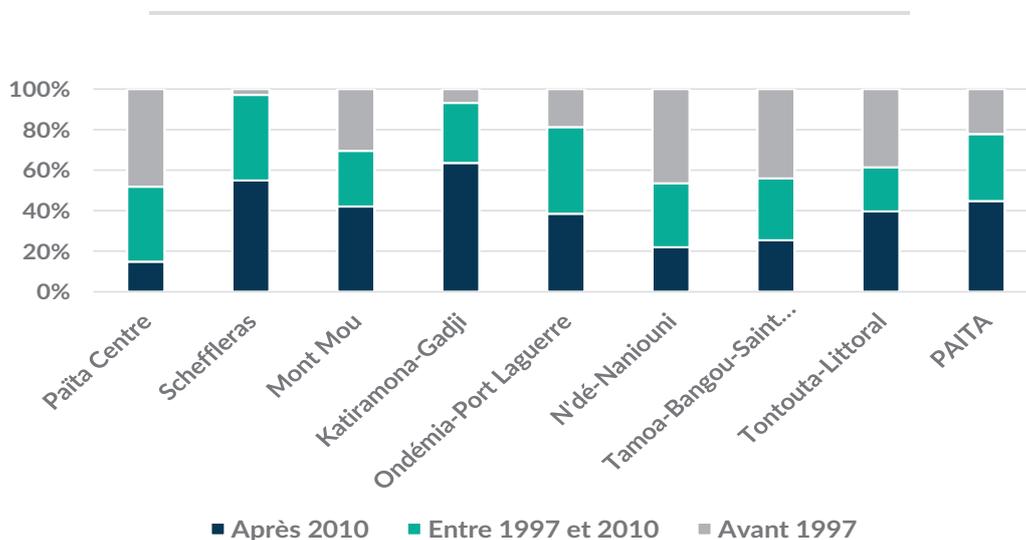
- Près de la moitié des résidences principales de Païta Centre a plus de 25 ans. Le renouvellement reste encore peu important, tout comme les nouvelles constructions.
- Les deux quartiers abritant notamment les tribus de Païta - N'dé Naniouni et Tamoia Bangou Saint-Laurent - sont constitués à près de 45% de résidences principales construites avant 1997
- Les quartiers de Tontouta Littoral et du Mont Mou ont des dynamiques particulières: au moins 30% de résidences principales construites avant 1997 et 40% après 2010.

33%

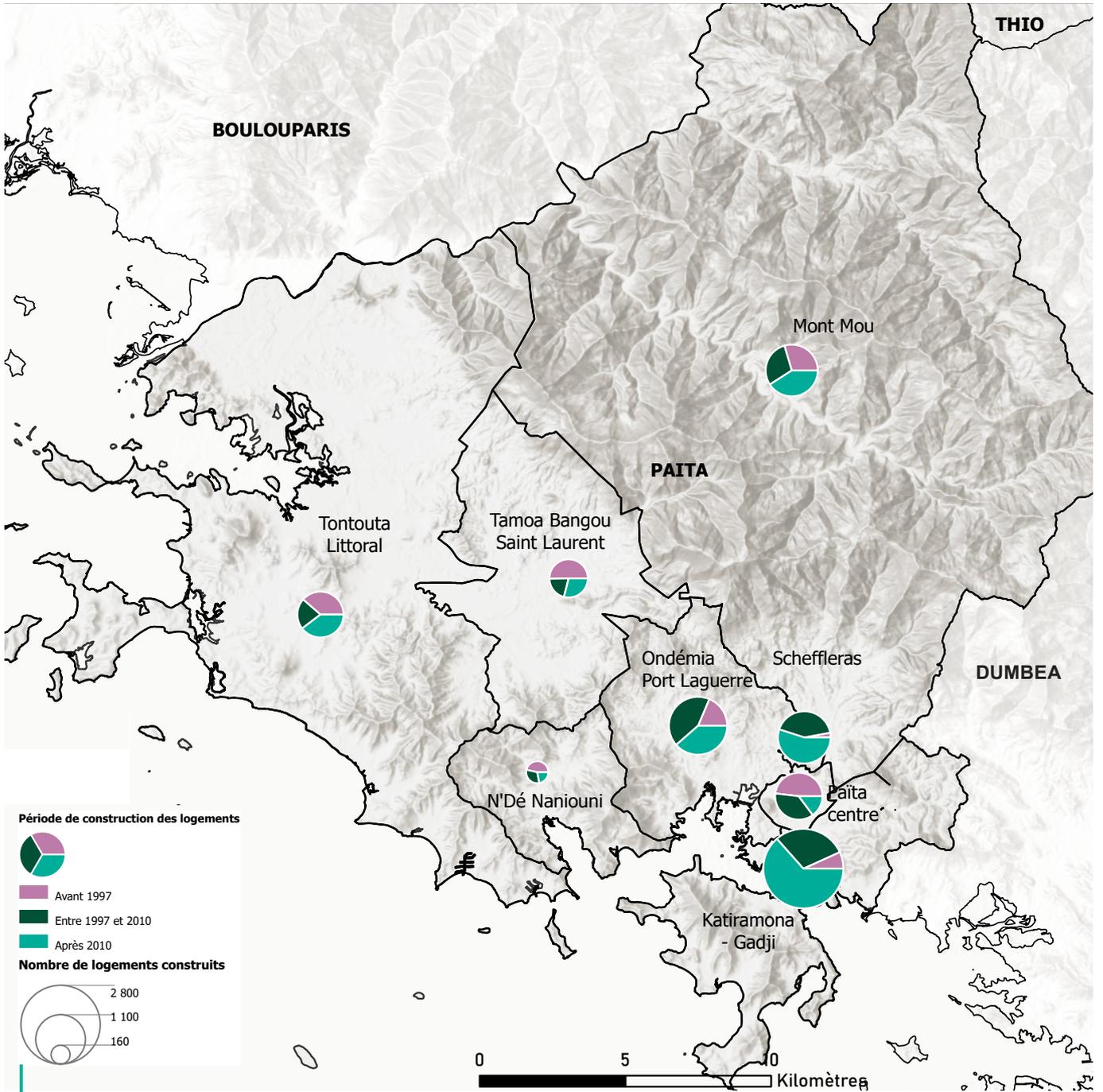
DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ONT ÉTÉ CONSTRUITES ENTRE 1997 ET 2010

Les logements construits entre 1997 et 2010 sont répartis sur l'ensemble du territoire communal.

- Près de 40% des logements des quartiers de Païta Centre, Scheffleras et Ondémia Port-Laguerre ont été construits entre 1997 et 2010.
- Le quartier de Tontouta Littoral a été essentiellement construit en deux phases : 40% des logements avant 1997 et 40% après 2010.
- Environ un tiers des logements des quartiers du Mont Mou, de Katiramona Gadji, N'dé Naniouni et de Tamoia Bangou Saint-Laurent ont été construits entre 1997 et 2010.



Graphique 18 : Période de construction des logements (Source ISEE 2019)



Carte 19 : Nombre de constructions et leur période d'achèvement par quartier (Source ISEE)

Une ville de propriétaires

Entre les recensements de 2014 et de 2019, réalisés par l'ISEE-NC, la part de propriétaires a augmenté à Païta. En effet, on dénombre, en 2019, plus de 75% de ménages propriétaires.

PROPRIÉTAIRES

5.304 ménages

La commune de Païta a le taux de propriétaires le plus élevé de l'agglomération : 76% des ménages de Païta sont propriétaires contre 68% au Mont-Dore et à peine 50% de moyenne sur l'agglomération.

- Plus de 80% des ménages de Ondémia Port Laguerre, de Scheffleras, du Mont-Mou, de Tamo Bangou Saint-Laurent et N'dé Naniouni sont propriétaires.
- On dénombre environ 65% de ménages propriétaires à Katiramona Gadji et à Tontouta Littoral. Ce chiffre est en augmentation de 9 points depuis 2014.
- On dénombre une baisse des propriétaires notamment à Scheffleras. Cela est du notamment à la construction de logements locatifs dans ce quartier.

LOCATAIRES DU PARC SOCIAL

527 ménages

Même si le nombre de ménages locataires a presque doublé, leur part a légèrement baissé dans la commune, passant de 23% à 21% en 5 ans. On dénombre près de 250 ménages locataires du parc social en plus entre 2014 et 2019.

- Le nombre de ménages locataires auprès d'un bailleur social a presque doublé en 5 ans (527 ménages en 2019, contre 280 en 2014).
- Les nouveaux ménages locataires des bailleurs sociaux (depuis 2014) résident au sein des quartiers de Katiramona Gadji (24%), de Scheffleras (32%) et de Ondémia Port Laguerre (38%).
- 90% des ménages locataires auprès d'un bailleur social habitent dans les quartiers de Païta Centre (22%), de Scheffleras (22%), de Katiramona Gadji (23%) et de Ondémia Port Laguerre (23%).

LOCATAIRES DU PARC PRIVÉ

971 ménages

On dénombre une baisse du nombre de ménages locataires du parc privé dans la moitié des quartiers de la commune entre 2014 et 2019, notamment au sein du quartier de Ondémia Port Laguerre.

- Il y a moins de ménages locataires du parc privé en 2019 qu'en 2014.
- La forte baisse du nombre des locataires privés au sein du quartier Ondémia Port Laguerre, est due à un passage de près de 120 logements dans le parc social (changement de statut de logements existants, de privé à social, par exemple après demandes d'agrément pour bénéficier de ce statut).
- Près de 55% des ménages locataires du parc privé habitent à Katiramona Gadji.
- Près d'un quart des ménages résidant à Tontouta Littoral sont locataires du parc privé.

76%

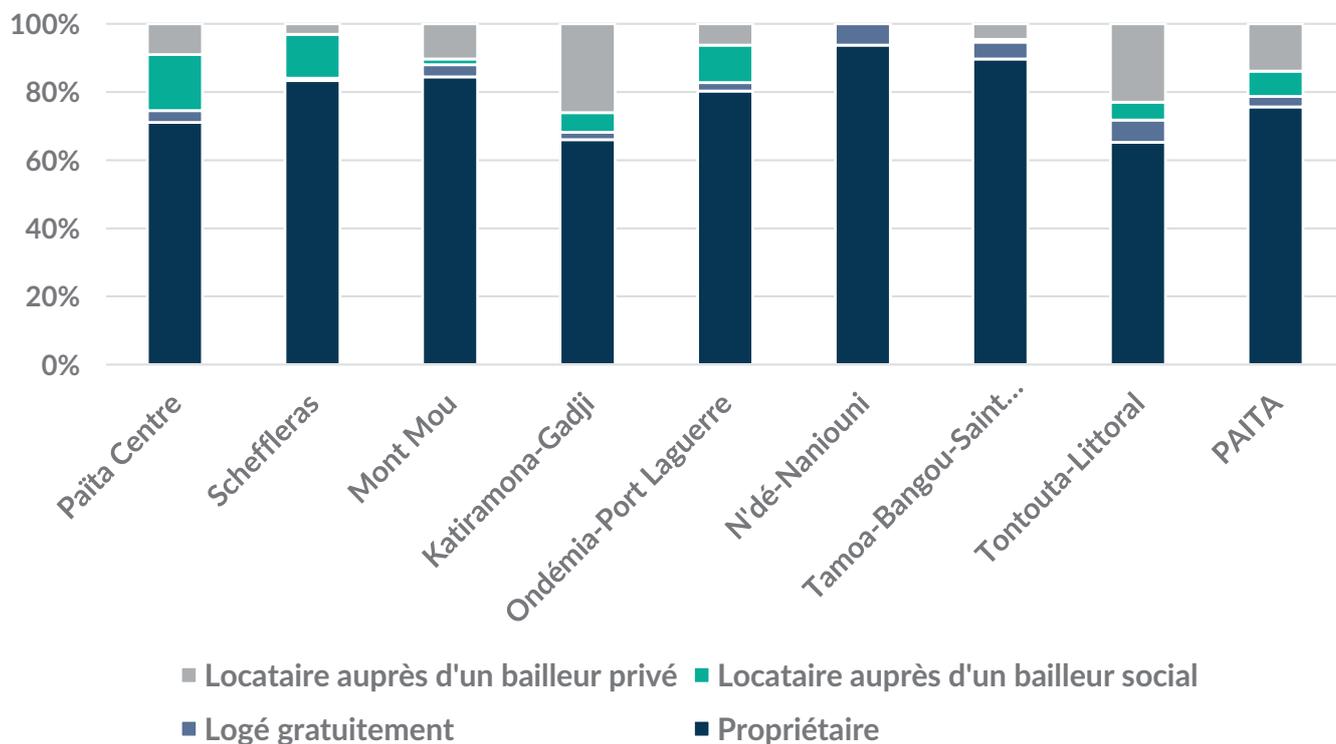
La part des propriétaires, en 2019, à Païta.

+35%

Augmentation du nombre de propriétaires occupants depuis 2014.

+14%

Augmentation du nombre de locataires à Païta (parc privé et social)

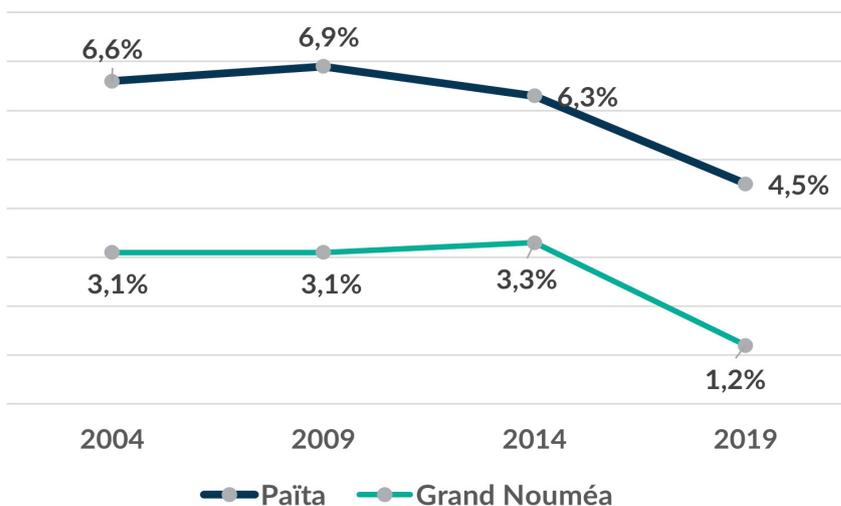


Graphique 20 : Statut d'occupation des ménages par quartier (Source ISEE 2019)

Évolution du parc de logements

Malgré la baisse de la croissance annuelle moyenne du nombre de résidences principales, le taux reste 3 fois supérieur à celui du Grand Nouméa en 2019 (4.5% contre 1.2%).

Plusieurs facteurs pourraient impacter ce taux de croissance dans les années à venir : la crise économique et sanitaire, le contexte politique, et le nombre de nouveaux logements construits.



Graphique 21 : Taux de croissance moyen annuel des résidences principales (Source ISEE 2019)

L'OFFRE EN LOGEMENT

Typologie des résidences principales

Païta poursuit sa forte croissance urbaine. De par sa géographie et son histoire, la commune est multiple : un caractère urbain et rural à la fois. Il en résulte donc une morphologie d'habitat typique des situations périurbaines, avec une forte majorité de maisons individuelles.

90%

DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SONT DES LOGEMENTS INDIVIDUELS

Païta présente la plus grande part de maisons individuelles de l'agglomération avec 90% des habitats (2019), contre 49 % à l'échelle de l'agglomération.

- 98% des logements à Scheffleras, le Mont-Mou, Tamoia Bangou Saint-Laurent et Tontouta Littoral sont des maisons individuelles
- La part des maisons individuelles du quartier de Païta Centre a baissé de 5 points depuis 2014 pour atteindre 71% en 2019
- 85% des logements de Katiramona Gadji sont des maisons individuelles

9%

DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SONT DES IMMEUBLES COLLECTIFS

Les immeubles collectifs ne représentant que 9% des résidences principales de la commune, alors qu'à l'échelle de l'agglomération ce chiffre monte à 48 %.

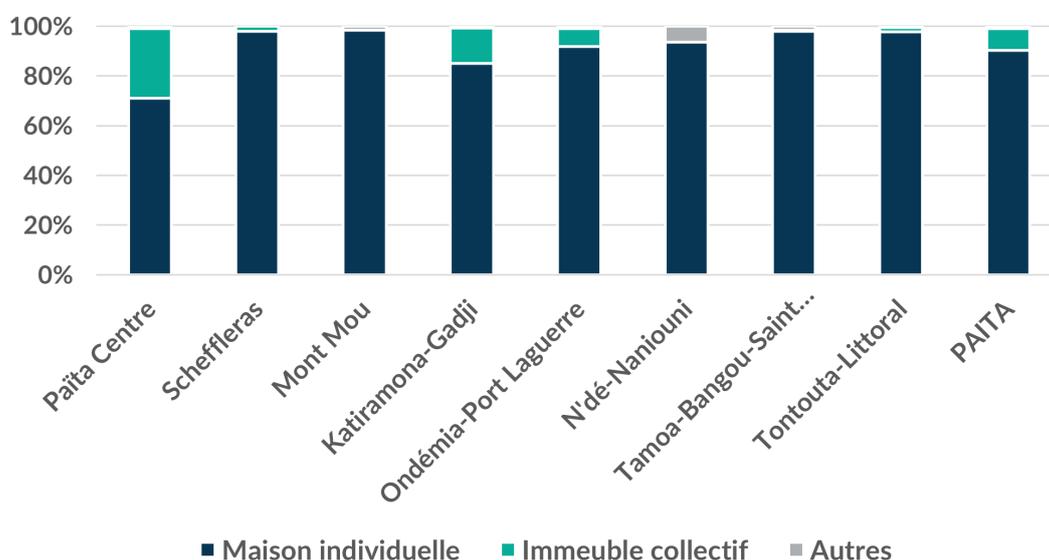
- La moitié des logements collectifs de la commune sont construits au sein du quartier de Katiramona Gadji (294 logements). Cela correspond à 14% de l'ensemble des logements de ce quartier
- Un tiers des logements collectifs sont présents à Païta Centre, soit 202 logements. Il s'agit du quartier le plus mixte avec près de 28% de logements collectifs au sein du quartier

1%

DES RÉSIDENCES PRINCIPALES CONCERNENT LES CONSTRUCTIONS PROVISOIRES

Les statistiques de l'ISEE en 2019 confirment le nombre très réduit de cases mélanésiennes, de cabanes, de constructions provisoires et de bateaux sur la commune. Ce très faible pourcentage est en baisse depuis 2014, notamment en raison d'une requalification de certains logements du quartier Tamoia Bangou Saint-Laurent.

- Il existe 66 logements de ce type sur la commune, répartis sur l'ensemble de la commune.
- Le nombre de logements de cette catégorie a été divisé par deux depuis 2014.



Graphique 22 : Typologies des résidences principales (Source ISEE 2019)

Taille des logements

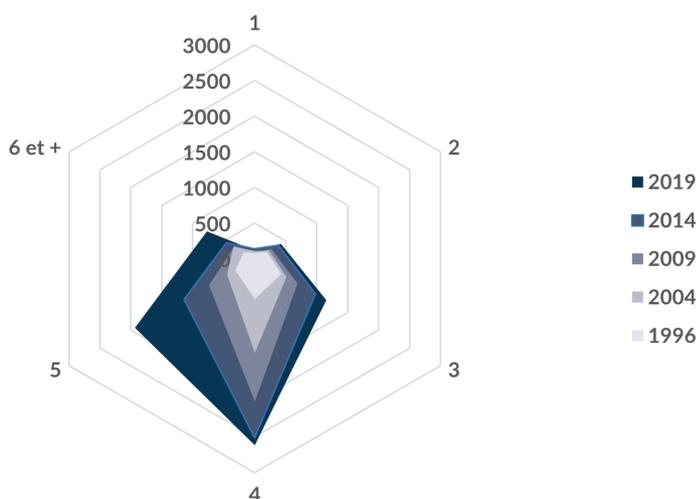
La répartition des logements selon leur taille à Païta se distingue par une part importante de résidences de grande taille. 76% des résidences principales sont composées d'au moins 4 pièces à Païta, contre 54% à l'échelle du Grand Nouméa.

En effet, les logements de 4 pièces d'habitation et plus représentent, en 2019, 76 % des résidences principales (en augmentation de 3 points par rapport à 2014) contre 54 % dans le Grand Nouméa et 45 % sur Nouméa (en augmentation de 2 points par rapport à 2014). Cette proportion de grands logements n'a cessé d'augmenter depuis 1996 où la proportion des grands logements représentait 60 % du parc immobilier de la commune de Païta.

À l'inverse, les petits logements (c'est à dire ceux dont la taille n'excède pas 2 pièces) représentent seulement 8% des résidences principales à Païta contre 22% dans l'agglomération et 29 % à Nouméa.

- Les petits logements sont essentiellement représentés au sein des quartiers Païta Centre (13% du quartier), N'dé Naniouni (22%), Tamo Bangou Saint-Laurent (14%) et Tontouta Littoral (16%)
- Les logements de 4 pièces sont les plus représentés sur la commune : 2.618 logements soit 37% des résidences principales. S'ils sont moins représentés qu'en 2014 (45%), cela est essentiellement dû à la forte augmentation des logements de 5 pièces (800 logements de 5 pièces supplémentaires atteignant 1.938 en 2019)
- Seuls 22% des logements de Tontouta Littoral sont composés de 5 pièces ou plus.
- 56% des nouvelles résidences principales entre 2014 et 2019 sont composées de 5 pièces (soit 798 résidences supplémentaires)
- 22% des nouvelles résidences principales entre 2014 et 2019 sont composées de 6 pièces ou plus (soit 308 logements)

En observant l'évolution entre 1996 et 2019 du parc des résidences principales pour chacune des tailles de logements, nous remarquons que le parc des petits logements a proportionnellement diminué à Païta, alors qu'il est resté stable dans l'ensemble de l'agglomération.



Graphique 23 : Évolution du nombre de pièces parmi les résidences principales (Source ISEE 2019)

POURCENTAGE DE LOGEMENTS DE 4 PIÈCES ET PLUS



POURCENTAGE DE LOGEMENTS DE 2 PIÈCES OU MOINS



POURCENTAGE DES NOUVELLES RÉSIDENCES PRINCIPALES COMPOSÉES DE 5 PIÈCES



Le parc de logements aidés

Selon les données récoltées (Direction du Logement de la province Sud), il existe 858 logements aidés à Païta (toutes catégories confondues, locatif et accession). La part du parc aidé représente 11% des logements de la commune, contre 23% pour l'ensemble du Grand Nouméa. Ce taux est le plus bas des quatre communes de l'agglomération.

LES DIFFÉRENTES AIDES

La structure des logements aidés à Païta est différente des autres communes de l'agglomération.

- Seuls 14% des logements aidés correspondent à du locatif très aidé (LTA), contre 21% au sein de l'agglomération.
- 61% des logements aidés relèvent du locatif aidé (LLA et LA). Ce taux correspond à celui que l'on retrouve à Nouméa, mais pas dans les autres communes de l'agglomération (40% à Dumbéa et au Mont-Dore).
- 18% des logements relèvent d'une convention autre que LTA, LLA, LA, LLT ou LAT*.
- Les 3 bailleurs sociaux sont représentés à Païta : 351 logements FSH, 265 SEM AGGLO et 242 SIC.

* LTA : Logement très aidé

LLA : Logement locatif aidé

LA : Logement aidé

LLT : Logement locatif de transition

LAT : Logement aidé de transition

TAILLE DES LOGEMENTS

La structure des logements aidés suit celle des logements libres. En effet, on constate une surreprésentation des logements de 4 pièces ou plus.

- Seuls 14% des logements aidés sont composés d'une ou deux pièces, contre 32% sur l'ensemble de l'agglomération.
- 60% des logements aidés sur la commune sont composés d'au moins 4 pièces.
- La répartition du parc par typologie de logements est conforme à celle de l'ensemble du parc de logement de la commune.
- On trouve plus de logements aidés de grande taille dans les communes périphériques de Nouméa.
- Le parc de petits logements aidés (T1 et T2) est peu représenté à Païta.

RÉPARTITION

Les logements sociaux présents sur la commune se répartissent essentiellement dans 7 quartiers.

- 24% des logements aidés sont construits au sein du quartier Païta Centre, soit 195 logements.
- On dénombre au moins 100 logements aidés dans les quartiers suivants : Ondémia (152 soit 19% de l'ensemble des logements sociaux), Scheffleras (126 soit 16%), Katiramona Gadji (119 soit 15%) et au Mont Mou (100 soit 12%).
- Selon les données récoltées, il n'y a pas de logements sociaux dans les quartiers de N'dé Naniouni et Tamoia Bangou Saint-Laurent. Cela peut s'expliquer par une autre structure de logement au sein de ces quartiers, et la présence de terres coutumières.

Le chapitre sur le parc de logement aidé de la commune de Païta prend en compte les logements locatifs bénéficiant d'une aide réglementée par la province Sud. D'autres aides existent, notamment l'exonération de TCA, mais ne sont pas prises en compte dans cette analyse.

55%

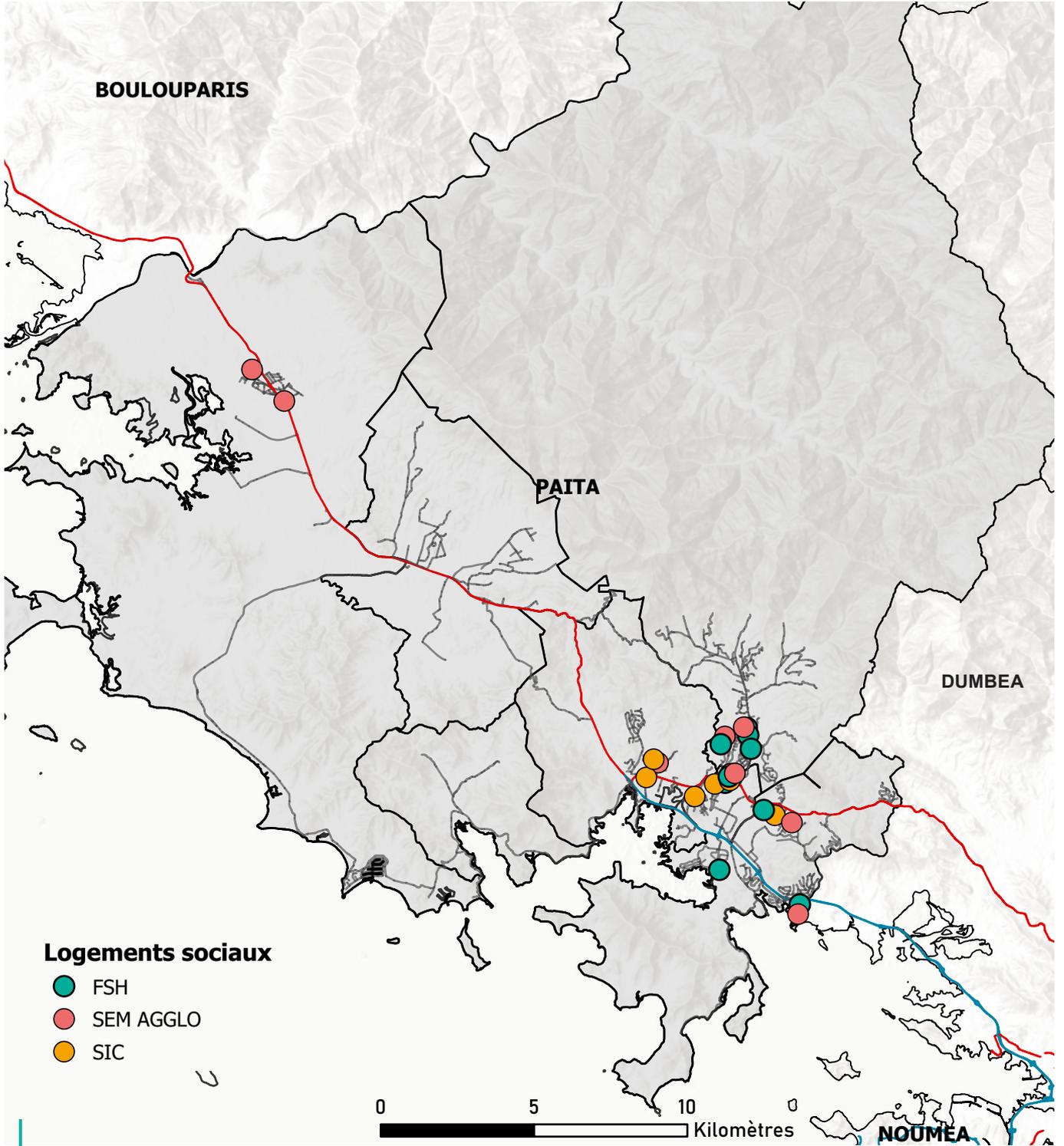
Part du locatif aidé (LLA ou LA) sur l'ensemble des logements aidés.

60%

Des logements aidés sont composés de 4 ou 5 pièces

80%

Au moins 80% des logements aidés ont été construits après 2010



Carte 24 : Localisation des logements locatifs sociaux par bailleurs (Source : Direction du Logement 2020)

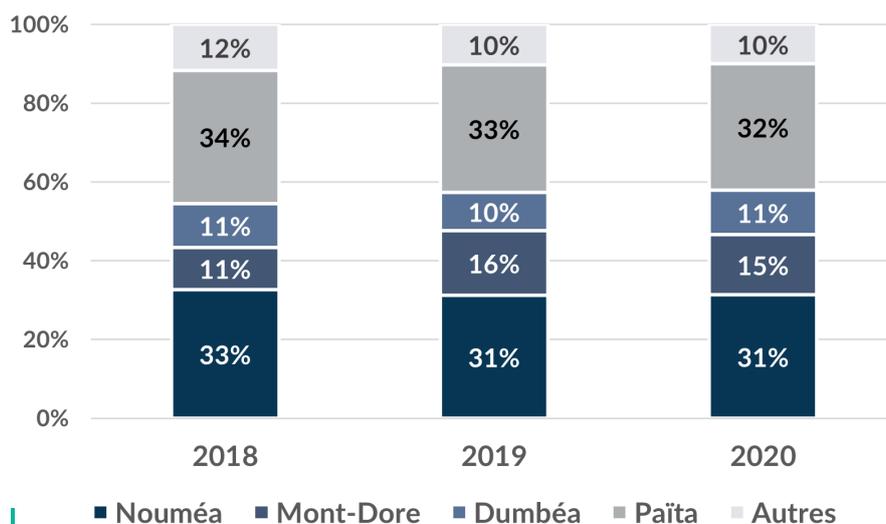
Des terrains recherchés

En 2018 au sein de l'agglomération, un terrain à bâtir sur deux vendu se situe à Païta. La création de nombreux lotissements visant à faciliter l'accès à la propriété des ménages en est la raison. Si la surface moyenne des terrains vendus est similaire entre Nouméa et Dumbéa (entre 20 et 24 ares), celle-ci est supérieure sur la commune de Païta avec une moyenne de 32 ares. Si les surfaces moyennes les plus importantes sont situées sur Païta et Mont-Dore, les prix à l'are moyens sont également les moins chers sur ces deux communes.

En 2018, 675 primo-accédants ont fait l'acquisition d'un bien sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, Païta étant la commune d'achat privilégiée avec 34% de la primo-accession, suivie par Nouméa, 33%. En lien avec les modes de production de logements, on constate que plus de 30% des transactions de Païta concernent les primo-accédants.

50%

**DES TERRAINS À BÂTIR VENDUS
DANS L'AGGLOMÉRATION SE
SITUENT À PAÏTA.**

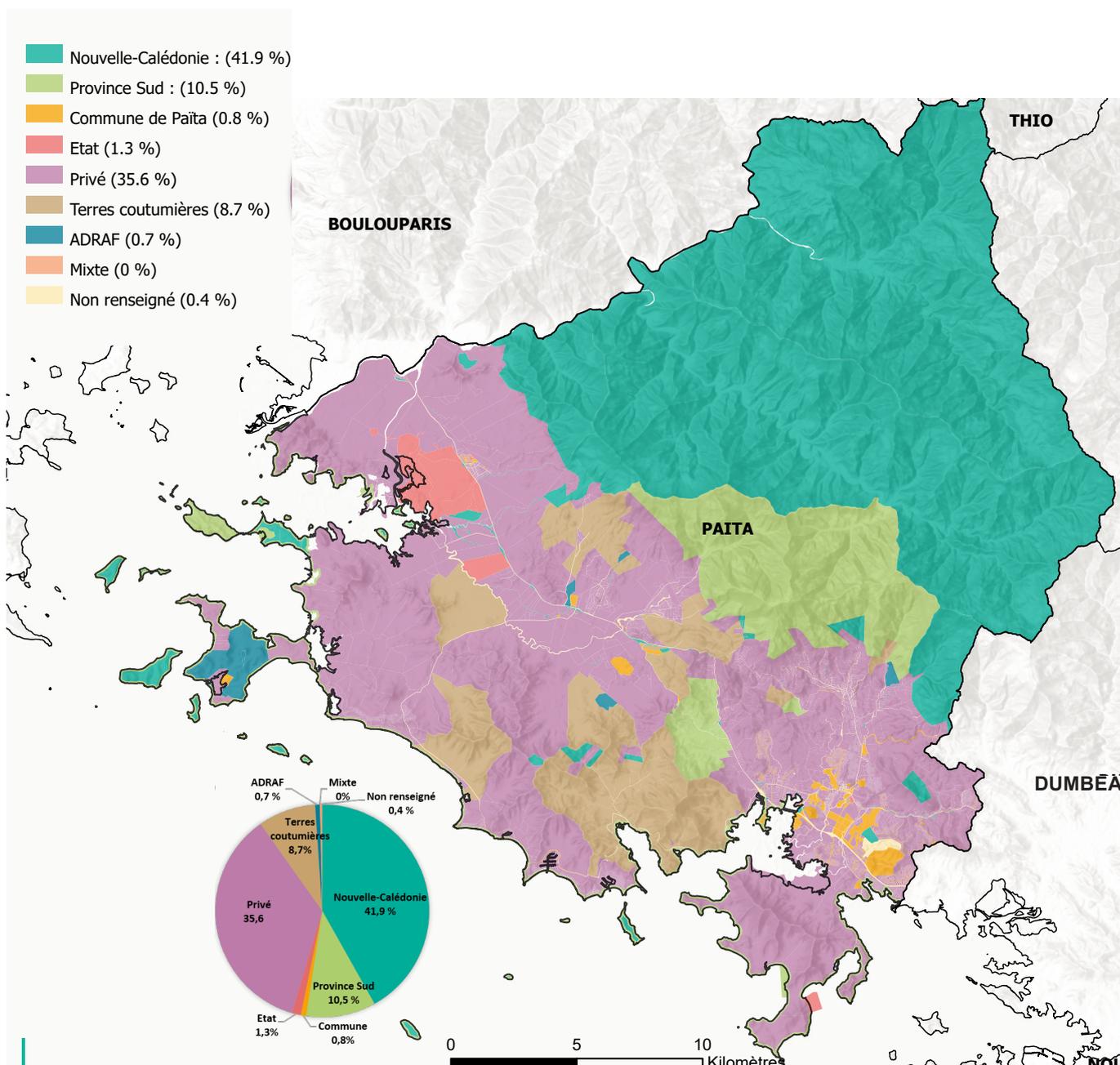


Graphique 25 : Localisation des primo-accessions en Nouvelle-Calédonie (Source : ISEE)

LA STRUCTURE FONCIÈRE

Statut foncier

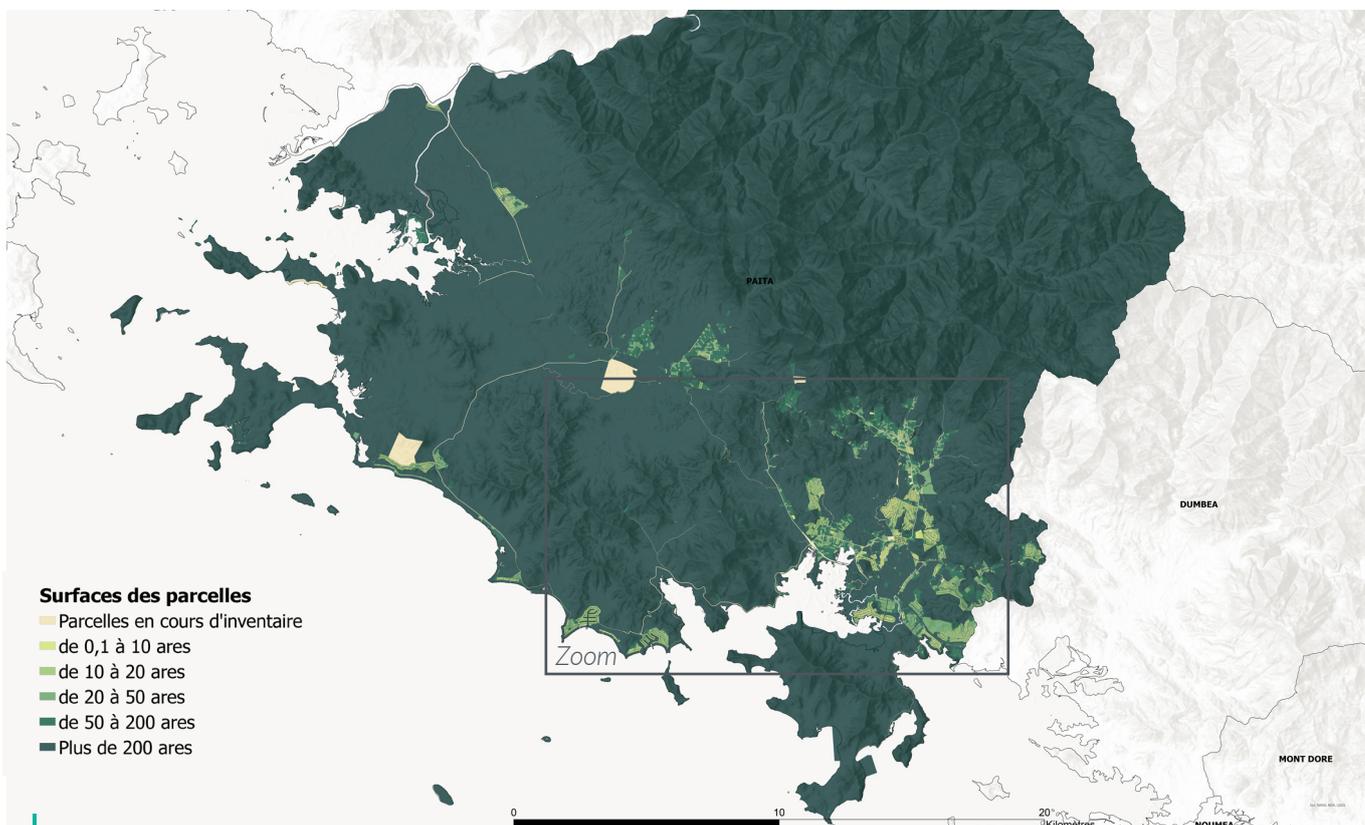
Au-delà des capacités de développement du territoire, la maîtrise foncière est une problématique forte qui peut constituer un frein ou une opportunité pour le développement de l'habitat. La politique foncière est un outil de mise en œuvre des politiques de production de logements, de réhabilitation ou de renouvellement urbain. La commune de Païta dispose de peu de réserves foncières de plus une partie est impactée par des risques naturels. La question du foncier implique de prendre en compte les terres coutumières, sur lesquelles les règles de droit commun ne s'appliquent pas.



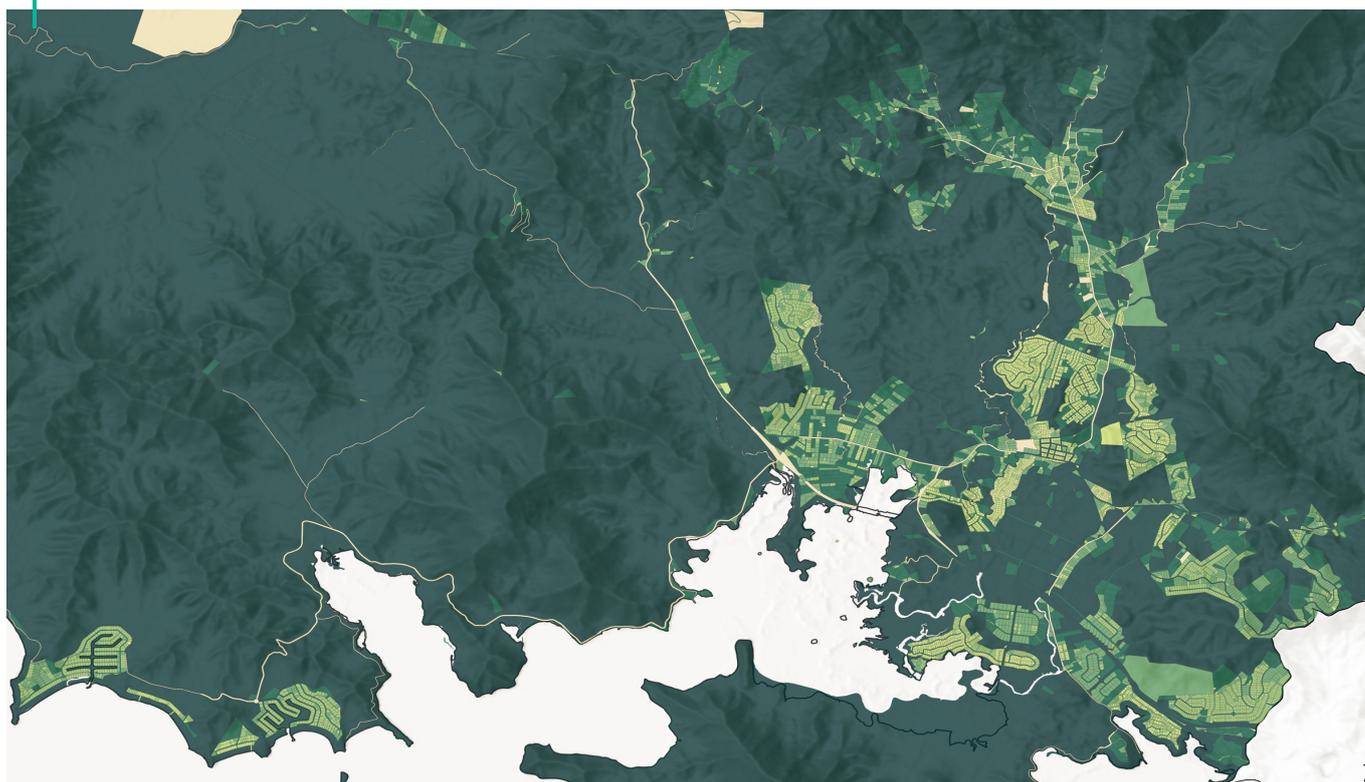
Carte 26 : Statut foncier de la commune (Source : DITTT 2021)

Superficie des parcelles

La superficie des terrains à Païta est relativement importante, notamment du fait de la présence de terres agricoles et de la géographie de la commune. Les parcelles sont de plus petites tailles et plus nombreuses au niveau des lieux centraux que sont le Village et Tontouta. Cette même densité se retrouve au niveau des quartiers résidentiels lotis. À l'inverse, les espaces plus ruraux et naturels sont marqués par des parcelles d'une superficie importante, les besoins n'étant pas les mêmes que dans les zones urbaines (exploitations, cultures, périmètres de protection, etc.).



Cartes 27 : Superficie des parcelles (DITTT 2021)



Terres coutumières

Païta fait partie de l'aire coutumière Djubéa-Kaponé et regroupe plusieurs tribus : Bangou, St Laurent - Col de la Pirogue, Naniouni et N'Dé. Les terres coutumières sur la commune sont réparties selon 3 statuts : Réserve, GDPL ou agrandissement de réserve.

LES TERRES DE GDPL

2.826 hectares répartis sur 23 parcelles

- GDPL NEKOBE : avec un lotissement de 19 lots
- GDPL THE HOMOUI : 2 lots et des cultures vivrières à proximité
- GDPL MITHIA-TOMMETHY : avec un lotissement de 54 lots en bord de mer
- GDPL NEBURA-TA : partie littorale avec une vingtaine d'habitations, le reste du terrain anciennement agricole n'est plus exploité
- GDPL NEKOUYA : 4 habitations et projets d'habitat et agriculture
- GDPL CLAN KAMBOA-OUETCHO : 1 habitation, large partie occupée par de l'élevage bovin, 6 hectares dédiés à une ferme solaire, partie en bord de rivière destinée aux cultures et en partie exploitée, un projet de lotissement (100 lots)

- GDPL KOTHAMOUI : habitat et parcelles agricoles endommagées par les feux
- GDPL TRIN-GHOE : 1 habitation et élevage de bovins
- GDPL NEWERE : 1 habitation et projet de lotissement
- GDDPL MWII ON WE : 6 habitations et cultures vivrières
- GDPL KAATRE : cultures vivrières

RÉSERVES

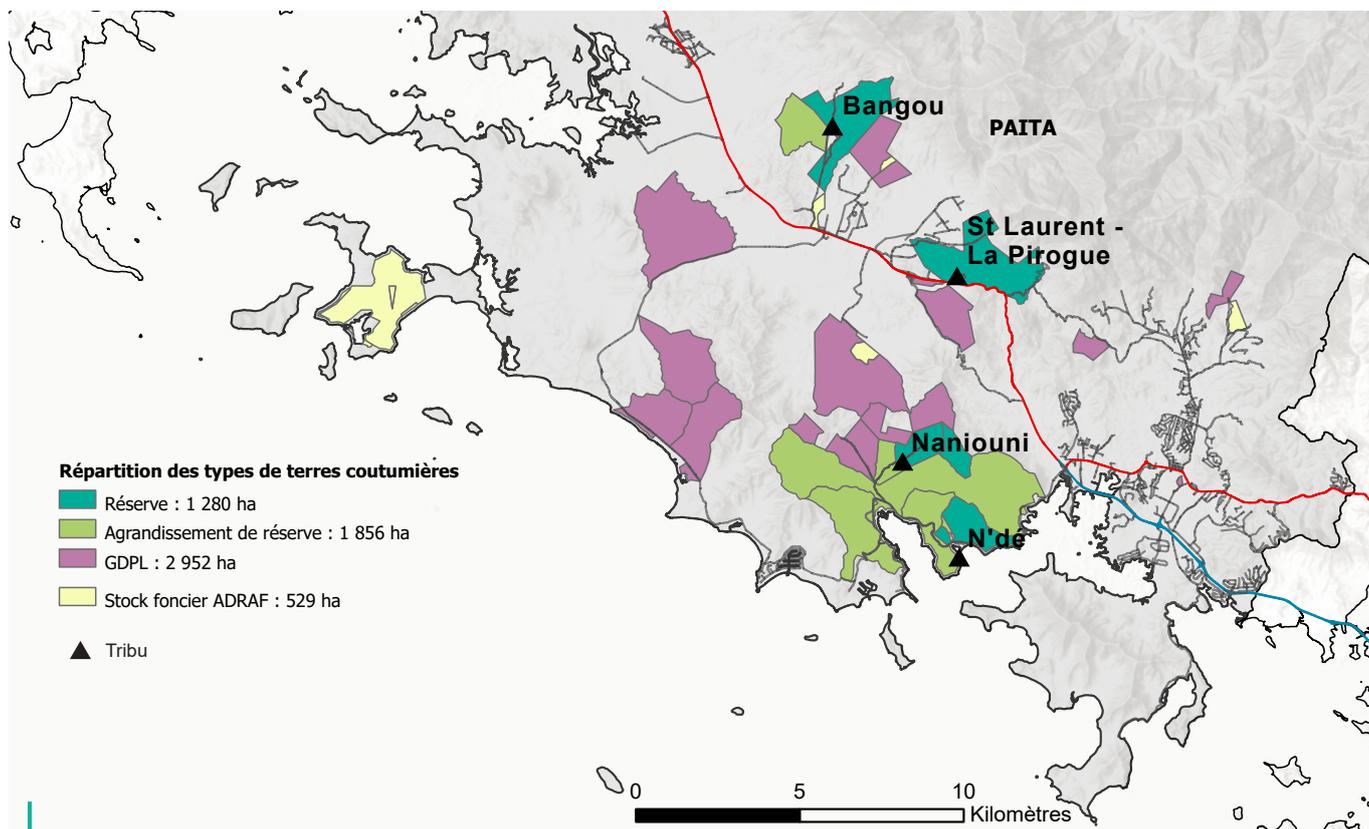
1.280 hectares répartis sur 15 parcelles

- Réserves de N'Dé et Naniouni
- Réserve de Bangou
- Réserve Pirogues

AGRANDISSEMENT DE RÉSERVE

1.856 hectares répartis sur 11 parcelles

Agrandissement des tribus de N'Dé et Naniouni.



Carte 28 : Répartition des types de terres coutumières (ADRAF 2021)

LOGEMENT - SYNTHÈSE

UN PARC RÉCENT

Près de la moitié des logements existants sur la commune ont été construits après 2010. L'offre est donc récente, et avec un taux de vacance dans la moyenne des communes de Nouvelle Calédonie, ce qui indique une forte attractivité de la commune ces dernières années. Cette perception est confirmée par les ventes de biens à Païta au cours des dernières années. En effet, en 2018 au sein de l'agglomération, un terrain à bâtir sur deux vendu se situe à Païta.

UNE VILLE DE PROPRIÉTAIRES

Si de nombreux terrains sont vendus chaque année, ils le sont à des propriétaires habitants. En effet, les trois quarts des habitants de la commune sont propriétaires de leur logement, taux supérieur de 25 points à la moyenne de l'agglomération. Il y a donc une réelle dynamique d'emménagement sur le long terme au sein de la commune. Cette dynamique de nouvelles installations impacte les réseaux et les besoins en équipements de la commune.

DE GRANDES RÉSIDENCES PRINCIPALES

L'immense majorité des logements sont des maisons individuelles de grande taille et d'au moins 4 pièces. Les nouveaux logements construits depuis 2014 sont principalement des logements de 5 pièces et plus. Cette typologie coïncide et répond à la demande en logement des ménages avec enfant, qui ont parfois besoin ou souhaitent s'installer en périphérie de Nouméa. A l'inverse, peu de logements de petite taille (3 pièces ou moins) sont construits à Païta.

NOMBRE DE LOGEMENTS

9.723

Le recensement de 2019 dénombre plus de 9.500 logements. Parmi eux, 7.016 sont des résidences principales.

TYPLOGIE DE LOGEMENT

90%

Sur l'ensemble de la commune, 9 logements sur 10 sont des maisons individuelles. Ce taux est le plus important de l'agglomération.

CROISSANCE

+43%

De logements entre 2014 et 2019 sur l'ensemble de la commune.

NOUVEAUX LOGEMENTS

45%

Près de la moitié des logements ont été construits après 2010.

PROPRIÉTAIRES

76%

Plus des trois quarts des habitants de la commune sont propriétaires de leur logement.

DE GRANDS LOGEMENTS

Plus de trois quarts des logements de la commune sont composés d'au moins 4 pièces (76%), alors que les petits logements sont très peu représentés (8% du total pour les logements de 2 pièces ou moins).

L'offre en grands logements s'est renforcée au cours des 10 dernières années. L'offre en logements impacte directement la typologie des ménages qui emménagent sur la commune.

LE LOGEMENT AIDÉ

Il existe 858 logements aidés sur la commune, soit 11% des logements. Ce taux est le plus bas de l'agglomération.

Néanmoins, 80% de ces logements aidés ont été construits après 2010, suite à la livraison de plusieurs opérations. Tout comme le parc privé, ces logements sont plus grands que la moyenne des logements aidés de l'agglomération.

LE FONCIER

Le marché de l'immobilier confirme la forte offre pour des terrains à Païta, preuve de l'attractivité de la commune et de la disponibilité des terrains. Il existe sur la commune de grandes réserves foncières, notamment au sud de Païta proches des zones urbanisées, néanmoins celles-ci sont parfois soumises aux risques naturels.

Les parcelles sont plus nombreuses et plus petites au sud de la commune, proche de Païta Centre.



ÉCONOMIE



L'ARTISANAT À PAÏTA EN 2021

La forte croissance démographique à Païta, entre 2010 et 2020, a été accompagnée par le développement de l'économie sur la commune. Les zones industrielles se sont développées et le tissu artisanal s'est renforcé.

L'évolution du tissu artisanal depuis 2010

Une entreprise est qualifiée d'artisanale, si elle exerce une activité de production, de transformation ou de prestations de services, et emploie moins de 10 salariés au moment de sa création. L'artisanat regroupe 280 métiers dans 4 secteurs : bâtiment, production, services et alimentation.

En août 2021, il existe 1.072 entreprises artisanales sur la commune de Païta. Ces entreprises représentent 47% des activités du secteur marchand non agricole (cet indice est appelé poids de l'artisanat). Ce taux est supérieur de 13 points par rapport au taux de la province Sud : cela peut s'expliquer par un dynamisme économique important sur la commune.

Le nombre d'établissements artisanaux pour 10.000 habitants - indice appelé densité artisanale - est de 436 à Païta. Si cette densité est plus faible que sur l'ensemble de la province Sud et de l'agglomération, elle est supérieure à la moyenne du territoire. Cela s'explique par l'évolution démographique rapide au cours des 10 dernières années. En effet, la structuration du secteur économique évolue traditionnellement moins vite que le nombre d'habitants malgré une croissance forte sur la même période (+30%, soit 242 structures supplémentaires).

Plusieurs tendances sont observées :

- Le secteur du bâtiment est toujours majoritaire sur la commune avec une hausse de 2 points depuis 2010. En 2021, 58% des établissements s'inscrivent dans le secteur du bâtiment
- Le secteur des services a fortement augmenté en 10 ans. En 2021, 20% des entreprises artisanales de Païta sont inscrites dans ce secteur.
- Le secteur de l'alimentation a légèrement progressé entre 2010 et 2021, tandis que le secteur de la production a légèrement baissé (15% des entreprises artisanales présentes sur Païta travaille dans ce secteur).

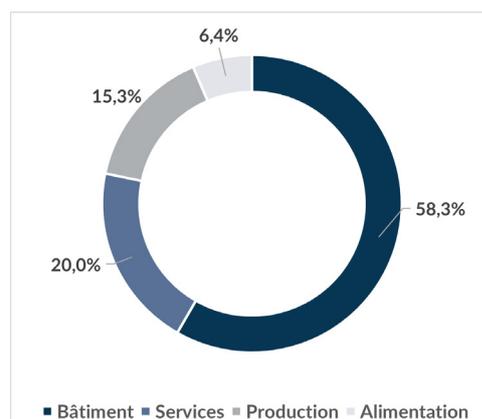
NOMBRE DE STRUCTURES ARTISANALES SUR LA COMMUNE

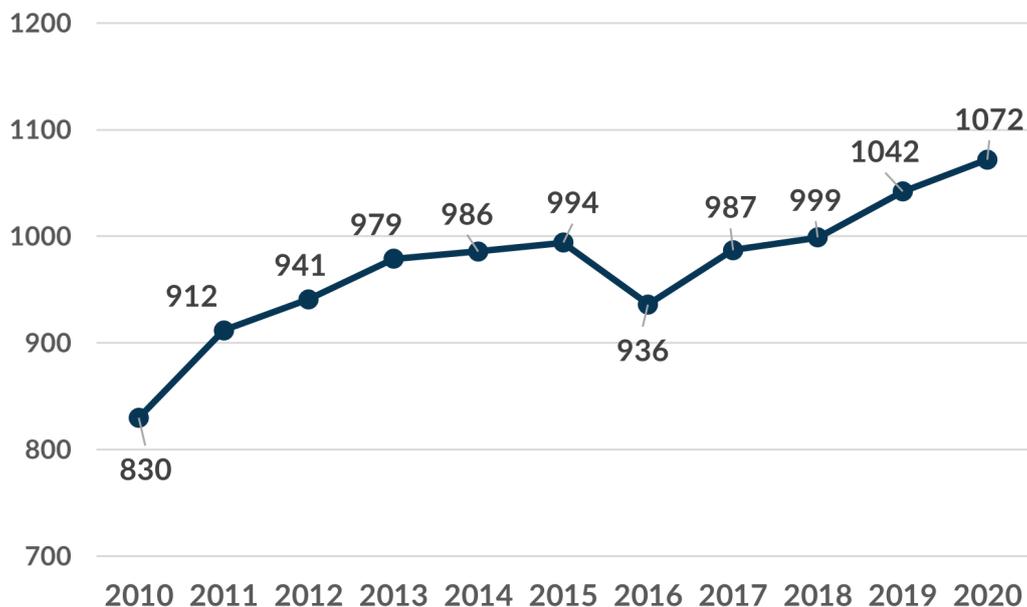
1.072

VARIATION DU TISSU ARTISANAL ENTRE 2010 ET 2021

+29%

RÉPARTITION SECTORIELLE DU TISSU ARTISANAL





Graphique 30 : Évolution du nombre d'établissements depuis 2010 à Païta (Source CMA 2021)

L'évolution des structures artisanales au sein de la commune de Païta a été marquée par plusieurs périodes :

- Une forte augmentation (+10%) entre 2010 et 2011 des établissements due en partie à la création de parcelles artisanales au cours de cette période.
- Une augmentation plus mesurée entre 2011 et 2015.
- Une chute en 2016 du nombre des établissements qui s'explique par la radiation de nombreuses entreprises plus en activité suite à une décision de la commission du Répertoire des métiers.
- Un redémarrage depuis 2017, avec une évolution moyenne de 3% par an des établissements.

La commune de Païta regroupe aujourd'hui 13% des établissements du Grand Nouméa, soit 3 points de plus qu'en 2010. Cette augmentation s'observe également sur la commune de Dumbéa. Ces évolutions se sont faites principalement au détriment de Nouméa.



Les différents secteurs artisanaux

Si les 4 secteurs artisanaux ont connu une forte croissance entre 2010 et 2020, on constate ces dernières années des tendances nouvelles quant à l'établissement des structures artisanales sur la commune.

+57%

L'ALIMENTATION

Le secteur de l'alimentation est en développement sur la commune, avec +57% d'établissements en 10 ans. Cette croissance est également constatée au niveau de la province Sud et de la Nouvelle Calédonie.

- Chaque année, la dynamique des créations est plus forte que les radiations.
- La croissance est constante depuis 10 ans.
- La hausse du secteur est largement portée par l'activité de fabrication de plats préparés (gamelles) dont l'effectif a augmenté de 45% en 10 ans (35 structures en 2021).
- Les activités alimentaires ambulantes ont également fortement augmenté.

+32%

LA PRODUCTION

Le secteur de la production regroupe 164 établissements, soit 18% des entreprises artisanales de la commune. Avec 32% de structures supplémentaires en 10 ans, le secteur s'est fortement développé au regard de la dynamique observée à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et de la province Sud.

- La forte croissance s'explique par les possibilités d'implantation à l'extérieur de Nouméa.
- 40% des entreprises de ce secteur ont une activité de soutien à l'industrie.
- Le secteur de la production à Païta est très diversifié (fabrication d'objets, d'emballage, de produits métalliques, productions textiles, joaillerie, etc.)

+17%

LE BÂTIMENT

Contrairement aux évolutions constatées à l'échelle de la Nouvelle Calédonie (-14%) et de la province Sud (-11%) le secteur du bâtiment s'est développé sur la commune de Païta (+17% en 10 ans). Cette dynamique semble tout de même se ralentir depuis 5 ans :

- 5% de croissance depuis 2016.
- L'année 2020 enregistre le niveau de créations d'entreprise du bâtiment le plus faible depuis 10 ans. Cela peut s'expliquer par une conjoncture peu propice au développement, mais également par un nouveau mode de contrôle des qualifications à l'immatriculation des entreprises.

+66%

LES SERVICES

Le secteur des services compte 214 établissements, qui rapportés au nombre d'habitants, constituent une densité de 87 établissements pour 10 000 habitants. Si ce taux reste plus faible que sur l'ensemble du territoire calédonien, la dynamique forte de croissance depuis 5 ans devrait permettre de rattraper le retard dans les années à venir.

- 70 établissements se sont créés ces 5 dernières années dans ce secteur.
- L'année 2020 a vu la création de 58 entreprises de services, soit le taux de création le plus fort observé sur la commune depuis 10 ans.
- La croissance de 66% en 10 ans est la plus forte de l'agglomération (+63% pour Dumbéa, +31% au Mont-Dore et +11% à Nouméa).

+73%

LES ACTIVITÉS DE PROXIMITÉ

L'artisanat de proximité se caractérise par la satisfaction des besoins essentiels de la population et la personnalisation des services rendus. Il est un acteur de la vie locale des communes car il dynamise l'économie et l'emploi et participe à la fixation de la population.

- La commune compte aujourd'hui 152 entreprises exerçant une activité dite de proximité, soit 64 de plus qu'il y a 10 ans.
- La croissance s'est accélérée depuis 2016 (+55%), et on observe 30 créations par an depuis 2019
- La densité artisanale des activités de proximité est identique à celle de Dumbéa (62), mais reste inférieure aux autres communes de l'agglomération

L'ACTIVITÉ AGRICOLE

L'activité agricole est une composante importante de la commune de Païta et constituait le premier secteur d'activité il y a une vingtaine d'année. Aujourd'hui, l'essentiel de l'activité repose sur l'élevage.

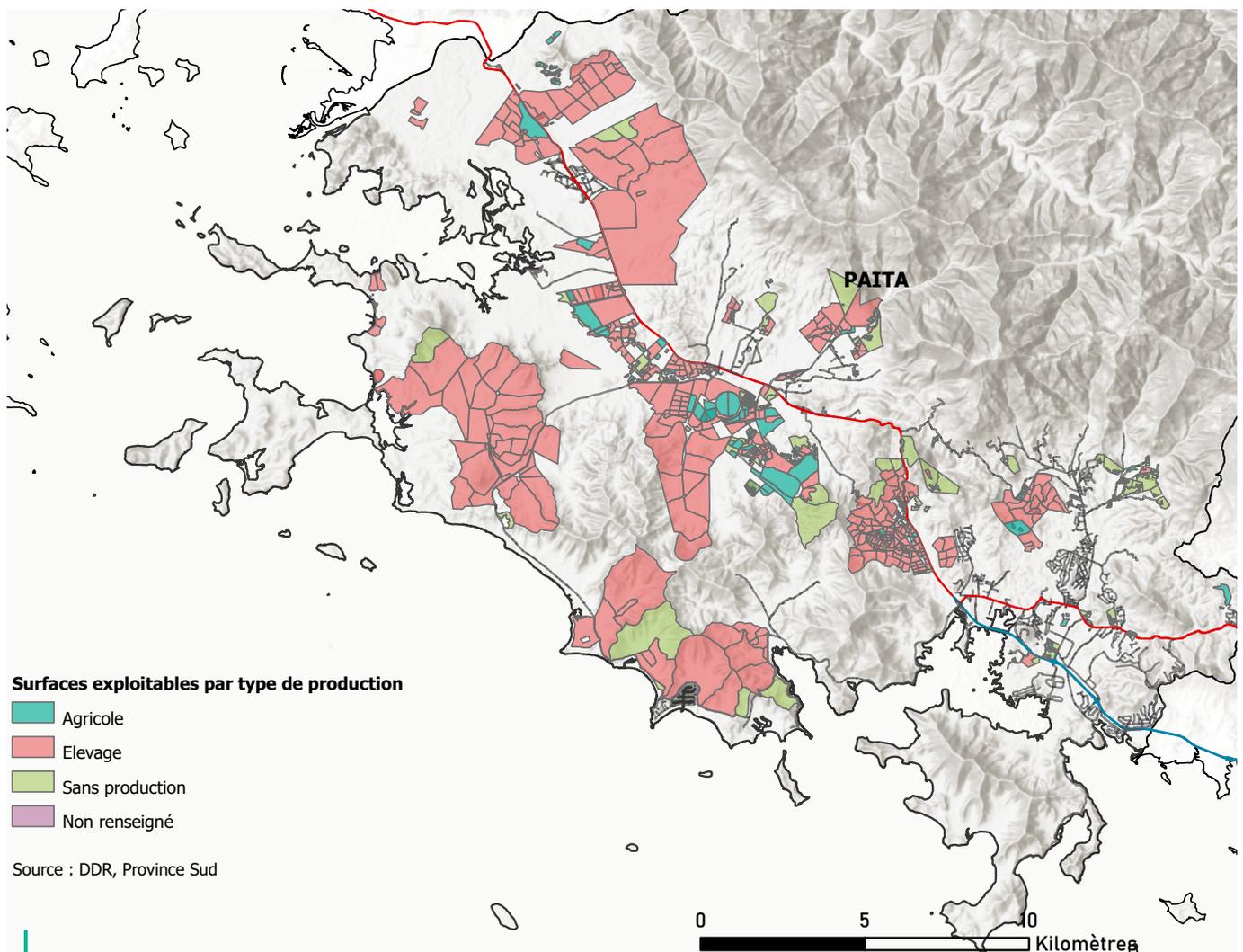
L'élevage représente la majorité de l'activité agricole (surface déclarée). Les productions se concentrent sur la viande de bœuf et de porc. Les surfaces nécessaires à cette activité sont importantes au sein de la commune. Pour l'élevage, on recense plusieurs secteurs :

- Autour de Port Laguerre, avec un nombre important de petites parcelles.
- Les grandes parcelles à Karikaté et dans les contreforts de la route longeant le littoral au niveau de Naïa et Timbia
- Autour de la Tamoia
- A l'est de la RT1 au niveau de la Tontouta

Certaines parcelles sont déclarées sans production, c'est à dire qu'aucune production n'y est recensée.

Il existe également un savoir-faire au niveau de l'aquaculture, avec notamment l'une des 4 écloséries du territoire calédonien et des fermes de production aquacole.

Concernant l'exploitation agricole (culture céréalière, maraîchage, etc.), l'essentiel des parcelles exploitées sont localisées autour du "Lac de la Tamoia", de part et d'autres de la route Pierre-Charles Gaude. Les surfaces exploitées restent très faibles en comparaison des surfaces dédiées à l'élevage.



Carte 31 : Terres agricoles (Source : DDR 2019)

NIVEAU DE DIPLÔME ET EMPLOI

Le nombre de diplômés en hausse

Entre les deux recensements généraux de la population (2014 et 2019), la part des habitants de Païta de plus de 15 ans ayant un diplôme a progressé de 2 points. A Païta en 2019, plus de 80% de la population possède un diplôme. Le niveau général d'instruction a augmenté depuis 2014. Cette progression du niveau de formation va de pair notamment avec le développement des activités économiques tertiaires.

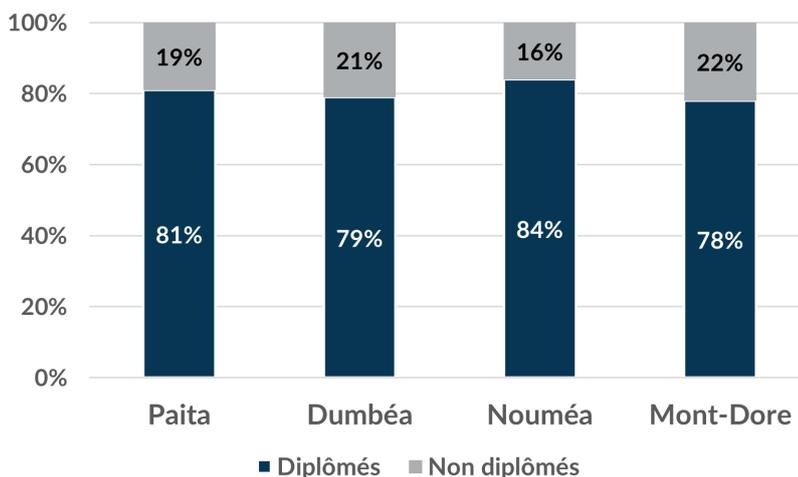
- Le niveau de diplôme le plus communément atteint est le CAP/BEP (plus de 20% des habitants de chaque quartier)
- Parmi les diplômés, 54% possèdent au moins un baccalauréat (général, technique ou professionnel), soit 7 points de plus qu'en 2014. En 2019, 44% des habitants de Païta de plus de 15 ans ont au minimum le baccalauréat.
- 19% de la population de Païta possède un diplôme post-bac
- On constate une augmentation du nombre de détenteurs d'un diplôme de 2e ou 3e cycle sur l'ensemble des quartiers. Plus de 1.600 habitants de plus de 15 ans possèdent désormais un diplôme post-bac contre environ 800 en 2014.

Ces éléments indiquent que le niveau de diplôme minimal est plus élevé qu'auparavant, et que les études s'allongent (plus de bacheliers et de détenteurs de diplômes post-bac).

Le taux d'instruction de la commune de Païta est le plus élevé de l'agglomération en dehors de Nouméa.

Cette augmentation générale du niveau d'instruction ne s'est pas faite uniformément au sein des quartiers :

- La part des non diplômés a légèrement augmenté au sein des quartiers de Tontouta-Littoral, Tamoia Bangou Saint-Laurent, N'dé Naniouni et Katiramona Gadji. Dans ces quartiers, bien que le nombre de diplôme ait baissé, le niveau de diplôme obtenu par les personnes diplômées est plus élevé qu'en 2014.
- Le pourcentage de diplômés a fortement augmenté au sein du quartier de Scheffleras (+14 points, pour atteindre 79% des habitants du quartier).



Graphique 32 : Part des diplômés au sein des communes de l'agglomération (Source ISEE 2019)

PART DES DIPLÔMÉS PARMIS LES HABITANTS DE PAÏTA

81%

PART DES HABITANTS AYANT AU MINIMUM LE BACCALAURÉAT

44%

PART DES HABITANTS AYANT UN DIPLÔME POST-BAC

19%

Un chômage en baisse

Au sein du Grand Nouméa, la ville de Païta possède le plus fort taux d'actifs ayant un emploi.

Le taux de chômage sur la commune a baissé de 1% en 5 ans. Il y a 1.000 chômeurs au sein de la commune en 2019.

- Depuis 2014, le taux de chômage a fortement baissé au sein de plusieurs quartiers : -4 points à Païta Centre, -3 points à Scheffleras et -5 points à N'dé Naniouni. De même l'augmentation du chômage dans certains quartiers reste inférieure à 1%.
- Près de 10% des habitants de Scheffleras, N'dé Naniouni et de Tamoà Bangou Saint-Laurent sont au chômage.
- A l'inverse, seuls 4% de la population de plus de 15 ans est au chômage au sein des quartiers du Mont Mou, de Katiramona Gadji et Tontouta Littoral.

PART DES RETRAITÉS PARMIS LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS

13%

EVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE SUR LA COMMUNE

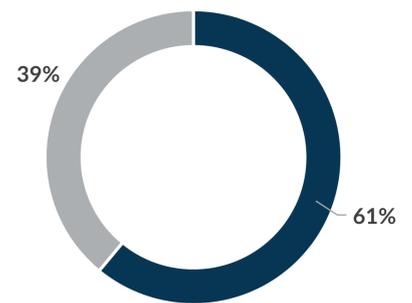
-1%

Une légère hausse des retraités

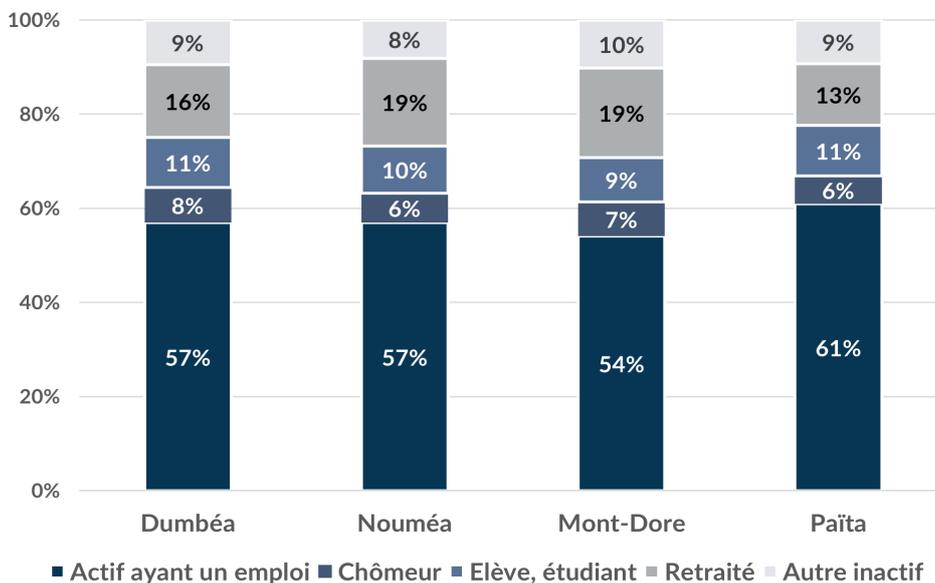
Entre les deux recensements, la part des retraités a augmenté dans tous les quartiers de la commune, principalement au sein des quartiers de Païta Centre, (+4 points), N'dé Naniouni (+7 points) et de Tamoà Bangou et Saint-Laurent (+4 points):

- Sur l'ensemble de la commune, près de 1.850 personnes sont retraitées.
- Près de 20% des habitants de Païta Centre, N'dé Naniouni, Tamoà Bangou Saint-Laurent et Tontouta Littoral sont retraités
- Moins de 10% des habitants des quartiers de Scheffleras et de Katiramona Gadji sont retraités.

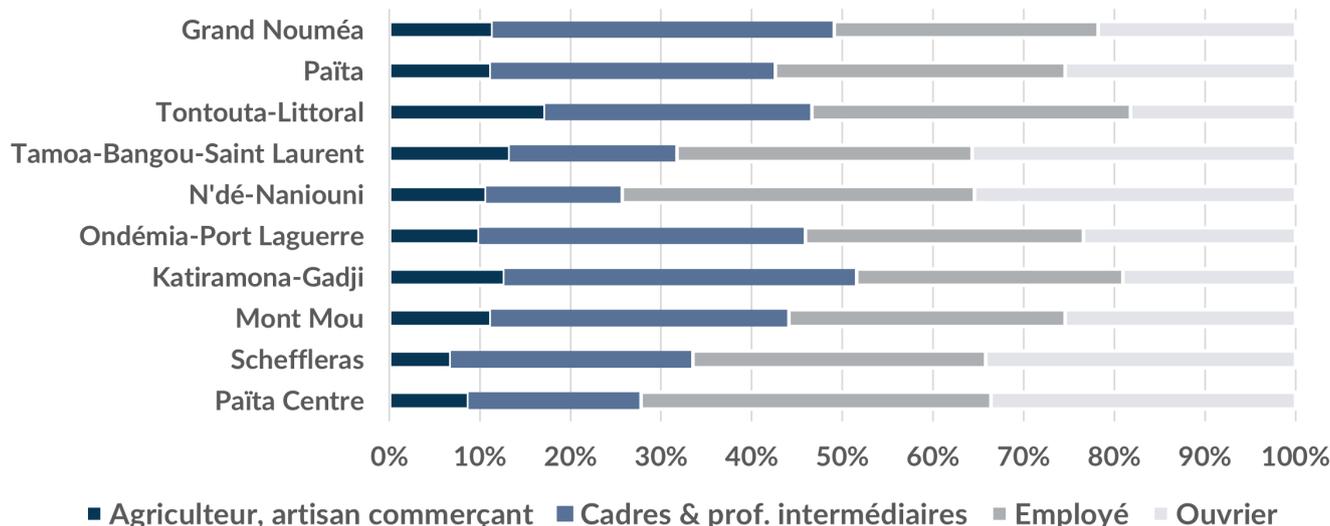
SITUATION D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION DE PLUS DE 15 ANS



- Actif ayant un emploi
- Autres situations (chômeur, étudiant, retraité et autres inactifs)



Graphique 33 : Situation d'activité des 15 ans et plus au sein de l'agglomération (Source ISEE 2019)



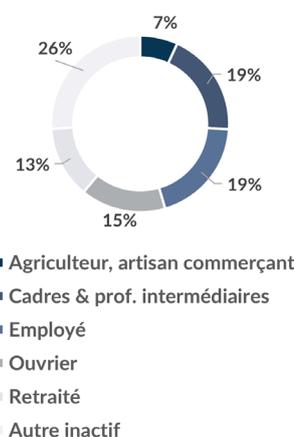
Graphique 35 : Catégorie socioprofessionnelle par quartier des habitants de plus de 16 ans, hors retraités et inactifs (Source ISEE 2019)

Toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées à Païta. La répartition entre les catégories n'a que très peu évolué entre 2014 et 2019. Les catégories socioprofessionnelles des personnes de plus de 16 ans qui habitent sur la commune mettent en évidence plusieurs éléments :

- 19% de la population en âge de travailler relève des cadres et professions intermédiaires (infirmiers libéraux, contremaîtres...). Ce taux est inférieur à celui de l'ensemble du Grand Nouméa. Néanmoins, il est supérieur à Dumbéa (16%) et est en progression de 3 points par rapport à 2014.
- Les cadres représentent près de 20% des personnes de 16 ans et plus, dans les quartiers suivants : Tontouta Littoral (18%), Ondémia Port Laguerre (22%), Katiramona Gadji (27%) et Mont Mou (20%). A l'inverse, ils représentent moins de 10% à Païta Centre et à N'dé Naniouni.
- La part des employés a baissé d'un point en 5 ans entre 2014 et 2019. Durant cette même période, la part des ouvriers a baissé de 2 points (15% en 2019). Cette tendance s'observe sur l'ensemble de l'agglomération.

La répartition des actifs au sein des différents secteurs d'activités a également évolué entre les deux derniers recensements :

- Le nombre d'actifs dans le secteur de l'agriculture a légèrement augmenté en 5 ans (+100 actifs). La part de l'agriculture reste autour de 3% des actifs de plus de 16 ans.
- Le secteur du commerce, du transport et des services divers est en progression de 3 points entre 2014 et 2019, alors que ce secteur a stagné sur l'ensemble de l'agglomération.
- 33% des actifs travaillent dans le secteur de l'administration, de l'enseignement et de la santé, soit 2 points de plus qu'en 2014.
- A l'inverse, la part des actifs dans les secteurs de l'industrie et de la construction a baissé de 5 points depuis 2014. Cette baisse est observée sur l'ensemble de l'agglomération.



Graphique 36 : Répartition des catégories socioprofessionnelles (Source ISEE 2019)

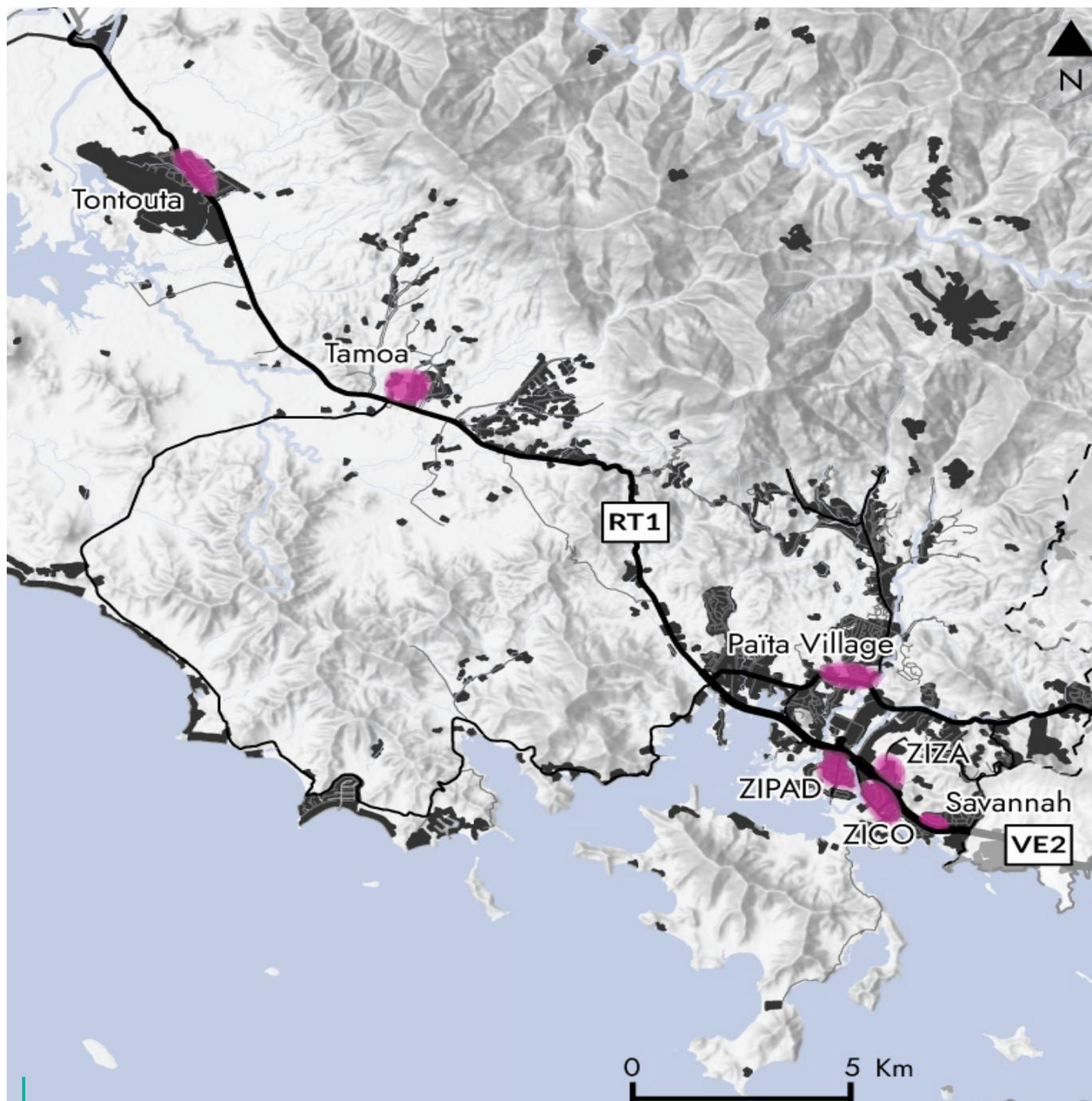
PART DES CADRES ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

19%

PART DES ACTIFS TRAVAILLANT DANS LE SECTEUR DU COMMERCE, DU TRANSPORT ET DES SERVICES DIVERS

39%

PRINCIPAUX PÔLES ÉCONOMIQUES



Carte 37 : Localisation schématisques des principaux pôles économiques de la commune (UP 2021)



ZONE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - ZICO

Cette zone économique correspond au secteur d'activité situé entre la voie express, la rivière Katiramona au nord et la rue des Bois Noir au sud.

La situation géographique de cette zone (proximité de Nouméa, liaison directe avec la voie express), les terrains proposés (prix attractif, surfaces importantes) et les possibilités de construction ont rendu très attractif cette zone industrielle. L'offre a ainsi attiré des entreprises présentes auparavant sur les autres communes de l'agglomération, et notamment à Nouméa.

Au sein de la ZICO Païta, on trouve un mix commercial et industriel, avec la présence de grandes enseignes commerciales tout public et des sites de production industrielle.

Certains sites de production proposent également une commercialisation directe au sein même de leur foncier, créant ainsi des espaces de vente sur l'ensemble de la ZICO.

Au sein de ce secteur, on note la présence à l'ouest de l'Hôtel Rivland, principal équipement hôtelier de la commune.

Certaines zones de logement se situent également à proximité de la ZICO de Païta : soit en bordure de zone au nord le long de la rue Frederick Martin, soit au sud avec Savannah sur mer.

Au sud, le site d'enfouissement de Gadji occupe plus de 70 hectares. Ce site de traitement final des déchets permet une gestion cohérente des déchets de l'ensemble de l'agglomération.



ZONE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE - ZIZA

La ZIZA est située au nord de la voie express "en face" de la ZICO, avec qui elle partage l'échangeur de la voie express.

Aménagée à partir de 1997, il s'agit de la zone industrielle et artisanale la plus ancienne de la commune. Le lotissement "ZIZA PAÏTA" a été réalisé par la municipalité. Les prix étaient particulièrement attractifs afin d'encourager les entreprises à venir s'installer à Païta.

Ce secteur économique dense est presque entièrement urbanisé. Les différentes activités se sont implantées le long de deux axes - la route de la ZIZA et la route de la quarantaine - avec une contre-allée. Cette disposition renforce la lisibilité de cette zone économique.

Tout comme la ZICO, la situation géographique de cette zone (proximité de Nouméa, liaison directe avec la voie express), les terrains proposés (prix attractif, surfaces importantes) ont rendu très attractif les lots.

La ZIZA accueille aussi bien des grossistes, des industries de production (alimentaire notamment) que des enseignes artisanales et commerciales (principalement en lien avec la construction).

Les sites de la ZIZA et de la ZICO ont une aire d'influence supérieure à la commune seule. En effet, les quartiers du nord de la commune de Dumbéa profitent également de la variété de l'offre de ces sites d'activités.



LE PARC D'ACTIVITÉS - ZIPAD

Le parc d'activités ZIPAD est complémentaire aux ZIZA et ZICO situées plus au sud de la commune.

Cette zone économique est située au sud de la voie express entre la rivière Katiramona à l'est et la Karikouïé à l'ouest. Au sud, la topographie et le développement du lotissement Arborea délimitent la ZIPAD.

Développé autour de la rue du Platine, le parc d'activités propose des surfaces importantes pour toutes les activités (industrielles, artisanales, bureaux et commerces).

Tout comme au sein de la ZIZA et de la ZICO, plusieurs entreprises ont ainsi décidé de quitter des surfaces au sein des autres communes de l'agglomération (Nouméa Ducos notamment) afin de s'y installer, tandis que d'autres activités ont

profité de l'opportunité pour ouvrir une deuxième antenne de leur entreprise.

Si la situation géographique de la ZIPAD est idéale (proximité de Nouméa, connectée à la voie express, et terrains de plusieurs dizaines d'ares à vendre), plusieurs terrains ne sont pas encore urbanisés. L'instabilité institutionnelle et économique du territoire expliquent en partie le fait que l'ensemble de la zone d'activité ne soit pas encore urbanisée.

La ZIPAD offre une variété d'activités tournées aussi bien vers les professionnels que les particuliers.



PAÏTA VILLAGE

Le centre du village concentre un linéaire d'activités commerciales et de services. Lieu privilégié des habitants de Païta Centre pour effectuer leurs démarches, les commerces bénéficient d'une clientèle nombreuse, ainsi que d'un positionnement stratégique.

La centralité de Païta, positionnée le long de la RT1, bénéficie également de la desserte des lignes principales de transports en commun. Ainsi, au sein de ce pôle économique, on identifie le marché, certains services médicaux (médecin, kinésithérapeutes, etc.), ainsi que les services et commerces de proximité, avec notamment un supermarché.

Le bassin de population lié à ce pôle économique est important avec notamment les secteurs d'habitat du Mont Mou, de Scheffleras, de Val Boisé, de Beauvallon, etc.

Le boulevard de l'Arène du Sud, dont la situation géographique est propice au développement, va accueillir le futur grand centre commercial de la commune et ainsi renforcer un axe qui contient déjà certains moteurs de l'activité économique (fast-food, Arène du Sud, vente à la ferme, etc.).





TONTOUTA

Ce pôle économique secondaire permet de centraliser une partie des besoins économiques du nord de la commune.

En effet, le secteur de Tontouta Aéroport concentre la majeure partie des activités du nord de la commune (Aéroport, supermarché, etc.). Suite aux départs de certaines activités (services bancaires), ce pôle économique secondaire est moins varié et tend à perdre en fréquentation (les habitants du versant nord du Col de la Pirogue se rendant désormais davantage sur Païta Centre).

Le maintien de ce secteur économique bénéficie aux habitants du nord de Païta, mais également à l'ensemble des usagers de la RT1, notamment lors des trajets vers la

Brousse, la majorité des activités/services étant aménagée en façade sur la RT1. Les usagers de l'aéroport international peuvent également bénéficier des services offerts par la zone économique de la Tontouta.

Ce pôle économique centré sur un supermarché et les stations essence propose aux divers clients une offre de proximité. Malgré le peu d'aménagement, le linéaire dédié aux commerces est accessible et lisible.

TAMOA

On observe un regroupement d'activités de transformation agricole près de la centralité de la Tamoia. Ce pôle économique emploie notamment de nombreux habitants du versant nord du Col de la Pirogue. Un projet de développement commercial est en cours à proximité.

SAVANNAH

Le pôle économique secondaire de Savannah offre une alternative aux activités économiques de Païta Village. Centré sur le Rond-Point Ilot Ange, à l'entrée du lotissement Savannah au niveau de l'échangeur Savannah-Nouré, ce pôle économique est un pôle de proximité.

Les commerces et services présents permettent aux lotissements résidentiels proches de bénéficier des commerces et services de proximité (pharmacie, médecin, alimentaire et restauration). Ainsi, le développement de ce pôle secondaire peut éviter certains déplacements vers les autres pôles d'activités.

Le taux de vacance des locaux commerciaux est quasi nul ce qui indique la bonne santé de ce pôle économique secondaire.

Un projet d'aménagement, limitrophe au centre commercial existant, a également été autorisé. Ce projet doit notamment proposer plusieurs locaux à usage de services et stockage.



ÉCONOMIE - SYNTHÈSE

LE TISSU ARTISANAL

Le nombre de structures artisanales a progressé de près de 30% depuis 2010. Si cette hausse a connu une baisse en 2016, la croissance depuis 2017 est d'environ 3% par an. Païta concentre désormais 13% du secteur artisanal du Grand Nouméa. Ce taux a progressé de 3 points en 10 ans et démontre le fort dynamisme de la commune. En effet, de nombreux artisans se sont installés sur la commune, notamment grâce à la mise sur le marché de terrains peu chers et bien connectés aux réseaux de transport au sein de la ZIPAD, de la ZIZA et de la ZICO.

DE PLUS EN PLUS DE DIPLÔMÉS

En dehors de Nouméa, Païta a le plus fort taux de diplômés de l'agglomération. Parmi eux, près de la moitié sont détenteurs au minimum d'un baccalauréat. Le taux d'instruction est en constante augmentation depuis de nombreuses années. Les catégories socioprofessionnelles nécessitant un niveau de diplôme élevé sont également en hausse. En effet, entre les 2 derniers recensements, le taux des cadres et professions intermédiaires a progressé de 3 points.

LA LÉGÈRE HAUSSE DU TAUX DES RETRAITÉS

Au sein du Grand Nouméa, la ville de Païta possède le plus fort taux d'actifs ayant un emploi et l'un des plus faible taux de chômage. En effet, seulement 6% des actifs sont au chômage. Mais la tendance principale observée entre les deux derniers recensements est la hausse du taux des retraités. On dénombre désormais 13% de retraités sur la commune. Comme sur l'ensemble de l'agglomération ce taux va continuer de croître.

STRUCTURES ARTISANALES

1.072

Ces entreprises artisanales représentent 47% des activités du secteur non agricole. Cela indique un important dynamisme artisanal sur la commune depuis une dizaine d'années.

LE NOMBRE DE RETRAITÉS

1.850

Le nombre de retraités est en augmentation constante ces dernières années.

ARTISANAT

+29%

L'augmentation du tissu artisanal de la commune entre 2010 et 2021

ACTIFS

61%

Part des actifs ayant un emploi (plus fort taux de l'agglomération)

NIVEAU DE DIPLÔME

81%

Part des habitants de la commune ayant au moins un diplôme

DES PÔLES D'ACTIVITÉS RECONNUS

La commune de Païta offre des potentiels de développement aux différents secteurs d'activités au sein de la ZIPAD, de la ZIZA et de la ZICO.

Ces trois zones d'activités économiques au sud de la commune sont idéalement placées et permet d'attirer de nombreux entrepreneurs.

PAÏTA VILLAGE, CENTRALITÉ PRINCIPALE

Le secteur de Païta Village concentre un nombre important de commerces et de services de proximité. Cette polarité, renforcée par un nombre important d'équipement est utilisée par l'ensemble des habitants de la commune. L'ouverture prochaine d'un centre commercial le long du Boulevard de l'Arène du Sud sera un lieu d'attrait nouveau plus au sud du centre-ville.

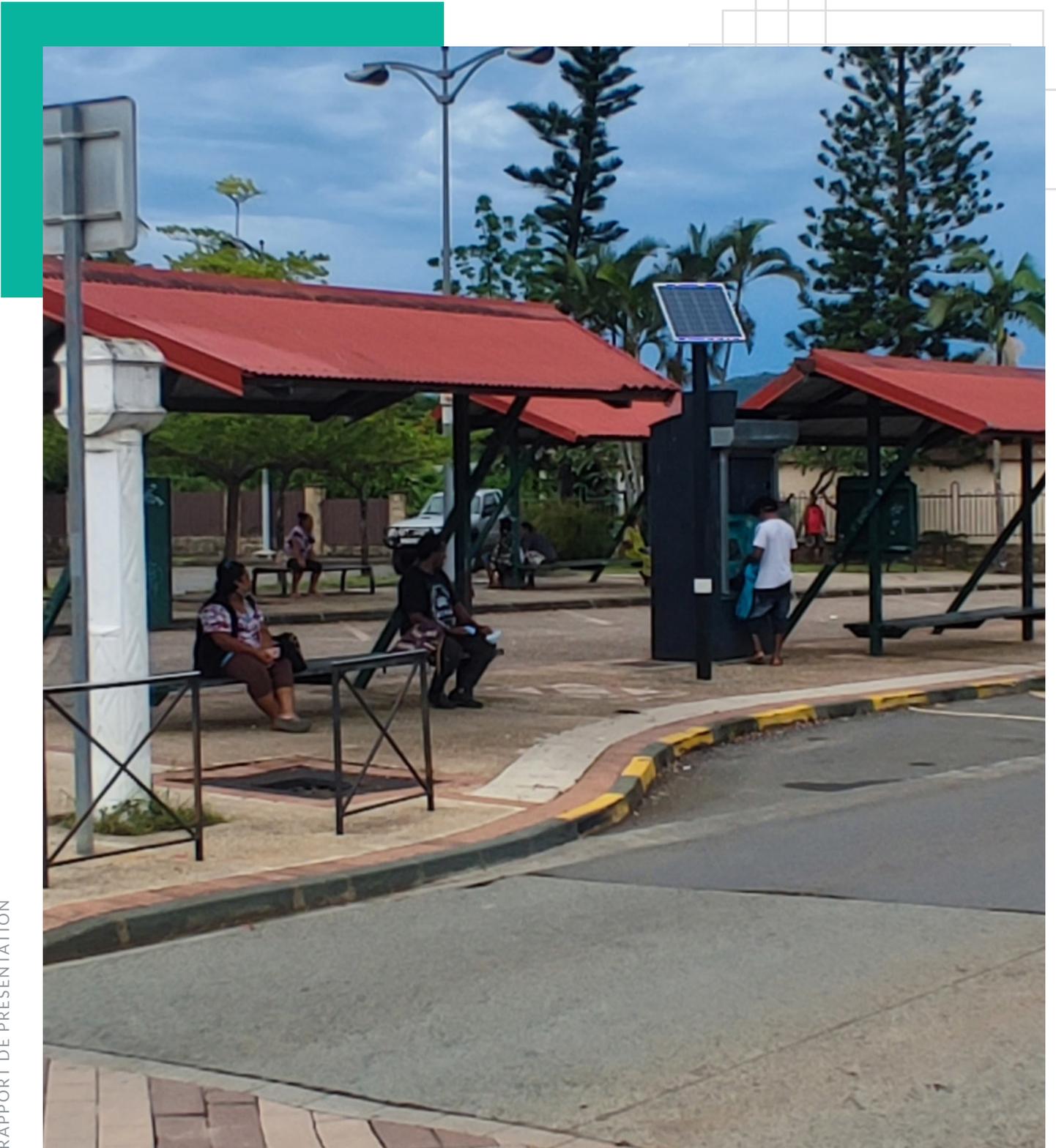
DES PÔLES ÉCONOMIQUES SECONDAIRES

Plusieurs pôles économiques secondaires maillent le territoire communal (Tontouta, Tamoia, Savannah).

En effet, l'étendue de la commune nécessite de regrouper certains services de proximité afin de garantir une qualité de vie à l'ensemble des habitants de Païta.



DÉPLACEMENTS



RÉSEAU VIAIRE ET POLARITÉS

Si tous les modes de déplacements sont disponibles sur la commune, la voiture reste le mode de transport privilégié par les habitants de Païta compte-tenu du réseau viaire disponible et de l'étendue géographique de la commune

Hiérarchie des voies

La hiérarchisation des voies est un moyen de représenter un réseau viaire à partir de plusieurs critères préalablement définis. Ainsi, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs facteurs : emprise de la voie, transit supporté, typologie de liaison (desserte locale, voie structurante, etc.), mode alternatif, fonction de la voie, etc. Suite à l'analyse de ces critères, la hiérarchie du réseau apparaît :

- Une voirie primaire, lien direct avec le cœur de l'agglomération:
 - La voie express est le support du plus grand trafic, avec près de 27.000 voitures/jour sur la VE2 au sud de l'échangeur de l'Arène ZIPAD. Le trafic est plus léger au nord de l'échangeur avec près de 16.000 véhicules/jour.
 - Cette voie rapide permet de desservir rapidement et sans obstacle, l'ensemble de l'agglomération.
 - Il existe 4 échangeurs sur la VE2 à Païta, du sud au nord : Savannah Nouré, ZIZA ZICO, Arène ZIPAD et Littoral Ondémia.
 - En complément de ces échangeurs, il existe également une traversée au nord des fraisiers de Païta, par la route Antoine Cherika.
 - Le nombre d'échangeurs et de traversées permet de desservir les différents quartiers de manière cohérente compte-tenu de l'étendue de la commune et de ses spécificités.
- La route territoriale n°1 (RT1), voirie historique, traverse toute la commune, de Tontouta jusqu'à Katiramona. Elle permet de relier Païta aux autres communes de l'agglomération au Sud, et ainsi doubler la VE2. La RT1 est une voirie structurante de l'agglomération, par son trafic et les pôles qu'elle dessert (Auteuil, Mont-Dore, etc.).

Ces voiries primaires supportent de plus en plus de trafic, notamment depuis 2010, suite aux développements des nouveaux quartiers et des zones d'activités de la commune.

La VE2 et la RT1 se rejoignent au niveau de l'échangeur du Littoral/Ondémia en une voirie unique qui dessert le Nord de la commune et la brousse. Cette portion de la RT1 est une voirie de transit pour l'ensemble du territoire et de desserte pour les quartiers au Nord de la commune (Bangou, Tontouta, Saint-Laurent, Tamoà...).

Les liaisons avec les communes voisines sont limitées aux voies express VE2 et RT1.

**NOMBRE DE VOITURES PAR JOUR
SUR LA VE2**

27.000

**NOMBRE DE VOITURES PAR JOUR
SUR LA LIAISON RT1/VE2**

10.000

**LINÉAIRE DE VOIRIE
STRUCTURANT LA COMMUNE
(VE2 + RT1)**

+30 km

**PROLONGEMENT DE LA
RT1 EN 2X2 VOIES**

La section Païta Nord - Tontouta est en cours d'aménagement en 2x2 voies au droit de l'actuelle RT1 (hors Col de la Pirogue). Cette opération a pour objectif de sécuriser les déplacements, de fiabiliser les temps de parcours et d'adapter le niveau de service de l'aménagement routier.

LES VOIRIES SECONDAIRES

(Voirie Niveau 2)

La commune se structure également autour du boulevard de l'Arène du Sud entre la VE2 et la RT1 (desservant l'Arène du Sud et certains établissements scolaires notamment). Cette voirie est un support de développement pour la commune. Elle est également très utilisée avec environ plus de 10.000 voitures/jour.

La route du Mont Mou est aussi considérée comme voirie secondaire de par l'importance des secteurs desservis (Scheffleras, Mont Mou) et son trafic journalier de plus de 8.000 voitures/jour.

LES VOIRIES SUPPORTS

(Voirie Niveau 3)

Plusieurs voiries de desserte locale structurent également la commune, notamment :

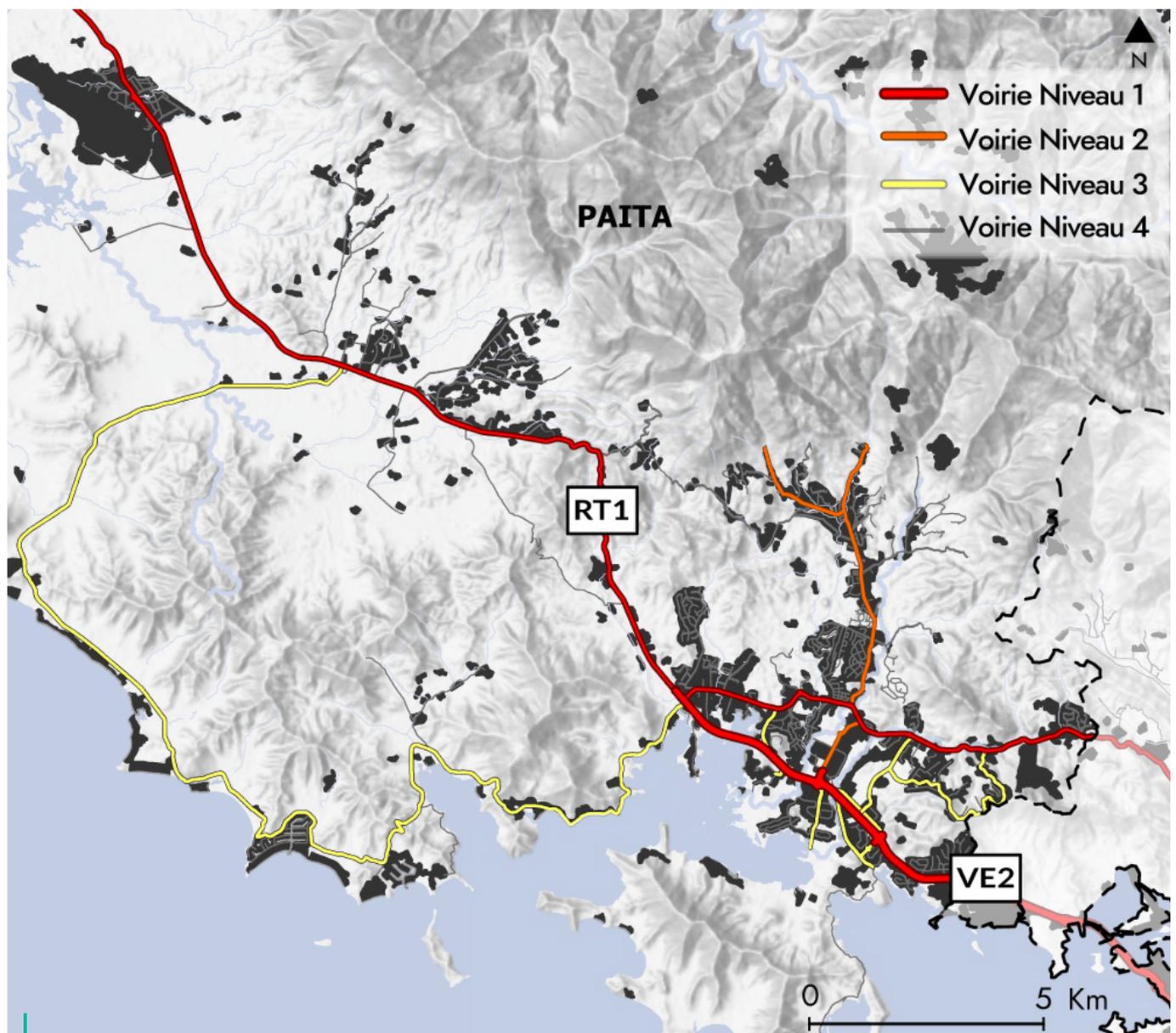
- l'unique route longeant le littoral,
- la "route de Gadji" et la "route de la Quarantaine" qui permettent des jonctions secondaires entre la RT1 et la VE2 tout en pouvant supporter un développement urbain et un trafic important.
- la rue du platine qui structure l'ensemble du développement de la zone économique et de l'habitat au sud de la VE2 à l'ouest de la Katiramona (Lotissement Domaine Paddon).

LES DESERTES LOCALES

(Voirie Niveau 4)

Les autres voiries de la commune permettent de desservir finement les quartiers. Certains lotissements fonctionnent avec une seule entrée/sortie (Savannah, Nouré, Bernard...) et peuvent donc être fortement impactés en cas de crue.

Les voiries interquartiers restent encore peu développées et permettraient de fluidifier certains transit (de Scheffleras à Val Boisé, du lotissement Bernard au Boulevard de l'Arène du Sud notamment).



Carte 38 : Hiérarchie des voies (UP 2021)

Un territoire vaste aux polarités multiples

Du fait de la géographie et du maintien d'espaces agricoles et naturels, les lieux de vies sont répartis de façon diffuse sur un territoire communal vaste, long de plus de 40 km connectés à la RT1 et à la route du littoral. Il existe peu de maillage inter quartiers, la RT1 étant de fait l'axe incontournable pour la majeure partie des déplacements à l'échelle communale.

Un « triangle de proximité » se dessine autour du village de Païta, où les principaux quartiers résidentiels, comme les zones d'activités, sont à moins de 5 km du village et de l'ensemble des aménités (équipements publics, commerces, services) qui sont offertes aux habitants. Cela représente des déplacements en voiture de très courte durée pour les quartiers les plus éloignés au sein de ce triangle, qui bénéficient d'infrastructures efficaces (RT1, VE2, voie de raccordement).

Cependant, si ces infrastructures constituent un atout en matière de déplacements motorisés, elles ne permettent pas (VE2) ou peu le développement des modes doux, rendu peu évident par la circulation dense et rapide au sein de ce triangle.

Ainsi, l'enjeu de constituer des maillages de déplacements actifs (marche, vélos, rollers, etc.) proposant une alternative à l'automobile aux habitants pour rejoindre les équipements à proximité se situe essentiellement dans les cœurs de village (Païta Village et Tontouta) et principalement dans ce triangle de proximité.

Ailleurs, les quartiers de Port-Laguerre, comme ceux du littoral côté Sud (N'dé, Naniouni, Tiaré, etc.) bénéficient de liaisons accessibles permettant de rejoindre rapidement le village (entre 10 et 15 kilomètres).

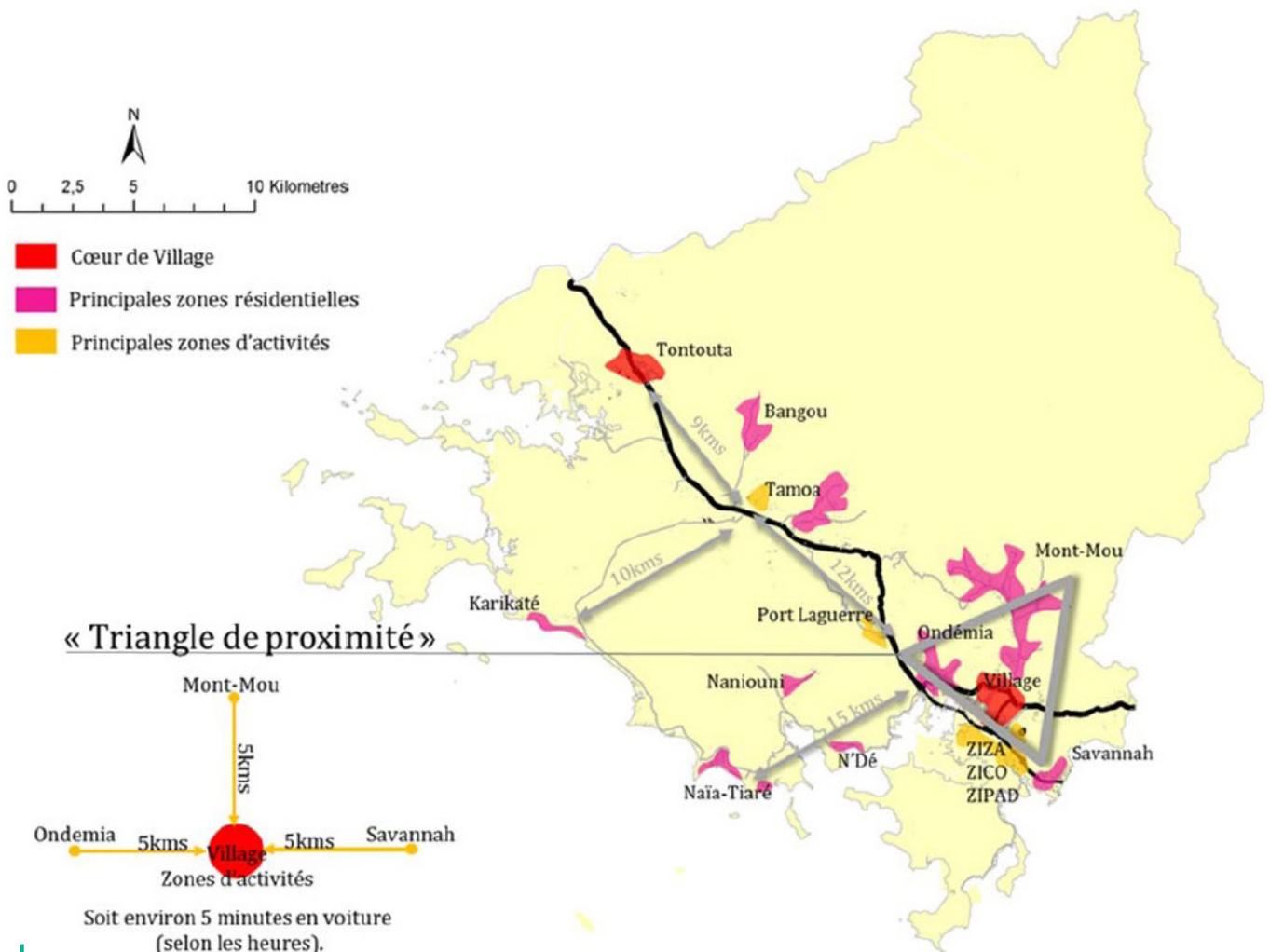
Passé le Col de la Pirogue, en matière d'accès aux services, les lieux de vies (Bangou, Tamoà) sont à mi-chemin entre Tontouta et Païta Village, voire plus proche de la Tontouta qui bénéficie donc de la fréquentation de ces populations tant que les services minimum y sont maintenus.



TRIANGLE DE PROXIMITÉ

Situé entre le Mont Mou, le quartier d'Ondemia au nord et le lotissement de Savannah au sud, ce secteur constitue la centralité principale de la commune. Ce secteur est innervé par l'ensemble des voiries structurantes, permettant ainsi de réduire les distances entre les zones de logements et les pôles d'activités du sud de la commune.

Cette zone centrale est située à égale distance entre Tontouta et Nouméa (environ 20 kilomètres). Son positionnement, les équipements présents, et le réseau de transport permet d'envisager le développement de ce secteur de la commune.



UTILISATION DE LA VOITURE ET DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

Les modes de transport

Le taux de motorisation sur l'ensemble de la commune a baissé entre les deux derniers recensements (2014 et 2019). Cette baisse est similaire à l'ensemble des communes de l'agglomération. En 2019, 80% des ménages sont motorisés (88% en 2014). 20% des ménages de la commune ne possèdent pas de véhicule, ce qui représente 1.387 ménages et concerne 4.558 habitants.

- Le quartier de N'dé - Naniouni, certains îlots ISEE de St Laurent, le centre de Tontouta et certains îlots des quartiers de Païta Sud ont une part de ménages non-motorisés supérieure à 40%.
- Malgré la baisse de 8 points des ménages motorisés entre 2014 et 2019, le taux reste élevé sur la commune et est comparable aux autres communes de l'agglomération (hors Nouméa).

Parallèlement, les modes de transport utilisés par les habitants de plus de 15 ans ont également évolué au cours de la même période :

- 9% des habitants utilisent principalement les modes actifs (marche et vélo), en légère hausse depuis 2014. Ce pourcentage monte à 23% pour les habitants de Païta Centre et 28% de N'dé-Naniouni.
- 82% des habitants utilisent prioritairement la voiture pour se déplacer (en hausse de 2,5 points depuis 2014), mais ils ne sont que 65% à Païta Centre, 74% à Scheffleras et 53% à N'dé-Naniouni.
- Si le taux d'usagers des transports en commun au sein de la commune est moindre à Païta (9%) que dans le reste de l'agglomération hors Nouméa (12%), cela est en partie dû à une faiblesse du réseau (amplitude horaire, fréquence, positionnement des arrêts). Certains quartiers se distinguent par leur plus forte utilisation des transports en commun :
 - 12% des habitants de Païta Centre utilisent principalement les transports en commun
 - 19% (plus haut taux de la commune) des habitants de N'dé Naniouni utilisent les transports en commun
- Les taux observés (modes doux, automobile et transports en commun) à Païta sont proches de ceux du Mont-Dore et de Dumbéa.

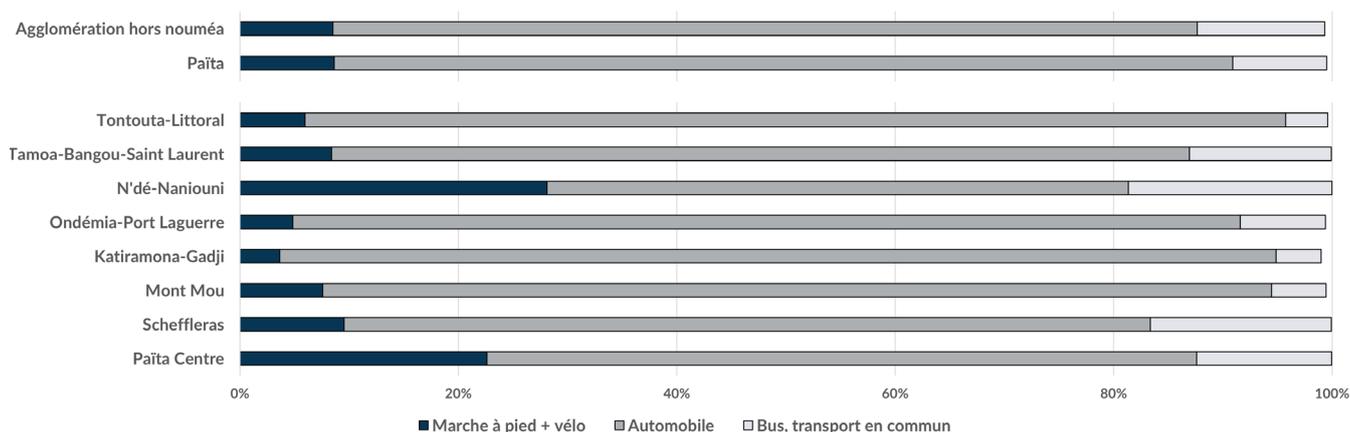
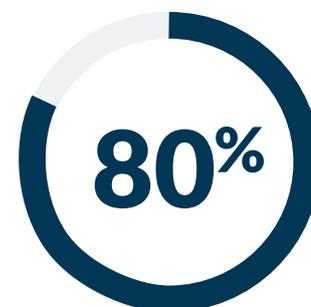
PART DES MODES DOUX

9%

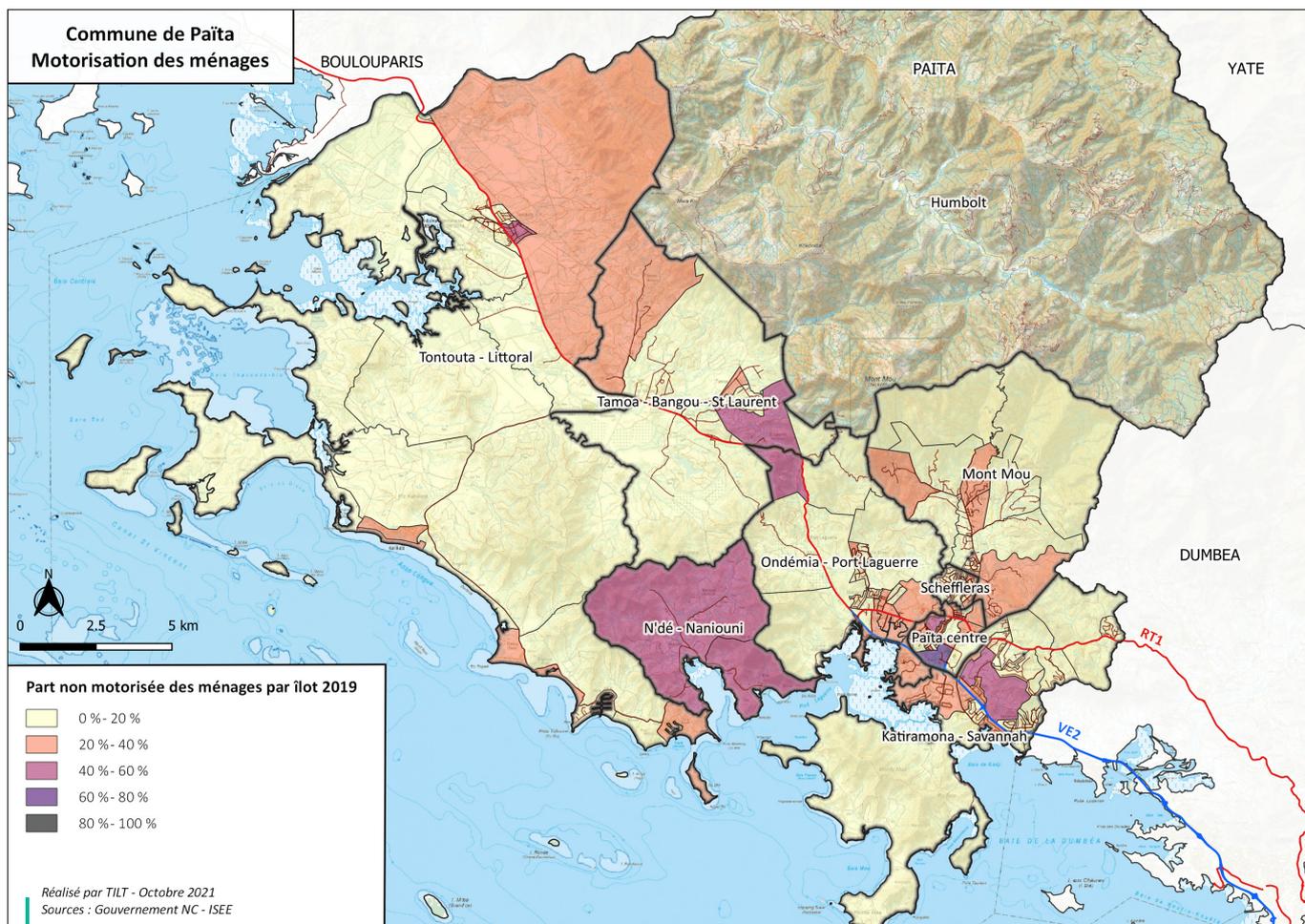
PART DES USAGERS DES TRANSPORTS EN COMMUN

9%

POURCENTAGE DE MOTORISATION DES MÉNAGES



Graphique 40 : Principal mode de déplacement des plus de 15 ans (Source ISEE 2019)



Carte 41 : Motorisation des ménages (Source : ISEE - TILT)

LES MODES DOUX

La commune a 3 pistes cyclables. Ces pistes (ou bandes) cyclables représentent plus de 4 kilomètres. L'aménagement cyclable de la route du Mont Mou est le plus long avec 2.300m depuis le rond-point du Mont Mou. Un autre aménagement est situé à Savannah au sud de la VE2 avec un linéaire de près de 1.480 m. Enfin, une piste cyclable est également aménagée rue du Platine au sein de la ZIPAD sur près de 1.250 m.

Ces aménagements ont été réalisés malgré les contraintes inhérentes à la commune, telles que l'éloignement des quartiers et la topographie. Cependant leur qualité est variable et ils ne sont pas reliés entre eux.



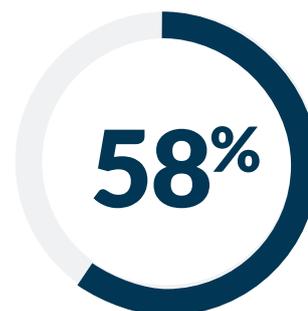
Les migrations quotidiennes

Les dynamiques de déplacement sont importantes afin d'analyser un territoire et d'identifier les liens entre les quartiers au sein de la commune et plus largement avec l'agglomération. Ces migrations quotidiennes sont réalisées par les résidents actifs (statistique ISEE-NC), soit 10.895 personnes sur la commune de Païta.

Les migrations quotidiennes des travailleurs impactent les réseaux de transports, et les besoins des différents quartiers. Les statistiques actuelles ne permettent pas de connaître le mode de transport des actifs, mais uniquement la commune d'origine et de destination :

- 42% des actifs résident et travaillent à Païta
- Parmi les autres 58% d'actifs qui résident à Païta :
 - 9% travaillent à Dumbéa
 - 4% travaillent au Mont Dore
 - 44% travaillent à Nouméa
 - 2% travaillent en dehors de l'agglomération
- 70% des actifs de la commune travaillant au sein d'une autre commune habitent dans 3 quartiers : Katiramona Gadji, Ondémia Port Laguerre et Scheffleras. Cela s'explique par une plus grande proximité (en distance ou en temps de trajet) et par la typologie des ménages (jeunes ménages actifs).
- A l'inverse, les habitants des quartiers nord et est sont plus nombreux à travailler au sein de la commune.
- Plus de la moitié des personnes travaillant à Païta Centre, N'dé Naniouni, Tamoia Bangou Saint-Laurent, et Tontouta Littoral résident également au sein de la commune.
- La commune reçoit quotidiennement 2.374 actifs provenant de l'agglomération et de brousse :
 - 11% arrivent d'une commune hors agglomération
 - 13% proviennent du Mont Dore
 - 31% de Dumbéa
 - 45% de Nouméa

POURCENTAGE DE S ACTIFS DE PAÏTA TRAVAILLANT HORS DE LA COMMUNE



42%

Des actifs de Païta habitent et résident au sein même de la commune.

44%

Des actifs qui résident à Païta travaillent quotidiennement à Nouméa.

70%

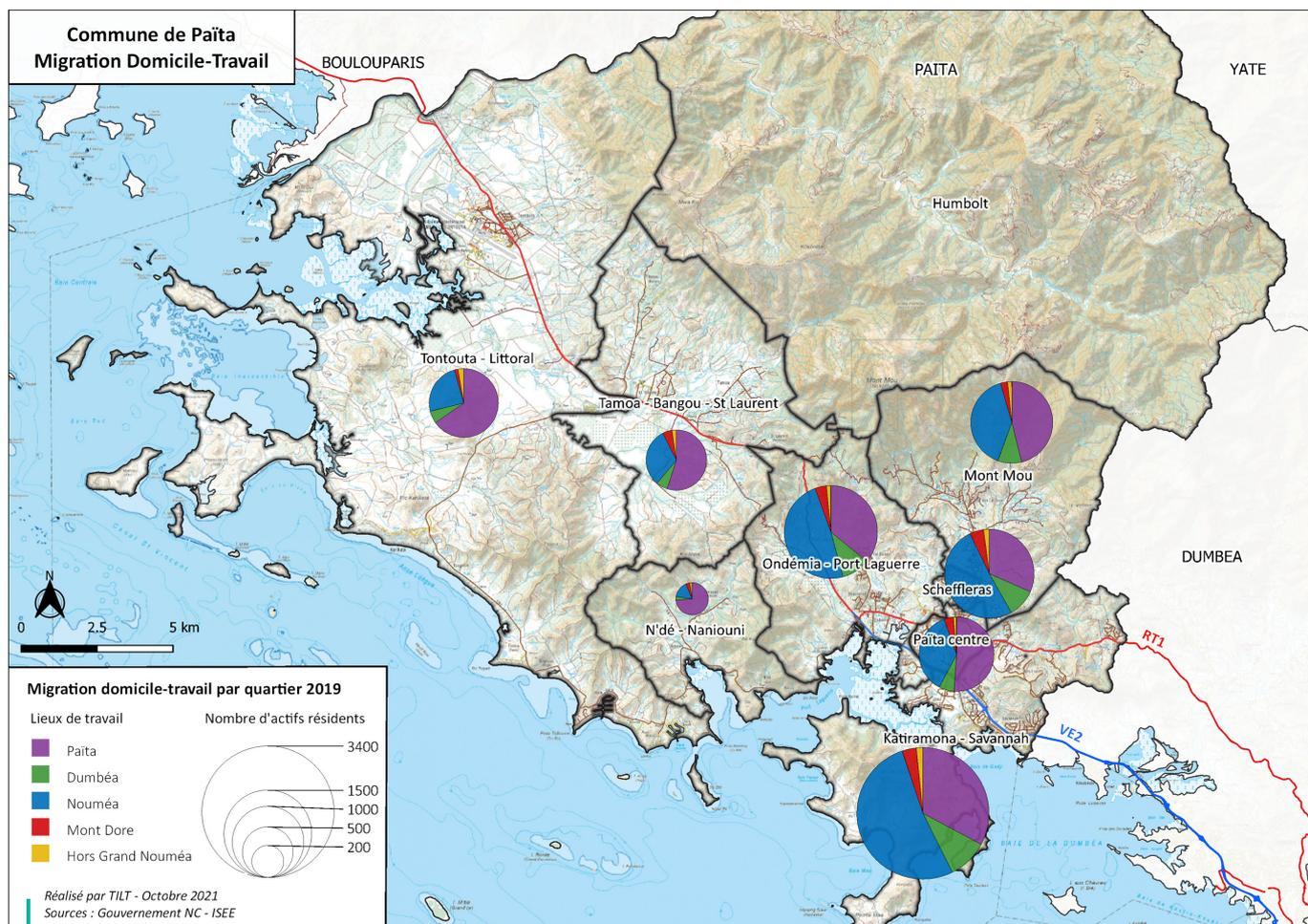
Des habitants travaillant dans une autre commune, habitent dans 3 quartiers

L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

Le recensement de 2019 fait état de près de 2.000 actifs supplémentaires en 5 ans. Ce développement très rapide aurait pu entraîner une chute du taux d'actifs de la commune travaillant à Païta. Néanmoins, le taux est resté stable (-1%).

Ce taux indique que la commune de Païta a maintenu une attractivité économique permettant à certains nouveaux habitants de travailler également sur la commune.

Cependant, pour l'ensemble de l'agglomération, le taux a baissé de 2 points. La tendance est donc à l'augmentation des migrations pendulaires au fil des ans.



Carte 42 : Origine destination des migrations quotidiennes (Source ISEE - TILT)

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le réseau de transports en commun

Le réseau de transports en commun public de la ville de Païta reste encore peu utilisé. Si une part importante des zones urbaines est desservie par le réseau Carsud, les fréquences, les horaires et le manque de compétitivité ne permettent pas un développement important de l'usage des transports en commun.

LES SECTEURS ÉLOIGNÉS

Certains secteurs de la commune ne sont pas desservis par le réseau de bus, principalement pour des raisons d'éloignement et de topographie. Il n'y a pas assez de demandes dans certains secteurs pour justifier les dessertes régulières, ainsi des lignes ont été abandonnées.

- La route du littoral n'est pas desservie en dehors du réseau présent à N'dé Naniouni.
- Les secteurs urbanisés de Bangou et Tamoia sont desservis uniquement par les arrêts sur la RT1.
- Les hauts du Mont Mou, rendus difficile d'accès par la topographie
- Le lotissement de Val Boisé n'est pas desservi, une partie du quartier de Savannah (notamment la partie au nord de la VE2) et le lotissement de Nouré ne sont pas desservis.
- L'amplitude horaire des transports à la demande (TAD) mis en place par le SMTU, ne permet pas le désenclavement de certains secteurs éloignés.

UN PÔLE D'ÉCHANGE

Si la voiture personnelle reste le mode de déplacement privilégié, l'évolution des pratiques est telle que la gare routière localisée au centre du Village se mue progressivement en pôle d'échange :

- Sur les 6 lignes du réseau présentes à Païta (L7, P1, P2, P3, P4 et P5), 4 ont en commun l'arrêt Païta Centre.
- L'arrêt Païta Centre est celui de l'unique ligne reliant directement le Médipôle et Nouméa (L7).
- La ligne P1 relie le pôle d'échange de Koutio par la RT1. Une correspondance est cependant nécessaire pour atteindre Païta Centre.
- L'arrêt de Païta Centre concentre plus de 7.000 montées/descentes hebdomadaires sur l'ensemble des lignes

LES TRANSPORTS INTERURBAINS

Le réseau de transport interurbain (SMTI), reliant l'agglomération à l'ensemble du territoire s'arrête sur la commune de Païta - seule desserte entre Nouméa et la brousse :

- Deux arrêts, à Païta Centre et à Tontouta, permettent aux voyageurs de rejoindre le réseau Carsud sans aller jusqu'à Nouméa.
- Le positionnement des arrêts du réseau RAÏ, et la complémentarité avec le réseau Carsud ne sont pas optimaux et ne permettent pas de proposer un réseau complet et lisible pour les usagers.
- Les arrêts du RAÏ ne sont pas en connexion directe avec le réseau de Carsud, ce qui ne facilite pas les liens entre tous les réseaux (billettiques, arrêts éloignés, fréquence...).

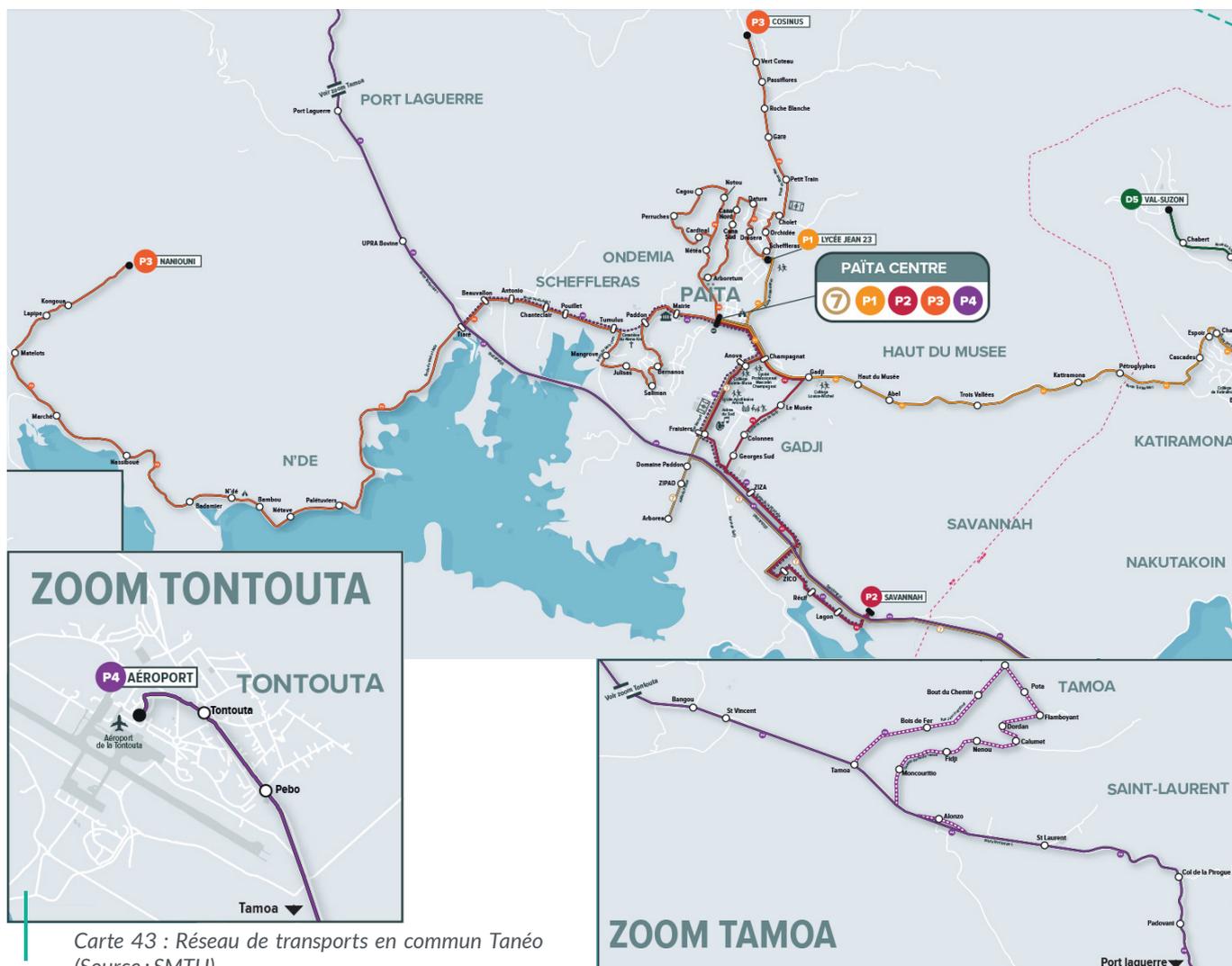


Fréquentation des lignes du réseau

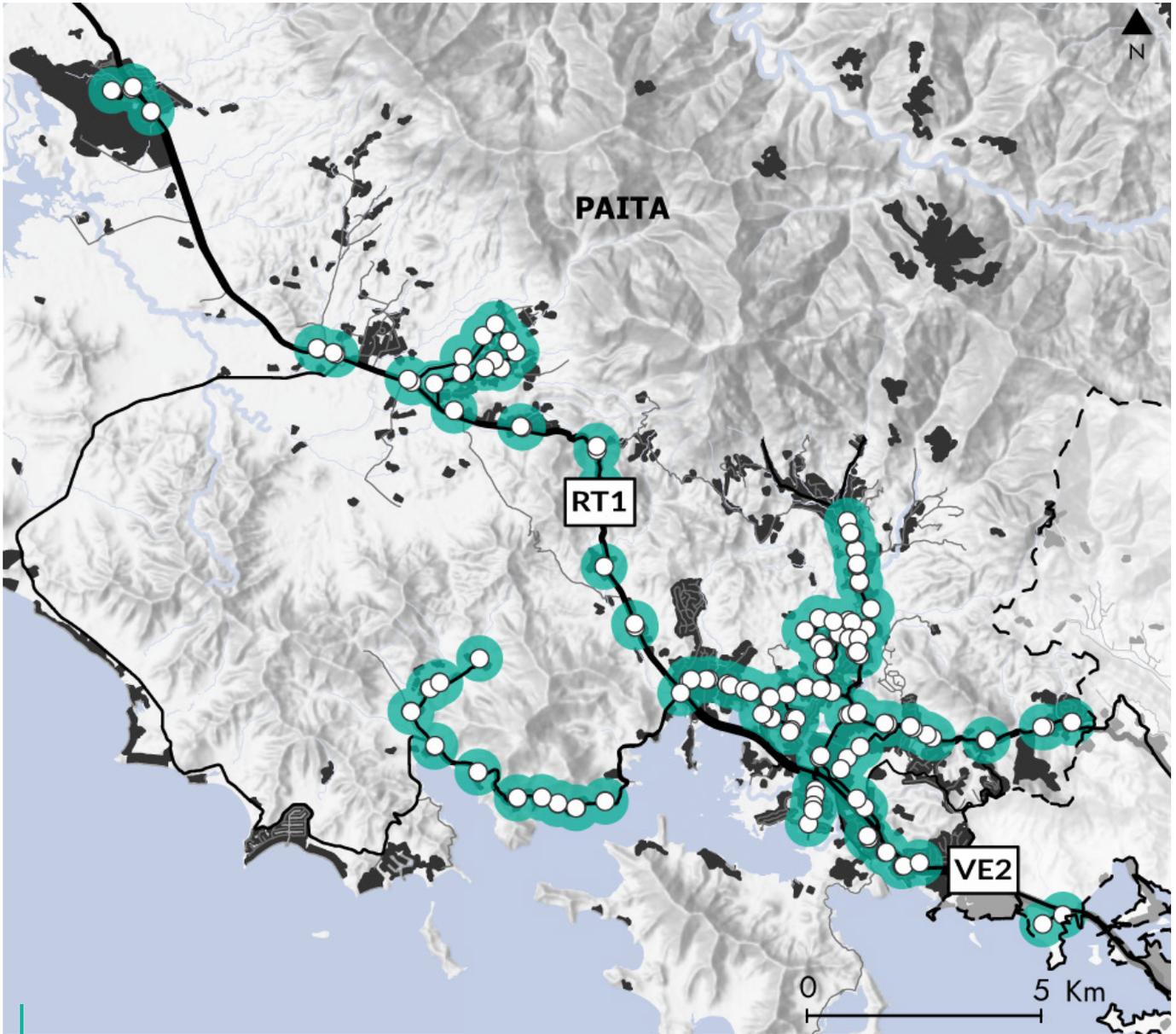
Un décompte de la fréquentation a été réalisé par le SMTU en mai 2021, sur 7 jours dont un week-end. Cela permet de réaliser un panorama des lignes et de certains arrêts :

- La ligne 7 (L7), structurante, relie Païta Centre à Nouméa Moselle :
 - 43% des montées descentes de la ligne s'effectuent à Païta, soit près de 7.000 montées/descentes en une semaine.
 - L'arrêt Païta Centre concentre 55% de la fréquentation sur la commune, soit un quart de la fréquentation de la ligne entière.
- La ligne P4, structurante, relie Tontouta à Nouméa Moselle :
 - 53% de la fréquentation de la ligne s'effectuent à Païta, soit plus de 3.700 montées/descentes.
 - L'arrêt Païta Centre concentre 30% des montées/descentes sur la commune, soit 16% de la fréquentation de la ligne entière.

- La ligne P3, interne à Païta, relie Naniouni au Mont Mou :
 - 4.600 montées/descentes ont été observées en une semaine sur la ligne
 - 43% de la fréquentation de cette ligne s'effectuent à l'arrêt Païta Centre
- La ligne P1 relie Katiramona à l'arrêt Néobus de Koutio par la RT1 :
 - Seuls deux arrêts sont à Païta et desservent le quartier de Katiramona et des Pétroglyphes
 - Ces arrêts n'ont été utilisés qu'à 90 reprises en une semaine. Cela correspond à 3% de la fréquentation totale de la ligne
- La ligne P2, interne à Païta, relie Savannah à Païta Centre et permet de faire la liaison avec la ligne P1 :
 - Près de 800 montées/descentes ont été observées en une semaine
 - L'arrêt de Païta Centre concentre 20% de la fréquentation de la ligne



Carte 43 : Réseau de transports en commun Tanéo (Source : SMTU)



Carte 44 : Représentation graphique des zones à moins de 500 mètres à vol d'oiseau d'un arrêt de bus Tanéo (Source : SMTU)

DÉPLACEMENT - SYNTHÈSE

LE RÉSEAU VIAIRE

La ville de Païta est traversée par la RT1 et la VE2, deux axes majeurs qui structurent le territoire communal. Ces deux axes permettent de desservir au mieux les autres communes de l'agglomération et la Brousse. Le Boulevard de l'Arène du Sud relie ces deux voiries et est support d'un développement économique. Cependant, le maillage interquartier reste à ce jour limité, et certains quartiers sont ainsi enclavés.

LA PRÉDOMINANCE DE LA VOITURE

La voiture reste le moyen de transport privilégié pour les déplacements des habitants de Païta. Elle est utilisée dans plus de 80% des déplacements. La part des modes doux (9%) et des transports en commun (9%) reste faible, mais de fortes disparités existent en fonction des quartiers. En effet, certains quartiers se distinguent par leur plus forte utilisation des transports en commun : plus de 12% des habitants de Païta Centre et plus de 19% de N'dé Naniouni utilisent principalement les transports en commun.

LES TRANSPORTS EN COMMUN

L'étendue et la topographie de la commune rendent difficile le passage du réseau de transport en commun sur l'ensemble du territoire communal. Il n'y a parfois pas assez de demandes pour justifier le passage d'une ligne régulière. Il a alors été essayé la mise en place d'un service de transport à la demande (TAD), qui reste néanmoins peu utilisé du fait d'une amplitude horaire limitée. Néanmoins, le réseau interurbain (RAÏ) reliant les communes de la Grande Terre à Nouméa s'arrête également à Païta au niveau des Fraisiers.

TRAFIC JOURNALIER

27.000

Les derniers comptages routiers disponibles mettent en avant une forte utilisation de la Voie Express numéro 2 au niveau de l'échangeur de l'Arène ZIPAD.

ARRÊT PAÏTA CENTRE

7.000

L'arrêt Païta Centre reliant Païta à Nouméa Moselle est utilisé par plus de 7.000 personnes par semaine

LA MOBILITÉ DES ACTIFS

44%

Des actifs qui résident à Païta travaillent quotidiennement à Nouméa.

LES TRANSPORTS EN COMMUN

9%

Le taux d'usagers des transports en commun au sein de la commune en 2019.

MOTORISATION

80%

Part des ménages motorisés au sein de la commune en 2019.

FRÉQUENTATION DU RÉSEAU

Si les transports en commun restent peu utilisés à Païta, certains arrêts concentrent les usagers. En effet, l'arrêt Païta Centre de la ligne 7 reliant Païta à Nouméa Moselle est utilisé par plus de 7.000 personnes par semaine. L'arrêt de Païta Centre est utilisé par plus de la moitié des habitants de Païta qui utilisent les transports en commun (55%).

DÉPLACEMENTS JOURNALIERS

Près de 42% des actifs de la commune résident et travaillent à Païta et 44% travaillent à Nouméa. Les actifs travaillant à Nouméa représentent plus des trois quarts des actifs de Païta travaillant hors de la commune. Cela impacte les réseaux de transport, et allonge les temps de trajet (notamment autour des horaires de début et de fin de travail).



ÉQUIPEMENTS



UN FORT TAUX D'ÉQUIPEMENTS

L'analyse du nombre et de la localisation des différents équipements permet d'affiner la compréhension de la commune et d'envisager ses évolutions. De même, l'étude des réseaux lourds (électricité, eau, assainissement) met en évidence le potentiel des secteurs urbains et ceux en devenir. Ces réseaux lourds sont analysés dans la partie diagnostic environnemental du PUD.

La commune comprend sept grandes catégories d'équipements détaillées ci-après :

- Administrations et services d'utilité collective : services municipaux, autres administrations et services annexes d'utilité publique (Aéroport international, site de stockage des déchets, OPT, etc.)
- Sécurité et secours : gendarmerie, police municipale, service incendie, douane, etc.
- Santé et médico-social : les équipements médicaux, maisons de quartier, structure d'accueil des personnes âgées, etc.
- Enseignement : de la maternelle au lycée et enseignements spécialisés
- Culture : salle polyvalente, maisons communes et musée
- Loisirs et sports : espaces verts et équipements sportifs
- Culte : églises et chapelles de toutes confessions

La commune de Païta possède un fort taux d'équipements et notamment des équipements structurants à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie :

- Aéroport international de Nouméa - la Tontouta : véritable point d'entrée aérien sur le territoire, cette infrastructure impacte et entretient le développement du secteur de la Tontouta
- Installation de stockage de déchets (ISD) de Gadji, dont la création a débuté en 2006, est l'unité de traitement final des déchets ménagers ou assimilés du territoire. Ce site s'étend au sud de la commune sur une surface d'environ 74 hectares.
- Site sportif et culturel de l'Arène du Sud : très bien desservie par les réseaux de transports, cette salle de spectacle permet d'accueillir les artistes internationaux de passage sur le territoire. Le complexe sert également le développement culturel de la Nouvelle-Calédonie et accueille certains grands événements sportifs du territoire. L'Arène du Sud est positionnée sur la "Plaine des sports" qui regroupe de nombreux équipements sportifs et constitue un véritable lieu de rencontre des habitants de la commune.



Aéroport International de Nouméa - La Tontouta



Installation de stockage de déchets de Gadji



L'Arène du Sud sur la plaine des sports

Les équipements administratifs et assimilés

Les équipements liés aux services administratifs (mairie, agence OPT, Société des Eaux Urbaines et Rurales de Païta (SEUR) et CDE notamment) sont essentiellement concentrés à proximité du Village. En effet, on y retrouve la mairie ainsi que les principaux services bancaires et postaux.

Le quartier de Tontouta possède également quelques équipements administratifs et assimilés. Ce second pôle permet aux habitants du nord de la commune de bénéficier d'une alternative au village, tant que les principaux services y sont maintenus.

La commune de Païta accueille aussi des administrations à l'influence intercommunale voire territoriale :

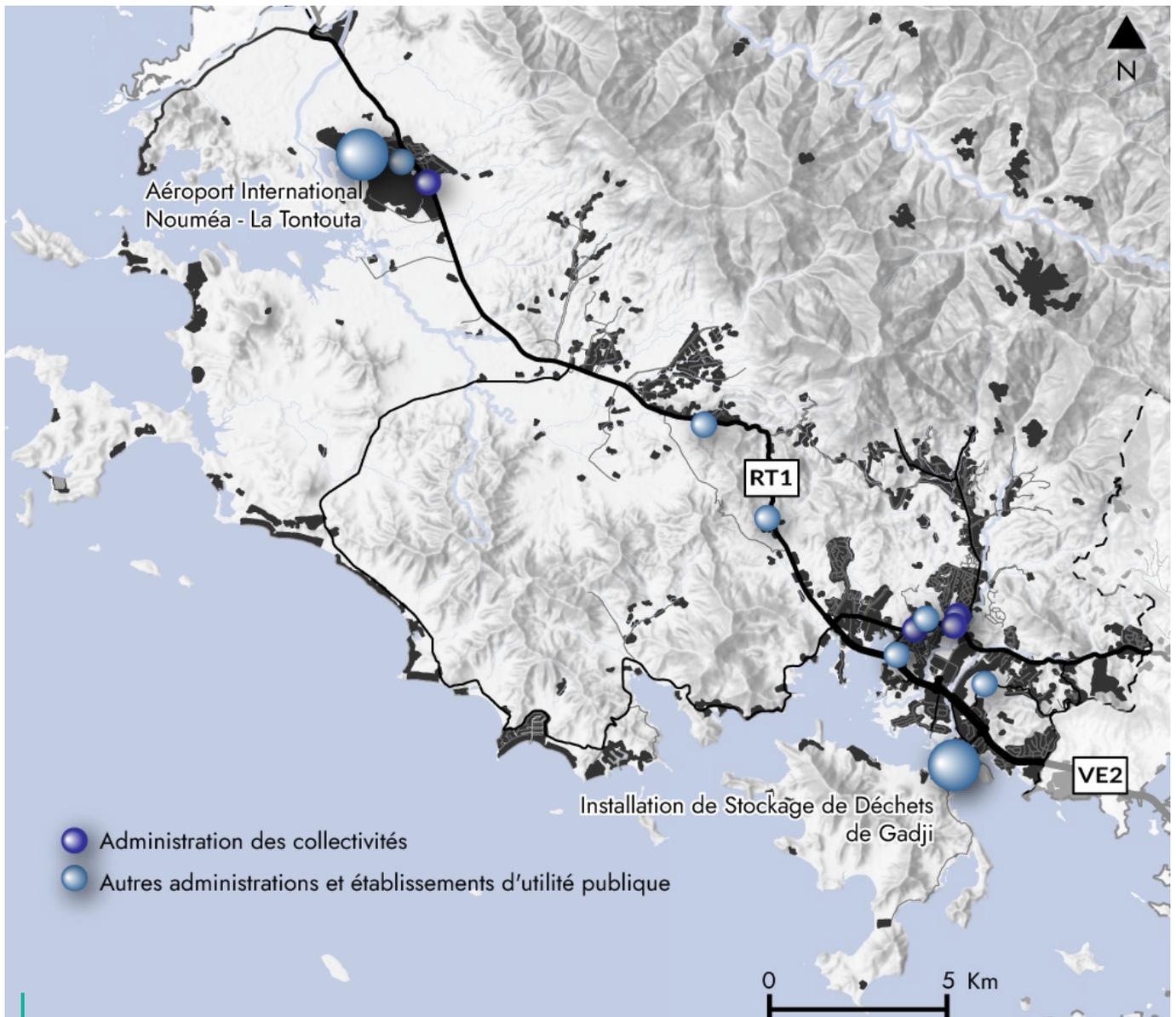
- Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC)
- Le conservatoire de l'Igname situé à Saint-Laurent

Dans cette catégorie d'équipements, on retrouve également les deux grands équipements d'intérêt général que sont : l'ISD de Gadji et l'aéroport international de Nouméa - La Tontouta.

L'analyse de la localisation des services administratifs met

en évidence la complexité de l'organisation de l'offre de services à Païta du fait de l'étendue du territoire à couvrir. En effet, si les quartiers sud de Païta sont proches du village et de ses nombreux équipements, les habitants du littoral sont éloignés des services administratifs.

Néanmoins, la concentration des administrations sur des sites identifiés et peu nombreux permet aux administrés de réaliser leurs démarches en minimisant les déplacements.



Carte 45 : Équipements administratifs et assimilés (Source : Recensement SIGN)

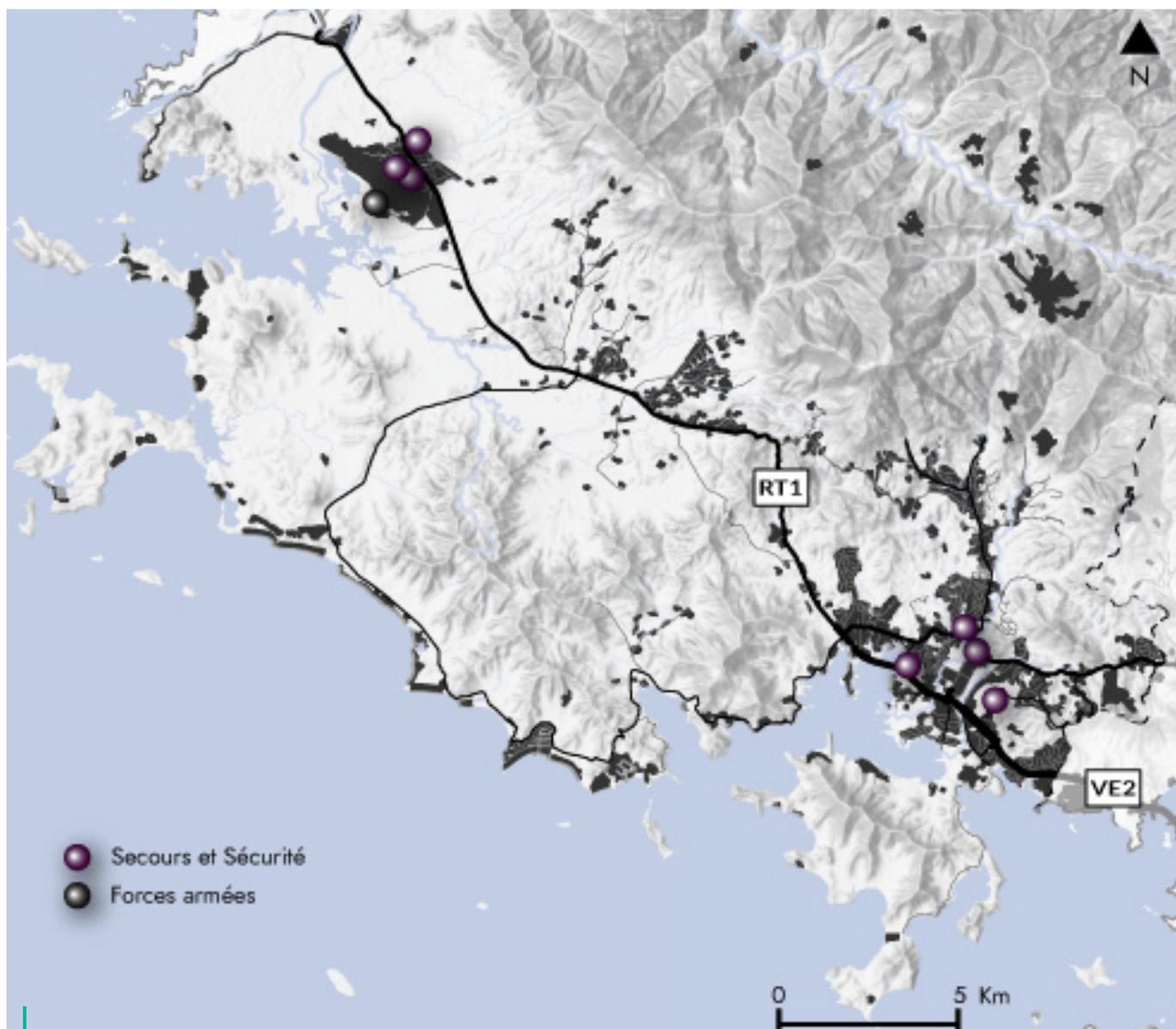
Les équipements de sécurité et sûreté

La commune de Païta abrite les Forces Armées au sud du quartier de la Tontouta. Ce quartier abrite également une antenne de la Gendarmerie Nationale et la Brigade de surveillance des Douanes, en lien avec la présence de l'aéroport international de Nouméa - La Tontouta.

Le Centre de Première Intervention (CPI) incluant une antenne de la police municipale et des services d'incendie et de secours, est également en cours de construction à la sortie Nord du village de Tontouta.

La Gendarmerie Nationale est présente au sud de la commune, avec un site administratif situé à proximité du village. La Direction des Services d'Incendie et de Secours (DSIS) et la Direction de la Sécurité Publique (DSP) sont également situées dans ce quartier.

La quarantaine animale de Nouvelle-Calédonie, équipement servant à l'ensemble du territoire, est située sur la commune au sein du quartier de Gadji, proche du centre-ville.



Carte 46 : Équipements de secours et sécurité (Source : Recensement SIGN)

Les équipements de santé

LES DISPENSAIRES

La commune possède quatre dispensaires en tribu : à Bangou, N'dé, Naniouni et au sein de la tribu de Saint Laurent - Col de la Pirogue. Ces établissements de santé permettent de couvrir les territoires des tribus du littoral et du nord de la commune.

Les quartiers au sud de la commune bénéficient de la proximité du Médipôle (principale structure hospitalière de Nouvelle-Calédonie située à Dumbéa) et d'un nombre élevé de professionnels de santé privés (Savannah, Païta village...).

SERVICES SANITAIRES

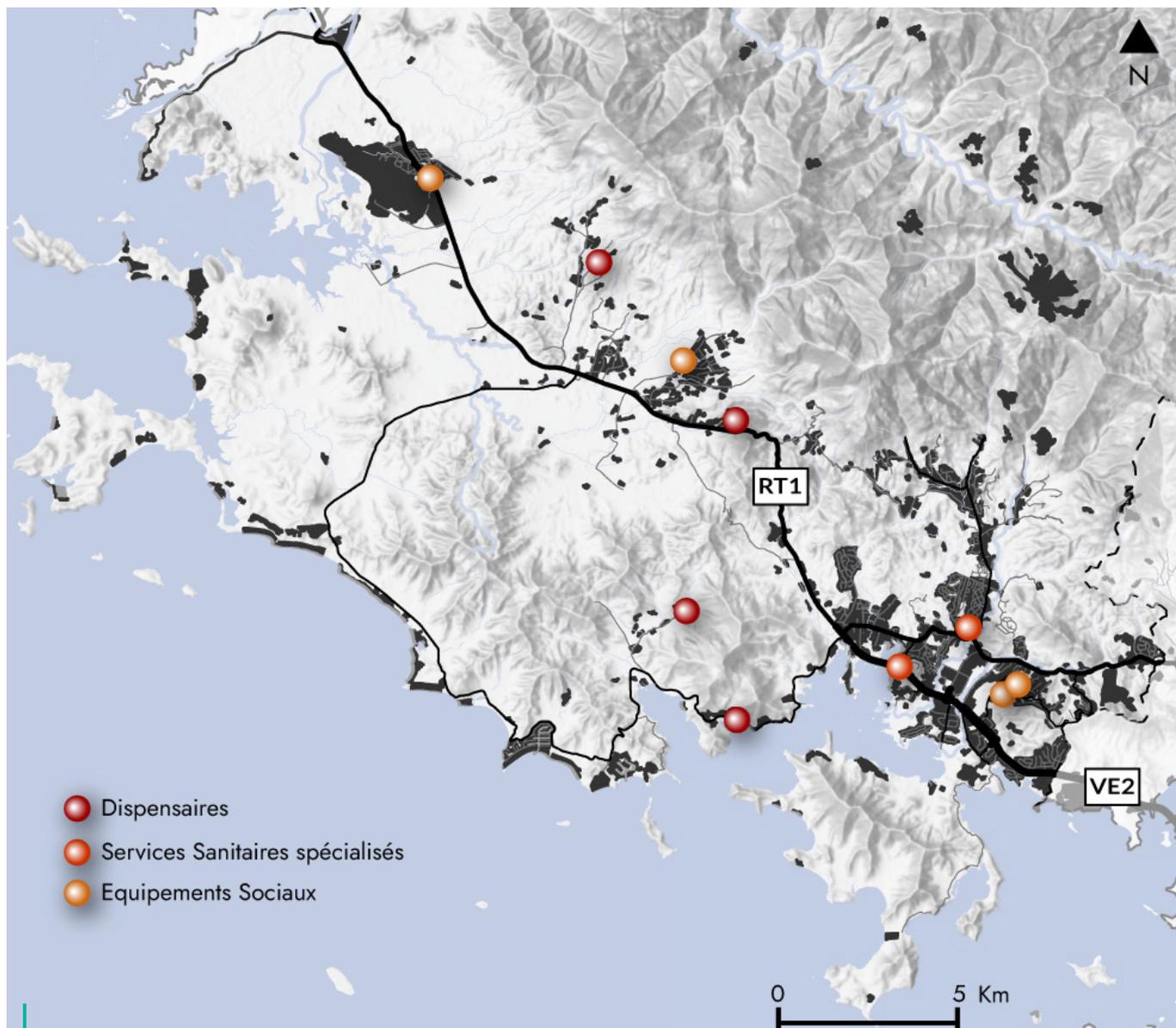
Cette sous-catégorie comporte le centre médico-social de Païta et le Foyer d'Action Educative de Païta (FAEP).

Ces structures permettent de renforcer la proximité des services publics de santé de la population. Ils sont situés dans les secteurs denses, proche du village.

ÉQUIPEMENTS SOCIAUX

Il existe sur la commune une garderie agréée à Tontouta et une crèche à la Tamoà. Cette offre est complétée par les services de garderie des écoles de la commune.

Deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes existent au sud de la commune et les tendances indiquent une probable augmentation de la demande au cours des vingt prochaines années.



Carte 47 : Équipements sanitaires et sociaux (Source : Recensement SIGN)

Les équipements d'enseignement

La commune de Païta accueille plus de 5.600 élèves chaque jour au sein des établissements scolaires de la commune.

L'offre est concentrée autour du village, afin d'être à proximité de la majorité de la population. On y recense le parcours scolaire suivant :

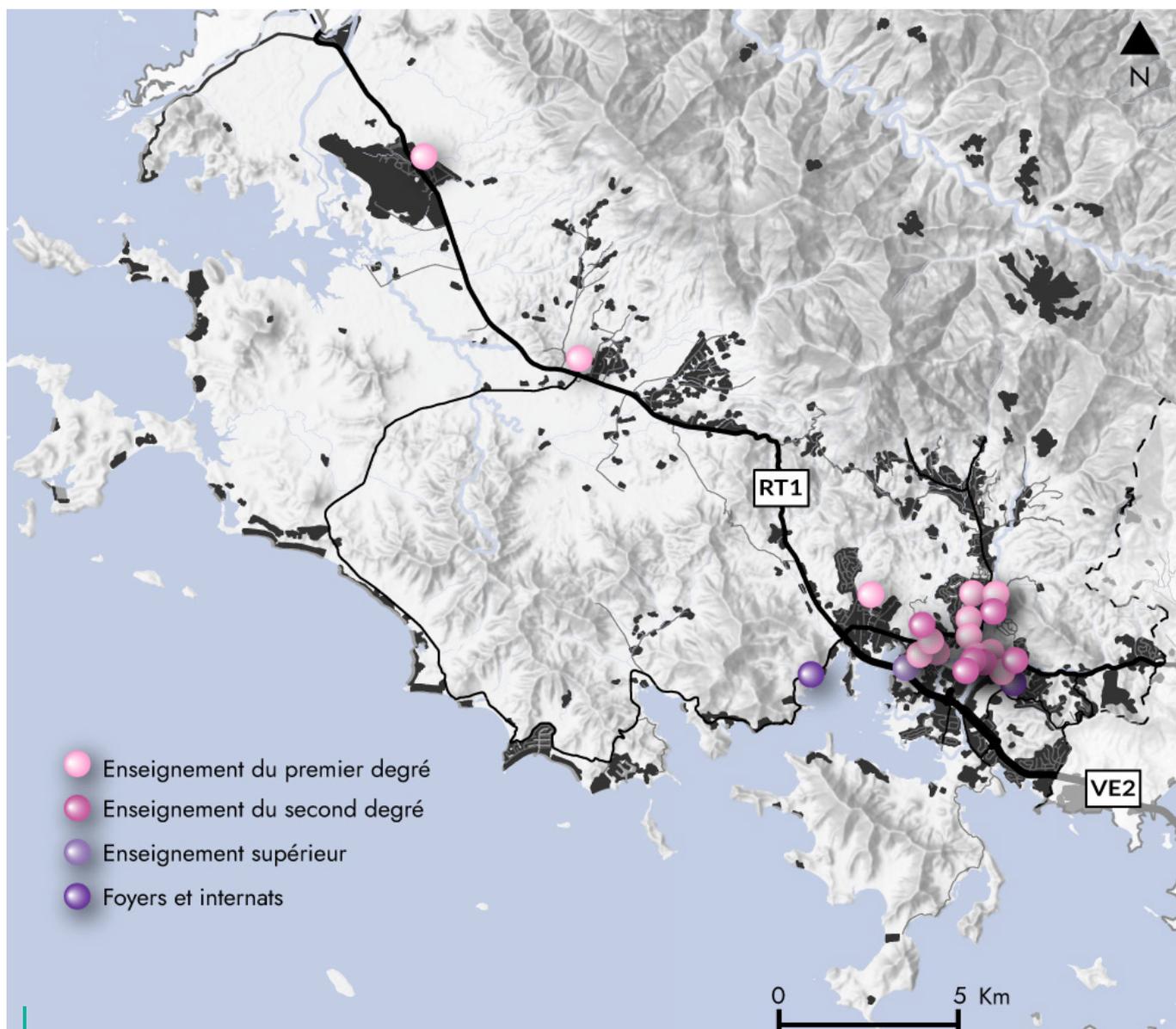
- 13 écoles élémentaires et pré-élémentaires, dont 2 privées
- 2 collèges publics et un collège privé
- 2 lycées professionnels dont un spécialisé dans la formation hôtelière et un lycée général

En complément, il existe 2 groupes scolaires au nord du Col de la Pirogue :

- Groupe Scolaire Henri Martinet (au sein du quartier de la Tontouta)
- Groupe Scolaire Jean Ounou Cottin (situé à la Tamoà)

L'offre d'enseignement présent sur la commune de Païta permet d'effectuer l'ensemble de la scolarité jusqu'au baccalauréat sur la commune.

En post-bac, les étudiants doivent effectuer leur formation à Nouméa ou hors de la Nouvelle-Calédonie.



Carte 48 : Équipements d'enseignement (Source : Recensement SIGN)

Les équipements culturels

Les équipements culturels et socio-éducatifs de la commune sont regroupés à Païta Centre. Pour autant, Païta possède trois sites culturels bénéficiant à l'ensemble de la population communale, voire intercommunale ou même territoriale.

- L'Arène du Sud : site emblématique de Païta situé sur la plaine des sports, cette infrastructure territoriale permet la diffusion de spectacles internationaux, et permet de proposer une infrastructure de

qualité aux évènements sportifs et culturels territoriaux.

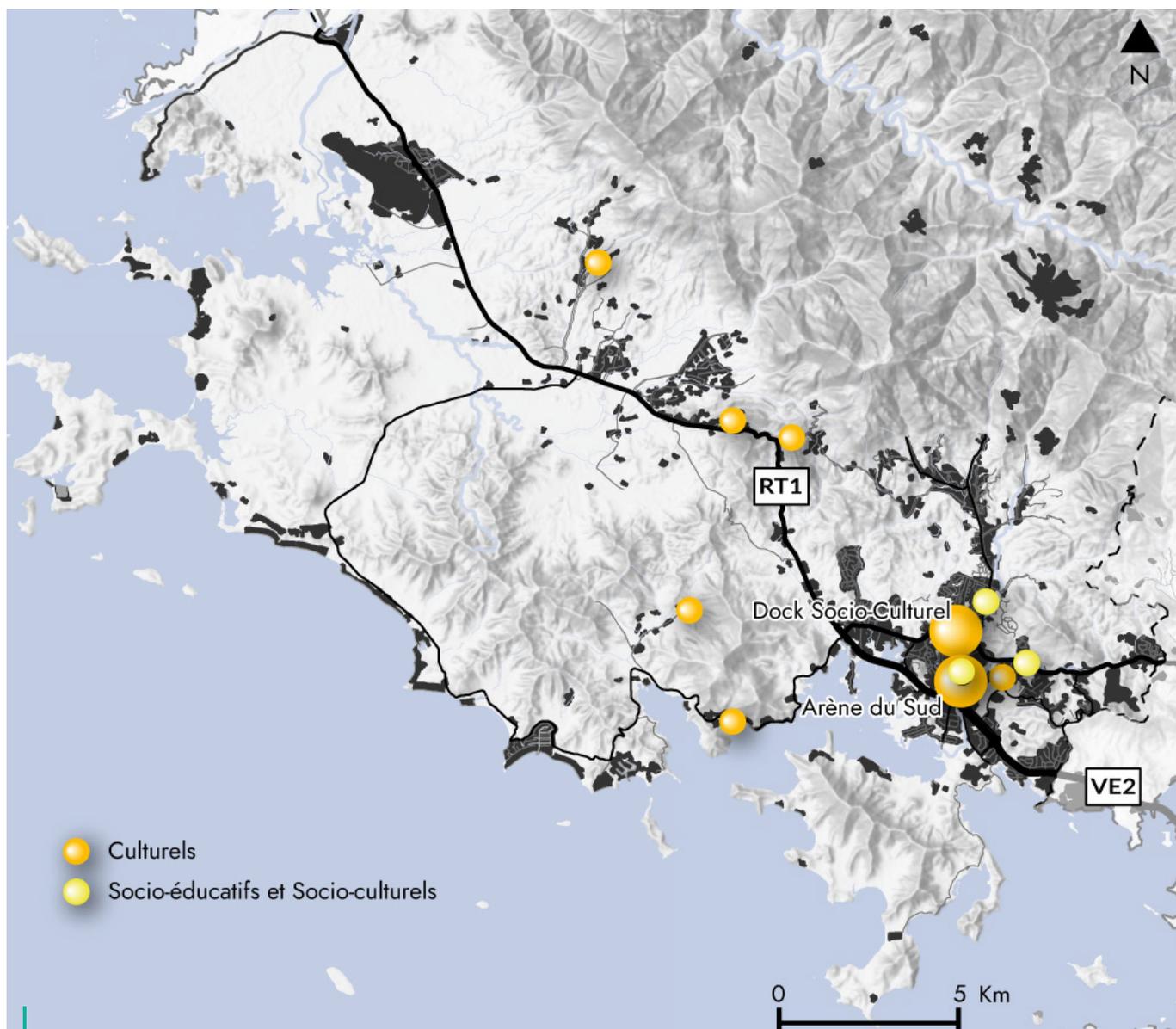
- Le Dock socioculturel : situé au village, il bénéficie d'une programmation d'importance permettant de jouer un rôle majeur de diffusion et de sensibilisation pour l'ensemble des populations de la commune.
- La Villa Musée : situé à Gadji, ce musée permet de retracer l'histoire de la ville et de ses habitants.

On dénombre également 5 maisons

communes, 2 maisons de quartiers et le foyer wallisien Fale Fono. Ces équipements permettent de répondre aux besoins socio-culturels de proximité, notamment pour les quartiers situés au sud.

Les secteurs du Littoral et de Tontouta ne disposent pas à ce jour d'équipement culturel particulier.

Les quartiers situés au Sud de la Voie Express bénéficient quant à eux des équipements de Païta Centre.



Carte 49 : Équipements culturels ou socio-culturels (Source : Recensement SIGN)

Les équipements de loisirs et de sports

33 terrains sportifs normalisés ont été comptabilisés au sein de la commune, notamment :

- 12 plateaux sportifs
- 11 terrains de football
- 1 terrain de rugby
- 2 salles omnisports (dont l'Arène du Sud)

L'offre sur la commune est complétée par 32 autres sites sportifs, principalement à proximité du village. On y recense notamment des boulodromes, des

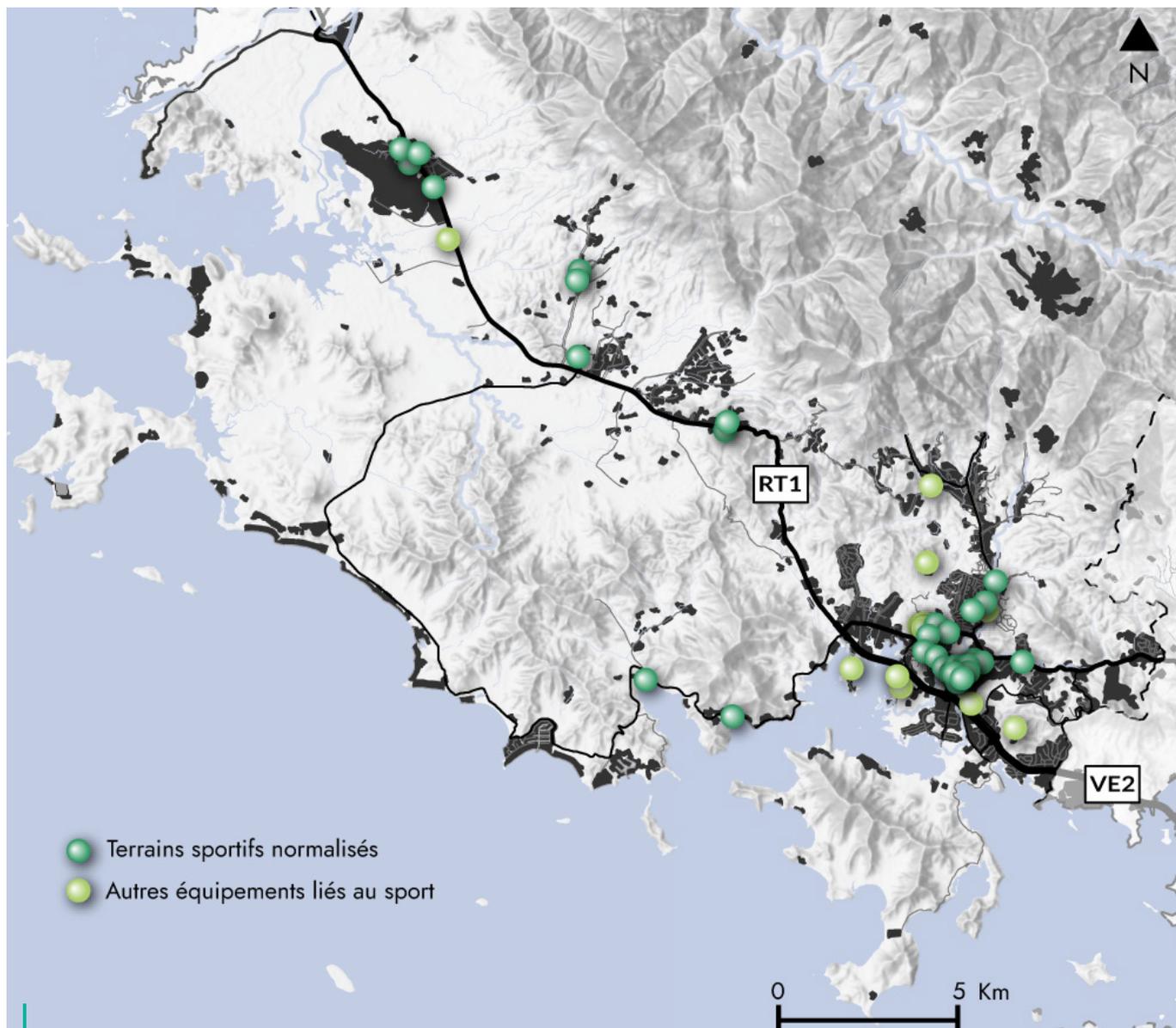
pistes d'athlétismes, deux centres équestres, un stand de tir, un circuit de motocross et de stock car.

Si l'offre est diversifiée, les équipements sont souvent concentrés pour offrir une complémentarité au sein d'un même site et ainsi réduire les déplacements.

En complément de ces sites sportifs, les sites de loisirs naturels sont peu nombreux. En effet, les accès à la plage sont limités, notamment en raison d'une relative privatisation

du bord de mer. De même, les sites de randonnées sont parfois difficiles d'accès du fait d'un manque de balisage au sein des massifs (Mont Mou...).

Ces éléments sportifs et de loisirs possèdent un fort potentiel de développement et d'attraction pour tous les types de publics (tourisme et loisirs des résidents).



Carte 50 : Équipements sportifs (Source : Recensement SIGN)

Les équipements culturels

LES ÉTABLISSEMENTS DE CULTE

On recense 14 établissements de culte (églises, chapelles, paroisses et centre religieux) sur l'ensemble de la commune.

Le principal lieu de culte de la commune est l'église du Sacré-cœur située à Païta Village.

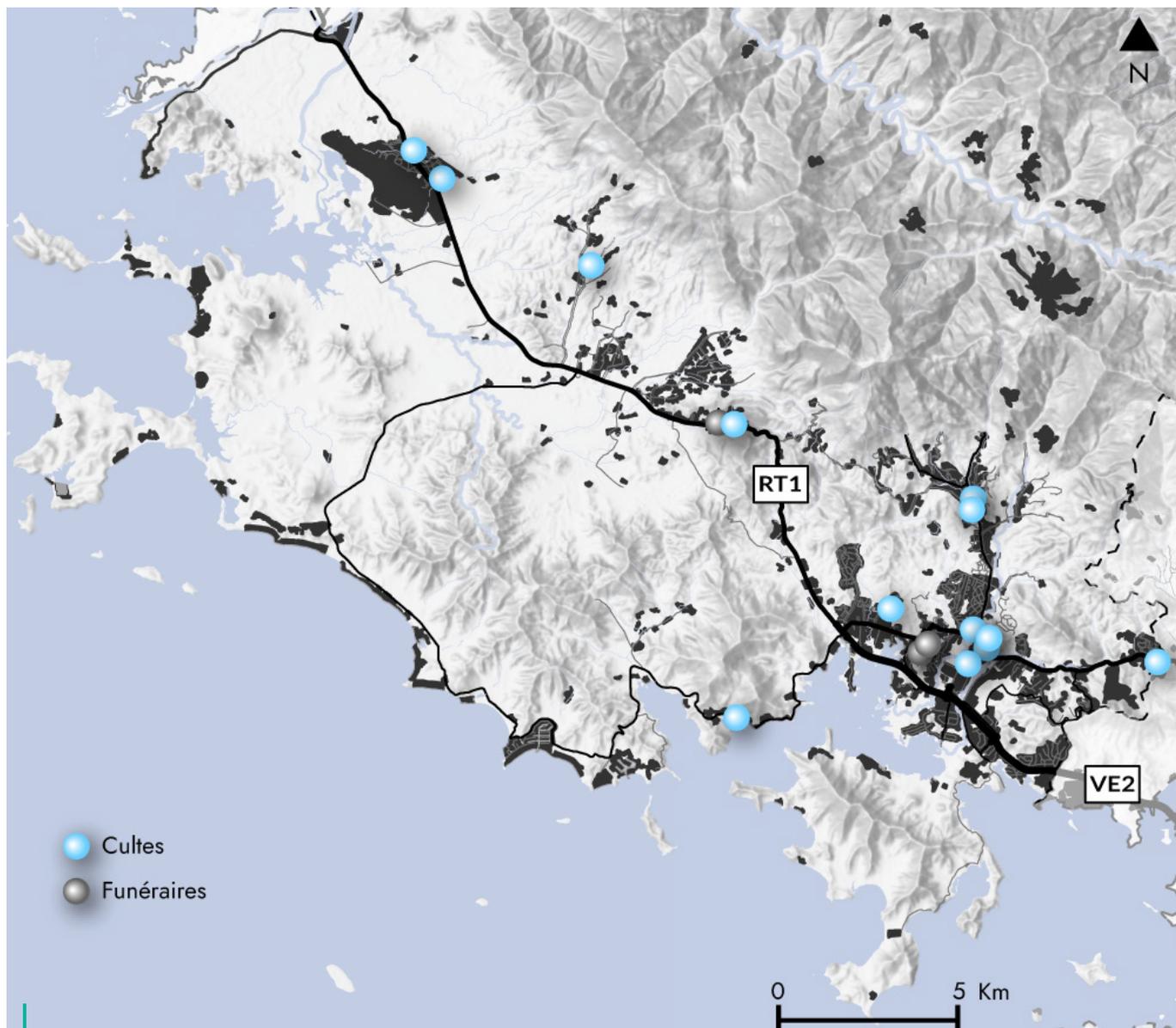
Au nord du Col de la pirogue, on recense quatre lieux de cultes dont deux à Tontouta.

Au sud, la majorité des lieux de culte est concentrée autour du village, soit 6 établissements identifiés. On dénombre également quelques lieux de culte décentrés :

- au sein de la tribu de N'dé
- à proximité du lotissement "Les pétroglyphes"
- au nord de la route du Mont Mou

LES CENTRES FUNÉRAIRES

La commune possède un cimetière et un centre funéraire à Païta Centre. Un cimetière en terre coutumière est également présent à la tribu de Saint-Laurent.



Carte 51: Équipements culturels (Source : Recensement SIGN)

UNE CENTRALISATION DES ÉQUIPEMENTS

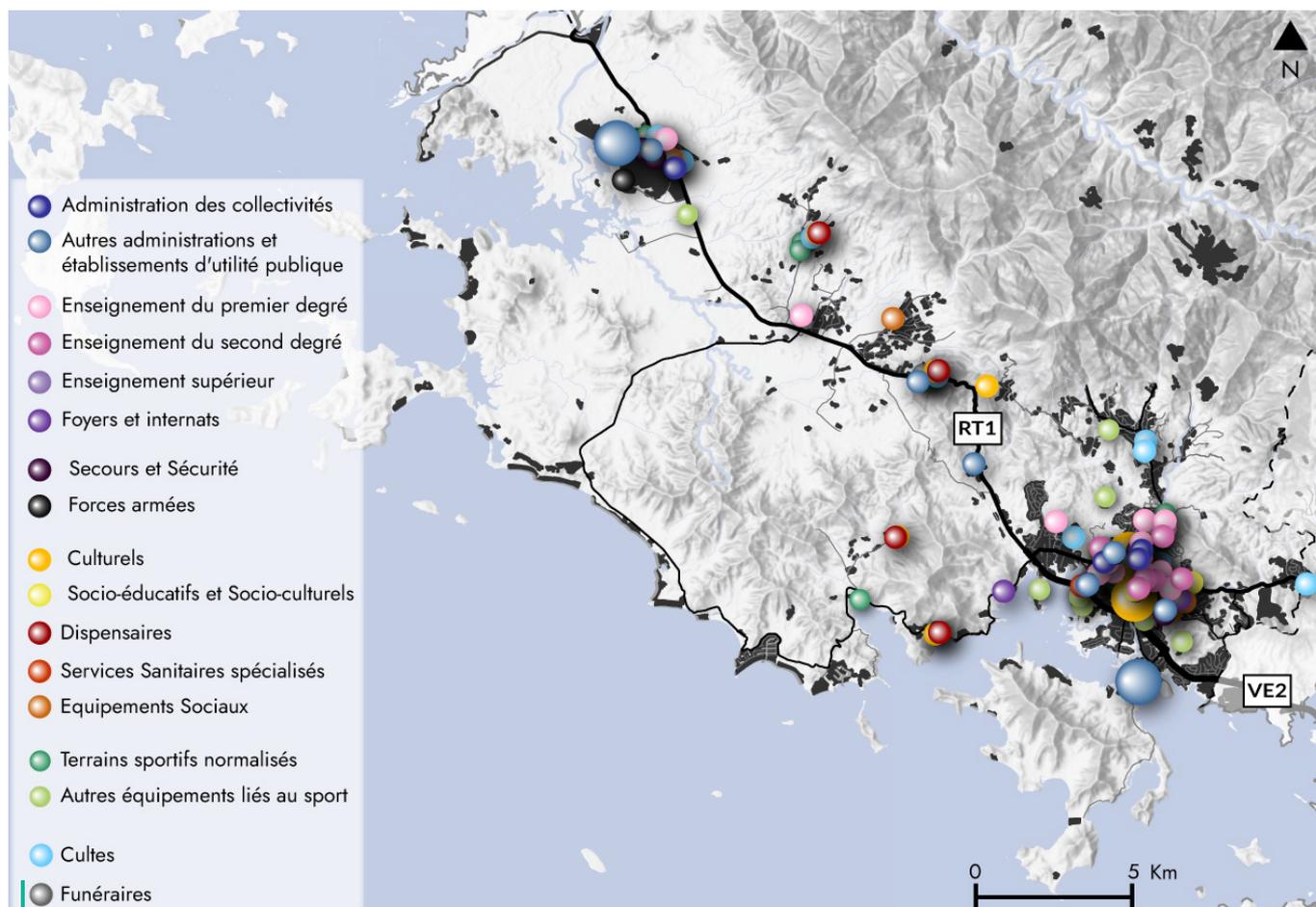
Cette carte représentative de l'ensemble des équipements de tous types présents sur la commune de Païta met en évidence plusieurs réalités :

- la commune de Païta possède un taux d'équipements important.
- Il existe de nombreux équipements sportifs principalement au sud de la commune.
- Il existe une centralisation très forte des équipements à proximité du village (près de 80%

de l'ensemble des équipements y sont présents). Cette forte concentration permet aux habitants de bénéficier de tous les types d'équipement au sein d'un seul et même site.

- Une polarité secondaire existe dans le quartier de Tontouta. Si les équipements y sont peu nombreux, ce pôle d'équipements secondaires permet aux résidents du nord de la commune de tout de même bénéficier d'équipements diversifiés au sein d'un même site.

- Il n'existe presque aucun équipement au sein du quartier Littoral.
- Il n'existe pas d'équipements au sud de la voie express, hormis l'ISD. Les habitants de ces secteurs bénéficient de la proximité des équipements de Païta village.



Carte 52 : Équipements de tous types (Source : Recensement SIGN)



Rapport de présentation

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL



RAPPORT DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE

1.	CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES	100
1.1.	Climat	101
1.1.1.	Type de climat	101
1.1.2.	Vents	101
1.1.3.	Pluviométrie	102
1.1.4.	Les températures	103
1.1.5.	Les tendances	104
1.2.	Analyse de l'occupation du sol	106
1.2.1.	Le mode d'occupation du sol de Païta au cours du temps	106
1.2.2.	La consommation d'espace	111
2.	RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ	117
2.1.	Espaces et ressources naturelles	118
2.1.1.	Le sol et le sous-sol	118
2.1.2.	Hydrogéologique	123
2.1.3.	Hydrologie	125
2.2.	Milieux naturels et équilibres biologiques	141
2.2.1.	Milieux naturels terrestres	141
2.3.	L'énergie	154
2.3.1.	A l'échelle de la Nouvelle-Calédonie	154
2.3.2.	Le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie	157
2.3.3.	L'énergie à l'échelle de Païta	158
3.	ETAT ET QUALITÉ DES MILIEUX	163
3.1.	Qualité de l'air	164
3.1.1.	Cadre réglementaire	164
3.1.2.	Réseau du suivi	164
3.1.3.	Les sources de pollution de l'air	164
3.2.	Qualité des sols	166
3.2.1.	Généralités	166
3.2.2.	Activités agricoles	166
3.2.3.	Erosion des sols	166

3.3.	Les déchets	168
3.3.1.	La gestion et le traitement des déchets municipaux	168
3.3.2.	Les infrastructures du Grand Nouméa	169
3.3.3.	Le réseau de déchèterie du Grand Nouméa	170
3.3.4.	Aspects quantitatifs	174
3.3.5.	Perspectives	176
3.4.	Qualité des eaux	178
3.4.1.	Assainissement des eaux usées	178
3.4.2.	Qualité des eaux des cours d'eau	181
3.4.3.	Qualité des eaux du littoral	186
4.	CADRE DE VIE ET PAYSAGE	189
4.1.	L'analyse paysagère	190
4.1.1.	Perception de l'espace sur la commune de Païta	190
4.1.2.	Un site marqué par une grande diversité de structures paysagères	193
4.1.3.	Inventaire des paysages	193
5.	LES RISQUES	203
5.1.	Risques technologiques	204
5.1.1.	Cadre réglementaire	204
5.1.2.	Les ICPE de la commune	205
5.1.3.	Le risque industriel	207
5.2.	Risques naturels	208
5.2.1.	Risque tsunami	208
5.2.2.	Risque cyclonique	209
5.2.3.	Feux de forêt	210
5.2.4.	Zones inondables	213
5.2.5.	Mouvement de terrain - Erosion	217
6.	FICHES SYNTHÉTIQUES PAR QUARTIER	219
7.	ANNEXES	240

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Rose des vents de la station Tontouta, période 1993-2010 (Source Meteo.fr)	101
Figure 2 : Rose des vents de la station Nakutakoin, période 2014-2015 (Source Meteo.fr)	101
Figure 3 : Carte des précipitations (source : Météo France)	103
Figure 4 : Principales manifestations de la phase El Nino pendant l'été (source : météo France)	105
Figure 5 : Principales manifestations de la phase La Niña pendant l'été (source : météo France)	105
Figure 6 : Mode d'occupation du sol de la commune de Païta en 2006 (Sources : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DINUM)	108
Figure 7 : Mode d'occupation du sol de la commune de Païta en 2010 (Sources : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DINUM)	108
Figure 8 : Mode d'occupation du sol de la commune de Païta en 2014 (Sources : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DINUM)	109
Figure 9 : Mode d'occupation du sol de la commune de Païta en 2021 (Sources : Bluecham, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DINUM)	109
Figure 10 : Evolution du MOS (2006-2014)	112
Figure 11 : Evolution du MOS (2014-2021)	112
Figure 12 : Carte des mines et décharges minières ainsi que des zones urbanisées	114
Figure 13 : Evolution de l'urbanisation de la commune de Païta	115
Figure 14 : Carte géologique de Païta (Source : DIMENC)	118
Figure 15 : L'amiante environnemental (Source : DIMENC)	119
Figure 16 : Plan topographique de la commune de Païta (source : DINUM)	120
Figure 17 : Vue en 3D de Canysia / Nétéa vers les reliefs du Mont-Mou	121
Figure 18 : Massif du Mont-Mou	121
Figure 19 : Carte des zones de pente inférieure à 25 % sur la commune (source : DINUM)	122
Figure 20 : Carte des zones de pente sur la commune (source : DINUM)	122
Figure 21 : Carte hydrogéologique de la côte Ouest de la Nouvelle-Calédonie, échelle 1:150 000, extrait de Feuille N° 1 Nouméa-Païta et Feuille N°2 Tontouta-La Pirogue	123
Figure 22 : Carte du biseau salé du nord de la commune de Païta (sources : DAVAR, DDDT, ENVIE)	124
Figure 23 : Carte du réseau hydrographique (sources : DITTT, DDDT)	126
Figure 24 : Le réseau en 2022 (Source : SEUR)	132
Figure 25 : Carte des milieux naturels de la commune de Païta en 2021 (Sources : DDDT)	142
Figure 26 : Carte des zones clés de biodiversité (Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie)	144
Figure 27 : Carte du réseau des aires protégées autour de la commune de Païta (Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie)	146
Figure 28 : Carte des mangroves de la commune de Païta (Source : DDDT)	149
Figure 29 : Vue des pressions sur la grande mangrove d'Ondémia	150

Figure 30 : Carte des formations de forêt sèche et état phytosanitaire	152
Figure 31 : Distribution publique en électricité : carte de répartition des puissances souscrites en kVA (source : SIVM Sud)	159
Figure 32 : Carte de répartition des consommations électriques (2020-21)	160
Figure 33 : Carte de répartition des installations photovoltaïques (sources : Observatoire de l'énergie, DIMENC)	162
Figure 34 : Carte des principales sources potentielles de polluants atmosphériques et d'odeurs (source : province Sud)	165
Figure 35 : Aéroport International de Nouméa - La Tontouta	165
Figure 36 : Carte de synthèse de la qualité des sols à Païta (source : province Sud)	167
Figure 37 : L'ISD de Gadji	170
Figure 38 : Carte des durées de trajet à la déchèterie de Gadji (source : ENVIE)	173
Figure 39 : Carte des ouvrages d'assainissement classés ICPE	180
Figure 40 : Carte de localisation des points de prélèvement (sources : DITTT, ENVIE)	185
Figure 41 : Plage de Toro	188
Figure 42 : Bloc diagramme illustrant le relief dans le paysage à grande échelle	190
Figure 43 : Bloc diagramme illustrant les voies structurantes du territoire communal	191
Figure 44 : Bloc diagramme illustrant les limites physiques et visuelles de la commune	192
Figure 45 : Bloc diagramme illustrant les différentes structures paysagères rencontrées sur la commune	193
Figure 46 : Zone industrielle ZIZA	201
Figure 47 : Centrale photovoltaïque	202
Figure 48 : Carte des ICPE (hors STEP) de la commune de Païta (source : province Sud 2021)	206
Figure 49 : Cartographie du risque tsunami (source : DIMENC)	208
Figure 50 : Carte des départs d'incendie 2012 - 2021 - point chaud (VIIRS Suomi NPP) - Source : OEIL NC	212
Figure 51 : Cartographie des aléas inondation dans le secteur Sud de la commune (Source DAVAR)	214
Figure 52 : Cartographie des aléas inondation dans le secteur Tamoia (Source DAVAR)	215
Figure 53 : Cartographie des aléas inondation dans le secteur Tontouta (Source DAVAR)	215
Figure 54 : Cartographie des aléas de mouvement de terrains	217

Graphique 1 : Evolution des températures moyennes	104
Graphique 2 : Evolution de l'occupation du sol en ha (2006-2010)	111
Graphique 3 : Evolution de l'occupation du sol en ha (2010-2014)	111
Graphique 4 : Evolution de l'occupation du sol en ha (2014-2021)	111
Graphique 5 : Evolution de l'occupation du sol (2006 - 2021)	113
Graphique 6 : Evolution de l'urbanisation de la commune de Païta et du nombre de ménages	115
Graphique 8 : Rendement du réseau AEP	138
Graphique 7 : Consommation en eau	138
Graphique 10 : Consommation d'énergie liée à la distribution AEP	139
Graphique 9 : Consommation spécifique en eau par habitant	139
Graphique 11 : Etat phytosanitaire des forêts sèches de Païta	151
Graphique 12 : Evolution de la part de production d'origine énergie renouvelable (EnR) sur la production totale d'électricité du territoire	154
Graphique 13 : Evolution et ventilation de la consommation d'énergie primaire (source : Gouvernement NC)	55
Graphique 14 : Emissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande et en France	156
Graphique 15 : Puissance souscrite par quartier	158
Graphique 16 : Consommation électrique sur la commune de Païta et part des énergies renouvelables produites sur la commune	159
Graphique 18 : Capacité électrique photovoltaïque autorisée par année	161
Graphique 17 : Présence de chauffe eau solaire dans les résidences principales	161
Graphique 19 : Fréquentation des déchèteries par les habitants de Païta	173
Graphique 20 : Fréquentation de la déchèterie de Gadji	174
Graphique 21 : Quantité de déchets collectés en 2020	174
Graphique 22 : Répartition des collectes de déchets en 2019	175
Graphique 23 : Qualité bactériologique (E.coli) des eaux de baignade de la plage de Toro de 2013 à 2019 hors épisodes de pollution (source : Littoralys)	187
Graphique 24 : Évolution du 95 percentile pour le paramètre E.coli pour les saisons de 2013 à 2019 (source: Littoralys)	188
Graphique 25 : Nombre de phénomènes tropicaux par saison sur la Nouvelle-Calédonie entre 1972 et 2020 (source : météo France)	209
Graphique 26 : Nombre d'incendies détectés sur la commune de Païta (source : OEIL NC)	212

Tableau 1 : Hauteurs maximales des précipitations (source : Météo France)	102
Tableau 2 : Températures minimales, maximales et moyennes par mois sur une année complète au niveau de la station de la Tontouta	103
Tableau 3 : Liste des captages et forages de la commune de Païta	137
Tableau 4 : Répartition des formations naturelles de la commune (Source : DDDT)	142
Tableau 5 : Répartition des surfaces (ha) pour les différentes formations de mangrove de la commune de Païta	148
Tableau 6 : Surfaces des formations de forêt sèche	151
Tableau 7 : Evolution de la puissance souscrite non foisonnée (kVA) des communes du SIVM	158
Tableau 8 : Bilan des flux de déchets des déchèteries du Grand Nouméa (année 2019)	172
Tableau 9 : Traitement des déchets recyclables	176
Tableau 10 : Classement des eaux de baignade (source : DASS-NC)	186
Tableau 11 : Etablissements classés en ICPE sur la commune de Païta par type d'activité et par régime de classement (source : province Sud 2021)	205
Tableau 12 : Etablissements classés regroupés par classe de risque (source : ENVIE 2021)	207

1. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES



1.1. CLIMAT

1.1.1. TYPE DE CLIMAT

La Nouvelle-Calédonie jouit d'un climat tropical tempéré par les influences océaniques. Quatre saisons peuvent être différenciées :

- une saison chaude de mi-novembre à mi-avril au cours de laquelle se produisent les dépressions tropicales et cyclones ;
- une période de transition de mi-avril à mi-mai. C'est au cours de cette période que les températures et la pluviosité décroissent sensiblement ;
- une saison fraîche de mi-mai à mi-septembre marquée par des précipitations importantes et des températures minimales ;
- une période sèche, de mi-septembre à mi-novembre correspondant à la période la moins pluvieuse de l'année.

1.1.2. VENTS

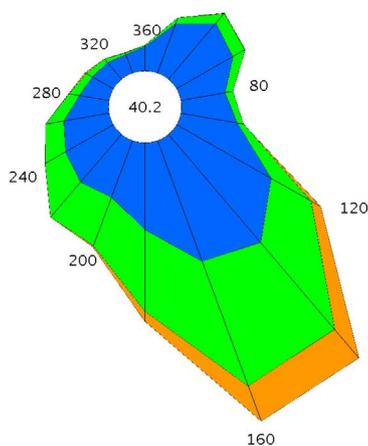
La Nouvelle-Calédonie est soumise à un régime général d'alizé, vent dominant qui souffle de Sud-Est de façon régulière à au moins 10 nœuds. Le vent est un facteur à risque majeur avec les cyclones et les "coups d'Ouest".

Par sa situation à l'Ouest de la Grande Terre, Païta est protégée en partie des vents dominants du Sud-Est (alizés tropicaux). Ceux-ci sont toutefois majoritaires, que ce soit pour les vents faibles que pour les vents forts supérieurs à 8 m/s (15.5 nœuds). Il s'agit pour l'essentiel des alizés d'après-midi.

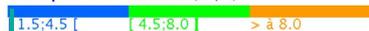
Bien qu'il n'y ait pas de tendance saisonnière

très nette de la vitesse du vent, on constate un fléchissement assez général en juillet août et un régime généralement plus soutenu d'octobre à avril.

Les vents dominants sur la commune proviennent d'Est/Sud-Est. Les roses des vents ci-après proviennent de deux stations différentes, Tontouta aéroport et Nakutakoin, influencées par le relief et leur positionnement, illustrent des tendances différentes. À Tontouta, le vent provient majoritairement de Sud/Sud-Est, alors que sur la station de Nakutakoin les vents dominants proviennent majoritairement d'Est/Sud-Est.



Groupes de vitesses (m/s)



Pourcentage par direction

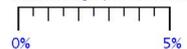
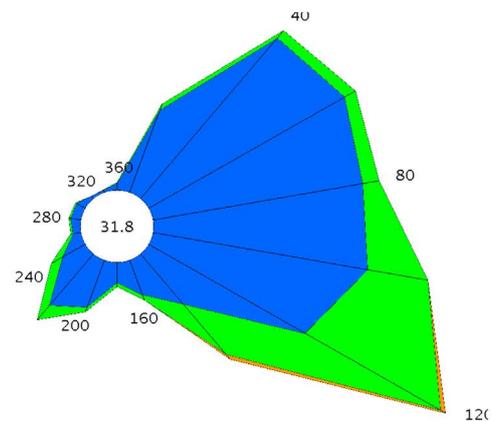
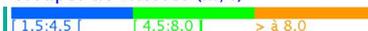


Figure 1 : Rose des vents de la station Tontouta, période 1993-2010 (Source Météo.fr)



Groupes de vitesses (m/s)



Pourcentage par direction

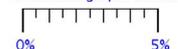


Figure 2 : Rose des vents de la station Nakutakoin, période 2014-2015 (Source Météo.fr)

1.1.3. PLUVIOMÉTRIE

Les précipitations en Nouvelle-Calédonie sont caractérisées par leur très grande variabilité dans la distribution géographique (Est/Ouest), dans la répartition journalière et saisonnière, mais aussi dans la distribution des valeurs annuelles.

La chaîne centrale, les vents et la convection jouent un rôle très important dans la répartition des précipitations au sein de la commune de Païta. La côte au vent (côte Est) est beaucoup plus arrosée que la côte sous le vent (côte Ouest). Ainsi, les quantités de précipitations annuelles moyennes observées de la côte Est se situent entre 1 750 mm et 4 000 mm, alors que celles de la côte Ouest cumulent entre 800 mm et 1 200 mm seulement (chiffres généraux sur la province Sud). Ces valeurs, calculées sur la période de 1971 à 2000, sont données à titre indicatif, car des variabilités importantes existent suivant les moyennes annuelles.

Les quantités de précipitations sont également très variables en fonction de l'altitude, les sommets étant plus arrosés que les plaines. Par exemple, le massif du Mont Humbolt reçoit 3 380 mm par an en comparaison de la Tontouta qui reçoit seulement 909 mm de précipitations annuelles.

Le cycle pluviométrique annuel connaît des extrêmes lors des périodes pluvieuses en été et lors de la période sèche d'août à octobre.

Les phases de l'Oscillation Australe, connue sous le terme d'ENSO et les variations des températures de l'océan dans le Pacifique équatorial ont une influence très importante sur la pluviométrie calédonienne.

Sur la commune, la pluviométrie annuelle moyenne est de 1 185 mm pour la période de 1981- 2010.

	NOMBRE MOYEN DE JOURS AVEC UN SEUIL CARACTÉRISTIQUE					
	Sans pluie	> 1 mm	> 5 mm	> 10 mm	> 25 mm	> 50 mm
PAÏTA	268	97	52	32	12	4

Sur l'année, il y a en moyenne 268 jours sans pluies (73%), et seulement 14% de jours avec une pluie supérieure à 5 mm.

HAUTEUR QUOTIDIENNE MAXIMALE DE PRÉCIPITATIONS (MM)												
JANV.	FÉVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT	OCT.	NOV	DÉC.	ANNÉE
2 109	1 613	1 710	1 200	780	1 230	1 680	1 253	740	720	932	1 550	2 109

Tableau 1 : Hauteurs maximales des précipitations (source : Météo France)

LEGENDE

Précipitations moyennes annuelles



▢ Issue du modèle (en mm)

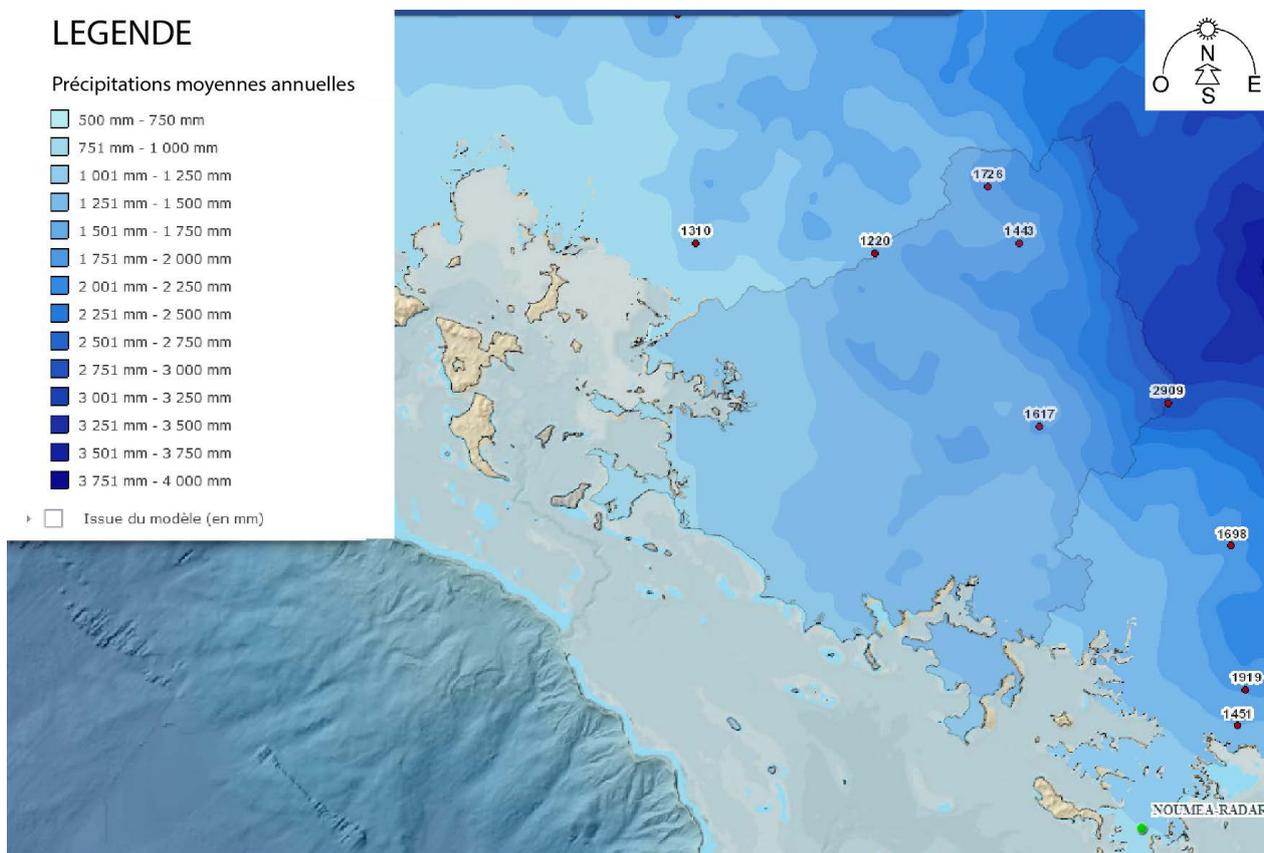


Figure 3 : Carte des précipitations (source : Météo France)

1.1.4. LES TEMPÉRATURES

La température moyenne de la commune s'élève à 23,6 °C annuellement, tandis qu'elle varie entre 19,5 et 26,7°C mensuellement. Ces valeurs sont, comme les précipitations, soumises à des variations inter annuelles.

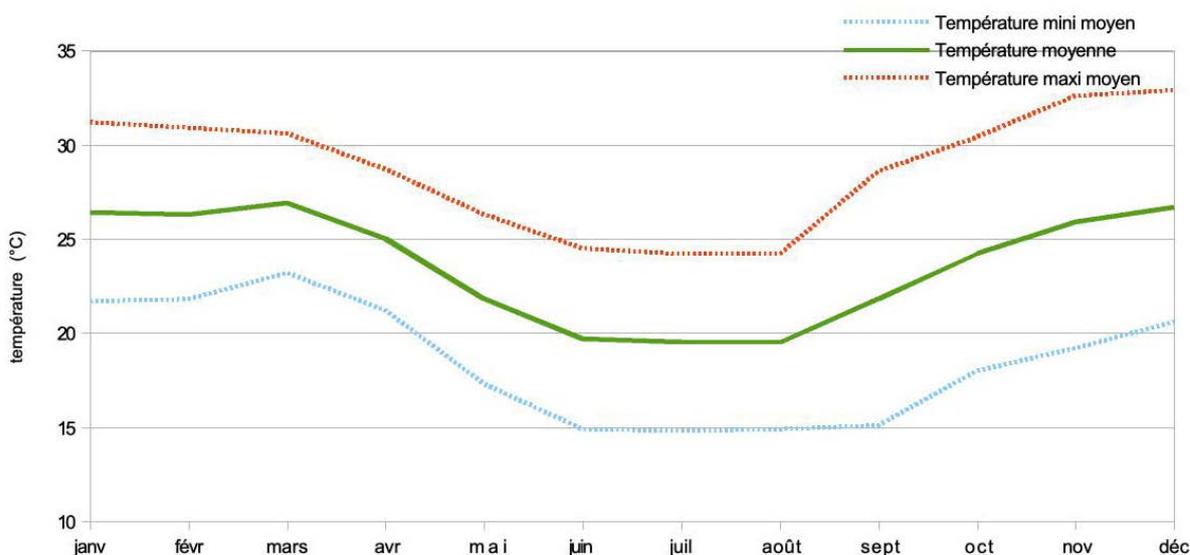
Sur la commune de Païta, les températures descendent en dessous de 15°C sur la période de Juin à Août et montent à plus de 30°C de Janvier à Mars et d'Octobre à Décembre.

	TEMPÉRATURE (°C) STATION LA TONTOUTA												
	JAN	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEP	OCT	NOV	DÉC	ANNÉE
T°MIN	21,7	21,8	23,2	21,2	17,3	14,9	14,8	14,9	15,1	18,0	19,2	20,6	18,5
T°MOY	26,4	26,3	26,9	25,0	21,8	19,7	19,5	19,5	21,8	24,2	25,9	26,7	23,6
T°MAX	31,2	30,9	30,6	28,7	26,3	24,5	24,2	24,2	28,6	30,4	32,6	32,9	28,7

Tableau 2 : Températures minimales, maximales et moyennes par mois sur une année complète au niveau de la station de la Tontouta

Evolution des températures moyennes

Station de Tontouta



Graphique 1 : Evolution des températures moyennes

Le vent, l'humidité relative de l'air, les températures et les précipitations sont des indices essentiels qui reflètent l'état de sécheresse et permettent l'évaluation du risque incendie.

1.1.5. LES TENDANCES

Météo France a observé que les tendances sur les températures minimales et maximales sont positives, ce qui traduit le fait que le climat calédonien s'est réchauffé au cours des quarante dernières années : l'augmentation est estimée à + 1,2 °C pour les minimales et + 0,9 °C pour les maximales en 40 ans. Des tests statistiques indiquent que cette tendance est significative, c'est-à-dire qu'elle se distingue de la variabilité d'une année sur l'autre. On remarque aussi que ce changement est quasiment uniforme à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie : on ne peut pas raisonnablement affirmer que telle partie du pays s'est réchauffée plus vite que les autres.

Ces estimations sont corroborées par les différentes observations mises en exergue dans le dernier rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat. Il est donc très probable que la cause principale du réchauffement du climat calédonien au cours des quarante dernières années soit l'augmentation globale de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Il n'a pas été observé de variation concernant les précipitations au cours des dernières décennies. Aucune région ne s'est humidifiée ou asséchée en moyenne au cours des 50 dernières années.

Le phénomène ENSO

ENSO (El Niño Southern Oscillation) désigne les modifications de la circulation atmosphérique dans le Pacifique équatorial ainsi que les anomalies

de température de l'océan qui y sont associées. On distingue 3 phases :

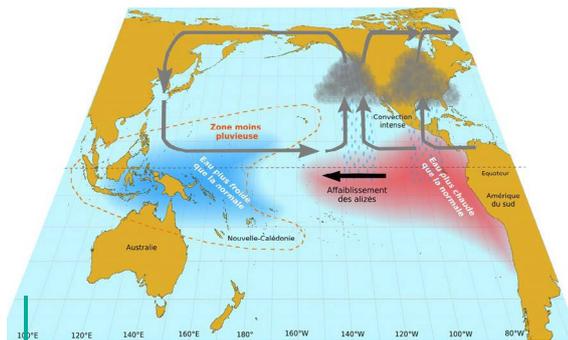


Figure 4 : Principales manifestations de la phase El Niño pendant l'été (source : météo France)

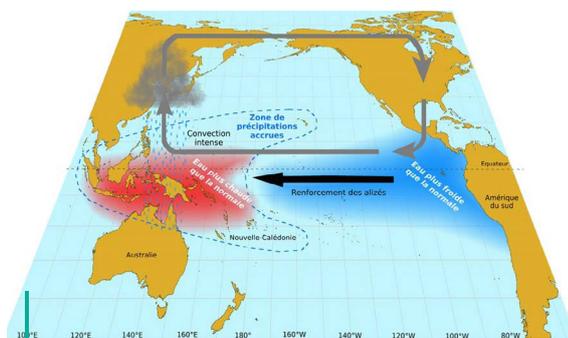


Figure 5 : Principales manifestations de la phase La Niña pendant l'été (source : météo France)

La phase neutre (ni El Niño, ni La Niña) : les alizés soufflent d'Est en Ouest sur l'océan Pacifique tropical. Ils provoquent une remontée d'eau des profondeurs au centre et à l'Est de l'océan Pacifique équatorial, ce qui se matérialise par une langue d'eau froide. Ils entraînent également une accumulation d'eau « chaude » à l'Ouest du bassin.

La phase El Niño : au niveau de l'équateur, les alizés s'affaiblissent si bien que la langue d'eau froide équatoriale laisse place à des eaux de surface plus chaudes que la normale. El Niño se caractérise ainsi par des températures de surface de la mer plus élevées que la normale (écarts supérieurs à +0,5 °C) dans le Pacifique central équatorial. En été, les bouleversements atmosphériques induits par ce réchauffement consistent en un déplacement des fortes précipitations de l'Indonésie vers le centre du Pacifique tropical. On constate notamment une réduction du flux de la Mousson du Pacifique Ouest (MPO), une intensification et une migration vers l'équateur de la ZCIT (Zone de Convergence Intertropicale), ainsi qu'un déplacement vers le Nord-Est de la ZCPS (Zone de Convergence du Pacifique Sud).

La phase La Niña : le long de l'équateur, les alizés s'intensifient. La remontée d'eau froide sur le bord Est de l'océan Pacifique est alors accrue, tandis que des eaux plus chaudes que la normale sont observées à l'Ouest du Pacifique. La Niña se caractérise ainsi par des températures de surface de la mer plus basses que la normale (écarts inférieurs à -0,5 °C) dans le Pacifique central équatorial. En été, les bouleversements atmosphériques induits par ce refroidissement consistent en une accentuation des précipitations sur l'Indonésie et un assèchement de l'atmosphère tropicale au centre du Pacifique. On constate notamment un renforcement du flux de la MPO, un affaiblissement et un retrait vers le Nord de la ZCIT, ainsi qu'un déplacement vers le Sud-Ouest de la ZCPS.

ENSO est la principale source de variabilité interannuelle des précipitations et des températures observées en Nouvelle-Calédonie :

- Les précipitations sont fortement affectées par ENSO, surtout en saison chaude et particulièrement dans le Nord de la Grande Terre et sur les îles Loyauté.
- Les périodes El Niño sont caractérisées par un risque accru de sécheresse et les périodes La Niña, par un risque accru de fortes pluies.
- Les températures minimales ont tendance à être anormalement basses en période El Niño ; c'est l'opposée en période La Niña.
- La relation entre ENSO et les températures maximales est moins marquée. Elle varie suivant la saison et la région considérée. L'influence d'ENSO sur les températures maximales est faible en saison chaude.

1.2. ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL

1.2.1. LE MODE D'OCCUPATION DU SOL DE PAÏTA AU COURS DU TEMPS

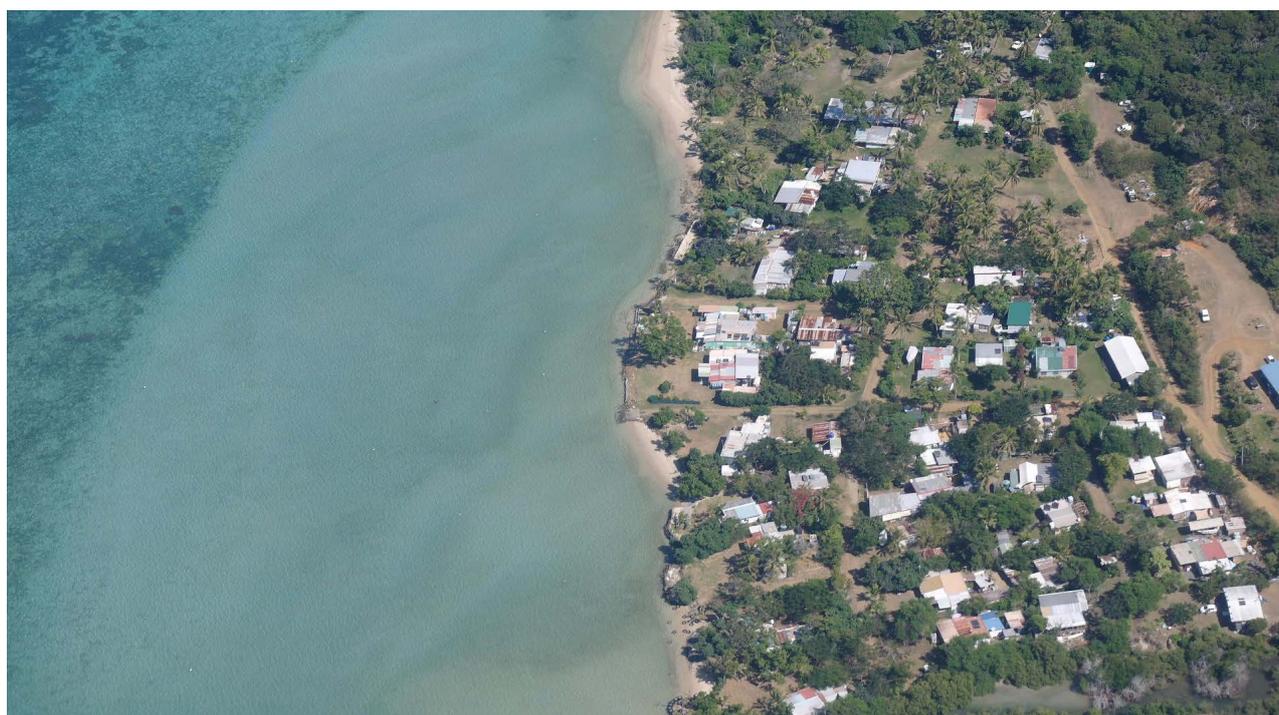
Généralités

Le mode d'occupation du sol (MOS) est un inventaire exhaustif des différents types d'occupation du sol (urbains, agricoles, naturels, etc.) d'un territoire donné réalisé au moyen d'un Système d'Information Géographique (SIG). Constitué par reconnaissance visuelle (« photo-interprétation ») à partir d'une photographie aérienne à grande échelle, il découpe finement l'espace en « îlots » décrivant l'occupation des sols selon une nomenclature « hiérarchique » à plusieurs niveaux (permettant une définition de plus en plus précise).

En Nouvelle-Calédonie, sa nomenclature présente 3 niveaux :

- Niveau 1 : 5 classes : territoires artificialisés, territoires agricoles, formations végétales, zones humides et surfaces en eau.
- Niveau 2 : 17 classes
- Niveau 3 : 24 classes

Les données disponibles concernent les années 2006, 2010 et 2014. Dans le cadre d'une étude particulière, la Ville de Païta a fait réaliser un modèle d'occupation du sol de l'année 2021. Ce dernier modèle est réalisé avec une méthodologie différente des autres modèles. Cependant, même si de légères différences d'interprétation sont réalisées au cas par cas, à plus grande échelle les résultats sont comparables et ont été intégrés à l'analyse.



Définitions

CONSOMMATION D'ESPACE

La consommation d'un espace peut être définie comme la conséquence d'une action sur un espace ayant pour effet une mutation dans la nature de l'occupation du sol initiale de cet espace vers une autre occupation du sol, par exemple :

- la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation,
- la consommation d'espaces agricoles par la forêt.

La notion de consommation d'espace doit être toujours utilisée en spécifiant la nature initiale et la (les) nature(s) nouvelle(s) de l'occupation du sol.

L'attention des pouvoirs publics se porte plus particulièrement sur la consommation d'espaces agricoles, boisés et/ou naturels entre deux dates, par artificialisation (urbain construit ou ouvert) des sols due à la croissance urbaine.

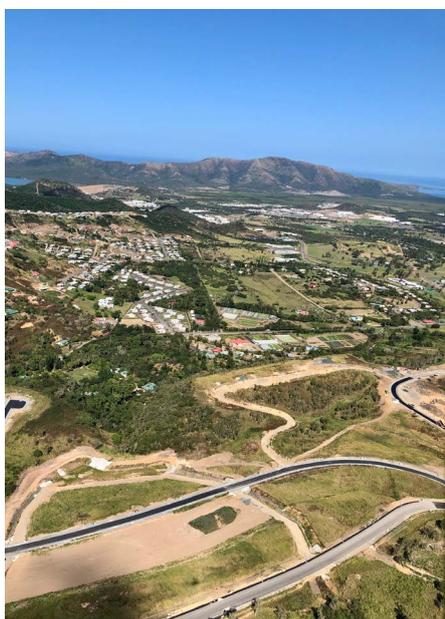
ARTIFICIALISATION

On entend par surface artificialisée toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide, etc.), forestière ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire).

Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs, etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus).

À titre d'exemple, l'artificialisation de la nature dans les espaces verts, les golfs, sur les talus routiers ou par l'éclairage artificiel induit des situations de piège écologique, d'impacts plus ou moins négatifs, de nuisances et pollution lumineuse, etc.

Attention, il convient de ne pas confondre artificialisation et imperméabilisation ou encore artificialisation et urbanisation.



Les MOS

Modèle d'occupation du sol - 2006

- Décharges, chantiers, extraction de matériaux : hors mines
- Eaux continentales
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Mines, décharges minières, infrastructures et chantiers miniers
- Plantations d'arbres - sylviculture
- Réseaux de communication
- Tannes
- Terres arables
- Terres pastorales aménagées structurées
- Zones humides maritimes
- Zones industrielles ou commerciales
- Zones urbanisées

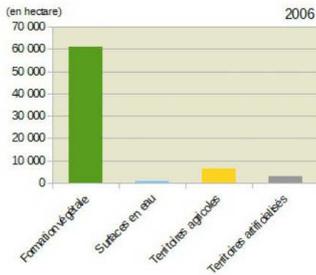
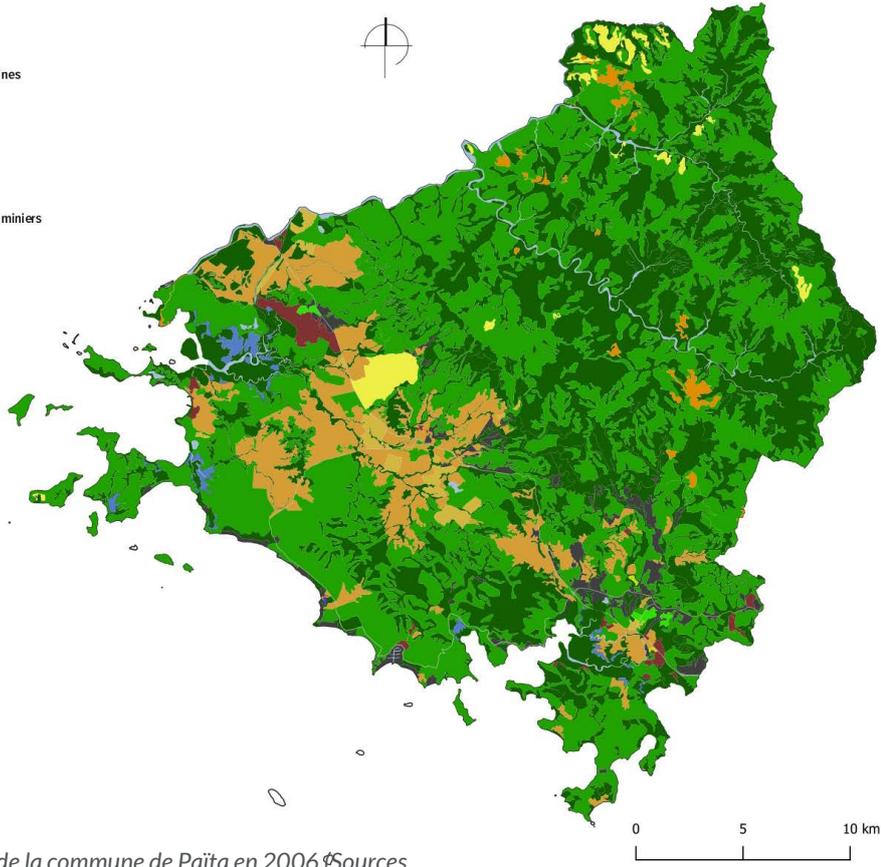


Figure 6 : Mode d'occupation du sol de la commune de Païta en 2006 (Sources : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DINUM)

Modèle d'occupation du sol 2010

- Décharges, chantiers, extraction de matériaux : hors mines
- Eaux continentales
- Eaux maritimes
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Espaces verts artificialisés et équipements
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Mines, décharges minières, infrastructures et chantiers miniers
- Plantations d'arbres - sylviculture
- Réseaux de communication
- Strate arborée
- Tannes
- Terres arables
- Terres pastorales aménagées structurées
- Zones humides maritimes
- Zones industrielles ou commerciales
- Zones urbanisées

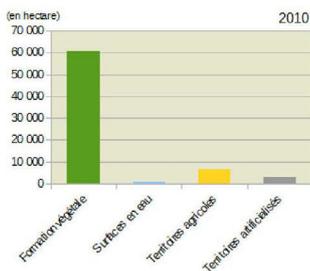
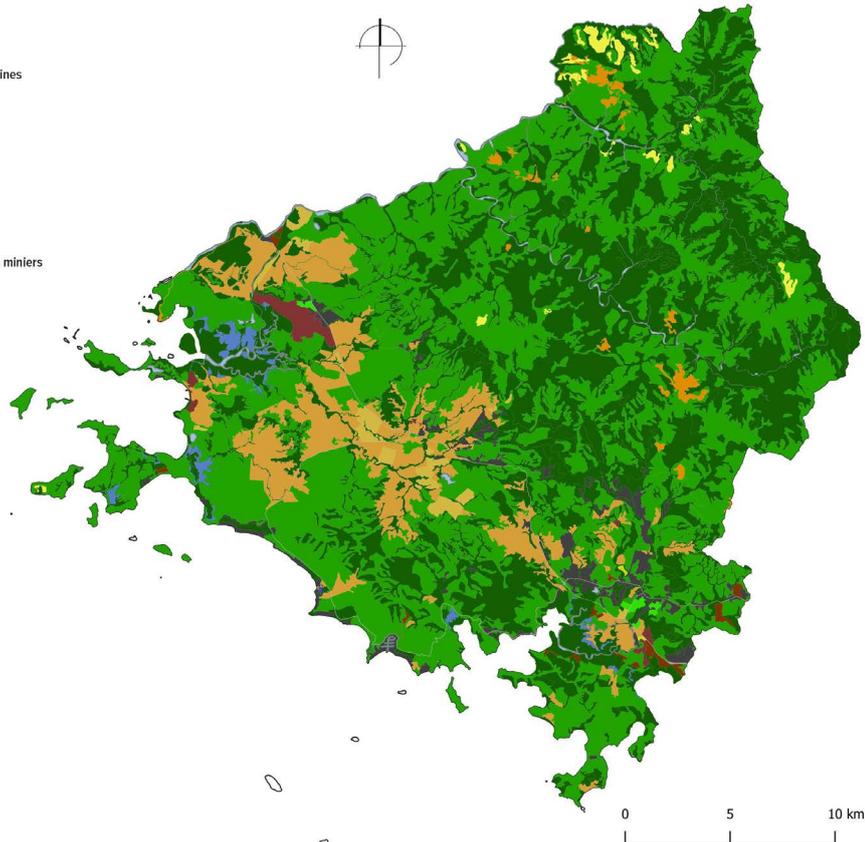


Figure 7 : Mode d'occupation du sol de la commune de Païta en 2010 (Sources : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DINUM)

Modèle d'occupation du sol 2014

- Décharges, chantiers, extraction de matériaux : hors mines
- Eaux continentales
- Eaux maritimes
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Espaces verts artificialisés et équipements
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Mines, décharges minières, infrastructures et chantiers miniers
- Plantations d'arbres - sylviculture
- Réseaux de communication
- Strate arborée
- Tannes
- Terres arables
- Terres pastorales aménagées structurées
- Zones humides maritimes
- Zones industrielles ou commerciales
- Zones urbanisées

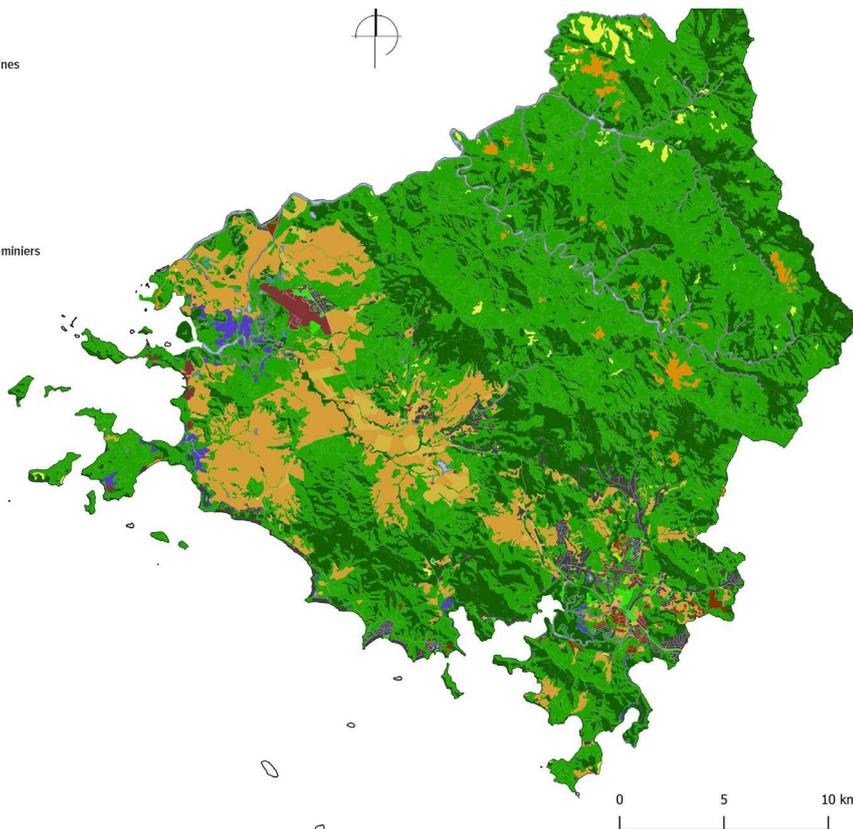
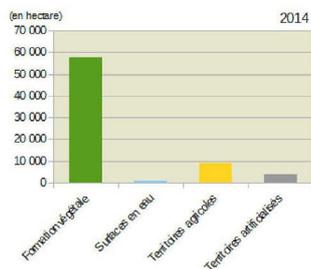


Figure 8 : Mode d'occupation du sol de la commune de Païta en 2014 (Sources : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DINUM)

**Modèle d'occupation du sol
LANDLIVE 2021 Païta**

- Océan
- Eau continentale
- Mangroves arborescentes
- Mangroves arbustives
- Sols nus, végétation intermittente
- Laterites, alterites
- Cuirasse
- Surfaces naturelles érodées
- Formation haute sur substrat volcano-sédimentaire
- Savane à niaoulis dense
- Savane herbeuse et végétation éparse
- Savane arbustive, savane à niaoulis peu dense
- Formations hautes sur substrat ultramafique
- Maquis arbustifs pré ou paraforestier, maquis dense
- Maquis arbustif
- Maquis ligno-herbacé fermé
- Maquis ligno-herbacé ouvert
- Terres cultivées
- Zones construites

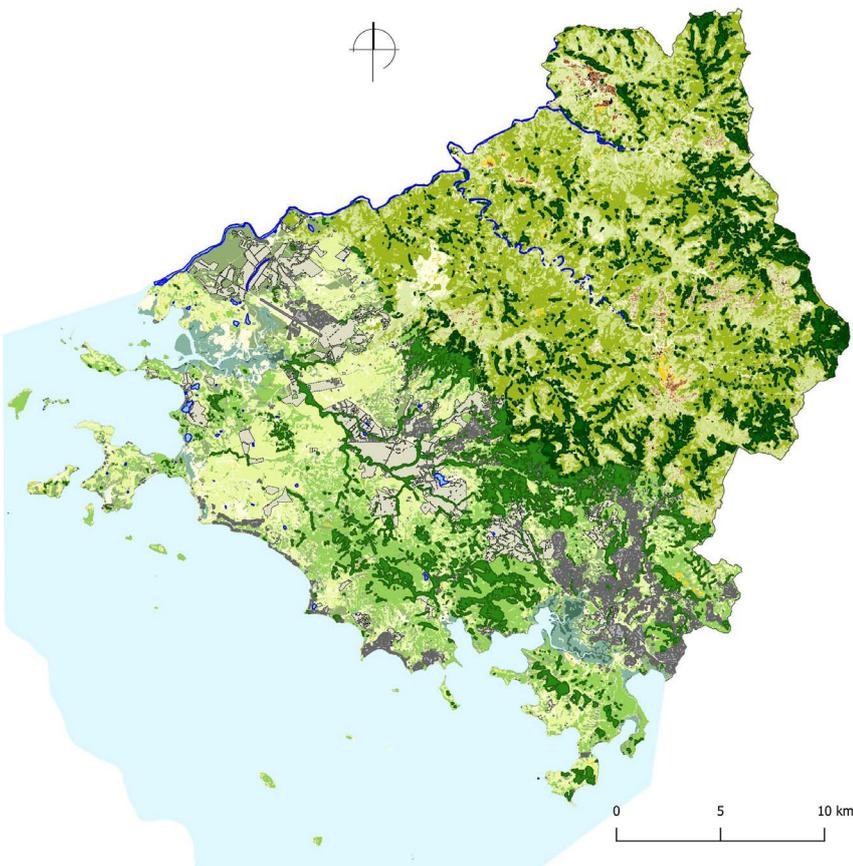
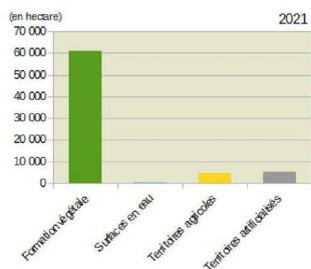


Figure 9 : Mode d'occupation du sol de la commune de Païta en 2021 (Sources : Bluecham, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DINUM)

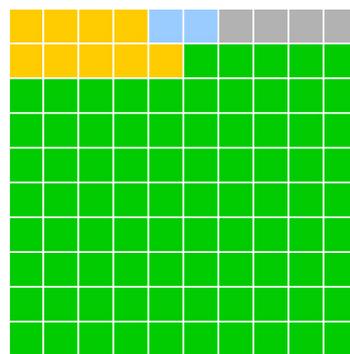
En 2021, la commune de Païta est composée majoritairement de formation végétale (85 %) en intégrant les zones humides (mangroves). Cela s'explique notamment par la présence de la chaîne centrale sur une partie importante du territoire communal.

Les surfaces artificialisées représentent quant à elles 5 179 ha (7%) de la commune.

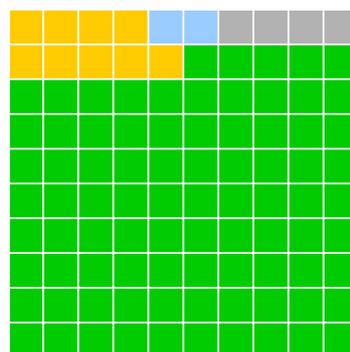
Enfin, pour la première fois de son histoire, l'agriculture occupe une place moins importante que les territoires artificialisés avec 4 859 ha (7%). À noter que les photo-interprétations de zones agricoles et de plaines naturelles sont parfois difficiles à discerner tant la grande majorité des terres agricoles de la commune sont composées de savanes herbeuses extensives.

Comme on peut le remarquer sur la carte ci-contre du MOS 2021, Païta est une ville satellite ou polycentrique, c'est-à-dire avec 2 centres principaux localisés à Païta centre et à Tontouta. En effet, sur Païta centre, on peut voir que les activités commerciales et services sont localisés proches des habitations et du village. La partie Nord de la commune (secteur Humboldt) est quant à elle essentiellement naturelle composée de formations et strates arbustives et/ou herbacées, mais également de formation arborée. Enfin la partie Ouest de Païta est marquée par des zones agricoles composées par des terres arables, cultures permanentes et des terres pastorales aménagées structurées.

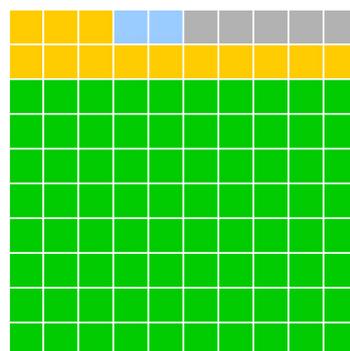
2006



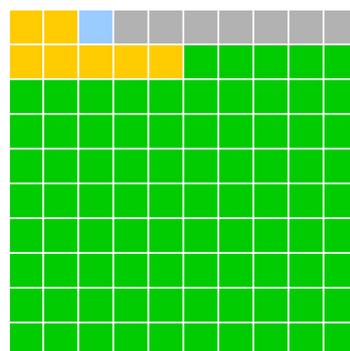
2010



2014



2021



* 1 carreau représentant 1%

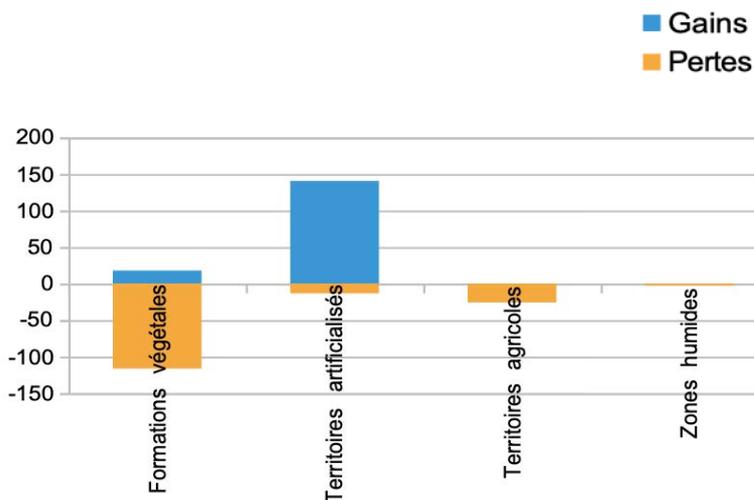


1.2.2. LA CONSOMMATION D'ESPACE

Les grandes évolutions

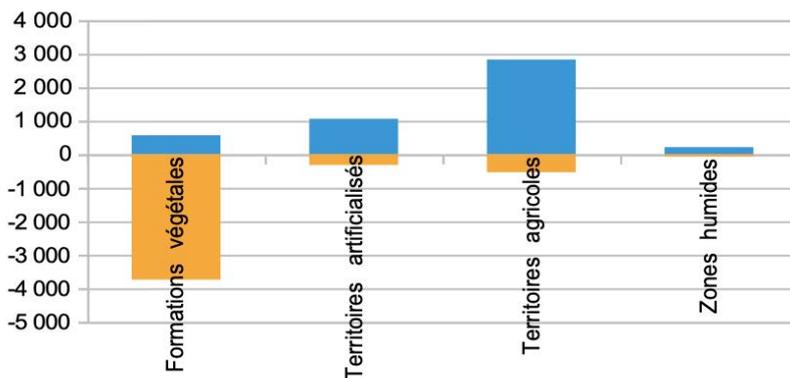
Les graphiques suivant nous indiquent les évolutions (positives et négatives) des différents types d'espaces sur le territoire de Païta entre 2006 et 2021. On note :

- Le classement entre territoire agricole et formation végétale est parfois difficile à distinguer tant la majorité des espaces agricoles correspondent à des pâturages, très proches des savanes herbeuses. Ceci explique en partie la perte de formations végétales entre 2010 et 2014 au profit de zones agricoles, puis l'inverse entre 2014 et 2021



Graphique 2 : Evolution de l'occupation du sol en ha (2006-2010)

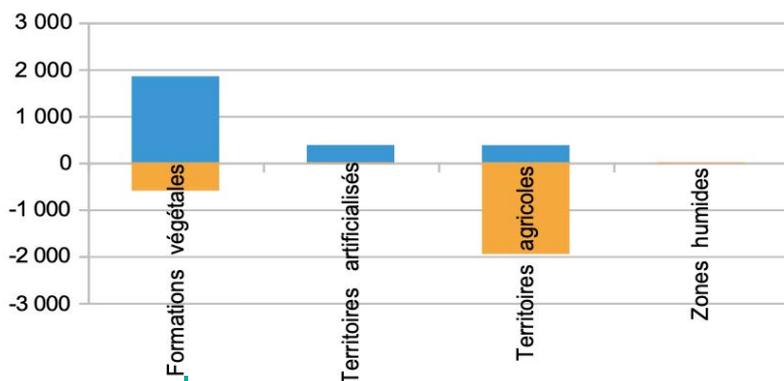
- Une augmentation des terres pastorales et une diminution des terres arables entre 2010 et 2014



Graphique 3 : Evolution de l'occupation du sol en ha (2010-2014)

- Une augmentation des zones urbaines et des zones industrielles entre 2006 et 2021.

- A contrario des territoires artificialisés et agricoles, les espaces naturels ont quant à eux, chuté de plus de 2 000 ha entre 2006-2021, soit un rythme de consommation de 135 ha par an.



Graphique 4 : Evolution de l'occupation du sol en ha (2014-2021)

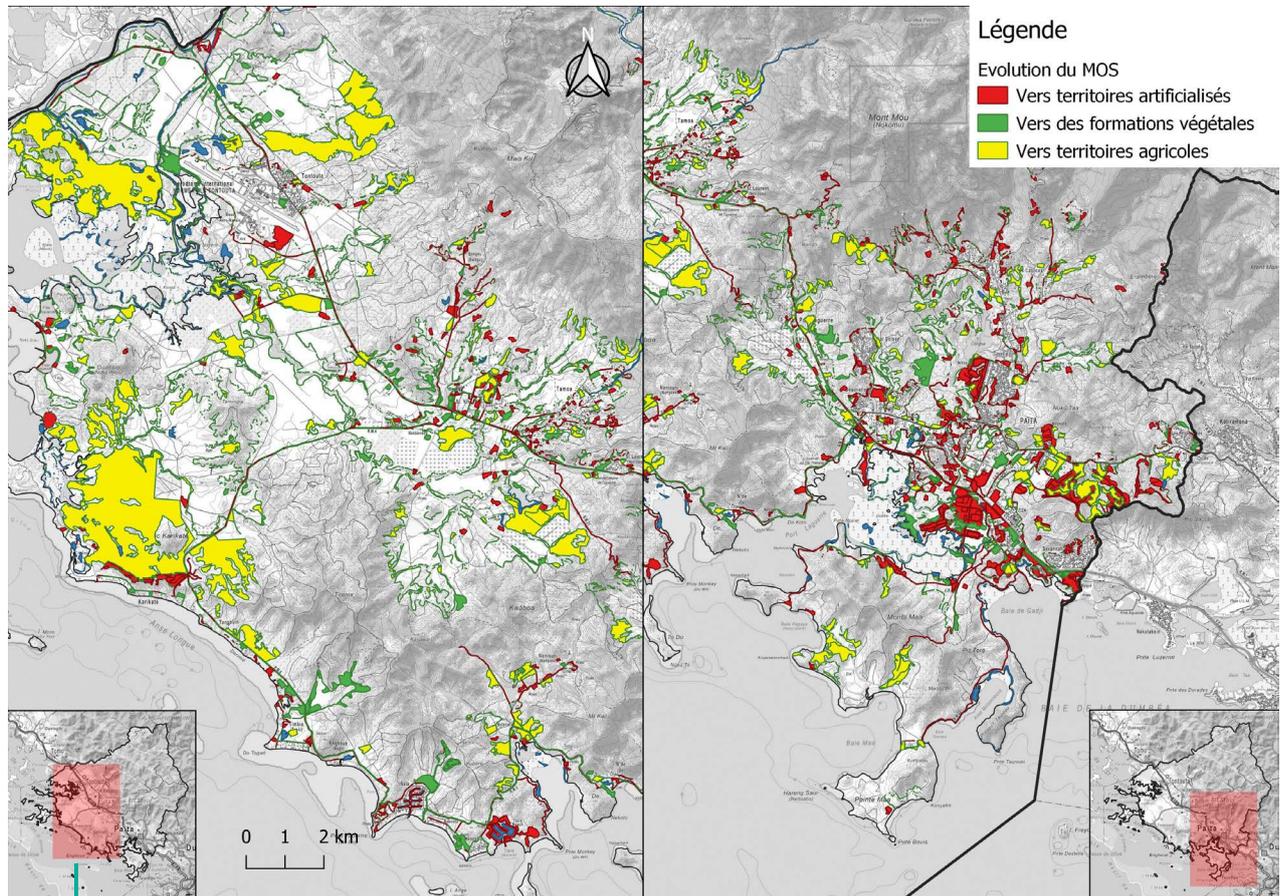


Figure 10 : Evolution du MOS (2006-2014)

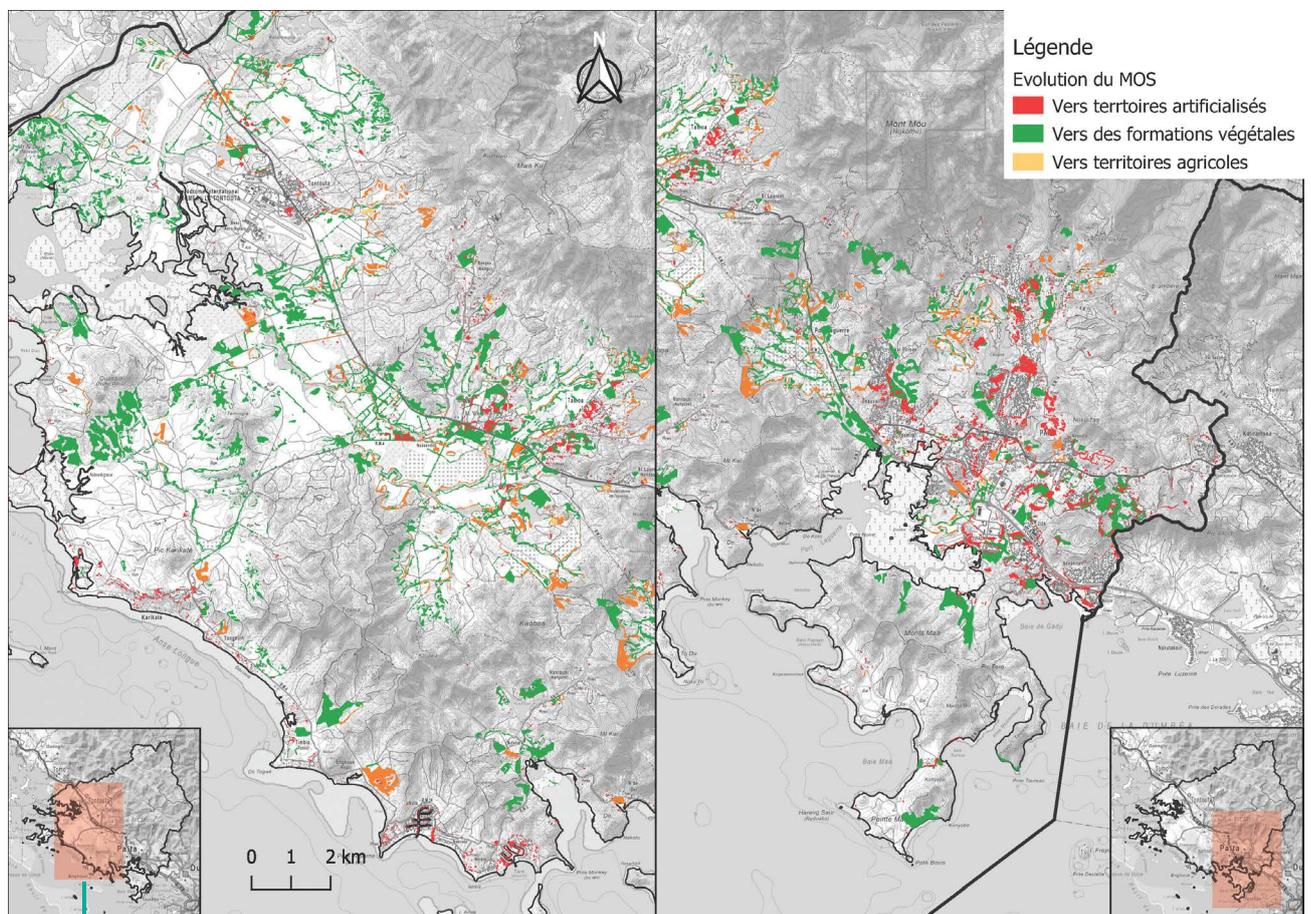
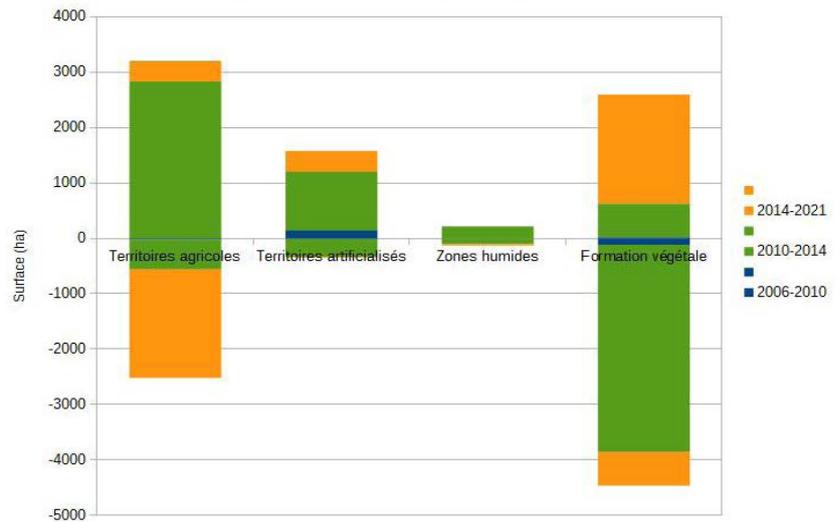


Figure 11 : Evolution du MOS (2014-2021)

On note également un ralentissement de l'évolution de l'occupation du sol sur la période 2014 - 2021. Ceci peut s'expliquer par différentes raisons :

- On note d'une part un affaiblissement de la croissance démographique sur la commune de Païta depuis 2014.
- De nombreux équipements (scolaires, sportifs, administratifs, etc) sont venus accompagner le développement de la Ville avant cette date.
- Une partie du développement de nouveaux lotissements se réalise sur du foncier déjà artificialisé.



Graphique 5 : Evolution de l'occupation du sol (2006 - 2021)

L'artificialisation des sols

Le terme d'artificialisation des sols désigne les surfaces retirées de leur état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide, etc.), ou de leurs usages forestiers ou agricoles. Ces définitions recouvrent tout un ensemble d'usages, d'occupations ou de couvertures des sols aux impacts déterminants et potentiellement fort variés. S'y mélangent des espaces construits et non construits qui ont la caractéristique commune d'être fortement modelés par l'activité humaine (logements, bâtiments industriels, mais aussi chantiers, carrières, mines, décharges, etc.) ; y sont également inclus les espaces verts associés à ces usages (parcs et jardins, équipements sportifs et de loisirs, etc).

Tous ces sols artificialisés ne subissent pas une imperméabilisation de leur surface au sens où des surfaces importantes de sols dits « artificialisés » ne sont pas recouvertes d'une couverture minérale hermétique. Ainsi, sur la commune de Païta, beaucoup de sols artificialisés étaient des « espaces verts artificialisés ». Ces surfaces importantes correspondent principalement aux espaces verts, aux zones récréatives et de loisirs et aux jardins particuliers associés à l'habitat individuel. On peut sans difficulté supposer que les impacts environnementaux de ces couvertures végétales

ne sont pas de même nature que ceux dus à des couvertures minérales de type « sols bâtis »

L'urbanisation concerne une part importante des sols artificialisés, mais on peut remarquer que les mines et les carrières représentent presque 1/4 des terrains artificialisés sur la commune. Un potentiel important de renaturation existe sur ces mines en fin d'activité.

Le phénomène de périurbanisation observé sur la commune de Païta est causé d'une part par l'attractivité et la croissance de l'aire urbaine du Grand Nouméa et d'autre part par le manque de foncier accessible. L'amélioration des infrastructures de transport participe également au phénomène. Il se produit deux formes d'étalement urbain :

- tout d'abord, la ville s'étend en repoussant plus loin ses propres frontières urbaines, les nouvelles constructions s'inscrivant dans la continuité des constructions préexistantes ;
- on observe également un étalement en discontinuité, les populations ou les entreprises allant résider dans des secteurs assez proches de la ville (pour pouvoir aller y travailler), mais assez lointains pour ne pas rentrer en continuité avec la ville (La Tamoia, Tontouta et le Littoral).

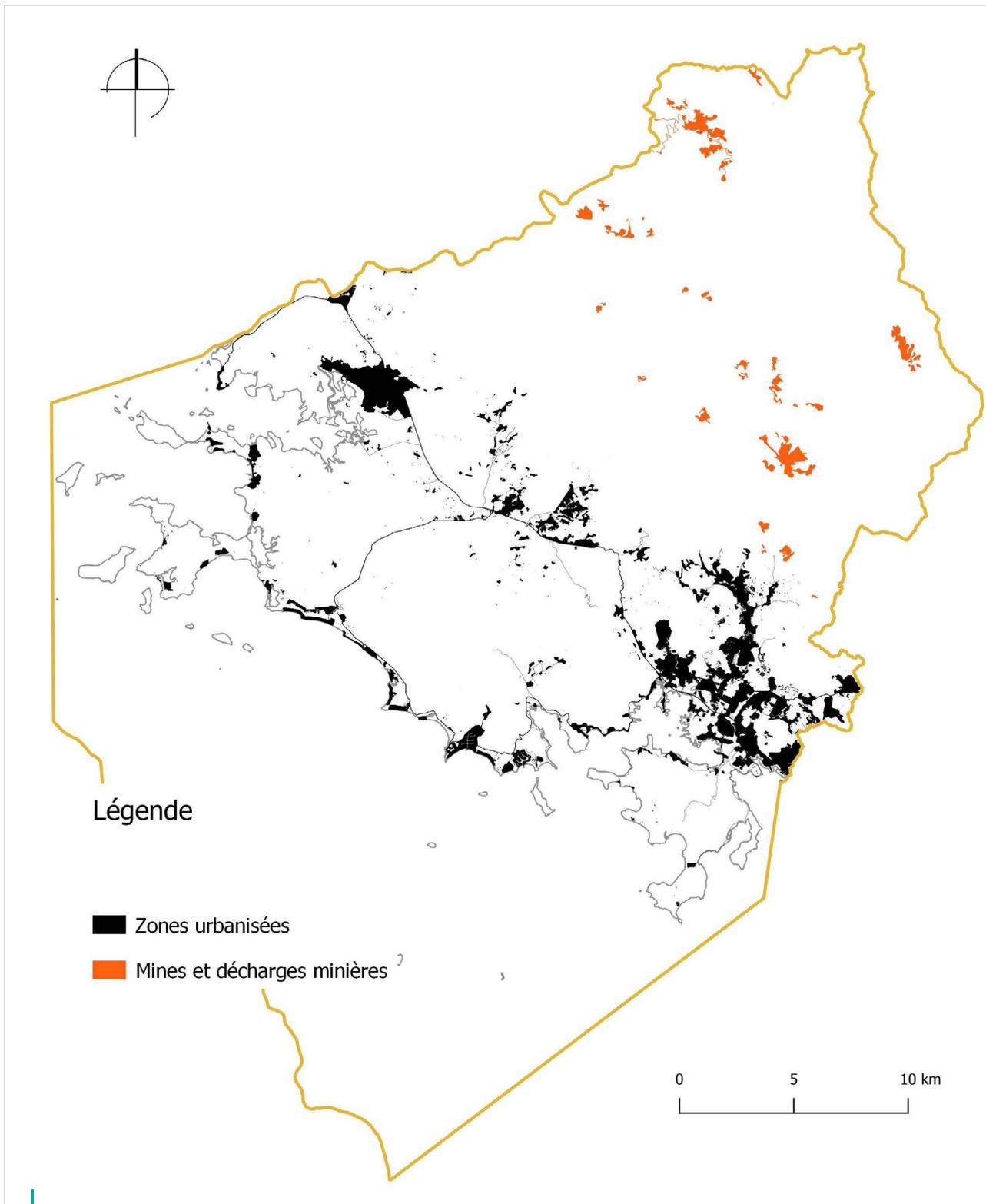
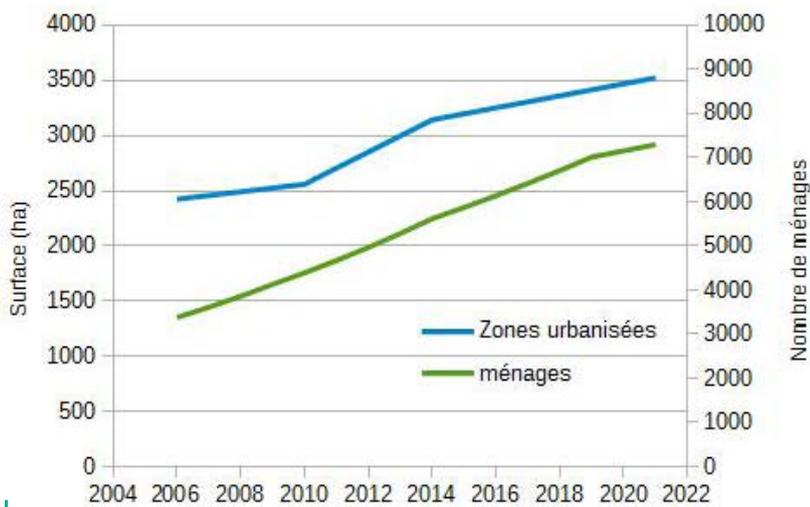


Figure 12 : Carte des mines et décharges minières ainsi que des zones urbanisées



Graphique 6 : Evolution de l'urbanisation de la commune de Païta et du nombre de ménages

On estime que la croissance urbaine consomme en moyenne depuis 15 ans, 73 ha par an. Cette consommation est en recul depuis 2014 avec un rythme d'environ 50 ha par an. Cette croissance est réalisée au détriment des terres agricoles et des formations végétales.

Cet étalement est tout de même accompagné d'un phénomène de densification qui explique son ralentissement.

On remarque que l'accroissement des zones urbanisées de la commune augmente moins vite que la population.

Ainsi, au regard des zones purement urbanisées, on observait en 2006 562 habitants/km². Ils sont aujourd'hui 725 habitants par km² (+30%).

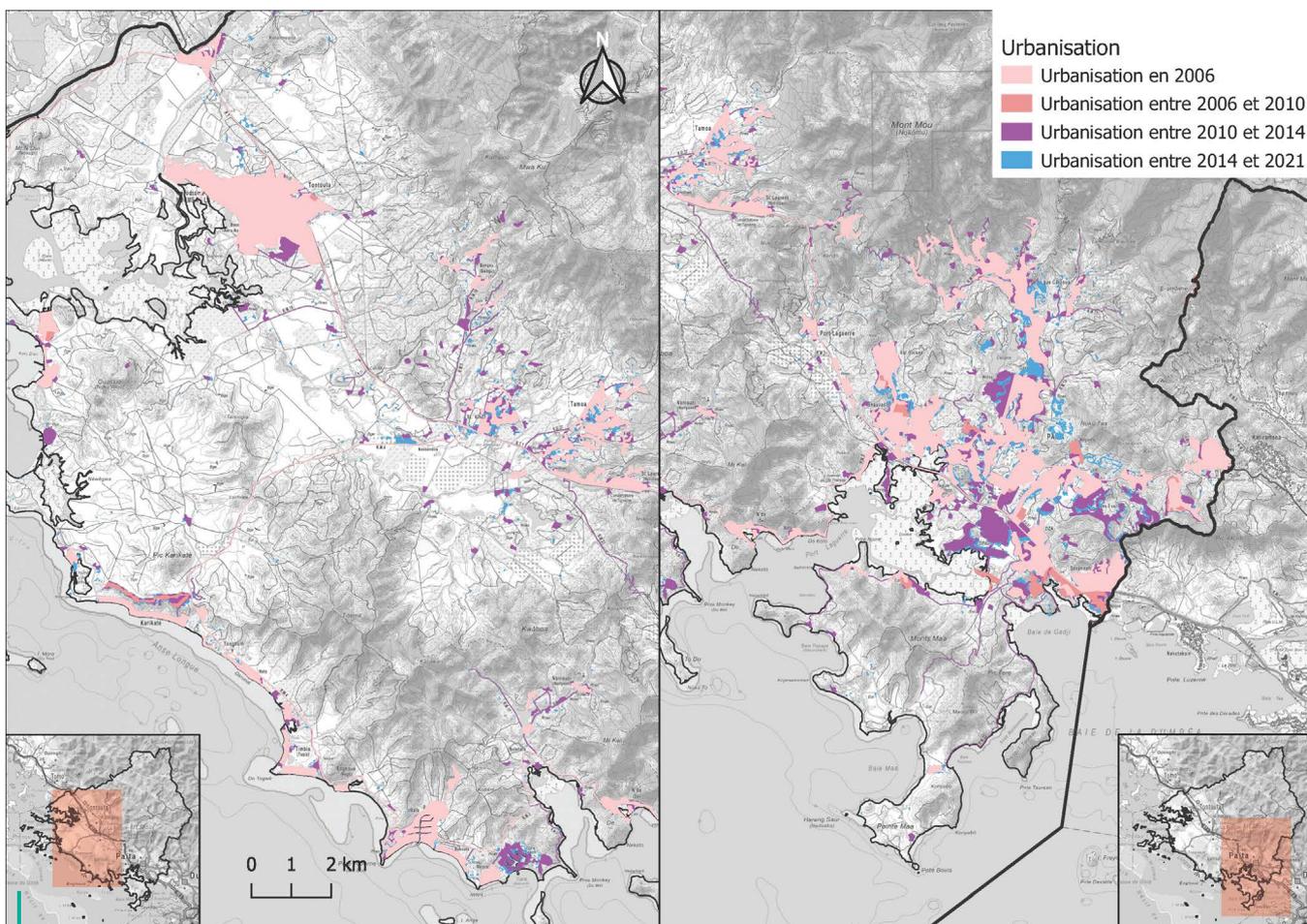


Figure 13 : Evolution de l'urbanisation de la commune de Païta



LES NOUVEAUX LOTISSEMENTS CONSOMMENT ESSENTIELLEMENT DES FORMATIONS VÉGÉTALES ET PROVOQUENT DES LIMITES FRANCHES D'URBANISATION



LA ZONE SUD DU VILLAGE VOIT SE DÉVELOPPER UNE ARTIFICIALISATION DU SOL POUR DE MULTIPLES USAGES : RÉCRÉATIFS, SPORTIFS, INDUSTRIELS, AGRICOLES, HABITATIONS, ETC. AU MILIEU D'UN ENVIRONNEMENT DE GRANDE QUALITÉ

2. RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ



2.1. ESPACES ET RESSOURCES NATURELLES

2.1.1. LE SOL ET LE SOUS-SOL

Géologie

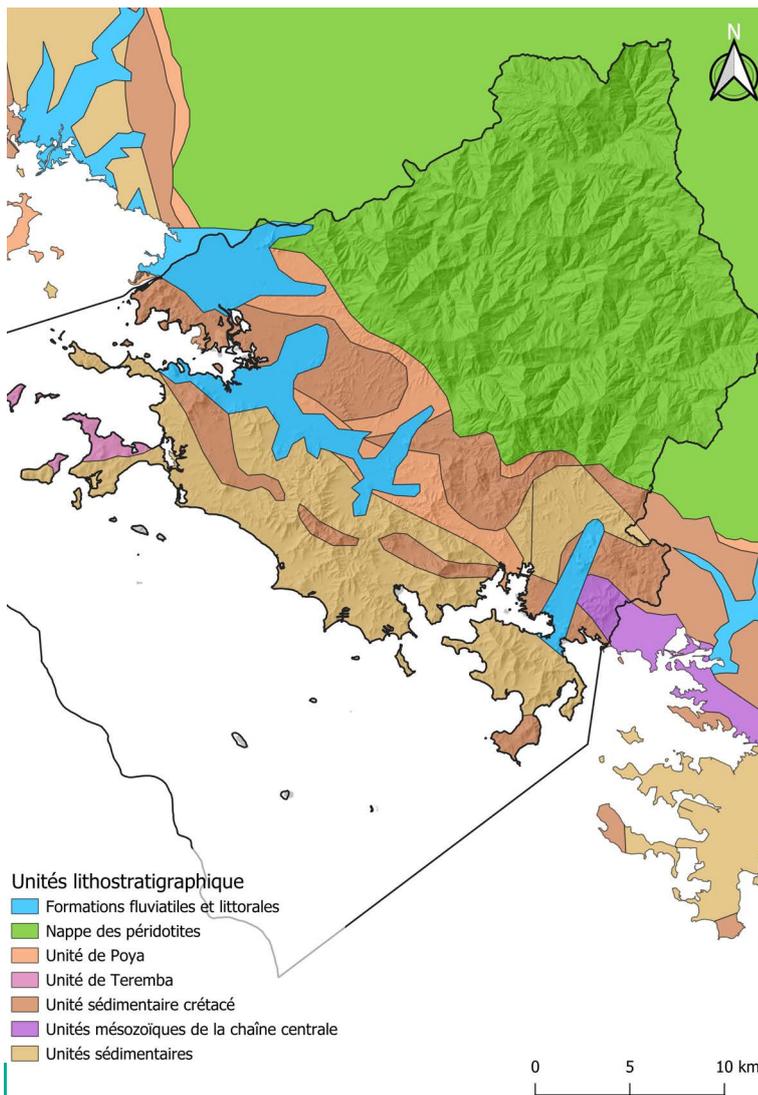


Figure 14 : Carte géologique de Païta (Source : DIMENC)

La géologie de la commune est caractérisée par deux formations importantes : les péridotites au Nord-Est et des couches sédimentaires parfois recouvertes d'alluvions anciennes et récentes en pied de massifs. On observe des formations sédimentaires et volcano-sédimentaires de moindre importance au centre, à l'Ouest et au Sud, et des formations de basaltes disséminées au Nord, à l'Est et au Sud. Enfin, les mangroves occupent les fonds de baie.

Les massifs de péridotites sont caractérisés par des sols généralement altérés et faiblement acides. Les teneurs en phosphore sont faibles. L'érosion est généralement faible, mais elle peut être marquée quand la couverture végétale a disparu.

Les formations à alluvions récentes (formations fluviatiles et littorales) sont marquées par deux types de sols : les ensembles sur alluvions récentes d'origine ultrabasique, et les ensembles sur alluvions récentes oxydiques. Les premiers présentent des sols profonds de texture variable, à pH neutre, et dont les teneurs en phosphore sont faibles. Ce sont généralement des zones facilement inondables. Les seconds se rencontrent uniquement au Nord-Ouest. Ils sont

épais, de texture limoneuse, et ont un pH faiblement acide. Le phosphore est peu abondant et les inondations sont fréquentes.

Les formations à alluvions anciennes sont caractérisées par des sols sur alluvions d'origine ultrabasique relativement épais, et dont le pH peut être neutre à basique. Le rapport Ca^{2+}/Mg^{2+} est toujours inférieur à 1 : les sols sont ultramagnésiens. De plus, ils sont carencés en phosphore total.

Sur les formations à alluvions, on observe également un ensemble sur piémont ou sur alluvions « inactuelles » issues de roches basiques. La texture est très argileuse à drainage très lent, et le pH est faiblement acide à neutre. Le sol est carencé en phosphore total, et les teneurs en sels solubles peuvent être importantes en profondeur.

Sur les formations sédimentaires et volcano-sédimentaires on observe les sols suivants :

- Ensemble sur phtanites : ce sont des sols peu profonds, riches en éléments siliceux et présentant une érosion forte. Le pH est très acide, et le sol est carencé en phosphore.
- Ensemble sur roches volcano-sédimentaires acides : les sols sont très peu épais à pH acide à très acide. L'érosion est importante, même si le couvert végétal est continu.
- Ensemble sur roches basiques (flyschs, calcaires) : il s'agit de sols de faible épaisseur et peu évolués. Le pH est faiblement acide à basique et les teneurs en phosphore et potassium sont faibles.

Le sous-sol de la commune regorge de minerais et de formations géologiques spécifiques qui offrent des paysages remarquables.

L'activité minière et de carrière représente une activité économique historique sur la commune.

Amiante environnemental

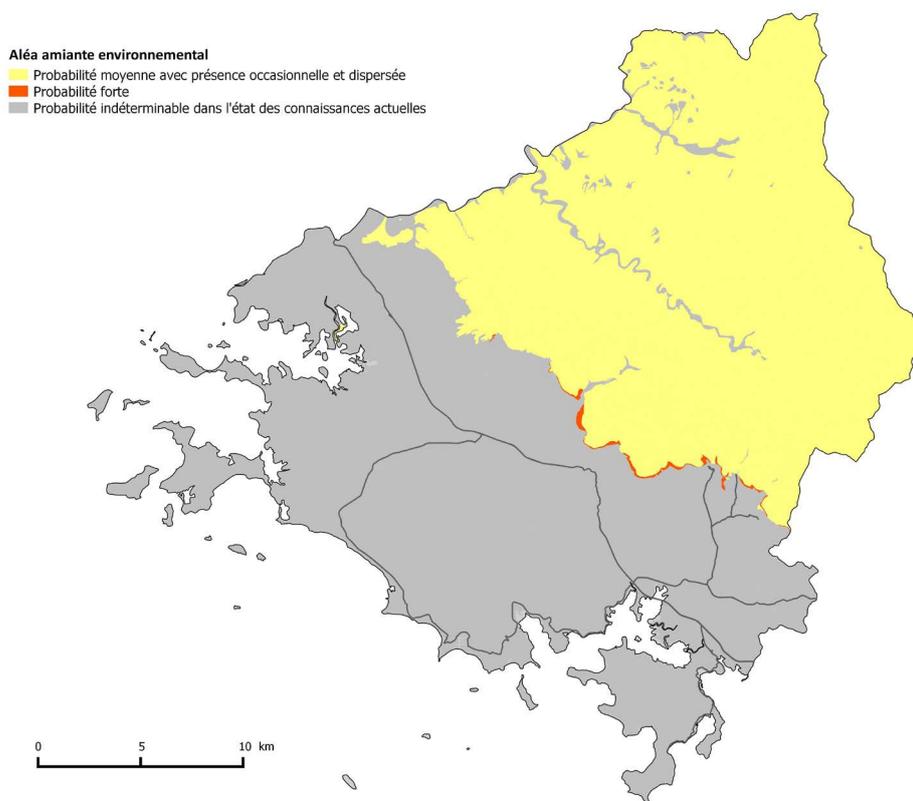


Figure 15 : Carte d'aléa amiantifère de la commune de Païta (Source : DIMENC)

La spécificité de la géologie de la Nouvelle-Calédonie a pour conséquence la présence dans son milieu naturel d'amiante dont la nocivité pour l'organisme humain est reconnue.

Les travaux du service géologique de la Nouvelle-Calédonie (SGNC) ont permis de préciser l'aléa amiantifère issue de la carte géologique. Les résultats de ces travaux sont présentés dans la carte ci-dessus. L'échelle de validité de cette carte est au 1/50000.

Selon cette cartographie, la quasi-totalité des zones urbanisables de la commune présente une probabilité indéterminable dans l'état des

connaissances actuelles. Au niveau de la chaîne, la zone rencontrée possède une probabilité moyenne avec présence occasionnelle et dispersée est rencontrée.

Une zone restreinte où la probabilité d'amiante environnemental est forte est présente à la frange Sud des massifs de la chaîne.

L'amiante environnemental présente une contrainte naturelle qu'il convient d'identifier avec précision lors des projets d'aménagement et de construction.

Relief et topographie

A l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, la chaîne centrale constitue une véritable épine dorsale qui s'étend dans l'axe de la Grande-Terre et la sépare en deux côtes aux caractéristiques bien distinctes : la côte Ouest, la plus peuplée, constituée de larges plaines qui montent progressivement vers la chaîne ; la côte Est, plus étroite du fait des montagnes qui tombent abruptement dans la mer.

La chaîne est aussi une barrière climatique : elle constitue un véritable obstacle aux vents dominants, la côte Est étant ainsi plus exposée et donc en règle générale plus humide. Elle présente une végétation plus dense que la côte Ouest, plus sèche et plutôt constituée par de la savane plus propice à l'élevage ou par de la forêt sclérophylle en très nette régression.

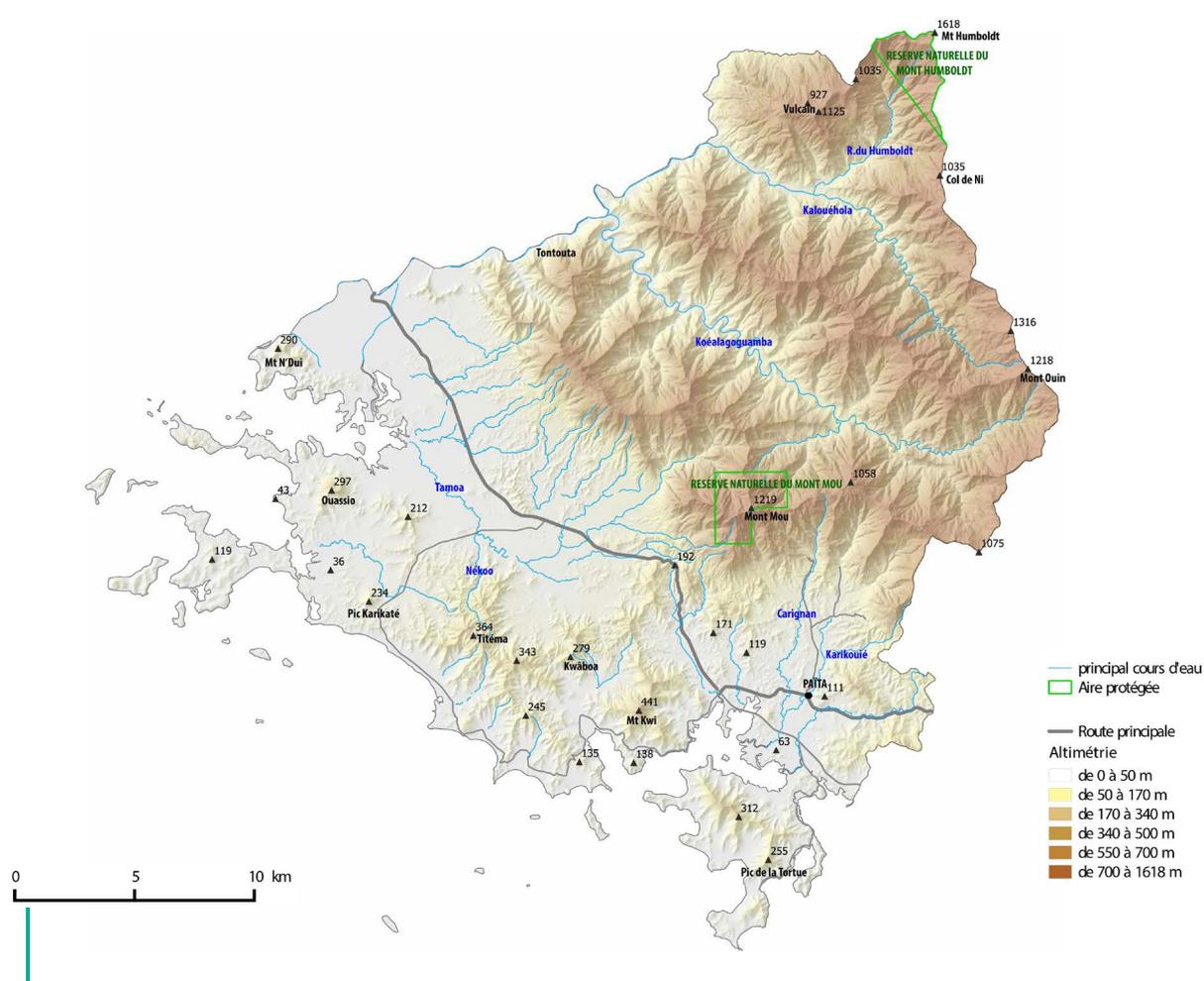
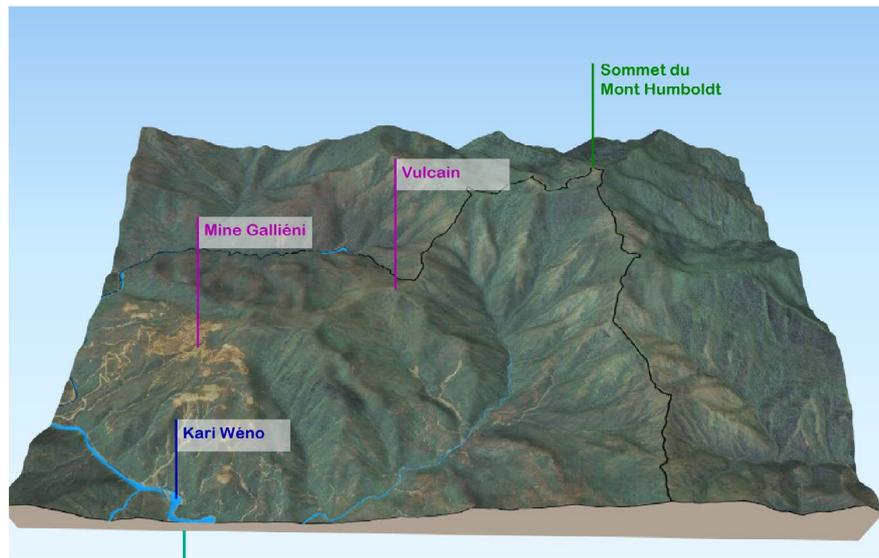


Figure 16 : Plan topographique de la commune de Païta (source : DINUM)

La chaîne centrale reste un massif relativement peu élevé, à l'exception de ses deux plus hauts sommets, le Mont Humboldt (1 618m), point culminant de la commune et le Mont Panié (1 628m) en province Nord. Les montagnes de la chaîne centrale n'excèdent pas 1 500m d'altitude. Très riche en nickel, c'est dans la chaîne que sont situés les principaux gisements miniers.



Carte en 3D du Mont-Humboldt

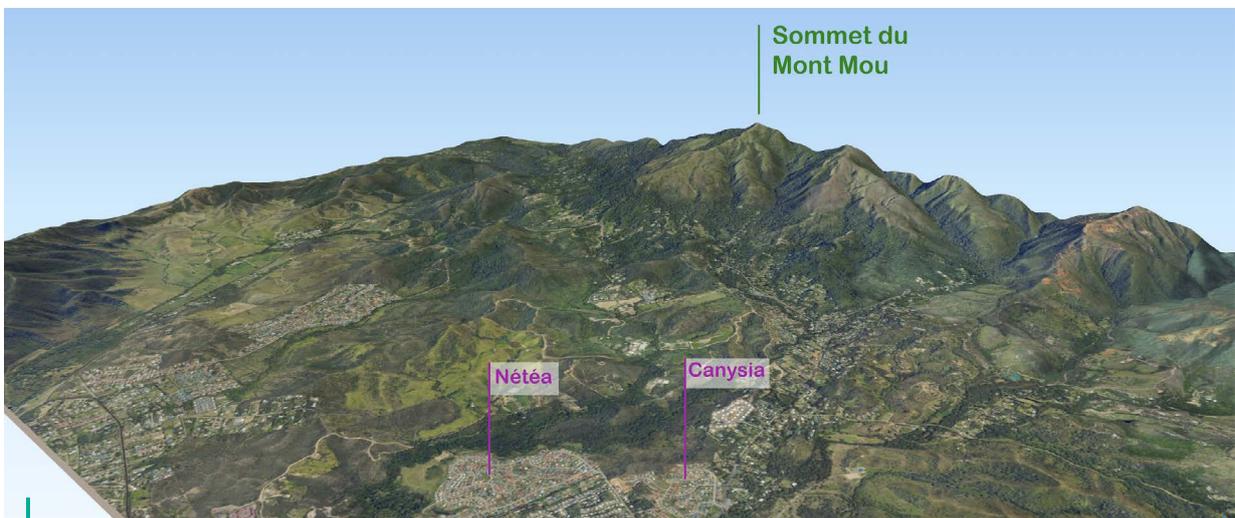


Figure 17 : Vue en 3D de Canysia / Nétéa vers les reliefs du Mont-Mou

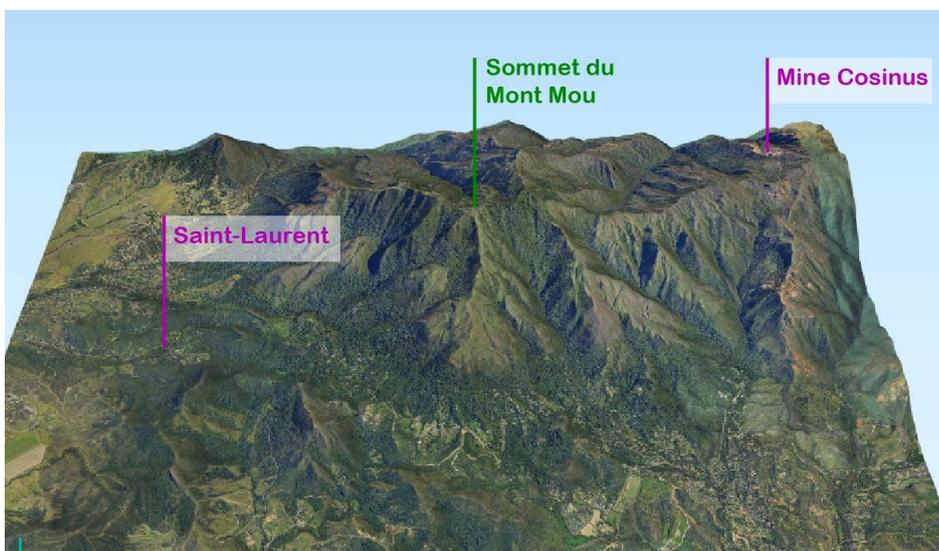


Figure 18 : Massif du Mont-Mou

Les contreforts du massif de Humboldt et du Massif du Mont Mou (qui culmine à 1 219m) s'étagent ensuite progressivement en plateaux et collines jusqu'aux plaines de La Tamoà et ce, jusqu'à l'aéroport de Tontouta.

Pentes

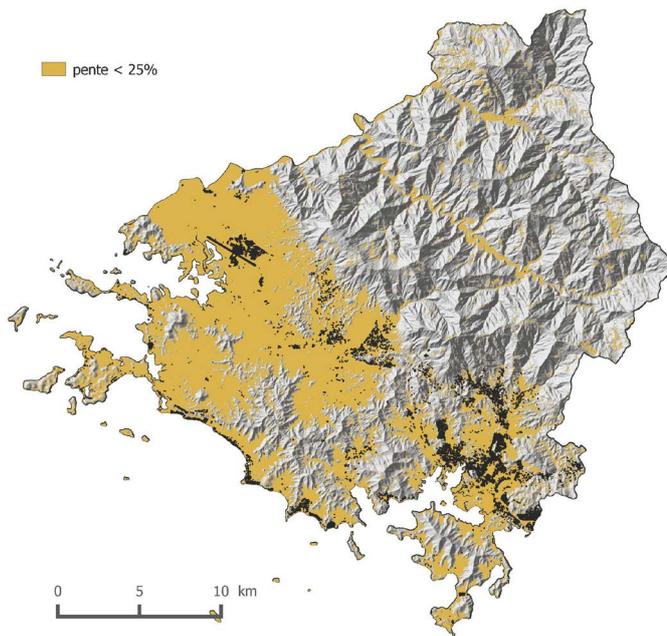


Figure 19 : Carte des zones de pente inférieure à 25 % sur la commune (source : DINUM)

Ce relief induit des pentes pouvant être très fortes, en particulier dans la chaîne, et dans la partie Nord-Est de la commune, qui n'est pratiquement pas aménageable.

Les zones urbanisables où la pente est inférieure à 25% représentent 59 % de la surface de la commune en dehors de la zone de la chaîne et les îlots, soit 23620 hectares.

En dehors de ces zones, les aménagements sont très complexes et plus coûteux (Cf. Carte ci-dessous). En effet, les terrains aux pentes supérieures à 25% sont reconnus comme étant plus difficiles à aménager avec les procédés traditionnels et pouvant engendrer des surcoûts conséquents à la construction.

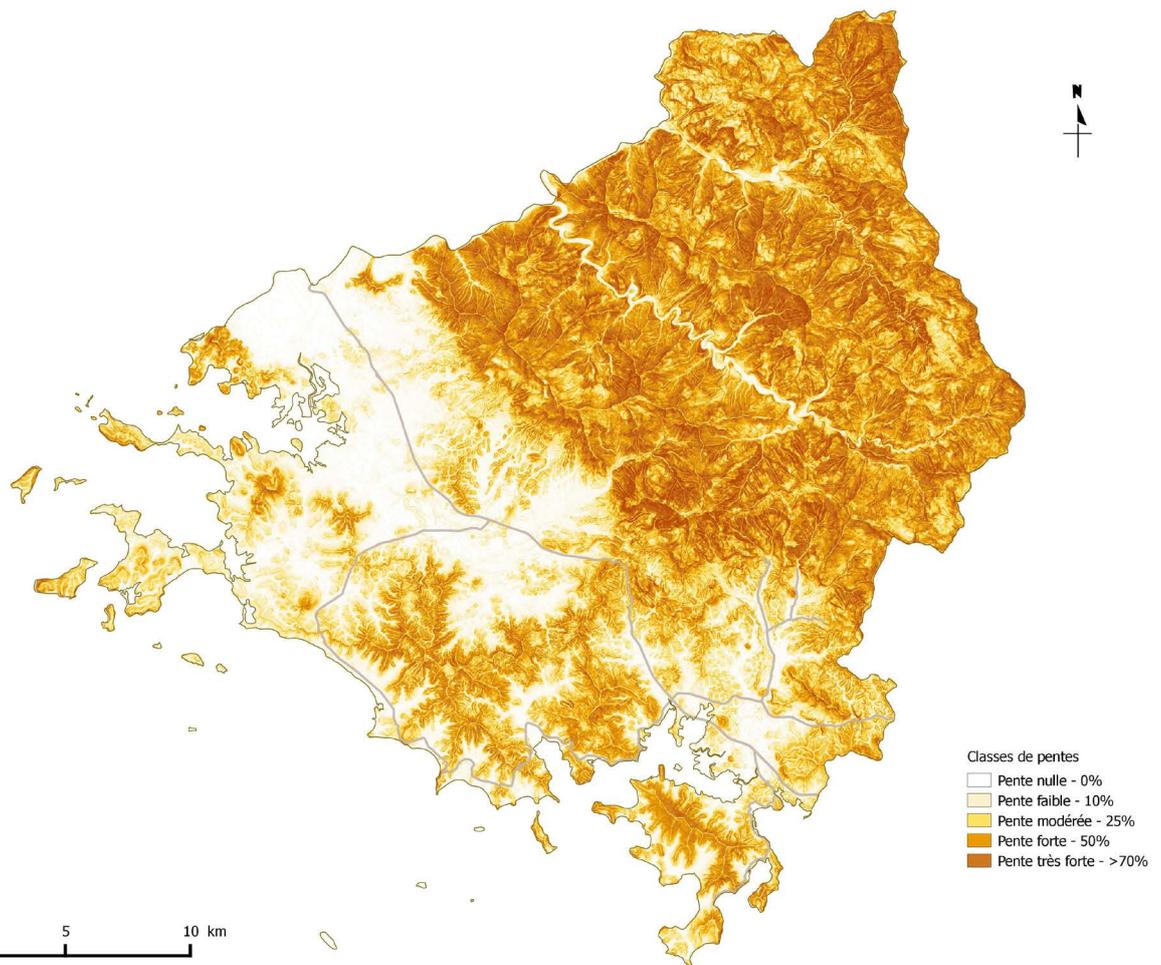


Figure 20 : Carte des zones de pente sur la commune (source : DINUM)

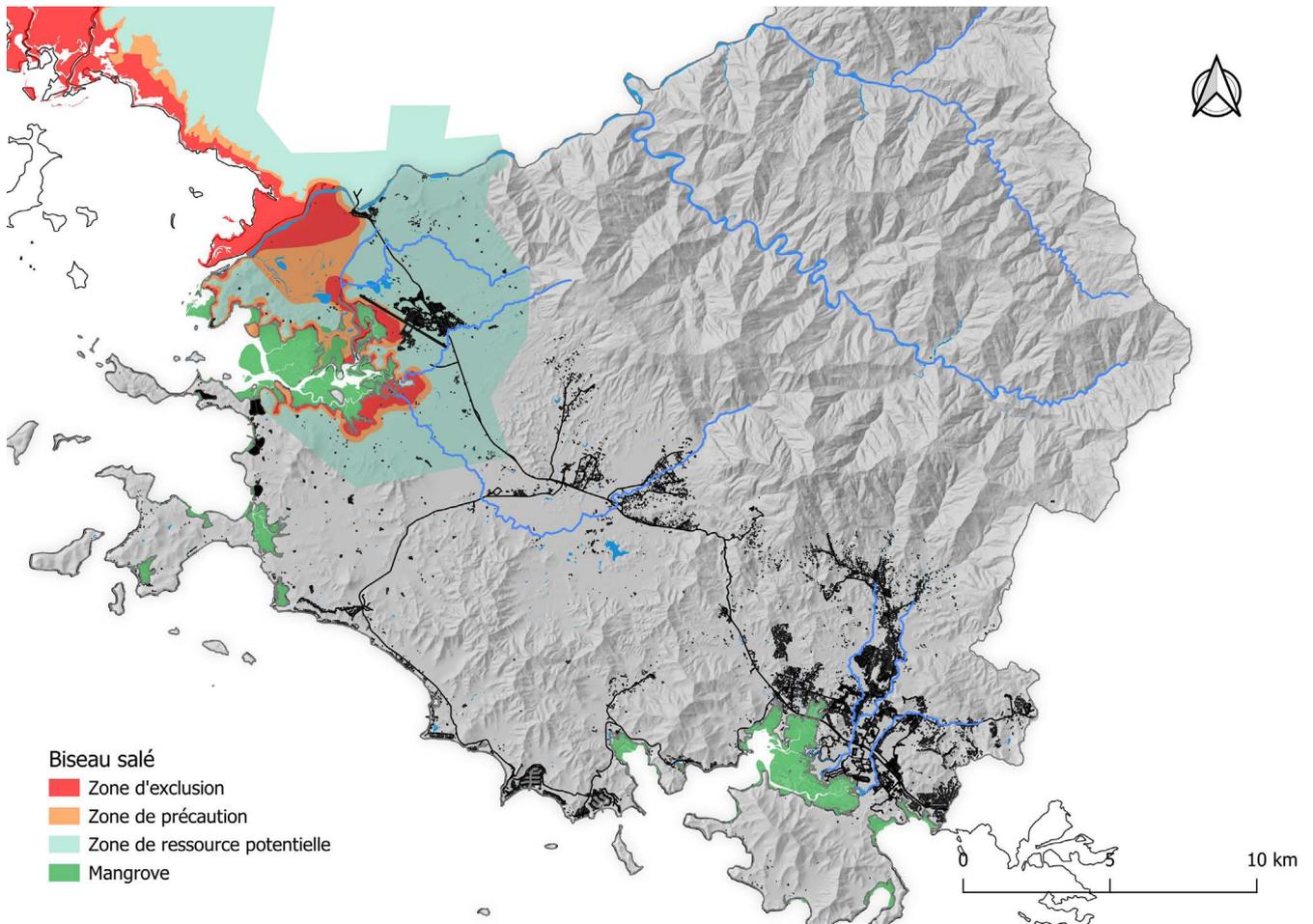


Figure 22 : Carte du biseau salé du nord de la commune de Païta (sources : DAVAR, DDDT, ENVIE)

Le phénomène de biseau salé/reentrant salé, pour les captages et forages d'eau souterraine en bordure littorale, peut entraîner une salinisation excessive des eaux prélevées pouvant les rendre impropres à la consommation. Les conséquences peuvent, dans certains cas être irrémédiables et conduire à l'abandon du point de prélèvement.

La DAVAR effectue un suivi des nappes phréatiques les plus utilisées. La carte ci-dessus (figure 22) représente le niveau d'intrusion du biseau salé dans les terres. Seule la partie nord de la commune est couverte par cette cartographie.

La zone d'exclusion représente une zone contaminée par le sel où il est préconisé d'interdire le prélèvement d'eau souterraine et l'implantation de nouveau forage. La zone de précaution se situe en amont immédiat de la zone rouge dont les eaux souterraines sont impactées par les intrusions salines. Au droit de cette zone sensible, en raison de la présence probable en profondeur d'une interface eau douce / eau saumâtre, l'exploitation des eaux souterraines devra être strictement limitée à l'existant et sous certaines conditions.

2.1.3. HYDROLOGIE

Aspects réglementaires



a) Domaine public fluvial

Le domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie comprend toutes les eaux douces naturelles, superficielles et souterraines et les lits des cours d'eau sauf sur terres coutumières.

C'est l'observatoire de la ressource en eau (ORE), un service de la DAVAR, qui gère le domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie. Personne n'a le droit d'occuper le domaine public fluvial sans autorisation au risque de sanctions (délibération n°127/CP du 26 septembre 1991 relative à l'administration des intérêts patrimoniaux et domaniaux du territoire).

En cas de permis de lotir, de construire ou de divisions parcellaires, la DAVAR est consultée, notamment dans le cas de franchissement de cours d'eau.

b) Servitude de marche pied

L'entretien et la surveillance des cours d'eau référencés se fait par une servitude dite de marche pied. La réglementation prévoit ainsi qu'aucune construction ne peut être édifiée à moins de quatre mètres des cours d'eau (cinq mètres pour les dispositifs de traitement des eaux usées).

Conformément aux dispositions de la délibération modifiée n°105 du 9 Août 1968, les propriétaires riverains de cours d'eau ne peuvent se clore par haie ou autre moyen inamovible qu'à une distance de quatre mètres des berges, afin de laisser libre la servitude de marchepied destinée à l'entretien et à la surveillance du cours d'eau par la puissance publique.

Cette servitude reste propriété du riverain qui ne peut cependant élaguer ou abattre les arbres ou arbustes que pour les nécessités d'entretien du cours d'eau.

c) Les périmètres de protection des eaux

Des périmètres de protection des eaux (PPE) doivent être mis en place autour des points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines. (délib. n° 105 du 9 août 1968, art. 14)

La Nouvelle-Calédonie est compétente pour déclarer l'utilité publique des PPE et pour définir les prescriptions nécessaires à la protection de la ressource en eau.

d) La gestion des cours d'eau

La Nouvelle-Calédonie est de nouveau compétente dans la gestion :

- des prélèvements d'eau superficielle et souterraine
- de l'entretien du lit et la protection des berges des cours d'eau
- de l'extraction des matériaux

e) L'adduction d'eau potable et l'assainissement

La distribution d'eau potable et l'assainissement sont des services publics communaux. (code des communes de la Nouvelle-Calédonie, art. L. 372-1 et s.) L'action des communes dans le domaine de l'assainissement est encadrée par la réglementation provinciale.

Pour protéger leurs captages et assurer la pérennité de leurs réseaux d'adduction, les communes mettent en place des périmètres de protection des eaux.

Description des cours d'eau

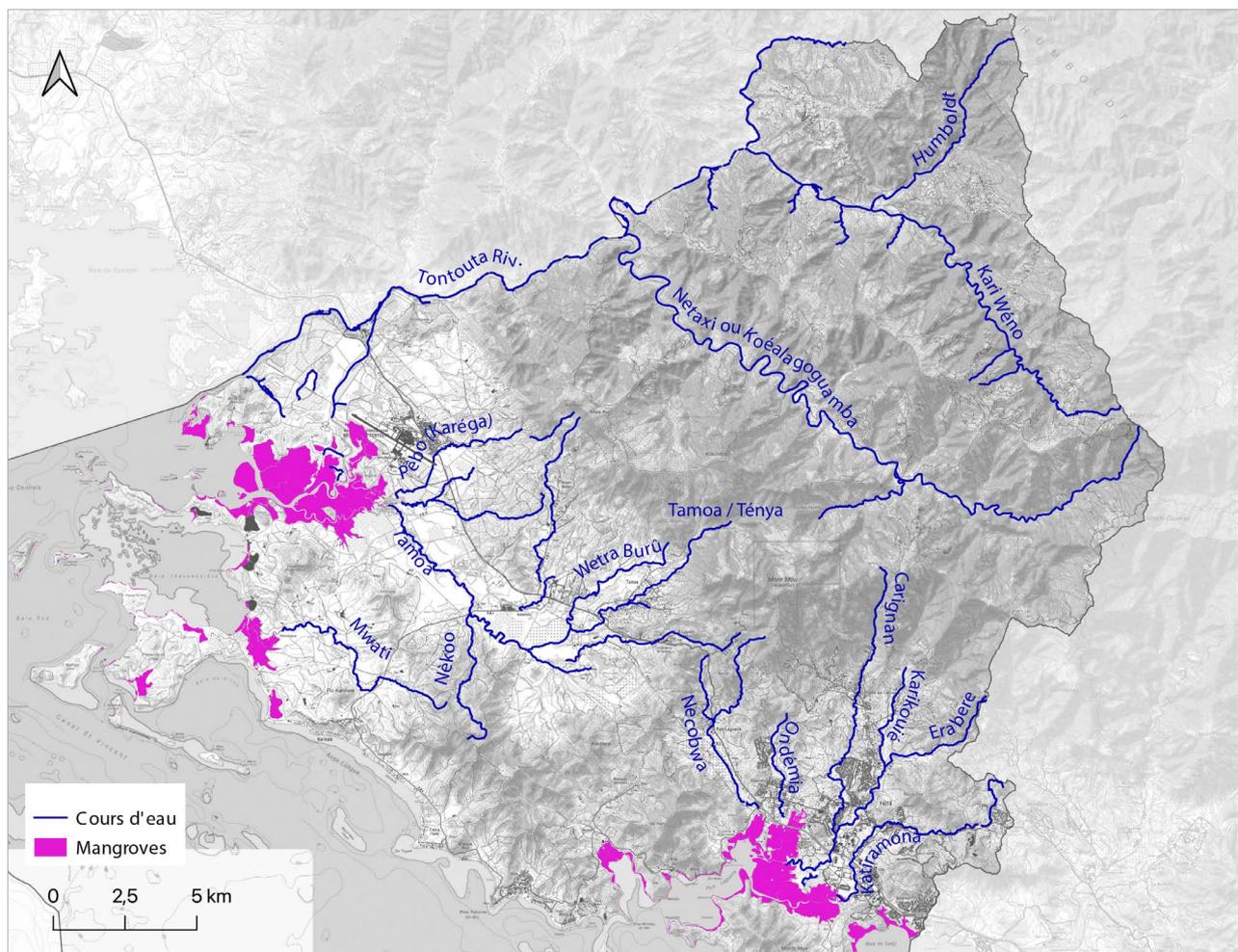


Figure 23 : Carte du réseau hydrographique (sources : DITTT, DDDT)

Secteur d'Ondémia

Le bassin versant d'Ondémia a une superficie d'environ 6,7 km² qui culmine au Mont Ouaré à 315m d'altitude. Son cours d'eau principal a une longueur de 5 km. La rivière réceptionne plusieurs petits affluents non pérennes sur la partie haute du bassin versant. La Ondémia se jette dans la baie de Port Laguerre après avoir traversé la zone habitée d'Ondémia. Le bassin versant se décompose sur l'aval en un bras principal et trois affluents rive gauche. L'ensemble conflue entre la RT1 et la Voie express- VE2.

La zone autour de la RT1 est fortement urbanisée et présente un enjeu important au regard de l'aléa inondation.

La RT1, en remblai, crée un obstacle à l'écoulement des crues et induit une sur-inondation des secteurs situés en amont.

La SAVEXPRESS, édifiée essentiellement en remblai, crée également un obstacle important.



Secteur Carignan -Karikouié

Les bassins versants des rivières Carignan et Karikouié ont, au droit de la RT1, une superficie de respectivement 23,9 et 28,4 km². Les deux creeks confluent entre la RT1 et la SAVEXPRESS, juste en aval du lotissement Bernard qui s'étend entre les deux.

La rivière née de la confluence entre la Carignan et la Karikouié, est nommée Karikouié aval. Ces deux bassins versants peuvent être considérés comme quasiment complètement naturels, hormis le secteur de Païta centre qui est urbanisé.



CARIGNAN EN AMONT DE LA RT1

La Carignan, en amont de la RT1, s'étend sur un linéaire d'environ 12,5 km et se dissocie en deux tronçons relativement homogènes.

Le premier, le plus amont, représente un linéaire d'environ 8,5 km et se caractérise par un chevelu hydrographique assez dense (avec la présence de trois affluents principaux en rive droite), un lit mineur marqué (offrant une importante capacité d'écoulement), un lit majeur quasi inexistant et une forte pente (de l'ordre de 3 à 4 %, hors extrémité amont pouvant présenter des pentes dépassant 30 %).

Le second tronçon s'étend sur un linéaire de 4 km et se caractérise par un large lit majeur (250 à 350 m de largeur), une pente faible (0,6 %), et la présence d'un affluent majeur en rive droite (drainant un bassin versant d'une superficie de 5,5 km²). Quasiment aucun enjeu habité ne se situe sur tout ce secteur, excepté juste en amont de la RT1, un groupement de 5 ou 6 habitations localisées en extrémité de lit majeur rive gauche (en fin de RT1 avant le point face au petit supermarché).

KARIKOUÏÉ EN AMONT DE LA RT1

Comme la Carignan, la Karikouïé, en amont de la RT1, s'étend sur un linéaire d'environ 12,5 km et se dissocie en deux tronçons relativement homogènes.

Le premier, le plus amont, représente un linéaire d'environ 9,5 km et se caractérise par la présence d'un affluent principal en rive gauche, un lit mineur marqué (offrant une importante capacité d'écoulement), un lit majeur relativement réduit (de l'ordre de 100 à 150 m de largeur) et une forte pente (de l'ordre de 2,5 à 3 %, hors extrémité amont pouvant présenter des pentes dépassant 30 %).

Le second tronçon s'étend sur un linéaire de 3 km et se caractérise par un large lit majeur (allant de 200 à plus de 600 m de largeur), une pente faible (0,7 %), et la présence d'un affluent majeur en rive gauche (d'une superficie de 3,4 km²).

Au cours des reconnaissances de terrains, plusieurs secteurs à enjeux ont été recensés :

- un premier lotissement (habitations de la rue du chemin de fer) localisé en rive droite de la Karikouïé, juste en amont de la confluence avec son principal affluent rive gauche ;

- un second lotissement, celui des habitations de la rue André Chollet, s'étendant sur toute la largeur du lit majeur rive droite de la Karikouïé, juste en aval de la confluence avec son principal affluent rive gauche ;
- le lycée Jean XXIII localisé en rive droite de la Karikouïé, 500m en aval de ce dernier lotissement;
- un groupement d'habitations dit de la "La Karikouïé", en contre-bas du rond-point du Mont-Mou, localisé en rive droite de la Karikouïé juste en amont de la RT1 et dont la situation est critique en crue.

CARIGNAN/KARIKOUÏÉ EN AVAL DE LA RT1

Ce secteur se caractérise par la présence du lotissement Bernard, implanté entre les deux rivières sur un linéaire d'environ 1 km, depuis la RT1, jusqu'à la confluence entre la Carignan et la Karikouïé.

De par sa situation géographique, ce lotissement est touché de façon importante en cas de forte crue (type 1988) malgré la présence de merlons en bordure des lits mineurs. À titre d'illustration, certains riverains, habitant sur la partie aval du lotissement, ont, lors de l'évènement de 1988, été évacués en barque, certaines maisons étant inondées sous près de deux mètres d'eau.

Secteur Katiramona

Le bassin versant de la Katiramona a une superficie de 11,6 km² au droit de la RT1, et de 13,7 km² au droit de la VE2. Il s'étend globalement d'Est en Ouest et ne remonte par conséquent pas très haut dans le massif montagneux (à titre de comparaison, le sommet du bassin versant de la Katiramona se situe à 366 m contre 1 210 m pour la Karikouïé dont le bassin versant s'étend du Nord vers le Sud).

En amont de la RT1, le cours d'eau se caractérise par la présence de plusieurs affluents, aussi bien en rive gauche qu'en rive droite et un lit majeur relativement étroit (50 à 150 m). Quelques enjeux dont l'accès aux lotissements NOGOUTA I et II, essentiellement localisés en rive gauche de la Katiramona, ont été recensés en amont immédiat de la RT1.

En aval de la RT1, le lit majeur de la Katiramona est beaucoup plus étendu (de l'ordre de 500 m de largeur). On notera la présence de deux écoles (Robert Abel et Jean-Baptiste Gustin) et un collège (Louise Michel) en aval immédiat de la RT1, en rive gauche, surélevé et en partie non inondable. Par ailleurs, le lotissement Georges Lucien s'étend sur un linéaire d'environ 700 m en rive gauche de la Katiramona et a déjà été plusieurs fois inondé par débordement de la Katiramona. Les eaux débordantes se déversent vers un affluent rive gauche de la Katiramona, qui conflue avec cette dernière en aval de la VE2.

En aval de la VE2, plusieurs habitations sont localisées à proximité du lit mineur en rive gauche et ont déjà été inondées.



Secteur Tamoá

Le bassin versant de la Tamoá s'étend sur une superficie totale de l'ordre de 102 km². Il se développe selon une direction Nord-Est/Sud-Ouest sur un linéaire d'environ 22 km depuis l'altitude 1 100m NGNC jusqu'au niveau de la mer. Le bassin versant est intercepté par la RT1 au droit de laquelle il se décompose en plusieurs sous bassins versants dont les principaux sont :

- le bassin versant amont de la Tamoá d'une superficie de 27 km², intégrant le bassin versant de la Nenu d'une superficie de 5,8 km²
- le bassin versant de la Neti d'une superficie de 2,7 km²
- le bassin versant de la Bangou d'une superficie de 17,4 km²

Le bassin versant de la Tamoá est presque totalement naturel. On recense une seule zone d'habitats regroupés, située sur la partie aval de la Nenu. Les autres zones habitées sur le bassin versant sont des habitations isolées, essentiellement localisées en rive droite de la Tamoá en amont de sa confluence avec la Nenu.

En aval de la RT1, le bassin versant de la Tamoá se caractérise par un lit mineur très marqué et un lit majeur relativement plat dont les limites de la Katiramona ne sont pas franches.



LA RETENUE COLLINAIRE DE LA TAMOÁ

Le volume de la retenue collinaire de la Tamoá, constituée d'une digue en terre d'un peu plus d'une dizaine de mètres de hauteur, est de 800 000 m³, ce qui représente un volume significatif permettant une couverture des besoins en eau des exploitations situées à son aval.

L'alimentation en eau de la retenue s'effectue par une conduite d'adduction gravitaire de 300 mm de diamètre et d'environ 6 km de linéaire, l'eau étant prélevée dans la rivière Tamoá en amont de la RT1.

Le réseau agricole alimenté par la retenue est géré par l'ASLAHT (Association Syndicale Libre pour l'Aménagement Hydro-agricole de la Tamoá) créée en avril 1988.

En réponse à de multiples épisodes de sécheresse, la présence de cette retenue constitue un atout majeur pour la commune et son développement agricole.

Secteur Tontouta

Cette zone d'étude se caractérise par la présence de deux creeks principaux : le Pebô et la Kouembelia.

Les bassins versants du Pebô et de la Kouembelia ont une superficie de respectivement 5,2 km² (au droit de la RT1) et 3,3 km² (au droit du pont de la cité Martinet) et s'étendent d'Est en Ouest.

La Pebo possède un affluent principal, en rive droite, qui conflue en amont de la zone urbaine.

La Kouembelia possède également un affluent principal, en rive droite, qui conflue juste en amont du pont de la cité Martinet, soit plutôt en aval de la zone urbaine.

En termes d'enjeux, on note la présence d'un centre urbain au Nord de la RT1, qui s'étend à la fois entre le Pebô et la Kouembelia et entre la Kouembelia et son affluent rive droite.

Au Sud de la RT1, on recense essentiellement la présence de la zone aéroportuaire.



Approvisionnement en eau



Figure 24 : Le réseau en 2022 (Source : Société des Eaux Urbaines et Rurales de Païta)

La gestion du réseau

La Société des Eaux Urbaines et Rurales de Païta (SEUR), société d'économie mixte (SEM) à majorité municipale, est le concessionnaire du service public de l'eau potable. Créée en 1998, la SEUR gère la production et la distribution d'eau potable sur la commune de Païta.

La SEUR a confié l'exploitation courante à la Calédonienne des eaux (CDE) dans le cadre d'un contrat de subdélégation. La CDE a pour mission l'exploitation des installations de production et de distribution, la gestion des abonnés, la réalisation des branchements, la pose des compteurs. Depuis 2019, de nouvelles dispositions ont été intégrées au contrat, comme le déploiement de la télérelève de l'ensemble des compteurs pendant 3 ans (2019-2021).

RESSOURCES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PAÏTA

- Les ressources de surface qui correspondent à des captages d'eau de rivière situés entre 150 et 300 mètres d'altitudes (Roche Blanche, Carignan, Niandé, Mont-Mou, Pas de Loup et Tamoà)
- Les ressources souterraines qui sont captées entre 15 et 17 mètres de profondeur directement dans la nappe (pompage de Tontouta, Tamoà et Carignan)
- Les ressources provenant de l'aqueduc de Tontouta qui sont utilisées en secours et/ou en complément des ressources habituelles

La mise en place de l'aqueduc de Tontouta en

octobre 2001 résulte d'une volonté des 4 communes de l'agglomération de trouver une solution aux problèmes de ressources en eau. Le projet de l'aqueduc de la Tontouta est alors apparu dans le but de renforcer les ressources en eau sur les quatre communes du Grand Nouméa. Il trouve sa source dans le pompage de la nappe phréatique de la Tontouta qui s'étend sur 48 km de raccordement à la Tontouta.

Depuis 2015, l'Aqueduc de Tontouta est propriété du SIGN et exploité par la CDE dans le cadre d'un contrat de régie intéressée.

La totalité des zones urbanisées est desservie par un réseau d'eau potable.

LE RÉSEAU AEP DE PAÏTA POSSÈDE LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES

EVOLUTION DU RÉSEAU

	EN 1998	EN 2020
Longueur du réseau	140 km	353 km
Réservoirs	14 sites - 2 860 m ³	20 sites - 17 790 m ³
Nombre d'abonnés	1 856	8 284
Nombre de stations de surpression	1 station	6 stations
Nombre de stations de chloration (stations de traitement)	6 stations	12 stations
Volume consommé	1,112 millions de m ³	2,753 millions de m ³

LINÉAIRE TOTAL DE RÉSEAUX (353 KM)

- Réseaux d'adduction (hors antennes aqueduc) : 48 km
- Antennes aqueduc Tontouta : 6 piquages - 14 km
- Réseaux de distribution - 305 km

RÉSERVOIRS

20 SITES
-
17 790M³

CAPTAGES

5 CAPTAGES

POMPAGES / FORAGES

3 STATIONS

SURPRESSEURS

6 STATIONS



Le réseau AEP de la commune est divisé en 10 secteurs :

SECTEUR MONT MOU - MINES - CARIGNAN

Le secteur est alimenté par deux captages : le captage Mont Mou situé à la côte 307m alimente deux réservoirs de 500 m³ (Mont Mou II) et 200 m³ (les Mines) ; le pompage Carignan à la côte 148m alimente un réservoir de 200 m³.

Un captage gravitaire sur la Carignan et sur la Niandé permet par ailleurs l'alimentation du réservoir du village.

Le secteur Village est alimenté par trois ressources :

- le captage Carignan situé à la côte 148 m. Il alimente exclusivement le bassin du village.
- le captage Roche Blanche II situé à la côte 181m. Il alimente le bassin du village puis dessert d'autres réservoirs vers Katiramona à l'Est et vers Naïa à l'Ouest.
- une antenne de l'aqueduc de Tontouta ("Grand tuyau")

Ces trois ressources alimentent le réservoir du village à la côte 88m qui est composé de 3 bassins de volumes 250 m³, 500 m³ et 4000 m³ ainsi que le réservoir de Niaoulis de 250 m³ dans le lotissement du même nom (construit en 2020).

Le secteur Katiramona est alimenté par l'adduction de Roche Blanche II avec une conduite le long de la RT1. Celle-ci dessert le réservoir de Katiramona de 500 m³ à la côte 80 m puis un surpresseur permet de prolonger l'adduction d'eau jusqu'au bassin du Col de Katiramona de 400 m³ puis jusqu'au réservoir de Pétroglyphes de 600 m³.

Un autre surpresseur permet le remplissage du bassin des 3 Vallées. Ce bassin de 2x600 m³ est situé à la côte 218 m et alimente l'ensemble des abonnés du lotissement des 3 Vallées.

Ce secteur dispose de deux ressources :

- Une antenne de l'aqueduc de Tontouta
- Un réseau de refoulement depuis le surpresseur de Gadji alimenté par le bassin du Village

Ces deux adductions alimentent les bassins de Savannah situés à la côte 100m. Les volumes de stockages sont de 2 x 500 m³ et 2 x 2000 m³.

Ce secteur dispose d'un réservoir de 400 m³ à la côte 78 m alimenté par l'adduction de Roche Blanche 2.

Ce secteur est alimenté par la ressource de Roche Blanche II. Une antenne en PVC200 alimente le réservoir de Beauvallon d'un volume de 500 m³ à la côte 88 m.

Un surpresseur y refoule en PVC90 vers le réservoir du Col de la Pirogue d'un volume de 100 m³ à la côte 157 m.

Le secteur Pas de Loup est équipé d'un réservoir de 50 m³ à la côte 275 m. Il est alimenté par le captage gravitaire du Pas de Loup à la côte 285 m.

SECTEUR VILLAGE

SECTEUR KATIRAMONA

SECTEUR SAVANNAH

SECTEUR JULISA/ONDÉMIA

SECTEUR BEAUVALLON/VAL BOISÉ - COL DE LA PIROGUE

SECTEUR DE PAS DE LOUP

SECTEUR BORD DE MER

Le secteur Bord de Mer s'étend depuis Port Laguerre jusqu'à Karikaté. Les réservoirs de cette zone, d'un volume total de 1370 m³ (dont ceux de Naia avec 500 m³, Tiaré et Karikaté avec 400 m³ chacun, Naniouni avec 50 m³ et Ndé avec 20 m³), sont tous alimentés par l'adduction de Roche Blanche à l'exception de celui de Karikaté qui est desservi par l'aqueduc de Tontouta, en provenance de la route de Nassandou.

SECTEUR TAMOA

Le secteur Tamoia dispose d'un réservoir de 150 m³ à la côte 163 m. Il est alimenté par :

- un captage gravitaire sur la Tamoia à la côte 166 m.
- un pompage sur la Haute Tamoia à la côte 147 m de capacité 38 m³/h.

SECTEUR TONTOUTA

Le secteur Tontouta est alimenté par un forage dans la nappe alluviale de la Tontouta d'une capacité de 90 m³/h. Il alimente le réservoir de Tontouta de 1000 m³ à la côte 62 m. Ce réservoir est également desservi par une antenne FD200 de l'aqueduc de Tontouta. Le réservoir de Tontouta alimente également le réservoir du secteur Aéroport, d'un volume de 800 m³ à la côte 42 m.

Les possibilités de nouveaux captages sont très limitées sur la commune ; la seule perspective de développement passe par des prélèvements sur l'aqueduc de Tontouta.

Concernant l'adduction en eau potable sur les terres coutumières, les 2 tribus du littoral (N'Dé et Naniouni) sont alimentées par la ressource provenant du captage de Roche Blanche depuis le Village. Le réseau de distribution à l'intérieur de ces 2 tribus est géré directement par la commune. Un réservoir de 500 m³ a été construit en 2019 au col de Nassibwé pour augmenter la capacité de stockage sur la zone littorale et sécuriser la distribution. Il n'est cependant pas en service à ce jour.

Vous trouverez en annexes 3 et 4 les synoptiques 2022 du réseau AEP.

Les périmètres de protection des eaux

La DAVAR réalise la mise en place des périmètres de protection des eaux autour des captages d'eau destinés à l'alimentation en eau potable des collectivités humaines. La notion de collectivité humaine peut comprendre un lotissement ou une base vie, mais ne concerne pas l'individuel privé.

LA RÉGLEMENTATION

La délibération n°105 du 9 août 1968 régleme le régime de la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie. Elle instaure la mise en place de Périmètres de Protection des Eaux (PPE) dans le but de protéger les captages des activités qui pourraient nuire à la qualité ou à la quantité des eaux prélevées.

Dans les arrêtés récents (depuis les années 2000), trois périmètres de protection sont instaurés autour des captages.

- le Périmètre de Protection Immédiate (PPI);
- le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR);
- le Périmètre de Protection Eloignée (PPE).

Les anciens arrêtés (avant les années 2000) ne comportaient généralement pas de périmètres de protection rapprochée. Une réactualisation des anciens arrêtés est prévue afin d'homogénéiser tous les textes.

Dans le cadre de la mise en place des PPE, les interdictions et les prescriptions sont désormais détaillées dans les nouveaux arrêtés. Auparavant, ce n'était pas le cas et ce qui n'était pas interdit, était par défaut autorisé.

Si la commune crée un nouveau captage destiné à la distribution d'eau potable, elle devra intégrer dans le projet global, l'étude de faisabilité et de mise en place des périmètres de protection.

Le gouvernement fait appel à l'État pour déclarer l'utilité publique des périmètres de protection des eaux. Dans le cadre de cette procédure, seul l'État peut exproprier les parcelles nécessaires à la mise en place des périmètres de protection (selon le décret du 16/05/1938). L'expropriation de parcelles nécessaires à la mise en place des périmètres de protection est possible pour cause d'utilité publique.

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE (PPI)

Le PPI correspond à l'environnement proche du captage (quelques m²) ; il est acquis par la collectivité et clôturé. Toute activité y est interdite.

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ (PPR)

Le PPR délimite la zone de vulnérabilité de la ressource (quelques dizaines d'hectares) ; les activités qui présentent des risques de pollution des eaux sont interdites ou réglementées.

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉE (PPE)

Le PPE correspond à la zone d'alimentation du captage ; il renforce la protection de la ressource par rapport à certaines activités (ex: ICPE, ouverture de pistes, exploitation forestière etc.)

INTITULÉ	NATURE	CAPACITÉ	N° D'ARRÊTÉ	DATE	DESSCRIPTIF
Aqueduc Tontouta / P02 / P03 / P04 / P05 / P06 / P07 / P08 / P09 / P10 / P11 / P12 /	Forage	100 m3/h	2007-2501/ GNC	30/05/07	Arrêté portant détermination des PPE et fixant les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres
Tamoá captage	Captage superficiel		2013-2467/ GNC 879-2012/ARR/ DDR	09/09/13 27/06/12	Arrêté portant détermination des PPE et fixant les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres Arrêté d'autorisation de prélèvement d'eau
Tamoá pompage	Forage	38 m3/h	2013-2457/ GNC 879-2012/ARR/ DDR	09/09/13 27/06/12	Arrêté portant détermination des PPE et fixant les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres Arrêté d'autorisation de prélèvement d'eau
Mont Mou	Captage superficiel		71-448/CG	13/10/71	Arrêté déclarant d'utilité publique l'instauration de PPE
Carignan	Captage superficiel	75 m3/j	2018-887/GNC 642-2015/ARR/ DDR	17/04/18 23/06/15	Arrêté de PPAEP - Arrêté autorisant le captage d'une partie des eaux du cours d'eau Niandé Arrêté d'autorisation de prélèvement d'eau de Niandé, Carignan et le pompage de Carignan
Roche Blanche 2	Captage superficiel	4 080 m3/j	2019-2415 GNC	19/11/19	Arrêté de PPAEP Arrêté fixant les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres
Pas de Loup	Captage superficiel		593-2003/PS 213-3473/GNC	12/05/03 10/12/13	Arrêté d'autorisation de prélèvement d'eau Arrêté portant détermination des périmètres de protection des eaux autour du captage de Pas de Loup
Tontouta	Forage		74-348/CG	08/07/74	Arrêté déclarant d'utilité publique la création de périmètres de protection et l'exécution de travaux pour l'alimentation en eau de la région de Tontouta

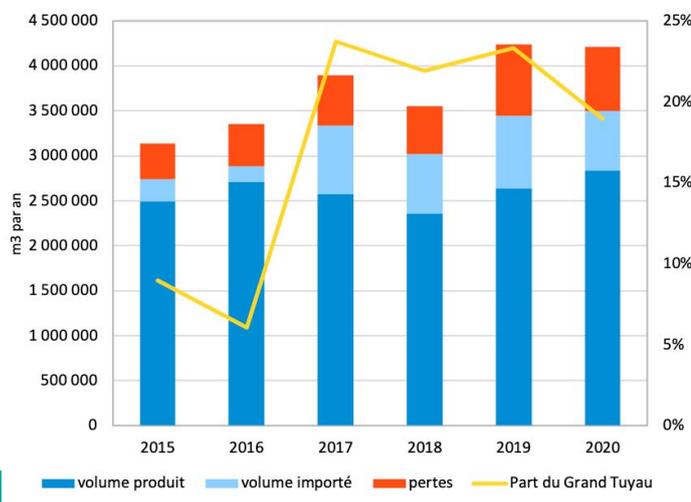
Tableau 3 : Liste des captages et forages de la commune de Païta

Les prélèvements en eau

Entre 2015 et 2020, on peut remarquer une tendance à la hausse du niveau de prélèvement d'eau dans le milieu naturel avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) du nombre d'abonnés important de +6,1% par an.

Les prélèvements en eau se décomposent avec la part de volume produit, qui correspond aux prélèvements réalisés depuis les captages et les forages municipaux et la part de volume importé, qui correspond à l'eau provenant de l'acqueduc de la Tontouta. Enfin, les pertes correspondent aux fuites qui ont lieu sur le réseau en amont des branchements privés.

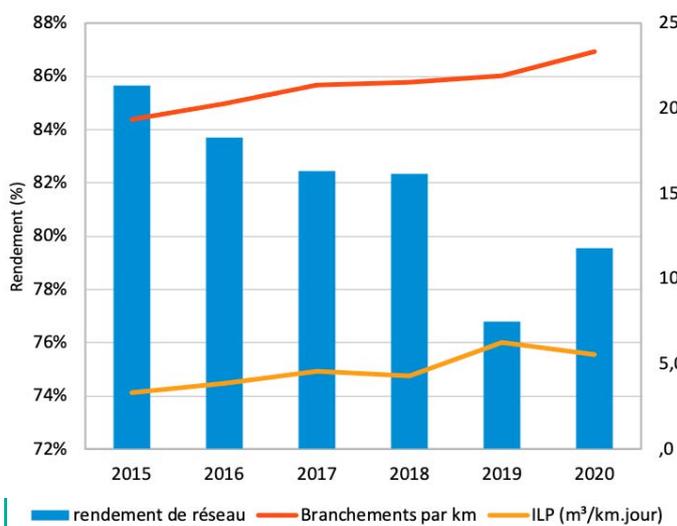
L'année 2017 est marquée par une demande en eau plus importante liée à des conditions de sécheresse importante. Ce surplus de la demande en eau est alors couvert par l'acqueduc de la Tontouta, qui voit sa part exploser, passant de 6% à 24%



Graphique 7 : Consommation en eau

des volumes d'eau distribués.

Un recul de la consommation en eau s'est produit en 2018. Cette année était de nouveau marquée par un épisode de sécheresse, la baisse des consommations est donc peut être liée à une rationalisation de la consommation par les abonnés. Enfin, la consommation en eau a repris sa croissance en 2019 et a ralenti en 2020. On remarque que depuis 2017, la part de l'acqueduc de la Tontouta dans la distribution d'eau de la commune est de l'ordre de 20%, tandis que le volume produit a atteint une forme de plafond. Le développement démographique de la commune de Païta est rendu possible par la ressource de l'acqueduc de Tontouta.



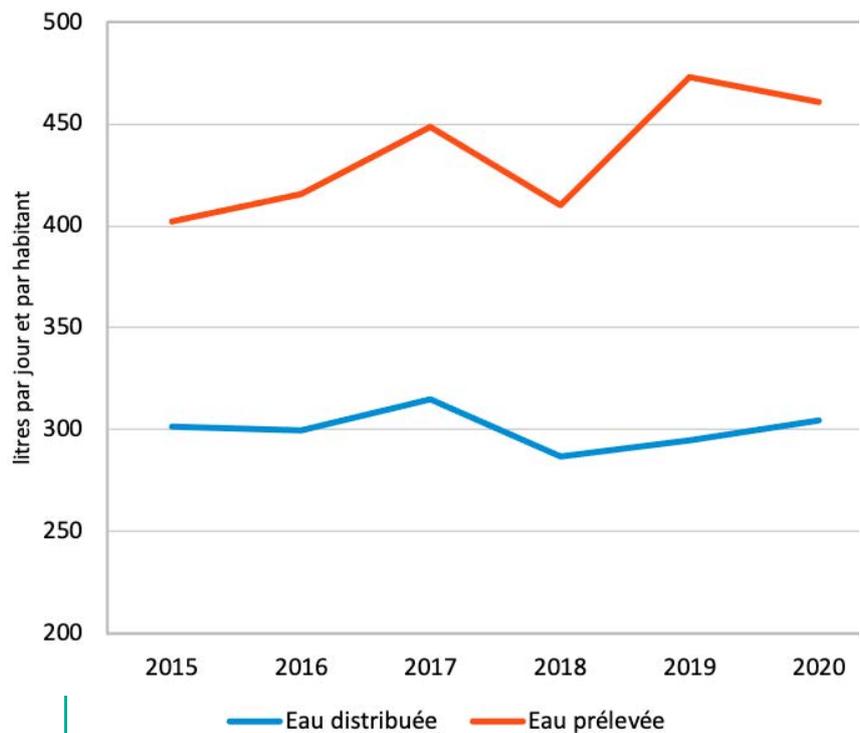
Graphique 8 : Rendement du réseau AEP

Les pertes du réseau continuent de progresser également, au rythme du développement du réseau AEP sur la commune.

Le rendement du réseau ne cesse de diminuer, il est de 79,5% en 2020. On considère qu'au-dessus de 80% de rendement le réseau est très bon et qu'entre 75 et 80% le réseau est bon. Cette baisse d'efficacité est en partie dû à l'agrandissement du linéaire de réseau qui est passé de 325 km en 2015 à 353 km en 2020. On constate également une croissance de l'indice linéaire de perte (ILP) qui représente les fuites d'eau par jour et par km de

réseau. Il était de 3,31 m³/km.jour en 2015 et il est passé à 5,55 m³/km.jour en 2020. La méthode de calcul de cet indice a cependant évolué en 2019 intégrant également les pertes du réseau d'adduction. Ceci explique en partie la forte chute de l'indice en 2019. On note cependant une augmentation du nombre de branchements par km de réseau, attestant de la densification urbaine qui s'opère sur la commune.

Au final, la consommation en eau par habitants est relativement stable depuis 2015, avec une consommation d'environ 300 litres par habitant et par jour. C'est une consommation d'eau importante qui peut être reliée aux modes de vie et au mode d'habitat sur la commune. L'habitat individuel, fortement développé, engendre des besoins en eau supplémentaire par rapport à un habitat collectif (arrosage, piscine, etc.). Le déploiement de la télérelève des compteurs d'eau devrait permettre une meilleure maîtrise des consommations notamment sur le réseau privé des grands terrains davantage sujet aux risques de fuite. Si on s'intéresse aux eaux prélevées dans le milieu naturel, la consommation spécifique passe à 460 litres par jour et par habitant. Cette consommation spécifique



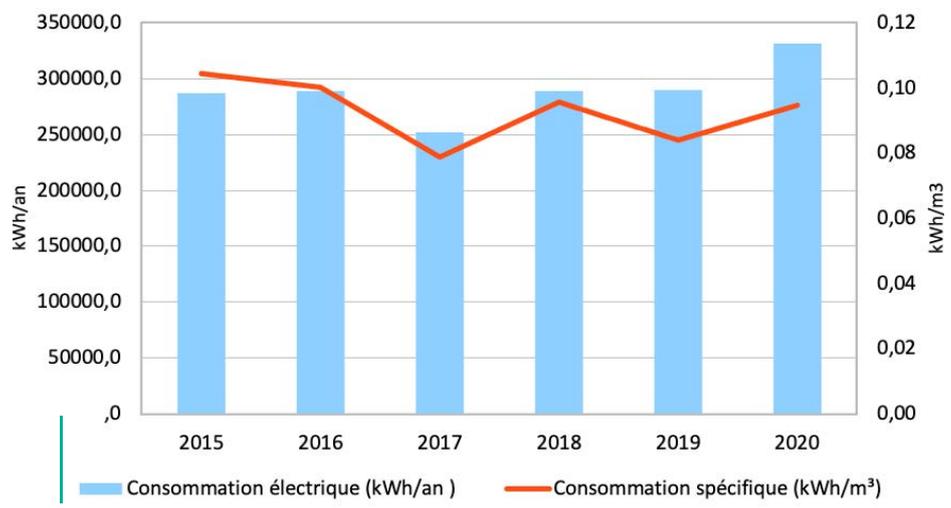
Graphique 9 : Consommation spécifique en eau par habitant

Efficacité énergétique

Depuis sa production jusqu'à sa distribution, en passant par sa collecte, l'eau nécessite des ouvrages qui fonctionnent généralement 7j/7. En conséquence, l'énergie consommée par les services d'eau peut devenir très importante pour les collectivités.

De par son étendue et sa topographie, le réseau AEP de Païta nécessite des installations de pompage ainsi que plusieurs surpresseurs (col de la pirogue, les 3 vallées, Savannah, etc.).

Le graphique 10 présente l'énergie électrique consommée par les différents ouvrages en lien avec l'AEP de la commune de Païta.



Graphique 10 : Consommation d'énergie liée à la distribution AEP

En 2020, la consommation d'énergie s'élevait à 331 389 kWh. Ramené au volume d'eau potable distribué, la consommation électrique est relativement stable (en légère baisse) autour de 0,1 kWh/m³ ce qui est très faible.

Cette faible consommation énergétique est due au fait que la majorité de la distribution en eau de la commune est assurée en gravitaire. Deux ouvrages consomment plus de la moitié des besoins énergétiques, il s'agit de la station de pompage de Tontouta et du surpresseur de Gadji-Savannah.

Les perspectives



Les projections d'évolution de la population sur la commune de Païta vont entraîner une pression de plus en plus importante sur les ressources en eau communales, principalement en période d'étiage. Les besoins en eau pourront être assurés par les apports complémentaires de l'Aqueduc de Tontouta mais cette ressource coûte cher et nécessite d'importants besoins en pompage donc en énergie.

L'évolution de la population sur Païta nécessitera des renforcements des réseaux et des capacités de stockage, ainsi que des réaménagements des unités de distribution. L'aqueduc de Tontouta, qui constitue à l'origine une ressource de secours pour la commune, pourrait devenir à terme une ressource supplémentaire desservant des secteurs spécifiques (Karikaté, ZIPAD, Savannah...)

Depuis 2001, la commune a pu se développer grâce à l'Aqueduc de Tontouta, et la commune n'aura pas d'autre choix que de s'appuyer sur cette ressource si elle veut poursuivre son développement.

2.2. MILIEUX NATURELS ET ÉQUILIBRES BIOLOGIQUES

2.2.1. MILIEUX NATURELS TERRESTRES

Généralités

La Nouvelle-Calédonie est un morceau d'origine non volcanique, comme la plupart des îles du Pacifique Sud, détaché du supercontinent Gondwana au cours du Crétacé (~ 70 MA). Sa formation s'est faite par une série de plissements de la plaque océanique entre 53 et 26 MA. Lors du dernier plissement (pendant l'éocène), l'obduction du manteau océanique, principalement composé de péridotites riches en divers métaux (nickel, cobalt, manganèse, chrome, fer), au-dessus des autres terrains, explique la composition des reliefs. L'érosion de la couche sédimentaire laisse apparaître aujourd'hui des feuilletés de roches ultramafiques sur un tiers de l'île. Ces particularités édaphiques uniques au monde font de la Nouvelle-Calédonie le 3^e producteur mondial de nickel.

Cette évolution géologique est à l'origine d'une grande variété de milieux elle-même à l'origine d'une incroyable biodiversité. Cette terre émergée est demeurée isolée de tout continent. Sa faune et sa flore extraordinaires résultent donc de la radiation, depuis cette période, d'espèces provenant principalement d'Australie, de Mélanésie et de Nouvelle-Zélande (Smith et al., 2007, Murienne et al., 2005). La forte concentration en métaux, la plupart toxiques, a été une contrainte environnementale forte pour les végétaux poussant sur ces sols. La faune et la flore terrestres de Nouvelle-Calédonie présentent une richesse remarquable, avec un fort taux d'endémisme. Près de 76 % des 3 600 espèces

de plantes terrestres sont endémiques à la Nouvelle-Calédonie, ce qui la place en troisième position derrière Hawaï (89 %) et la Nouvelle-Zélande (82 %). Cette biodiversité terrestre s'exprime dans différents milieux naturels : forêt humide, forêt sèche, maquis minier, mangrove, ainsi que dans les milieux d'eau douce : lacs, rivières et dolines.

La Nouvelle-Calédonie est également connue pour son lagon, « le plus beau du monde » selon certains. Six zones sont d'ailleurs inscrites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 2008. Il est délimité par une barrière de corail de plus de 1 600 km de long. Près de 20 000 espèces marines y ont été répertoriées à ce jour, mais de nombreux sites restent encore inexplorés, ce qui laisse supposer une diversité encore plus élevée.

La fondation WWF a défini 238 écorégions dans le monde considérées comme exceptionnelles au niveau biologique et prioritaires pour la conservation. Au total, 4 d'entre elles se trouvent en Nouvelle-Calédonie dont une correspond à l'écosystème forêt sèche. Aujourd'hui, l'urbanisation, les feux, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et l'activité minière sont sans doute les 4 causes majeures menaçant la biodiversité néo-calédonienne. Depuis l'arrivée des Européens il y a 150 ans, plus de 800 espèces végétales exotiques, quelque 400 invertébrés et 36 vertébrés ont envahi les écosystèmes originels ; 5% de ces espèces sont devenues envahissantes sur l'archipel.

Les formations naturelles

Les formations naturelles de Païta se caractérisent par une exceptionnelle diversité. Depuis les forêts de mousses des sommets des monts Humboldt et Mont Mou, des grandes mangroves de Port-Laguerre et de la Tamoia ou encore des vastes formations de forêts sèches de Katiawari ou du Mont Kwi, la variété des formations terrestres rencontrée fait la richesse de la commune.

Selon les données de la Direction du Développement Durable des Territoires (DDDT), les principales formations se répartissent de la manière suivante (cf. tableau ci-après).

TOTAL TERRESTRE	69 205 HA	
Forêt	12 787 ha	18%
Maquis	24 326 ha	35%
Plantations et vergers	103 ha	0,1%
Zones humides	247 ha	0,4%
Autres	31 742 ha	46%

TOTAL LAGON	49 437 HA	
Récifs	10 662 ha	22%
Herbiers	3 558 ha	7%
Mangrove	1 946 ha	4%
Autre	33 270 ha	67%

Tableau 4 : Répartition des formations naturelles de la commune (Source : DDDT)

La principale formation terrestre rencontrée est le maquis avec plus de 24 000 ha. Celui-ci se retrouve exclusivement dans la chaîne et n'entre pas en interaction directe avec le développement urbain de la commune.

Les forêts occupent également une part importante de la commune avec plus de 12 000 ha. On la rencontre essentiellement sur les reliefs, en particulier dans les zones de fortes pentes. La savane (13 600 ha) se trouve plutôt dans les plaines et les zones basses ce qui la rend très sensible à l'urbanisation.

Aucune donnée n'est disponible sur les formations végétales défrichées. Cependant, on peut estimer que les formations de savanes sont les plus impactées par l'urbanisation.

Enfin, le lagon de Païta est très vaste (49 437 ha). Un tiers de sa superficie est occupé par des écosystèmes d'intérêt patrimonial. On retrouve de très grandes étendues d'herbiers marins (phanérogames etc.) de récifs coralliens et de mangroves.

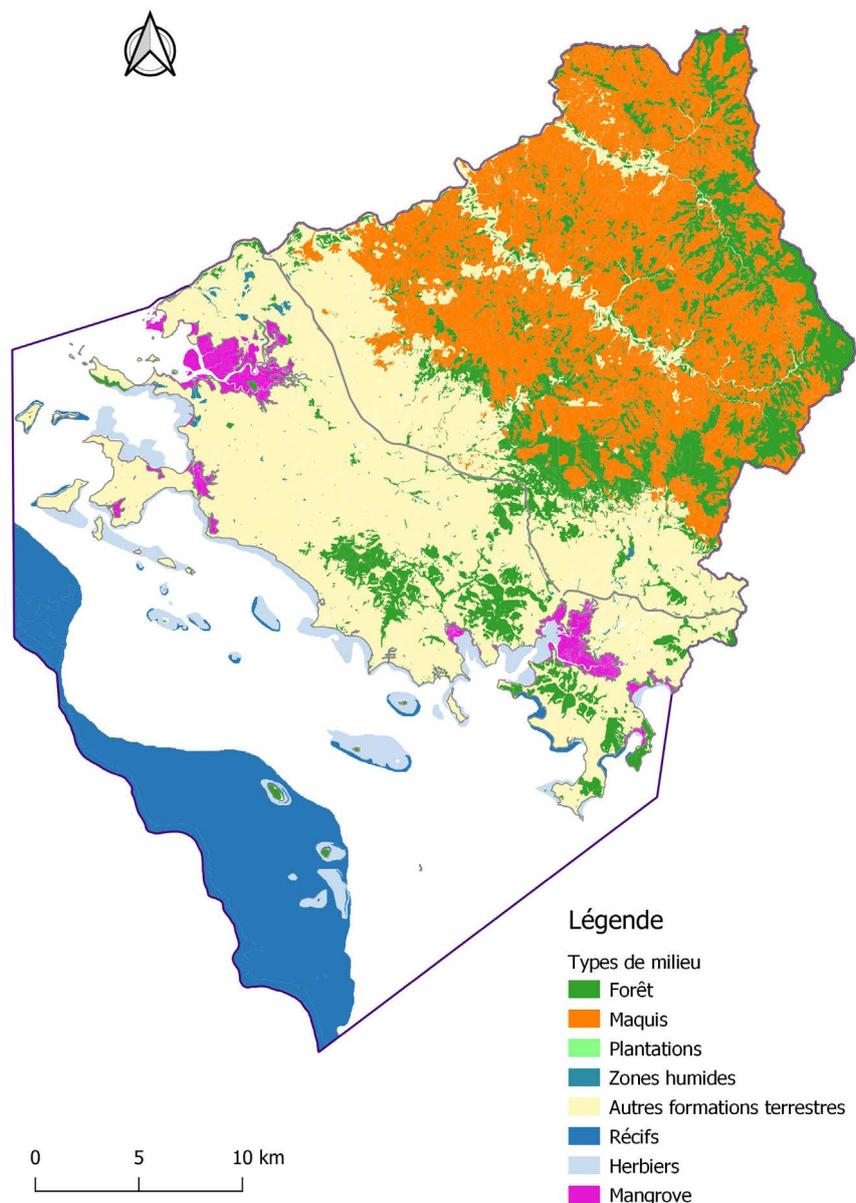


Figure 25 : Carte des milieux naturels de la commune de Païta en 2021 (Sources : DDDT)

Les zones clés de biodiversité

Le profil d'écosystèmes de la Nouvelle-Calédonie, réalisé dans le cadre de l'initiative Européenne BEST en 2016, a permis de définir les Zones Clés de Biodiversité (ZCB). Les zones clés de biodiversité (ou KBA en anglais pour Key Biodiversity Areas) sont les espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante.

Quatre zones clés de biodiversité ont été définies sur la commune de Païta comme nous le montre la *Figure 25* dont :

LA ZCB DU MONT-MOU

La forêt dense sur substrat ultramafique couvre encore la partie Nord de la ZCB et des forêts sèches sont présentes au Sud. On retrouve un micro endémisme original au niveau des plantes. Le reptile *Sigaloseps ruficauda* a été aperçu sur cette ZCB.

Les extrémités Sud et Ouest de la ZCB sont des zones de plus en plus urbanisées actuellement. Il existe un périmètre de protection des eaux sur le Nord de la ZCB, pour une partie du bassin versant de la Tamoia et de la Tontouta.

LA ZCB DE LA POINTE MAA

La ZCB est intégrée en quasi-totalité à la commune de Païta. Cette zone est remarquable de par les formations de forêt sèche encore présentes. De nombreux points d'observations de plantes menacées des forêts sèches ont été aperçus dans cette zone, dont trois espèces rencontrées uniquement sur cette pointe (*Syzygium pendulinum*, *Ochrosia inventorum* et *Dendrophyllanthus conjugatus* var. *maensis* (ex *Phyllanthus*)).

Au niveau marin, la baie de Saint-Vincent a été identifiée dans l'analyse éco-régionale marine comme aire de conservation prioritaire d'importance locale selon plusieurs critères:

- diversité et représentativité des habitats,
- présence de requins,
- zone de reproduction pour plusieurs espèces de poissons,
- passe : lieu de concentration de la raie manta,
- présence d'une importante communauté de dugongs,
- richesse et originalité des communautés des fonds meubles de la baie,
- mangrove bien développée,
- herbiers de phanérogames.

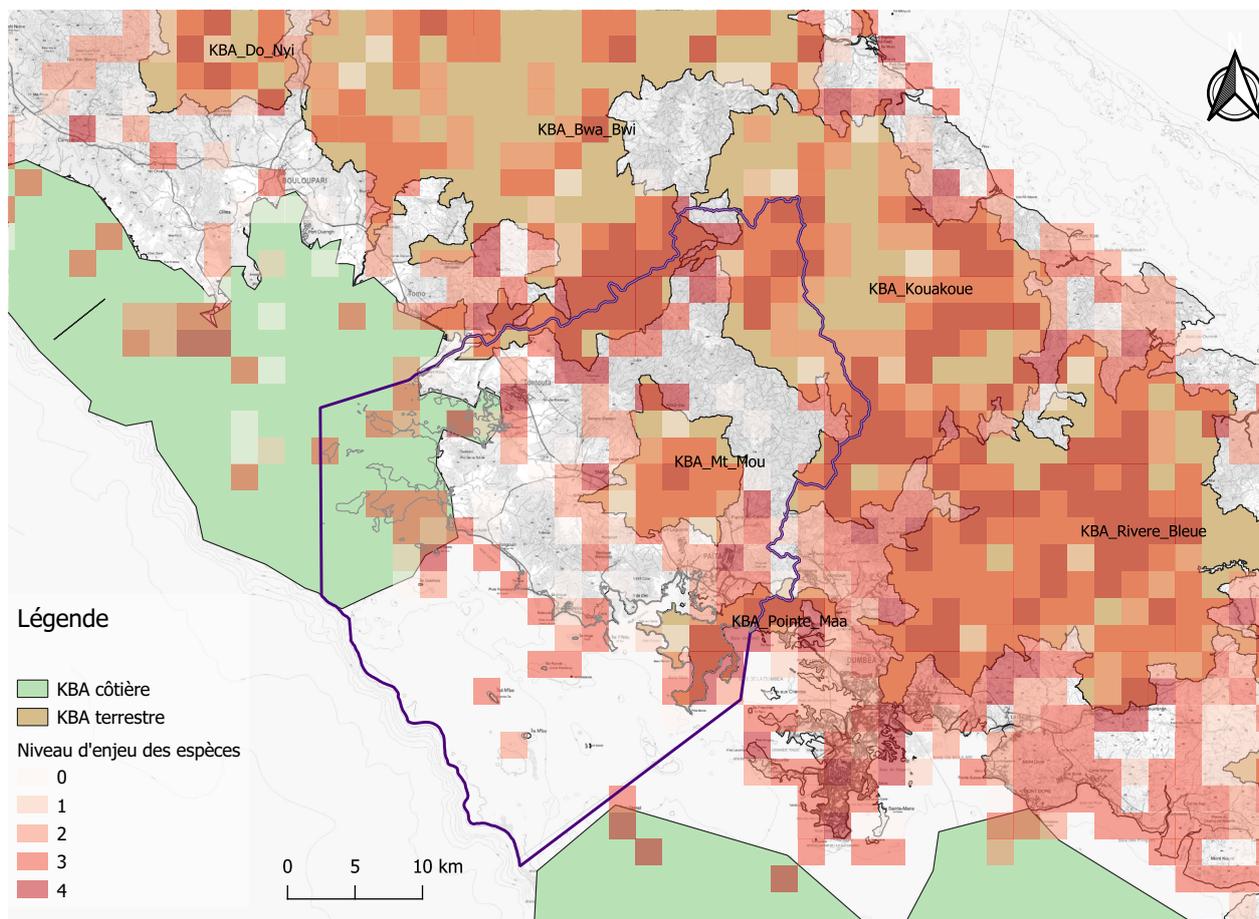


Figure 26 : Carte des zones clés de biodiversité (Source : Conservation International Nouvelle-Calédonie et province Sud)

Les aires protégées

Au sens du Code de l'environnement de la province Sud (art. 211.2), une « Aire protégée » est une parcelle de terre ou de milieu aquatique, dulçaquicole ou marin intact ou peu modifié, qui fait l'objet d'une protection particulière en vue d'y maintenir la diversité biologique, les processus écologiques, les ressources naturelles et les valeurs culturelles associées.

Deux réserves naturelles sont présentes sur le territoire de la commune de Païta. Les périmètres des deux réserves naturelles couvrent 1274 hectares, ce qui représente 1,82% de la globalité du territoire communal (700 km²). Enfin, une partie du récent Parc de la côte Oubliée est intégré à la commune de Païta. Ces trois aires protégées ont en commun le fait de ne pas être accessibles depuis l'espace public. En effet, elles nécessitent des autorisations de passage (privées ou coutumières) pour pouvoir accéder à la réserve ou au Parc.

Il n'existe aucune aire marine protégée sur la commune de Païta.

La DDDT envisage de modifier les limites des deux réserves afin de mieux tenir compte des limites naturelles des écosystèmes mis en réserve (ligne de crête, cours d'eau, autres). Aucune visibilité ni calendrier prévisionnel n'est à ce jour connu concernant l'extension des aires protégées.

LA RÉSERVE NATURELLE DU MONT HUMBOLDT (Art.213-15 du Code de l'Environnement de la province Sud). - (Article 39 de la délibération n°01-2009 du 18 février 2009 relative aux aires protégées)

D'une superficie de 1658 ha cette réserve se situe sur 4 communes : Païta, La Foa, Boulouparis et Thio. Il s'agit du point culminant de la province Sud (1618 m). Un sentier non balisé permet de réaliser son ascension au départ de Petit Borendy ou de la vallée de la Tontouta. Deux refuges (du Vulcain et du Mont Humboldt) permettent de faire étape.



Cette réserve comporte de vastes étendues de forêt avec une majorité de formations à mousses. La flore est assez diversifiée puisqu'elle abrite plus de 400 espèces différentes. Le taux d'endémisme est assez élevé (83 %). Les fougères y sont très bien représentées avec 48 espèces. À noter également que la végétation est dominée par le très caractéristique *Araucaria humboldtensis*

observable qu'en altitude à partir de 800 mètres.

Une vingtaine d'espèces d'oiseaux endémiques rares ou menacés ont été identifiées. Parmi eux figurent la perruche de la chaîne, mais aussi, le notou, l'échenilleur de montagne ou encore la mégalure calédonienne.

6 espèces de lézards ont été observées à ce jour, dont le scinque brillant à queue rouge.

LA RÉSERVE NATURELLE DU MONT MOU (Art.213-12 du Code de l'Environnement de la province Sud).

(Article 36 de la délibération n°01-2009 du 18 février 2009 relative aux aires protégées)

La superficie de la réserve naturelle du Mont Mou est de 675 hectares. L'accès à cette réserve se fait depuis le sentier de randonnée du Mont Mou démarrant près de l'ancien Sanatorium du Col de la Pirogue. Au-delà du sommet, se trouve une épave d'avion militaire américain, datant de la Seconde Guerre Mondiale.

Cette réserve, dont le taux d'endémisme s'élève à 78%, abrite près de 300 espèces, dont une espèce classée CR à l'UICN et récemment décrite, *Atractocarpus bruyi*, et 18 espèces classées EN, en particulier des orchidées et fougères..

Des espèces rares sont présentes, notamment *Xyris pancheri*, petite fleur jaune caractéristique des maquis d'altitude. On retrouve également une forêt dense humide dite "forêt à mousses" au dessus de 1100m.

Une vingtaine d'espèces d'oiseaux protégées par la province Sud ont pu être observées, dont le méliphage noir



en 1999. On y rencontre également l'échenilleur de montagne, la perruche de la chaîne et celle à front rouge ou encore le pigeon vert et le monarque brun. Trois espèces de lézards, classées «en danger», y ont été observées : le scinque nain sans oreilles, le scinque brillant à queue rouge et le gecko géant à nez court.

LE PARC DE LA CÔTE OUBLIÉE

(Délibération n° 15-2019/APS du 12 avril 2019)

Ce parc classé récemment a une vocation de conservation de la biodiversité. Il ne dispose pas à l'heure actuelle d'infrastructure d'accueil du public. Son accès est libre par la mer et par les pistes existantes.

La « Côte Oubliée », « Woen Vùù » ou « Pwa Preeù » en langue locale, est une des dernières zones terrestres préservées du territoire de la Nouvelle-Calédonie. Cette région sauvage a permis la conservation d'une flore exceptionnelle. Le parc abrite environ 20% des forêts humides du territoire, 82 % d'espèces végétales endémiques avec plus de 1 000 espèces.

La côte et les massifs montagneux abritent une faune exceptionnelle, notamment les geckos géants ou le méliphage noir. Les rivières de la Ni et de la Pourina sont les sanctuaires de certaines espèces de poissons d'eau douce tels que le *Protogobius attiti* ou le *Sicyopterus sarasini*. Elles hébergent d'autres cortèges d'espèces endémiques à différents stades de croissance. La préservation de ces cours d'eau permet le réensemencement de ces espèces dans les rivières voisines.

Côté marin, le double tombant récifal foisonne de poissons et crustacés.

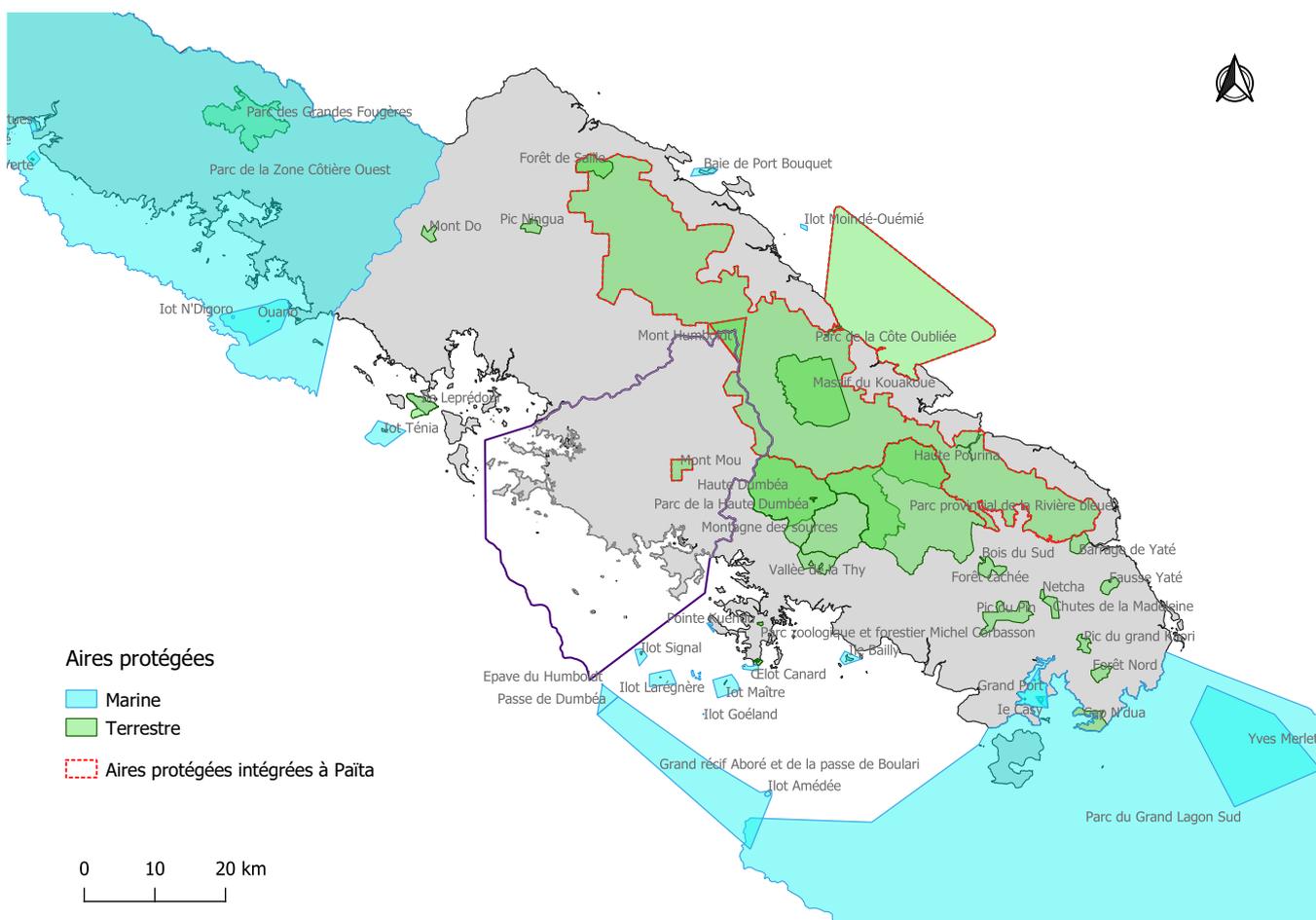


Figure 27 : Carte du réseau des aires protégées autour de la commune de Païta (Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie)

La carte du réseau des aires protégées laisse apparaître une rupture dans le réseau des aires marines du lagon Ouest au niveau de la commune de Païta et Boulouparis.

Au niveau terrestre, les limites historiques des deux réserves sont arbitraires et n'intègrent pas de façon optimale les formations végétales originales ainsi que le micro endémisme qui s'est développé sur ces massifs.

Les écosystèmes d'intérêt patrimonial

En 2009, la province Sud adopte un Code de l'environnement qui intègre la notion d'écosystème d'intérêt patrimonial. Cette mesure a pour objet de préserver la capacité globale d'évolution des écosystèmes dans le but d'assurer les équilibres naturels et la préservation des processus naturels garants de ces équilibres. Elle tient compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales et est compatible avec les activités humaines qui n'ont pas un impact environnemental de nature à compromettre les équilibres ni à altérer les processus naturels. Dès lors qu'il est susceptible d'avoir un effet significatif sur un écosystème d'intérêt patrimonial, tout programme ou projet de travaux, d'installations, d'ouvrages ou d'aménagements est soumis à autorisation.

Les écosystèmes d'intérêt patrimonial soumis aux dispositions du Code de l'environnement sont :

- les forêts denses humides sempervirentes ;
- les forêts sclérophylles ou forêts sèches ;
- les mangroves ;
- les herbiers marins ;
- les récifs coralliens.

La commune de Païta est riche de ces 5 écosystèmes.

Les mangroves

ETAT DES LIEUX

La mangrove joue plusieurs rôles écologiques. Elle protège le littoral en limitant l'érosion de la côte par le vent, les vagues et les courants. C'est aussi une barrière physique, car elle atténue l'impact des tempêtes et des cyclones. Elle protège le lagon avec ses racines denses et entrelacées qui fixent la majorité des sédiments provenant de l'érosion des sols et évite ainsi l'asphyxie.

En offrant de vastes étendues d'eau calme propice à la sédimentation, les mangroves piègent les particules amenées par les rivières et minéralisent lentement la matière organique charriée. À chaque marée descendante, elle enrichit les eaux du lagon en sels minéraux nutritifs et contribue ainsi au développement des récifs coralliens et des herbiers.



En Nouvelle-Calédonie, la flore de la mangrove est dominée par les palétuviers *Rhizophora* (55 % de la surface totale) et par les *Avicennia* (14 %). La mangrove est un milieu très productif où vit une faune abondante. Les palétuviers servent en effet de support et d'habitat à de nombreux mollusques et crustacés : les huîtres de palétuvier se fixent sur les racines et les crabes de palétuvier creusent leur terrier dans la vase. Dans les eaux saumâtres (mi-douces, mi-salées) des mangroves estuariennes, vivent à la fois des poissons d'eau douce qui supportent l'influence marine des marées et des poissons marins résistants aux eaux dessalées. Grâce à ces ressources abondantes, la mangrove constitue également une vaste zone d'alimentation pour les oiseaux. Ces oiseaux, adaptés à la vie dans les marais, ont de longs becs et de fines pattes allongées. À marée basse, ils fouillent la vase, à la recherche de vers, de mollusques ou de petits crabes. À marée haute, ils trouvent refuge sur les branches de palétuvier qui servent alors de reposoirs. On estime au total à environ 190 espèces végétales et animales qui fréquentent les mangroves de Nouvelle-Calédonie.

Aujourd'hui, les intérêts écologiques et économiques de ce milieu sont reconnus. Le Code de l'environnement de la province Sud protège cet écosystème de tout aménagement.

Avec 1 932 ha, Païta dispose de vastes étendues de mangrove. Cela représente 5% des formations de mangrove de la Nouvelle-Calédonie ou encore 13,5% des formations de la province Sud (14 196 ha répertoriés en province Sud).

Les mangroves estuariennes sont les plus représentées. La formation de l'estuaire de la Tamoa

(874 ha) ainsi que celle de l'estuaire de Ondémia /Port Laguerre (525 ha) représentent à elles seules plus de 70 % des formations de la commune. Les fonds de baie sont également largement colonisés par les palétuviers. Enfin, des formations en cordon littoral sont aussi assez fréquentes sur le littoral ou encore de type lagunaire.

SECTEUR	NOM DE LA FORMATION	TYPE DE FORMATION			TOTAL
		CORDON LITTORAL	ESTUARIENNE	FOND DE BAIE	
Presqu'île de Maa	Baie de Gadji	0,3		66,5	66,9
	Baie Taureau	1,6		32,0	33,5
	Baie Maa	0,3		6,6	6,9
	Baie papaye	0,8			0,8
	Pointe au sable	3,0			3,0
Baie de Port Laguerre	Ondémia	11,3	513,7		524,9
	Port Laguerre	5,7	64,1	3,9	73,7
	Baie Néouiré	13,0		47,3	60,2
Saint-Vincent	Baie aux Tortues			19,9	19,9
	Champ malheur	29,3			29,3
	Baie Inaccessible	10,1		117,6	127,6
	Ilots	4,1			4,1
	Presquile Montagnes	8,7			8,7
	Presquile Uitoe	54,5			54,5
	Rivière Tamoa	3,1	871,1		874,2
	Sud Rivière Tontouta		43,3		43,3
Total		146	1 492	294	1 932

Tableau 5 : Répartition des surfaces (ha) pour les différentes formations de mangrove de la commune de Païta

ANALYSE DES PRESSIONS

Les mangroves, qui sont les plus productifs des écosystèmes terrestres, sont aussi des ressources naturelles renouvelables menacées de toutes parts. Les équilibres écologiques et physiques qui ont permis l'installation des mangroves sont modifiés et les mangroves peuvent être détruites par des travaux réalisés parfois très loin en amont des bassins versants (modification hydraulique, construction de barrages, détournement des rivières, développement de l'agriculture et de l'aquaculture dans la zone intertidale, flux de pollution, remblais, etc.). Côté mer, elle est soumise à de fortes pressions naturelles (tempête, cyclone, tsunami). Côté terre, elle est menacée par les activités humaines. En effet, de par l'augmentation de la population, la mangrove subit déforestation et remblaiement.

Il n'existe pas de suivi écologique des formations de mangrove sur la commune.

Sur Païta, les mangroves ont été jusqu'à présent relativement bien préservées de l'urbanisation. La mangrove de Ondémia / Port Laguerre, de par sa situation en bout de bassin versant, recueille une grande partie des effluents des zones urbanisées de Païta. C'est la mangrove la plus menacée à moyen terme. Ces menaces peuvent provenir d'une ou plusieurs sources, comme l'industrie, les effluents domestiques, et les rejets agricoles et urbains. Leurs effets ne sont aujourd'hui pas étudiés sur cet écosystème. Dans certains cas, le flux de la marée et les processus biologiques des composants de la mangrove pourront avoir la capacité d'assimiler et de transformer les polluants, agissant ainsi en filtre naturel. Pourtant, les limites auxquelles la toxicité devient dommageable ne sont pas connues.

Malgré l'ensemble des pressions identifiées, les limites géographiques évoluent peu, attestant de la résilience de cet écosystème.

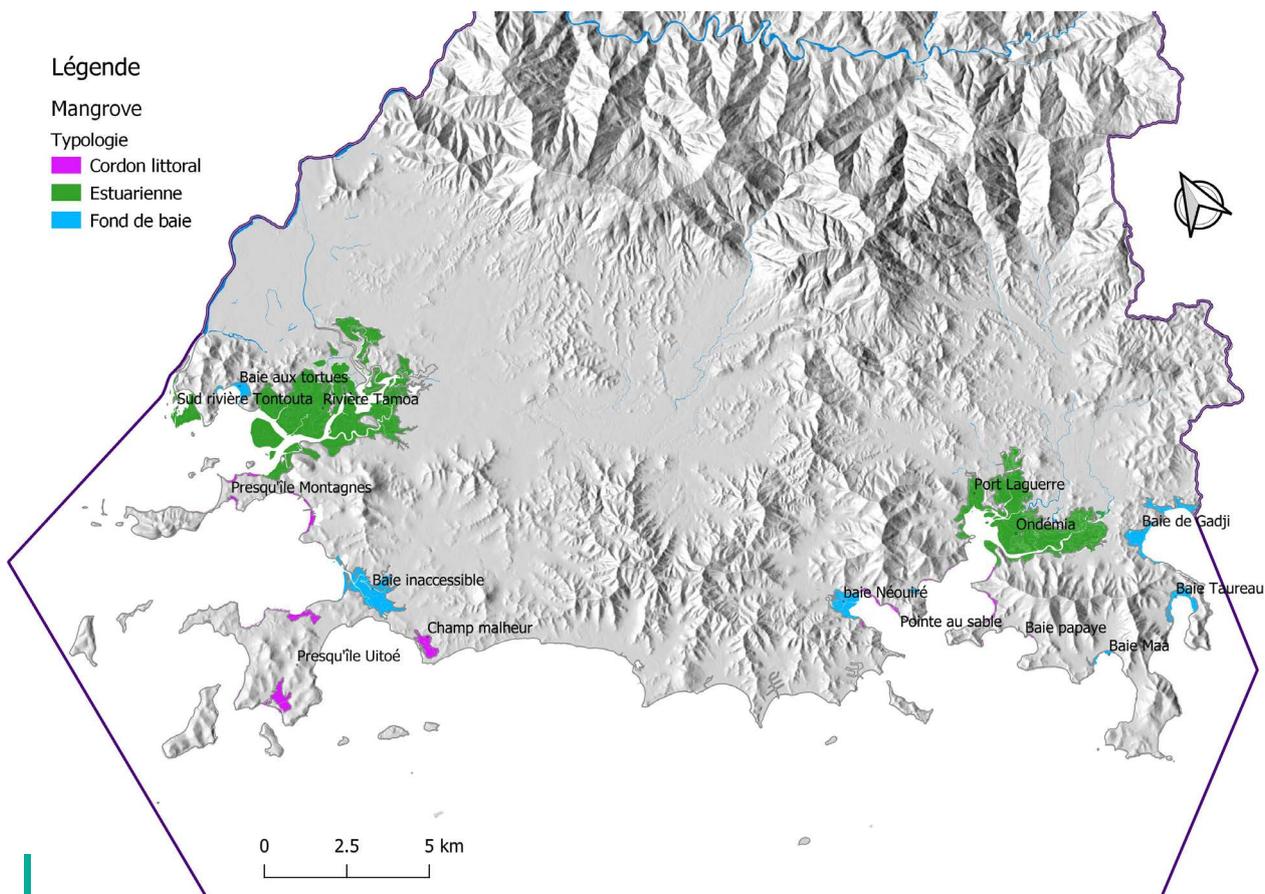


Figure 28 : Carte des mangroves de la commune de Païta (Source : DDDT)

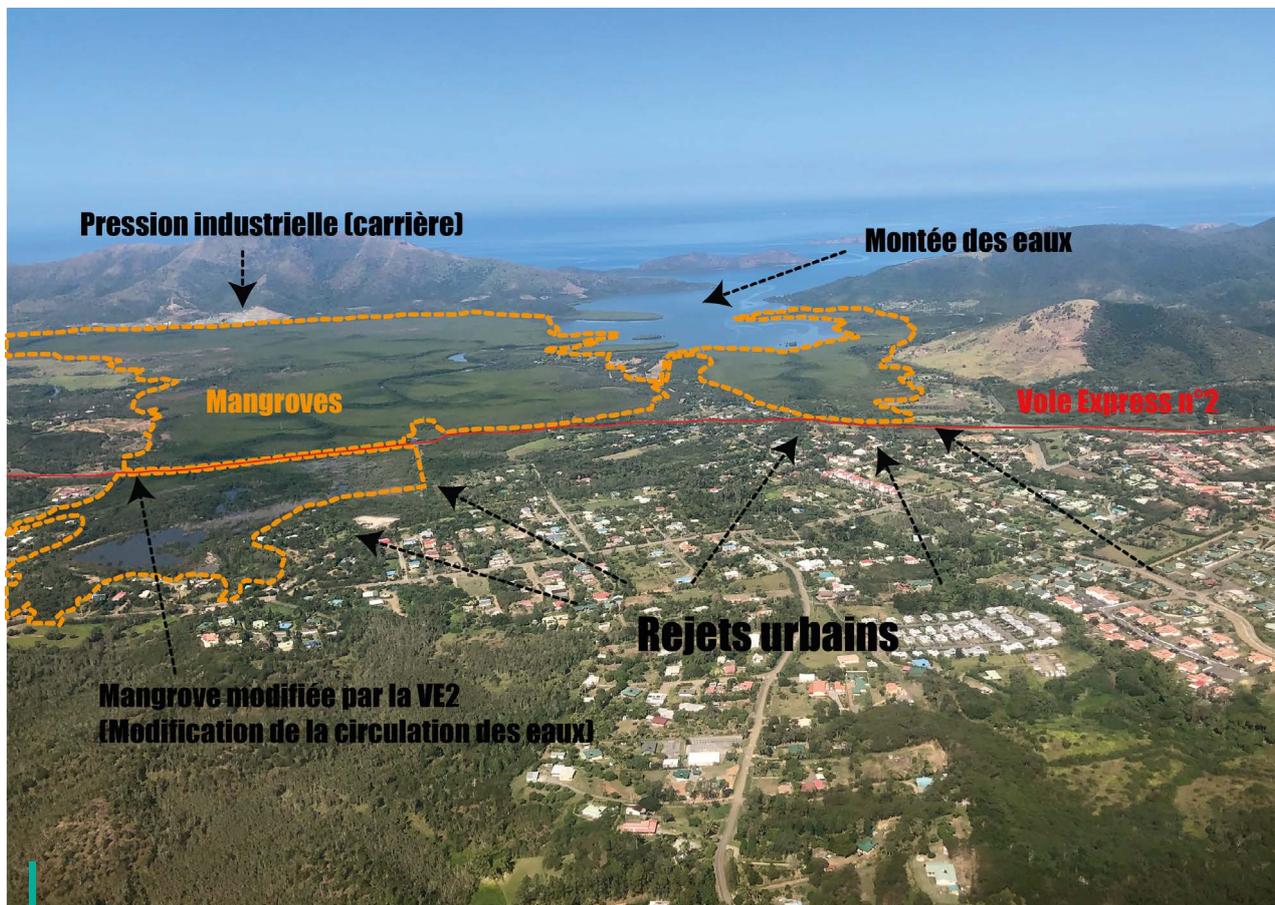


Figure 29 : Vue des pressions sur la grande mangrove d'Ondémia

Les forêts sèches

Les forêts sèches sont des formations forestières *sempervirentes* dont la strate supérieure est dominée par des arbres de faible taille, au feuillage dur, vernissé se développant dans les zones dont la pluviométrie est inférieure à 1500 mm et une altitude inférieure à 500 mètres (Code de l'environnement de la province Sud).

La province Sud a fait réaliser une mise à jour de la cartographie des forêts sèches en 2020. Cet inventaire a permis de délimiter de manière plus précise les différentes formations. Un botaniste a pu donner un avis sur chacune des formations rencontrées. Il faut noter que les formations sont tellement fragmentées que les limites sont rarement nettes sur le terrain et qu'une formation cesse d'être qualifiée de forêt sèche à partir du moment où trop d'espèces envahissantes la composent. Cela empêche d'estimer l'évolution de l'emprise de cet écosystème.

On peut néanmoins regrouper les formations en cinq groupes géographiques, tandis qu'un sixième groupe accueille les petites formations isolées.

Le tableau suivant précise les surfaces de chacune des formations ainsi que leur état phytosanitaire général.

Les forêts sèches de Païta présentent rarement un bon état phytosanitaire. Parmi les pressions, la présence de gros mammifères introduits (cochons sauvages, cerfs rusa et bétail) dégrade souvent les dernières formations en ouvrant le milieu et en modifiant la distribution des espèces ; les espèces non appétentes devenant majoritaires. L'ouverture du milieu est profitable aux espèces végétales envahissantes qui se retrouvent dans quasiment toutes les formations. On

constate également peu de régénération y compris dans les coeurs des formations ce qui pose la question de la pérennité de cet écosystème.

Les incendies participent également à la réduction de l'emprise de ces formations et à la concurrence d'autres milieux. Ceci peut expliquer la présence de forêts sèches essentiellement dans les thalwegs qui ont pu être préservés grâce à l'humidité des fonds de vallon.

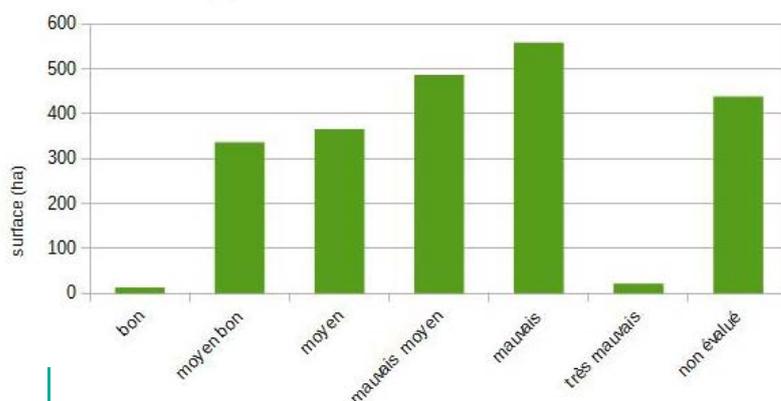
GROUPE	NOM DE LA FORMATION	SURFACE (HA)	ÉTAT PHYTOSANITAIRE
Groupe 1	Anse de Maisonneuve	67,48	Moyen à mauvais
	Mont Maa	179,34	Moyen à mauvais
	Gadji	1,38	Mauvais - formation très ouverte
	Pointe Maa	50,53	Moyen
	Pointe Taureau	28,54	Moyen à mauvais
	Pointe Gadji	1,64	Mauvais à bon
Groupe 2	Katiramona	13,27	Non évalué
	Nogouta	94,49	Moyen
	Pic Jacob	0,18	Non évalué
	Savannah	107,11	Moyen à mauvais
Groupe 3	Port Laguerre	230,83	Moyen à mauvais
	Val boisé	92,98	Moyen à bon
Groupe 4	Mont Coui	587,77	Mauvais (5)
	Naniouni	130,53	Moyen à mauvais
	Nalua	9,81	Mauvais
Groupe 5	Titema	585,2	Mauvais à bon
Groupe 6	Presqu'île Montagnes	31,14	Non évalué
	Tamoa	4,2	Mauvais
	Timbia	3,42	Mauvais
Total		2 220 ha	

Tableau 6 : Surfaces des formations de forêt sèche

Les dernières formations existantes se retrouvent pour la plupart sur des reliefs à forte pente, car ces secteurs ne sont pas très utiles à l'Homme (agriculture et aménagement rendu difficile).

Les formations situées près de zones d'activités humaines semblent moins fréquentées par les cervidés. Cependant, nous ne notons pas de corrélation entre l'état phytosanitaire et la présence ou non d'activités humaines près de ces formations (agriculture, lotissement etc.).

De même, nous n'observons pas de corrélation entre le statut du foncier (coutumier, privé, public) et l'état phytosanitaire des formations.



Graphique 11 : État phytosanitaire des forêts sèches de Païta

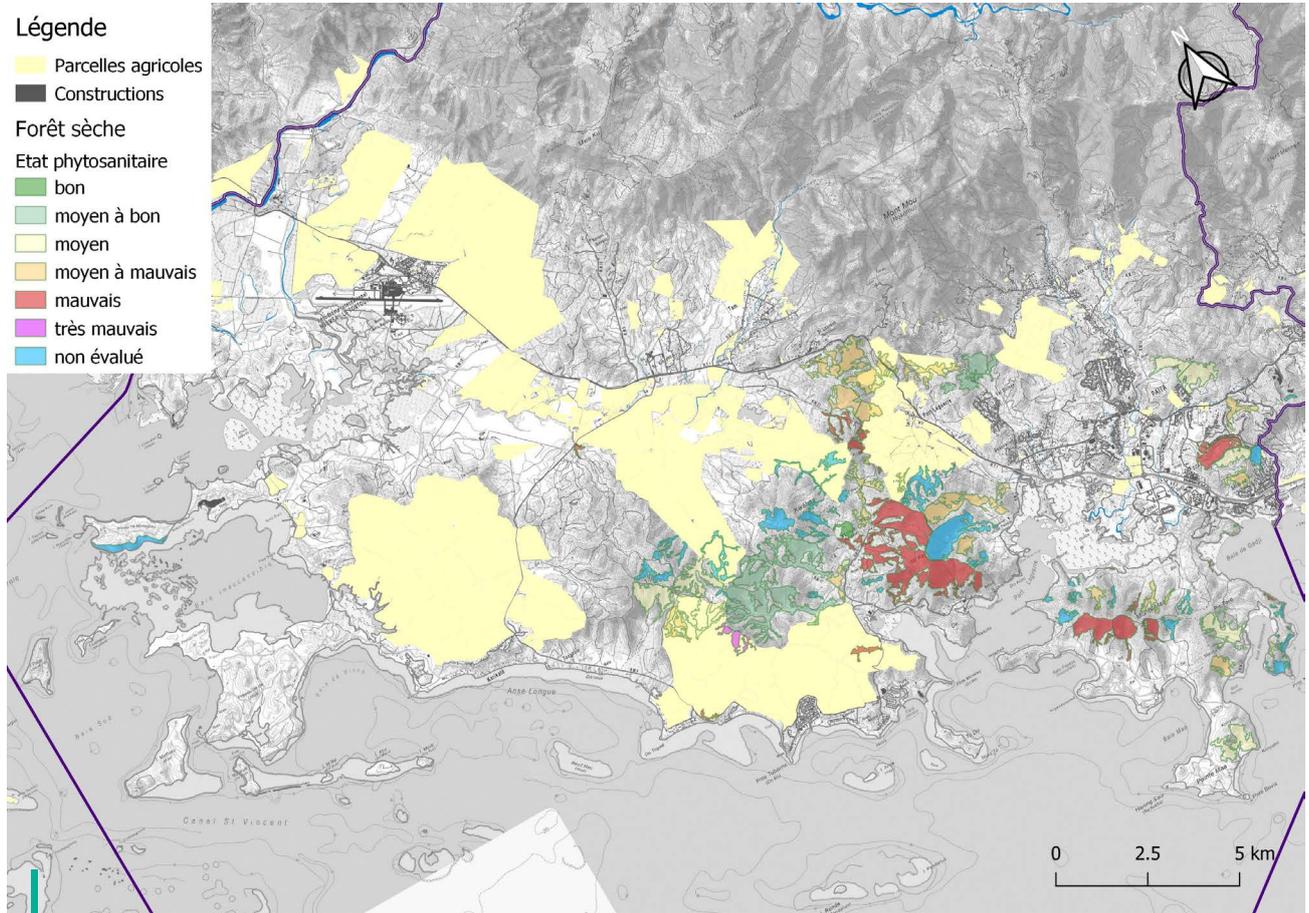
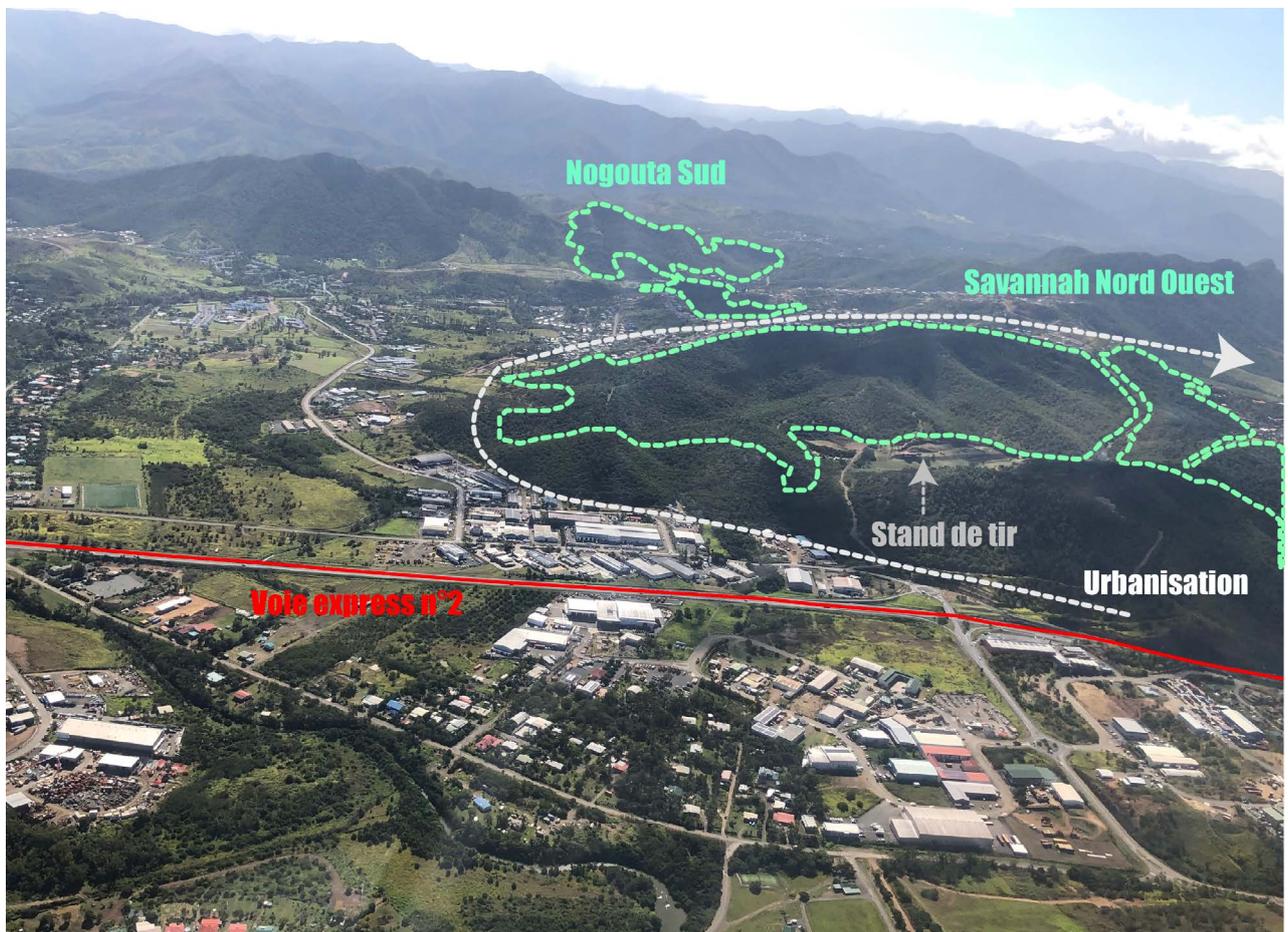
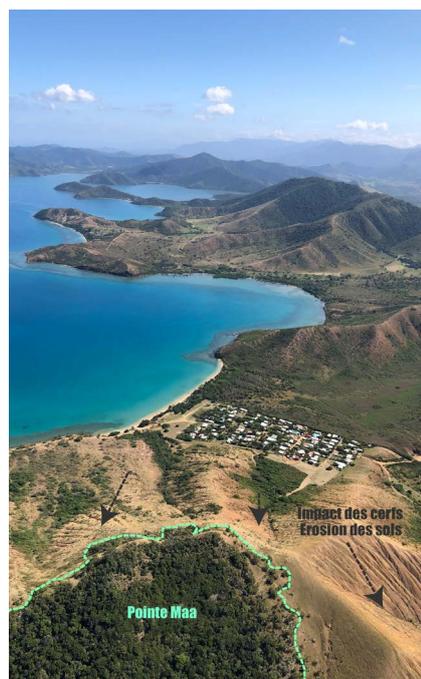
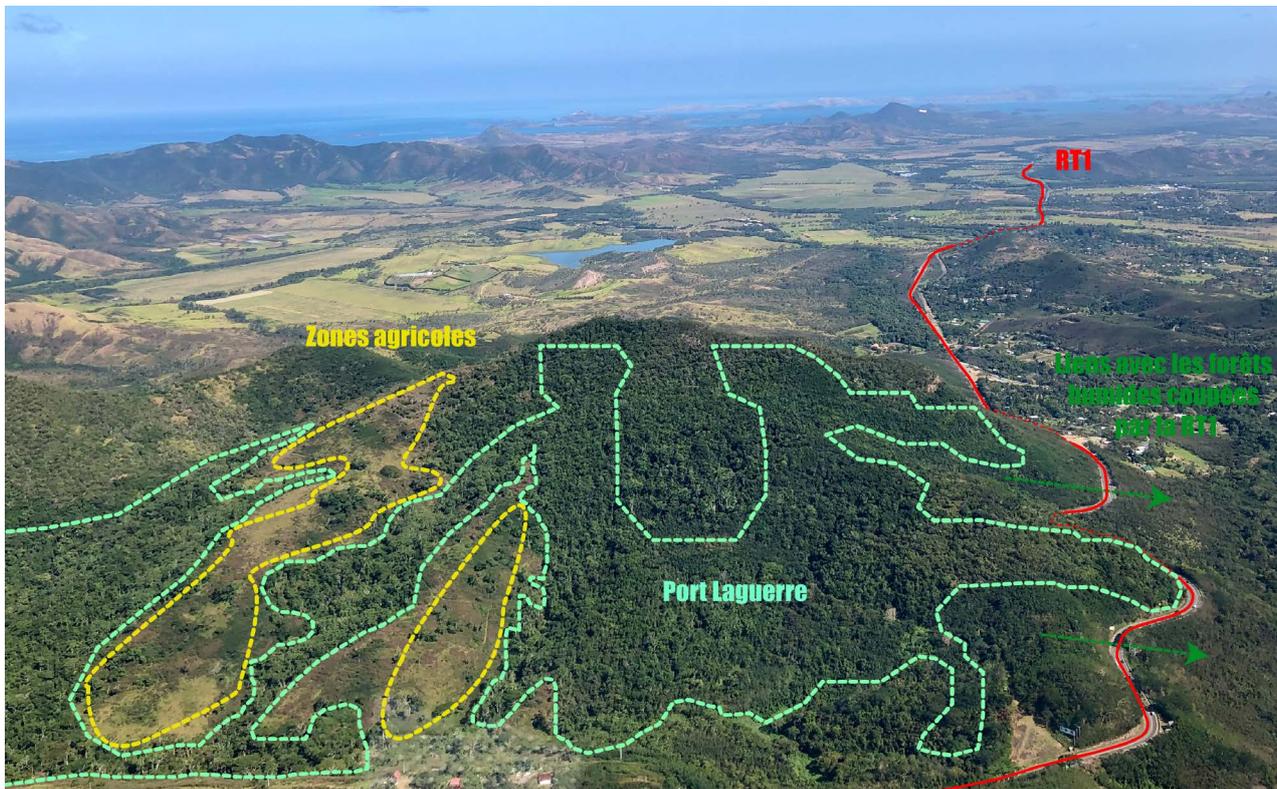


Figure 30 : Carte des formations de forêt sèche et état phytosanitaire





2.3. L'ÉNERGIE

2.3.1. A L'ÉCHELLE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La distribution et les réseaux de transport

Sur la Grande Terre, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a confié à Enercal l'exploitation du réseau de transport de l'électricité : Enercal achète l'énergie produite par les différents producteurs et la livre, via ce réseau de transport aux métallurgistes et aux distributeurs que sont EEC et Enercal. Ces derniers livrent et vendent l'électricité aux particuliers et aux professionnels via les réseaux de distribution qui appartiennent aux communes et dont ils ont la gestion au travers d'un contrat de concession.

La production électrique

La production totale nette d'électricité de la Nouvelle-Calédonie (y compris production autonome du secteur métallurgique) s'élève en 2019 à 3333,6 GWh (286,7 Ktep) et régresse ainsi de -4,4% par rapport à l'année précédente. Elle provient à 86% des unités de production thermiques (2875,6 GWh) et à 14% des énergies renouvelables (458 GWh).

La production d'électricité à partir des énergies renouvelables progresse de +11,9% en 2019. Le recul de la filière hydroélectrique est contrebalancé par une production photovoltaïque environ 2,5 fois supérieure à celle enregistrée en 2018, cette forte progression étant liée au développement conséquent de nouveaux moyens de production. On note en effet en 2019 l'entrée en production de sept nouvelles centrales solaires, disposant désormais pour certaines d'une capacité de stockage d'énergie, et totalisant une puissance installée supplémentaire de 42,6 MW. L'essor grandissant des installations photovoltaïques sur toiture, dédiées à l'autoconsommation et/ou à la revente au réseau du surplus d'énergie produit, contribue également de manière significative à la montée en puissance de la filière avec environ 15,6 MW installés en fin 2019 contre 8,7 MW en fin 2018.

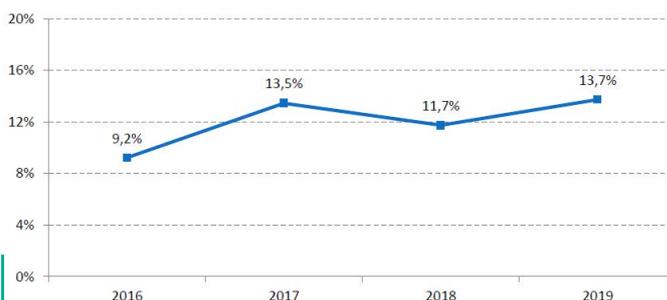
TAUX DE DÉPENDANCE
ÉNERGÉTIQUE DE LA NC EN 2019



ELECTRICITÉ PRODUITE À PARTIR
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



ÉMISSIONS DIRECTES DE CO₂
(EQ CO₂/HAB.AN)



Graphique 12 : Evolution de la part de production d'origine énergie renouvelable (EnR) sur la production totale d'électricité du territoire

La consommation électrique

Les branches métallurgiques et minières consomment 76,6 % de l'électricité tandis que la distribution publique (basse tension et moyenne tension à usage professionnel), intégrant l'autoconsommation d'électricité produite à partir des installations photovoltaïques sur toiture des particuliers et professionnels, représente 23,4% des besoins et s'élève à 765,1 GWh, soit une diminution de -1,1% par rapport à l'année précédente.

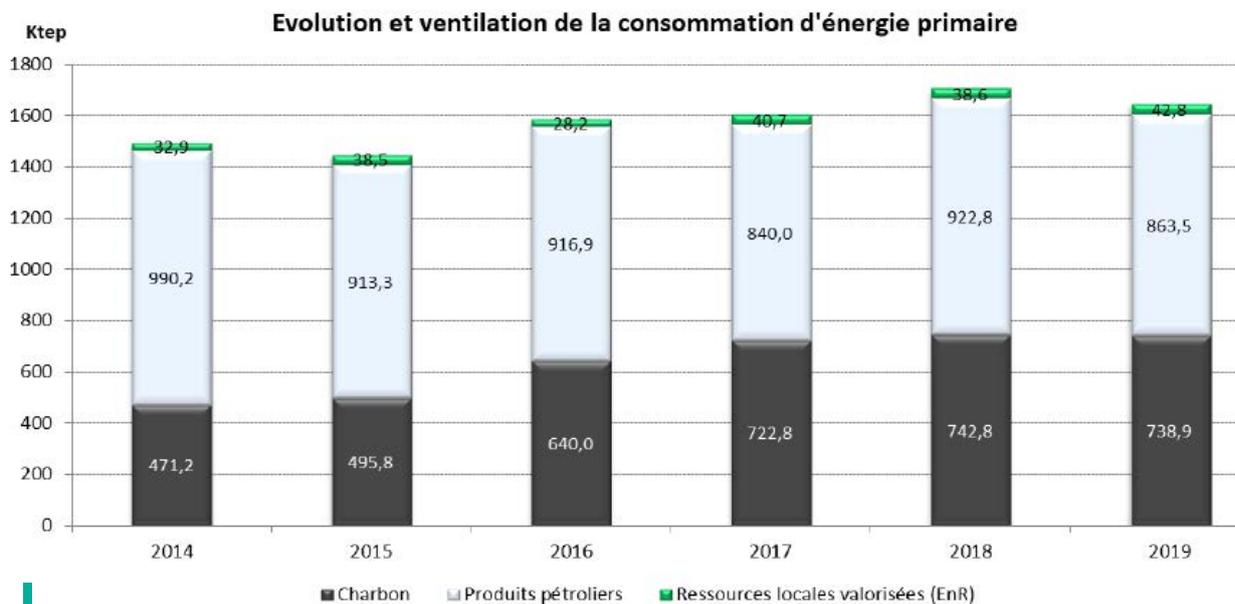
Les ressources énergétiques

L'approvisionnement énergétique de la Nouvelle-Calédonie se compose :

- Des ressources fossiles importées,
- Des ressources locales valorisées produites en Nouvelle-Calédonie (énergies renouvelables),

Les ressources fossiles sont encore largement majoritaires. Depuis quelques années, le charbon est devenu la ressource fossile la plus utilisée, devant le fioul et la gazole. Ces produits étant principalement utilisés pour la production d'énergie électrique ainsi qu'en consommation finale pour l'industrie métallurgique et minière et le transport. Viennent ensuite l'essence utilisée en consommation finale quasi intégralement pour les transports, et le gaz de pétrole liquéfié.

La consommation primaire atteint 1 645,2 Ktep en 2019 et régresse de -3,5% par rapport à 2018. Cette tendance contribue ainsi à l'abaissement du taux de dépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie qui passe de 97,7% en 2018 à 97,4% en 2019.



Graphique 13 : Evolution et ventilation de la consommation d'énergie primaire (source : Gouvernement NC)

La consommation d'énergie primaire d'origine renouvelable représente 2,6% de la consommation primaire totale en 2019 et progresse ainsi de +10,8% par rapport à 2018. Cette évolution est générée par une hausse de la production d'électricité des filières éolienne (+25,7%) et surtout photovoltaïque (2,5 fois supérieure à l'année précédente), du fait de conditions saisonnières plus favorables pour la première et du développement continu de nouveaux moyens de production pour la seconde.

Depuis 2017, le développement conséquent du photovoltaïque contribue à compenser les fluctuations des productions hydroélectrique et éolienne.

La consommation des transports, un secteur important d'économie

Hors secteurs métallurgique et minier, le transport demeure le secteur prépondérant de la demande énergétique finale (21,2%).

Le secteur des transports, exclusivement consommateur d'hydrocarbures liquides, constitue ainsi près de 60% de la demande globale en essence et gazole et 42% de la consommation finale totale de produits pétroliers.

Ce secteur doit encore accroître ses efforts pour réduire son impact sur l'environnement, que ce soit au niveau de sa contribution au réchauffement climatique ou de la qualité de l'air.

Le véhicule électrique peut représenter une opportunité pour la Nouvelle-Calédonie, dans la mesure où les contraintes liées à la spécificité du territoire sont correctement prises en compte. Ainsi un projet de délibération a été proposé fin 2019 afin de doter la Nouvelle-Calédonie d'un cadre réglementaire pour encadrer les caractéristiques techniques, l'installation et le développement des infrastructures de recharge de véhicule électrique (notamment celles ouvertes au public), le régime d'autorisation d'exploiter ainsi que la gestion de l'énergie pour les alimenter.

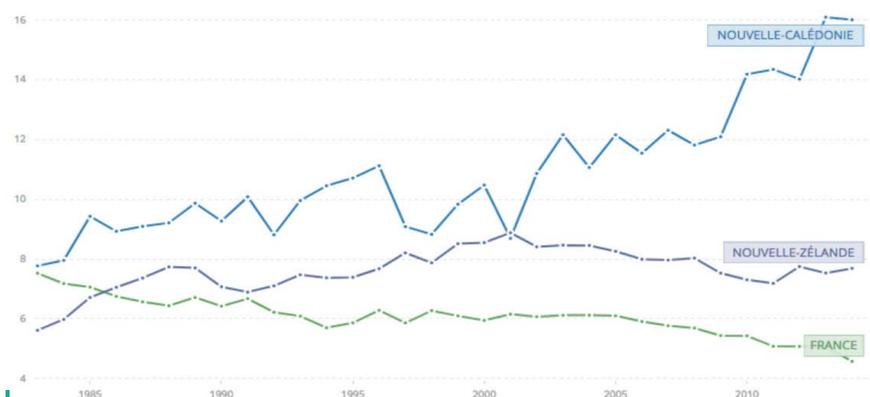
En effet, sans encadrement, le risque est de voir se développer différents types de bornes de recharge non standardisées et ne répondant à aucune réglementation en terme à la fois de sécurité des usagers et de sécurité et gestion du réseau électrique.

Les véhicules essence sont les plus répandus sur le territoire représentant 55% des immatriculations en 2019, suivi des véhicules gazole (40% des immatriculations). La part des véhicules hybrides et électriques est en augmentation par rapport aux années précédentes, mais reste faible avec respectivement 5 % et 0,25 % des immatriculations en 2019.

Les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre de la Nouvelle-Calédonie ont représenté plus de 7 millions de tonnes équivalent CO2 en 2018, soit 29,6 tonnes équivalent CO2 par habitant . C'est le total le plus important de l'outre-mer français ; la Polynésie Française ayant par exemple émis cinq fois moins de gaz à effet de serre.

Il ressort que 47 % des émissions directes sont dues à la mine et la métallurgie, 8% à la distribution publique d'électricité et 7,7 % pour les transports. L'évolution des émissions de gaz à effet de serre au cours du temps montre une augmentation continue de 1990 à aujourd'hui.



Graphique 14 : Émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande et en France

Le secteur métallurgique étant le principal responsable de cette augmentation rapide des émissions.

2.3.2. LE SCHÉMA POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Schéma pour la Transition Énergétique constitue le cadre de la politique énergétique applicable pour les quinze prochaines années en Nouvelle-Calédonie. Il a été approuvé par la délibération n°135 du 23 juin 2016.

La situation énergétique et la qualité d’approvisionnement sont des facteurs essentiels du développement économique et social et de la qualité environnementale d’un territoire. Le système de production et de consommation d’énergie est donc extrêmement vulnérable en termes de sécurité d’approvisionnement, de sensibilité aux prix des énergies importées. De plus, il contribue à l’accroissement des émissions des gaz à effet de serre (GES) et par conséquent à l’aggravation du risque de changement climatique.

Le schéma définit donc la stratégie pour répondre aux défis énergétiques de la Nouvelle-Calédonie et amorcer une transition énergétique :

- garantir la sécurité d’approvisionnement ;
- réduire la dépendance énergétique ;
- garantir un prix compétitif des énergies ;
- limiter les impacts environnementaux.

Le schéma s’articule autour de 3 grands objectifs chiffrés à atteindre pour 2030 et de 7 orientations stratégiques qui en découlent.

OBJECTIF 1 : RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES.

Réduire de 20% la consommation primaire par rapport à la projection tendancielle en 2030.

L’entrée en vigueur de nouvelles réglementations en 2019 et 2020 (interdiction d’importation d’équipements ne répondant pas à une norme d’efficacité énergétique et interdiction d’importation d’ampoules à incandescences et halogènes notamment), dont les effets ne sont pas encore complètement visibles, va également contribuer à la réduction de la consommation d’énergie finale.

OBJECTIF 2 : ACCROÎTRE LA PART DU RENOUELABLE

La production de source renouvelable doit représenter 100 % de la consommation d’électricité de la distribution publique et l’autonomie électrique dans les îles.

La part du renouvelable atteint aujourd’hui 53 % de la distribution publique. En considérant les objectifs de développement des énergies renouvelables prévus par la Programmation Pluriannuelle des Investissements de production électrique, l’objectif d’un taux de 100%

devrait être atteint dès 2024.

OBJECTIF 3 : RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

Réduire de 35 % les émissions de CO₂ dans les secteurs résidentiel et tertiaire par rapport à la projection tendancielle des émissions en 2030 (70 000 tonnes équivalent carbone évitées sur une année). Réduire de 10 % les émissions dans le secteur de la mine et la métallurgie par rapport à la projection tendancielle des émissions en 2030 (140 000 tonnes équivalent carbone évitées sur une année). Réduire de 15% les émissions dans le secteur du transport par rapport à la projection tendancielle des émissions en 2030 (soit 40 000 tonnes équivalent carbone évitées sur une année).

Au global, l’évolution des émissions de gaz à effet de serre ne s’inscrit pas encore dans la trajectoire des scénarios attendus par la STENC : cette situation devrait dans les années à venir s’améliorer du fait de l’arrivée progressive et continue des moyens de production renouvelable autorisés par le gouvernement en 2018 et 2019.

De plus le projet de remplacement de la centrale à charbon devrait également aider à la diminution des émissions de GES.

2.3.3. L'ÉNERGIE À L'ÉCHELLE DE PAÏTA

La consommation électrique des quartiers de Païta a été analysée à l'aide des données de consommation des transformateurs électriques de la commune. Seuls, quelques transformateurs privés et la zone aéroportuaire hors concession n'ont pas été intégrés à l'analyse.

LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE LA COMMUNE SE STABILISE AUTOUR DE 53 000 MWH/AN

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LA COMMUNE ATTEINT 50 % DES CONSOMMATIONS EN 2020

La puissance souscrite

La puissance souscrite non foisonnée correspond à la puissance maximale qu'un compteur électrique peut délivrer. Une analyse par commune du SIVM est présentée dans le tableau suivant.

On remarque que la commune de Païta a le taux de croissance le plus important. Sur cette période, de nombreuses communes voient leurs puissances souscrites diminuer (La Foa, Moindou, Sarraméa) ou stagner (Boulouparis). Avec un taux de croissance annuel moyen de +1,7 %/an, la commune de Païta est portée par sa croissance démographique et l'attractivité de ses zones industrielles.

(EN KVA)	2018-19	2019-20	2020-21	TCAM*	KVA/MÉNAGE
Boulouparis	11 748	11 685	11 769	0,1% /an	9,5
Farino	1 913	1 895	1 945	0,8% /an	7,5
La Foa	11 105	10 652	10 740	-1,7% /an	8,5
Moindou	2 540	2 543	2 452	-1,8% /an	9,1
Païta	61 043	60 696	63 123	1,7% /an	9
Sarraméa	1 224	1 193	1 189	-1,5% /an	6,1

* TCAM : Taux de croissance annuel moyen

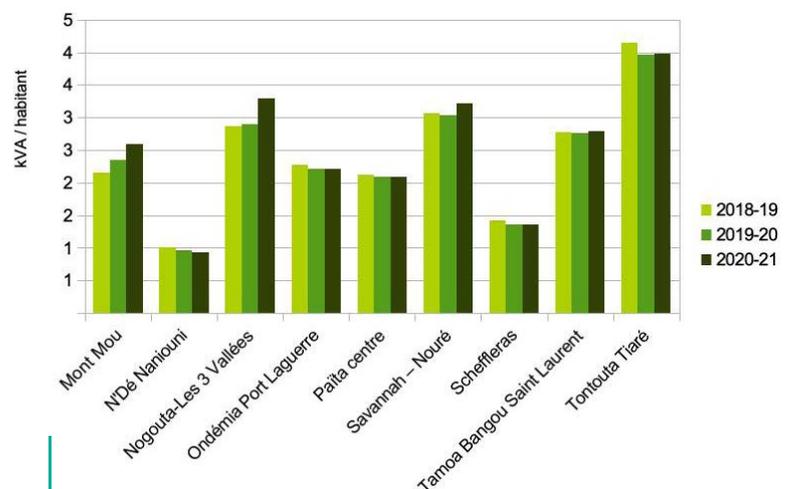
Tableau 7 : Evolution de la puissance souscrite non foisonnée (kVA) des communes du SIVM

L'analyse par quartier renseigne sur le niveau d'équipements.

On retrouve parmi les quartiers à la puissance souscrite par habitant la plus élevée, les quartiers au développement récent : le littoral, Nogouta - les 3 vallées et Savannah Nouré. Ce dernier intègre les zones industrielles ZIZA, ZICO et ZIPAD qui sont fortement équipées.

Le quartier de Tamo/Bangou fait également partie des quartiers à la puissance souscrite par habitant élevée. Cela peut s'expliquer par l'intégration des puissances des usines du groupe Saint-Vincent.

Enfin, le quartier de Scheffleras et les tribus de N'dé/Naniouni sont les moins équipées.



Graphique 15 : Puissance souscrite par quartier

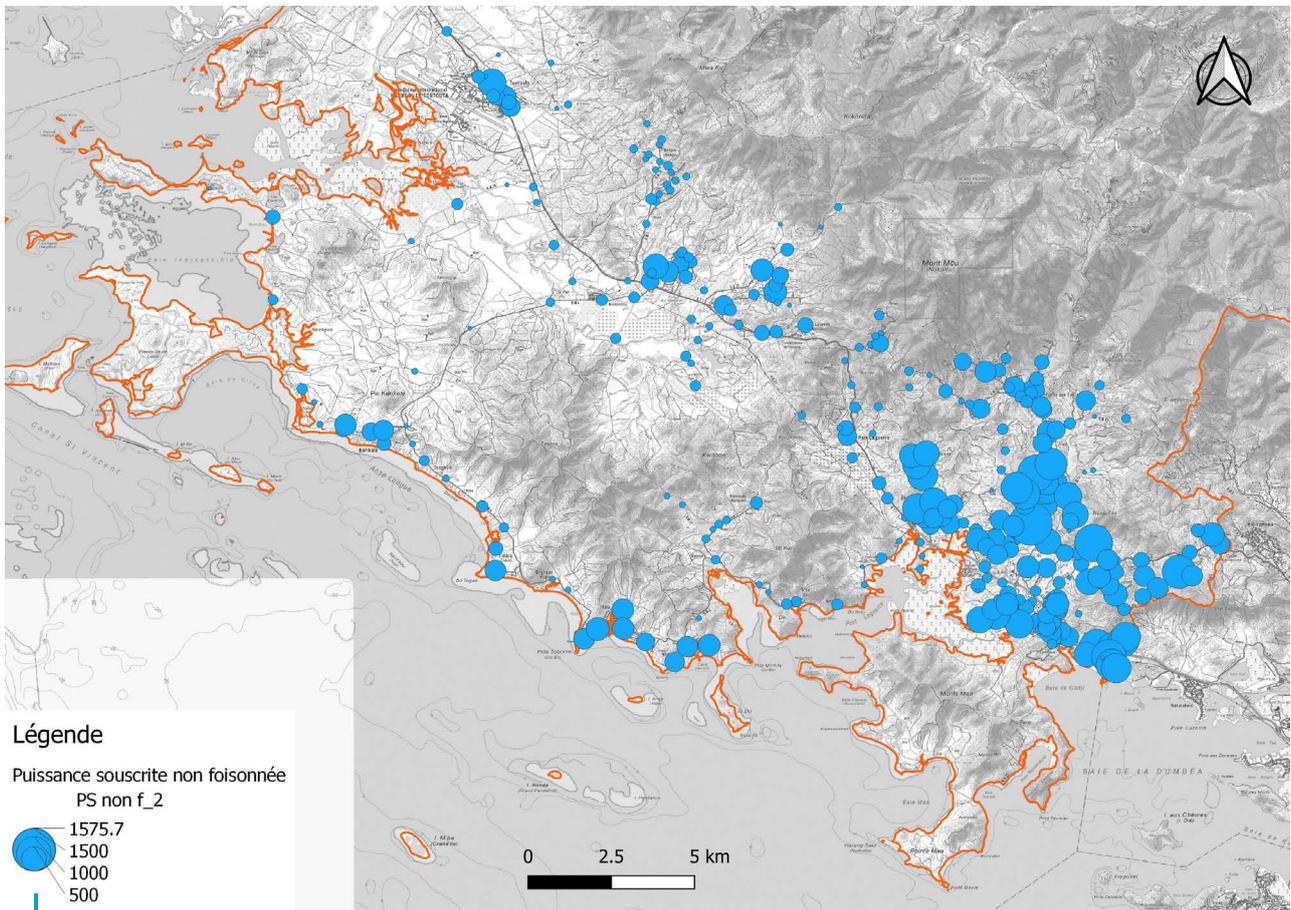
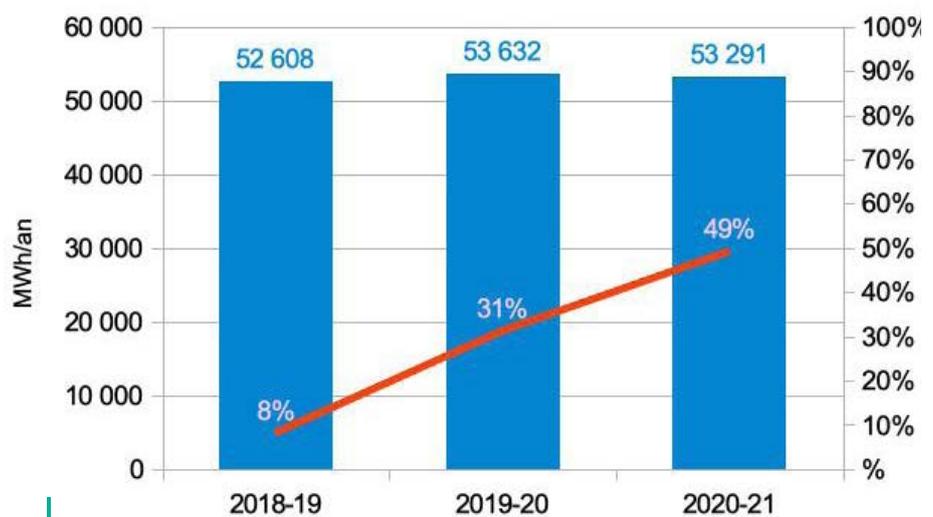


Figure 31 : Distribution publique en électricité : carte de répartition des puissances souscrites en kVA (source : SIMV Sud)

Les consommations électriques

Les consommations électriques sur la commune de Païta s'élèvent à 53 000 MWh entre juillet 2020 et juin 2021, ce qui représente environ 2170 kWh par habitant et par an.

La commune de Païta produit également de l'énergie qui alimente le réseau général de la Grande Terre. Il s'agit de fermes solaires photovoltaïques qui se développent sur les plaines littorales, là où la pluviométrie est faible. Ce développement des fermes photovoltaïques a permis de fortement augmenter la part des énergies renouvelables produites sur la commune par rapport à l'énergie consommée.



Graphique 16 : Consommation électrique sur la commune de Païta et part des énergies renouvelables produites sur la commune

Ce taux est passé de 8 % en 2018-19 à près de la moitié (49%) en 2020-21.

La consommation électrique de la commune se stabilise depuis deux ans. Cette stagnation ou très faible croissance, alors que la démographie et l'économie de la commune sont en pleine croissance, peut être provoquée par deux phénomènes :

- Tout d'abord par une meilleure efficacité énergétique des sources de consommation électrique (éclairage, chauffes eau, etc. ainsi que des procédés industriels).
- Ensuite par l'intégration de systèmes photovoltaïques en autoconsommation (voir chapitre suivant) qui effacent certains besoins électriques.

Les **zones industrielles** participent à une part non négligeable de cette consommation. Avec plus de 11 600 MWh consommés en 2020-21, la part des activités industrielles représente 22 % des consommations électriques de la commune. Les consommations électriques des activités industrielles progressent de plus de 10 % par an depuis 2018.

La consommation électrique des **tribus** ne représente que 1,6 % de la consommation totale. Cette consommation est en baisse de 2 % par an.

Enfin, **l'éclairage public** représente 1,8 % de la consommation totale. À l'image de nombreuses autres communes de Nouvelle-Calédonie, la consommation de l'éclairage public est en légère baisse.

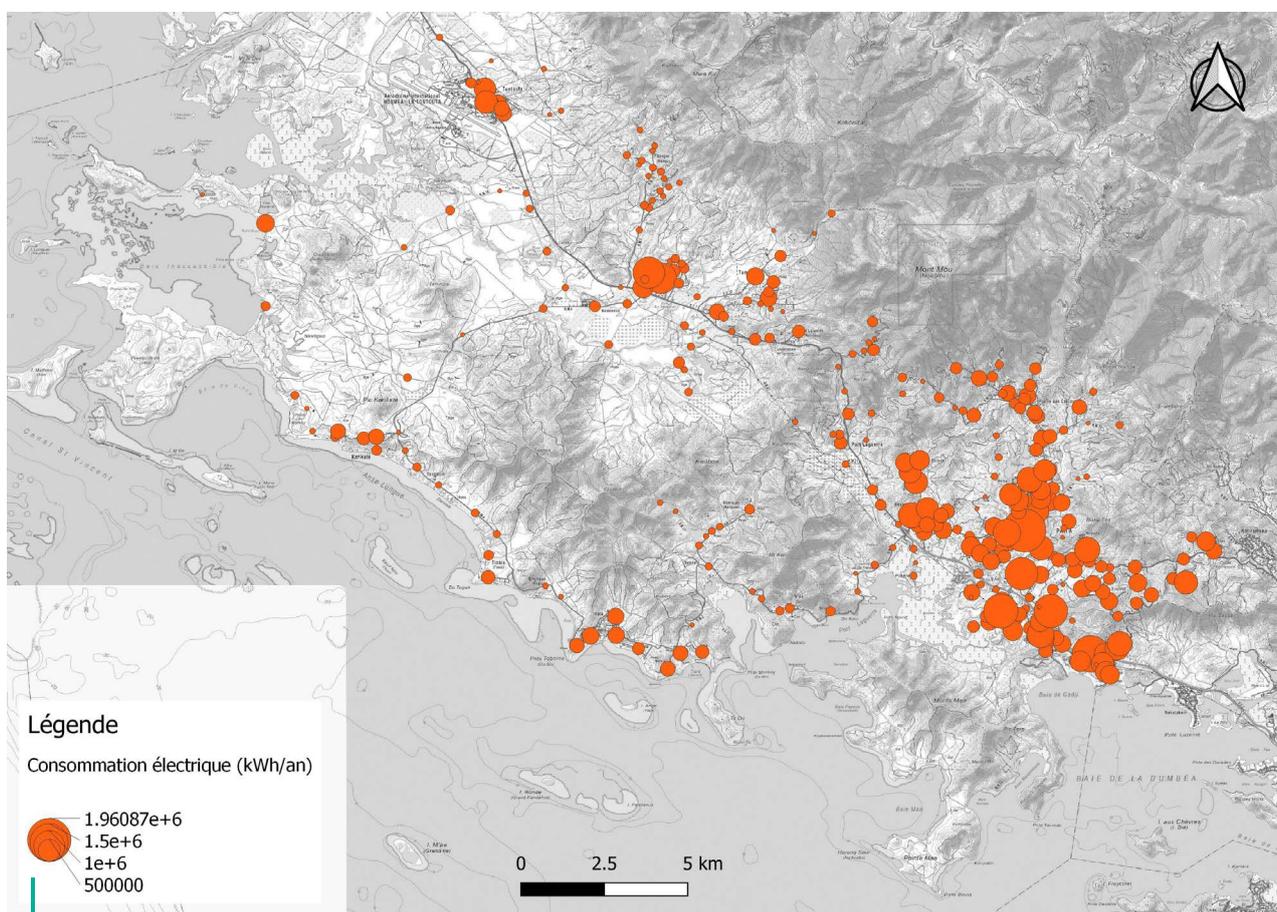


Figure 32 : Carte de répartition des consommations électriques (2020-21)

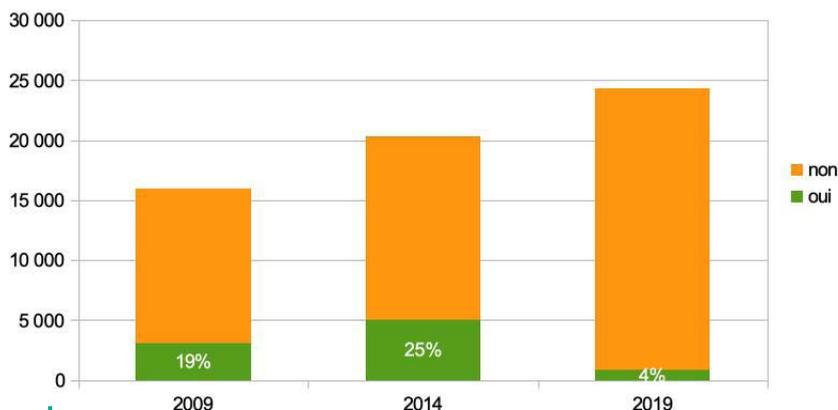
Les énergies renouvelables

Le solaire thermique

Le développement des énergies renouvelables sur la commune connaît une forte croissance ces dernières années.

Le chauffe-eau solaire a tout d'abord une place importante auprès des ménages, en particulier pour les logements individuels. Les trois derniers recensements ont permis de connaître précisément le taux d'équipements des résidences principales des ménages de Païta.

Ainsi, le taux d'équipement en chauffe-eau solaire est passé de 19 % en 2009 à 25 % en 2014. Il retombe à 4 % en 2019 ce qui semble peu probable puisqu'il aurait fallu que plus de 4 000 chauffe-eau soient retirés des toitures pour être remplacés par un autre mode de production. Les données du recensement de 2019 ne sont ainsi pas utilisables pour les données d'équipement en chauffe-eau solaire. Il est fort probable que ce taux d'équipement ait continué d'augmenter.

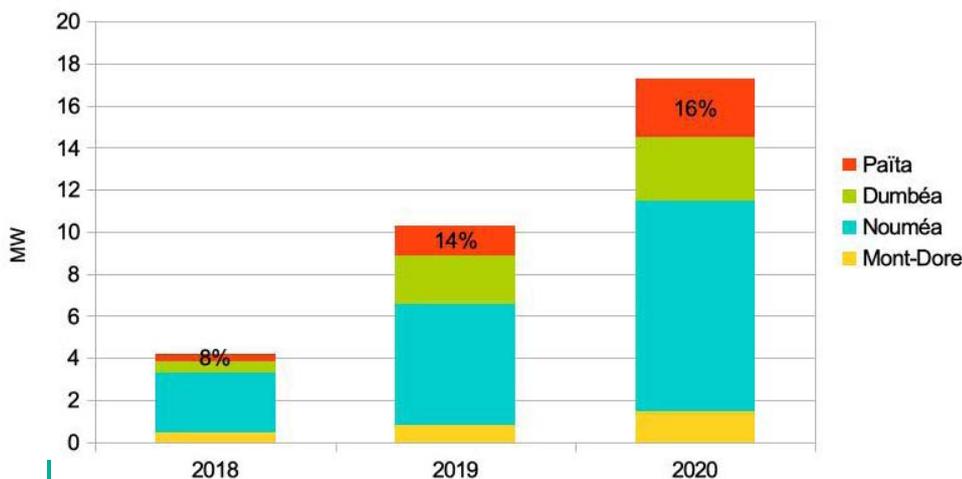


Graphique 17 : Présence de chauffe eau solaire dans les résidences principales

Le photovoltaïque

Depuis quelques années, le développement du photovoltaïque est porté par des coûts d'achat très bas et une politique volontariste portée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les particuliers, les entreprises et les collectivités s'équipent de plus en plus en installation permettant une autoconsommation de la production et d'une revente du surplus au réseau. Le Grand Nouméa tire la Nouvelle-Calédonie avec plus de 80 % des capacités électriques photovoltaïques autorisées par année.



Graphique 18 : Capacité électrique photovoltaïque autorisée par année

Païta est une des communes avec le plus fort taux de croissance en équipement. La capacité photovoltaïque représente 8 % des installations autorisées en 2018 dans le Grand Nouméa, elle est de 16 % en 2020.

Pour l'année 2020-21, 6 % des abonnés Enercal de la commune de Païta disposent d'une installation en autoconsommation.

Le développement de ces installations se réalise dans tous les quartiers de la commune.

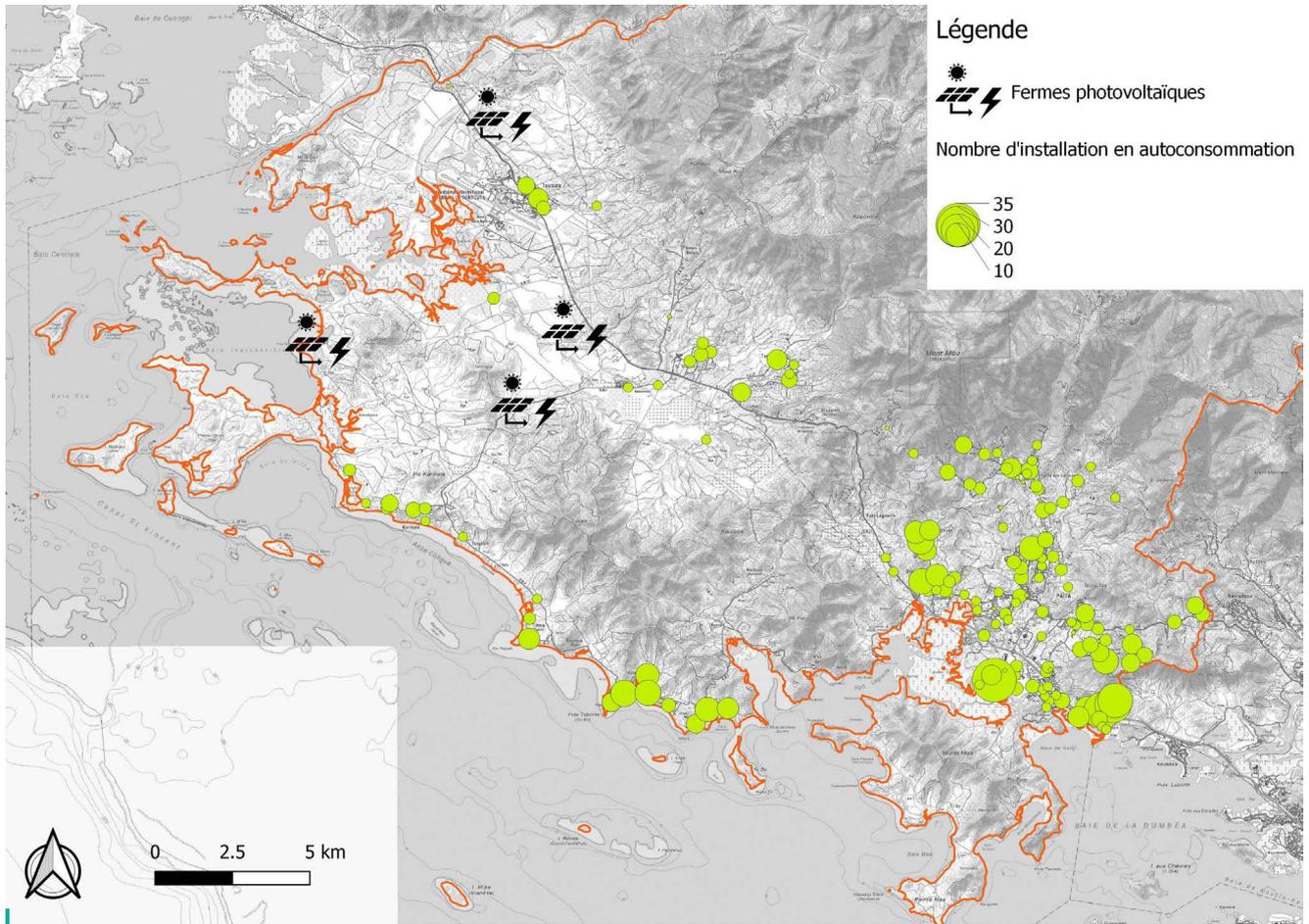


Figure 33 : Carte de répartition des installations photovoltaïques (sources : Observatoire de l'énergie, DIMENC)

3. ETAT ET QUALITÉ DES MILIEUX



3.1. QUALITÉ DE L'AIR

3.1.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté la délibération n°219 du 11 janvier 2017 relative à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant, qui sert de socle réglementaire. Ce texte permet de reconnaître le droit à respirer un air sain qui ne nuise pas à la santé.

Il n'existe cependant pas de cadre réglementaire général sur la qualité de l'air ambiant en Nouvelle-Calédonie. Les mesures réglementaires actuelles pour l'amélioration de la qualité de l'air ne sont prises qu'au titre de la compétence des provinces en Environnement et au travers des arrêtés ICPE. Ainsi, les provinces prennent des arrêtés imposants aux principaux pollueurs de respecter certaines prescriptions en matière d'émission polluante et de surveillance de la qualité de l'air autour de leur site.

Le cadre réglementaire actuel ne s'intéresse qu'aux industries, en particulier minières. Les secteurs résidentiels (brûlage des déchets verts), agricoles (épandage, etc.) ou encore le transport (contrôle technique régulier, etc.) n'ont pas de contrainte en la matière.

3.1.2. RÉSEAU DU SUIVI

L'association Scal'air dédiée à la mesure de la qualité de l'air ambiant a été mise en place en 2004 dans le but de surveiller la qualité de l'air et d'en informer le public et les autorités. Il est en effet de la responsabilité des autorités de garantir que les populations ne respirent pas un air qui nuise de façon excessive à leur santé.

Le réseau de mesure de Scal'air ne dispose pas encore de station localisée à Païta.

3.1.3. LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR

Les principales sources de pollution sur la commune sont représentées par l'activité industrielle, le trafic routier et l'Aéroport International de Nouméa - La Tontouta. Au-delà des émissions permanentes, la pollution d'origine industrielle induit des pointes épisodiques, c'est à dire de courte durée (quelques heures) et très localisées.

Scal'air a étudié la qualité de l'air à proximité de la Voie de Dégagement Ouest (VDO) sur la commune de Nouméa. C'est une des seules campagnes qui permet d'estimer la qualité de l'air à proximité d'axes de circulation majeurs. Les oxydes d'azote et les particules fines sont les deux principaux polluants réglementés émis par le trafic routier. Scal'air a remarqué de nombreux dépassements à proximité de cet axe.

L'Aéroport International de Nouméa - La Tontouta est également une source importante de polluants

atmosphériques. Des études menées autour des aéroports ont montré l'existence d'un impact local de leurs activités sur la qualité de l'air. Par exemple, la moitié des émissions d'oxydes d'azote du trafic aérien est émise au niveau du sol pendant les phases de roulage (moteurs au ralenti) et de décollage. Les particules PM10 sont principalement émises pendant les phases de montée et surtout durant la longue phase de roulage au sol (moteurs au ralenti, ainsi que l'abrasion des pneus, freins et pistes). De plus, l'activité aéroportuaire engendre un trafic routier important, lui même source de polluants atmosphériques.

Parmi les installations industrielles de la commune, l'Installation de Stockage des Déchets (ISD) de Gadji est celle qui peut avoir le plus d'impact sur la qualité de l'air. Cette installation fait l'objet d'une étroite surveillance par la DIMENC. Son arrêté ICPE lui impose un suivi de la qualité de l'air, ainsi que, depuis

2014, un captage et un brûlage (torchère) des biogaz qui s'échappent de la décharge. Le biogaz brut fait l'objet d'analyses régulières. On observe du méthane (CH₄), du dioxyde de carbone (CO₂), de l'hydrogène sulfuré et du monoxyde de carbone.

L'ISD de Gadji peut provoquer des problématiques

d'odeurs et d'envols pour les installations situées sous le vent, comme l'Hôtel Rivland.

Enfin, plusieurs élevages de porcs sont implantés sur la commune de Païta. Ce type d'installation, soumis à la réglementation sur les ICPE, doit normalement s'implanter à plus de 100 mètres des habitations.

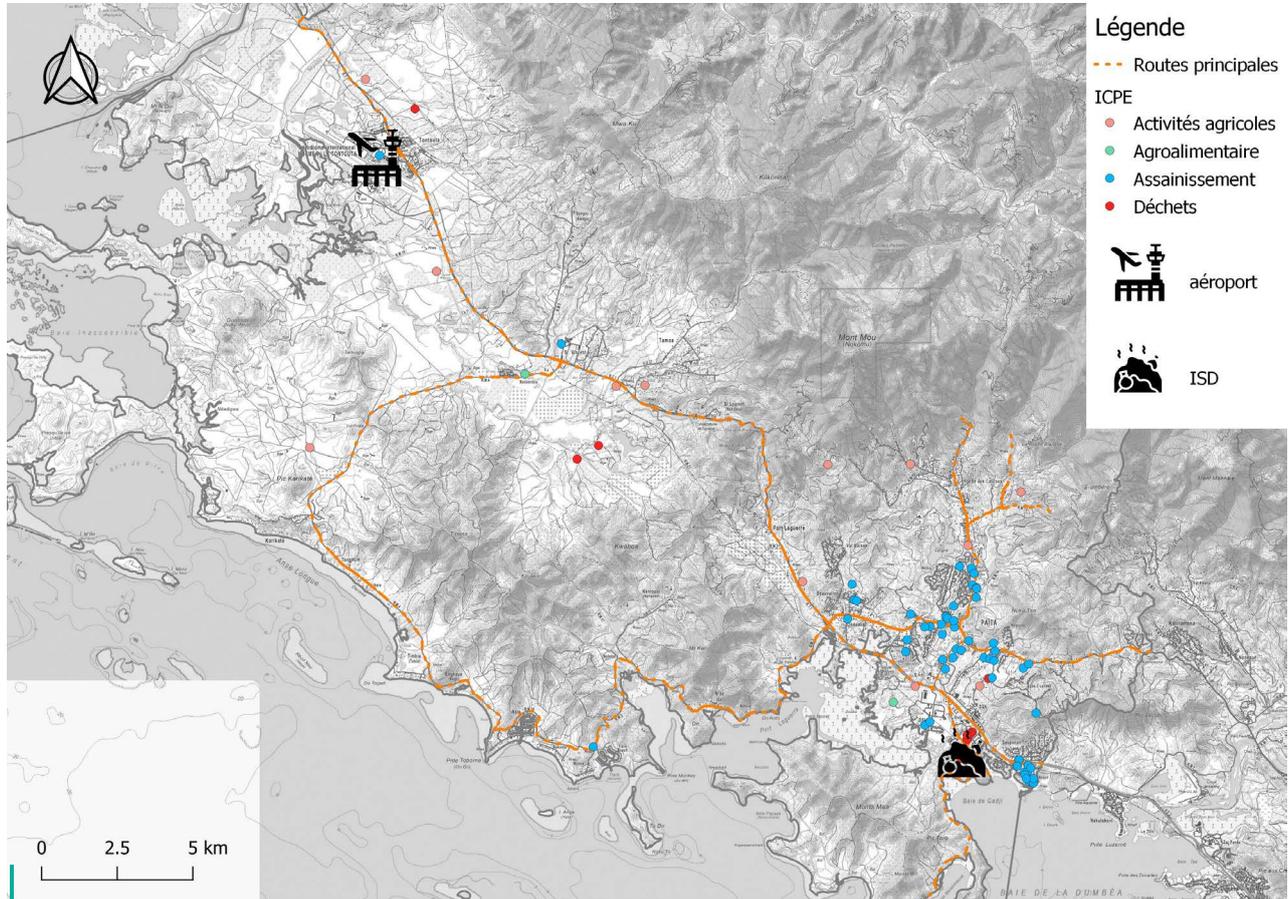


Figure 34 : Carte des principales sources potentielles de polluants atmosphériques et d'odeurs (source : province Sud)



Figure 35 : Aéroport International de Nouméa - La Tontouta

3.2. QUALITÉ DES SOLS

3.2.1. GÉNÉRALITÉS

Les sols de Nouvelle-Calédonie présentent une grande diversité dans leurs caractères morphologiques, physico-chimiques et minéralogiques. Ils constituent à cet égard l'un des ensembles les plus variés des îles du Pacifique Sud.

Les sols ultramafiques issus des manteaux d'altération, caractérisés par des teneurs élevées en métaux et par de faibles teneurs en nutriments, ont engendré une biodiversité végétale spécifique et originale, souvent en danger d'extinction (Myers et al. 2000).

Les sols sont menacés par différents types de dégradations dont certaines sont irréversibles à l'échelle de temps humaine (artificialisation, pratiques agricoles, épandages de boues, retombées

atmosphériques, pollutions accidentelles, etc.). Païta est également soumis au risque d'érosion des sols et d'érosion de son littoral. De forts événements pluvieux peuvent entraîner dans certains secteurs des coulées boueuses.

Il n'existe pas en Nouvelle-Calédonie de réglementation spécifique sur les pollutions de sol. Dans le cas des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), il revient à l'arrêté d'autorisation de prévoir des éventuelles dispositions de remise en état du site. En dehors d'un relevé des dépôts sauvages sur les terrains publics, réalisé par la province Sud, il n'existe pas de recensement ou de base de données concernant les sites et sols pollués.

3.2.2. ACTIVITÉS AGRICOLES

Le recours intensif à des engrais et l'épandage d'effluents d'élevage peuvent conduire à un excès d'azote dans le sol, à une augmentation de la concentration de nitrates dans les eaux par migration ainsi qu'à une eutrophisation des eaux. Par ailleurs, l'utilisation de produits phytosanitaires, dont certains désormais interdits persistent sur de longues durées dans l'environnement, participe également à la dégradation des sols. Enfin, le défrichement et les périodes de non-exploitation laissent les sols à nu, les rendant vulnérables à l'érosion.

Il n'existe cependant pas de base de données sur la qualité des sols agricoles.

3.2.3. EROSION DES SOLS

En Nouvelle-Calédonie, la sensibilité naturelle des sols à l'érosion résulte de la combinaison des paramètres naturels que sont la topographie, la pluviométrie et l'altération des substrats. Ce phénomène est amplifié par des paramètres anthropiques comme les feux de végétation successifs, les prospections minières à ciel ouvert ou encore la pression des animaux nuisibles. Depuis le milieu du XXème siècle, les exploitations minières dégradent le patrimoine écologique de la Nouvelle-Calédonie en laissant derrière elles de nombreuses mines orphelines sujettes à l'érosion.

La restauration écologique, des sites miniers notamment, consiste à implanter un premier couvert de végétation résistante, pérenne et le plus souvent à base d'espèces natives colonisatrices. Ce couvert végétal de plantes pionnières doit être capable à terme d'amorcer les phénomènes de succession secondaire conduisant progressivement à des groupements végétaux plus complexes et plus diversifiés. La reconstitution de cette couverture végétale initiale est toujours très lente, en raison des mauvaises conditions de nutrition minérale (carence en N, P, K, Ca, déséquilibre Ca/Mg, présence de métaux toxiques) et de l'aridité du milieu en saison sèche.

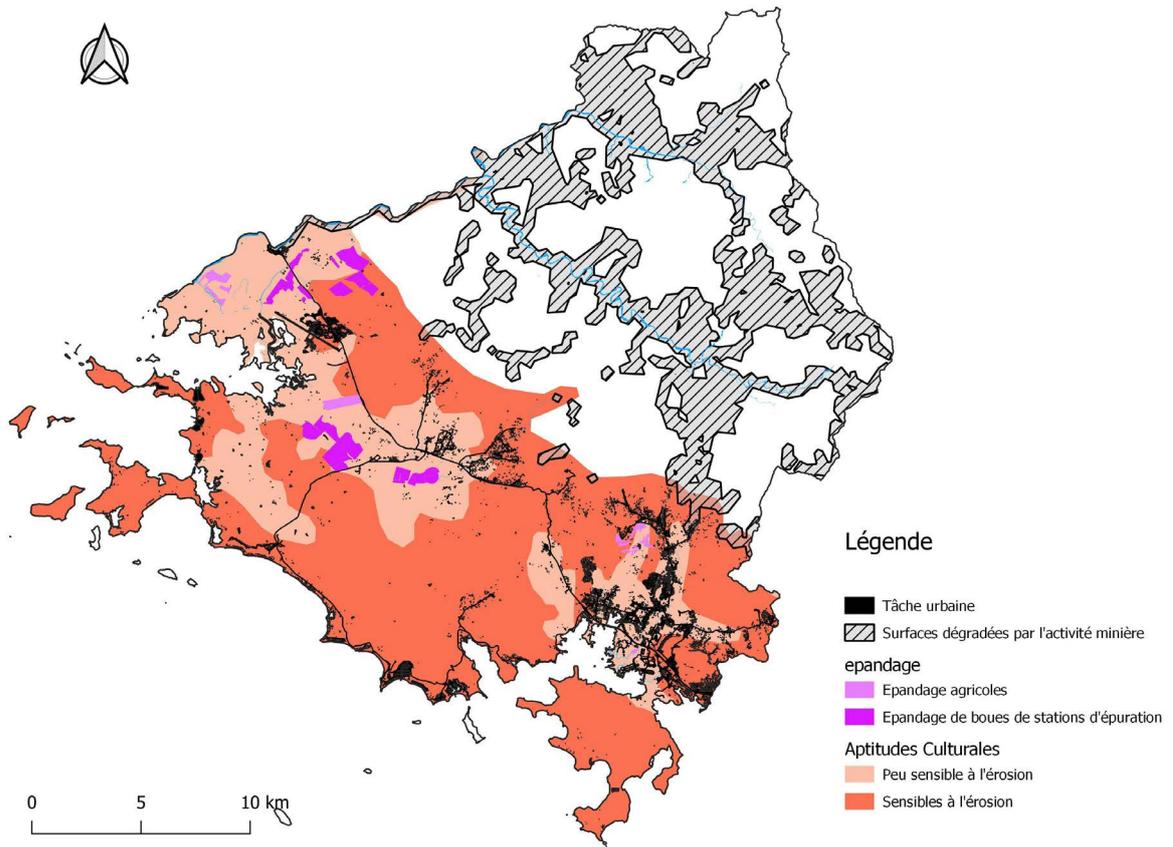


Figure 36 : Carte de synthèse de la qualité des sols à Païta (source : province Sud)

3.3. LES DÉCHETS

3.3.1. LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MUNICIPAUX

Les communes sont compétentes en termes de salubrité publique et prennent en charge la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA), qu'elles financent en percevant des redevances d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) (Code des communes).

La Ville de Païta a transféré au SIGN la responsabilité du traitement de ses déchets afin de mutualiser les moyens avec les trois autres communes de l'agglomération.

Les déchets municipaux regroupent l'ensemble des déchets dont la gestion relève de la compétence de la collectivité, à savoir :

- les ordures ménagères en mélange
- les déchets des ménages collectés séparément
- les déchets d'activités économiques assimilés aux déchets des ménages
- les encombrants des ménages
- les déchets collectés en déchèteries
- les déchets dangereux des ménages
- les déchets du nettoyage (voiries, marchés, etc.)
- les déchets de l'assainissement collectif (notamment les boues de station d'épuration)
- les déchets verts des ménages et des collectivités locales

Le SIGN (Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa) est compétent en matière de gestion et d'exploitation du service public du tri, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de l'agglomération du Grand Nouméa (communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta). La collecte des déchets ménagers reste de la compétence des communes.

Le SIGN a délégué le service public du traitement des déchets ménagers et assimilés à la Calédonienne de Services Publics (CSP), laquelle exploite l'installation de stockage de déchets (ISD) de Gadji, située sur la commune de Païta. Cette ISD reçoit toutes les ordures ménagères de la plupart des communes de la province Sud, à l'exception de celles de l'île des Pins. La CSP exploite également la seule déchèterie de la commune, située sur le site de l'ISD.

Le traitement actuel des ordures ménagères de l'agglomération est en grande majorité l'enfouissement.



Les ordures ménagères sont collectées 2 fois par semaine sur la commune. Les ordures ménagères sont les déchets issus de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et des bureaux. Ne sont pas des ordures ménagères les déchets trop volumineux pour rentrer dans une poubelle, ainsi que les piles, batteries, déchets verts, gravats, etc.



Les déchets verts sont collectés 6 fois par an. À chaque enlèvement, le volume de déchets autorisés par foyer est de 3 m³.

Les déchets verts sont les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux, déchets organiques. Les arbres entiers ne sont pas considérés comme des déchets verts. Il faut les tronçonner en petits morceaux afin qu'ils puissent être collectés.

La pratique veut que les ménages déposent les déchets verts à même l'accotement.



La collecte des encombrants est assurée 2 fois par an sur rendez-vous. Ils doivent être sortis sur le trottoir ou l'accotement. À chaque enlèvement, le volume autorisé est de 3 m³.

Les déchets encombrants sont les déchets volumineux des ménages, comme le mobilier, les appareils ménagers, la literie, les cycles, les palettes en bois, etc.

3.3.2. LES INFRASTRUCTURES DU GRAND NOUMÉA

La gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'agglomération du Grand Nouméa s'appuie sur :

- L'installation de stockage des déchets non dangereux de Gadji à Païta,
- Le centre de tri, de transfert et de valorisation de Ducos,
- La plateforme de broyage de déchets vert sur la déchèterie de la Coulée,
- Le réseau de 6 déchèteries (quais d'apport volontaire) à destination du public.

L'ISD de Gadji

L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Gadji est la seule installation d'enfouissement réglementée de déchets non dangereux de la province Sud. À ce titre, elle accueille l'ensemble des déchets ménagers et assimilés destinés à l'enfouissement et collectés en Province Sud (sauf île des Pins).

L'installation se situe à environ 3 kilomètres du village de Païta et près de 10 kilomètres au Nord-Ouest de Nouméa. Elle est actuellement gérée par la CSP dans le cadre de son contrat de délégation de service public avec le SIGN. La durée de vie estimée du site est de 30 ans, et sa capacité de stockage et d'enfouissement de 120 000 tonnes par an.

Elle se compose de :

- D'une aire d'activité réservée au stockage des déchets (casiers) ;
- D'un quai d'apport volontaire ;
- D'une aire de broyage des Pneus Usagés Non Réutilisables (P.U.N.R.),
- De bassins de décantation/stockage des lixiviats et eaux de ruissellement implantés à l'aval de

l'exploitation pour maîtriser et contrôler ces effluents ;

- D'une unité de traitement des lixiviats par osmose inverse ;
- D'un réseau de voiries permettant de relier les infrastructures entre-elles.

Dans le cadre du plan de phasage du site de Gadji, les travaux de construction du casier E ont été lancés en octobre 2019, pour une livraison en 2021. Il s'agit de l'avant-dernier casier de l'ISD.

Le gouvernement a autorisé la création de la centrale biogaz sur l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISD) de Gadji. La mise en service de la centrale, baptisée Gadji Énergie, est intervenue en 2021. Elle permet de transformer le biogaz émis par l'ISD en électricité.

La société ENERCAL ENERGIES NOUVELLES (EEN), porteur du projet, a déposé auprès du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie une demande de raccordement au réseau public et un prix de rachat de l'électricité. La société WINEO est le développeur du projet, la CSP est l'exploitant et le SIGN, le propriétaire du domaine public.



Figure 37 : L'ISD de Gadji

3.3.3. LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES DU GRAND NOUMÉA

Présentation

Depuis un peu plus de 10 ans, l'agglomération du Grand Nouméa s'équipe en déchèteries avec comme objectif de favoriser le tri à la source des déchets ménagers afin d'encourager la réutilisation, le recyclage ou la valorisation, tout en maîtrisant les coûts.

L'historique d'ouverture des six déchèteries de l'agglomération est le suivant :

- 2007 : Ouverture de la déchèterie de Gadji
- 2009 : Ouverture de la déchèterie de Ducos
- 2012 : Ouverture de la déchèterie de la Coulée
- 2015 : Ouverture de la déchèterie de Magenta
- 2015 : Ouverture de la déchèterie de PK6
- 2017 : Ouverture de la déchèterie de Dumbéa



DÉCHÈTERIE DE GADJI

À l'échelle intercommunale, le réseau des déchèteries du Grand Nouméa est accessible gratuitement à tous les particuliers s'étant acquittés de leur REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Les professionnels ne sont pas accueillis sur les déchèteries de Magenta, PK6 et Dumbéa. Les artisans, commerçants, industriels, entreprises peuvent se rendre sur les trois sites existants à la Coulée au Mont-Dore, à Gadji à Païta, et au dock de Ducos à Nouméa.

La plupart des déchèteries sont ouvertes 7j/7 sur une large plage horaire, à l'exception de la déchèterie de Dumbéa ouverte uniquement le week-end et le mercredi.



Bilan des flux de déchets

Le bilan des flux de déchets transitant dans les déchèteries pour l'année 2019 est le suivant :

Tableau 8 : Bilan des flux de déchets des déchèteries du Grand Nouméa (année 2019)

(TONNES)	DUCOS	DUMBÉA	GADJI	MAGENTA	MT DORE	PK6	TOTAL
Encombrants	2 174	333	1 657	1 928	871	1 011	7 974
Déchets banals	135	39	93	584	44	194	1 090
Métaux	344	96	445	232	258	215	1 589
Déchets verts	798	125	520	1 902	517	1 150	5 011
DEEE	101	14	78	85	51	70	398
Déchets dangereux	77	21	80	61	41	55	335
TOTAL	3 628	628	2 872	4 792	1 781	2 696	16 397
<i>Part des déchets d'activités économiques</i>	14%	0%	18%	0%	6%	0%	7%

- Au total, plus de 16 000 tonnes de déchets ont été récupérées au niveau des déchèteries.
- Près de 80 % des déchets concernent les encombrants et les déchets verts.
- Il existe de fortes disparités entre les déchèteries en ce qui concerne les flux de déchets réceptionnés ainsi que la typologie des déchets.
- La part des professionnels reste faible avec 7 % des déchets provenant des activités économiques.

Attractivité de la déchèterie de Païta

Les déchèteries sont des équipements de gestion des déchets qui ont vocation à accueillir des particuliers. Leur attractivité, en vue d'assurer un taux de fréquentation important des usagers est basée sur de multiples facteurs, dont le temps de trajet pour y accéder. En effet, on peut penser que plus le trajet d'accès à une déchèterie sera court, pour une population donnée, plus elle sera fréquentée. Il apparaît donc intéressant de porter un regard sur la durée de trajet à la déchèterie de Gadji.

L'objectif de cette analyse est donc de mettre en exergue les temps d'accès en voiture en n'importe quel point du réseau routier.

Enfin, en terme d'interprétation des résultats, et bien que la notion de temps soit subjective, on considèrera ici que pour :

- un temps de trajet à une déchèterie < à 5 minutes (bleu), l'attractivité de l'équipement sera jugée très satisfaisante;
- un temps de trajet à une déchèterie compris entre 5 et 10 minutes (turquoise), l'attractivité de l'équipement sera jugée satisfaisante ;
- un temps de trajet à une déchèterie > 10 minutes, l'attractivité de l'équipement sera jugée optimisable.

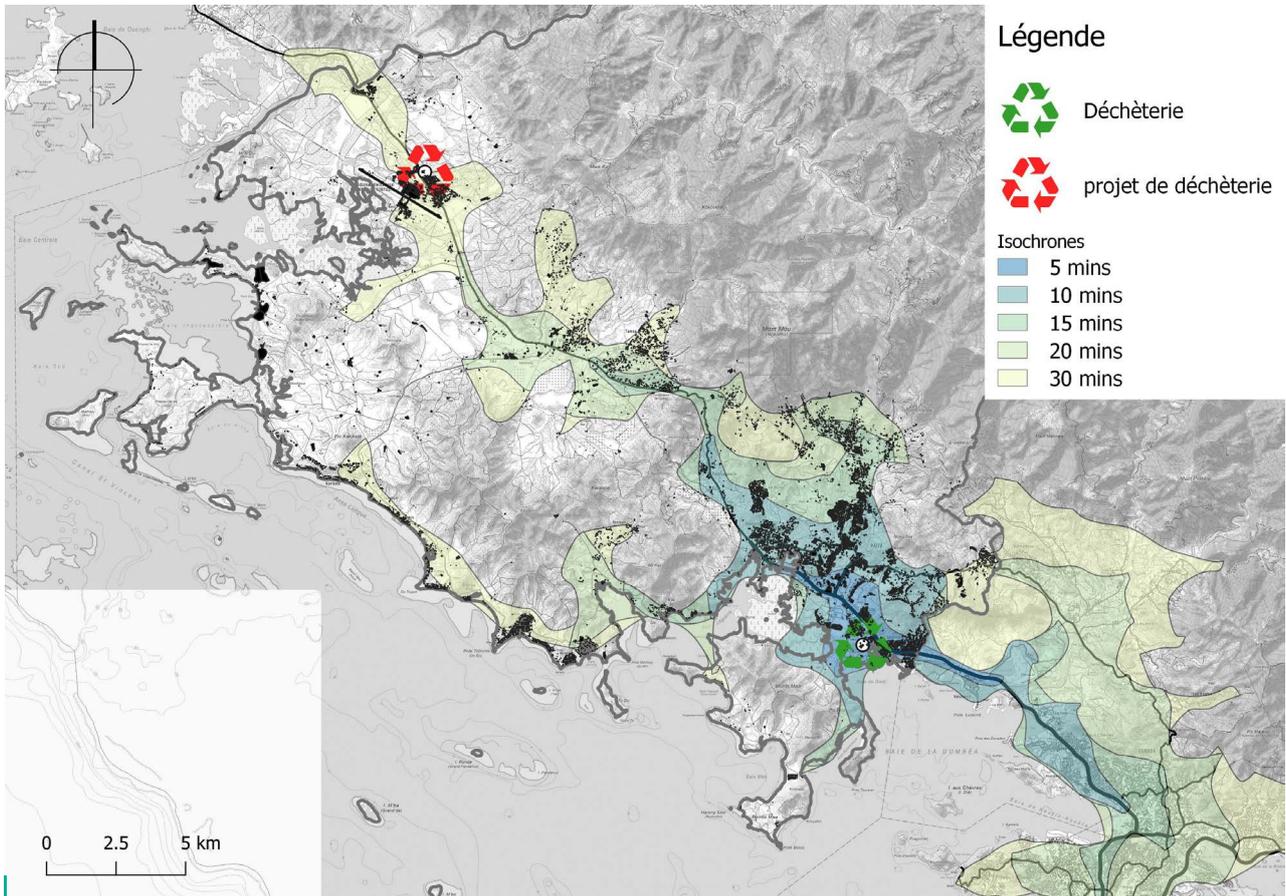


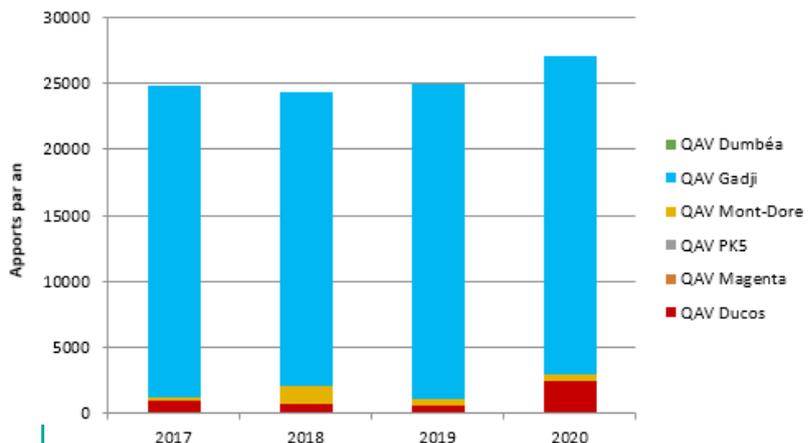
Figure 38 : Carte des durées de trajet à la déchèterie de Gadji (source : ENVIE)

L'emplacement de la déchèterie permet une bonne accessibilité à la partie Sud-Est de la commune, comprenant les zones industrielles, les quartiers de Savannah/Nouré, Les 3 vallées, Nogouta, Beauvallon et le Village. Les secteurs du Littoral, Tontouta, la Tamoia ou encore le Mont-Mou sont situés à plus de 10 minutes en voiture.

Au regard de l'étendue de la commune, la déchèterie existante n'est pas suffisante afin d'assurer une couverture optimale pour toute la population. Il convient cependant de prendre ces résultats avec beaucoup de précautions, car au-delà du temps de trajet, l'attractivité d'une déchèterie peut également dépendre de l'attractivité du secteur (présence de pôle d'attraction comme les équipements sportifs et scolaires, des centres commerciaux, etc.) et de la qualité du réseau routier, etc.

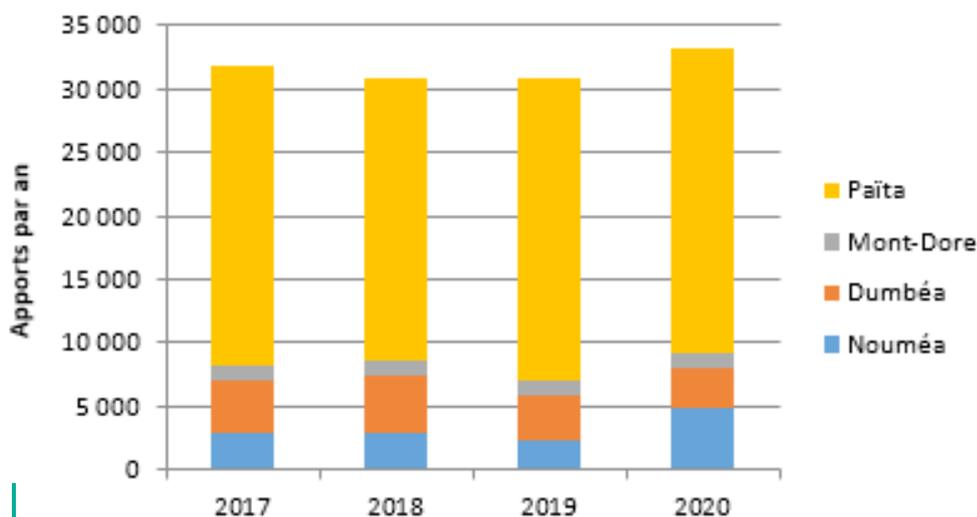
En tout état de cause, la Mairie de Païta porte actuellement un projet de développement d'une déchèterie à Tontouta, pour les habitants de la partie Nord-Ouest de la commune.

La fréquentation des déchèteries fait l'objet d'un suivi par le SIGN. Ainsi, les habitants de Païta utilisent à plus de 80 % l'infrastructure de leur commune. On remarque que 8 % des apports ont lieu à la déchèterie de Ducos et peut être relié à des usages professionnels. Enfin, le QAV du Mont-Dore est également utilisé par les habitants de Païta.



Graphique 19 : Fréquentation des déchèteries par les habitants de Païta

Après une légère baisse en 2018, la fréquentation des déchèteries par les habitants de Païta augmente de 3 % par an, pour atteindre environ 29 000 apports par an, soit un peu plus d'un apport par habitant et par an.



Graphique 20 : Fréquentation de la déchèterie de Gadji

La déchèterie de Gadji a connu une baisse de fréquentation en 2018 et 2019. Elle est essentiellement liée à certains Dumbéens qui ont délaissé le QAV de Gadji pour privilégier le QAV de Dumbéa qui a ouvert fin 2017.

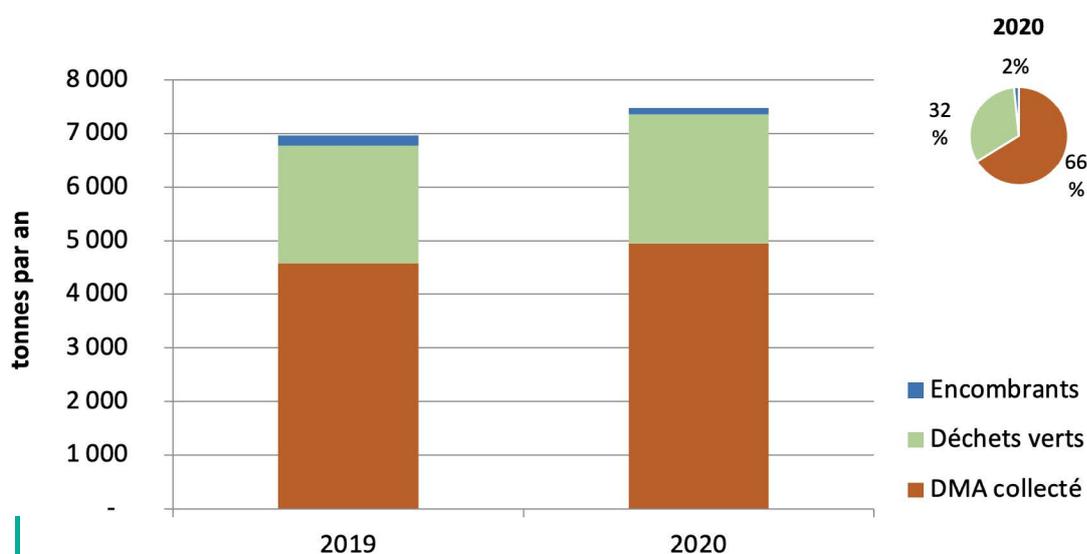
On note également une stagnation de la fréquentation de cet équipement par les habitants de Païta.

3.3.4. ASPECTS QUANTITATIFS

Quantités collectées

En 2020, 7470 tonnes de déchets ont été collectées en porte-à-porte sur la commune. Cela représente 294 kg/hab par an. Les déchets ménagers et assimilés représentent les 2/3 en poids des déchets collectés, les déchets verts, un peu moins d'un tiers et les encombrants seulement 2%.

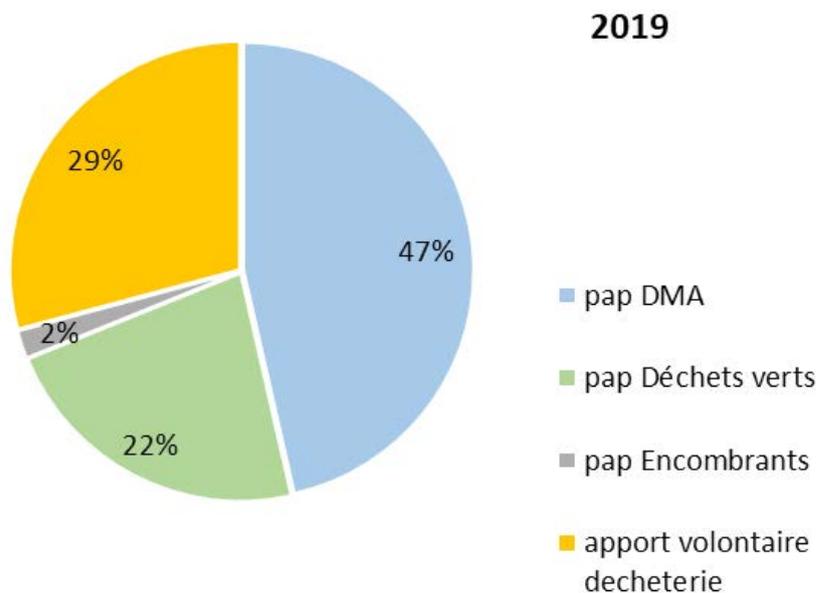
Par rapport à 2019, la quantité collectée a augmenté de 7%.



Graphique 21 : Quantité de déchets collectés en 2020

La répartition mensuelle des collectes de déchets fait apparaître une saisonnalité : plus de déchets sont collectés en saison chaude. Ceci s'explique par une production accrue de déchets verts à cette période.

En intégrant les données de collecte en apports volontaires au niveau de la déchèterie, la quantité totale de déchets municipaux récupérés est de 9837 tonnes en 2019, soit 400 kg/hab par an.



Graphique 22 : Répartition des collectes de déchets en 2019

La collecte en porte-à-porte représente 71 % en poids des déchets récupérés, tandis que l'apport volontaire en déchèterie représente 29 % des déchets.

Le traitement

Une partie des déchets recyclables des déchèteries est directement transférée vers les opérateurs de traitement (ferraille, verre). Une autre partie des recyclables (carton, papier, aluminium, plastique) est acheminée vers le dock de transfert pour y être stockée avant d'être à nouveau transférée vers les opérateurs de traitement ou de conditionnement en local. Le transfert des déchets réglementés (piles, batteries, huiles, DEEE) est effectué par l'éco-organisme TRECODEC.

	EN LOCAL	À L'EXPORT
Ferraille		Valorisation matière à l'export
Métaux non Ferreux		Valorisation matière à l'export
Aluminium	Valorisation matière en local ETV – une partie est utilisée dans le process dans les usines de Nickel	Une partie est exportée pour valorisation matière
Huiles usagées		Valorisation énergétique
Batteries		Valorisation matière à l'export
Piles		Valorisation matière à l'export
DEEE		Valorisation matière à l'export
Pneumatiques usagés	Valorisation matière en local (Drainage pour fond de casier de l'ISD)	Valorisation énergétique à l'export
Verre	Verre broyé et valorisation matière en local (Ecotrans)	
Recyclables (Papier, cartons, plastiques) des QAV et PAV	Valorisation matière en local	Valorisation matière à l'export
Déchets verts de la plateforme de broyage	Broyage / Compostage	Co-compostage

Tableau 9 : Mode de traitement des déchets recyclables dans le Grand Nouméa (2021)

3.3.5. PERSPECTIVES

Le récent schéma directeur intercommunal de prévention et de gestion des déchets du Grand Nouméa 2022-2027 a permis de définir 4 grands axes qui résument la volonté intercommunale sur ses ambitions.

MAÎTRISER

Regroupe les éléments relatifs à l'organisation du service et à la montée en compétence de l'ensemble des acteurs.

RÉDUIRE

Regroupe ce qui a trait à la minimisation des impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets.

MOBILISER

Le succès des politiques de gestion des déchets et de la ressource passe par une forte mobilisation de tous les acteurs de la chaîne allant des producteurs aux usagers.

INTÉGRER

Cela marque le passage de politiques déchets très sectorisées et maîtrisées par les services des collectivités à compétence déchets vers des politiques plus ouvertes et transversales associant d'autres services et acteurs et donc directement en lien avec la mobilisation.

Parmi les objectifs, les actions de réduction des déchets doivent constituer la priorité d'action pour le territoire. Les programmes locaux de prévention, l'émergence des initiatives citoyennes sur le sujet montrent que les possibilités d'agir et d'obtenir des résultats existent. Des moyens sont à mettre en oeuvre pour inciter plus rapidement au changement de comportement des usagers comme les modalités de tarification, les fréquences de collecte ou les dotations.

En fonction des ambitions, la collecte en porte-à-porte doit également faire l'objet d'adaptations pour permettre une incitation plus forte à la prévention et à la valorisation en dehors de la tarification incitative. Les fréquences de collectes, la précollecte (bacsetc.), le volume disponible, le contrôle sont autant de points qui vont devoir se développer pour parvenir à des résultats.

Les principaux axes de la prévention portent sur :

- Les déchets dangereux produits par les ménages dont peu de solutions d'élimination sont aujourd'hui proposées aux habitants.
- Les déchets organiques présentent un potentiel de valorisation très important (compostage, méthanisation, etc.)
- Le gaspillage alimentaire, identifié lors de la campagne de caractérisation et le développement de la gestion de proximité (compostage individuel, collectif, broyage à domicile, gestion des services espaces verts, etc.)
- Le réemploi qui permet de détourner des flux présentant une valeur intéressante localement.

L'étude sur la caractérisation des ordures ménagères réalisée par le SIGN a montré qu'il existe un potentiel très important de valorisation des déchets. Ainsi, les 5 principaux flux de déchets (papiers, cartons, verre, plastiques, métaux) représentent un potentiel de 78 kg/hab par an. Sur cette quantité produite, seuls 11 kg/hab par an sont réellement collectés, soit 14 % du flux.

Enfin, les déchets compostables pourraient être réduits à la source par des opérations de compostage à domicile, de poules, etc. Ces déchets représentent environ un tiers des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) soit 64 kg/hab par an.

3.4. QUALITÉ DES EAUX

3.4.1. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Contrairement au droit métropolitain en matière d'eau et d'assainissement, aucun texte fondateur comprenant les lignes directrices de la politique d'assainissement, de type Loi sur l'Eau, n'a été adopté et rendu applicable de plein droit en Nouvelle-Calédonie.

Le principal texte de référence pouvant concerner l'assainissement en province Sud est la délibération modifiée n°105 du 9 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie. En application de cette délibération, les cours d'eau font partie du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie. La gestion des cours d'eau et des autorisations de prélèvement est déléguée aux provinces Nord et Sud par la délibération n°238/CP du 18 novembre 1997.

Toutefois, il existe une réglementation en matière d'assainissement en Nouvelle-Calédonie : le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie (article L372-1 et suivants) précise que « *les règles particulières applicables à l'évacuation des eaux usées et au raccordement des immeubles aux égouts sont définies par les articles L.1331-1 à L. 1331-12 du code de la santé publique. Les réseaux d'assainissement et les installations d'épuration publics sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial.* »

Ainsi au titre de ces articles du code de la santé publique, les principales obligations sont les suivantes :

- Le raccordement au réseau d'assainissement est obligatoire dans un délai de 2 ans (sauf dérogations dans certains cas).
- Lors de la construction d'un nouvel égout, la commune peut exécuter d'office, aux frais des propriétaires des immeubles intéressés, la partie publique du branchement au réseau.
- Les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge des propriétaires.
- Dès l'établissement du branchement, les fosses et installations de même nature sont mises hors service par les propriétaires.
- Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans les égouts publics doit être préalablement autorisé par la collectivité.
- Les agents du service d'assainissement ont accès aux propriétés privées pour l'application des articles concernant l'assainissement.

La politique municipale en matière d'assainissement est de ne pas créer de grandes stations d'épuration municipales pour traiter les eaux de manière collective, mais de rester sur un principe d'assainissement individuel ou de petits collectifs lors des opérations d'aménagement.

La situation actuelle de l'assainissement des eaux résiduaires urbaines est donc contrastée. On rencontre, dans les secteurs historiques, des systèmes d'assainissement individuels souvent hors normes et incomplets composés pour la plupart d'une simple fosse septique. Pour les constructions plus récentes, on retrouve des filières d'assainissement individuel complètes.

Le contrôle de la conformité d'assainissement est une compétence communale. Le Service de l'Urbanisme dispose d'agents chargés de vérifier, pour toute autorisation, la conformité et la bonne mise en œuvre des dispositifs d'assainissement.

L'assainissement non collectif (ANC)

Il n'existe pas, en province Sud, de cadre réglementaire sur l'assainissement non collectif (ANC). En pratique, les dispositifs d'assainissement autorisés lors des demandes de permis de construire sont généralement ceux ayant fait l'objet d'un avis technique au niveau national.

Les habitations les plus récentes reçoivent aujourd'hui des filières individuelles complètes, qui peuvent présenter des niveaux de performance élevés. Ce type d'assainissement est intéressant dans les secteurs diffus ainsi que dans les zones où la réfection des réseaux d'assainissement en réseau séparatif serait trop coûteuse. Il n'existe pas de règle définissant une taille minimale de parcelle afin d'autoriser un assainissement non collectif, bien que de nombreux documents d'urbanisme fassent référence à des parcelles minimales de 10 ares pour recevoir un ANC. Cependant, d'autres critères sont tout aussi importants que la taille du terrain : l'aptitude des sols, la capacité d'accueil de l'habitation, la surface bâtie, les chemins d'accès, les contraintes topographiques (pente, etc.) et/ou géométriques, les distances imposées par d'éventuelles servitudes de passage de réseaux in situ ou à proximité (eau, gaz, etc.).

De nombreuses filières innovantes se sont développées ces dernières années. Elles permettent une réduction importante de leur emprise tout en garantissant une épuration de qualité. Les stations compactes proposées par les fournisseurs respectent généralement les performances épuratoires minimales métropolitaines de 30 mg/L en MES et 35 mg/L pour la DBO5. Leur compacité permet de s'affranchir de gros travaux de terrassement, car elles nécessitent un espace allant de 1 à 6 m². En comparaison aux systèmes classiques qui couvrent généralement plus de 25 m² par logement.

Véritables stations d'épuration miniatures, elles reprennent les mêmes principes de traitement et sont constituées d'une succession de dispositifs (décanteur, bassin d'aération, clarificateur). Les technologies utilisées sont diverses (boues activées, cultures bactériennes fixées sur des bio disques, filtrations membranaires, etc.) et nécessitent un suivi réalisé par un professionnel. En effet, comme pour tout système de traitement, qu'il soit individuel ou collectif, le fonctionnement nécessite une surveillance et demande un entretien particulier.

Les ouvrages d'assainissement classés ICPE

En province Sud, un ouvrage d'assainissement fait l'objet de la réglementation ICPE à partir de 51 EH (équivalent habitant). Ce type d'installation entre donc sous le giron de l'inspection des installations classées.

En 2021, 57 ouvrages classés sont recensés sur la commune représentant une capacité totale d'épuration de 12 398 EH. En 2015, cette capacité était de 10 400 EH, soit une augmentation de 333 EH/an ou encore un taux de croissance de 3,0 % par an. Sur la même période, la population a augmenté de 700 habitants par an. **La capacité de traitement collectif des eaux usées augmente donc moins vite que la population.**

56 % de la capacité de traitement concerne des résidences à usage d'habitation, 29 % des écoles et 20 % des Etablissements Recevant du Public (ERP).

La capacité de traitement des résidences représente près de 7 300 EH, soit l'équivalent de 1 200 logements types (au regard de la typologie des logements rencontrés sur la commune et des méthodes de dimensionnement des ouvrages d'assainissement) soit 17 % des résidences principales de la commune. Ces installations sont souvent récentes et correspondent à des opérations groupées.

Les rapports d'inspection de la police des ICPE font également apparaître des défaillances sur les ouvrages les plus anciens, notamment dans les groupes scolaires lorsqu'ils sont constitués de simples fosses toutes eaux ou de filtres percolateurs.

L'assainissement des eaux usées s'inscrit dans la lutte contre la pollution des milieux aquatiques. Le traitement des eaux usées présente un double défi de santé publique et de protection de l'environnement.

Face à l'augmentation de la population sur le territoire communal la pression sur les milieux va augmenter de manière proportionnelle aux rejets urbains.

La municipalité devra être vigilante face aux nouvelles opérations immobilières et continuer d'encourager les dispositifs d'assainissement semi-collectifs lors d'opérations d'aménagement groupées.

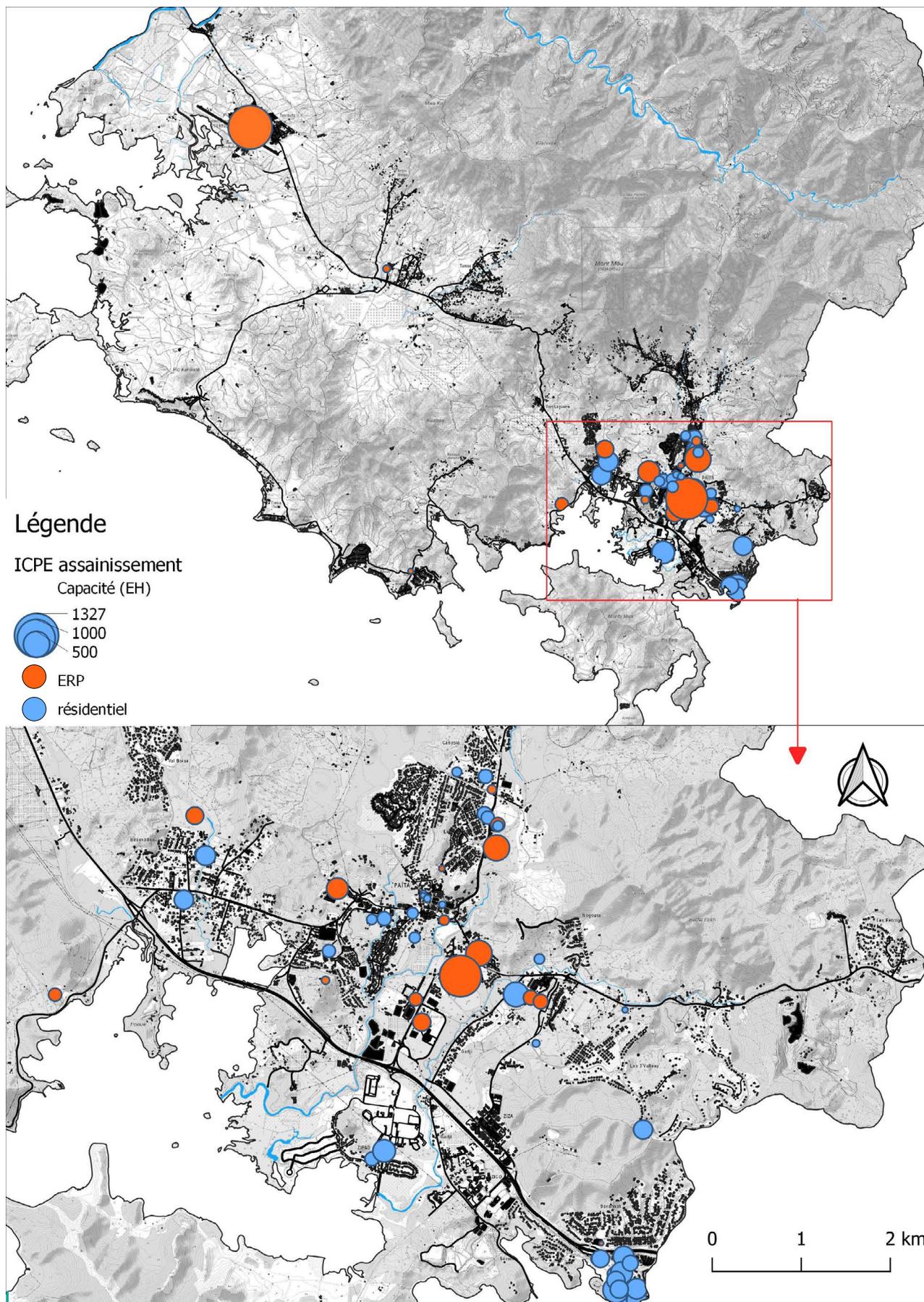


Figure 39 : Carte des ouvrages d'assainissement classés ICPE

3.4.2. QUALITÉ DES EAUX DES COURS D'EAU

La DAVAR réalise des analyses de la qualité des eaux des cours d'eau au niveau de 4 sites : 2 sites portent sur la Carignan (1 point en amont au niveau du captage AEP et un point en aval) et 2 autres sur la Karikouïé (1 point en amont au niveau du captage AEP et un point en aval). Les résultats des analyses réalisées de 2018 à 2021 sont présentés ci-après.

En l'absence de textes et de référentiels calédoniens adaptés, la DAVAR utilise les limites et références de qualité des eaux de l'arrêté métropolitain du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine. L'annexe 3 de l'arrêté susvisé classe les eaux superficielles en trois groupes en fonction du niveau de traitement nécessaire pour satisfaire l'usage AEP.

- GROUPE A1 (en bleu dans le tableau) : traitement physique simple et désinfection ;
- GROUPE A2 (en jaune dans le tableau) : traitement normal physique, chimique et désinfection ;
- GROUPE A3 (en rose dans le tableau) : traitement physique et chimique poussé, à des opérations d'affinage et désinfection.

CARIGNAN C1

Point de prélèvement AEP

Date	Production d'eau potable
03/09/2018	
22/10/2018	
03/12/2018	
09/04/2019	
25/07/2019	
16/10/2019	
02/06/2020	
29/07/2020	
16/09/2020	
20/10/2020	
29/04/2021	
22/06/2021	Colif ttx
	P
02/11/2021	

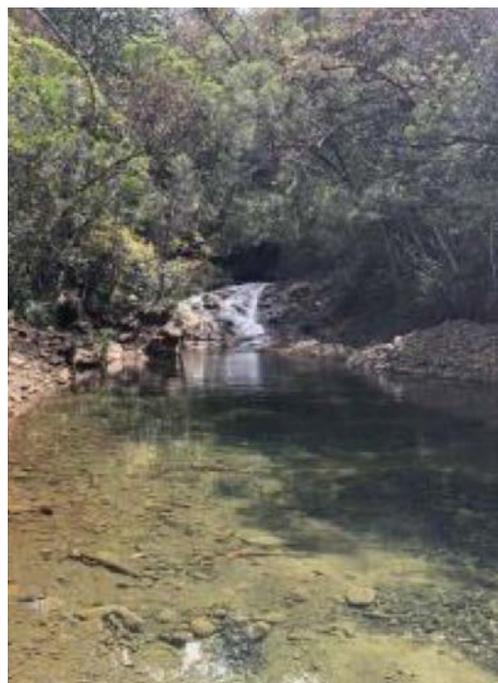


Les résultats font apparaître une eau de bonne qualité facilitant la production AEP. Seul un point de prélèvement (22/06/21), voit sa qualité déclassée en raison des coliformes totaux ainsi que des matières phosphorées.

Point de prélèvement AEP

**ROCHE
BLANCHE C2**

Date	Production d'eau potable
03/09/2018	
22/10/2018	
03/12/2018	
09/04/2019	
25/07/2019	
16/10/2019	Entéro
02/06/2020	
29/07/2020	
16/09/2020	
20/10/2020	
29/04/2021	P
22/06/2021	
02/11/2021	



Les résultats font apparaître une eau de bonne qualité facilitant la production AEP. Seuls deux points de prélèvement voient leurs qualités déclassées en raison des coliformes totaux ainsi que des matières phosphorées.

Concernant les autres usages que la production AEP, l'interprétation des résultats d'analyse est fonction du SEQ-Eau Superficielle (V2)* : les classes d'aptitude de l'eau à satisfaire la biologie et les usages sont indiquées ci-dessous :

APTITUDE À LA BIOLOGIE	
	potentialité de l'eau à héberger un grand nombre de taxons polluo-sensibles, avec une diversité satisfaisante
	potentialité de l'eau à provoquer la disparition de certains taxons polluo-sensibles, avec une diversité satisfaisante
	potentialité de l'eau à réduire de manière importante le nombre de taxons polluo-sensibles, avec une diversité satisfaisante
	potentialité de l'eau à réduire de manière importante le nombre de taxons polluo-sensibles, avec une réduction de la diversité
	potentialité de l'eau à réduire de manière importante le nombre de taxons polluo-sensibles ou à les supprimer, avec une diversité très faible
LOISIRS ET SPORTS AQUATIQUES	
	eau de qualité optimale pour les loisirs et sports aquatiques
	eau de qualité acceptable pour les loisirs et sports aquatiques, mais une surveillance accrue est nécessaire
	eau inapte à tous les loisirs et sports aquatiques

PRODUCTION D'EAU POTABLE	
	eau de qualité acceptable, mais nécessitant un traitement de désinfection
	eau nécessitant un traitement simple
	eau nécessitant un traitement classique
	eau nécessitant un traitement complexe
	eau inapte à la production d'eau potable
QUALITÉ DE L'EAU	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Médiocre
	Mauvaise
USAGE ABREUVAGE	
	eau permettant l'abreuvement de tous les animaux, y compris les plus sensibles (animaux "adolescents" et animaux en gestation ou allaitants)
	eau permettant l'abreuvement des animaux matures, moins vulnérables (bovins et ovins). Surveillance accrue nécessaire
	eau inapte à l'abreuvement des animaux
USAGE IRRIGATION	
	eau permettant l'irrigation des plantes très sensibles ou de tous les sols
	eau permettant l'irrigation des plantes sensibles ou de tous les sols
	eau permettant l'irrigation des plantes tolérantes ou des sols alcalins ou neutres
	eau permettant l'irrigation des plantes très tolérantes ou des sols alcalins ou neutres
	eau inapte à l'irrigation

*SEQ-Eau Superficielle (V2) : le Système d'Evaluation de la Qualité de l'eau est un outil pour caractériser l'état physico-chimique des cours d'eau, utilisé par les services de l'Etat et les collectivités pour évaluer la qualité des eaux (de surface ou souterraines) en France.

CARI 180

Ce point de prélèvement est situé à proximité des lotissements Canysia et Nétéa. Il subit des pressions anthropiques par le rejet d'eaux usées traitées par des dispositifs variés.

On remarque que d'une manière générale l'eau est de bonne qualité à l'exception de quelques paramètres déclassant comme les coliformes totaux, le nickel ou le calcium. Ceci peut être dû à la géologie de la Nouvelle-Calédonie.

Pour les usages de loisirs et de sports aquatiques, l'eau est de qualité optimale à acceptable.

Pour l'abreuvement des animaux et l'irrigation, l'eau reste de bonne qualité.

Enfin, concernant l'aptitude à la biologie, l'eau est de bonne qualité avec là aussi, quelques paramètres déclassants (Ni, P, Znetc.) qui peuvent être liés à la géologie de l'île. (Cf. Annexe 1)



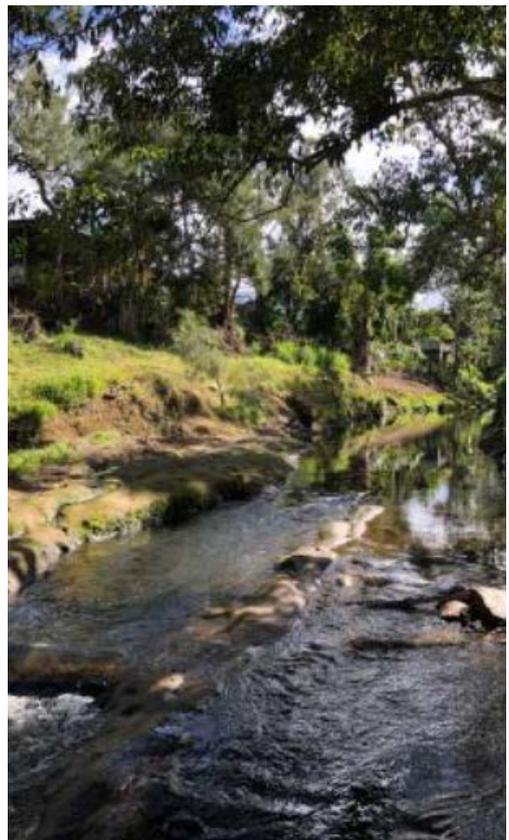
Ce point de prélèvement est situé en aval du village, au niveau de la plaine des sports. Il reçoit les rejets d'eaux usées traitées domestiques situés en amont dans le bassin versant.

D'une manière générale l'eau est de qualité moyenne, avec une pollution aux microorganismes, au nickel et au calcium. On remarque donc que sur ce point l'impact des rejets d'eaux usées se fait sentir.

L'eau reste cependant de qualité acceptable pour les loisirs et les sports aquatiques.

Pour l'abreuvement des animaux et l'irrigation, l'eau reste de bonne qualité.

Enfin, concernant l'aptitude à la biologie, l'eau est de bonne qualité à l'exception de quelques métaux lourds (Cr, Ni) et des matières phosphorées qui, une fois encore, peuvent être liés à la géologie de l'île. (Cf. Annexe 2)



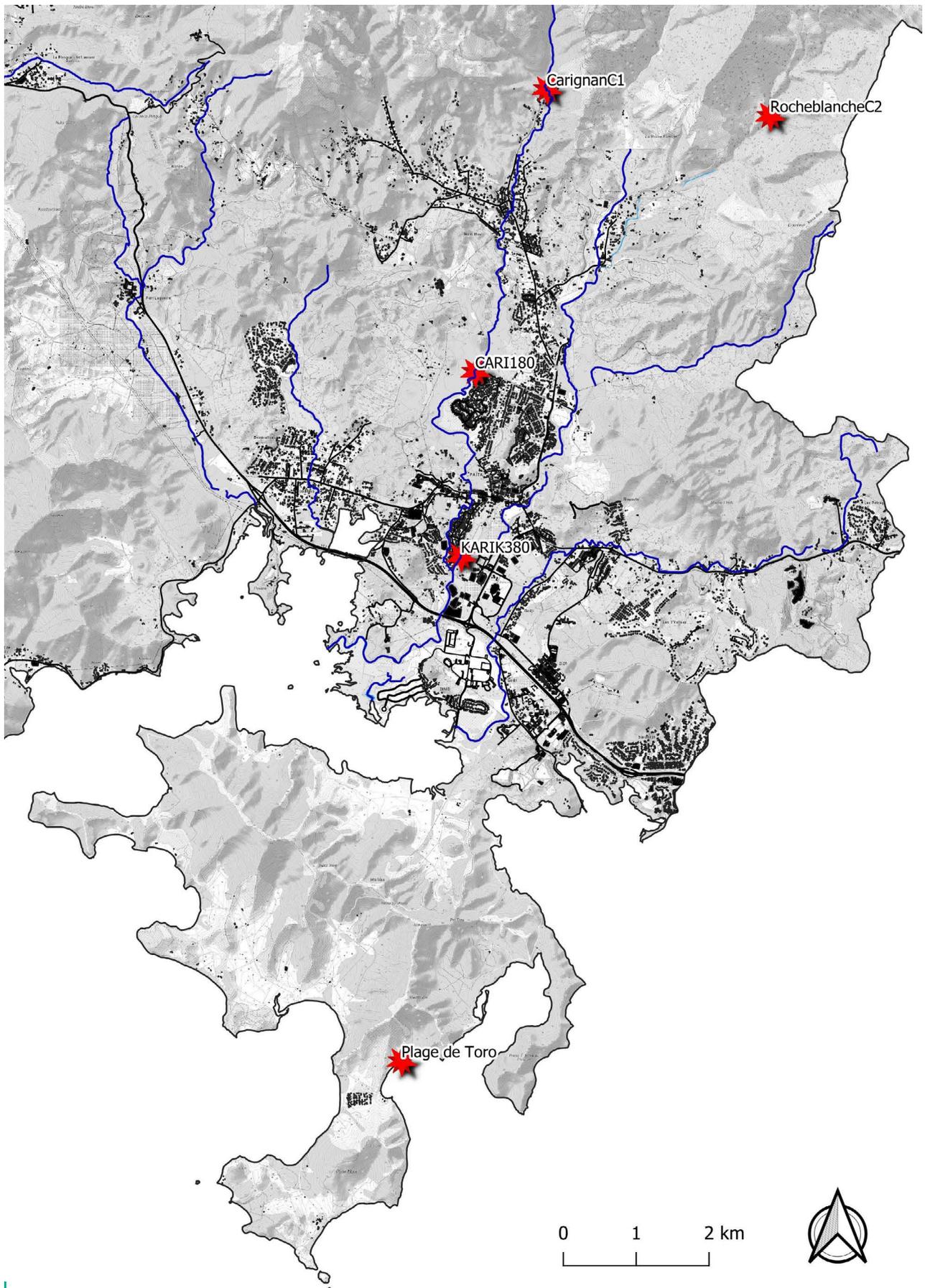


Figure 40 : Carte de localisation des points de prélèvement (sources : DITTT, ENVIE)

3.4.3. QUALITÉ DES EAUX DU LITTORAL

Le suivi régulier de la qualité des eaux de baignade permet de connaître les impacts de divers rejets éventuels situés à l'amont du site et notamment d'apprécier les éventuels dysfonctionnements liés à l'assainissement d'eaux usées, aux rejets d'eaux pluviales souillées, etc., qui influenceraient la qualité de l'eau du site de baignade. Les connaissances ainsi acquises peuvent fournir une aide à la décision aux collectivités locales afin d'améliorer la maîtrise des pollutions éventuelles.

La qualité des eaux de baignade est réglementée par plusieurs textes :

- Délibération 23/CP du 1er juin 2010 portant dispositions administratives applicables aux piscines et fixant les principes généraux en matière de normes sanitaires et d'hygiène applicable aux piscines et aux eaux de baignade en Nouvelle-Calédonie.
- Arrêté 2010-3055 du 14 septembre 2010 fixant les normes microbiologiques et physico-chimiques des eaux de baignade.
- Arrêté 2010-3057 du 14 septembre 2010 fixant les dispositions relatives au contrôle des eaux de baignade.

Le classement des eaux de baignade en zone côtière est calculé sur la base de l'ensemble des résultats d'analyse récoltés dans le cadre des contrôles et sur 4 saisons balnéaires consécutives avec un minimum de 16 données. Il s'appuie essentiellement sur les paramètres microbiologiques en lien avec un risque sanitaire.

Les valeurs seuils utilisées pour classer les eaux de baignade par la DASS-NC sont présentées ci-dessous. Elle utilise plusieurs valeurs seuils pour interpréter les résultats d'analyse d'une eau de baignade en mer et informe la municipalité afin qu'elle prenne des mesures pour garantir la protection des baigneurs.

Tableau 10 : Classement des eaux de baignade (source : DASS-NC)

QUALIFICATION D'UN PRÉLÈVEMENT	ESCHERICHIA COLI	ENTÉROCOQUES INTESTINAUX	RISQUES ET RECOMMANDATIONS SANITAIRES
Bon	≤ 100 *	≤ 100 *	Eau de bonne qualité Risque sanitaire très faible
Moyen	>100 et ≤ 1000 **	> 100 et ≤ 370 **	Qualité des eaux moyenne Le risque sanitaire existe, mais reste cependant modéré
Mauvais	> 1000	> 370	Mauvaise qualité des eaux Risque sanitaire élevé Baignade déconseillée
Fermeture de la baignade	> 2000 ***	Pas de valeur impérative	Risque sanitaire avéré La baignade doit être interdite

* valeurs guides : indiquées dans la réglementation néo-calédonienne dans la délibération 23/CP du 1er juin 2010 et l'arrêté n°2010-3055/GNC du 1 septembre 2010. Une valeur-guide est conformément aux recommandations de l'OMS un niveau de concentration de polluants dans un milieu (eau, air, air intérieur, sol) fixé dans le but d'éviter de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine, à atteindre et à ne plus dépasser dans la mesure du possible. En dessous de ce seuil, l'eau est considérée comme étant de bonne qualité.

** valeurs AFSSET : définies par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, devenue Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Ces valeurs sont proposées dans le rapport "valeurs seuils échantillon unique pour les eaux de baignade : étude de faisabilité méthodologique" de septembre 2007 repris également par le ministère français en charge de la santé pour qualifier une pollution de l'eau de baignade. Ces seuils sont une référence pour la mise en place, par la municipalité responsable de l'eau de baignade, des procédures de gestion des pollutions et pour qualifier la qualité bactériologique d'une eau de baignade.

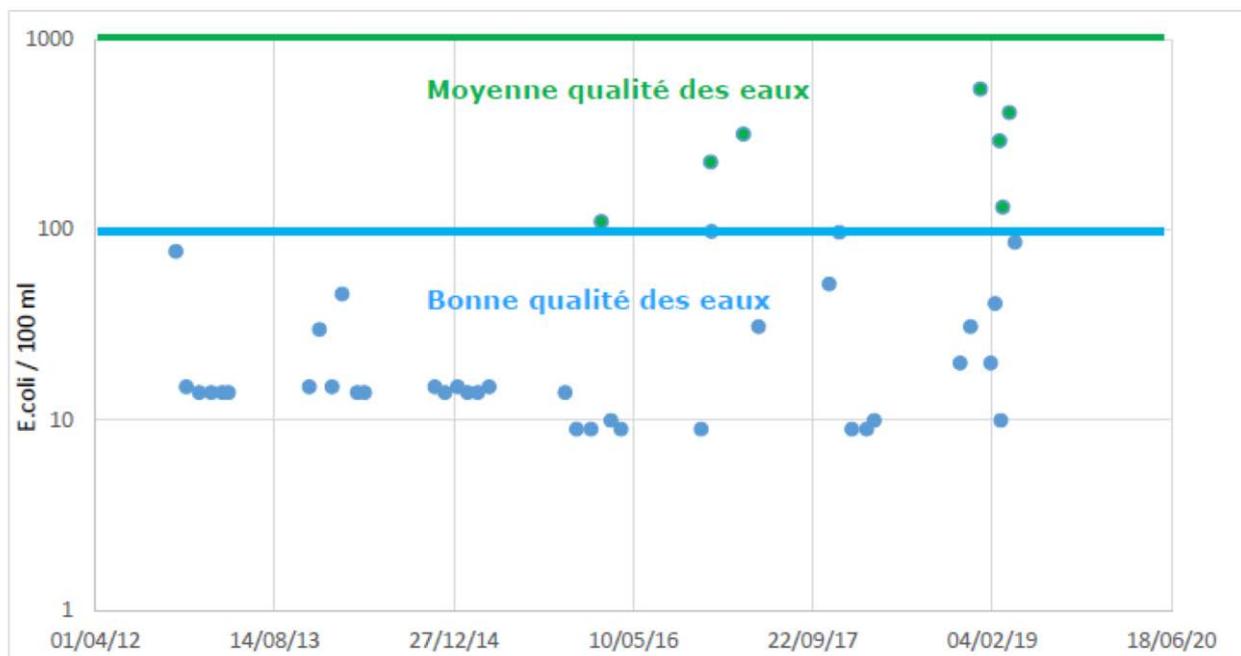
*** valeur impérative : indiquées dans la réglementation néo-calédonienne dans la délibération 23/CP du 1er juin 2010 et l'arrêté n° 2010-3055/GNC du 14 septembre 2010. Au-delà de la valeur impérative, la baignade doit être interdite

Un seul site fait l'objet d'un suivi de la qualité des eaux de la baignade sur la commune de Païta, il s'agit de la plage de Toro.

Les résultats des contrôles de la DASS ont permis de constater 2 épisodes de pollution en 2017 et 2018 avec des valeurs très supérieures (> 24196 UFC/100 ml) à la valeur impérative (<2000 UFC/100ml), ce qui a eu pour conséquence dans les deux cas la fermeture de la baignade par deux arrêtés municipaux :

- Le 13 février 2017,
- Le 09 avril 2018, (une analyse réalisée le 16 avril a permis de lever l'interdiction de baignade).

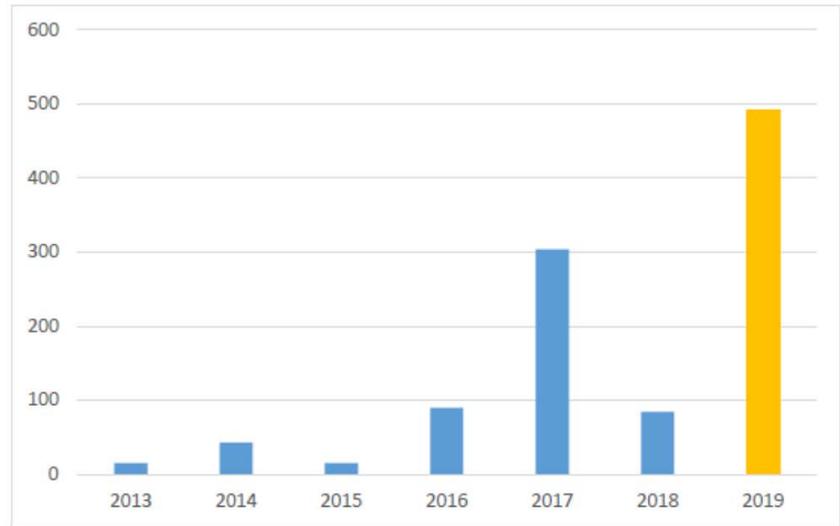
Cependant, si on écarte ces deux épisodes exceptionnels de pollution, la qualité des eaux de la plage de Toro peut être qualifiée de bonne à moyenne depuis 2012 comme le montre le graphe ci-dessous.



Graphique 23 : Qualité bactériologique (E.coli) des eaux de baignade de la plage de Toro de 2013 à 2019 hors épisodes de pollution (source : Littoralys)

Sur le plan statistique (basé sur les 44 analyses hors épisodes de pollution), la moyenne est de 68 UFC/100ml.

En prenant l'évolution des 95 percentiles pour E.coli par saison (hors épisodes de pollution), on peut constater que la qualité des eaux de baignade se dégrade en 2019. Pour rappel, le 95 percentile est la valeur telle que 95 % des valeurs mesurées sont en dessous et 5 % sont au-dessus.



Graphique 24 : Évolution du 95 percentile pour le paramètre E.coli pour les saisons de 2013 à 2019 (source: Littoralys)

Le suivi de la qualité des eaux de baignade réalisé par la DASS au niveau de la plage (soit 44 analyses de 2012 à 2019), permet de qualifier les eaux de qualité moyenne à bonne. La plage reste cependant vulnérable à des épisodes de pollution pouvant aboutir à des interdictions de baignades.



Figure 41 : Plage de Toro

4. CADRE DE VIE ET PAYSAGE



4.1. L'ANALYSE PAYSAGÈRE

Les paysages de Païta se caractérisent par un ensemble de critères tels que le relief, les éléments structurants, les limites physiques et visuelles ainsi que le couvert végétal. L'analyse paysagère a pour objet de délimiter les entités paysagères élémentaires du territoire et d'en caractériser les éléments structurants.

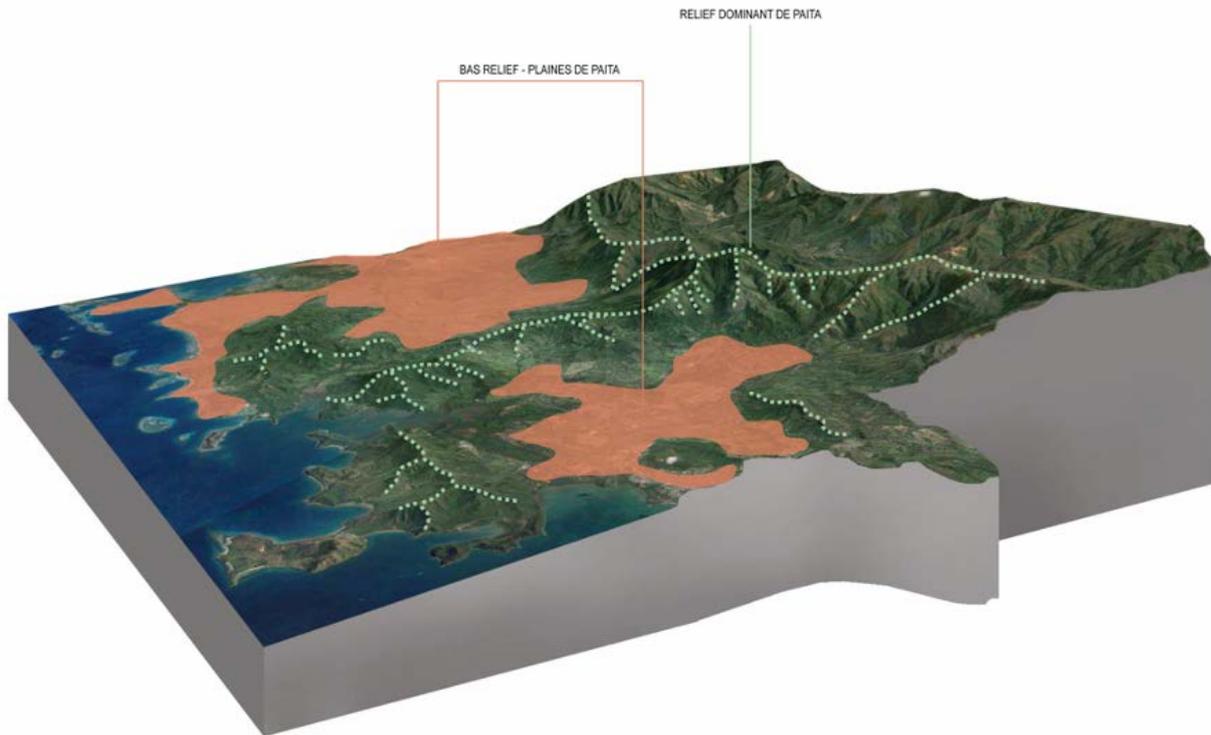


Figure 42 : Bloc diagramme illustrant le relief dans le paysage à grande échelle

4.1.1. PERCEPTION DE L'ESPACE SUR LA COMMUNE DE PAÏTA

Le paysage : le relief et le modelé

Le relief est un critère essentiel dans l'analyse paysagère puisqu'il représente la structure du territoire. Il influence la nature et la perception de l'occupation du sol.

Ici, le relief est dominant sur l'arrière de la ville au Nord et, via un axe transversal par le Col de la Pirogue, se poursuit en long sur le Sud de la commune.

Le relief révèle implicitement les espaces urbanisés et d'urbanisation future. En effet, le paysage actuel indique deux espaces de faible relief susceptible de répondre à de futurs projets d'urbanisation. Il convient toutefois de croiser cela avec les contraintes naturelles et économiques (agriculture notamment).

Les points hauts représentent des points de vue potentiels.

Le paysage : les voies

Les voies dans le paysage de Païta structurent le territoire et constituent des éléments linéaires du paysage urbain.

Elles permettent l'organisation du mouvement et de dégager certaines perspectives.

Parmi les voies structurantes de la ville :

- La RT1, axe dominant du territoire qui traverse l'entièreté de la commune,
- 2x2 voies (VE2) qui offre un potentiel de visuel selon plusieurs séquences,
- Route historique du Mont Mou, qui dessert le village vers les hauteurs du Mont Mou,
- Piste privée de la pointe Maa qui n'est actuellement pas bouclée, mais qui offre une ressource de "route de la corniche",
- Route du littoral d'Ondémia à Nassandou,

L'ensemble de ces voies s'organise en réseau et couvre la majorité du territoire. Le bloc-diagramme ci-dessous met en évidence le tracé des voies qui se sont dessinées à travers les contraintes paysagères.

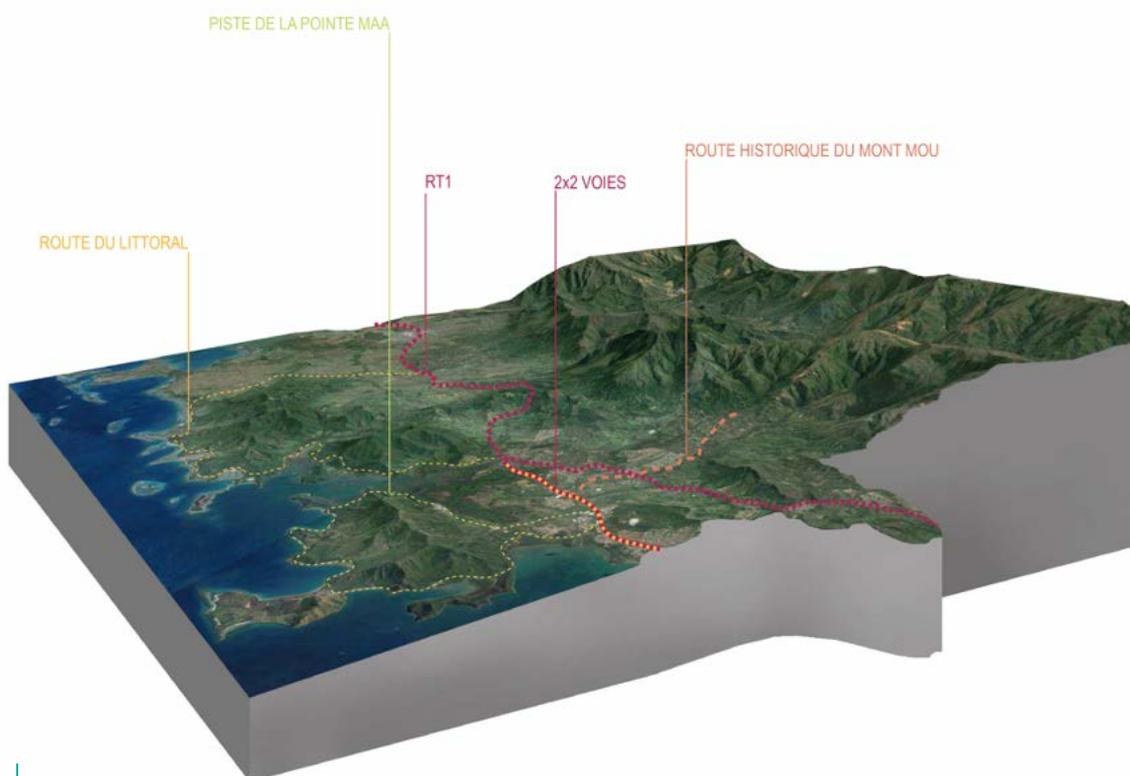


Figure 43 : Bloc diagramme illustrant les voies structurantes du territoire communal

Le paysage : les limites physiques et visuelles

Les limites dans le paysage sont des éléments linéaires qui ne sont pas obligatoirement infranchissables, mais qui délimitent des entités clairement identifiables.

Le relief de la commune représente la plus grande limite de ce territoire. Il crée à la fois un blocage physique et visuel. En effet, au Nord la commune se délimite par les lignes de crête des montagnes. Au Sud, le littoral est limité entre le bord de mer et une longue frange transversale de relief. Ces massifs transversaux rendent la structure du territoire discontinue et imperméable au niveau de cette arête.

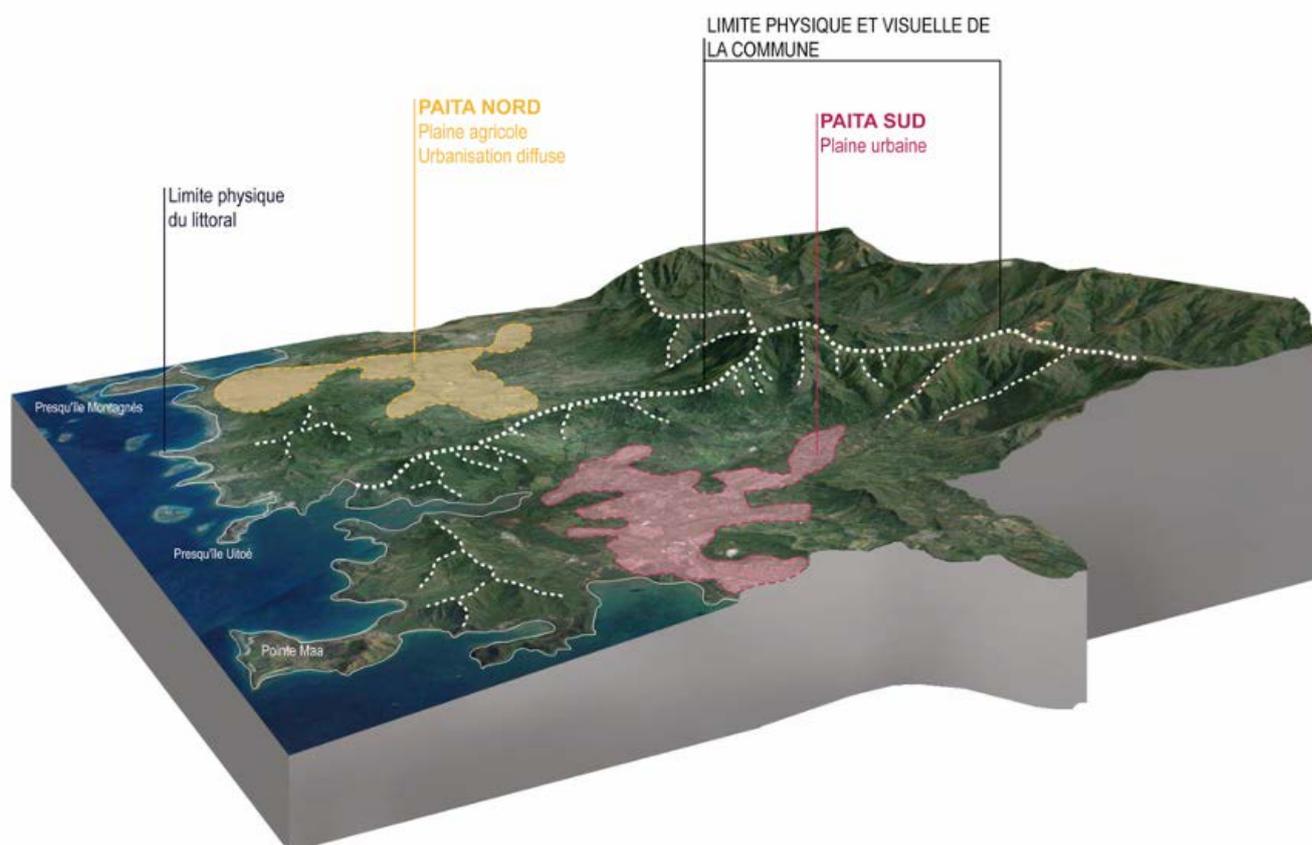


Figure 44 : Bloc diagramme illustrant les limites physiques et visuelles de la commune

L'œil humain appréhende plus clairement les lignes et les contours, de ce fait les montagnes et leurs lignes de crêtes sont des éléments du paysage remarquables aux yeux des gens.

Telle une couture, le paysage délimite deux entités clairement identifiables. Située au Nord de la commune, la plaine de la Tamoà accueille la plus grande partie des terres agricoles accompagnée de quelques grappes d'habitations diffuses. La seconde au Sud constitue la plaine urbaine regroupant le centre-ville, les zones industrielles et la majorité des pôles d'habitations du centre urbain.

Les presqu'îles Montagnès, de Uitoé et de la Pointe Maa, représentent des avancées de terre limitée par la mer à forts potentiels paysagers. Ces entités encore peu développées pourraient être support de projets enrichissants pour la commune.

4.1.2. UN SITE MARQUÉ PAR UNE GRANDE DIVERSITÉ DE STRUCTURES PAYSAGÈRES

Le paysage de Païta possède de multiples facettes. Entre les hauts reliefs encadrant les plaines, le territoire possède des paysages riches et divers.

La commune est constituée de plaines basses qui confèrent un effet de cuvette où le réseau hydrographique s'étale et vient mourir sur les hauteurs des versants. Cette morphologie a défini les zones d'urbanisation qui se concentrent dans les plaines et sur la côte littorale.

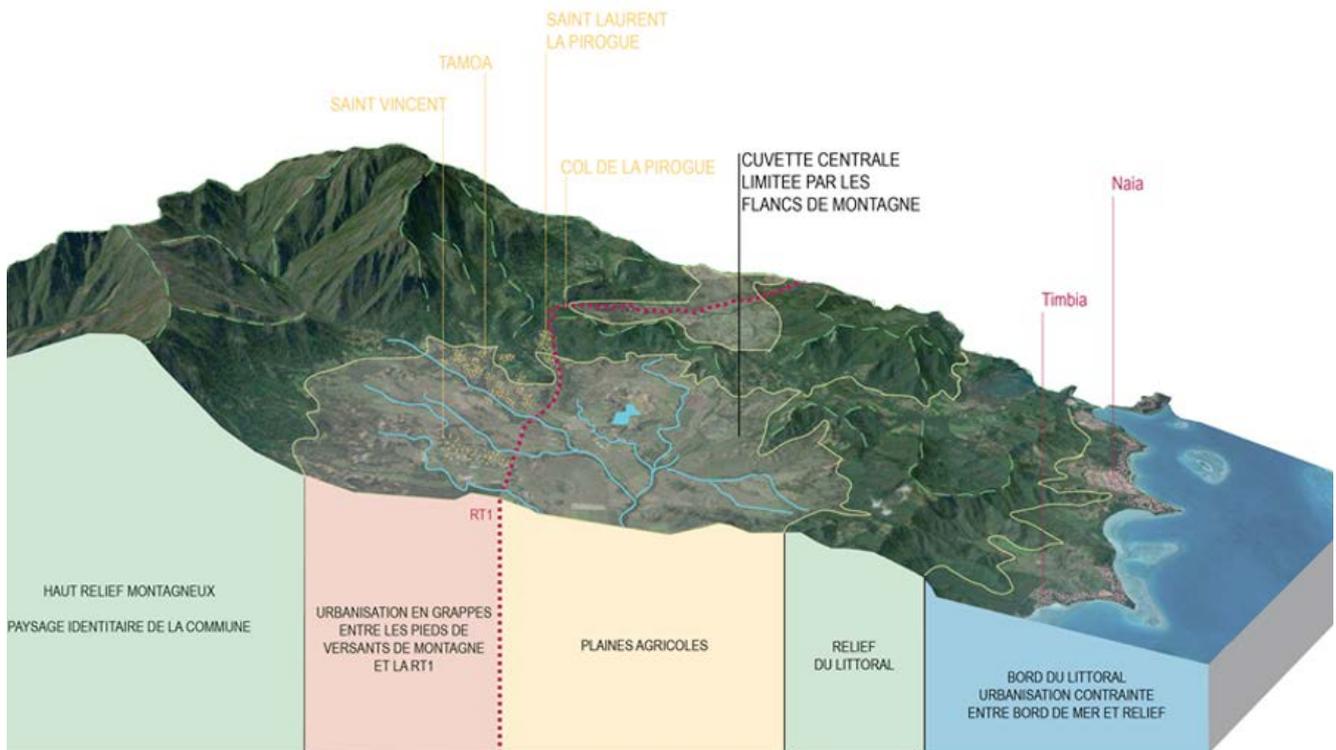


Figure 45 : Bloc diagramme illustrant les différentes structures paysagères rencontrées sur la commune

4.1.3. INVENTAIRE DES PAYSAGES

Paysages agricoles

Dans le paysage agricole de la commune, la plaine de la Tamoia possède la plus grande superficie de terres agricoles. Il est de par sa superficie le troisième bassin versant de la province Sud après celui de la Tontouta et de la Ouenghi. Ce bassin versant est bordé au Nord par une chaîne de montagnes avec au Sud les Monts Kongoue, Titéma et Ouassio qui constituent en quelque sorte le prolongement de cette chaîne. Ce bassin s'étend à l'Est jusqu'au Mont Mou, son point culminant.

Le bassin se compose majoritairement de plaines

qui ont pour la plupart un statut agricole. Ces plaines ne dépassent pas les 100 mètres d'altitude, mais avoisinent les 60 mètres se rapprochant progressivement du niveau de la mer.

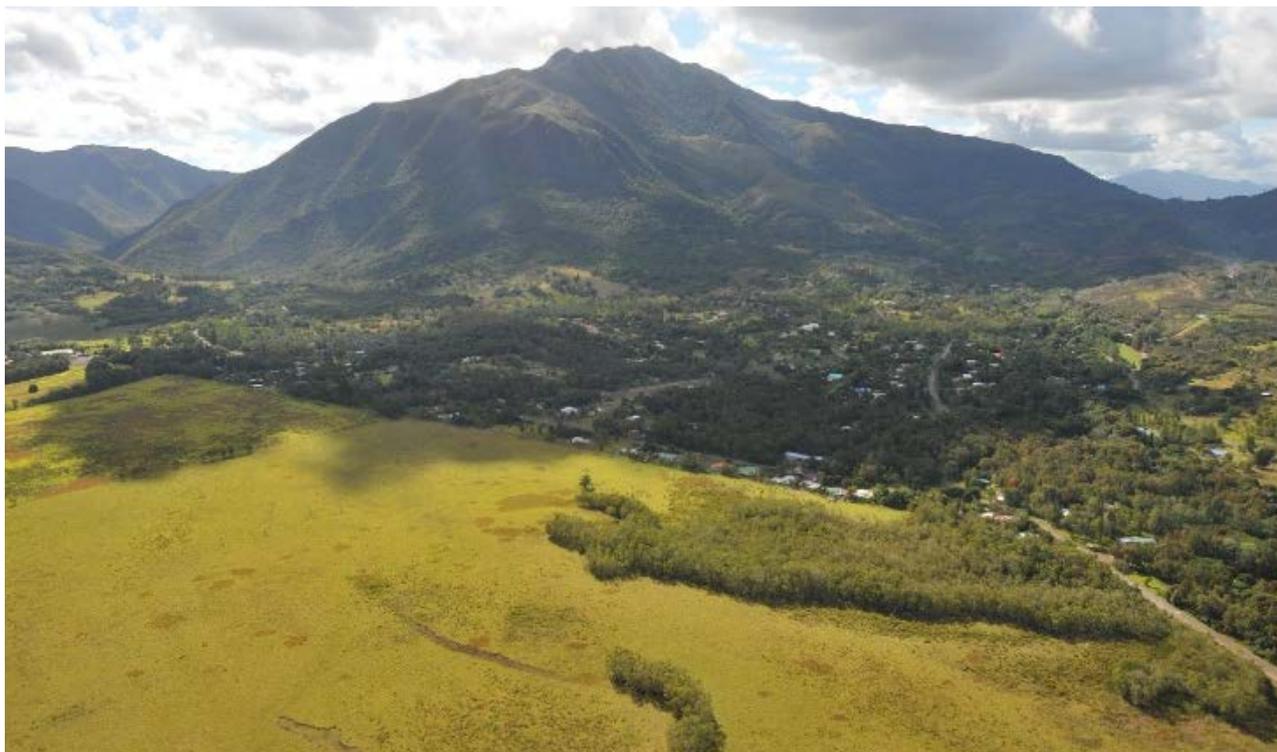
Les plaines de Païta forment une unité paysagère du territoire communal. L'Homme l'a grandement façonné depuis des siècles notamment en modifiant grandement son couvert végétal.

Ce paysage ouvert se constitue de différentes structures paysagères (traits caractéristiques d'un paysage):

- des parcelles agricoles de forme généralement géométrique,
- des franges végétales faisant office de barrière entre les parcelles,
- des bandes de plantations généralement denses qui serpentent sur l'ensemble des parties basses de la plaine. Visibles à l'œil nu, elles représentent le réseau hydrographique diffus de la Tamoá.
- des zones ponctuelles de broussailles suite à des défrichements pour l'installation d'activités agricoles. Ces bosquets sont pour la majorité composés de savanes à niaoulis.
- Des lignes de végétation se dessinent sur les plaines basses de la commune. Résultantes naturelles de l'existence d'un réseau hydrographique dense ou simple marque d'anthropisation traduite par des résidus de défrichements ou des volontés de plantations.



Paysage des montagnes



La chaîne centrale forme une barrière infranchissable séparant de façon inégale la côte Ouest (la plus étendue) et la côté Est. Elle représente la limite Nord de la commune.

Le Mont Mou, pic montagneux important de Païta, se poursuit sous forme de plateaux et collines vers le Sud. Il vient traverser le territoire du Nord au Sud par le Col de la Pirogue et créer ainsi un axe transversal structurant du territoire. Cette continuité de hauts reliefs constitue également la limite de séparation

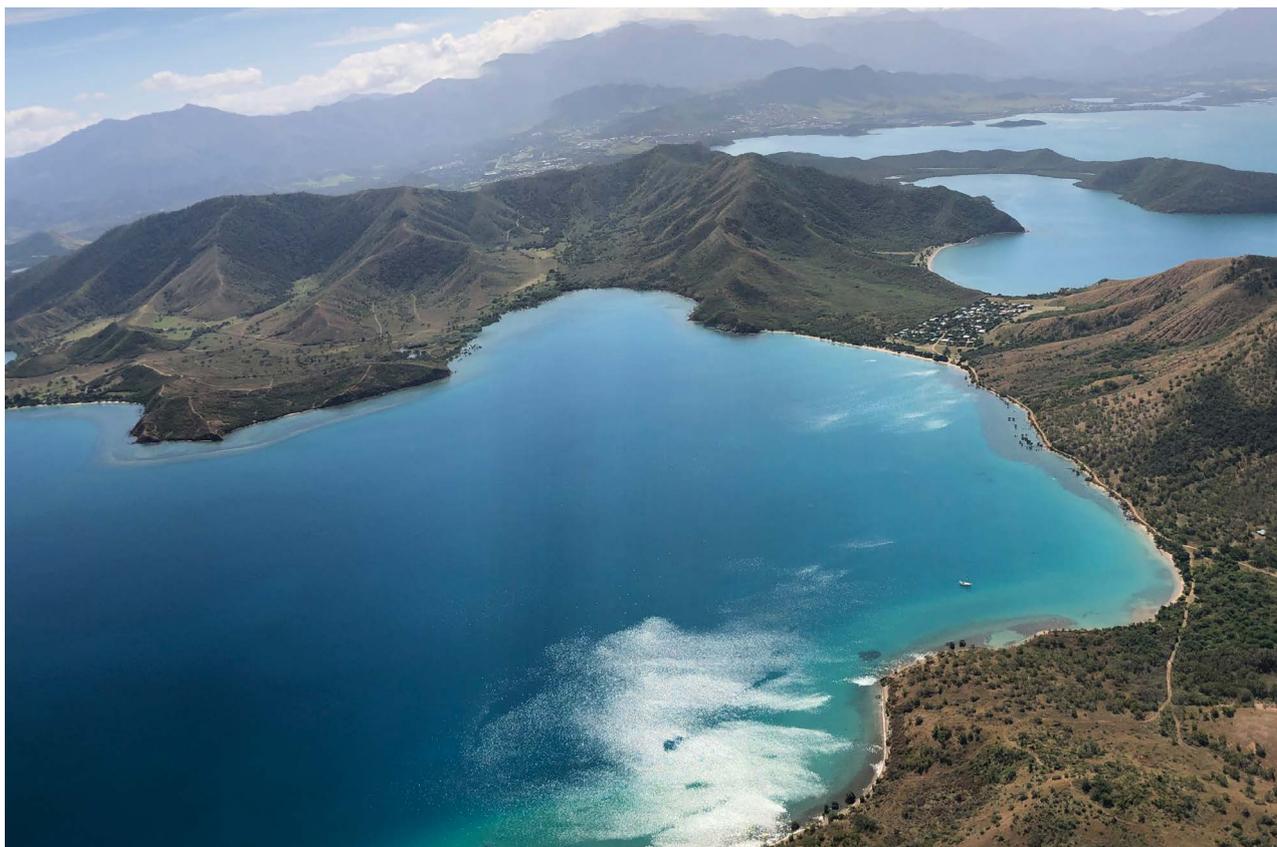
des bassins versants de la Tamoia et d'Ondémia / Port Laguerre.

Les points culminants au Nord (chaîne centrale) d'un vert profond, sont recouverts de forêts humides vers le Mont-Mou et de forêts sèches ou de savanes à niaoulis du côté du littoral. L'habitat diffus s'intègre harmonieusement au pied des reliefs ne marquant pas de limites franches, à l'inverse des zones agricoles dont les frontières avec ce milieu sont beaucoup plus tranchées.

La photographie ci-contre expose le sillon montagneux traversant les plaines agricoles pour rejoindre une seconde frange de montagnes au Sud de la commune, en bord de littoral. Les parcelles agricoles sont venues s'implanter dans les versants peu pentus entre les cours d'eau.



Paysages littoraux



L'observation du paysage en bordure de littoral montre une occupation hétérogène de l'espace. Il accueille des activités économiques (aquaculture, ferme photovoltaïque, exploitations agricoles), des hauts reliefs occupés par des espaces naturels et des lots d'habitations majoritairement sous forme de lotissements privatisés.

Le littoral de la commune de Païta présente des qualités paysagères avérées.

**UNE PARTIE DU
LITTORAL OCCUPÉ PAR
DES ACTIVITÉS (FERME
PHOTOVOLTAÏQUE,
AQUACULTURE) - SECTEUR
DE LA BAIE INACCESSIBLE**



Ce paysage de bord de mer est un véritable atout pour le territoire offrant aux habitants de Païta des points de vue de qualité dans un cadre idyllique compris entre mer et montagne.

Aujourd'hui, il existe encore des espaces dépourvus de signes d'urbanisation y compris certains lambeaux de terre ou presqu'îles telle que la Pointe Maa qui représente à elle seule un enjeu paysager important.

ANSE MAISONNEUVE ET
PRESQU'ÎLE TAUREAU



LA BAIE MAA

POINTE AU SABLE
(EXTRÉMITÉ OUEST DE LA
PRESQU'ÎLE MAA)

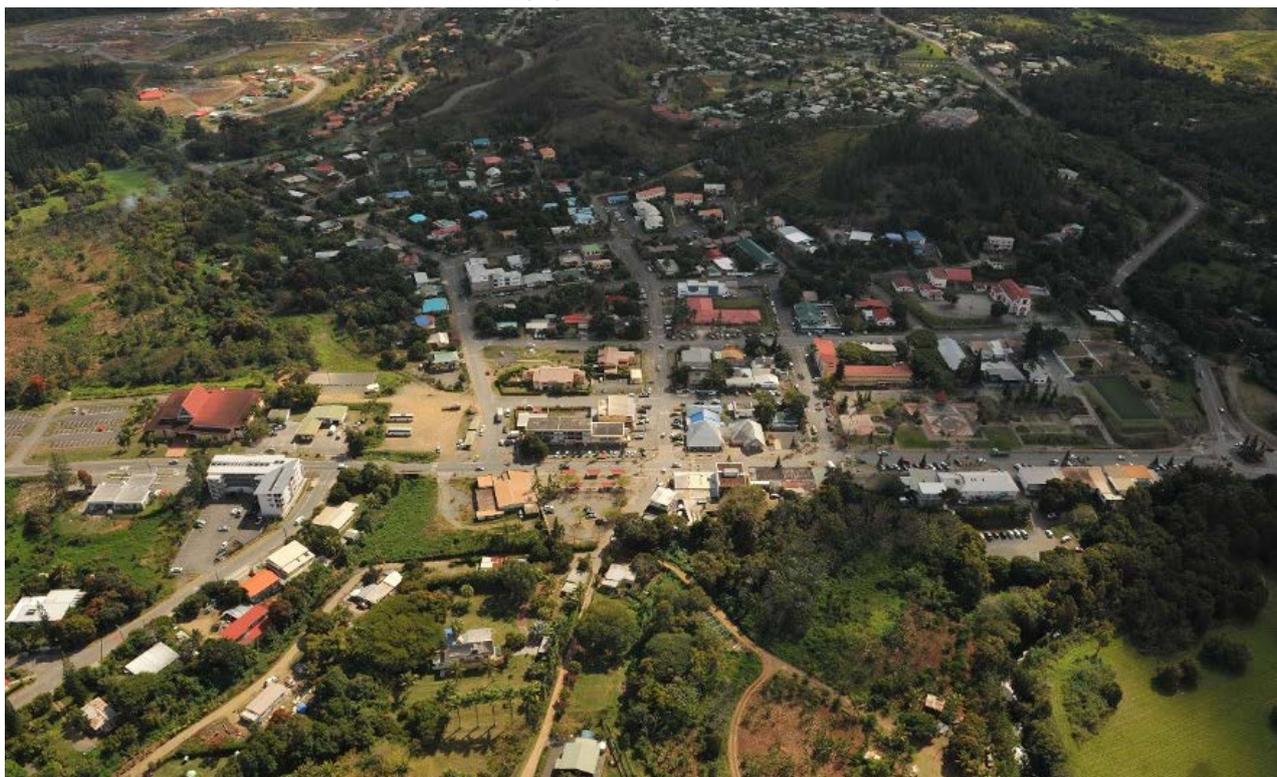


Paysages urbains



Le village

Le village de Païta figure parmi les paysages urbains phares de la ville et conserve encore un certain caractère de "village de brousse". En effet, il représente l'essor de développement urbain le plus important sur l'ensemble de la commune. Limité au Nord par le Mont Mou et au Sud par la VE2, le centre du village est organisé en plan orthonormé desservant des commerces et équipements.



L'ÉGLISE REPRÉSENTE
UN POINT DE REPÈRE
EMBLÉMATIQUE DU
CENTRE DU VILLAGE.



La nature subsiste dans ce cœur de ville sous différentes formes :

- À l'échelle du grand paysage, le village est entrecoupé de deux corridors écologiques générés par la Carignan et la Karikouïé qui ont toutes deux gardé une épaisseur végétale.
- Un Arboretum spécialisé dans les Araucarias situé au Nord du village. Ce "Jardin d'Essai" appartient désormais à la commune.
- Une place publique agrémentée d'arbres, arbustes et aires de pelouses. Elle se situe au centre du village.





L'URBANISATION S'ÉPAISSIE LE LONG DE LA RT1. CERTAINES POCHES RESTENT ENCORE DÉPOURVUES D'HABITATIONS ET VIENNENT COHABITER AVEC LES LOTISSEMENTS EXISTANTS. LES AXES STRUCTURANTS TELS QUE LA VE2 (VOIE EXPRESS) ET LA RT1 VIENNENT APPUYER CETTE URBANISATION.

Les Trois Vallées, lotissement proche du cœur de village, a pour particularité de concentrer les habitations sur les lignes de crête de façon à préserver la forêt sèche en fond de vallée. Ce type d'organisation spatiale offre aux habitants des points de vue remarquables sur la mer et sur les chaînes de montagnes. En contrepartie, la modification de ces lignes de force dans le paysage participe fortement au sentiment d'anthropisation des espaces.



Paysages industriels

La ZIZA (Zone industrielle et zone artisanale), la ZICO (Zone industrielle et commerciale) et la ZIPAD représentent le paysage industriel de la commune.

Le paysage industriel se caractérise par l'implantation de docks et hangars sur de grandes parcelles de 20 ares minimum.

Ces trois zones industrielles regroupées autour de la VE2 représentent le pôle industriel à part entière de la commune. Les trois principales zones industrielles de la commune sont regroupées autour de la VE2 et représentent le pôle industriel à part entière de la commune.

Cette zone d'activité est parfaitement perceptible depuis la voie express. Les grandes parcelles et une typologie de bâti spécifique offre un paysage industriel et commercial, sans apporter un aspect dégradé en raison d'un traitement paysager des abords des bâtiments et d'une signalétique commerciale retenue.



Figure 46 : Zone industrielle ZIZA

Les centrales photovoltaïques

Les projets d'installations photovoltaïques au sol transforment les paysages en y introduisant de nouveaux objets et de nouveaux rapports d'échelle. L'enjeu paysager n'est pas seulement un enjeu de protection ou de préservation d'une ressource, c'est d'abord un enjeu de cohérence territoriale et de qualité des espaces du quotidien. La centrale sera d'autant plus intégrée qu'une attention fine sera portée aux caractères physiques du territoire (relief, hydrologie...) ainsi qu'aux milieux naturels.

Ces installations, si elles n'entraînent pas de défrichement réglementé par le code de l'environnement, ne sont pas soumises à évaluation environnementale. Aucune analyse paysagère n'est exigée par la Nouvelle-Calédonie qui accorde les autorisations pour les nouveaux projets.

Au regard des objectifs du schéma de transition énergétique, la Nouvelle-Calédonie devrait continuer à s'équiper massivement en centrales photovoltaïques. La commune de Païta dispose de nombreux atouts qui la rendent particulièrement attractive, notamment sur sa partie littorale : très fort ensoleillement, vastes plaines agricoles, proximité du Grand Nouméa et des lieux de consommation électrique...



Figure 47 : Centrale photovoltaïque (source : ENVIE)

5. LES RISQUES



5.1. RISQUES TECHNOLOGIQUES

5.1.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les activités relevant de la réglementation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation, d'autorisation simplifiée ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés.

La nomenclature des installations classées est divisée en deux catégories de rubriques : l'emploi ou stockage de certaines substances (ex. toxiques, dangereux pour l'environnement etc.) et le type d'activité (ex. : agroalimentaire, bois, déchets etc.).

La réglementation des installations classées confère à la province des pouvoirs :

- d'autorisation ou de refus d'autorisation de fonctionnement d'une installation ;
- de réglementation (imposer le respect de certaines dispositions techniques, autoriser ou refuser le fonctionnement d'une installation) ;
- de contrôle ;
- de sanction.

Ces opérations sont confiées à l'Inspection des Installations Classées qui est répartie d'une part à la Direction du Développement Durable des Territoires de la province Sud (DDDT) pour les installations de gestion des déchets, de traitement des eaux ainsi que pour les installations d'élevage. La Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) assurant quant à elle l'instruction et le suivi des autres installations.

Les dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement sont intégrées, en province Sud, dans le Code de l'environnement, au livre IV partie I. Cette réglementation est régulièrement mise à jour afin que la protection des intérêts visés aux articles 412-1 du CE soit assurée (commodité du voisinage, santé, sécurité, salubrité publique, agriculture, protection de la nature et de l'environnement, conservation des sites et des monuments).

Outre ce texte fondamental, la réglementation sur les ICPE comporte de nombreuses délibérations de prescriptions générales applicables aux installations soumises à déclaration et à autorisation simplifiée.

DÉCLARATION

Pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration à la province Sud est nécessaire. On considère alors que le risque est de fait acceptable moyennant des prescriptions standards au niveau provincial, appelées délibérations de prescriptions générales.

AUTORISATION SIMPLIFIÉE

Visé des secteurs pour lesquels les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues et standardisées. Un dossier d'autorisation simplifiée doit être déposé à la province Sud. Le président de l'assemblée de la province peut autoriser ou refuser l'exploitation.

AUTORISATION

Pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le président de l'assemblée de la province peut autoriser ou refuser le fonctionnement.

5.1.2. LES ICPE DE LA COMMUNE

Le tableau ci-dessous recense le type d'activité et le régime de classement des établissements classés en ICPE sur la commune de Païta.

Il existe actuellement 136 établissements soumis à la réglementation ICPE. Un est soumis au régime du haut risque chronique, il s'agit de l'ISD de Gadji et 16 sont soumis au régime de l'autorisation, 2 au régime de l'autorisation simplifiée et 98 au régime de la déclaration. Enfin, 19 installations ne sont pas classées en raison d'un niveau d'activité en dessous du seuil minimal.

La majorité des activités classées concerne des ouvrages d'assainissement (57 ouvrages classés soit 42 % des ICPE de la commune). Celles-ci se retrouvent essentiellement dans le secteur urbanisé autour du village (Cf. 3.4 Qualité des eaux partie "Les ouvrages d'assainissement classés ICPE"). À l'exception de ces installations, l'essentiel des ICPE est concentré au niveau des zones industrielles et artisanales de la commune (ZIZA, ZICO, ZIPAD) ainsi qu'autour de la plate-forme aéroportuaire de Tontouta. Cela permet à la commune de regrouper l'essentiel de ces installations industrielles et nuisibles au sein d'un même espace, isolé des secteurs d'habitations. Il existe également un pôle industriel au niveau de la Tamoa avec le Groupe Saint-Vincent.

	HAUT RISQUE CHRONIQUE	AUTORISATION	AUTORISATION SIMPLIFIÉE	DÉCLARATION	NON CLASSÉE	TOTAL
Alimentaire				5	1	6
Assainissement		3		52	2	57
Atelier mécanique		2	2	7	3	14
Déchets	1	4		1		6
Elevage		3		5	4	12
Industrie		1		14	3	18
Station service				5		5
Stockage				9	6	18
Total	1	16	2	98	19	136

Tableau 11 : Etablissements classés en ICPE sur la commune de Païta par type d'activité et par régime de classement (source : province Sud 2021)

Les installations présentant un risque incendie conséquent sont les stations-service, dont deux sont situées au centre urbain de Païta et trois au village de Tontouta.

Pour ces installations, il a été demandé aux industriels de produire des études de dangers afin d'estimer les risques potentiels et d'étudier leur prise en compte dans les documents de planification.

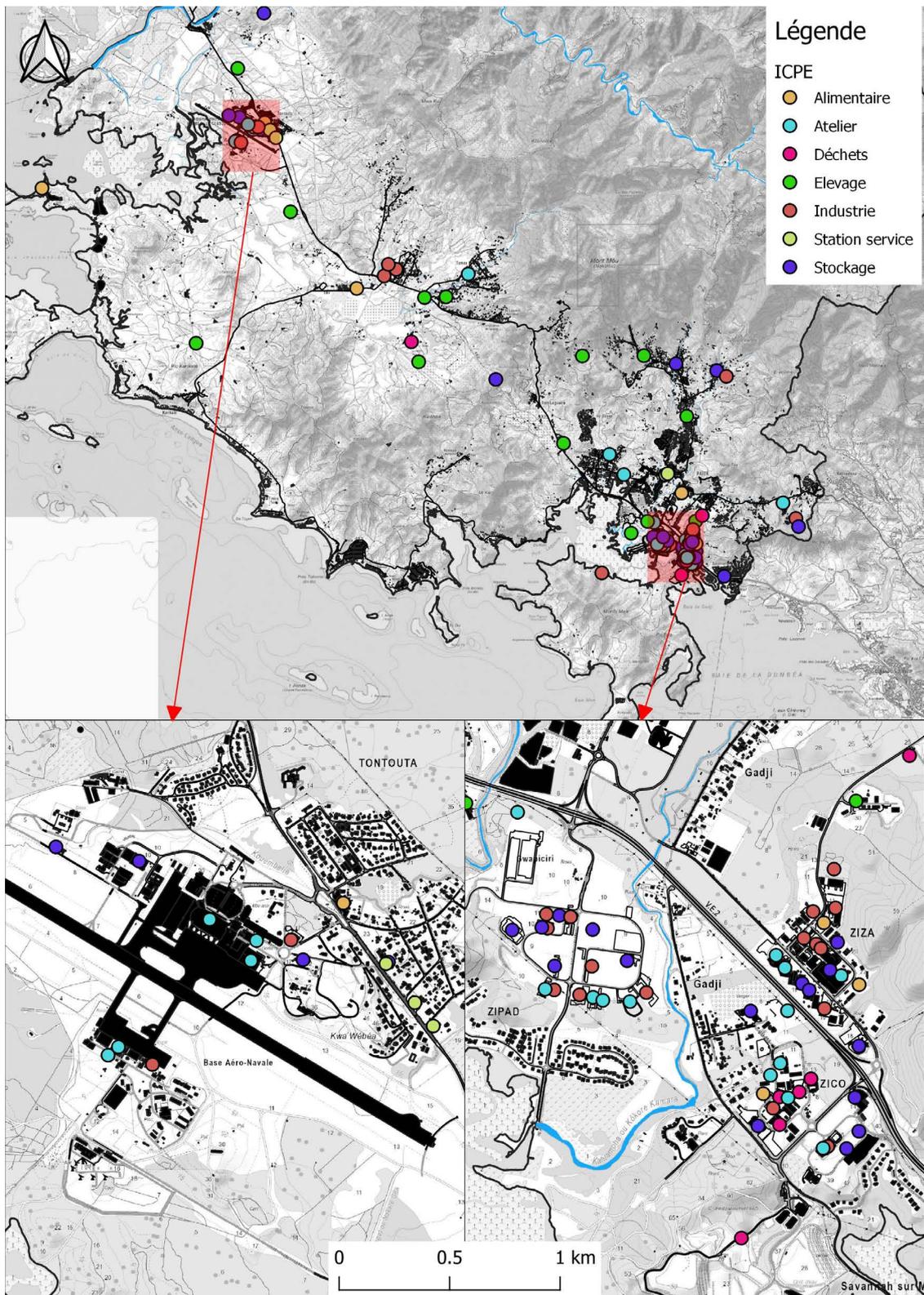


Figure 48 : Carte des ICPE (hors STEP) de la commune de Païta (source : province Sud 2021)

5.1.3. LE RISQUE INDUSTRIEL

Les activités principales des établissements classés peuvent être regroupées selon leurs classes de risques. Nous avons défini 5 classes de risques majeurs qui sont définies dans le tableau ci-après.

La grande majorité des installations possède un risque de pollution (concerne 83 % des établissements en intégrant le risque pollution / incendie). Comme déjà évoqué cela intéresse une majorité de stations d'épuration qui peuvent rejeter des eaux brutes en cas de défaillance, mais également des activités agricoles comme des élevages porcins, nombreux sur la commune.

Le risque incendie concerne 18 établissements (en comptant également le risque pollution / incendie) localisés dans les zones industrielles au Sud du village ainsi qu'à Tontouta. Il existe également deux installations dans le village, il s'agit des deux stations-service.

Les nuisances (bruit, poussières, etc.) se retrouvent essentiellement dans les zones industrielles, ainsi qu'à l'ISD de Gadji et au niveau des carrières (carrière de Katiramona et carrière de Gadji).

Enfin, deux stocks d'explosifs sont recensés et se trouvent au niveau de la carrière de Katiramona.

CLASSE DE RISQUE	TYPE D'ACTIVITÉ	NOMBRE
Explosion	Concerne uniquement les stocks d'explosifs	1
Incendie	Concerne généralement les grands docks de stockage ainsi que quelques stocks de produits combustibles	10
Risque de pollution	Concerne les stations d'épuration, les industries agroalimentaires, les garages mécaniques ainsi que les stockages de substances polluantes	84
Pollution / incendie	Concerne les stocks de substances inflammables ainsi que les stations-services et les installations de stockage des déchets	13
Nuisances	Concerne les installations de réfrigération ainsi que les installations de criblage de matériaux (souvent associées aux carrières)	28

Tableau 12 : Etablissements classés regroupés par classe de risque (source : ENVIE 2021)

Les industriels doivent apporter la preuve que les risques induits par leurs activités sont circonscrits à leurs parcelles.

Il n'existe pas, à notre connaissance de rayon de danger qui sortent des parcelles des industriels.

5.2. RISQUES NATURELS

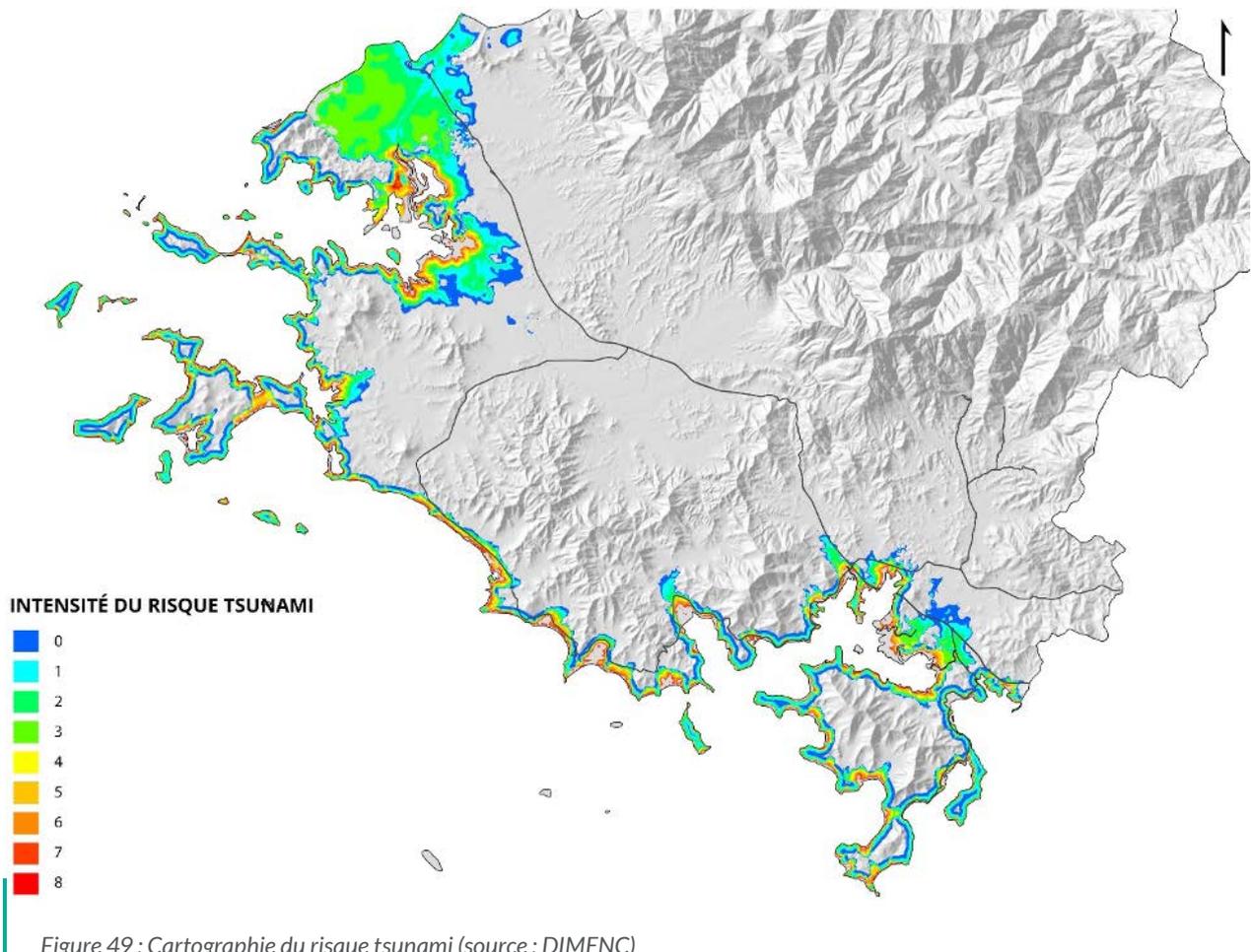
Le risque amiante environnemental est traité dans le chapitre 2.1.1. Sols et sous-sols.

5.2.1. RISQUE TSUNAMI

80% des tsunamis dans le monde ont lieu dans le Pacifique. Trois ou quatre par siècle sont catastrophiques. En Nouvelle-Calédonie, le dernier phénomène meurtrier date de 1875.

Dans la définition de l'échelle d'intensité du risque tsunami, les critères "altitude" et "distance à la côte" ont été pris en compte. La couche d'information géographique, représentée à travers la carte ci-dessous, est basée sur une ancienne modélisation de l'IRD et du PIROPS (Plateforme d'intervention régionale pour l'Océanie et le Pacifique Sud).

Le risque tsunami est fortement présent sur le littoral de la commune de Païta et notamment au niveau de l'embouchure de la rivière de Tontouta.



5.2.2. RISQUE CYCLONIQUE

Le risque naturel le plus important en Nouvelle-Calédonie provient des cyclones.

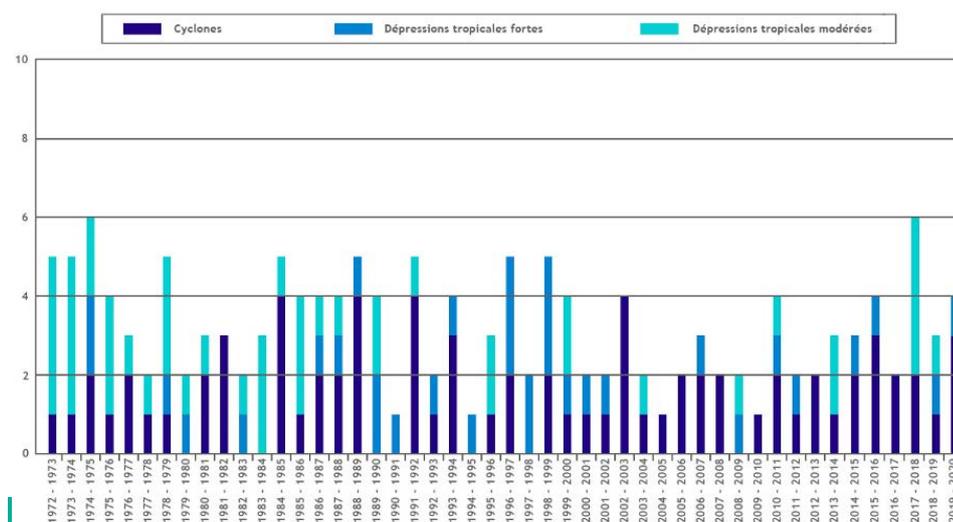
Les cyclones tropicaux surviennent en saison chaude (mi-novembre à mi-avril). Les dégâts causés sont dûs au vent, aux précipitations qui provoquent des inondations et aux marées de tempêtes. Les plaines de la frange côtière Ouest sont particulièrement exposées aux inondations, ce phénomène étant amplifié par l'exhaussement du fond des lits mineurs dont la charge solide est abondée par des déblais miniers notamment. Les deux phénomènes associés, marées de tempêtes et précipitations, aggravent également les crues.

Impuissant face à l'arrivée d'un cyclone, il est toutefois possible d'en prévenir les risques notamment grâce à la surveillance météorologique et à l'alerte de la population, ainsi que par des mesures d'ordre

réglementaire et constructif.

En Nouvelle-Calédonie, il n'y a pas de législation en vigueur concernant l'obligation de construction para cycloniques. Le Référentiel de la Construction de la Nouvelle-Calédonie (RCNC) pose les bases d'une meilleure qualité de la construction calédonienne donnant accès à un système d'assurance plus protecteur. Les risques cycloniques font partie des paramètres pris en compte.

La surveillance météorologique est une mission fondamentale dans la prévention du risque cyclonique. L'Organisation Météorologique Mondiale, qui coordonne la veille cyclonique au plan international, a désigné dans chaque bassin océanique un centre météorologique régional spécialisé (CMRS). C'est celui de Fidji qui surveille l'océan Pacifique Sud-Ouest et donc la Nouvelle-Calédonie.



Graphique 25 : Nombre de phénomènes tropicaux par saison sur la Nouvelle-Calédonie entre 1972 et 2020 (source : météo France)

Le graphique ci-contre présente le nombre de phénomènes tropicaux par saison en Nouvelle-Calédonie (source : météo France). L'historique des 40 dernières années fait apparaître une moyenne de 3,6 événements par an (1,7 cyclone tropical / an, 0,8 dépression tropicale forte / an et 1,1 dépression tropicale modérée / an).

Les phénomènes tropicaux sont dangereux car ils produisent à la fois de forts vents, de fortes précipitations, de fortes houles et des marées cycloniques. Chaque passage de dépression ou cyclone s'accompagne de destructions plus ou moins importantes, la pluie et le vent ayant chacun leurs « cibles privilégiées » :

- les vents violents causent la destruction des bâtiments, de la végétation "haute", des navires, du réseau de télécommunications et électrique ;
- les rafales (ou vent instantané), dont la vitesse est nettement supérieure à celle du vent moyen, agissent comme des coups de boutoir ;
- la rotation parfois brusque des vents fragilise les constructions les plus légères ainsi que l'enracinement de la végétation ;
- la pluie cause la perte des cultures vivrières et endommage gravement le réseau routier. Elle entraîne la crue soudaine des rivières les plus modestes, des inondations catastrophiques, des éboulements et glissements de terrain. Elle est la cause de la grande majorité des décès.

Une attention particulière doit être portée sur le choix du terrain d'implantation des nouveaux projets. Afin d'éviter tout risque, les grands principes à respecter sont les suivants :

- éviter de construire en bordure immédiate du littoral, de façon à s'affranchir du risque lié à la houle cyclonique et à la marée de tempête ;
- ne pas construire dans le lit majeur des cours d'eau (et plus largement dans toute zone inondable) compte tenu des risques de débordements existants pendant et après le passage du cyclone (liés à la pluviométrie souvent importante qui l'accompagne) ;
- éviter les sites dont les caractéristiques topographiques leur confèrent une trop grande exposition aux vents ; ne pas construire sur un versant soumis aux instabilités de terrain (de même qu'en tête ou au pied de celui-ci) ; ne pas construire sous une ligne électrique haute tension (risque d'électrocution et d'incendie).

5.2.3. FEUX DE FORÊT

En Nouvelle-Calédonie, les incendies, ou « feux de brousse », constituent une des premières causes de destruction des milieux naturels.

Contexte général

S'il existe une saison « à haut risque », il n'y a pas de règle quant à l'ampleur du phénomène selon l'année. Le nombre et l'étendue des incendies sur une année dépendent de nombreux facteurs. Les facteurs naturels propices aux incendies de forêts sont liés à la présence de la masse combustible et à son inflammabilité, à la météorologie (sécheresse et vent), à la topographie du lieu et à la nature des sols qui influe fortement sur la capacité de rétention de l'eau dans les horizons superficiels. D'autres facteurs naturels liés au retrait de l'homme dans la gestion de l'espace jouent un rôle important : le développement de la biomasse par abandon de l'entretien de la forêt, la déprise agricole à l'origine de friches particulièrement inflammables.

Le changement climatique accroît également le risque d'incendies de forêts, en augmentant la durée de la saison sèche durant les épisodes El Nino.

Le risque incendie de forêts est aggravé par la progression de la pression urbaine dans un contexte de croissance démographique très importante, le développement de l'habitat à l'interface des forêts, le non-respect des obligations légales de débroussaillage, etc. Le bâti et l'humain installés en zone forestière peuvent être victimes d'un feu de forêt, le phénomène est subi. Mais ils peuvent également générer un feu, le phénomène est alors induit par leur présence.

Une étude de l'OEIL sur la superposition des départs d'incendies de 2001 à 2017 montre que certains endroits se démarquent nettement. On les appelle des « points chauds », c'est-à-dire des zones qui sont touchées par des incendies de façon forte et répétée. C'est à proximité des routes et des bâtiments que se déclarent le plus d'incendies.

Contrairement aux autres risques naturels, l'action de l'homme est primordiale dans l'éclosion des feux. Le déclenchement de l'aléa peut provenir de négligences ou d'actes de malveillance. Les feux déclenchés par une origine naturelle représentent ainsi moins de 10 % du total des incendies.

Les incendies sont des feux non maîtrisés, initialement allumés :

- comme pratique agricole (écobuage),
- comme technique de débroussaillage et de lutte contre les espèces envahissantes,
- comme technique de chasse,
- lors de conflits, par malveillance, ou simplement par irresponsabilité (ex : mégots de cigarettes)

Une interface habitat-forêt contrainte et vulnérable

Les incendies de forêts mettent en question la sécurité des personnes, la protection des biens bâtis et des infrastructures. La vision des événements passés engage à une réflexion sur l'anticipation de ces situations de vulnérabilité, en particulier sur les territoires où une forte pression foncière s'exerce. L'arrivée massive de nouveaux habitants sur la commune de Païta génère en effet une forte demande en termes d'habitat. Les nouveaux arrivants, en demande sociale d'habitat en milieu naturel colonisent petit à petit les espaces autrefois agricoles ou les espaces forestiers sur terrains défrichés en bordure des massifs boisés, et augmentant de fait le linéaire d'interface habitat-forêt.

Des conséquences désastreuses pour l'environnement (source : OEil)

Les conséquences environnementales des feux de forêt sont multiples :

- **Augmentation de l'érosion** : la disparition du couvert végétal engendre l'érosion des sols qui étaient autrefois protégés par la végétation. Les conséquences sont des glissements de terrain à l'origine de graves désordres, et le colmatage des creeks causant leur appauvrissement.
- **Diminution de la ressource en eau et de sa qualité** : la forêt joue un rôle de régulateur dans le cycle de l'eau. Durant la saison des pluies, elle se gorge d'eau telle une éponge, et optimise l'infiltration des eaux en freinant le ruissellement, ce qui limite les crues. Pendant la saison sèche, elle restitue cette précieuse ressource, et limite les effets de la sécheresse. La destruction de la forêt par le feu augmente la sensibilité des sols à l'érosion, et agit sur la fréquence et l'intensité des crues. Le feu perturbe ainsi le fonctionnement naturel des bassins-versants, la ressource disponible en eau et sa qualité.
- **Perte de biodiversité** : un incendie détruit la végétation et la faune qu'elle abrite, de même qu'il dégrade la fertilité du sol en détruisant la microfaune et les champignons : les espèces endémiques et surtout micro-endémiques risquent ainsi de disparaître.
- **Appauvrissement et réduction des forêts** : les incendies participent à la fragmentation et à l'isolement des formations forestières, au même titre que la construction de routes, de pistes, l'urbanisation et l'exploitation minière. Par le découpage de forêts en morceaux de plus en plus petits et de plus en plus éloignés les uns des autres, on risque, à terme, leur disparition définitive.
- **Pollution atmosphérique** : les fumées contiennent des polluants (particules fines, etc.) pouvant dégrader la qualité de l'air.
- **Développement des espèces envahissantes** : la destruction des forêts facilite l'installation d'espèces animales et végétales envahissantes qui, parce qu'elles sont très compétitives, augmentent le risque de disparition des espèces locales et endémiques.
- **Perturbation des écosystèmes marins** : l'érosion augmente les apports de particules de terre dans les cours d'eau, puis dans le lagon, contribuant à envaser les herbiers et les récifs du bord de mer qui jouent le rôle de nurseries et fournissent des habitats à la faune marine (mollusques, crustacés, poissons, etc.).

La répartition des incendies sur la commune

L'OEIL met à disposition les données de surfaces potentiellement brûlées produites à partir des données d'anomalies thermiques constituées avec l'imagerie Infrarouge du satellite Suomi NPP (Suomi National Polar-orbiting Partnership). Seuls les feux les plus importants sont détectés.

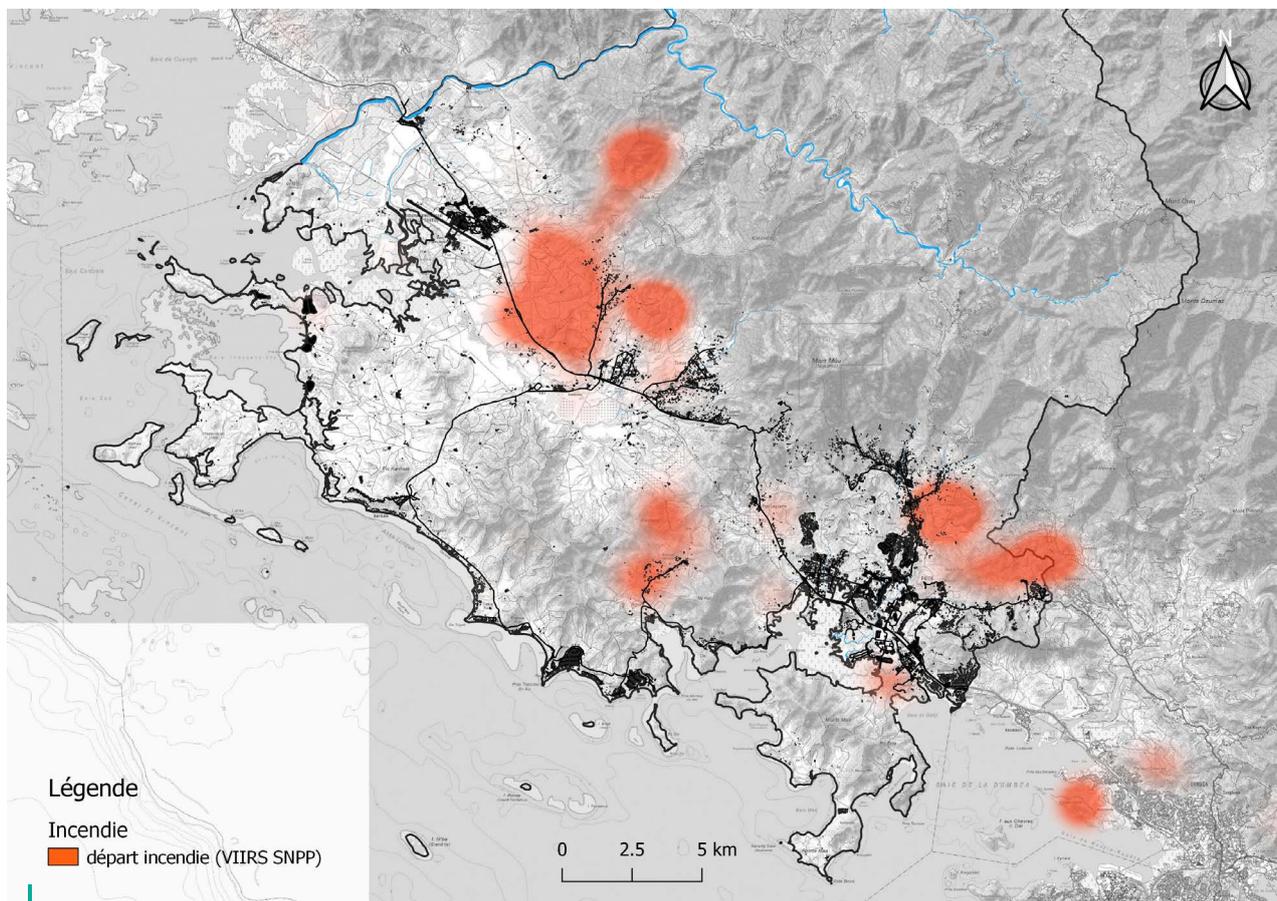
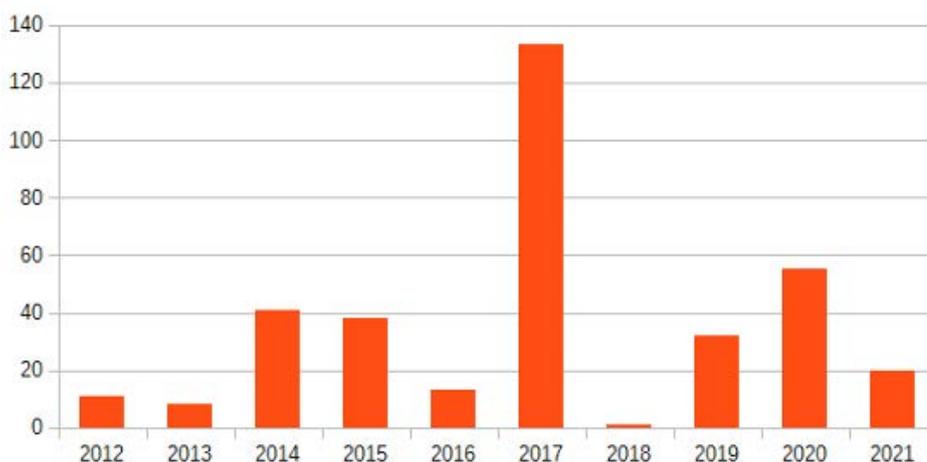


Figure 50 : Carte des départs d'incendie 2012 - 2021 - point chaud (VIIRS Suomi NPP) - Source : OEIL NC

La commune de Païta a enregistré 352 incendies depuis 2012, soit une moyenne de 35 incendies par an. Comme nous l'avons vu, il existe une grande disparité annuelle ; l'année 2017 a connu le plus de départ d'incendie avec 133 incendies enregistrés et l'année 2018 le moins de départ avec 1 seul incendie enregistré.

- D'un point de vue géographique, les départs d'incendie ont principalement lieu autour de trois secteurs :
- Un grand secteur situé autour de la tribu de Bangou
- Un secteur plus réduit situé autour de la tribu de Naniouni
- Un dernier secteur situé entre Katiramona à Dumbéa et la plaine aux cailloux.



Graphique 26 : Nombre d'incendies détectés sur la commune de Païta (source : OEIL NC)

Le secteur littoral, pourtant très sec, est relativement épargné par ce phénomène.

5.2.4. ZONES INONDABLES

La commune de Païta abrite de nombreux cours d'eau qui lors des périodes de fortes précipitations, sont sujets à des débordements de leur lit mineur.

Les règles de constructibilité en zones inondables dans la province Sud relèvent de la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006.

Cette délibération classe les terrains soumis à des règles de construction en trois catégories suivant la nature des aléas qu'ils sont susceptibles de subir, à savoir :

- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa faible/moyen

ALÉA	DÉFINITION	CONSTRUCTIBILITÉ
Très fort	<p>Il est caractérisé essentiellement par des vitesses d'écoulement élevées et des hauteurs de submersion importantes. Il peut en outre correspondre à des zones où le transport solide est important ou encore susceptible d'être érodé.</p> <p>C'est également une zone où l'aléa est fréquent.</p>	<p>Dans ces zones, aucune construction nouvelle n'est autorisée sur une parcelle non bâtie.</p> <p>Toute extension, ou changement de destination ne sera possible qu'en s'accompagnant d'une intervention sur un ou des bâtiments existants tels que démolition, redistribution, mise en sécurité des personnes exposées et minimisation des conséquences économiques.</p> <p>En atténuation du principe ci-dessus, pourront être notamment autorisés les équipements publics indispensables au fonctionnement des services publics ainsi que les équipements n'ayant pas d'incidence sur l'écoulement des eaux comme notamment les terrains de jeux, les bassins.</p> <p>Les lotissements à usage d'habitation sont interdits.</p>
Fort	<p>Il correspond à des zones présentant au moins un des critères de la zone d'aléa très fort et une hauteur d'eau en général supérieure à 1 mètre.</p>	<p>Dans ces zones, une construction nouvelle est possible si les dispositions constructives retenues permettent la mise en sécurité des personnes et la minimisation des conséquences économiques.</p>
Faible/moyen	<p>Les terrains classés dans cette catégorie sont caractérisés par une hauteur d'eau et une vitesse d'écoulement faible.</p>	<p>Dans ces zones toutes les constructions peuvent être autorisées.</p> <p>Toutefois, ces autorisations seront accompagnées d'une information du pétitionnaire l'invitant à prendre toutes les précautions pour limiter les dégâts à ses biens.</p> <p>Le plancher habitable sera toujours hors d'eau.</p>

Les cartographies et études illustrant les zones inondables sont présentées en annexe du PUD.

Aléas inondation : caractérisation quantitative d'un phénomène d'inondation pour une crue de période de retour déterminée.

Période de retour : durée statistique entre deux occurrences d'un évènement d'intensité donnée. Une crue de période de retour de 100 ans a ainsi 1 chance sur 100 de se produire chaque année.

Risque : Croisement entre vulnérabilité et aléas.

Vulnérabilité : Sensibilité d'un enjeu (humain, économique, environnementaletc.) à un aléa.

Les méthodes de délimitations des zones inondables :

Afin d'améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée, à la fin des années 90 et au début des années 2000, dans la réalisation d'une cartographie des zones inondables selon deux méthodes.

LA MÉTHODE HYDRAULIQUE

Cette méthode comprend :

- un volet hydrologie, dont l'objectif est de définir le débit de crue à prendre en compte pour la délimitation de la zone inondable,
- et un volet de modélisation hydraulique des écoulements, qui permet de déterminer les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement générées par le débit précédemment retenu tout au long du cours d'eau.

Ces études ont abouti à la réalisation d'une cartographie d'emprise des zones inondables avec la définition des aléas.

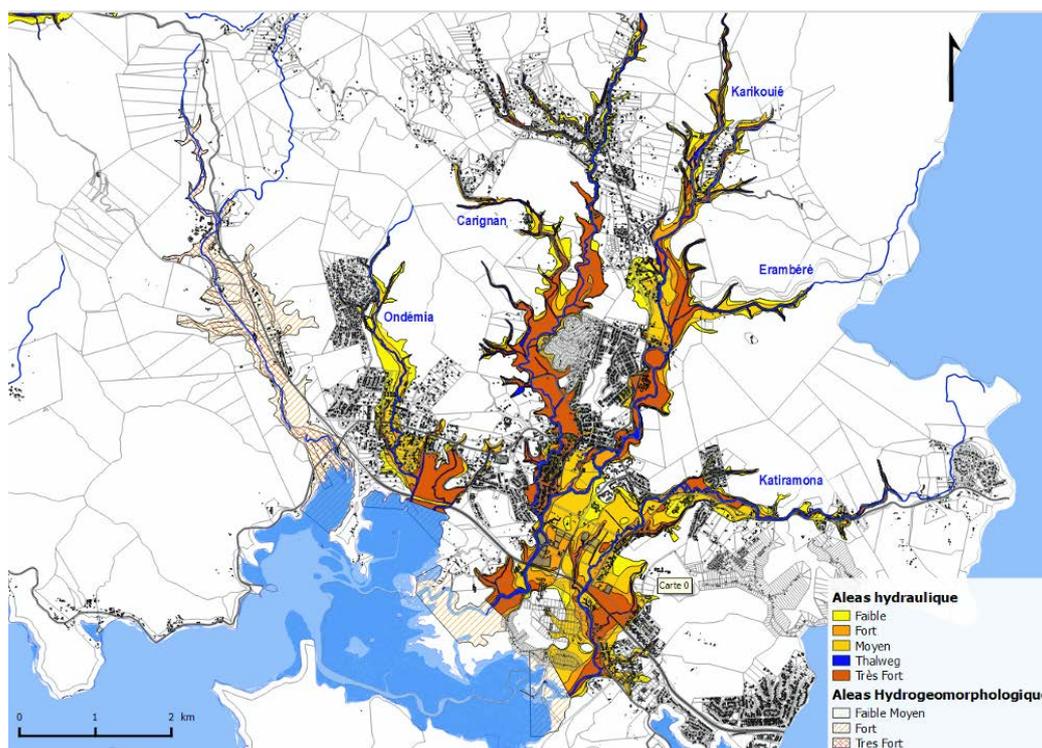
Cette action a ensuite été poursuivie par la province Sud, en partenariat avec la DAVAR, par la réalisation d'études hydrauliques simplifiées sur la commune de Païta. Ces études quantitatives mettant en œuvre des modélisations hydrauliques se différencient d'études hydrauliques classiques par une information hydrologique et topographique restreinte. Ces études sont constituées d'un rapport technique, d'une carte des hauteurs d'eau et d'une carte des aléas inondation.

Les études et méthodes hydrauliques et hydrogéomorphologiques sont toutes les deux reconnues.

Les études hydrauliques de la commune datent de 2009. Des compléments et mises à jour ont été réalisés sur les bassins versants les plus modifiés en 2017.

LA MÉTHODE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE

Cette méthode est une approche basée sur l'analyse de la morphologie des cours d'eau et des plaines alluviales. À partir d'analyse de photos aériennes, d'observations et d'enquêtes de terrain, il est alors possible d'apprécier le fonctionnement naturel des cours d'eau en tenant compte des modifications anthropiques pouvant avoir un impact sur ce fonctionnement. Il s'agit donc d'une approche essentiellement qualitative qui permet de cartographier, de manière homogène sur tout un bassin versant, les limites maximum de zones inondables.



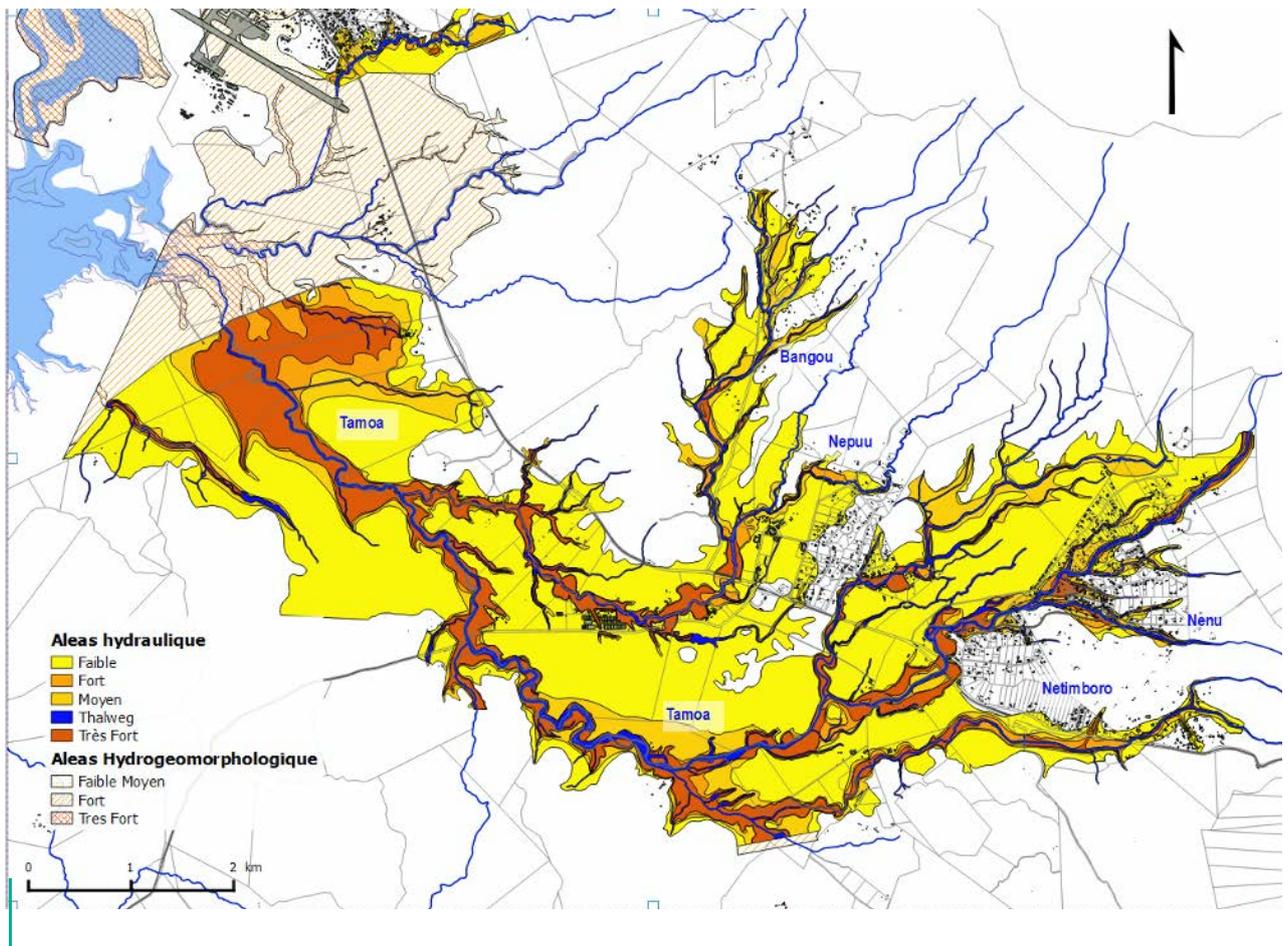


Figure 52 : Cartographie des aléas inondation dans le secteur Tamoá (Source DAVAR)

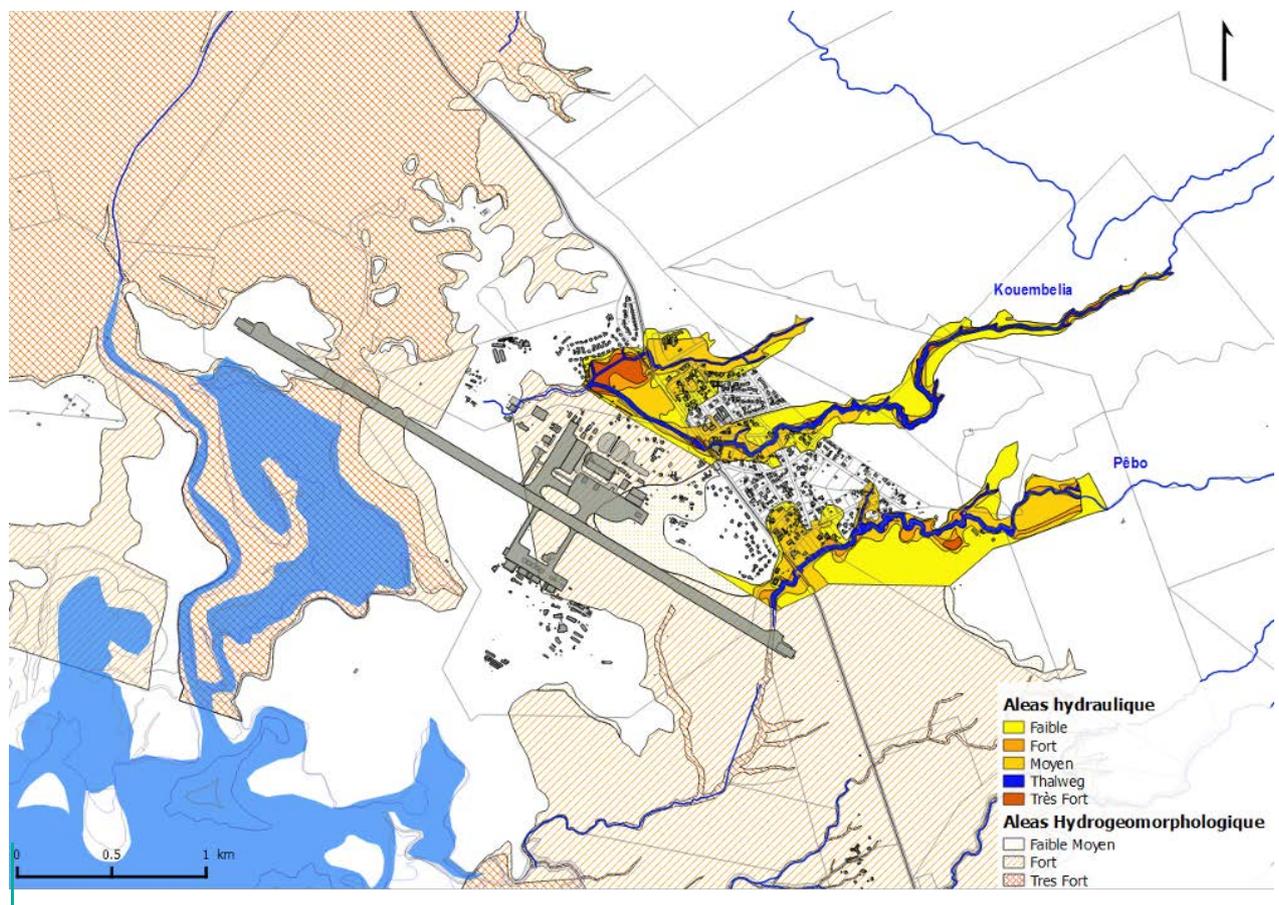


Figure 53 : Cartographie des aléas inondation dans le secteur Tontouta (Source DAVAR)

Etudes disponibles sur les zones inondables à Païta

Enquêtes historiques de crues – DAVAR – Juillet 2004 ;

Etude hydrogéomorphologique pour la détermination des zones inondables des bassins versants de Tonghou, Païta, Plum, Corniche de Mont-Dore, Tamoa en Nouvelle-Calédonie – DAVAR – Carex Hydro/Ministère de l'Equipement – Octobre 2002 ;

Cartographie hydrogéomorphologique et prise en compte des zones inondables dans les documents d'urbanisme – Nouvelle Calédonie (extrait) – DAVAR – Carex Hydro/Ministère de l'Equipement – Novembre 2001 ;

Etude hydraulique de la rivière Ouenghi et des endiguements en aval et en amont de la RT1 -Etude hydraulique de la crue du cyclone Anne sur les rivières Dumbea, Karikouïé, Carignan et Katiramona au voisinage de la SAVEXPRESS et de la RT1 et sur la rivière Coulée au voisinage de la RT2 – SOGREAH – Octobre 1988 ;

Etude hydraulique de la zone d'aménagement concerté de Païta – HYDREX – Janvier 1992 ;

Courbes enveloppes des débits spécifiques maximaux de crue pour le quart Sud-Ouest de la Nouvelle-Calédonie – Note technique- DAVAR – Février 2006 ;

Délimitation de la zone inondable dans l'enceinte de l'aéroport à Tontouta – HYDREX – Juin 1997 ;

Schéma d'organisation d'ensemble des zones NAR et NAB du village de Païta – Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de la Province Sud – Décembre 2004.

Cartes

Cartes d'inondabilité potentielle sur la commune de Païta établies par la DAVAR – Carex Environnement/Ministère de l'Equipement/Hydrex – Juin 2003 ;

Cartes des aléas d'inondabilité potentielle sur la commune de Païta établies par la DAVAR - Carex Environnement/Ministère de l'Equipement/Hydrex – Juin 2003.



Source : NC 1ère

5.2.5. MOUVEMENT DE TERRAIN - EROSION

Un inventaire des zones d'aléas du point de vue de l'instabilité et de l'érosion des sols a été réalisé par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il a conduit à la réalisation de la cartographie des aléas naturels (mouvements de terrain et érosion). Deux études intéressent la commune de Païta : celle de la zone Dumbéa-Païta réalisée en 1998 et celle de la zone Tontouta en 1999.

Trois secteurs sensibles ont été recensés sur la commune :

- la zone du Mont Makou. Entre le Mont Makou à l'Est, la station de Karenga à l'Est du village de Tontouta et la tribu de Bangou au Sud, se développe au front du massif de péridotite, une morphologie très particulière qui évoque une ancienne zone de désordres de très grande ampleur;
- la zone de Nakinki. Ce secteur situé en rive gauche de la Tamoia est dominé par des reliefs importants du massif de péridotite. Plusieurs torrents, affluents en rive gauche de la Tamoia, dévalant du "massif minier", le traversent, notamment la Nenou. Plusieurs lotissements occupent la partie basse, proche de la confluence avec la Tamoia. La partie frontale du massif de péridotite présente ici des masses importantes de latérites, avec quelques niches d'arrachement naturelles. Des reliques d'anciennes coulées latéritiques à blocs de péridotites ont été relevées localement en contrebas, en bordure de la Nenou.;
- la zone située sous le Mont Mou. Ce secteur est situé sur le talus qui sert de soubassement au Mont Mou culminant à 1 219 mètres d'altitude, entre la Plaine aux Cailloux à l'Est et l'ancien Sanatorium à l'Ouest. Les pentes sont soutenues de tous côtés. Une urbanisation croissante se développe dans ce secteur très attractif, boisé, bien exposé et en altitude.

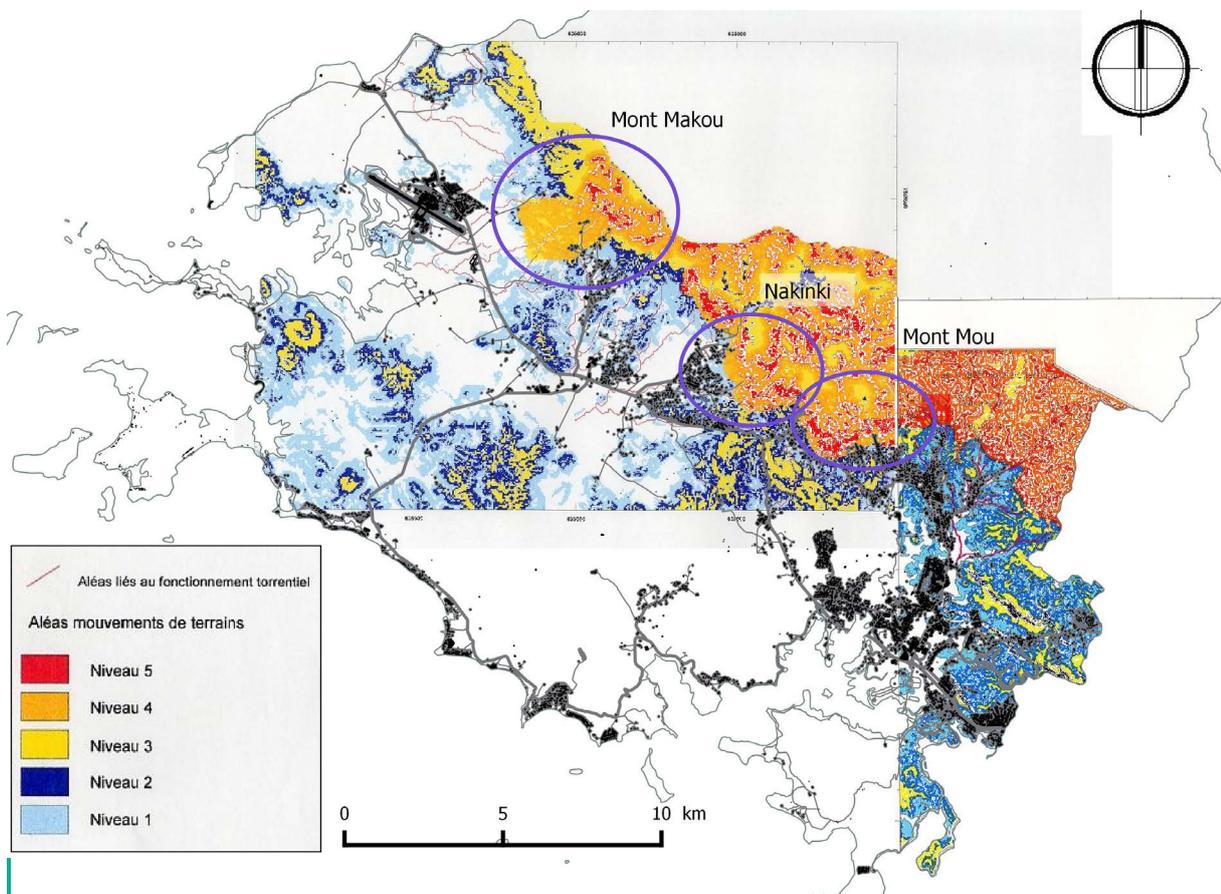


Figure 54 : Cartographie des aléas de mouvements de terrains

Les zones sensibles mises en évidence dans cette étude sont situées en bordure des "massifs miniers". Le niveau d'aléas y est d'autant plus grand que la zone fracturée liée à la semelle serpentiniteuse du massif de péridotite est développée, car ces zones, profondément tectonisées et serpentinisées, sont en retour profondément altérées. Le substrat saprolitique, fracturé, sans cohésion, peu protégé, y est une source de matériau facilement mobilisable. La semelle serpentiniteuse de base, ainsi que le substratum, la plupart du temps schisteux, forment un soubassement étanche, obligeant les eaux de circulations internes dans ces saprolites et péridotites très perméables, à ressortir par des sources à cette interface. Ce sont autant de points de faiblesse qui faciliteront la rupture et le départ de masses instables par mise en pression lors des épisodes de fortes précipitations.

La carte de susceptibilité aux aléas doit être prise comme un document d'orientation indiquant les phénomènes susceptibles de se produire dans telle ou telle région avec un certain niveau et non pas comme un zonage précis. L'aléa mouvement de terrain réunissant les glissements, arrachements, écroulements, coulées boueuses et laves torrentielles est représenté par un zonage surfacique. La cartographie de susceptibilité d'apparition des phénomènes a été élaborée avec les quelques règles simples suivantes :

- Niveau 1 : La probabilité d'apparition de mouvements de terrain est faible à nulle. Ces zones correspondent à de faibles pentes en milieu de substrat volcano-sédimentaire.
- Niveau 2 : La probabilité d'apparition de mouvements de terrain superficiels de faible ampleur est faible à moyenne. Ces zones correspondent à des pentes moyennes en milieu de substrat volcano-sédimentaire.
- Niveau 3 : La probabilité d'apparition de mouvements de terrain de faible ampleur est moyenne à forte. Ces zones correspondent à des pentes moyennes à fortes en contexte presque exclusivement volcano-sédimentaire comme dans les deux niveaux précédents.
- Niveau 4 : La probabilité d'apparition de mouvements de terrain caractéristiques aux massifs de péridotites est moyenne à forte. Ces zones correspondent uniquement au domaine des péridotites pas à peu altérées et à des pentes moyennes à fortes.
- Niveau 5 : Dans ce niveau qui représente le degré d'aléa maximum la probabilité d'apparition de mouvements de terrain caractéristiques aux massifs de péridotites est forte. Ces zones correspondent uniquement au domaine des péridotites altérées à fortement altérées et à des pentes moyennes à fortes.

Il est important de noter que ce zonage n'indique que les seules zones de départ des matériaux et ne prend pas en compte les zones d'atterrissement qui peuvent en être fort éloignées. En l'état des connaissances et avec les outils actuels, ces zones d'atterrissement ne peuvent être déduites.

6. FICHES SYNTHÉTIQUES PAR QUARTIER



PAÏTA CENTRE



MILIEUX NATURELS

Le secteur de Païta centre se compose de 52% de formations diverses végétales.

Les forêts humides situées le long des cours d'eau occupent 3% de Païta Centre.

HYDROLOGIE

Païta Centre est traversé par une partie du cours d'eau de Karikouïé, Carignan et la Katiramona.

60% du secteur est exposé au risque inondation. 36% de la zone inondable se situe en aléa très fort dont 22% où des logements sont construits.

C'est par exemple le cas du lotissement Bernard, qui, dans l'ensemble affiche un risque d'inondation moyen à très fort. Quelques logements sont construits dans la zone d'aléa le plus élevé.

PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Païta Centre se compose du village. Le secteur figure parmi les paysages urbains phares de la ville. En effet, il représente l'essor de développement urbain le plus important sur l'ensemble de la commune. Limité par la voie express n°2 (VE2) au sud et par le Mont-Mou et Scheffleras au Nord, le centre de Païta est organisé en plan orthonormé desservant des commerces et équipements.

ECOSYSTEMES SENSIBLES

12 ha

La ripisylve couvre 12 ha dans ce quartier, soit 3% du secteur.

ZONES INONDABLES

220 ha

Traversé par 3 cours d'eau, Païta Centre couvre 220 ha de zone inondable dont 92 ha d'aléa très fort soit 42% de la zone inondable. Cela représente un risque potentiel pour la ville de Païta

NOMBRE D'HABITANTS

2 848

Le secteur Païta Centre regroupe près de 12% de la population de Païta.

SURFACE DU SECTEUR (HA)

422

Sa superficie représente moins d'1% de la taille totale de la commune.

DENSITÉ (HAB À L'HA)

6,8

Le centre de Païta fait partie des secteurs de la ville les plus peuplés avec près de 7 hab/ha, soit 2 ménages à l'ha.

OCCUPATION DU SOL

Le secteur de Païta Centre est partagé entre espaces naturels et artificialisés.

UN TERRITOIRE ARTIFICIALISÉ

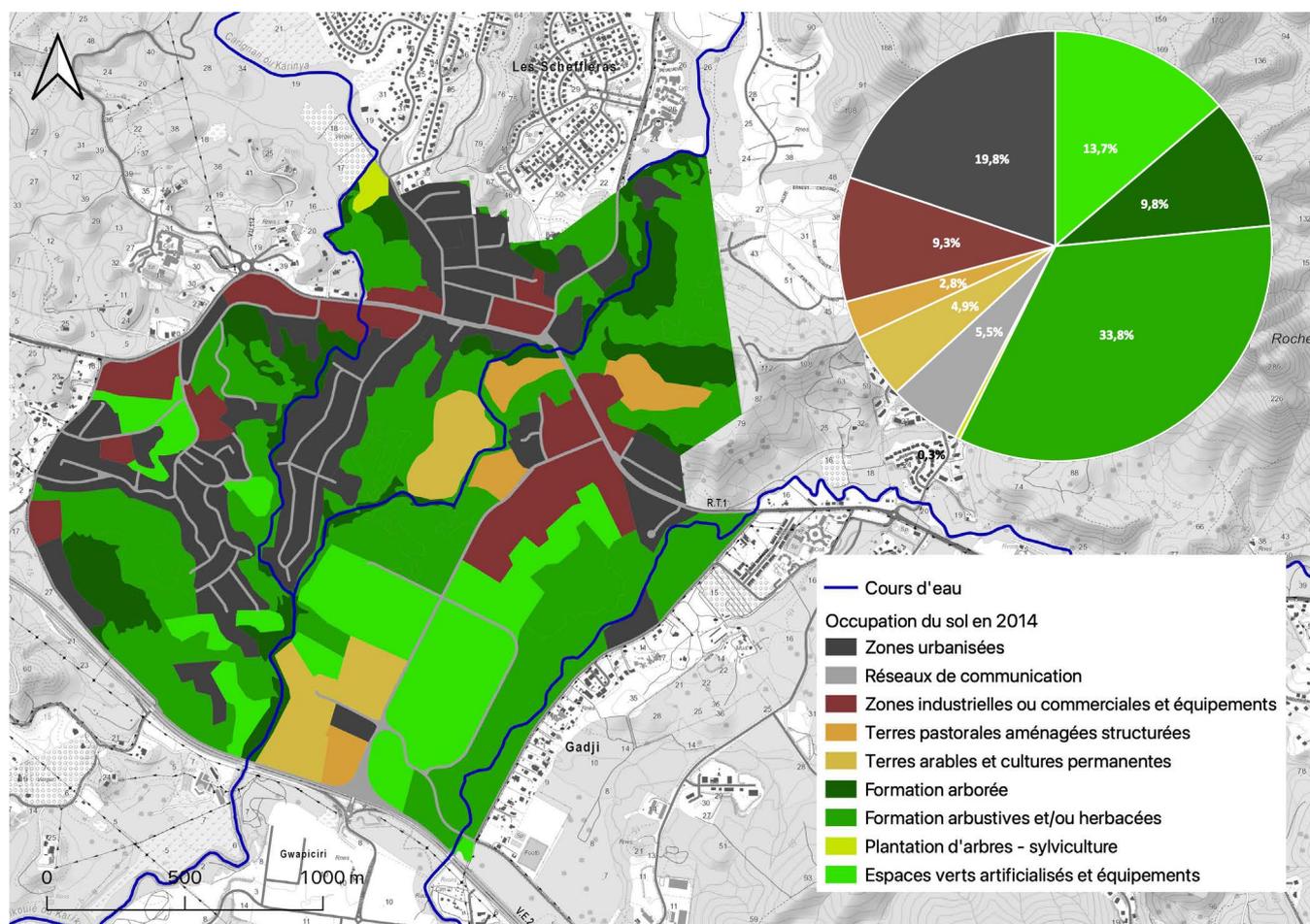
Païta Centre fait partie de la partie de la commune la plus urbanisée avec 48% territoire artificialisé, dont 20% de zones urbanisées composés de tissus urbains et habitats isolés.

52% DE FORMATION VÉGÉTALE

Les formations végétales de ce secteur représente 52% du périmètre d'analyse dont 34% de formations arbustives et/ou herbacées et 10% de strates arborées.

UN SECTEUR AGRICOLE FAIBLE

Les terres arables et pastorales ne représentent que 8% de Païta Centre. Cette partie de la commune n'a pas pour vocation principale l'agriculture.



Occupation du sol en 2014 de Païta-centre

ENJEUX

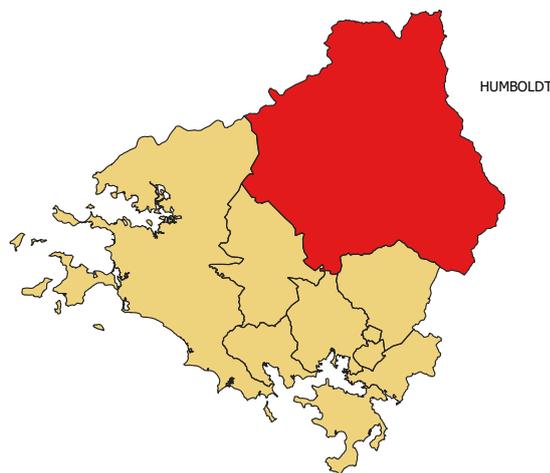
INTÉGRER LA TRAME BLEUE

Des risques d'inondations à aléas très forts sont identifiés dans Païta Centre. Cela est dû au passage des cours d'eau dans le secteur. Un des enjeux environnementaux du village est d'intégrer cette trame verte et bleue à la trame urbaine.

MOBILITÉ

Promouvoir les modes de déplacement actif

LA CHAÎNE



MILIEUX NATURELS

Située sur la partie de la chaîne, le secteur de la chaîne est couvert de forêts humides sur plus de 59% du territoire.

Le secteur se caractérise également par la réserve naturelle du Mont-Humboldt, aire protégée dont le point culminant s'élève à 1618m (point culminant de la Province Sud).

Le site accueille une étendue de forêt avec une majorité de formations à mousses. Sa flore diversifiée abrite plus de 400 espèces différentes et une végétation dominée par *Araucaria humboldtensis*. Des espèces d'oiseaux endémiques rares et menacées ont été identifiées tels que la perruche, le notou, la mégalure calédonienne ou encore l'échenilleur de montagne.

Une partie de la réserve naturelle du Mont-Mou traverse Humboldt au niveau du sud du secteur.

HYDROLOGIE

Différents cours d'eau traversent le secteur Humboldt, notamment Netaxi, Kari Wéno mais aussi les rivières de la Tontouta, Humbolt ou encore Koéalagouamba.

Captages AEP (tamoia pompage et Tamoia captage)

ECOSYSTEMES SENSIBLES

17538 ha

La forêt humide couvre 17538 ha de Humboldt, soit 59% du secteur qui sont composées de formations arborées.

1618 M

Point culminant de la province Sud (1618m), le Mont-Humboldt et sa réserve naturelle figure parmi les aires protégées de la commune abritant diverses espèces d'oiseaux et de flore.

NOMBRE D'HABITANTS

0

Il s'agit du seul secteur de la commune qui ne recense aucun habitant.

SURFACE DU SECTEUR (HA)

29 886

Il s'agit du plus grand secteur de Païta avec une surface représentant 42% de la commune.

DENSITÉ (HAB À L'HA)

0

Du fait de l'absence d'habitant à Humboldt, la densité est alors quant à elle, nulle.

OCCUPATION DU SOL

Humboldt se différencie des autres secteurs de la commune de Païta par sa composition essentiellement formée d'espaces naturels.

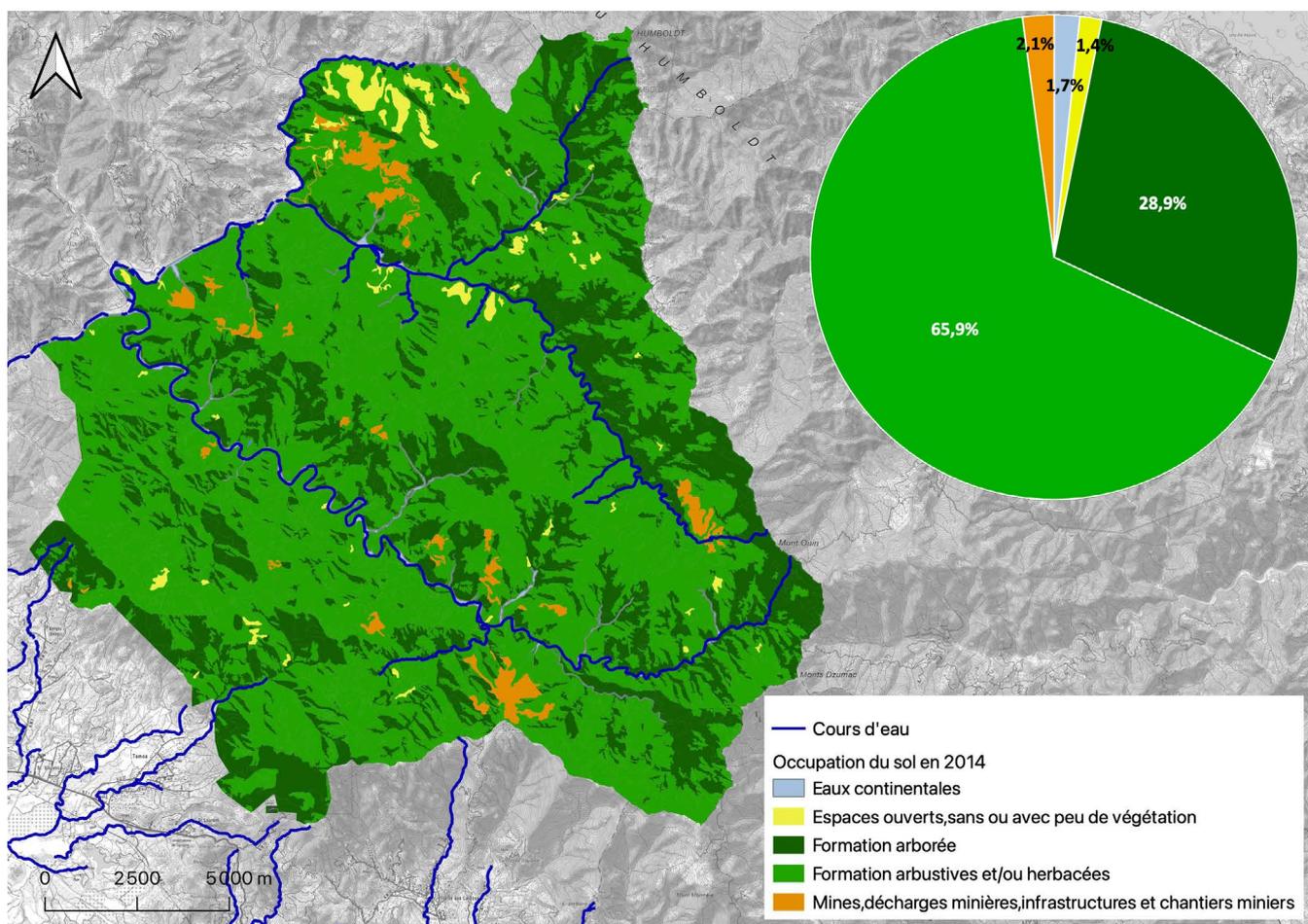
UN TERRITOIRE NATUREL

Le secteur Humboldt se compose de formation végétale sur 96% de son périmètre. Les 2/3 sont représentés par des formations arbustives et/ou herbacées. Les forêts humides ne représentent que 29% du secteur.

Le périmètre d'étude est traversé de zones humides, dont plusieurs cours d'eau qui forment les affluents de la Tontouta.

UNE ARTIFICIALISATION FAIBLE

Humboldt fait partie de la partie de la commune la moins urbanisée avec 2% territoire artificialisé par des mines, décharges minières ou encore des infrastructures et chantiers miniers



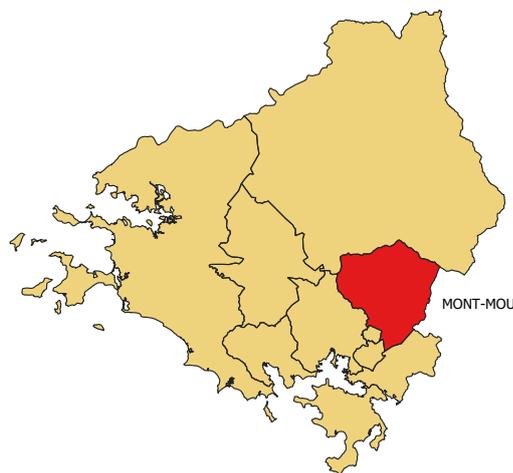
Occupation du sol en 2014 de Humboldt

ENJEUX

BIODIVERSITÉ

Conserver le caractère sauvage du secteur Nord de la commune.

MONT MOU



MILIEUX NATURELS

Située entre la chaîne et le bassin de vie de la commune, le secteur Mont-Mou est couvert de forêt humide sur 53% et se compose de 34% de formations végétales divers et de maquis paraforestier. On peut également noter que ce secteur se caractérise par sa forêt sur sol ultramafique sur le nord du secteur.

La zone clé de biodiversité du Mont-Mou s'étend sur 675 ha entre le mont Humboldt et le Mont-Mou, jusqu'à la limite de la plaine de Païta. Son taux d'endémisme s'élève à 78%. En effet, elle abrite plus de 300 espèces dont certaines sont rares telle que la fleur jaune caractéristique des maquis d'altitudes (*Xyris pancheri*). De la même façon que la réserve naturelle du Mont-Humboldt, celle du Mont-Mou abrite également des espèces d'oiseaux protégés tels que le méliphage noir par exemple.

HYDROLOGIE

Le Mont-Mou est traversé par une partie du cours d'eau de Karikouïé, Carignan et Erabere.

9% du secteur est exposé au risque inondation, dont 3 % en aléa très fort.

PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Ce secteur est situé sur le talus qui sert de soubassement au Mont Mou culminant à 1 219 mètres d'altitude, entre la Plaine aux Cailloux à l'est et l'ancien Sanatorium à l'ouest. Les pentes sont soutenues de tous côtés. Une urbanisation croissante se développe dans ce secteur très attractif, boisé, bien exposé et en altitude.

ECOSYSTEMES SENSIBLES

2 412 ha

La forêt humide couvre 2412 ha de Humboldt, soit 53% du secteur.

29 ha

Les forêts sèches couvrent moins d'1% du secteur. Il s'agit du site de Nogouta qui se situe au sud du Mont-Mou

ZONES INONDABLES

342 ha

Le Mont Mou couvre près de 342 ha de zone inondable dont 128 ha d'aléa très fort (soit 3% du secteur).

NOMBRE D'HABITANTS

2 888

Le secteur Mont Mou regroupe près de 12% de la population de Païta.

SURFACE DU SECTEUR (ha)

4 617

Sa superficie représente 7% de la taille totale de la commune.

DENSITÉ (HAB À L'ha)

0,63

Le Mont-Mou est habité vers le sud du secteur avec moins de 1 hab/ha, soit 0,2 ménage à l'ha.

OCCUPATION DU SOL

Artificialisé sur une partie du secteur, le Mont Mou reste essentiellement composé d'espace naturel.

UN TERRITOIRE NATUREL

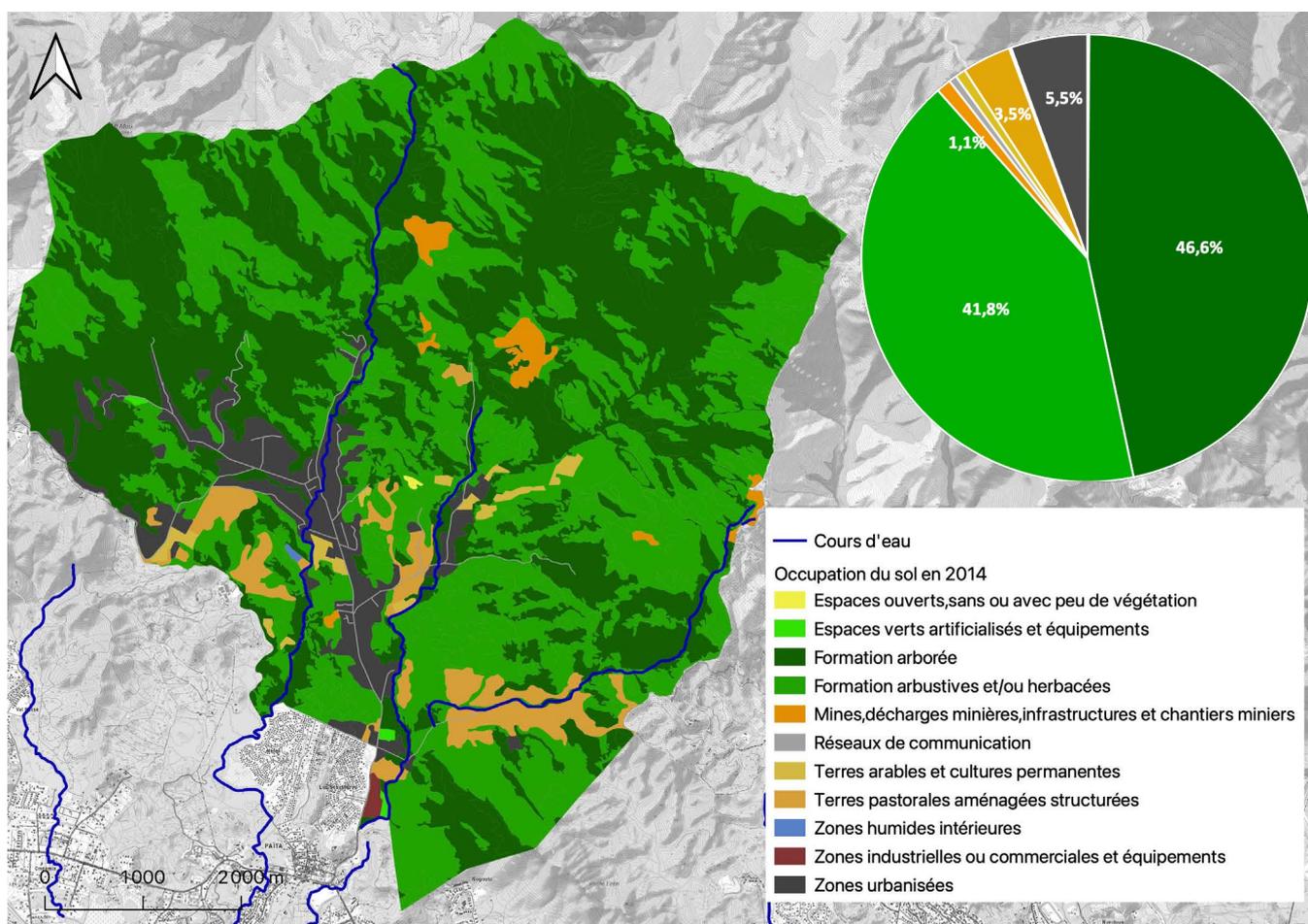
Les formations végétales de ce secteur représente 88% du périmètre d'analyse dont 42% de formations arbustives et/ou herbacées et 46% arborées. De plus, le périmètre d'étude est traversé de zones humides (soit 0,002%) dont plusieurs cours d'eau comme on peut le voir sur la carte ci dessous.

UNE ARTIFICIALISATION FAIBLE

Même si les espaces naturels dominent le secteur, le tissu urbain se concentre au sud-ouest du Mont Mou autour des réseaux de communication et dans la continuité de Scheffleras.

UN SECTEUR AGRICOLE FAIBLE

Les terres arables et pastorales ne représentent que 4% du Mont Mou. Les terres pastorales sont plus présentes que celles arables.



Occupation du sol en 2014 de Mont-Mou

ENJEUX

INTÉGRER LA TRAME VERTE ET BLEUE

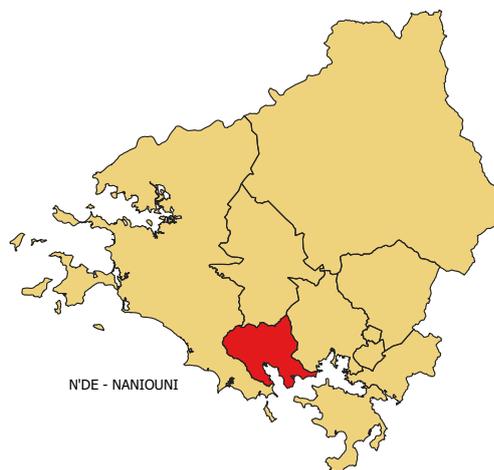
Le quartier du Mont-Mou est traversé par plusieurs cours d'eau qui serpentent entre les habitations.

Il conviendrait de conserver cette trame verte et bleue de tout aménagement.

BIODIVERSITÉ

Préserver les forêts humides de tout aménagement et éviter le mitage des espaces naturels.

N'DÉ NANIOUNI



N'DE - NANIOUNI

MILIEUX NATURELS

Le secteur de N'Dé Naniouni se compose principalement de 53% de formations diverses végétales et 32% de forêt sèche.

La forêt sèche est répartie sur l'ensemble du territoire en retrait du littoral.

PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Faiblement habité et peu dense, ce secteur est urbanisé le long des routes. Celle de Tiaré et Naïa sont les seules accessibles aux lotissements du même nom.

ECOSYSTEMES SENSIBLES

249 ha

La forêt humide couvre 249 ha de N'Dé Naniouni, soit 11% du secteur.

464 ha

Ce secteur regroupe un quart des forêts sèches de la commune. Il s'agit des sites de Naniouni, Mont Coui, Nanua et Tiitema.

12 km

La mangrove s'étend sur 12 Km le long du littoral du secteur.

NOMBRE D'HABITANTS

501

N'Dé Naniouni regroupe 2% de la population de Païta. Il s'agit du secteur le moins peuplé de la commune

SURFACE DU SECTEUR (ha)

2 338

Sa superficie représente 3% de la taille totale de la commune.

DENSITÉ (HAB À L'ha)

0,21

Le secteur N'Dé Naniouni fait partie des secteurs de la ville les moins peuplés de Païta avec 0,2 hab/ha soit 0,1 ménage à l'ha.

OCCUPATION DU SOL

Le secteur N'Dé - Naniouni se découpe de façon distincte sur l'occupation du sol entre les sols artificialisés, les zones naturelles et agricoles.

UN TERRITOIRE NATUREL

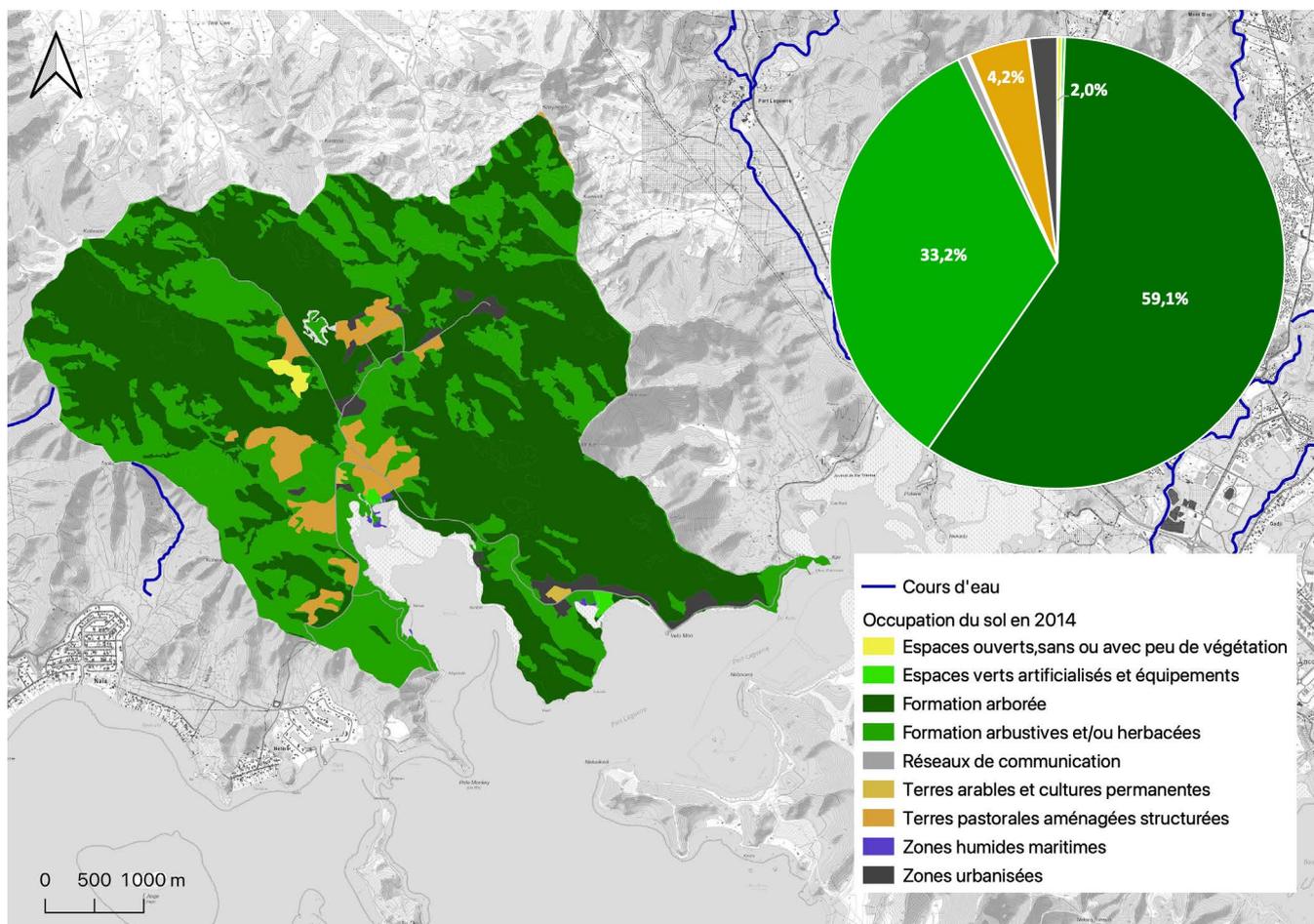
Les tribus sont essentiellement composées de formations végétales qui représentent 93% du périmètre d'analyse dont 33% de formations arbustives et/ou herbacées, 59% arborées et 1% d'espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation.

UNE ARTIFICIALISATION FAIBLE

Le secteur N'Dé Naniouni compte 3% de sols artificialisés. Ils se concentrent le long des réseaux de communication : la tribu de N'Dé qui concentre les zones artificielles le long du littoral et à proximité de la route municipale au niveau de Naniouni.

UN SECTEUR AGRICOLE FAIBLE

Les terres arables et pastorales représentent 4% du secteur. Les terres pastorales sont plus présentes que celles arables et se situent sur le centre de N'Dé - Naniouni.



Occupation du sol en 2014 de N'Dé - Naniouni

ENJEUX

BIODIVERSITÉ

Préserver les forêts sèches du secteur, notamment du risque feu de forêt.

KATIRAMONA - GADJI



MILIEUX NATURELS

Les espaces naturels représentent 60% du quartier de Katiramona - Gadji, les espaces agricoles 10% et les territoires artificialisés 30%.

Les formations arborées ne représentent plus qu'un tiers des formations végétales. On y retrouve les formations de forêt sèche qui représentent 41% des formations arboères avec 188 ha.

Le parcellaire de ce secteur a été organisé de manière à protéger la forêt sèche.

HYDROLOGIE

Le quartier de Katiramona-Gadji est traversé par la Katiramona.

5% du secteur est exposé au risque inondation, dont 2% en aléa très fort

PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Nogouta - Trois Vallées est un quartier traversé par la RT1 et accueillant principalement du logement. Le parcellaire du secteur a été conçu de façon à s'adapter aux contraintes naturelles du site (topographie mais aussi la nature du sol) au niveau des lotissements. En effet, chaque parcelle du lotissement des Trois Vallées accède naturellement à la forêt sèche en contrebas.

ECOSYSTEMES SENSIBLES

6 km

Le quartier intègre 6 km de cours d'eau (rivière Katiramona).

188 ha

Les forêts sèches couvrent 9% du secteur. Il s'agit des sites de Katiramona, Pic Jacob, Nogouta et Savannah

ZONES INONDABLES

269 ha

Les zones inondables couvrent 269 ha du quartier de Katiramona - Gadji dont 92 ha d'aléa très fort.

NOMBRE D'HABITANTS

7 050

Katiramona - Gadji regroupe près de 30% de la population de Païta.

SURFACE DU SECTEUR (ha)

2 055

Sa superficie représente 3% de la taille totale de la commune.

DENSITÉ (HAB À L'ha)

3,43

Il s'agit d'un des secteurs les plus peuplés. De ce fait, sa densité est d'autant plus élevée du fait de sa faible superficie avec environ 1 ménage à l'ha.

OCCUPATION DU SOL

Le quartier Katiramona - Gadji intègre les espaces artificialisés aux naturels de façon à les protéger (notamment les forêts sèches présentes).

LES ESPACES NATURELS

Katiramona - Gadji est composé de 60% d'espaces naturels dont 22% de formations arborées.

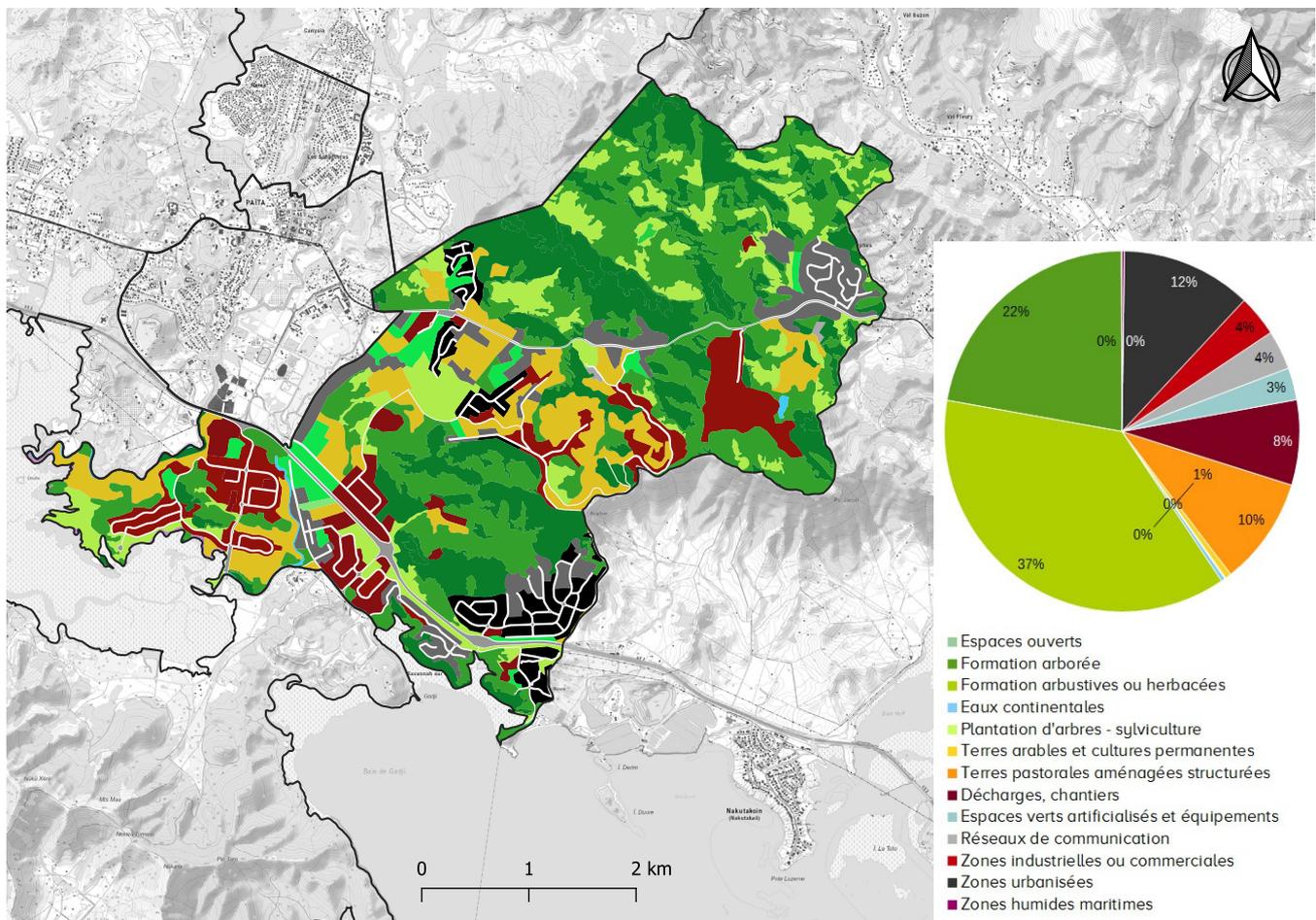
Un cours d'eau, la Katiramona traverse le quartier.

TROIS LOTISSEMENTS PRINCIPAUX

Les espaces artificialisés occupent 22% du périmètre d'étude. Ce dernier est traversé par une partie de la RT1 mais également marqué par la carrière et 3 lotissements principaux de la commune : les Pétroglyphes (461 habitants), les Trois vallées (1255 habitants) et Savannah (1731 habitants)

UN SECTEUR AGRICOLE FAIBLE

Les espaces agricoles représentent que 10% de Nagouta - Trois Vallées, avec une dominance de terres pastorales aménagées structurées. Ces espaces agricoles sont regroupés sur le sud-ouest du secteur.



Occupation du sol en 2014 du quartier de Katiramona - Gadji

ENJEUX

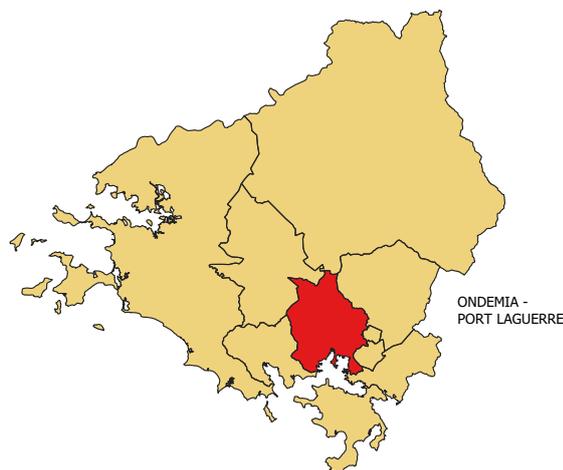
BIODIVERSITÉ

Éviter la fragmentation des milieux naturels du Nord de ce quartier en privilégiant le développement sur la partie Sud.

MOBILITÉ

Boucler ce quartier avec le quartier du Mont-Mou.

ONDÉMIA PORT LAGUERRE



MILIEUX NATURELS

Parmi les espaces naturels, le secteur d'Ondémia-Port Laguerre se compose principalement de 54% de formations diverses végétales, 17% de savane et 20% de forêt sèche.

La mangrove de Ondémia / Port Laguerre, de par sa situation en bout de bassin versant, recueille une grande partie des effluents des zones urbanisées de Païta. C'est la mangrove la plus menacée à moyen terme. Ces substances peuvent provenir d'une ou plusieurs sources, comme l'industrie, les égouts domestiques, les effluents des bassins, et les rejets agricoles et urbains.

HYDROLOGIE

Le secteur Ondémia - Port Laguerre est traversé par les cours d'eau d'Ondémia, Nepipwetaa et Siombeba.

8% du secteur est exposé au risque inondation, dont 2% en aléa très fort.

PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Traversé par la Route territoriale n°1 (RT1), le quartier figure parmi les trois secteurs avec le plus grand nombre de logements sur Païta, soit 1 373. Les espaces naturels dominent le territoire, soit 68% du secteur. Au Nord-Ouest d'Ondémia - Port Laguerre et au nord du lotissement Val Boisé des forêts sèches sont présentes ainsi qu'au Sud-Ouest qui continue vers N'Dé.

ECOSYSTEMES SENSIBLES

485,9 ha

La forêt humide couvre 486 ha du secteur, soit 13% du secteur.

476 ha

Les forêts sèches couvrent 13% du secteur. Il s'agit des sites de Mont Coui, val boisé, et port Laguerre

16 km

La mangrove s'étend sur 16 Km le long du littoral du secteur.

ZONES INONDABLES

246 ha

Le secteur couvre 246 ha de zones inondables dont 89ha d'aléa très fort soit 2% du secteur.

NOMBRE D'HABITANTS

3 897

Ondémia - Port Laguerre regroupe près de 16% de la population de Païta.

SURFACE DU SECTEUR (ha)

3 648

Sa superficie représente 5% de la taille totale de la commune.

DENSITÉ (HAB À L'ha)

1,07

Le secteur Ondémia Port Laguerre accueille plusieurs lotissements et compte 1 hab/ha, soit 0,3 ménage à l'ha.

OCCUPATION DU SOL

Avec une majorité de zones naturelles, Ondémia - Port Laguerre fait partie des quartiers qui occupent tout même une part importante, par rapport aux autres secteurs de la ville, d'espaces agricoles.

LES ESPACES NATURELS

Le secteur est composé de 68% d'espaces naturels dont 38% de formations arbustives et/ou herbacées et 30% de formations arborées.

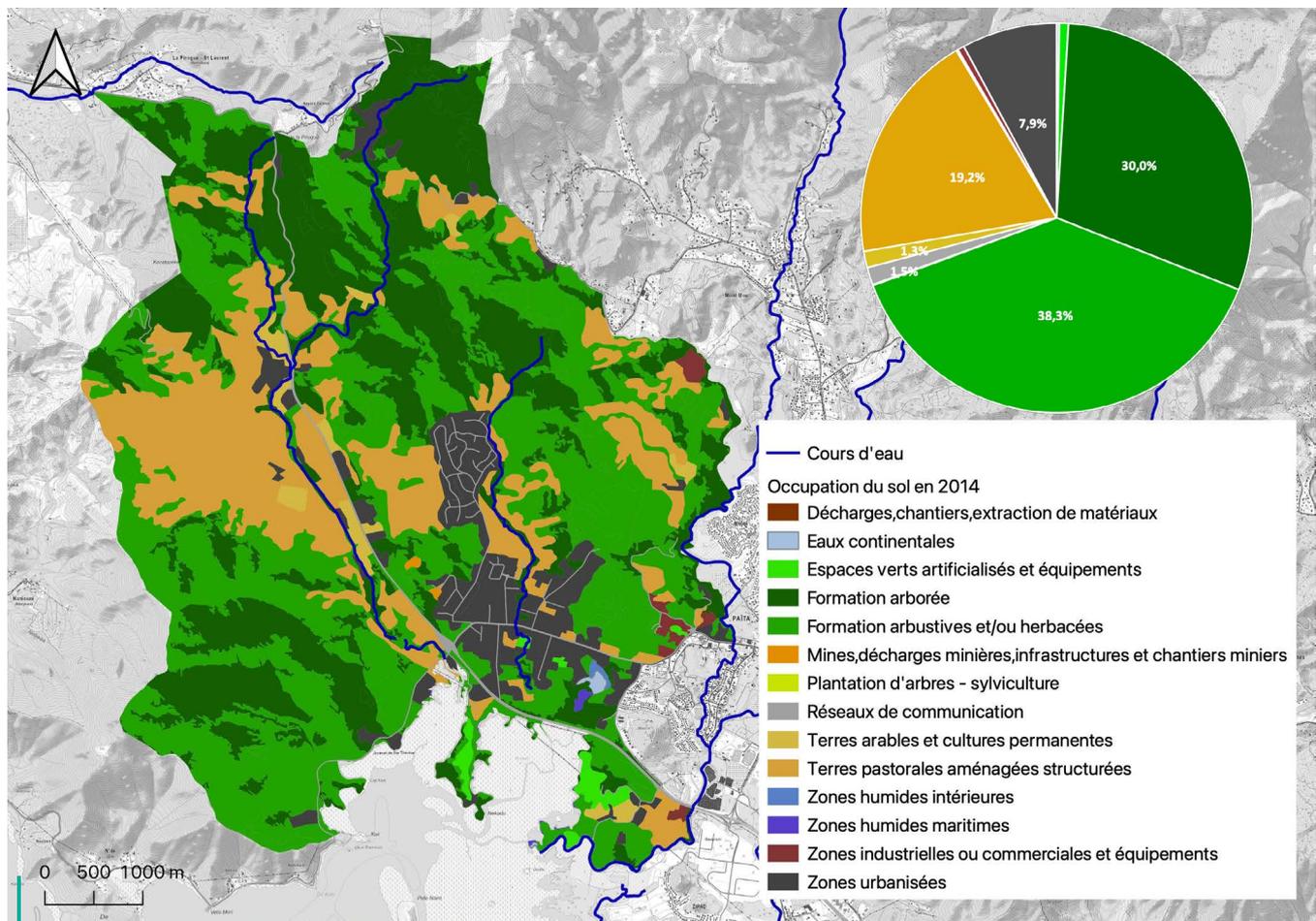
Le périmètre d'étude est traversé par plusieurs cours d'eau.

LES ESPACES ARTIFICIALISÉS

Les espaces artificialisés occupent 11% du périmètre d'étude. Ce dernier est marqué par plusieurs lotissements dont celui de Val Boisé qui compte 457 logements.

LES ESPACES AGRICOLES

Les espaces agricoles occupent 21% du secteur Ondémia - Port Laguerre. Il s'agit du 3ème quartier le plus agricole de la commune.



Occupation du sol en 2014 d'Ondémia - Port Laguerre

ENJEUX

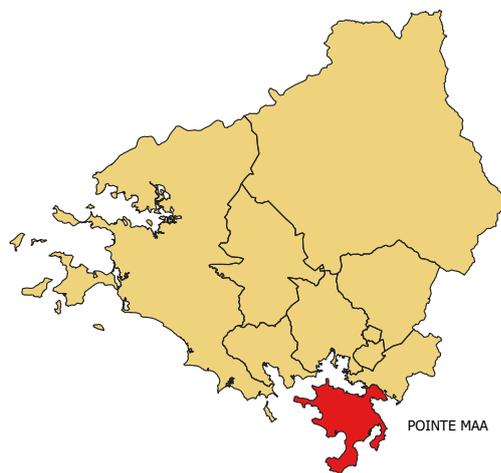
BIODIVERSITÉ

Éviter la fragmentation des milieux naturels de ce quartier en privilégiant l'aménagement des terrains jusqu'au village (densification des zones déjà urbanisées et comblement des dents creuses).

QUALITÉ DES MILIEUX

Maîtriser les rejets urbains afin de préserver la grande mangrove d'Ondémia

POINTE MAA



MILIEUX NATURELS

Parmi les espaces naturels, le secteur de la pointe Maa se compose principalement de 43% de formations diverses végétales, 26% de savane et 17% de forêt sèche.

Les mangroves principales du secteur se situent au niveau de la Baie de Gadji, l'Anse Maisonneuve ainsi que celle à l'embouchure de la Karikouie et la Katiramona.

HYDROLOGIE

Il n'existe pas de cours d'eau permanent sur la pointe Maa. Seuls des thalwegs au régime intermittent sont présents.

PAYSAGE ET CADRE DE VIE

La porte d'entrée du secteur de la pointe Maa est l'ISD de Gadji et la zone industrielle de la ZICO. Pourtant, ce secteur possède de nombreux atouts paysagers et demeure un des plus beau littoral de l'agglomération.

Sur la partie ouest, le secteur accueille des paysages de montagne, littoral et tropical divers avec le bord de mer, la montagne et la végétation dense du côté de la Baie Maa, la pointe de Gadji et les différentes mangroves.

ECOSYSTEMES SENSIBLES

96 ha

La forêt humide couvre 96 ha du secteur, soit 3% du secteur.

431 ha

Les forêts sèches couvrent 13% du secteur. Il s'agit notamment des sites de Monts Maa ou encore la pointe de Gadji.

32,3 km

La mangrove s'étend sur 32 Km le long du littoral du secteur.

ZONES INONDABLES

238 ha

Le secteur couvre près de 238 ha de zone inondable dont 71 ha d'aléa très fort soit 2% du secteur.

NOMBRE D'HABITANTS

16

Le secteur regroupe quelques habitants sur des propriétés de bord de mer.

SURFACE DU SECTEUR (ha)

2 434

Sa superficie représente 3,5% de la taille totale de la commune.

DENSITÉ (HAB À L'ha)

0

L'étendue de la pointe Maa fait que la densité de population reste quasiment nulle.

OCCUPATION DU SOL

Les milieux naturels sont les plus représentés sur ce secteur. L'agriculture et l'urbanisation sont peu développés sur le secteur.

LES ESPACES NATURELS

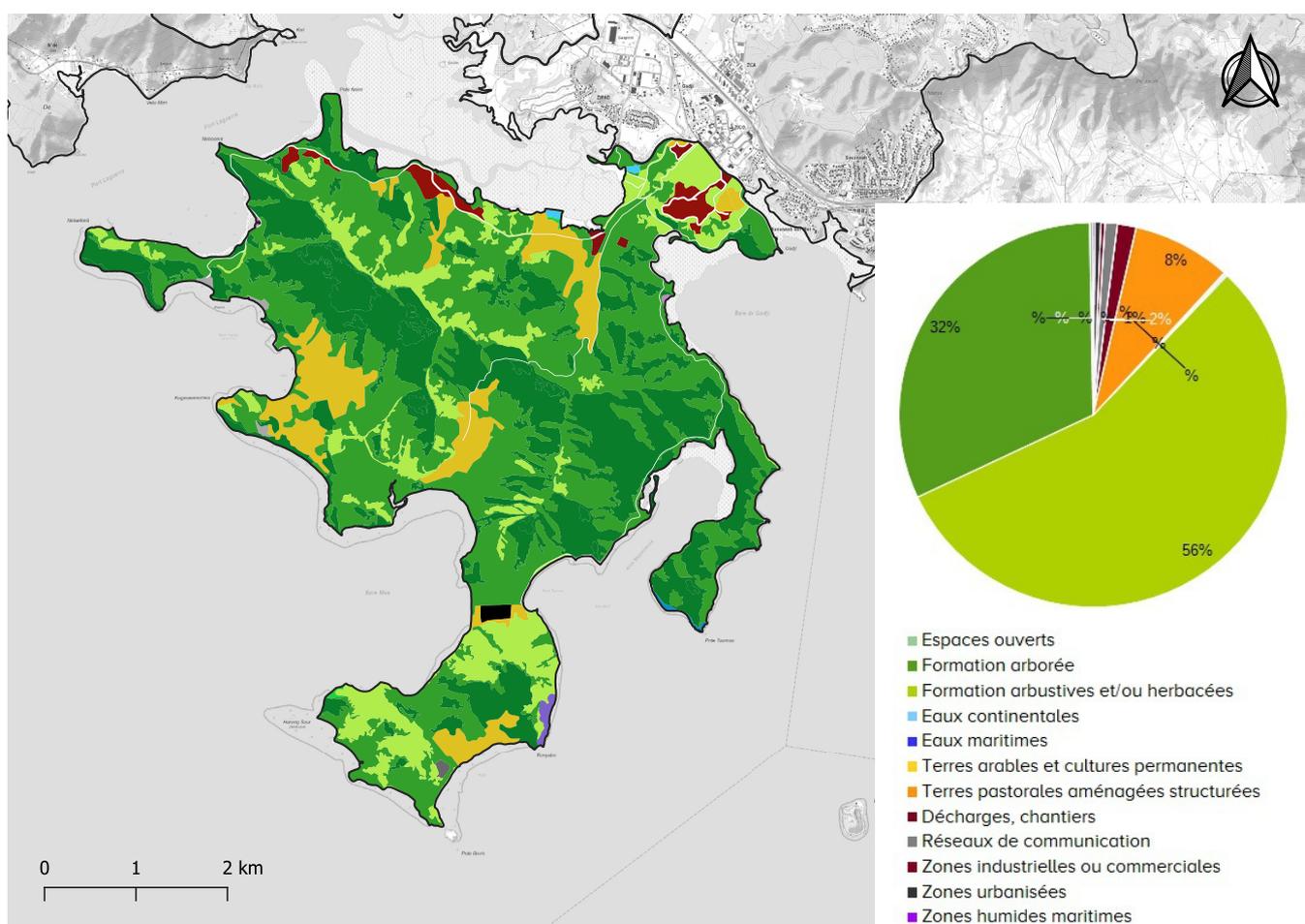
Le secteur est composé de 77% d'espaces naturels dont 49% de formations arbustives et/ou herbacées et 28% de formations arborées. De plus, le périmètre d'étude est traversé dans le nord par des cours d'eau comme on peut le voir sur la carte ci dessous.

LES ESPACES ARTIFICIALISÉS

Les espaces artificialisés occupent 13% du périmètre d'étude. Ce dernier se compose de plusieurs zones industrielles (ZIZA et ZICO), mais également du centre d'enfouissement de Gadji et du lotissement de Nouré qui accueille 168 logements.

LES ESPACES AGRICOLES

Les terres pastorales ne représentent que 9% de Savannah-Nouré. Elles se concentrent autour des zones industrielles mais également à l'écart des zones artificialisées et sur le littoral.



Occupation du sol en 2014 de la pointe Maa

ENJEUX

BIODIVERSITÉ

Préserver les poches de forêt sèche situées sur les reliefs.

QUALITÉ DES MILIEUX

Encadrer les pratiques au niveau de la plage de Toro.

SCHEFFLERAS



MILIEUX NATURELS

Scheffleras se compose principalement de 48% formations diverses végétales mais le secteur reste pour plus de la moitié des zones artificialisées.

HYDROLOGIE

Le secteur de Scheffleras est traversé par une partie du cours d'eau de la Carignan.

30% du secteur est exposé au risque inondation, dont 18% en aléa très fort. Les lotissements construits sont situés sur des zones d'aléa faible à moyen. L'interdiction de construire en zone d'aléa très fort est respectée.

PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Le secteur de Scheffleras compte 3 lotissements : Scheffleras, Axelle et Carignan Ouest. Il s'agit d'un quartier composé entièrement de logements mais également le plus dense de la commune de Païta avec, selon le dernier recensement plus de 23 habitants à l'hectare. Une formation naturelle est conservée entre les lotissements de Scheffleras et Carignan Ouest.

ECOSYSTEMES SENSIBLES

8 ha

La ripisylve couvre 8 ha du secteur, soit 5% du secteur.

ZONES INONDABLES

44 ha

Scheffleras couvre près de 44ha de zone inondable dont 29 ha d'aléa très fort soit 18% du secteur.

NOMBRE D'HABITANTS

3 643

Scheffleras regroupe près de 15% de la population de Païta. Il s'agit d'un des secteurs les plus peuplés de la commune.

SURFACE DU SECTEUR (ha)

159

Sa superficie représente moins d'1% (0,23%) de la taille totale de la commune.

DENSITÉ (HAB À L'ha)

23,2

Du fait de la superficie du secteur Scheffleras et de sa population. Sa densité est alors élevée avec plus de 23 hab/ha et près de 6 ménages à l'ha. Il s'agit du secteur le plus dense de la commune.

OCCUPATION DU SOL

Plus petit secteur de la commune de Païta, Scheffleras reste pour plus de la moitié de sa surface artificialisé.

UN SECTEUR NATUREL FAIBLE

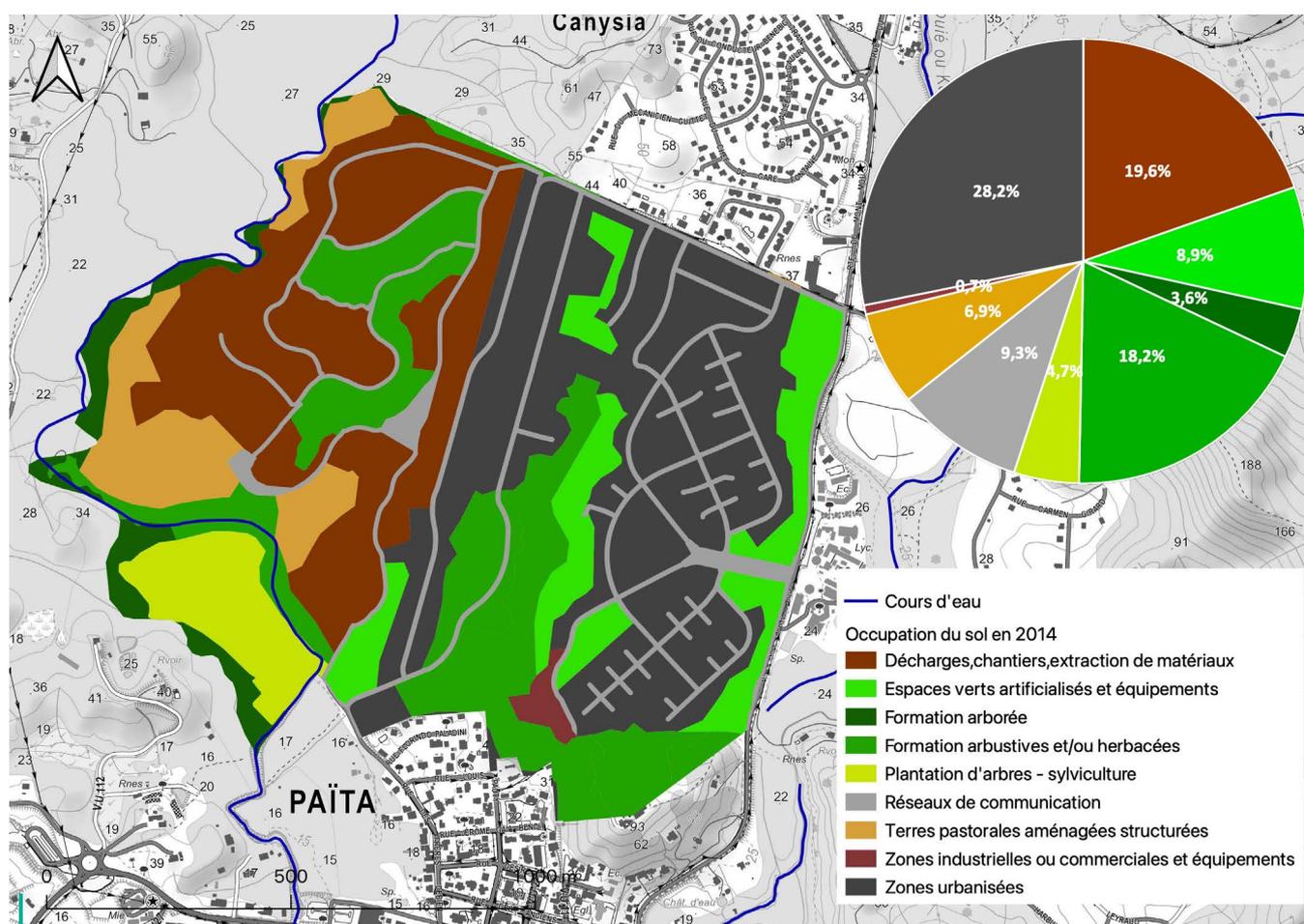
Le secteur est composé de 22% d'espace végétal. Scheffleras est le secteur dont la part d'espace naturel est le plus faible.

LES ZONES ARTIFICIALISÉES

Scheffleras est le secteur le plus artificialisé des quartiers de la commune avec près de 67% d'espaces urbanisés. Le MOS datant de 2014 montre sur la carte ci-dessous des zones industrielles sur l'ouest du secteur, mais il s'agit aujourd'hui d'habitation. La zone d'étude compte au total 1 001 logements dont 517 à Carignan Ouest qui est le plus grand lotissement de Païta et 430 pour le lotissement Scheffleras.

UN SECTEUR AGRICOLE FAIBLE

Les terres pastorales représentent que 12% du quartier. Elles sont placées le long du cours d'eau de la Carignan. De plus, ces terres agricoles se situent dans la zone inondable de la commune.



Occupation du sol en 2014 de Scheffleras

ENJEUX

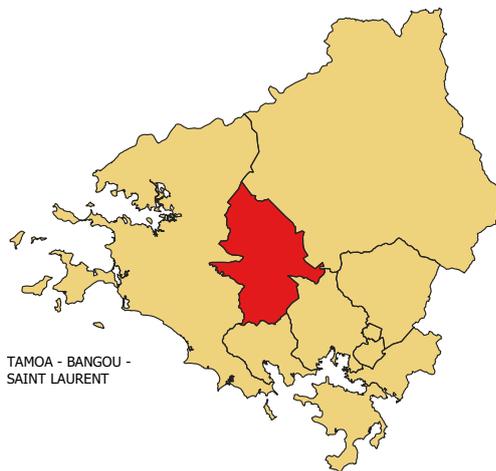
TRAME VERTE ET BLEUE

Intégrer la trame verte et bleue à la trame urbaine, en continuité des actions au niveau du centre village.

MOBILITÉ

Promouvoir les modes actifs en relation avec le centre village

TAMOA BANGOU ST-LAURENT



MILIEUX NATURELS

Parmi les espaces naturels, le quartier de Tamoia Bangou Saint-Laurent se compose principalement de plus de 38% de formations diverses végétales et de 32% de savane.

HYDROLOGIE

Le secteur Tamoia Bangou Saint-Laurent est traversé par plusieurs cours d'eau dont Yofil, la Tamoia, Wécovo, Nekuni, Nènu ou encore Pwota Né Bwagu.

30% du secteur est exposé au risque inondation, dont 4% en aléa très fort.

PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Traversé par la RT1, le secteur se compose des 2 tribus de Bangou et Saint-Laurent ainsi que de la Tamoia.

ECOSYSTEMES SENSIBLES

794 ha

La forêt humide couvre 794 ha du secteur, soit 14% du secteur.

147 ha

Les forêts sèches couvrent 3% du secteur. Il s'agit des sites de Naniouni Nord, Port Laguerre; Tamoia Aval et Titema.

ZONES INONDABLES

1522 ha

Tamoia Bangou Saint-Laurent couvre 1522 ha de zone inondable dont 202 ha d'aléa très fort soit 3% du secteur.

NOMBRE D'HABITANTS

1 760

Le secteur Tamoia Bangou Saint-Laurent regroupe près de 7% de la population de Païta.

SURFACE DU SECTEUR (ha)

5 995

Sa superficie représente 8,5% de la taille totale de la commune.

DENSITÉ (HAB À L'ha)

0,29

La densité du secteur est faible avec moins de 0,3 hab/ha.

OCCUPATION DU SOL

Habité au niveau des tribus et de la Tamoà, le secteur occupe un grand espace à l'activité agricole.

LES ZONES NATURELLES

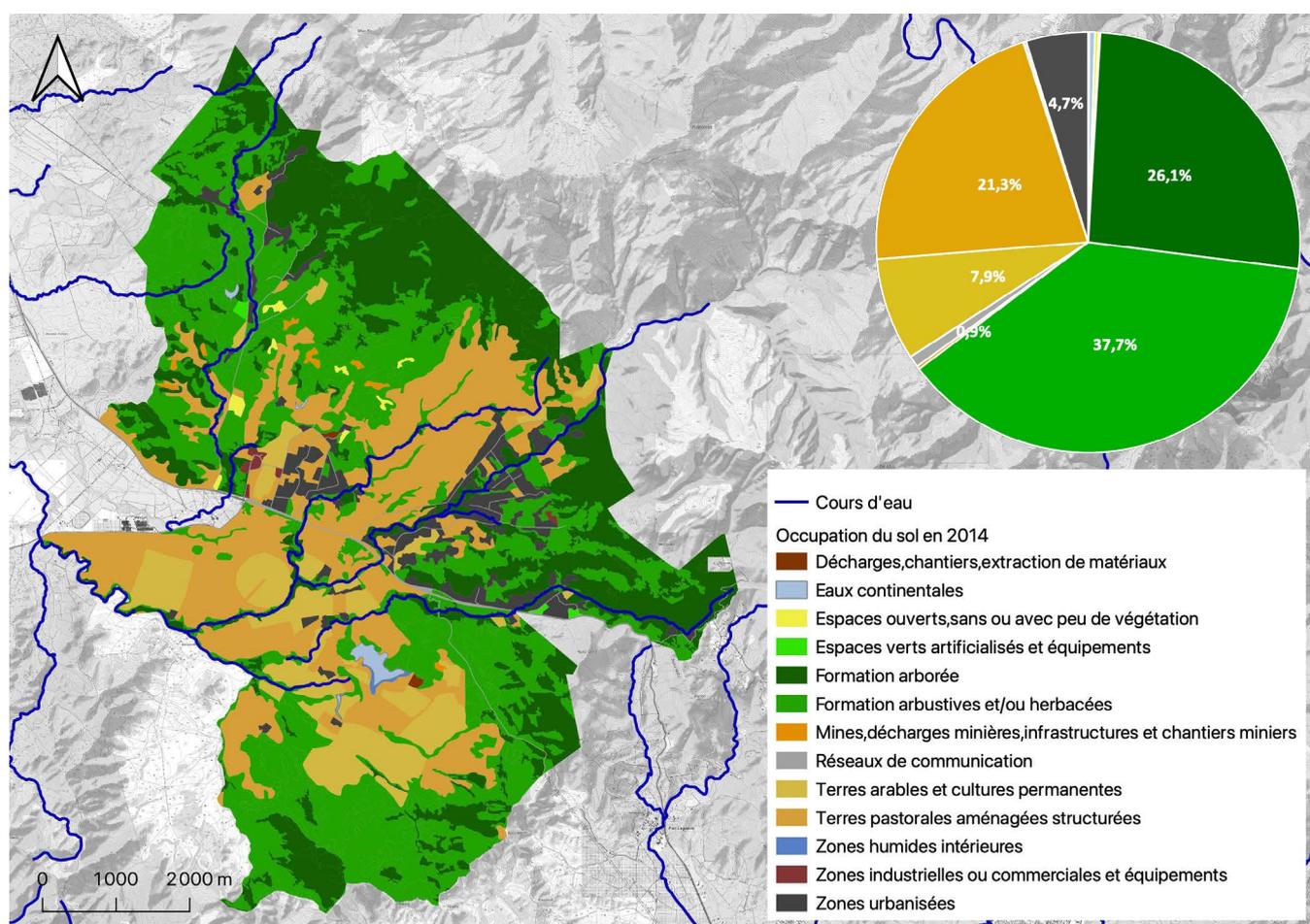
Le secteur est composé de 65% d'espaces naturels dont 38% de formations arbustives et/ou herbacées et 26% de formations arborées. De plus, le périmètre d'étude est traversé par plusieurs cours d'eau comme on peut le voir sur la carte ci-dessous (soit 0,01%).

LES ZONES ARTIFICIALISÉES

Le secteur regroupe plus de 6% d'espaces artificialisés dont 4% de zones urbanisées. Tamoà Bangou compte au total 889 logements dont 251 pour Bangou. Les zones urbanisées sont essentiellement des logements dans le secteur et se situent près des espaces agricoles.

UN SECTEUR AGRICOLE FAIBLE

Les espaces agricoles ne représentent que 29% du secteur dont 21% de terres pastorales et 8% arables. Elles sont localisées le long des cours d'eau comme nous l'illustre la carte du MOS 2014 ci-dessous.



Occupation du sol en 2014 de Bangou - Saint-Laurent

ENJEUX

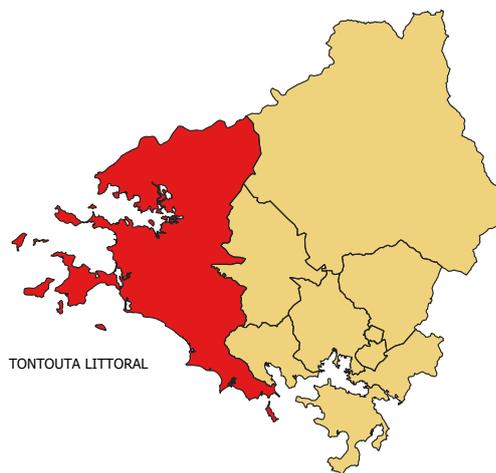
TRAME VERTE ET BLEUE

Maintien des continuités écologiques au niveau de la trame bleue.

BIODIVERSITÉ

Intégrer le risque de feu de forêt au projet de plan d'urbanisme.

TONTOUTA LITTORAL



MILIEUX NATURELS

Tontouta Littoral se compose principalement de 31% de formations diverses végétales et de 49% de savane.

HYDROLOGIE

Le secteur Tontouta Littoral est traversé par plusieurs cours d'eau dont la Tontouta, la Tamoia, Wécovo, Pêbo ou encore Terrasson.

7% du secteur est exposé au risque inondation, dont 2% en aléa très fort

PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Le secteur de Tontouta Littoral accueille l'aéroport international de Nouvelle-Calédonie second pôle attractif de la ville de Païta en matière d'économie et d'emploi . Autour, sont implantés des commerces et services et logements où gravite le bassin de vie du secteur. Les autres habitations se concentrent vers l'ouest de Tontouta Tiaré, du côté du littoral avec les résidences de Karikaté, Tiaré ou encore Naïa.

ECOSYSTEMES SENSIBLES

1398 ha

La forêt humide couvre 1398 ha du secteur, soit 7% du secteur.

201 ha

Les forêts sèches couvrent 1% du secteur. Il s'agit notamment des sites de Presqu'île montagnes, Tamoia Aval, Timbia et Titema.

87,1 km

La mangrove s'étend sur 87 Km le long du littoral du secteur.

ZONES INONDABLES

1293 ha

Le secteur couvre près de 1293 ha de zone inondable dont 319 ha d'aléa très fort soit 2% du secteur.

NOMBRE D'HABITANTS

1 976

Le secteur regroupe près de 8% de la population de Païta.

SURFACE DU SECTEUR (ha)

18 786

Sa superficie représente 27% de la taille totale de la commune. Il s'agit d'un des plus grand secteur la Païta

DENSITÉ (HAB À L'ha)

0,11

Tontouta littoral regroupe 0,1 habitant à l'hectare. Une densité relativement faible avec des habitations concentrées principalement sur le littoral.

OCCUPATION DU SOL

En cours de développement au niveau du littoral avec la construction de nouveaux lotissements, le secteur de Tontouta Tiaré reste tout de même un secteur avec des surfaces naturelles occupant plus de la moitié du secteur.

LES ESPACES NATURELS

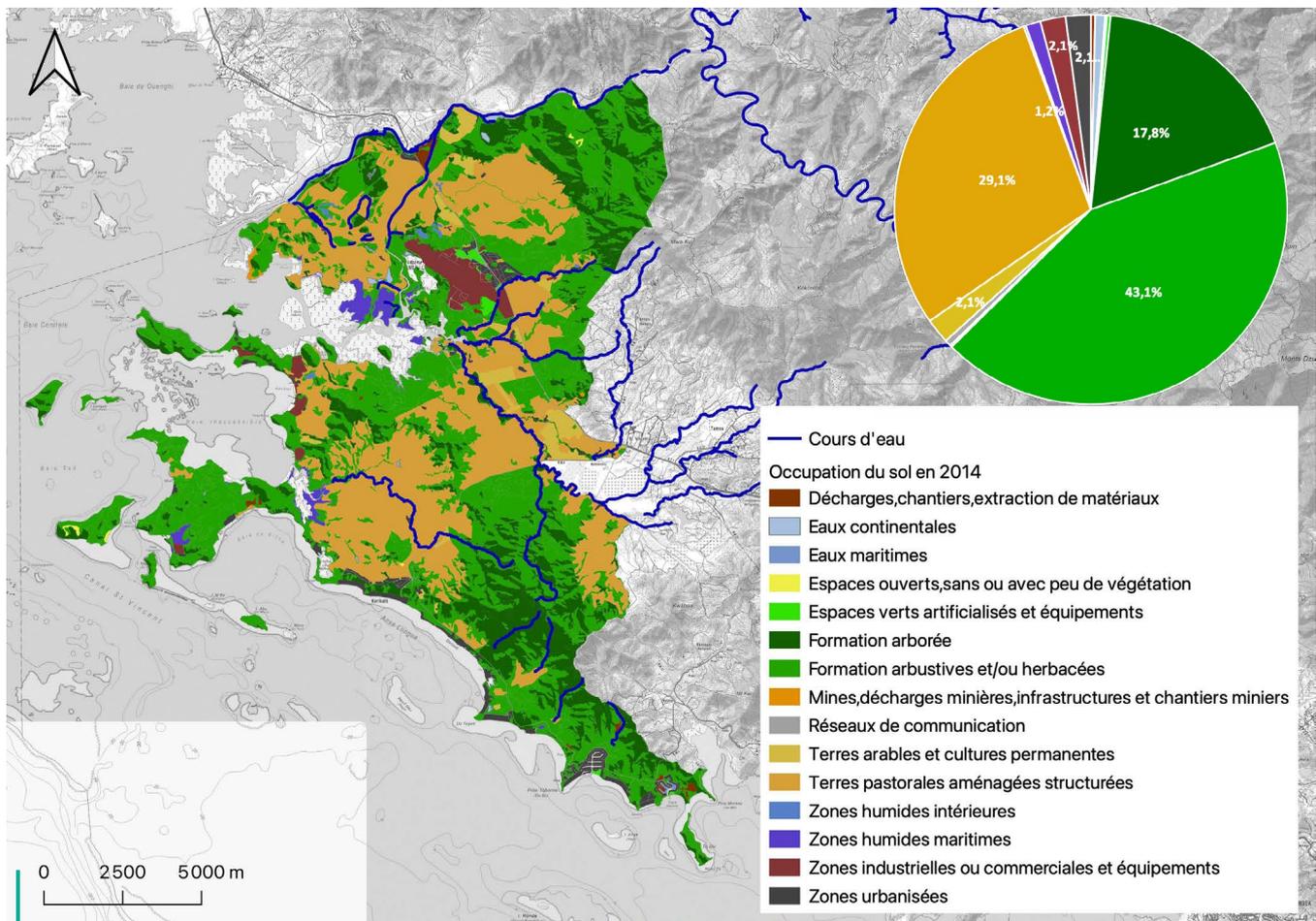
Le secteur est composé de 61% d'espaces végétaux dont 18% de formations arbustives et/ou herbacées et 43% de formations arborées. De plus, le périmètre d'étude est traversé de zones humides (soit 0,4%) dont plusieurs cours d'eau comme on peut le voir sur la carte ci dessous.

LES ESPACES ARTIFICIALISÉS

Le secteur regroupe plus de 5% d'espaces artificialisés dont 2% de zones urbanisées et 2% commerciales ou industrielles. Tontouta Littoral accueille en effet l'aéroport international de la Nouvelle-Calédonie, où sont installés aux alentours commerces et services. On compte aujourd'hui 1696 logements dans le secteur. Le reste des espaces artificialisés regroupe les routes, décharges, etc.

LE SECTEUR AGRICOLE

Tontouta Littoral recouvre plus de 31% de sols agricoles. Il s'agit du secteur le plus agricole du territoire avec 29% de terres pastorales et 2% arables.



Occupation du sol en 2014 de Tontouta - Tiaré

ENJEUX

BIODIVERSITÉ

Éviter le mitage des espaces naturels en densifiant les zones urbanisées existantes

7. ANNEXES



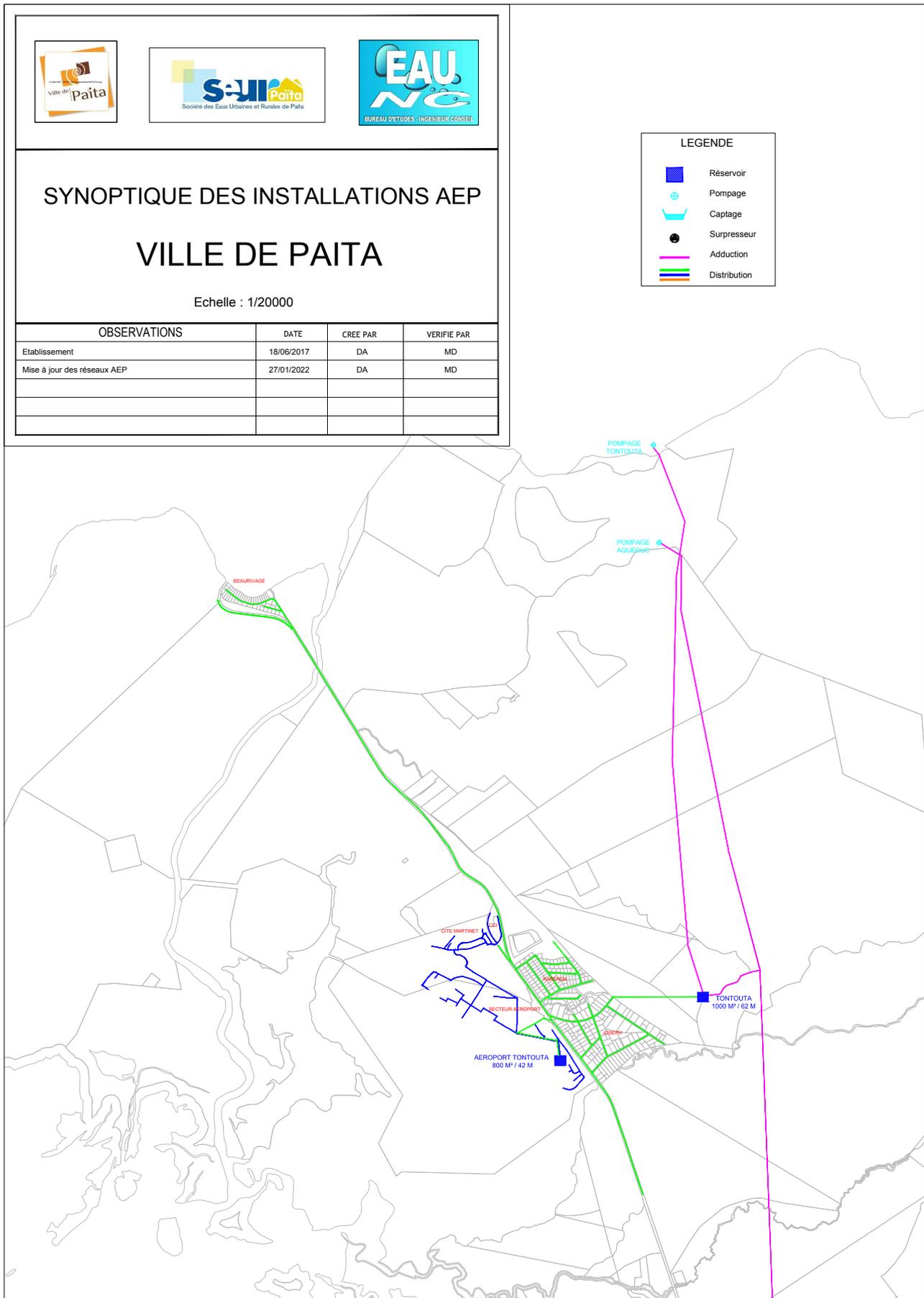
Annexe 1 : Tableau des prélèvements de cours d'eau effectués sur le point de prélèvement CARI180

CARI180						
Date	Aptitude à la biologie	Loisirs et sports aquatiques	Production d'eau potable	Qualité de l'eau	Usage abreuvement	Usage irrigation
03/09/2018	Cr, O2 dissous in situ	Colif ttx	Entéro, E.coli, MES	Cr, Entéro, E.coli, MES, O2 dissous in situ		Colif ttx
	Ni, Pct O2 in situ		COT, Colif ttx, Ni, O2 dissous in situ, Pct O2 in situ	Colif ttx, Pct O2 in situ		
			Ca	Ca, Ni		
22/10/2018	Cr, Cu, O2 dissous in situ, P, Pct O2 in situ	Colif ttx, E.coli	Entéro, E.coli, MES	Cr, Cu, Entéro, E.coli, MES, O2 dissous in situ, P, Pct O2 in situ		Colif ttx, E.coli
	Ni		COT, Colif ttx, Ni, O2 dissous in situ	Colif ttx		
			Ca	Ca, Ni		
03/12/2018	O2 dissous in situ, Pct O2 in situ		Pct O2 in situ O2 dissous in situ	O2 dissous in situ, Pct O2 in situ		
09/04/2019	Cr, O2 dissous in situ, Pct O2 in situ	Colif ttx	Entéro, E.coli	Cr, Entéro, E.coli, O2 dissous in situ, Pct O2 in situ		Colif ttx
	Ni, P		COT, Colif ttx, DCO, Ni, O2 dissous in situ	Colif ttx, P		
			Ca	Ca, Ni		
25/07/2019	Cr, P		Colif ttx, Entéro, E.coli, MES	Cr, Colif ttx, Entéro, E.coli, MES, P		
	Ni		Ni	Ca, Ni		
			Ca			
16/10/2019	Cr	Colif ttx, Entéro, E.coli	MES	Cr, MES		Colif ttx, E.coli
	Ni		Colif ttx, Entéro, E.coli, Ni	Colif ttx, Entéro, E.coli		
			Ca	Ca, Ni		
02/06/2020	Cr, P	Entéro	Colif ttx, Entéro, E.coli	Cr, Colif ttx, Entéro, E.coli, P		
	Ni		Ni	Ca, Ni		
			Ca			
29/07/2020	Cr, O2 dissous in situ, P		Colif ttx, E.coli, MES	Cr, Colif ttx, E.coli, MES, O2 dissous in situ, P		
	Ni		Ni	Ca, COT, Ni		
	COT		Ca, COT			
16/09/2020	Cr, O2 dissous in situ, Pct O2 in situ		MES	Cr, MES, O2 dissous in situ, Pct O2 in situ		
	Ni		Ni	Ca, Ni, PO4-		
	PO4-		Ca	P		
	P					
20/10/2020	Cr, Cu, O2 dissous in situ, P, Pct O2 in situ		Entéro, MES	Cr, Cu, Entéro, MES, O2 dissous in situ, P, Pct O2 in situ		
	Ni, Zn		COT, Ni	Zn		
			Ca	Ca, Ni		
29/04/2021	Cr, Hg, Ni	Colif ttx, Entéro, E.coli	Colif ttx, DCO, Entéro, E.coli	Cr, Colif ttx, Entéro, E.coli, Hg, Ni		Colif ttx, E.coli
22/06/2021	Cr	Colif ttx, E.coli	Entéro, E.coli, MES	Cr, Entéro, E.coli, MES		Colif ttx, E.coli
	Ni, Zn		Ni	Zn		
			Ca, Colif ttx	Ca, Colif ttx, Ni		
02/11/2021	Cr, O2 dissous in situ, P, Pct O2 in situ	Colif ttx, Entéro, E.coli	Entéro, MES	Cr, Entéro, MES, O2 dissous in situ, P, Pct O2 in situ		E.coli
	COT, Ni		Colif ttx, E.coli, Ni	COT, Colif ttx, E.coli		
			Ca, COT	Ca, Ni		

Annexe 2 : Tableau des prélèvements de cours d'eau effectués sur le point de prélèvement KARIK380

KARIK380						
Date	Aptitude à la biologie	Loisirs et sports aquatiques	Production d'eau potable	Qualité de l'eau	Usage abreuvement	Usage irrigation
03/09/2018	pH in situ, PO4-	Colif ttx, Entéro, E.coli	MES	MES, pH in situ, PO4-		Colif ttx, E.coli
	Cr, Ni		Colif ttx, Entéro, E.coli	Cr, Colif ttx, Entéro, E.coli, Ni		
			Ca	Ca		
22/10/2018	NH4+, Cr, P	Colif ttx, Entéro, E.coli	MES	NH4+, Cr, MES, P		Colif ttx, E.coli
	Ni		Colif ttx, E.coli, Ni	Colif ttx, E.coli		
			Ca, Entéro	Ca, Entéro, Ni		
03/12/2018						
09/04/2019	NH4+, O2 dissous in situ, PO4-, Pct O2 in situ	Colif ttx, Entéro, E.coli	Colif ttx, Entéro, E.coli	NH4+, O2 dissous in situ, PO4-, Pct O2 in situ		Colif ttx, E.coli
	Cr, Ni, P		Ca	Cr, Colif ttx, Entéro, E.coli, Ni, P		
			B	Ca		
25/07/2019	NH4+, PO4-, P	Colif ttx	Entéro, E.coli	NH4+, Entéro, E.coli, PO4-, P		Colif ttx
	Cr, Ni		Colif ttx	Cr, Colif ttx, Ni		
			Ca	Ca		
16/10/2019	NH4+, Cr, Cu, Ni, NO3-, PO4-, P	Colif ttx, Entéro, E.coli	Colif ttx, E.coli	NH4+, Cr, Cu, Ni, NO3-, PO4-, P		Colif ttx, E.coli
			Ca, Entéro	Colif ttx, E.coli		
				Ca, Entéro		
02/06/2020	NH4+, PO4-	Colif ttx, Entéro, E.coli	Colif ttx, Entéro, E.coli	NH4+, PO4-		E.coli
	Cr, Ni		Ca	Cr, Colif ttx, Entéro, E.coli, Ni		
	P			Ca P		
29/07/2020	COT, Cr, NO3-, P		NH4+, COT, DCO	COT, Cr, NO3-, P		
	NH4+, Ni, PO4-		Ca	NH4+, Ni, PO4-		
				Ca		
16/09/2020	Cr, NO3-, P	Entéro	Entéro	Cr, Entéro, NO3-, P		
	NH4+, Ni, NO2-, PO4-		NH4+, DCO	NH4+, Ni, NO2-, PO4-		
			Ca	Ca		
20/10/2020	NH4+, Cr, Ni, pH in situ, PO4-, P, Pct O2 in situ	Colif ttx	Entéro	NH4+, Cr, Entéro, Ni, pH in situ, PO4-, P, Pct O2 in situ		
			Colif ttx, Pct O2 in situ	Colif ttx		
			Ca	Ca		
29/04/2021	pH	Colif ttx, Entéro, E.coli	E.coli	E.coli, pH		Colif ttx, E.coli
	Cr, Hg, Ni		COT, Colif ttx, Entéro	Cr, Colif ttx, Entéro, Hg, Ni		
	P		Ca	Ca, P		
22/06/2021	NH4+, pH, pH in situ, PO4-	Colif ttx, Entéro, E.coli	Entéro	NH4+, Entéro, pH, pH in situ, PO4-		Colif ttx, E.coli
	Cr, Ni		COT, E.coli, Ni	Cr, E.coli		
			Ca, Colif ttx	Ca, Colif ttx, Ni		
02/11/2021	NH4+, pH, pH in situ, PO4-	Colif ttx, Entéro, E.coli	Entéro	NH4+, Entéro, pH, pH in situ, PO4-		E.coli
	Cr, Ni, Pct O2 in situ		COT, Colif ttx, E.coli, Pct O2 in situ	Cr, Colif ttx, E.coli, Ni, Pct O2 in situ		
	P		Ca	Ca P		

Annexe 4 : Synoptique des installation AEP de la commune de Païta (source : SEUR)



Rapport de présentation

PROJET DE TERRITOIRE



RAPPORT DE PRÉSENTATION

TABLE DES MATIÈRES

AXE 1 - PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE	249
ÉLÉMENTS ET ENJEUX DU DIAGNOSTIC	250
AXE 1 : PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE	251
Maîtriser la densité Permettre l'accueil de toutes les populations Anticiper la mutation urbaine de certains espaces Renforcer la proximité	
SCHÉMA RÉCAPITULATIF	254
AXE 2 - PROTÉGER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL	255
ÉLÉMENTS ET ENJEUX DU DIAGNOSTIC	256
AXE 2 : PROTÉGER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL	257
Protéger le patrimoine naturel et paysager Favoriser la biodiversité et la qualité des milieux Améliorer la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets Réduire les nuisances et prévenir les risques Structurer la résilience de la commune face aux défis du changement climatique	
SCHÉMA RÉCAPITULATIF	260
AXE 3 - CONSTRUIRE UN TERRITOIRE DYNAMIQUE	261
ÉLÉMENTS ET ENJEUX DU DIAGNOSTIC	262
AXE 3 : CONSTRUIRE UN TERRITOIRE DYNAMIQUE	263
Repenser le centre-ville Structurer les pôles de vie secondaires Développer le tourisme et l'économie verte et rurale Encourager le secteur économique Organiser l'espace de manière harmonieuse	
SCHÉMA RÉCAPITULATIF	267



PRÉAMBULE

La commune de Païta a connu de grandes évolutions au cours de son histoire, et notamment au cours des vingt dernières années. Païta a pourtant su garder son authenticité, son identité unique entre ville et brousse, malgré une croissance très rapide et la présence de près de 25.000 habitants en 2019. Son dynamisme économique avec plus de 1.000 artisans et trois zones économiques très attractives (ZIZA, ZICO et ZIPAD) ainsi que ses équipements d'envergure pays voire internationale (Aéroport de Nouméa La Tontouta) font d'elle une centralité incontournable en province Sud.

Le fort développement des dernières années a confronté la commune à de nombreux défis, aussi bien sociaux et urbains qu'environnementaux. Le sens de l'action municipale a toujours été de veiller à la qualité de vie, prisée par les anciens comme les nouveaux habitants. Une attention particulière a donc été portée au développement de la ville, afin qu'il soit réfléchi et maîtrisé, et qu'il bénéficie à tous les habitants. Terre d'accueil historique, la commune souhaite conserver sa diversité culturelle et promouvoir la mixité et l'intégration de tous sur l'ensemble de son territoire.

La ville est aujourd'hui le reflet de son histoire : une ville formée de quartiers et de lotissements aux identités marquées, développée autour des axes routiers structurants que sont la Route Territoriale n°1 et la Voie express n°2. Pour encourager un développement harmonieux de la commune, il faut à la fois préserver la diversité, atténuer les limites physiques et instaurer une fluidité dans les déplacements pour unifier la ville. C'est ainsi que Païta continuera d'avancer et que chacun pourra s'appropriier la ville et s'y sentir chez soi.

Le Plan d'Urbanisme Directeur de la commune doit permettre de répondre à ces défis sans dénaturer la ville. Pour la première fois, Païta se dote d'un outil de planification stratégique qui répond aux enjeux du développement durable. Ce document doit permettre d'enclencher un cercle vertueux pour les années à venir.

Le projet de territoire suivant est une traduction en enjeux et objectifs du diagnostic de la commune. Il se compose de trois grandes thématiques au sein desquelles de nombreux objectifs doivent être atteints :

- **Promouvoir la qualité de vie** : Véritable pilier d'un développement équilibré de la commune, cette thématique regroupe les objectifs de maîtrise de la densité, de renforcement du sentiment d'appartenance, de la proximité, de l'accueil de toutes les populations et de planification des mutations futures.
- **Protéger le cadre environnemental** : Les grands espaces et le grand paysage sont deux composantes essentielles de la commune. Il apparaît donc nécessaire de protéger le patrimoine naturel et de tout faire pour maintenir la biodiversité et la qualité des milieux fragiles. Pour ce faire, l'accent a été mis sur l'amélioration de la gestion des ressources naturelles tout en maîtrisant les risques afin d'accentuer la résilience de la commune face aux défis climatiques présents et à venir sans pour autant compromettre le développement durable et harmonieux de la commune.
- **Construire un territoire dynamique** : Si le dynamisme de la commune, aussi bien économique que démographique, est certain depuis près de 15 ans, il nécessite aujourd'hui d'être structuré autour d'un véritable centre urbain et de centralités secondaires afin que tous les habitants puissent en bénéficier. Parallèlement, la Ville souhaite accompagner l'organisation spatiale et le développement de nouvelles activités sur son territoire grâce à un travail sur la mobilité.

AXE 1 - PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE



ÉLÉMENTS ET ENJEUX DU DIAGNOSTIC

RAPPELS DU DIAGNOSTIC	PRINCIPAUX ENJEUX
<p>La population de Païta a augmenté de 19% entre 2014 et 2019. Cette croissance démographique est la plus forte de l'agglomération pour cette période.</p> <p>Près d'un tiers des habitants de Païta en 2019 n'habitait pas la commune en 2014 (32%).</p>	<p>Permettre l'accueil de toutes les populations tout en maîtrisant les densités et préservant la qualité de vie.</p>
<p>La tendance d'une baisse du nombre de personnes par ménage se poursuit.</p> <p>Le nombre des ménages de plus de 6 personnes a été divisé par 2 en 20 ans.</p> <p>Les ménages de 1 à 2 personnes sont en constante progression sur la même période.</p> <p>La décohabitation, la baisse du nombre d'enfants par femme et le mode de vie expliquent cette tendance.</p> <p>Plus de trois quarts des logements de la commune sont composés d'au moins 4 pièces (76%).</p> <p>Les petits logements sont très peu représentés (8% du total pour les logements de 2 pièces ou moins).</p>	<p>Organiser la répartition des typologies d'habitat et diversifier l'offre pour qu'elle soit adaptée à tous.</p>
<p>Géographie étendue de la commune avec des zones d'habitat parfois éloignées.</p> <p>La commune s'organise autour de différentes centralités urbaines.</p> <p>"Effet barrière" du Col de la Pirogue avec des différences dans le développement Nord et Sud.</p>	<p>Conforter ou créer des polarités secondaires pour fixer les populations et limiter les déplacements.</p>
<p>Présence de risques naturels (notamment inondations) et technologiques.</p>	<p>Encadrer les possibilités de constructions en zones à risques.</p>
<p>La moitié de la population a moins de 30 ans.</p> <p>Plus d'un tiers a moins de 20 ans en 2019.</p> <p>Le nombre de personnes de plus de 60 ans augmente fortement : +30% entre 2014 et 2019. Il y a désormais près de 2.500 personnes âgées de plus de 60 ans.</p> <p>La progression des jeunes de moins de 20 ans reste forte en 2019 (+15% entre 2014 et 2019) mais baisse par rapport à 2014 (+20% entre 2009 et 2014).</p>	<p>Offrir des regroupements d'équipements pour limiter les déplacements, anticiper les besoins et favoriser la mixité intergénérationnelle.</p>

AXE 1 : PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE

Grâce à sa situation dans l'agglomération et son cadre naturel, la commune de Païta fait preuve d'une grande attractivité avec de nombreux nouveaux habitants ces dernières années. L'enjeu prioritaire de ce développement rapide est de préserver une qualité de vie attrayante pour tous. Afin de préserver cet atout, il est nécessaire de répondre aux attentes et besoins multiples de chaque citoyen. La tranquillité résidentielle associée à une qualité des services est fondamentale afin de garantir une bonne qualité de vie. L'enjeu est donc de faire de Païta un territoire où il fait bon vivre en offrant la possibilité d'y habiter, d'y travailler et d'y avoir des loisirs diversifiés et accessibles à proximité. Cette qualité de vie est ainsi garantie par un ensemble d'objectifs que la Ville de Païta souhaite atteindre afin que les habitants puissent s'approprier leur ville.



Maîtriser la densité

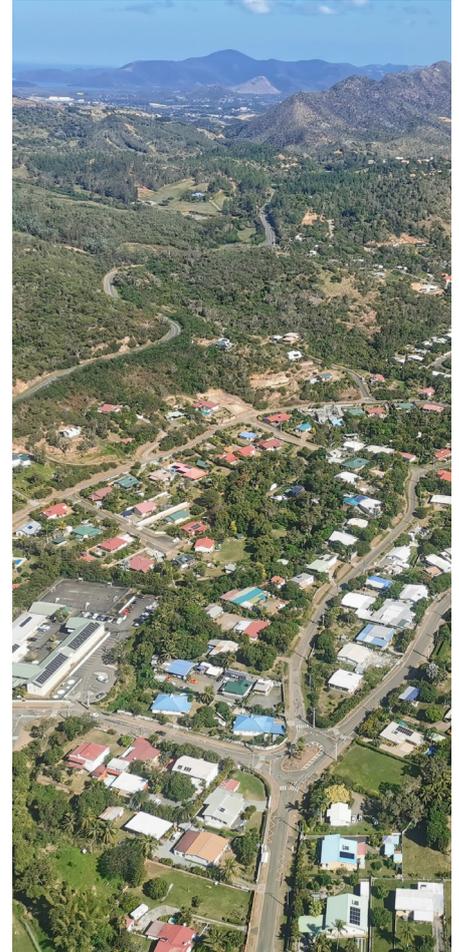
S'il est nécessaire de maîtriser la consommation d'espace au sein de la commune, il est également nécessaire de garantir un confort de vie pour tous. La ville harmonieuse se construit ainsi sur elle-même mais également à proximité des équipements et des centralités déjà existantes ou au sein de nouveaux espaces identifiés.

- Inciter au renouvellement urbain (rénovation et reconstruction d'espaces déjà bâtis), notamment au centre du village et dans le secteur de Gadji, afin de minimiser l'étalement urbain
- Favoriser le développement de l'habitat au sein des secteurs déjà urbanisés
- Permettre la densification de secteurs où la densité est déjà existante et à proximité d'équipements (loisirs, scolaires, culturels, etc.) déjà présents
- Permettre la création de nouveaux secteurs d'habitat à proximité des espaces urbanisés et équipés tout en préservant les espaces naturels sensibles
- Inciter à l'amélioration des logements existants afin de limiter l'habitat dégradé (avec des règles pouvant être plus souples pour les rénovations que les constructions neuves par exemple)
- Équilibrer la taille des terrains constructibles afin de conserver les atouts du territoire tout en tenant compte des contraintes environnementales et de la capacité des réseaux.
- Encourager la qualité des aménagements et de l'architecture pour accompagner une croissance raisonnée dans un cadre de vie de qualité

Permettre l'accueil de toutes les populations

Terre d'accueil historique en Nouvelle-Calédonie, la commune de Païta a pour objectif de donner la possibilité à tous de pouvoir emménager, tout en renforçant l'appartenance à une identité commune. Il est donc nécessaire d'organiser les zones urbanisées tout en garantissant une mixité de l'offre de logement.

- Accompagner le phénomène de décohabitation (principalement le départ des jeunes du foyer familial), l'arrivée de jeunes ménages et anticiper le vieillissement de la population avec une offre en logements et services adaptés
- Organiser la répartition des typologies d'habitat sur l'ensemble de la commune, diversifier l'offre et maîtriser la mixité sociale notamment dans les secteurs denses (habitat, commerces, services notamment)
- Permettre et encourager la réalisation de projets de développement à taille humaine
- Promouvoir les programmes mixtes permettant l'accueil de nouveaux locataires et propriétaires ainsi qu'une mixité fonctionnelle dans les zones les plus denses
- Organiser un développement en harmonie avec les terres coutumières
- Maîtriser et phaser l'ouverture à l'urbanisation des espaces



Anticiper la mutation urbaine de certains espaces

Maîtriser l'étalement urbain, c'est être économe en surfaces urbanisables tout en garantissant la cohérence du développement futur de la ville. C'est pourquoi il est nécessaire de dessiner et parfois redessiner les zones urbaines actuelles et futures, au regard des besoins et des risques notamment.

- Offrir des possibilités de développement maîtrisées au nord du Col de la pirogue afin d'encourager l'installation de commerces, services et équipements
- Permettre notamment le développement du secteur du Quai Manto afin de créer une nouvelle centralité au nord de la commune
- Aménager de nouveaux secteurs d'habitat au sud de la commune proche du centre-ville notamment
- Limiter et encadrer les constructions dans les secteurs soumis aux aléas climatiques et aux contraintes techniques (risques naturels, technologiques, dessertes par les voiries)
- Limiter et maîtriser l'étalement urbain dans certains secteurs éloignés et peu équipés
- Harmoniser les zones limitrophes en prenant en considération les communes voisines pour un projet cohérent au-delà des limites administratives
- Utiliser le prolongement de la 2x2 voies jusqu'à La Tontouta comme support de développement

Renforcer la proximité

Afin de trouver un équilibre entre investissements publics et proximité des équipements par rapport aux zones d'habitat, le développement des équipements publics est pensé de façon à créer plusieurs polarités. Ceci leur permettra de rayonner sur un secteur, sans être disséminé sur tout le territoire ni être concentré uniquement au centre de la commune.

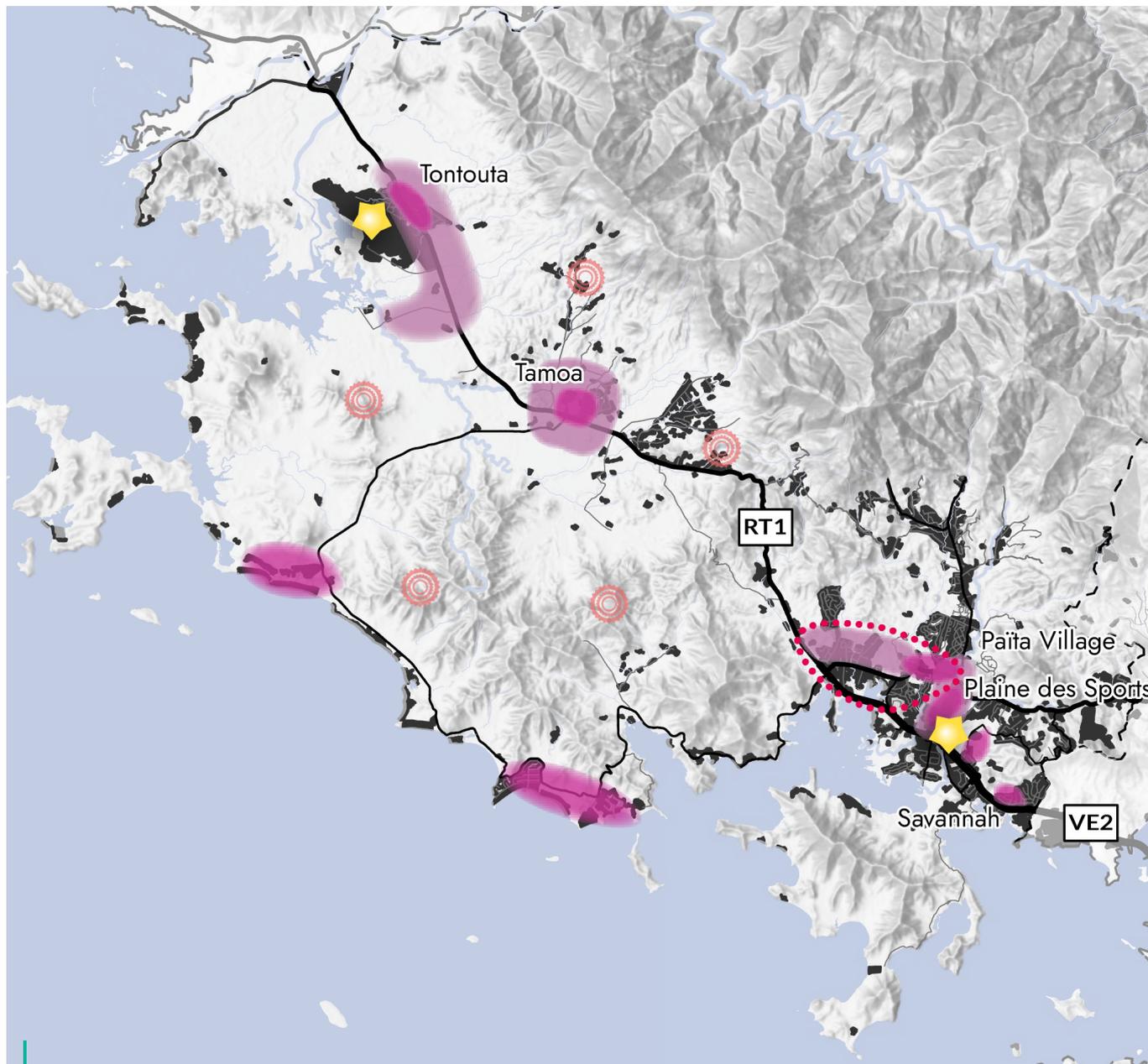
- Renforcer les zones d'équipements actuelles et conforter l'offre des centralités secondaires
- Offrir des regroupements d'équipements de plusieurs types (scolaires, médicaux, loisirs, etc.) afin

de limiter les déplacements et de desservir un secteur complet

- Renforcer et valoriser l'attrait des équipements d'influence intercommunale voire pays
- Favoriser les liens entre équipements à destination des jeunes ou des populations plus âgées pour permettre une mixité intergénérationnelle
- Continuer le développement numérique sur la commune (développement de l'e-administration, espaces de coworking connectés, etc.) et réduire la fracture numérique sur le territoire
- Développer des équipements éco-responsables et liés à l'innovation (bâtiments autonomes ou à faible consommation énergétique, limitation des émissions de chaleur, création d'espaces de fraîcheur, ventilation naturelle, etc.)



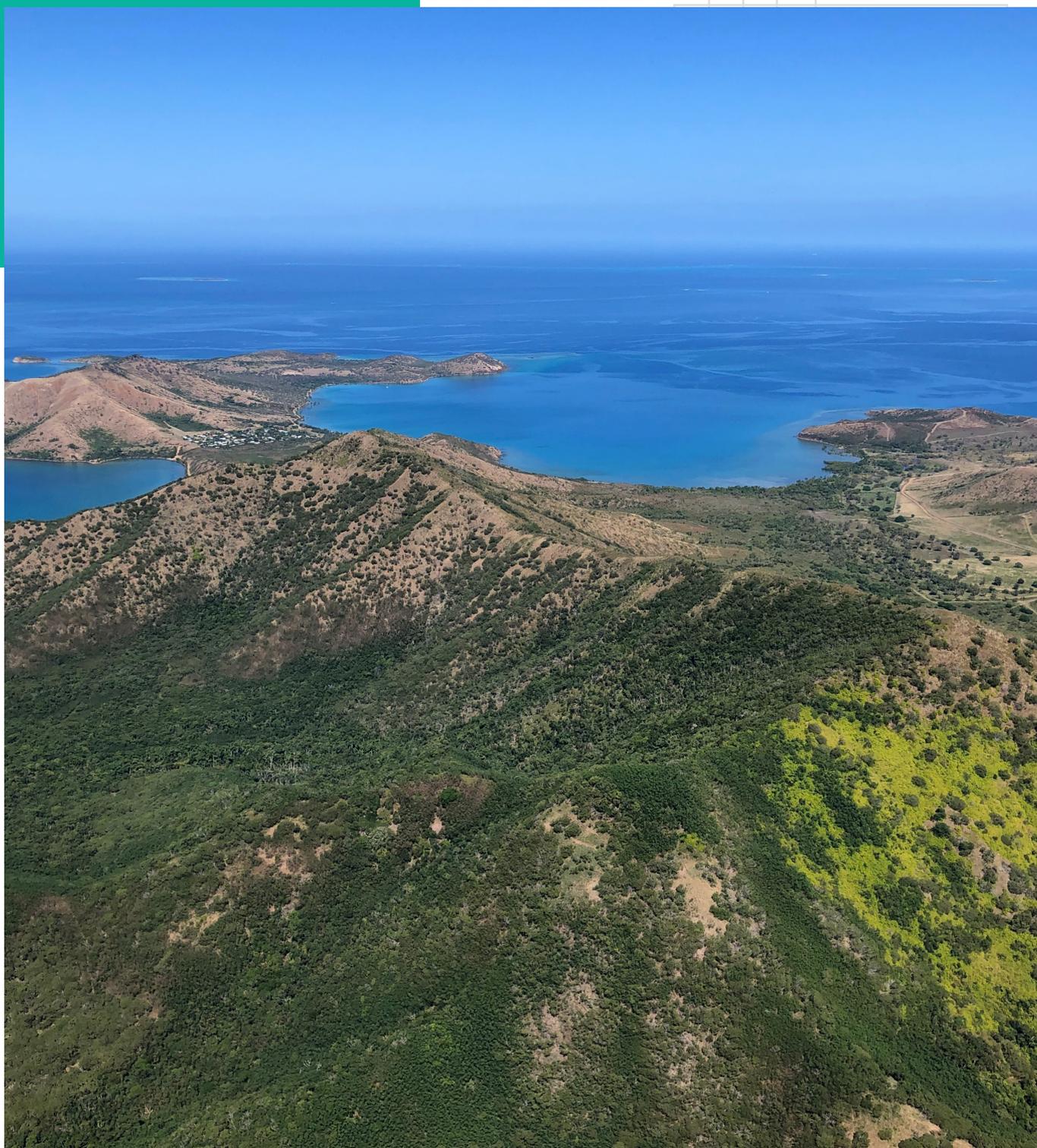
SCHÉMA RÉCAPITULATIF



Orientations Axe 1

-  Centralités à conforter ou créer pour fixer les populations, regrouper services et équipements, et limiter les déplacements
-  Secteurs de développements privilégiés à proximité des zones déjà urbanisées
-  Zone prioritaire de renouvellement urbain et de densité maîtrisée
-  Terres coutumières dont les espaces limitrophes doivent être traités harmonieusement
-  Équipements au rayonnement supra-communal à valoriser

AXE 2 - PROTÉGER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL



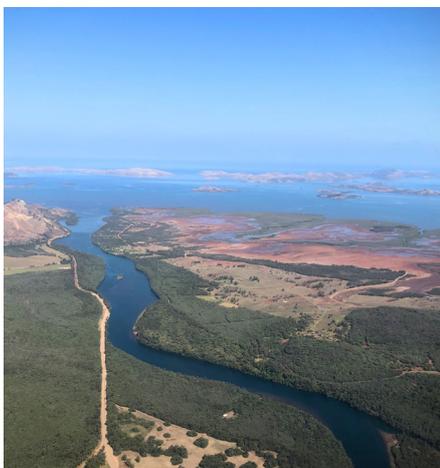
ÉLÉMENTS ET ENJEUX DU DIAGNOSTIC

RAPPELS DU DIAGNOSTIC	ENJEUX PRINCIPAUX
<p>Exceptionnelle diversité des formations naturelles (forêts sèches, mangroves, maquis, etc.).</p> <p>2220 hectares de forêt sèche fortement fragmentés sont recensés à Païta.</p> <p>1932 hectares de mangrove sont recensés à Païta, représentant plus de 40 % des mangroves du Grand Nouméa.</p> <p>2 aires protégées (Réserves naturelles du Mont Humboldt et du Mont Mou)</p>	<p>Sanctuariser au mieux les écosystèmes vulnérables et favoriser la biodiversité.</p>
<p>Les espaces naturels ont diminué de plus de 2 000 hectares entre 2006-2021.</p> <p>Rythme de consommation de 135 hectares par an, bien que cette tendance soit au ralentissement. L'artificialisation des sols est en partie responsable de cette consommation d'espace.</p> <p>La commune de Païta possède des entités paysagères variées qui lui confèrent de multiples facettes. Païta est constituée de plaines basses qui forment une cuvette où le réseau hydrographique s'étale et vient mourir sur les hauteurs des versants. Cette morphologie a défini les zones d'urbanisation qui se concentrent dans les plaines et sur la côte littorale.</p>	<p>Garantir un cadre de vie de qualité en valorisant le caractère rural et naturel de la commune.</p>
<p>Patrimoine naturel riche et paysages variés (Chaîne, Lagon et plaine agricole).</p> <p>2 monuments historiques classés et plusieurs éléments patrimoniaux bâtis (Villa musée et vestiges du chemin de fer notamment).</p>	<p>Valoriser le patrimoine naturel et bâti de la commune.</p>
<p>Corollaire de l'accroissement démographique, on observe une augmentation des consommations d'eaux, d'énergies et des besoins en gestion des déchets et rejets (assainissement). L'étalement de la commune rend leur gestion difficile.</p>	<p>Améliorer la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets.</p>
<p>De nombreux risques naturels sont présents sur la commune (tsunami, amiante environnemental, cyclones...), mais les plus importants demeurent le risque de feu de forêt (première cause de destruction des milieux naturels) et le risque inondation (première cause de dégâts matériels).</p>	<p>Garantir la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.</p>

AXE 2 : PROTÉGER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

Le territoire de Païta s'est forgé une identité unique. Positionnée entre zone urbaine et brousse, la commune offre un cadre de vie au contact direct de la nature que ce projet de territoire entend promouvoir et protéger. Face à une dualité entre nature et urbanisation, il est nécessaire de soigner la présence de la nature en ville. Il convient de garantir la préservation du grand paysage, véritable symbole identitaire du territoire, de préserver les écosystèmes sensibles et de freiner la dégradation de la diversité biologique. Ces objectifs doivent toutefois permettre de conserver l'attractivité de Païta pour un développement durable et harmonieux de la commune.

La valorisation des énergies vertes et l'amélioration des réseaux, entreprises depuis plusieurs années, sont également des dynamiques à maintenir. Enfin, la gestion des ressources naturelles et la prise en compte des risques sont au cœur des préoccupations pour les projets futurs.



Protéger le patrimoine naturel et paysager

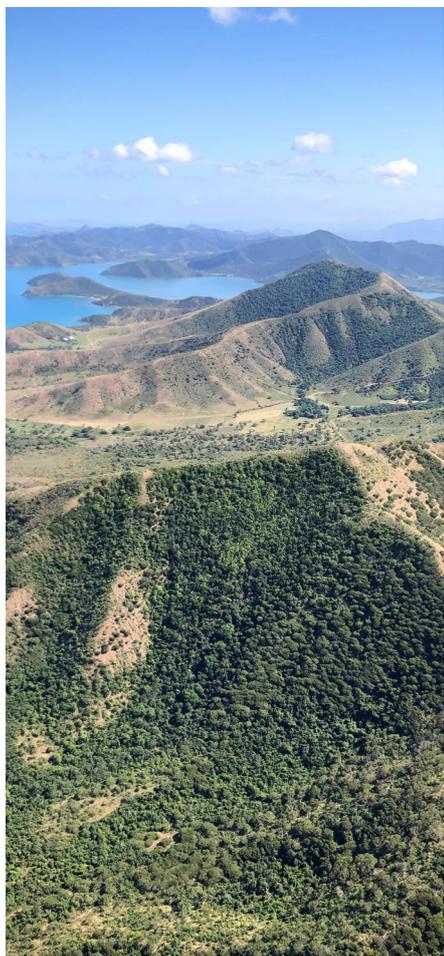
La forte croissance de Païta ces dernières années est en partie due à la possibilité pour de nombreux habitants de vivre au sein d'un cadre naturel exceptionnel. Afin de garantir ce cadre de vie, il est nécessaire de protéger, mettre en valeur et parfois sanctuariser certains espaces. Ces enjeux ont pour objectifs d'aménager la ville en harmonie avec les espaces naturels.

- Sanctuariser les écosystèmes fragiles sur la commune
- Affirmer le caractère rural et naturel de la commune en valorisant le grand paysage (reliefs, lignes de crête, grands espaces naturels) et limiter l'impact des constructions agricoles sur celui-ci
- Mettre en valeur les sites patrimoniaux identifiés (pétroglyphes, constructions d'intérêt patrimonial, vestiges ferroviaires, épaves, etc.) et permettre la rénovation des monuments historiques
- Relier les éléments de patrimoine remarquables (patrimoine bâti ou non)
- Préserver les berges et promouvoir leur utilisation
- Améliorer l'attractivité des plages
- Préconiser la végétalisation et l'aménagement des espaces libres dans tout nouveau projet d'aménagement et de construction
- Adapter les constructions aux reliefs pour minimiser leur impact visuel et prendre en compte les lignes de crête pour préserver le grand paysage
- Repenser les espaces publics urbains avec des aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur (ombrages, eau, végétal, espaces libres)
- Requalifier les entrées de ville (par un meilleur traitement paysager et architectural notamment)

Favoriser la biodiversité et la qualité des milieux

La commune étant un territoire riche en écosystèmes d'intérêt patrimonial (EIP), la Ville de Païta porte une attention particulière à leur préservation et à leur maintien. Les trames vertes et bleues, les connexions entre les espaces naturels sont également au cœur de cet objectif.

- Préserver et favoriser les connexions entre les écosystèmes d'intérêt patrimonial et en particulier entre les îlots de forêt sèche
- Maintenir et conforter la trame verte et bleue en connectant les espaces naturels y compris en zone urbaine
- Utiliser les voiries et leurs délaissés comme support de biodiversité
- Favoriser l'intégration de la nature en ville (parc urbain, balade verte piétonne, espaces publics verts, etc.)
- Préserver la qualité environnementale des rivières et valoriser le réseau hydrographique en zones urbaines
- Organiser l'agriculture urbaine de proximité (jardins familiaux partagés, plantation d'arbres fruitiers et installation de ruches) pour encourager les productions locales et familiales tout en favorisant le lien social.



Améliorer la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets

La pression urbaine et les événements climatiques nombreux imposent de nouveaux défis, concernant notamment la gestion des ressources naturelles et l'impact sur les milieux naturels. La commune souhaite ainsi s'orienter vers une meilleure maîtrise des ressources et une anticipation accrue des besoins futurs.

- Garantir l'approvisionnement en eau potable de qualité, notamment avec la préservation des espaces autour des captages (PPE)
- Respecter les bassins versants et la topographie des sites pour limiter les sources de pollution
- Gérer les eaux pluviales pour en limiter l'écoulement et leurs conséquences (érosion, inondation)
- Renforcer le traitement des eaux usées et planifier les besoins en assainissement collectif des futurs développements
- Prendre en compte de la capacité des réseaux pour le développement de constructions nouvelles
- Encadrer la production de déchets et le traitement sur la commune tout en anticipant les besoins en zone de collecte

Réduire les nuisances et prévenir les risques

Le développement rapide de la commune au cours des 20 dernières années a mis en exergue certains risques à prendre en considération (inondations, feux et glissement de terrain notamment). Il est également nécessaire de limiter les conflits d'usages au sein de la commune (proximité entre l'habitat et les zones économiques artisanales et industrielles ou entre l'agriculture et les milieux naturels sensibles par exemple). Les objectifs de la commune prennent ainsi en compte la gestion des risques et des usages des différents secteurs afin de maintenir un cadre de vie attractif.

- Encadrer les constructions en zone à risques naturels et technologiques pour assurer la sécurité des biens et des personnes
- Limiter l'imperméabilisation des sols et valoriser les espaces libres de pleine terre dans les projets d'aménagement et de construction afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales
- Permettre l'implantation de zones d'expansion des crues
- Réduire les conflits d'usages en regroupant les constructions génératrices de nuisances
- Maintenir l'activité agricole en permettant un développement à proximité des exploitations déjà existantes afin de limiter leur impact environnemental
- Maîtriser l'incidence des mines et carrières et leurs extensions afin d'en limiter l'impact sur l'environnement

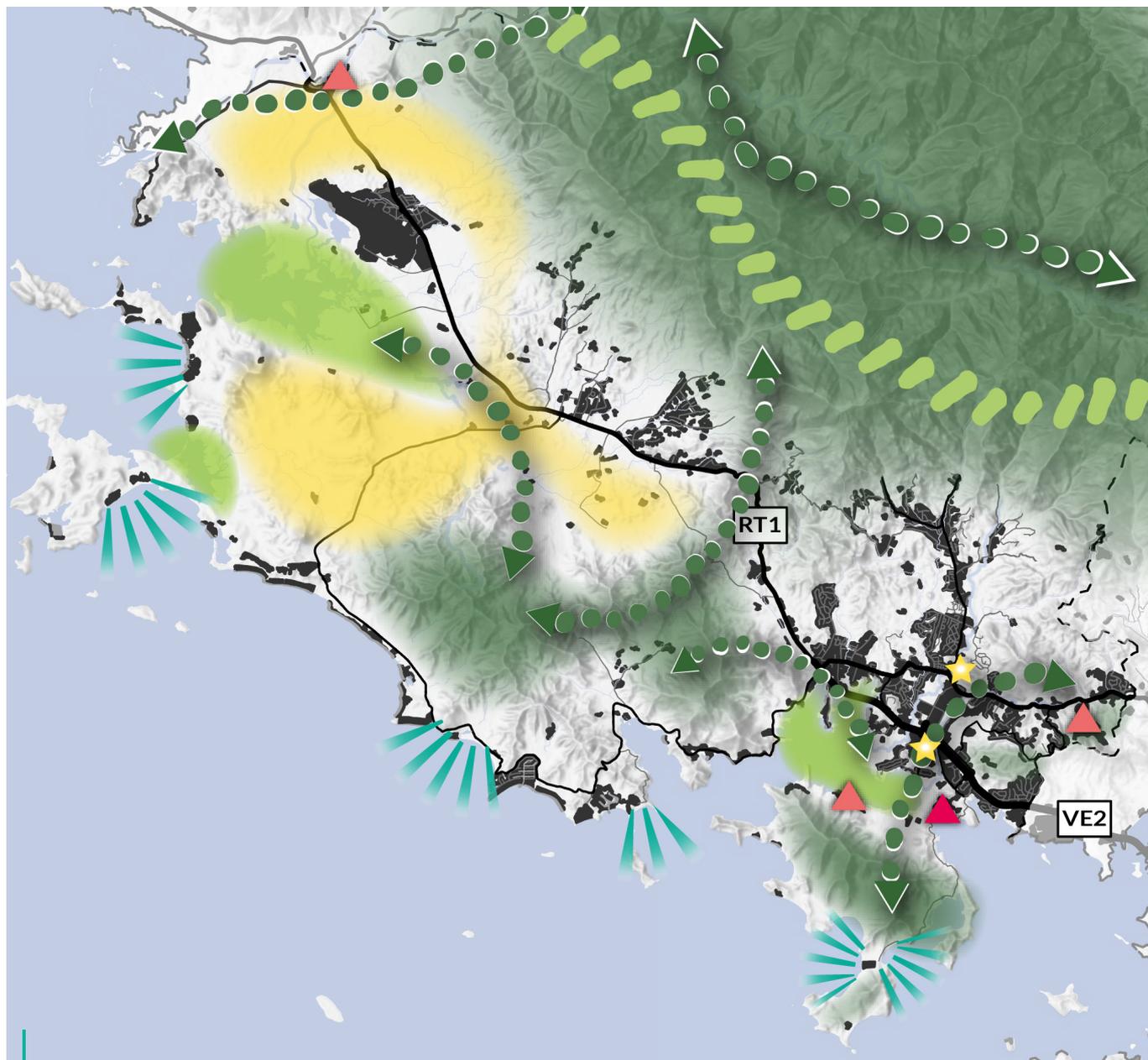
Structurer la résilience de la commune face aux défis du changement climatique

Limiter l'impact sur l'environnement est une nécessité aussi bien pour le cadre de vie que pour la qualité de vie des habitants et des générations futures. Ainsi, il apparaît primordial d'encourager des méthodes de construction plus vertueuses et de promouvoir la maîtrise de l'énergie.

- Soutenir le développement des énergies renouvelables et favoriser l'amélioration énergétique des constructions existantes
- Favoriser la conception bioclimatique des bâtiments (orientation, aération, ombrages, etc.)
- Encourager des méthodes de construction respectueuses des sites (constructions légères, sans terrassement, etc.)
- Mettre en place une gestion verte des ressources naturelles (développement des produits agricoles en circuit court, valorisation du solaire) intégrée au paysage
- Promouvoir la maîtrise des dépenses énergétiques et les économies en matière d'eau potable



SCHÉMA RÉCAPITULATIF



Orientations Axe 2

- | | | | |
|---|---|--|--|
|  | Espaces de forêt sèches, humides et de maquis à sanctuariser au mieux |  | Limiter l'impact des carrières |
|  | Mangroves à protéger |  | Prise en compte de l'impact de l'ISD de Gadjj |
|  | Plaine agricole principale à prendre en compte |  | Monuments historiques à valoriser |
|  | Principaux corridors de biodiversité et Trame Verte et Bleue (TVB) à créer ou conforter |  | Grand Paysage de la Chaîne à prendre en compte |
|  | Accessibilité et attractivité du littoral à améliorer | | |

AXE 3 - CONSTRUIRE UN TERRITOIRE DYNAMIQUE



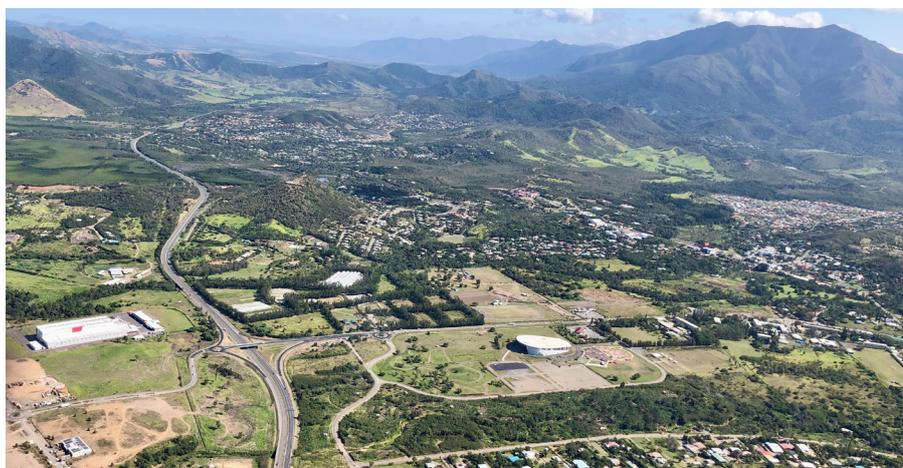
ÉLÉMENTS ET ENJEUX DU DIAGNOSTIC

RAPPELS DU DIAGNOSTIC	ENJEUX PRINCIPAUX
<p>Le secteur de Païta Village concentre un nombre important de commerces et de services de proximité.</p> <p>Cette polarité, renforcée par un nombre important d'équipements, est utilisée par l'ensemble des habitants de la commune.</p> <p>L'ouverture potentielle d'un centre commercial le long du Boulevard de l'Arène du Sud serait un lieu d'attrait nouveau plus au sud du centre-ville.</p>	<p>Construire un cœur de ville dynamique et développer le Boulevard de l'Arène du Sud en lien avec le centre-ville afin de conforter une zone centrale d'équipements.</p>
<p>Plusieurs pôles économiques secondaires maillent le territoire communal (Tontouta, Tamoia, Savannah).</p> <p>L'étendue de la commune nécessite de regrouper certains services de proximité afin de garantir une qualité de vie à l'ensemble des habitants de Païta.</p>	<p>Structurer les pôles de vie secondaires .</p>
<p>Le nombre de structures artisanales a progressé de près de 30% entre 2010 et 2021.</p> <p>Les entreprises artisanales représentent 47% des activités du secteur non agricole. Cela indique un important dynamisme artisanal sur la commune depuis une dizaine d'années.</p> <p>La commune de Païta offre des potentiels de développement aux différents secteurs d'activités au sein de la ZIPAD, de la ZIZA et de la ZICO.</p> <p>Les trois zones d'activités économiques au sud de la commune sont idéalement placées et permettent d'attirer de nombreux entrepreneurs.</p>	<p>Optimiser les zones d'activités économiques afin qu'elles restent l'un des vecteurs du dynamisme de la commune.</p> <p>Permettre une mixité de l'offre et des opportunités de développement ou d'implantation.</p>
<p>L'activité agricole est une composante importante de la commune de Païta et constituait le premier secteur d'activité il y a une vingtaine d'année. Aujourd'hui, l'essentiel de l'activité repose sur l'élevage.</p>	<p>Allier développement économique et caractère rural de la commune.</p> <p>Maintenir et garantir la place de l'agriculture à Païta et permettre la mutation de certains secteurs agricoles, notamment vers du tourisme vert et rural.</p>
<p>La voiture reste le moyen de transport privilégié pour les déplacements des habitants de Païta. Elle est utilisée dans plus de 80% des déplacements.</p>	<p>Organiser la mobilité et le stationnement dans les centralités et encourager au report modal (l'utilisation d'un autre mode de transport que la voiture personnelle notamment).</p>
<p>Le développement de certains secteurs par le biais de lotissements successifs a engendré un nombre important de voiries en impasses. Certaines liaisons sont impactées par les problématiques d'inondation.</p>	<p>Favoriser les liaisons interquartiers, les liaisons entre les zones économiques et proposer des itinéraires alternatifs.</p>

AXE 3 : CONSTRUIRE UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

Le dynamisme démographique et le cadre environnemental de Païta sont les moteurs du développement de la commune. Parallèlement, les dix dernières années ont permis à la commune de développer une offre économique importante et complémentaire à l'offre existante sur l'ensemble de l'agglomération du Grand Nouméa, notamment au sud de la commune.

Les pôles d'activités existants doivent ainsi être renforcés et l'offre doit rester de qualité afin d'attirer les porteurs de projets au sein de la commune. Les activités liées à la transition énergétique doivent également trouver leur place dans le mix d'entreprises présent sur la commune de Païta. Enfin, l'un des enjeux économique et environnemental actuel est de rapprocher l'emploi des zones de logement notamment pour minimiser les déplacements.



Repenser le centre-ville

Historiquement, la ville de Païta s'est construite autour du village. Si ce dernier reste à ce jour un pôle économique central, les déplacements y sont aujourd'hui saturés aux heures de pointes et les services et équipements se déplacent vers le Boulevard de l'Arène du Sud. Il apparaît ainsi nécessaire d'accompagner cette évolution afin d'assurer la cohérence et la liaison entre les deux pôles et permettre plus de fluidité dans les déplacements.

- Construire un cœur de ville dynamique en associant logements, loisirs, services et économie au sein d'un même espace
- Développer le Boulevard de l'Arène du Sud en lien avec le village afin de conforter une zone centrale d'équipements
- Permettre le regroupement des équipements et des services au sein d'un site unique
- Assurer la complémentarité entre le village et cette nouvelle centralité, dont le développement à déjà débuté
- Structurer une offre économique de proximité autour de la plaine des sports
- Structurer la traversée du village actuel et accompagner la rénovation des constructions en façade de la rue principale (RT1 - rue James PADDON)
- Conforter la place des piétons au sein du village

Structurer les pôles de vie secondaires

La ville de Païta se situe à la rencontre entre les zones urbaines de l'agglomération et les grands terrains de brousse. De nombreux secteurs ont ainsi vu le jour au cours des décennies, au gré des développements de lotissements. Si le centre et ses nombreux équipements affirment une identité commune à l'ensemble de la population, les pôles de vie secondaires sont également nécessaires à la vie quotidienne des administrés. Ainsi une réflexion de développement par secteur qui forment un ensemble cohérent à l'échelle de la commune est nécessaire. D'éventuelles spécialisations par secteurs (agricole, loisirs, etc.) pourraient aussi être envisagées.

- Conforter les centralités secondaires afin de les rendre accessibles pour les quartiers proches et ainsi améliorer la qualité de vie des habitants de tous les quartiers
- Développer l'offre économique des différents secteurs
- Inciter et conforter une mixité fonctionnelle dans certains secteurs, tout en limitant les risques de conflits d'usages
- Développer un pôle économique autour des secteurs de Tamoá/Tontouta
- Créer du lien au nord de la commune, notamment entre les centralités de Tontouta, Tamoá et du littoral



Développer le tourisme et l'économie verte et rurale

L'« économie verte et rurale » citée ici regroupe l'ensemble des activités liées à la terre, notamment les pratiques agricoles, le tourisme durable et les activités de loisirs. Cette diversification des activités au sein de la commune doit être encadrée afin de limiter le mitage du territoire et renforcer la lisibilité du secteur au sein de la commune.

- Permettre et organiser l'accès à certaines zones du littoral et à la Chaîne, y compris par l'intermédiaire de cheminements doux
- Développer les activités nautiques à faible impact sur le littoral et structurer l'offre le long de la route de Tongouin notamment
- Accompagner le développement des activités d'un pôle nautique en Baie de Toro
- Permettre le développement du tourisme et notamment de l'hébergement touristique au sein de secteurs en lien avec la Chaîne et le littoral.
- Garantir l'harmonie entre habitat et développement touristique.
- Maintenir et garantir la place de l'agriculture à Païta et permettre la mutation de certains secteurs agricoles
- Inciter le développement du tourisme vert ou bleu dans les zones littorales ou rurales

Encourager le secteur économique

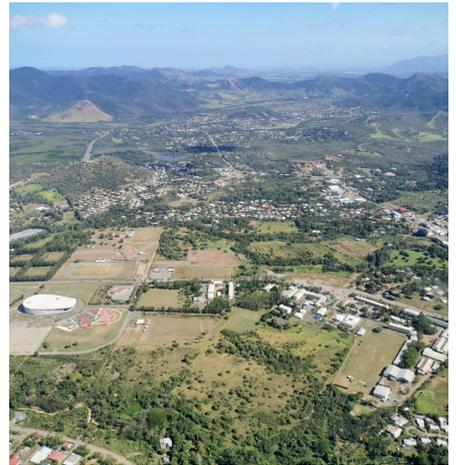
Les zones économiques de Païta attirent de nombreux entrepreneurs, malgré un contexte économique difficile depuis quelques années. Ces zones, structurées et disposant d'atouts importants, doivent être optimisées afin de continuer d'être l'un des vecteurs du dynamisme de la commune.

- Organiser les zones économiques afin d'améliorer la lisibilité entre industrie, agro-industrie, artisanat et commerce et de limiter les conflits d'usages
- Poursuivre la structuration des pôles économiques existants sur la commune
- Optimiser les pôles économiques afin de permettre le développement et l'installation des entreprises
- Accompagner le développement de la zone aéroportuaire de Tontouta et le renforcement des activités économiques et secondaires associées
- Offrir des opportunités économiques complémentaires à celles existantes dans le reste de l'agglomération (opportunités foncières notamment)
- Maintenir l'attractivité des terrains économiques pour des grandes entreprises, des administrations et sièges sociaux
- Maintenir une offre mixte au sein de la ZIPAD, ZIZA et de la ZICO (artisanat, commerce et industrie)
- Offrir la possibilité aux petites et moyennes entreprises de s'installer sur la commune en créant un parcours d'entreprises (mutualisation de services et locaux adaptés)
- Permettre le développement et la mixité des activités sur certains secteurs agricoles
- Permettre l'implantation des filières innovantes et permettre aux entreprises de s'inscrire pleinement dans la transition écologique et énergétique



Organiser l'espace de manière harmonieuse

Afin de créer du lien entre les différents secteurs qui composent la commune, il est nécessaire de renforcer les réseaux de transports. Si les axes principaux restent la Voie express n°2 (VE2) et la Route Territoriale n°1 (RT1), une organisation cohérente et le développement de liaisons entre les quartiers doivent permettre un meilleur maillage. Afin de s'inscrire dans une démarche écoresponsable, tout en ayant conscience des spécificités de la commune, les modes actifs seront encouragés, principalement entre les centralités et le réseau existant.

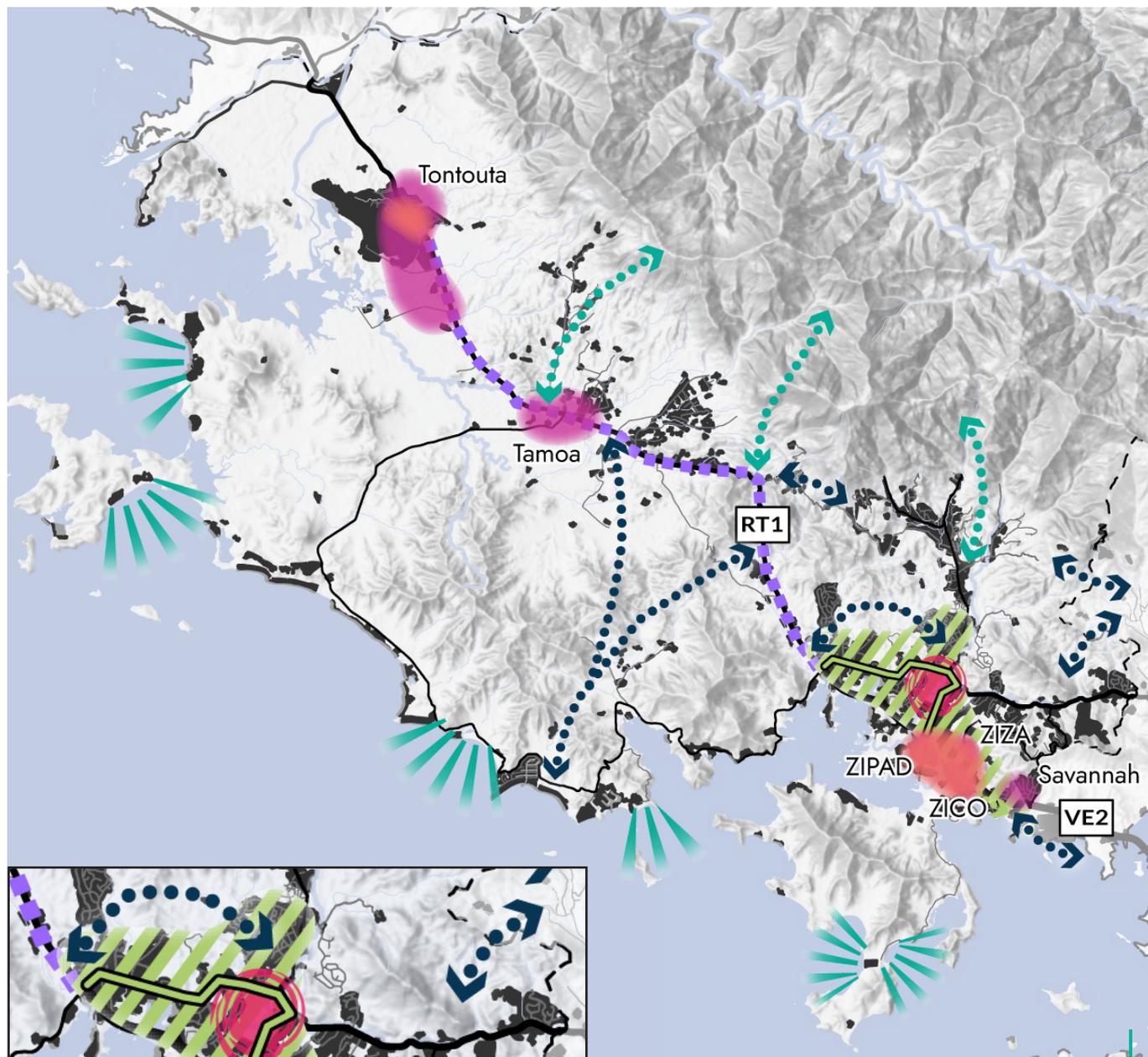


- Renforcer la hiérarchisation du réseau routier pour une meilleure lisibilité
- Organiser la mobilité et le stationnement dans les centralités, y compris pour les modes actifs*
- Développer les liaisons interquartiers et limiter les voiries en impasse afin de simplifier et améliorer la desserte des services (secours, transport scolaire, collecte des ordures ménagères, etc.) et d'alléger le transit de certaines voies
- Aménager un tronçon apaisé sur le Boulevard de l'Arène du Sud entre la VE2 et le village, afin d'accompagner le développement sur ce secteur
- Adapter les capacités de voiries aux futures zones de développement
- Encourager le rééquilibrage des lignes de transport en commun de l'agglomération, notamment grâce au développement de centralités secondaires, afin d'assurer une desserte optimale pour les habitants de Païta
- Encourager la pratique des modes actifs dans les zones centrales, en reliant les voies cyclables existantes entre elles et en maillant les lieux attractifs de la commune par des voies vertes (plantées, ombragées et pacifiées)
- Développer les connexions entre le littoral et la RT1, notamment au niveau de Naïa/Tiaré pour fluidifier les déplacements
- Accompagner le prolongement de la 2x2 voies jusqu'à Tontouta
- Proposer des itinéraires alternatifs pour les zones à risques
- Multiplier les liaisons avec les communes voisines, y compris en modes actifs (au niveau de Nouré et de la voie ferrée vers Dumbéa par exemple)

**La mobilité active (ou mobilité douce) a trait à toute forme de déplacement effectué avec un effort physique de la personne qui se déplace. Elle se réalise à l'aide de modes eux-mêmes dits « actifs », principalement la marche et le vélo. (Dictionnaire Forum Vies Mobiles)*



SCHÉMA RÉCAPITULATIF



Orientations Axe 3 et Zoom

-  Construire un cœur de ville dynamique
-  Pôles de vie secondaires à structurer
-  Zones économiques principales à optimiser
-  Zone principale de développement des modes de déplacements actifs
-  Développer un boulevard urbain apaisé
-  Liaisons viaires à anticiper
-  Accès à la Chaîne à développer en soutien aux loisirs et tourisme
-  Zones littorales de développement des loisirs et du tourisme
-  Prolongement de la 2x2 voies au droit de la RT1

Rapport de présentation

PRÉSENTATION RÈGLEMENT ET OAP



RAPPORT DE PRÉSENTATION

CHAMP D'APPLICATION DU PUD

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la commune de Païta, à l'exception des terres coutumières qui demeurent régies par la coutume. Ces dernières sont toutefois identifiées au plan de zonage.

Le PUD sert à instruire et délivrer les autorisations d'urbanisme, telles que les permis de construire, les déclarations préalables, les permis de lotir, les divisions foncières et les détachements-rattachements.

LES RÈGLES ÉDICTÉES PAR LE PUD SONT OPPOSABLES À TOUTE OCCUPATION OU UTILISATION DU SOL QU'ELLE SOIT OU NON SOUMISE À DÉCLARATION OU À AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

COMPOSITION DU PUD

Le PUD est composé de plusieurs documents qui s'articulent entre eux pour définir les règles de constructibilité sur chaque parcelle.

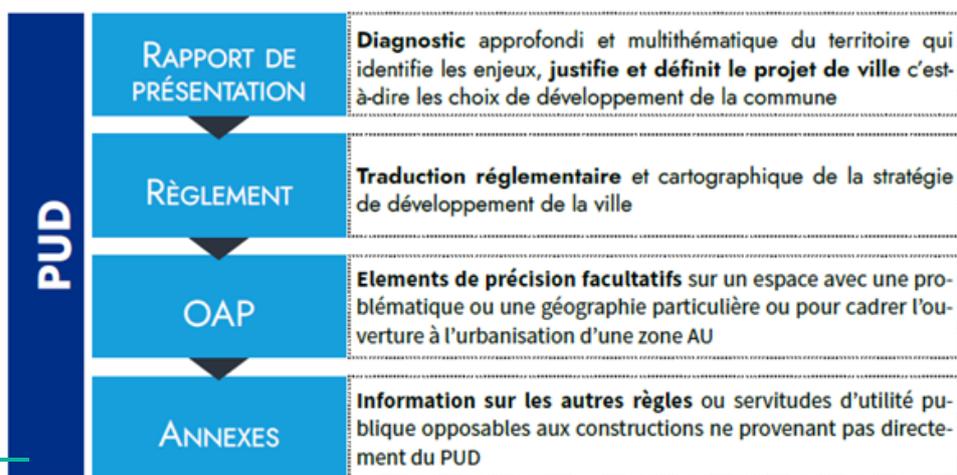
Ces documents composant le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) sont fixés réglementairement :

- Le rapport de présentation est une présentation claire et didactique des caractéristiques du territoire communal et du projet de développement futur de la commune. Il établit le diagnostic du territoire, justifie, présente et ex-plice le projet de ville ainsi que les dispositions réglementaires du PUD.
- Le règlement est la traduction réglementaire, littéraire et cartographique, de la stratégie de développement choisie pour la ville. Il établit l'ensemble des règles applicables aux

différentes zones en les modulant en fonction de leur vocation dominante : zone d'habitat résidentiel, zone industrielle, zone naturelle, etc. ;

- Les annexes permettent une information complémentaire sur les règles opposables aux demandes d'urbanisme en dehors du PUD (notamment les servitudes d'utilité publique comme les servitudes météorologiques, aéronautiques ou militaires) ;
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et permettent un « zoom » sur un secteur ou une thématique pour répondre à ses enjeux particuliers ou cadrent l'ouverture à l'urbanisation de secteur identifiés.

Composition d'un PUD (Source "Guide méthodologique du plan d'urbanisme directeur en province Sud")



PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT

STRUCTURE DU RÈGLEMENT

Le règlement du PUD est constitué de pièces écrites et de pièces graphiques.



Le **règlement graphique**, aussi appelé **zonage**, est la carte qui délimite les zones urbaines, à urbaniser, naturelles, et agricoles et identifie les zones de terres coutumières.

Ce découpage en zones est justifié en fonction des caractéristiques des terrains qui peuvent se prêter au développement de l'urbanisation, aux activités agricoles ou au contraire, exigent une protection plus ou moins souple en raison de leur topographie, intérêt écologique, qualité du site ou risques naturels.



Le règlement écrit édicte les règles communes à toutes les zones (« Dispositions applicables à toutes les zones »), les règles zone par zone et contient le lexique des termes utilisés.

Ainsi, à chaque zone indiquée sur le plan de zonage correspond un règlement associé, à l'exception des zones de terres coutumières régies par la coutume et pour les périmètres de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) qui ont leur propre règlement. Le règlement du PUD peut préciser les conditions de construction telles que la destination et la nature des constructions autorisées (habitat, commerce, industrie, etc.), la hauteur maximale de la construction, le nombre de places de stationnement exigées, le retrait des constructions par rapport aux limites du terrain, l'aspect extérieur des constructions, etc.

Le règlement peut également comprendre les emplacements réservés et les éléments de paysage ou de bâtis identifiés avec des prescriptions particulières.

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE DANS LA RÉALISATION D'UN PROJET

L'exécution par toute personne publique ou privée, de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols doit être conforme au règlement écrit et graphique du PUD. Lorsqu'un terrain est intégré dans le périmètre d'une OAP, ces projets doivent en outre être compatibles avec la ou les OAP applicables (et les documents graphiques).

La conformité du projet au règlement du PUD, et le cas échéant sa compatibilité avec les OAP, sont contrôlées lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

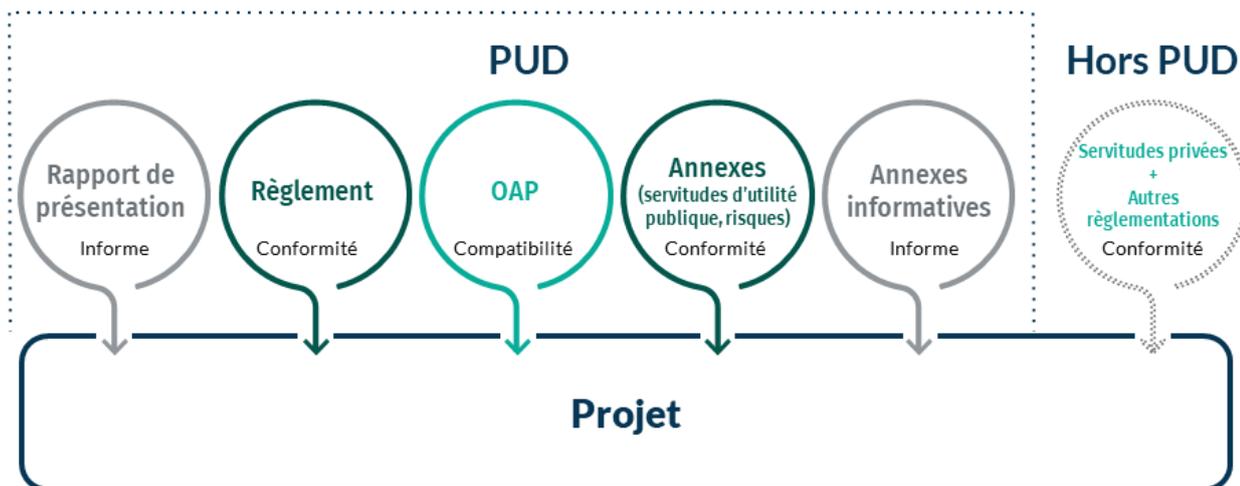
Tout projet doit aussi être conforme aux réglementations et servitudes établies indépendamment du PUD (code de l'environnement

de la province Sud, servitudes d'utilité publique, servitudes de droit privé, règles de lotissement qui seraient encore en vigueur, etc.). Il appartient au porteur du projet de vérifier le respect de ces dernières celles-ci n'étant pas instruites dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme.

En effet, les autorisations d'urbanisme sont délivrées sous réserve des droits des tiers : l'autorité compétente en matière d'urbanisme vérifie la conformité du projet par rapport aux règles et servitudes d'urbanisme mais ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et règles de droit privé, notamment les servitudes légales définies par le Code civil. Il est donc indispensable de s'assurer que le projet tel qu'autorisé par le PUD, respecte également les autres réglementations.

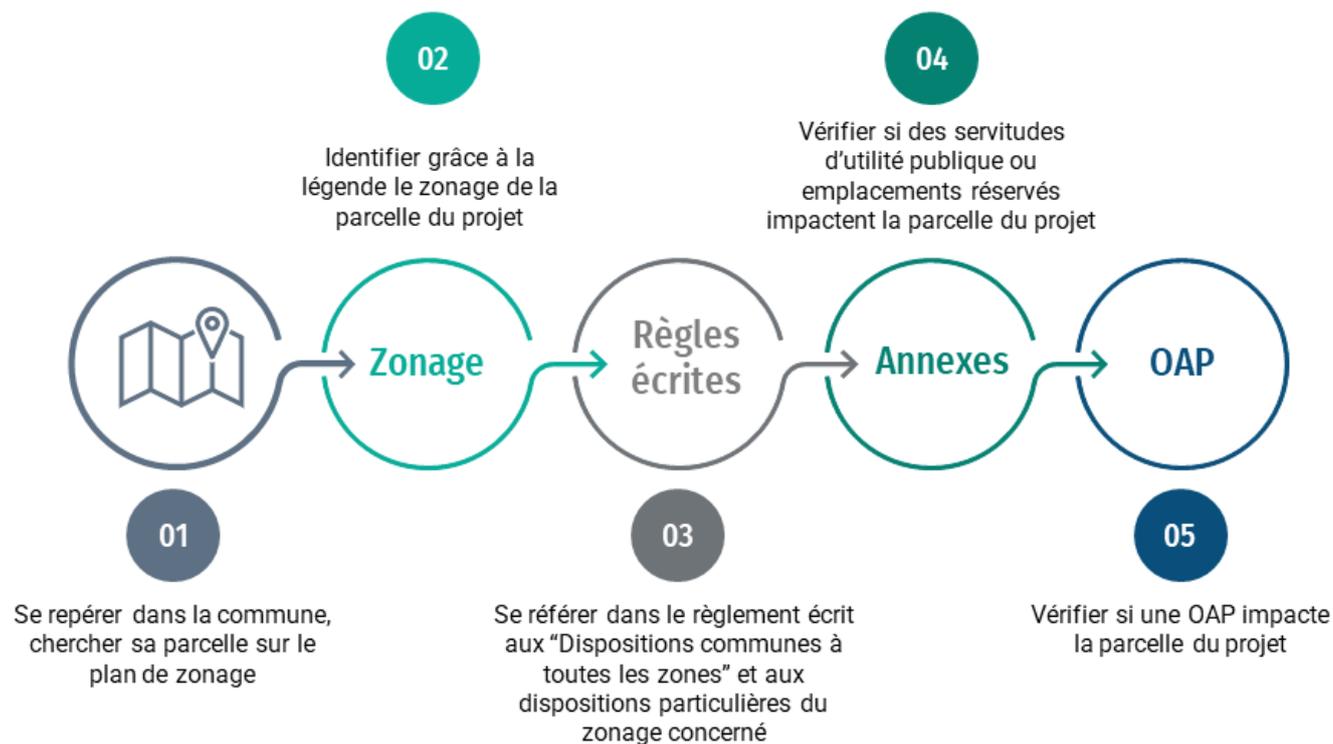
Conformité ou compatibilité ?

La compatibilité implique l'absence de contrariété avec les orientations, objectifs ou principes du document. Ainsi, le projet est « compatible » s'il contribue, même partiellement, à satisfaire l'objectif poursuivi. A l'inverse, la « conformité » avec le règlement suppose une application stricte des règles qui y sont contenues et interdit donc toute différence.



MODE D'EMPLOI DU PUD

La compatibilité implique l'absence de contrariété avec les orientations, objectifs ou principes du document. Ainsi, le projet est « compatible » s'il contribue, même partiellement, à satisfaire l'objectif poursuivi. A l'inverse, la « conformité » avec le règlement suppose une application stricte des règles qui y sont contenues et interdit donc toute différence.



LES DIFFÉRENTES ZONES DU PUD

Le règlement du PUD définit 5 types de zone couvrant l'ensemble du territoire communal : les zones urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles et de terres coutumières.

LES ZONES URBAINES DITES « ZONE U »

correspondent aux secteurs déjà urbanisés de la commune ainsi qu'à ceux où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. Elles favorisent la diversité des fonctions urbaines (habitat, bureaux, commerces, équipements et services), la mixité sociale, la diversité des formes bâties et la qualité des paysages urbains.

LES ZONES À URBANISER DITES « ZONE AU »

correspondent aux secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation. Les zones à urbaniser peuvent comprendre des :

- zones à urbaniser dites « strictes » dont la vocation dominante n'est pas déterminée dans le règlement correspondant du plan d'urbanisme directeur ;
- zones à urbaniser dites « indicées » dont la vocation dominante est déterminée dans le règlement correspondant du plan d'urbanisme directeur. (ex : AUR correspond à une vocation « UR – zone urbaine d'habitat rural et le règlement correspondant s'y appliquera lors de l'ouverture à l'urbanisation)

Lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie immédiate d'une zone AU (stricte ou indicée) ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, cette zone peut être ouverte à l'urbanisation :

- soit dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;
- soit après modification ou révision du PUD pour déterminer la vocation de la zone ;
- soit après l'approbation par la commune de documents définissant notamment les objectifs de développement et le programme de réalisation des voies publiques et réseaux à l'intérieur de cette zone lorsque la vocation de la zone est déjà déterminée dans le règlement du PUD.

LES ZONES NATURELLES DITES « ZONE N »

correspondent à des espaces à protéger en raison soit de la qualité des sites et des milieux naturels, soit de l'existence ou du développement des exploitations forestières, soit de leur potentiel biologique ou géologique, soit de leur caractère d'espaces naturels. Ces zones permettent la gestion et l'usage régulé des milieux naturels et des espaces de nature en ville, en autorisant de manière limitée les constructions et en permettant la gestion et la mise en valeur de ces espaces.

LES ZONES AGRICOLES DITES « ZONE A »

correspondent aux espaces à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres et au sein desquels les activités agricoles peuvent se développer (exploitations, logement des exploitants). Zones spécialisées, elles limitent tout autre usage afin de préserver ces espaces et de limiter leur mitage.

LES ZONES DE TERRES COUTUMIÈRES DITES « ZONE TC »

correspondent à l'ensemble des terres coutumières, indiquées sur le plan de zonage et demeurant régies par la coutume. Le présent règlement ne s'y applique pas.

CES CINQ TYPES DE ZONES PEUVENT CHACUN COMPORTER DES ZONES INDICÉES ET ÉVENTUELLEMENT DES SOUS-SECTEURS QUI SONT DÉLIMITÉS AU PLAN DE ZONAGE ET QUI RENVOIENT À DES RÈGLES PARTICULIÈRES ÉDICTÉES AU RÈGLEMENT ÉCRIT ET GRAPHIQUE.

Description du zonage choisi

Les caractéristiques de chaque zone sont présentées en détails ci-dessous et rappelées en introduction de chaque zone dans le règlement.

LES ZONES NATURELLES SONT DITES « ZONES N » ET COMPRENNENT :

NP des zones naturelles protégées « NP » qui ont pour vocation dominante la protection et la mise en valeur des espaces en raison de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou environnemental et dont le maintien à l'état naturel doit être assuré.

NLT des zones naturelles de loisirs et tourisme « NLT » qui ont pour vocation dominante la valorisation d'espaces naturels dont l'état naturel doit être préservé.

NM des zones naturelles d'exploitation minière « NM » qui ont pour vocation dominante l'accueil des activités minières et d'exploitations de carrières.

LES ZONES URBAINES SONT DITES « ZONES U » ET COMPRENNENT :

UA des zones urbaines centrales « UA » qui ont pour vocation dominante la mixité des fonctions dans un environnement urbain dense avec des zones indicées "UA1" et "UA2"

UB des zones urbaines résidentielles « UB1 », « UB2 », « UB3 » qui ont pour vocation dominante l'habitat et dont les indices caractérisent des zones de moins en moins denses

UR des zones urbaines d'habitat rural « UR1 », « UR2 », « UR3 » qui ont pour vocation dominante l'habitat péri-urbain de faible densité et dont les indices sont des zones de moins en moins denses

UAE des zones urbaines d'activités économiques « UAE 1 » et « UAE2 » qui ont pour vocation dominante l'accueil d'activités économiques de nature commerciale, artisanale voire industrielle

UE des zones urbaines d'équipements « UE » qui ont pour vocation dominante l'accueil des équipements d'intérêt général

LES ZONES À URBANISER SONT DITES « ZONES AU » ET COMPRENNENT :

AU des zones à urbaniser dites « strictes » dont la vocation dominante n'est pas déterminée dans le présent règlement.

AUB des zones à urbaniser dites « indicées » dont la vocation dominante est déterminée dans le présent règlement.

LES ZONES AGRICOLES SONT DITES « ZONES A » ET COMPRENNENT :

AC des zones agricoles constructibles « AC » qui ont pour vocation dominante la mise en valeur d'espaces en raison de l'existence d'une exploitation agricole ou de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.

LES ZONES DE TERRES COUTUMIÈRES SONT DITES « ZONES TC » ET COMPRENNENT :

TC des zones de terres coutumières « TC » représentées sur le plan de zonage et demeurant régies par la coutume

LE RÈGLEMENT ÉCRIT

Le règlement écrit est constitué des dispositions applicables à tout le territoire communal, quelle que soit le zonage et de dispositions spécifiques à chaque zone.

Pour chaque zone, les règles applicables sont réparties selon la même suite d'articles :

- Articles 1 et 2 : Occupations et utilisations des sols interdites et autorisées,
- Articles 3 et 4 : Obligations en matière de desserte par les réseaux et les voies,
- Article 5 : Caractéristiques des parcelles,
- Articles 6,7 et 8 : Implantations des constructions par rapport aux voies, aux limites avec les terrains voisins, et aux autres constructions sur la même parcelle,
- Article 9 : Emprise au sol de la construction,
- Article 10 : Hauteur maximale des constructions,
- Article 11 : Aspect extérieur des constructions,
- Article 12 : Exigences en matière de stationnement,
- Article 13 : Traitement des espaces libres et des plantations,
- Article 14 : Coefficient d'Occupation du Sol (COS).

Préalablement à l'élaboration et au dépôt du dossier de demande d'une autorisation d'urbanisme, le pétitionnaire :

- peut demander auprès de l'autorité compétente en matière d'urbanisme une fiche de renseignements d'urbanisme, rappelant les règles d'urbanisme applicables à la parcelle,
- peut consulter les services techniques compétents concernés par l'opération (y compris les concessionnaires de services publics) afin d'obtenir les renseignements concernant la position de leurs réseaux respectifs et la définition des implantations et réservations nécessaires.

Une ou plusieurs autorisations préalables peuvent être nécessaires pour rendre une décision sur une demande d'autorisation d'urbanisme. Pour mémoire (et de manière non exhaustive) :

- les autorisations délivrées au titre de la réglementation environnementale,
- les autorisations ou déclarations ICPE,
- les autorisations de déversement des eaux usées,
- les études géotechniques,
- les autorisations d'urbanisme commercial,
- les avis préalables relatifs aux établissements recevant du public (ERP),
- etc.

Par ailleurs, lorsqu'un projet de construction d'habitation est lié à une activité agricole (zone AC), ou dans le cas d'un projet de construction de gîte rural ou de refuge, l'autorisation de construire prend en compte le caractère agricole ou touristique justifié par le demandeur, et établi par l'organisme compétent.

DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES ZONES

Ces dispositions générales s'appliquant à toutes les zones poursuivent des objectifs de qualité de l'urbanisme et de développement durable de la commune. Elles s'appliquent de façon complémentaire et avec la même valeur juridique que les dispositions spécifiques à chaque zone.

ARTICLE 1

Ces dispositions générales indiquent les conditions d'application du règlement du PUD, notamment dans le cas de constructions existantes, régulièrement édifiées ou non. Elles favorisent en particulier la mise aux normes des constructions anciennes, notamment pour des raisons d'hygiène et sécurité et elles encouragent l'utilisation des énergies renouvelables et la performance énergétique des bâtiments.

ARTICLE 2

Ces dispositions générales définissent également les sous-destinations de constructions prévues par le PUD, dans le cadre des destinations de constructions prévues à l'article PS 112-6-1 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie.

ARTICLES 3 ET 12

Les dispositions communes à toutes les zones précisent ensuite les conditions d'accès, de voirie, de desserte par les réseaux (article 3) et de stationnement (article 12) de manière à faciliter les accès, favoriser les créations de continuités et liaisons viaires (voies en impasse pour des groupements de plus de 4 habitations interdites par exemple), le développement des modes doux (normes de stationnements pour véhicules motorisés et vélos par exemples).

ARTICLE 4

La qualité de l'eau et les risques naturels sont particulièrement pris en compte avec la création de normes de gestion des eaux pluviales à la parcelle. Un dispositif de rétention avant rejet ou infiltration de celles-ci est à réaliser lors de tout nouveau projet ou extension supérieur à 30m² afin de compenser l'impact des imperméabilisations nouvelles des sols et les risques liés aux ruissellements, aux inondations et d'améliorer la qualité des milieux récepteurs (cours d'eau et lagon notamment).

ARTICLE 5

La taille minimale des parcelles constructible est encadrée avec une considération particulière pour le fait que le présent PUD est le premier applicable au territoire communal. Ainsi les parcelles divisées avant son entrée en vigueur (date du rendu public) restent constructibles même si elle ne répondent pas à ces exigences. Cela permet de trouver l'équilibre entre l'adaptation du PUD à l'existant et la limitation des divisions nouvelles (en zone rurale notamment) pour des raisons de capacité de réseaux et de limitation de l'étalement urbain.

ARTICLES 6, 7 ET 8

Les articles 6, 7 et 8 traitent de l'implantation des constructions. Un retrait supplémentaire des constructions par rapport à la route territoriale n°1 est exigé pour des raisons de sécurité et de limitation des nuisances (pollution de l'air et sonore).

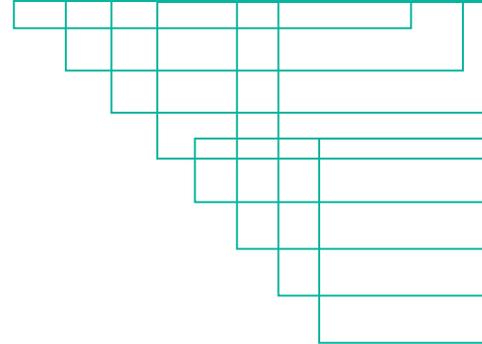
De même un retrait de 10 mètres par rapport aux cours d'eau et au Domaine Public Maritime est prévu pour garantir leur préservation, accessibilité et entretien.

ARTICLES 10 ET 11

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions (article 10) et à l'aspect des constructions (article 11) ont pour objectifs l'intégration paysagère des constructions, leur qualité architecturale ainsi que leur performance énergétique ou confort d'usage.

En particulier, le traitement des façades des bâtiments collectifs est souhaité le plus linéaire possible pour éviter les éléments techniques peu harmonieux en saillis et favoriser la visibilité pour des considérations de sécurité et vidéosurveillance. Pour ces mêmes raisons, l'éclairage des auvents et leurs débords est encadré.

Une attention particulière est aussi portée aux enseignes commerciales pour favoriser la lisibilité des pôles économiques, l'attractivité des commerces et services et une harmonie des constructions entre elles.



ARTICLE 12

Les dispositions générales relatives au stationnement des véhicules ont pour but d'organiser au mieux les aires de stationnement sur les parcelles en recherchant un équilibre entre faible impact visuel et sécurité (transparence des visibilitées). Ces dispositions encouragent des tailles de stationnement suffisantes pour les usages locaux (véhicules 4x4), les déplacements en modes doux, les stationnements PMR et visiteurs ainsi que le confort d'usage (végétalisation et ombrage).

ARTICLE 13

Cet article traite des espaces libres et plantations dans l'objectif d'éviter le défrichement d'arbres ou ensemble végétaux : pour conforter la trame verte, y compris en milieu urbain, pour permettre une bonne insertion et une régulation thermique des bâtiments grâce à la végétation, pour favoriser les espaces de pleine terre et l'utilisation de plantations endémiques et non envahissantes. Cet article est construit dans la logique de la séquence ERC :

- Éviter les défrichements,
- Réduire au maximum l'impact sur l'environnement,
- Compenser cet impact le cas échéant par des plantations équivalentes.

ARTICLE 14

Cet article vise à limiter les modifications du sol naturel au minimum nécessaire pour les constructions dans un objectif de moindre impact environnemental ou paysager et de préservation des écoulements naturels des eaux. Ces dispositions encadrent également les méthodes de réalisations des talus, enrochements et murs de soutènement (hauteur notamment) dans un objectif de sécurité et de stabilité de la parcelle et des fonds voisins.

ARTICLE 15

Cet article relatif aux zones à risques naturels, rappelle les contraintes aux constructions dans ces zones potentiellement dangereuses qui s'appliquent en complément des contraintes d'urbanisme applicables sur toute la commune.

ARTICLE 16

Cet article relatif aux éléments d'intérêt patrimonial rappelle le principe de leur conservation, mise en valeur et accessibilité.

ZONE URBAINE CENTRALE

La zone urbaine centrale « UA » a pour vocation dominante la mixité des fonctions dans un environnement urbain dense, de type centre-ville ou centralité.

Caractéristiques de la zone

La zone urbaine centrale « UA » correspond aux principaux centres urbains de la commune qui tiennent ou ont vocation à tenir une place importante dans le développement du territoire. Les zones UA se retrouvent au sein de plusieurs secteurs. Cela permet le confortement de centralités à taille humaine, de limiter les déplacements pour les commerces et services du quotidien et d'améliorer le confort de vie de chaque citoyen.

Zone mixte la plus dense de la commune, la zone UA comprend de l'habitat, des bureaux, des commerces et services, de l'hébergement hôtelier ainsi que des équipements publics et privés. La zone a pour vocation de renforcer une mixité des usages et des fonctions, autour de centralités existantes, de voiries et d'espaces publics urbains structurants. Les densité et mixité autorisées permettent notamment d'encourager la transition numérique des territoires, la qualité d'aménagements urbains en zone dense tout en maîtrisant la croissance de la commune.

La zone UA se distingue des zones résidentielles par :

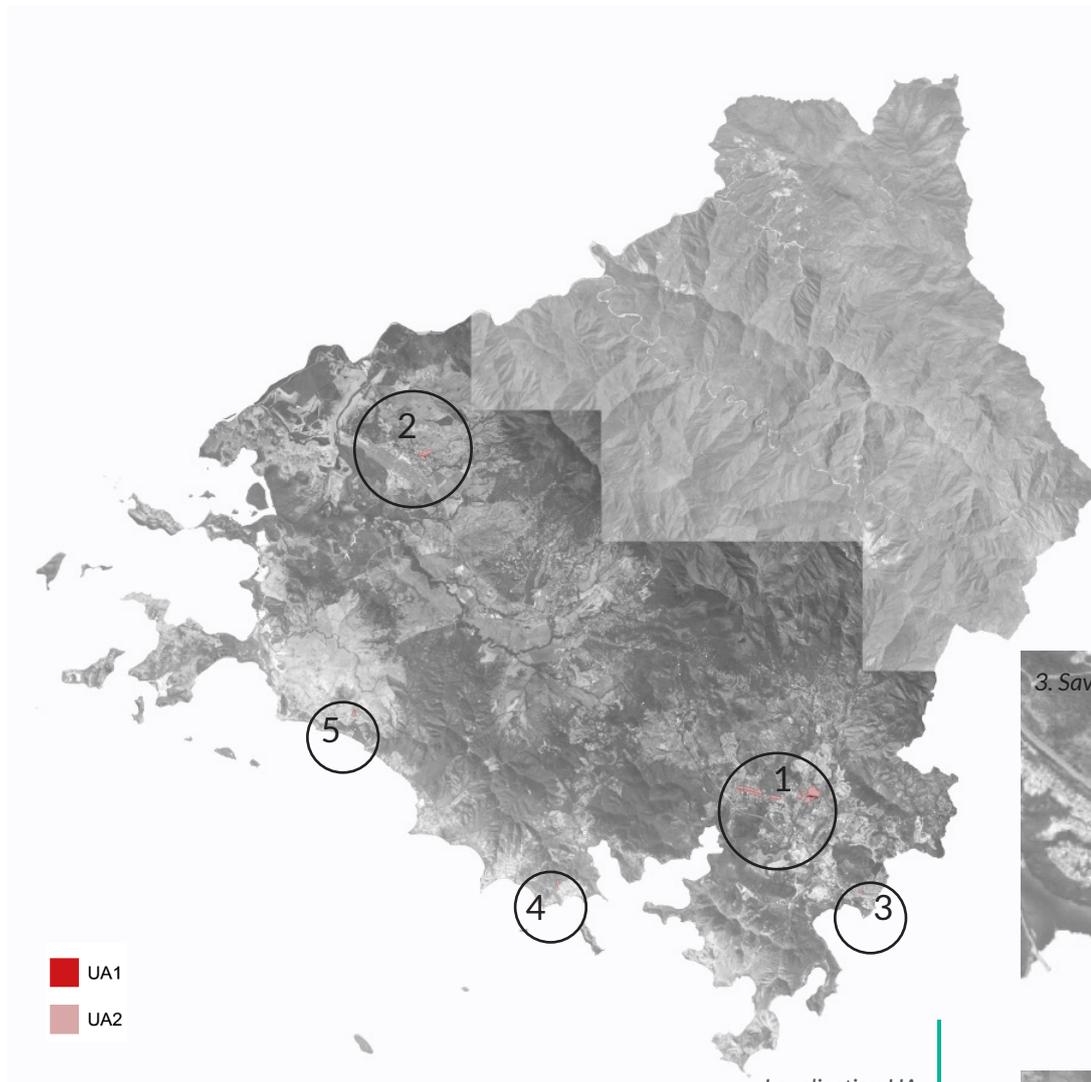
- Le nombre et la variété de l'offre commerciale et de services publics et privés,
- Le nombre, la qualité et le rayonnement des équipements publics,
- Leur accessibilité par le réseau viaire et leur desserte en transports en commun.

La zone UA comprend deux zonages indicés, autorisant des densités et des implantations différentes :

LA ZONE INDICÉE UA1 que l'on retrouve le long de la RT1 à l'entrée sud du village historique de Païta et du Boulevard de l'Arène du Sud. Il impose une implantation en retrait de deux mètres par rapport à l'espace public ou aux voies publiques ou privées et une implantation sur les deux limites séparatives afin de créer un front bâti cohérent et harmonieux. La hauteur maximale des constructions (16 mètres maximum sans dépasser R+3+attique) au sein de ce sous-secteur permet des programmes mixtes logements et activités économiques.

LA ZONE INDICÉE UA2 correspond aux centralités secondaires maillant l'ensemble du territoire. Ainsi, ce sous-secteur renforce ou permet la création de pôles plus denses au sein des quartiers, notamment à Savannah, au Village, à Ondémia, sur le littoral à Tiaré et Karikaté, à la Tamoia et enfin au sein du secteur de Tontouta. Il permet une variété dans les destinations de construction autorisées et une densité renforcée. Afin d'assurer un épannelage des constructions entre UA1, UA2 et UB, le sous-secteur UA2 permet des hauteurs maximales de constructions de 13 mètres sans dépasser R+2+attique. Il impose une implantation en retrait de deux mètres par rapport à l'espace public ou aux voies publiques ou privées, et permet une implantation souple quant aux limites séparatives (sur une limite ou en retrait des deux limites séparatives).

Localisation de la zone UA



Localisation UA et Zoom



ZONE URBAINE RÉSIDENTIELLE

La zone urbaine résidentielle « UB » a pour vocation dominante l'habitat.

Caractéristiques de la zone

La zone UB correspond à des secteurs résidentiels où la vocation principale est l'habitat. Elle est principalement destinée aux habitations, équipements et activités d'accompagnement non génératrices de nuisances afin de conforter un cadre de vie de proximité de qualité.

Une partie de cette zone est notamment impactée par le risque submersion, ainsi il est nécessaire de prendre en compte les cartes de risques existantes.

Les zones résidentielles UB sont déclinées en trois zones indicées : UB1, UB2, UB3. La taille des parcelles constructibles et l'emprise au sol de ces zones indicées sont adaptées au territoire communal. Autorisant des densités de plus en plus faibles, la taille de parcelle minimum constructible est de 10 ares, et un retrait de 3 mètres minimum par rapport à toute limite est imposé à toutes les zones indicées.

Pour toutes les zones UB, la hauteur des constructions est limitée à 7 mètres sans dépasser R +1.

L'ensemble des zones résidentielles permet l'habitation, la restauration dans une limite de 300m² de SHON et les équipements publics. Puis selon leur indice, les zones les plus denses ont la possibilité de plus grandes surfaces d'activités tandis que les moins denses permettent des surfaces plus restreintes.

LA ZONE INDICÉE UB1 permet :

- 70m² de SHON de bureaux
- 150m² de surface ouverte au public pour l'artisanat de proximité, les commerces et les services

LA ZONE INDICÉE UB2 permet :

- 35 m² de SHON de bureaux
- 90m² de surface ouverte au public pour l'artisanat de proximité, les commerces et les services

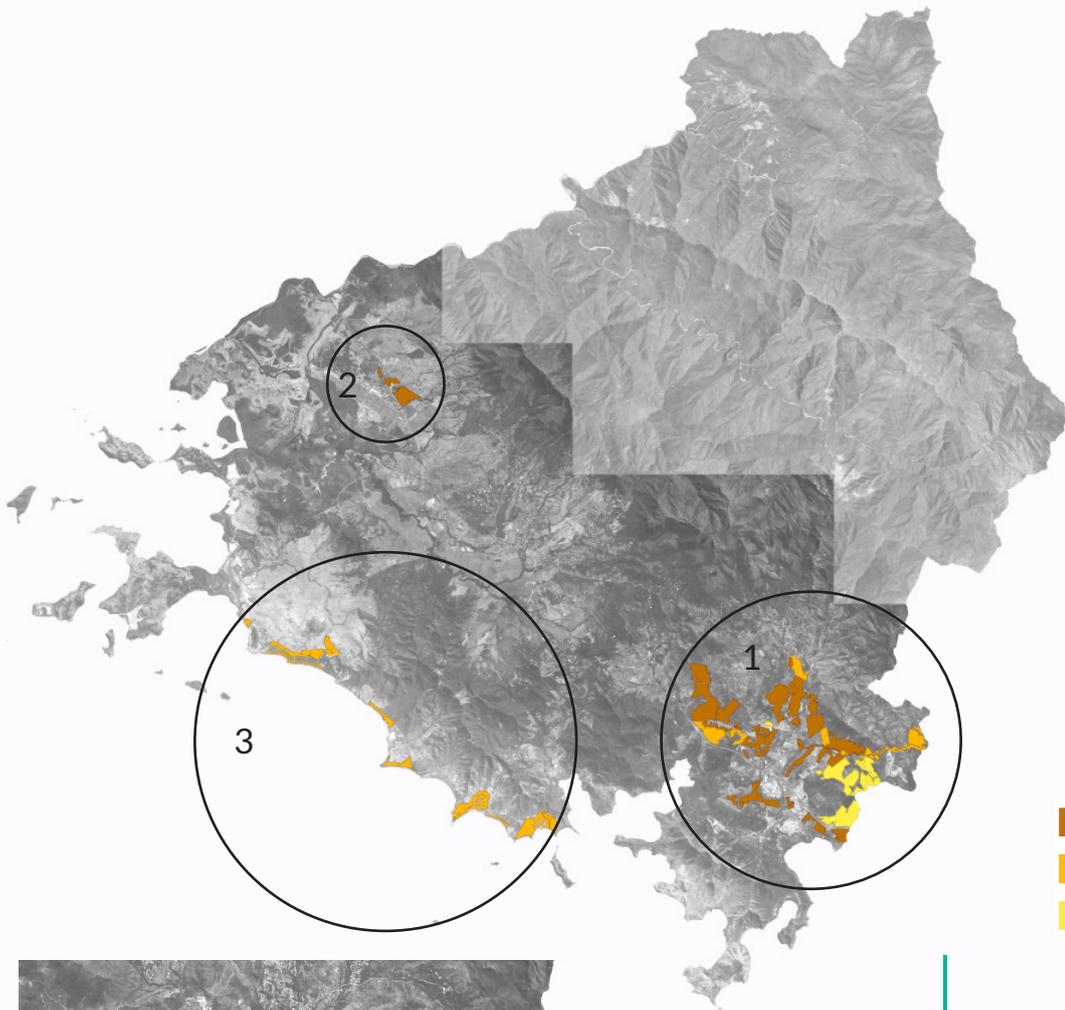
LA ZONE INDICÉE UB3 permet :

- 35 m² de SHON de bureaux
- 60m² de surface ouverte au public pour l'artisanat de proximité, les commerces et les services

Au-delà d'une mixité fonctionnelle permettant d'accentuer le dynamisme et la vie des quartiers, la zone UB1 est généralement située à proximité des zones centrales UA pour permettre une transition entre les centralités et les zones résidentielles.

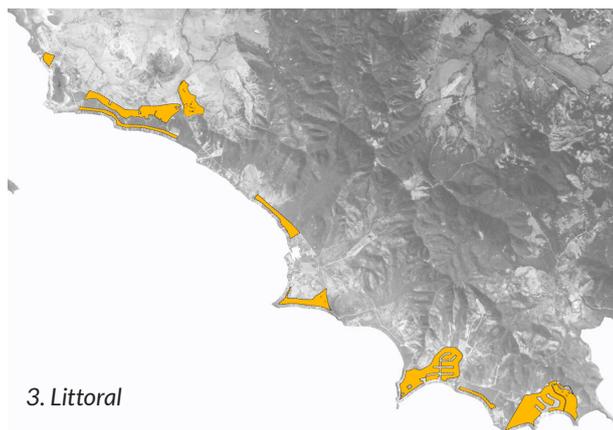
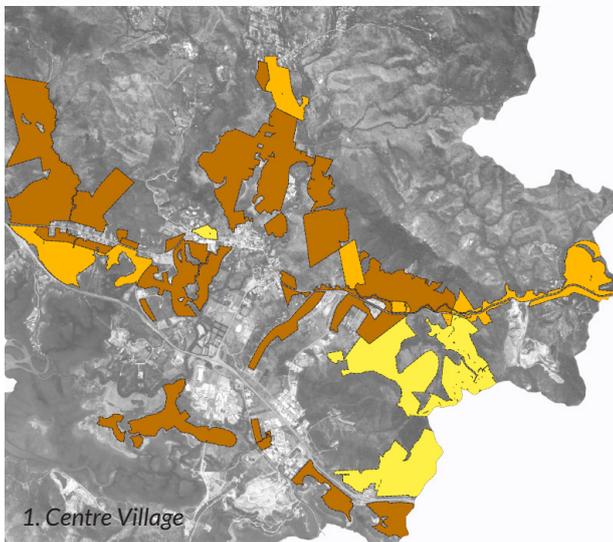
Les zones UB2 et UB3, quant à elles, permettent une transition des espaces résidentiels vers des espaces moins denses voire naturels.

Localisation de la zone UB



- UB1
- UB2
- UB3

Localisation UB
et Zoom



ZONE URBAINE D'HABITAT RURAL

La zone urbaine d'habitat rural « UR » a pour vocation dominante l'habitat péri-urbain de faible densité et les cultures vivrières.

Caractéristiques de la zone

La zone UR correspond à des secteurs résidentiels historiques peu denses bien que déjà urbanisés. Chacun de ces secteurs témoignent des étapes de la croissance urbaine de la ville.

Cette zone couvre des espaces en transition entre un mode de vie urbain et un héritage rural. Elle est destinée à l'habitat, aux activités économiques de surfaces limitées, aux hébergements hôteliers peu dense ou de type écolodge ou camping, et aux équipements et activités d'accompagnement non génératrices de nuisances afin de conforter un cadre de vie de proximité de qualité.

La hauteur maximale des constructions est de 7 mètres sans dépasser R+1, avec un retrait minimal de 3 mètres par rapport à l'espace public, aux voies publiques ou privées et aux parcelles voisines.

La zone UR comprend trois indices, UR1, UR2 et UR3, à densité décroissante, en fonction de l'existant et de la capacité ou non à se développer.

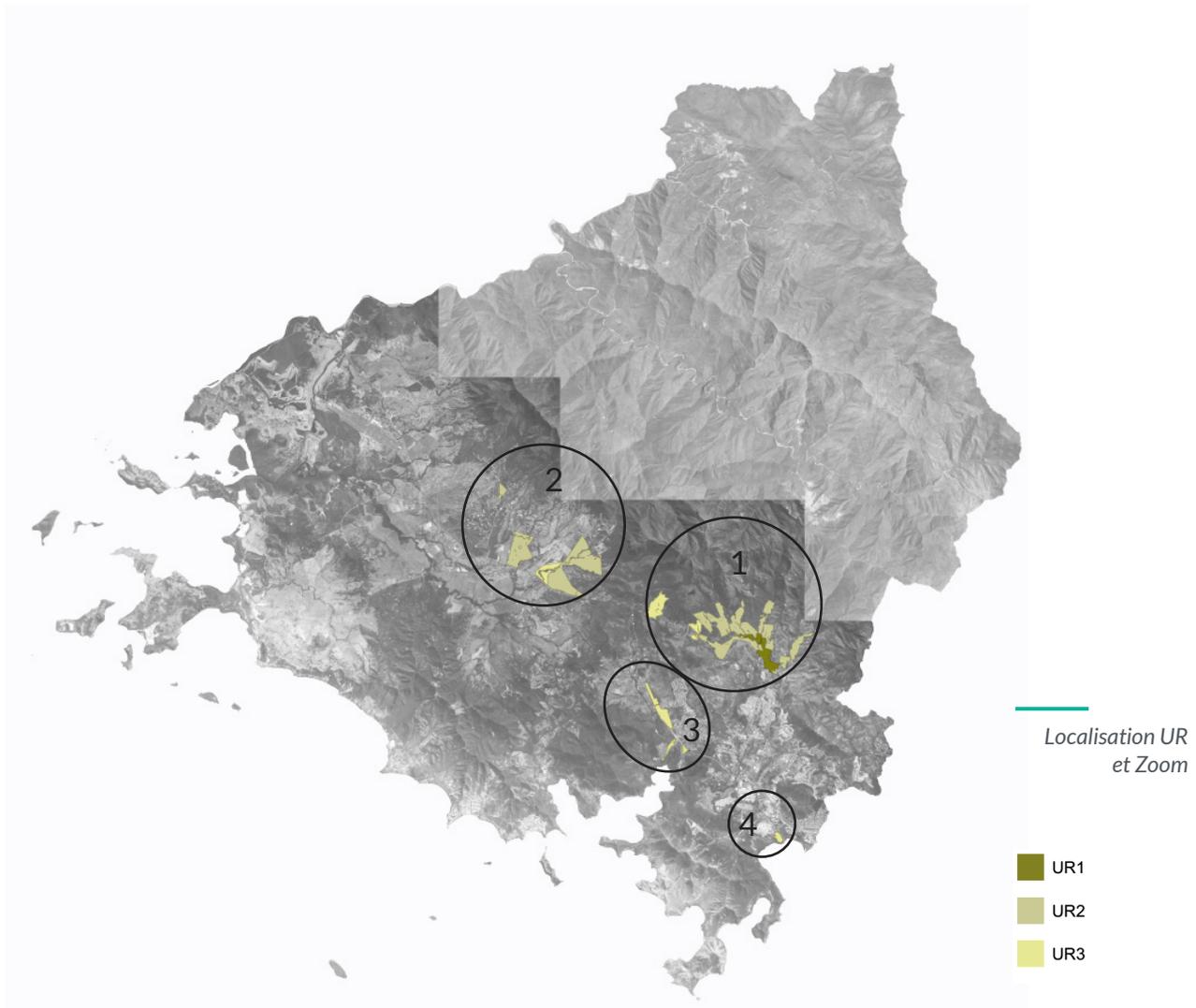
Le cadre de vie est assuré par un découpage parcellaire souvent ancien, aux géométries variées, participant au caractère "vert" de la commune. Ainsi, compte tenu

de la taille des parcelles à l'origine de ces quartiers et des réseaux existants, il convient d'être vigilant et de préserver l'efficacité des réseaux si le nombre de divisions venait à croître. Dans la recherche d'un équilibre entre le développement des zones déjà anthropisées et la capacité des réseaux, les possibilités de construction sont limitées en UR par des tailles de parcelles constructibles importantes pour limiter les divisions.

La qualité rurale de la zone est à préserver de l'urbanisation (mitage urbain), les développements y sont donc limités car le cadre naturel de ces secteurs participe à la trame verte et bleue de la commune ainsi qu'aux grands corridors de biodiversité. Les possibilités de développement dans cette zone sont aussi considérées au regard de la capacité des réseaux, de la vulnérabilité des milieux naturels environnant et des risques (notamment inondation).

Dans les secteurs déjà urbanisés de cette zone, la délivrance d'autorisation d'urbanisme et construire peut donc être plus encore que dans d'autres secteurs, conditionnée subordonnée à la capacité des réseaux publics de distribution d'eau, d'électricité ou d'assainissement* existants de desservir de nouvelles constructions ou, le cas échéant, au(x) leur renforcement(s) nécessaire(s) pour assurer la desserte du projet.

Localisation de la zone UR



ZONE URBAINE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La zone urbaine d'activités économiques « UAE » a pour vocation dominante l'accueil d'activités économiques de nature commerciale, artisanale voire industrielle.

Caractéristiques de la zone

Cette zone correspond à des secteurs d'activités économiques de nature commerciale, artisanale ou industrielle.

Permettant l'accueil de structures génératrices de nuisances, leur regroupement évite les conflits d'usage avec des zones plus calmes, notamment résidentielles. La zone UAE est ainsi destinée aux constructions pour tous types d'activités et exclue l'habitat, hormis les logements nécessaires au fonctionnement de la zone (gardiennage).

Symbole du pari économique réussi de la commune ces dix dernières années, les zones économiques de l'entrée de ville sont un succès. Elles ont su trouver des investisseurs et ainsi engendrer une offre d'emplois, notamment pour les habitants de la commune.

La zone UAE comprend deux indices :

- UAE1 permettant l'ensemble des activités économiques notamment celles génératrices de nuisances
- UAE2 permettant uniquement les bureaux, l'activité commerciale et l'artisanat de proximité

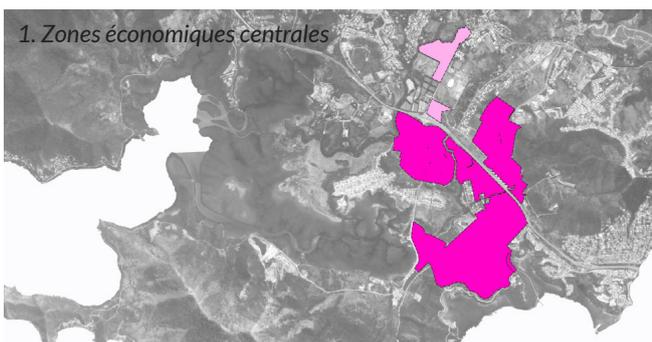
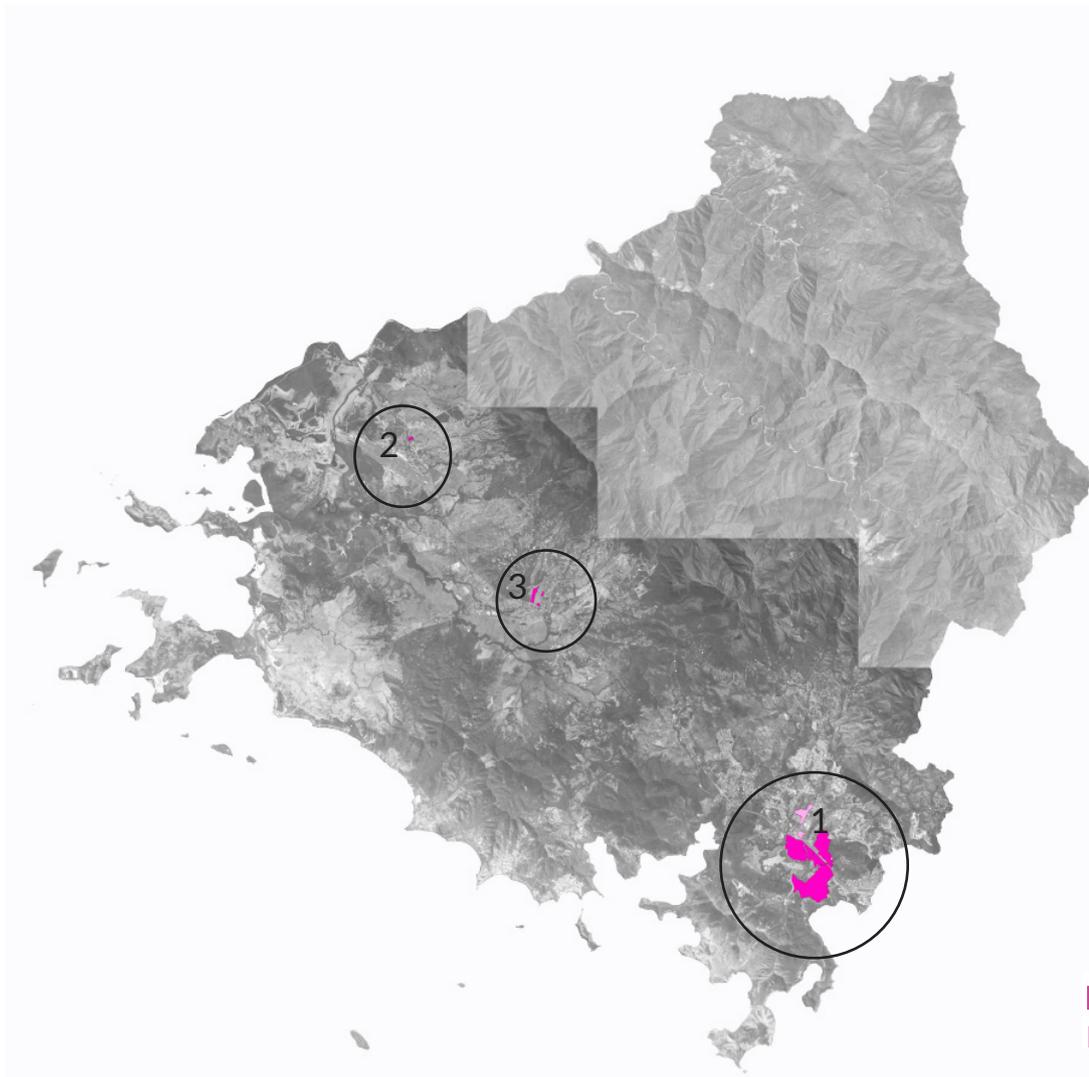
LA ZONE INDICÉE UAE1 correspond notamment aux trois pôles d'activités au sud de la commune et plus précisément aux secteurs suivants :

- Zone Industrielle et Commerciale de Païta (ZICO) au sud de la commune à l'ouest de la Voie Express n°2
- Parc d'Activité de Païta (ZIPAD) au droit du Boulevard de l'Arène du Sud à l'ouest de la Voie Express n°2
- Zone industrielle et d'activité (ZIZA) au sud de la commune au nord de la Voie Express n°2
- Zone d'activité industrielle de la Tamoia
- Zone d'activité autour de l'ISD de Gadji au sud de la commune

LA ZONE INDICÉE UAE2 correspond au secteur en développement autour du Boulevard de l'Arène du Sud. Véritable centralité en devenir, ce secteur fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°2 "Cœur de ville"). Cette nouvelle centralité a pour objet de créer un pôle commercial et de bureaux autour d'équipements structurants pour la commune et pour le Grand Nouméa (centre sportif, salle de spectacle, centres commerciaux, équipements publics administratifs). Cette zone indicée est notamment soumise au risque inondation ainsi il est nécessaire de prendre en compte les cartes de risques existantes, les prescriptions qui y sont liées et une attention particulière doit être portée sur le respect des articles 14-Terrassement et talus et 15-Zones à risques naturels, des dispositions communes applicables à toutes les zones du règlement du PUD.

Les constructions au sein du zonage UAE1 s'implantent en retrait de cinq mètres par rapport à l'espace public ou aux voies publiques ou privées, tandis que les constructions situées en UAE2 s'implantent à 2 mètres pour la constitution d'un front bâti cohérent avec un boulevard urbain. La hauteur maximale des constructions est de 18 mètres en UAE1 pour permettre les grandes structures économiques (docks) et de 13 mètres en UAE2 pour la création d'un cœur de ville à une échelle « plus humaine ».

Localisation de la zone UAE



ZONE URBAINE D'ÉQUIPEMENTS

La zone urbaine d'équipements « UE » a pour vocation dominante l'accueil des équipements d'intérêt général.

Caractéristiques de la zone

Cette zone correspond à des secteurs dotés d'équipements de services publics ou d'intérêt collectif ou ayant vocation à en recevoir pour la qualité de vie des quartiers environnants.

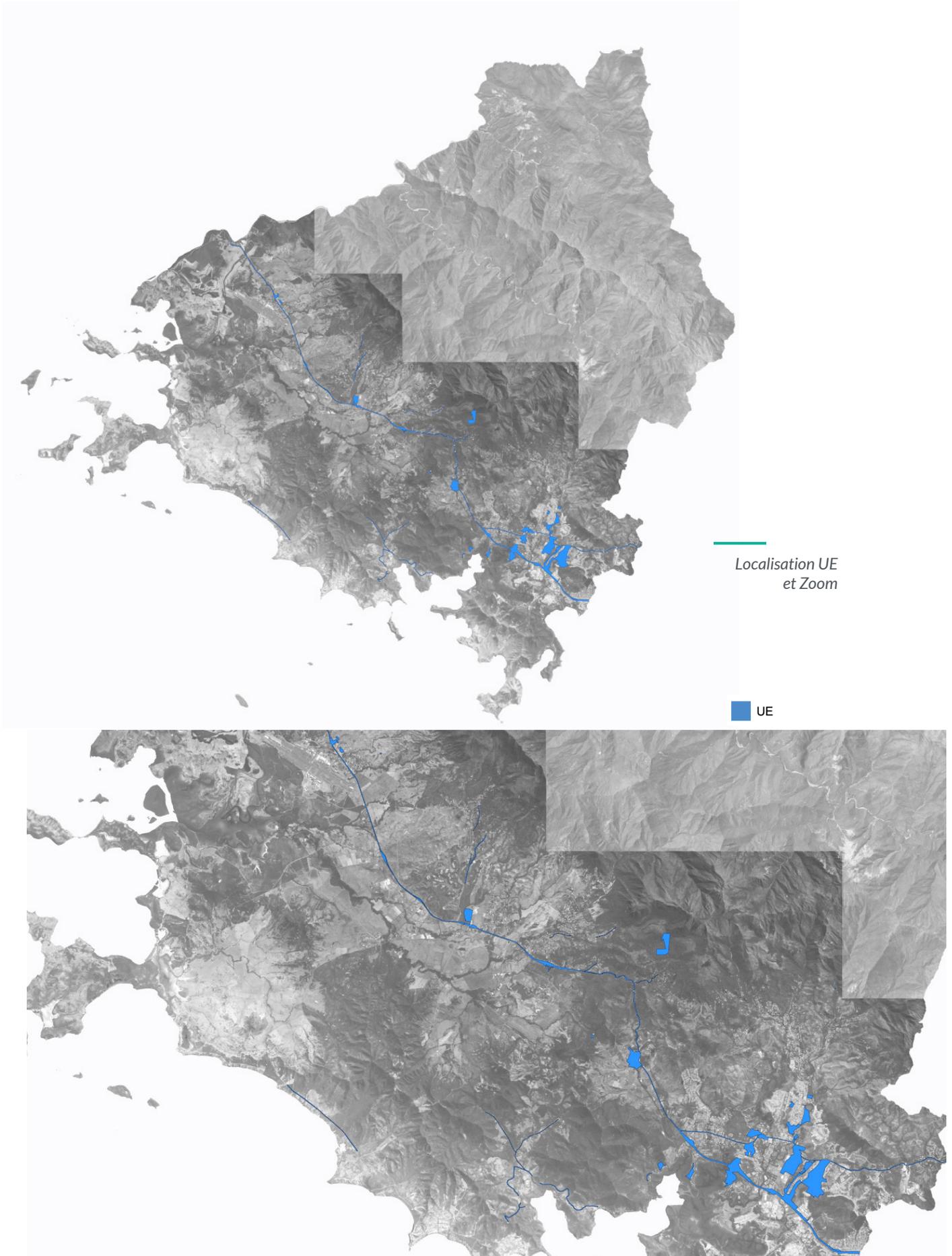
Elle est destinée aux constructions et installations, publiques ou privées, nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (CINASPIC). Cette destination de constructions est définie à l'article 2 des dispositions communes à toutes les zones.

Ces constructions et installations peuvent avoir des formes urbaines hétéroclites, ainsi les règles les encadrant sont peu contraignantes.

Cette zone permet également l'habitat limité aux nécessités de ces équipements (gardiennage ou maintenance) et certaines installations classées pour la protection de l'environnement liées au fonctionnement de la zone.

Principalement située au sein de fonciers communaux ou publics, cette zone concerne parfois des fonciers privés identifiés pour leur localisation stratégique et qualités topographiques permettant notamment l'accueil d'équipements structurants (adduction en eau potable, station d'épuration, bassin d'orage, etc.).

Localisation de la zone UE



ZONE URBAINE DE LOISIRS

La zone urbaine de loisirs « UL » a pour vocation dominante l'accueil des équipements et aménagements liés aux activités de loisirs.

Caractéristiques de la zone

Cette zone correspond à des secteurs dotés d'équipements ou aménagements de loisirs ou destinés à accueillir des activités de loisirs en zone urbaine.

Sans être naturels, ces sites sont bâtis de manière peu dense. Leur qualité paysagère et vocation récréative, sportive ou culturelle sont à préserver et à mettre en valeur pour assurer la qualité de vie des habitants.

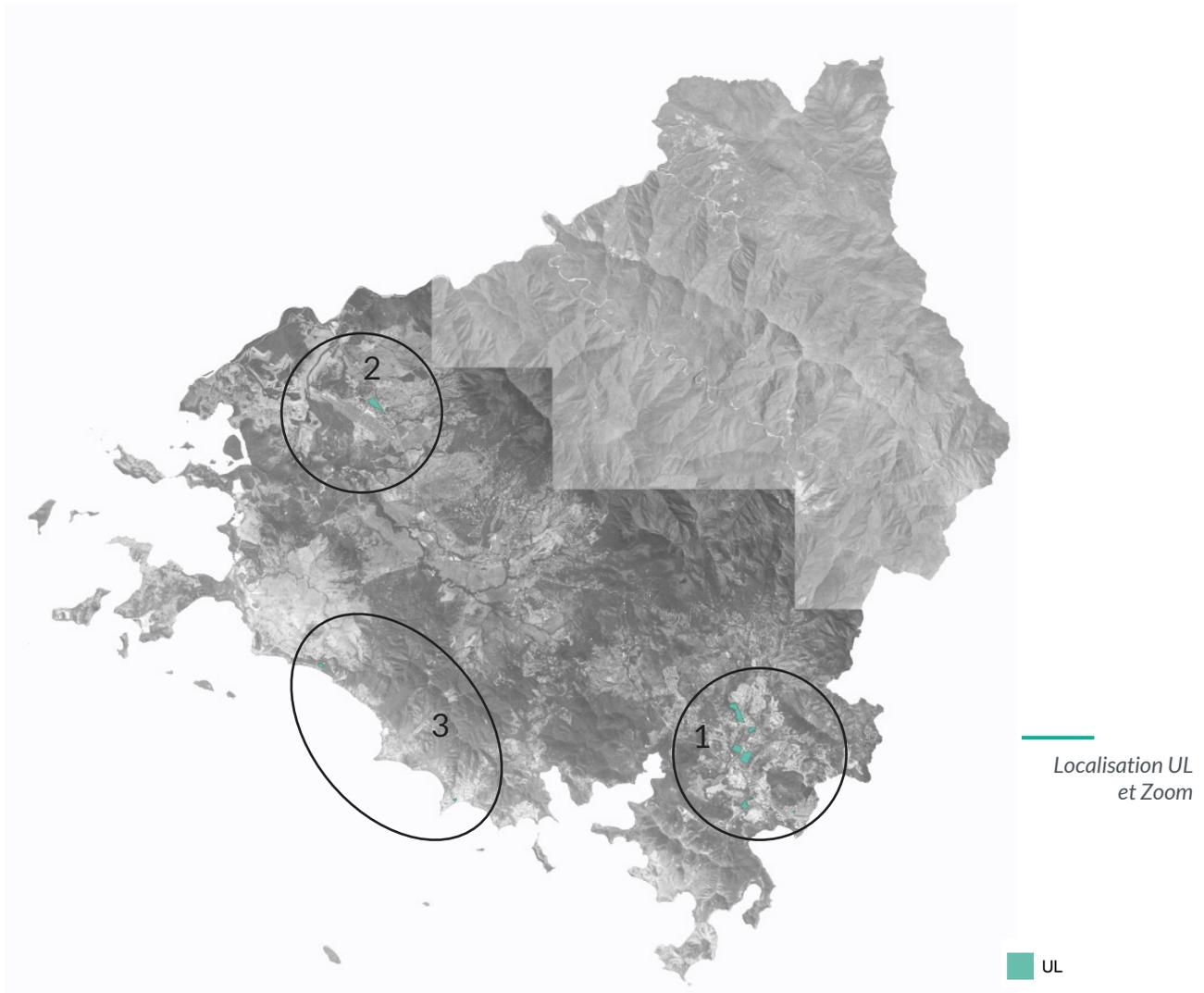
Relativement mixte, cette zone est destinée aux activités économiques liées aux loisirs, à l'habitat nécessaire pour leur fonctionnement, aux activités de restauration dans une limite de 100m² de SHON, à l'hébergement hôtelier et aux équipements et installations non génératrices de nuisances pour la qualité d'usage des sites concernés.

Cette zone est essentiellement au sud de la commune à proximité des zones denses afin de garantir des espaces de respiration au sein des quartiers centraux.

Des zones urbaines de loisirs sont identifiées à proximité du centre-ville, afin de conforter la qualité de vie des habitants.

Au nord de la commune, une zone de loisir a été identifiée à proximité du site aéroportuaire. Accueillant actuellement un bassin d'orage, ce site pourrait accueillir des aménagements de loisirs légers pour contribuer à la qualité de vie de la centralité de Tontouta.

Localisation de la zone UL



ZONE URBAINE TOURISTIQUE

La zone urbaine touristique « UT » a pour vocation dominante l'accueil des activités touristiques.

Caractéristiques de la zone

Cette zone touristique est principalement destinée aux constructions à usage d'hébergement hôtelier et de restauration avec 60% minimum de surface réservée aux espaces naturels pour permettre leur intégration paysagère, réduire leur impact environnemental et conserver le caractère fortement naturel de ces sites.

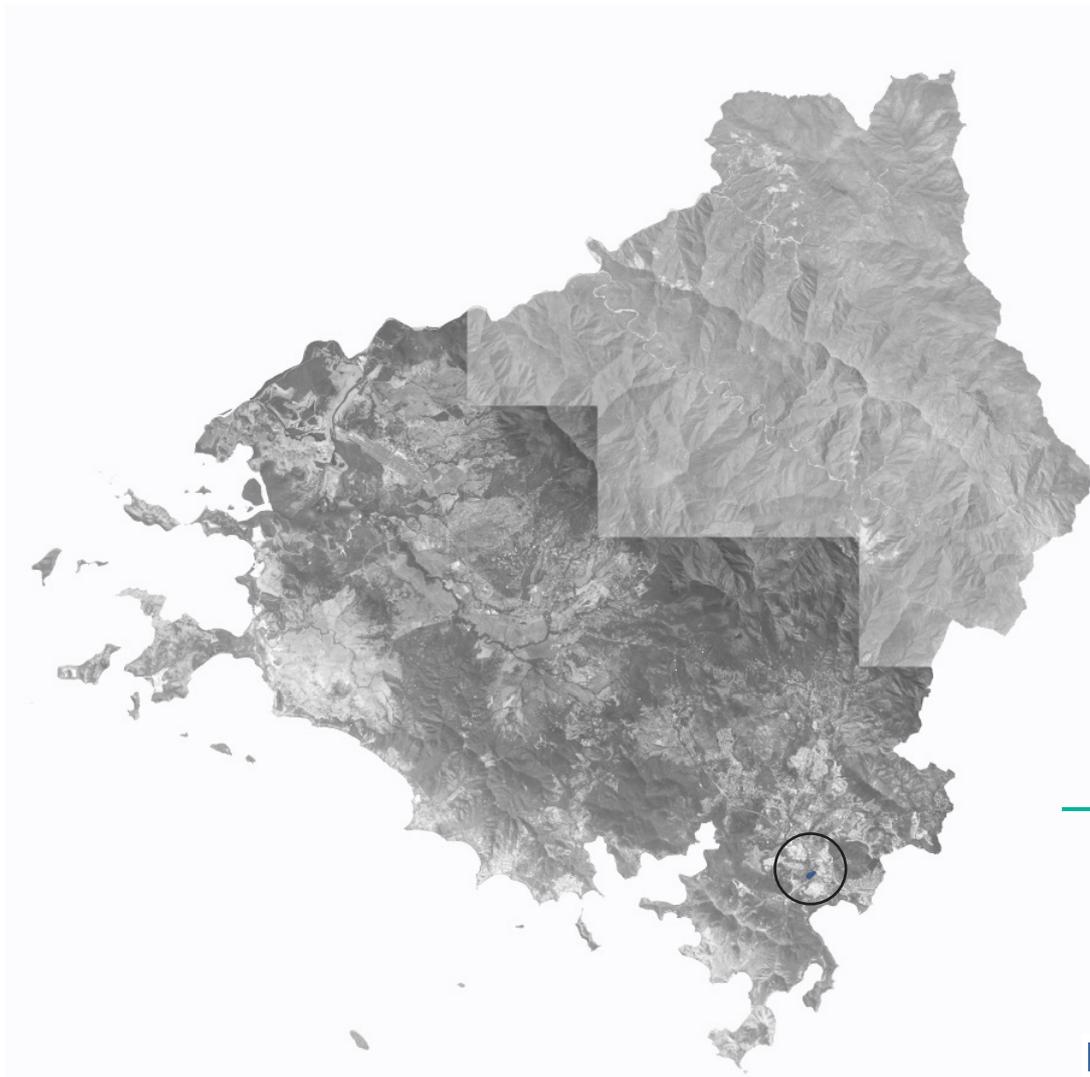
Il s'agit de conforter ou d'affirmer la vocation touristique et récréative de ces secteurs en permettant l'implantation de constructions à usage d'hôtellerie et autres formes d'hébergement touristique et services accompagnant l'activité touristique tout en préservant le cadre naturel privilégié de ces zones.

Seule une zone touristique est ouverte à l'urbanisation. Celle-ci comprend le pôle touristique à proximité de l'Hôtel Rivland au sud de la commune.

Néanmoins, le projet de territoire a identifié trois secteurs au sein desquels le développement touristique est envisagé. Le zonage comporte ainsi quatre zones à urbaniser indicées en zone urbaine touristique :

- Un secteur à proximité de la route du littoral, de Tiaré et de l'Île T'Ndu,
- Un secteur ayant déjà connu une vocation touristique par le passé le long de la Baie d'Onghoué,
- Un secteur avec un potentiel de développement touristique en Baie de Uitoé au nord de Karikaté,
- Un secteur autour du futur pôle nautique de la commune situé à la Baie Maa.

Localisation de la zone UT



Localisation UT
et Zoom

■ UT



RAPPORT DE PRÉSENTATION

ZONE URBAINE AÉROPORTUAIRE

La zone urbaine portuaire et aéroportuaire « UP » a pour vocation dominante l'accueil des constructions, équipements et aménagements liés aux activités portuaires et aéroportuaires.

Caractéristiques de la zone

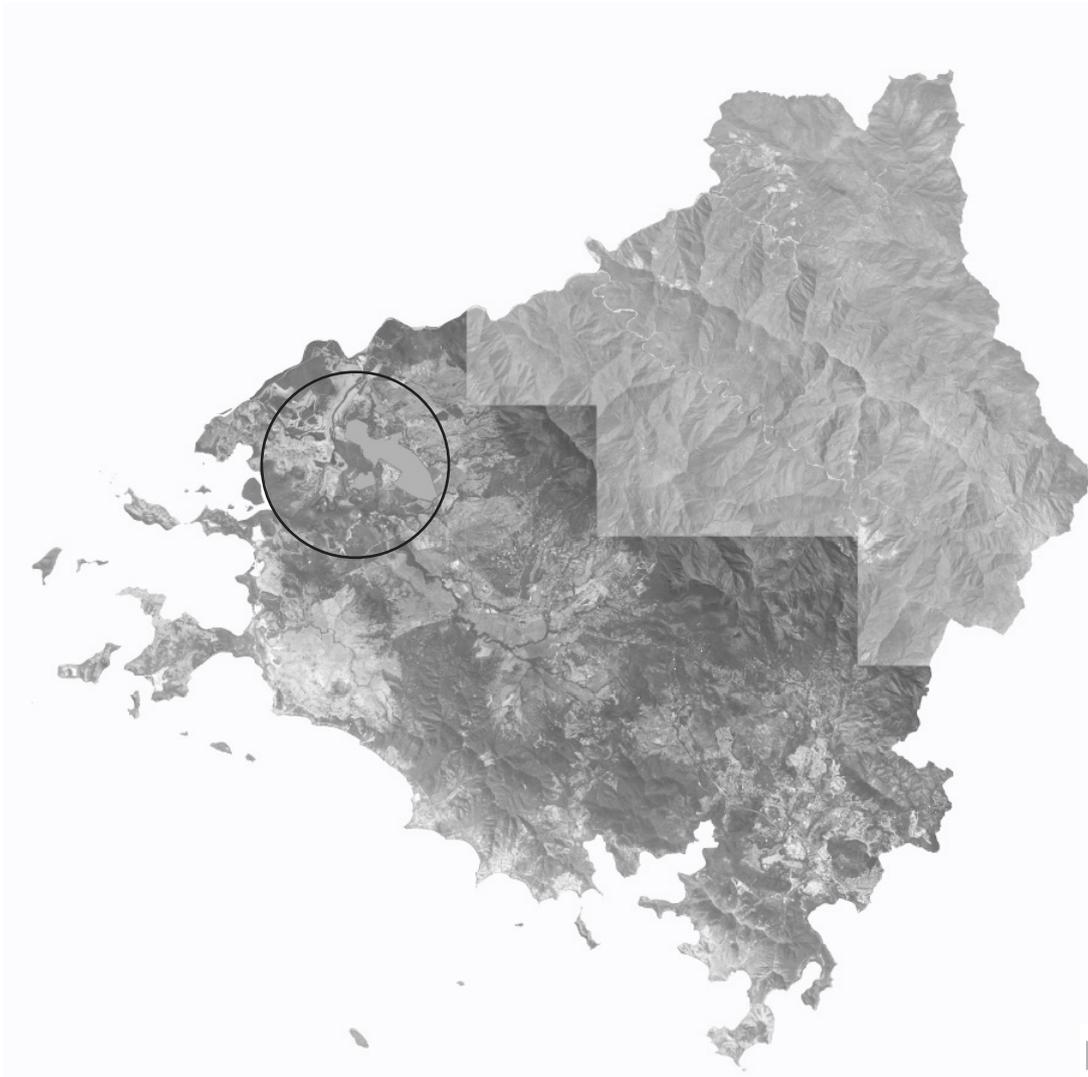
La zone UP correspond à la zone aéroportuaire internationale de Tontouta. Cet équipement participe au rayonnement de la commune. L'aéroport International de Tontouta est un pôle dynamique pourvoyeur d'emploi pour les habitants de la commune mais également source de nuisances.

Ce quartier est fortement impacté par les contraintes liées à l'exploitation de l'aéroport, mais il jouit d'un emplacement privilégié pour le développement d'activités économiques et touristiques.

Cette zone est donc destinée aux constructions et aménagements en lien avec l'activité aéroportuaire, y compris les activités économiques (bureaux, entrepôts, commerces et services, hébergement hôtelier) et l'habitat nécessaires pour son fonctionnement.

Cette zone permet aussi les équipements et installations non génératrices de nuisances et liés au fonctionnement du secteur.

Localisation de la zone UP



Localisation UP
et Zoom

UP



ZONE URBAINE MILITAIRE

La zone urbaine militaire « UM » a pour vocation dominante l'accueil des constructions, équipements et aménagements liés aux activités militaires.

Caractéristiques de la zone

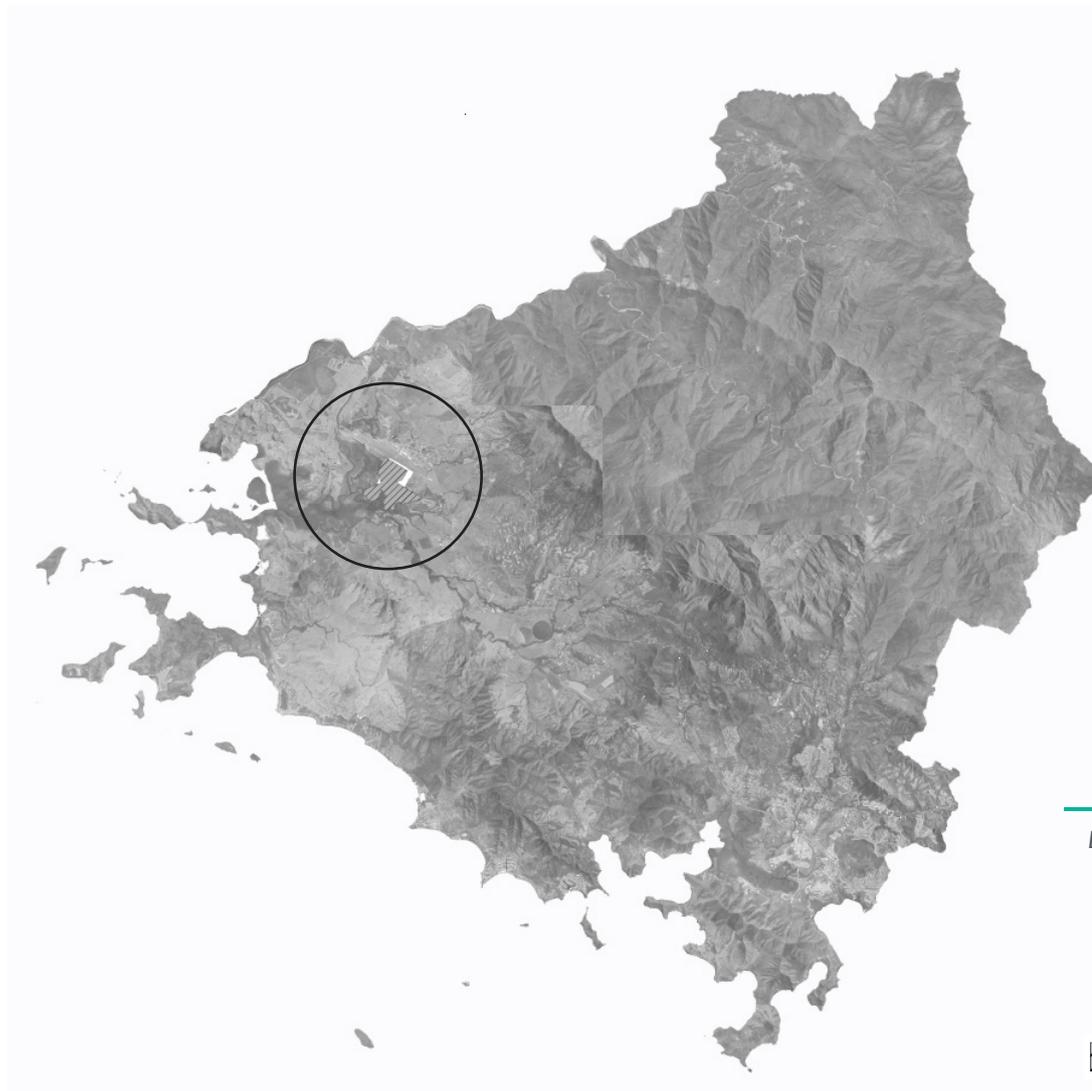
La zone militaire est située à proximité de la zone aéroportuaire de Tontouta. Elle correspond à un secteur dédié uniquement aux constructions et équipements militaires.

Cette zone permet uniquement l'implantation :

- des constructions et aménagements nécessaires aux activités militaires, y compris les habitations des militaires ou du personnel du site,
- les installations classées pour la protection de l'environnement et constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectifs, lorsqu'elles sont liées au bon fonctionnement de la zone.

Les dispositions de ce zonage sont peu détaillées pour permettre des typologies de bâtiments variées selon les besoins des activités militaires, notamment les hauteurs de construction et leur emprise au sol ne sont pas détaillées.

Localisation de la zone UM



Localisation UM
et Zoom

UM



ZONE NATURELLE PROTÉGÉE

La zone naturelle protégée «NP » a pour vocation dominante la protection et la mise en valeur des espaces en raison de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou environnemental et dont le maintien à l'état naturel doit être assuré.

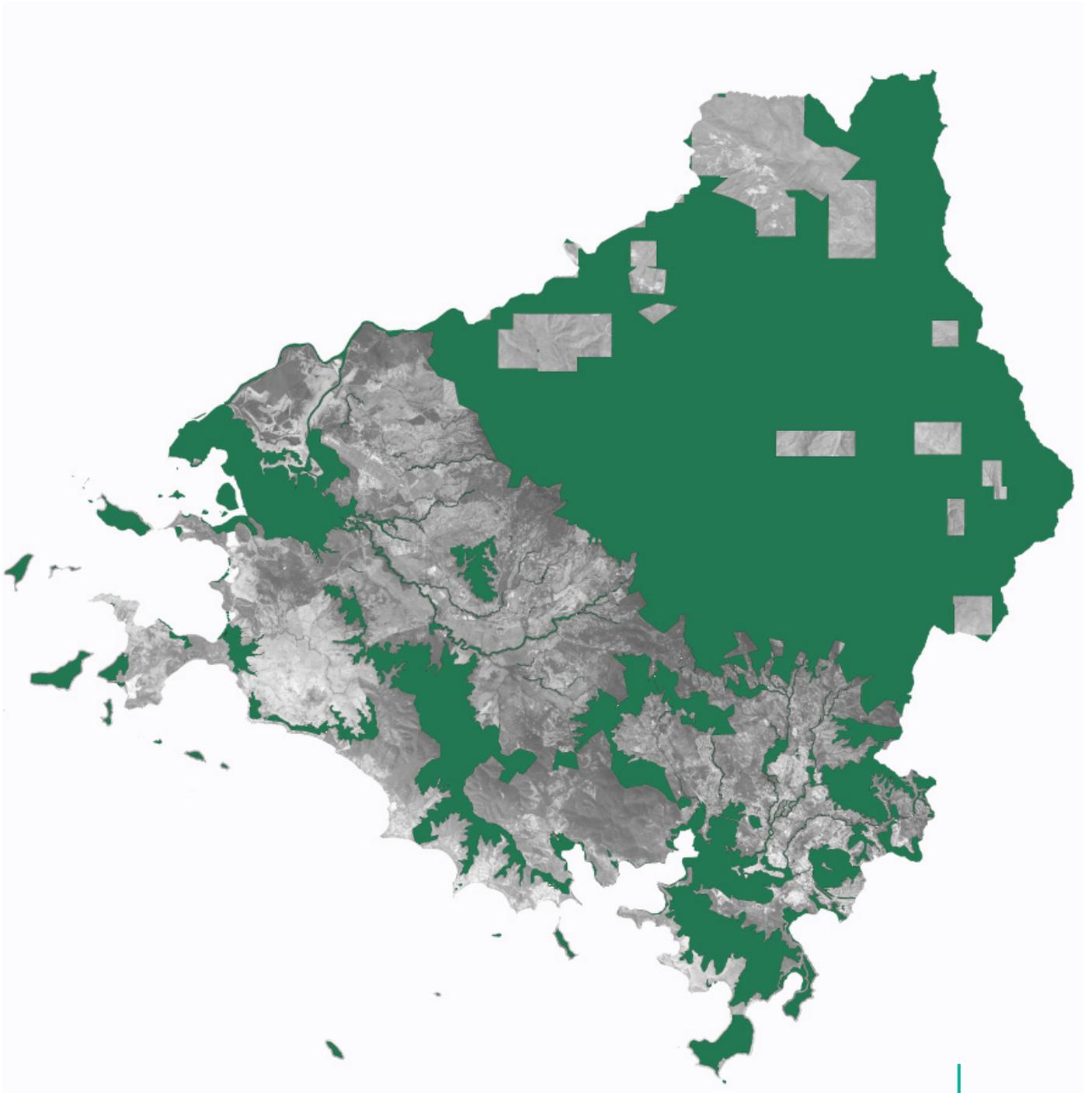
Caractéristiques de la zone

Cette zone correspond aux espaces à protéger en raison de leur qualité (sites, espèces ou paysages), de leur potentiel biologique ou géologique, de leur participation à la trame verte et bleue ou de leur simple caractère d'espaces naturels.

Le maintien à l'état naturel doit être assuré et sont autorisées uniquement les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, ainsi que des installations classées pour la protection de l'environnement. Toutes les constructions autorisées doivent être nécessaires et compatibles avec la vocation de la zone. Elles doivent également être conçues pour permettre une remise en état du site en cas de démantèlement.

La surface de cette zone est considérable pour préserver l'environnement naturel exceptionnel de la commune. Principalement située dans la chaîne, cette zone se situe également le long des cours d'eau, sur les reliefs bas et aussi le long du littoral afin de protéger les mangroves.

Localisation de la zone NP



■ NP

Localisation NP

ZONE NATURELLE DE LOISIRS ET DE TOURISME

La zone naturelle de loisirs et de tourisme «NLT » a pour vocation dominante la valorisation d'espaces naturels dont l'état naturel doit être préservé.

Caractéristiques de la zone

Cette zone correspond à des espaces naturels pouvant être aménagés pour permettre des usages légers de loisirs et de tourisme. L'état naturel doit néanmoins être préservé, et les pratiques doivent être respectueuses des sites.

Ainsi les possibilités de construction et installations y sont limitées et sont liées aux activités de loisirs et tourisme, liées aux nécessités de la zone ou correspondent à certains services publics ou d'intérêt collectif.

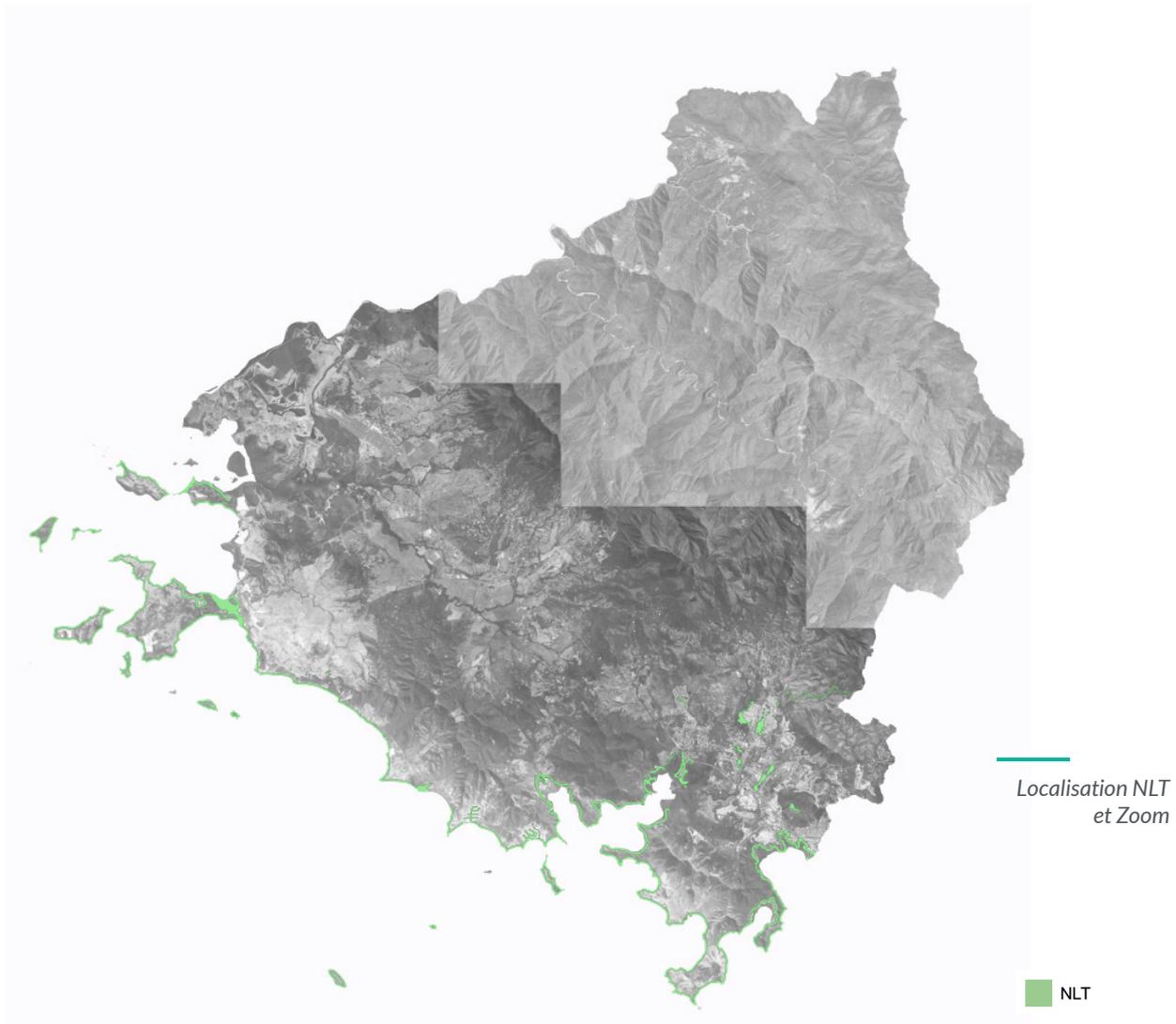
En outre les constructions d'hébergement hôtelier possibles sont des « écolodge », définis à l'article 2 des dispositions communes à toutes les zones comme des constructions démontables, s'intégrant dans le milieu naturel et dont l'impact sur l'environnement est évité, réduit ou compensé.

Cette zone correspond principalement à la bande littorale permettant de maintenir son caractère naturel sur l'ensemble de la commune. Cette zone permet ainsi de limiter l'implantation des constructions et de maintenir une zone tampon en cas de montée des eaux.

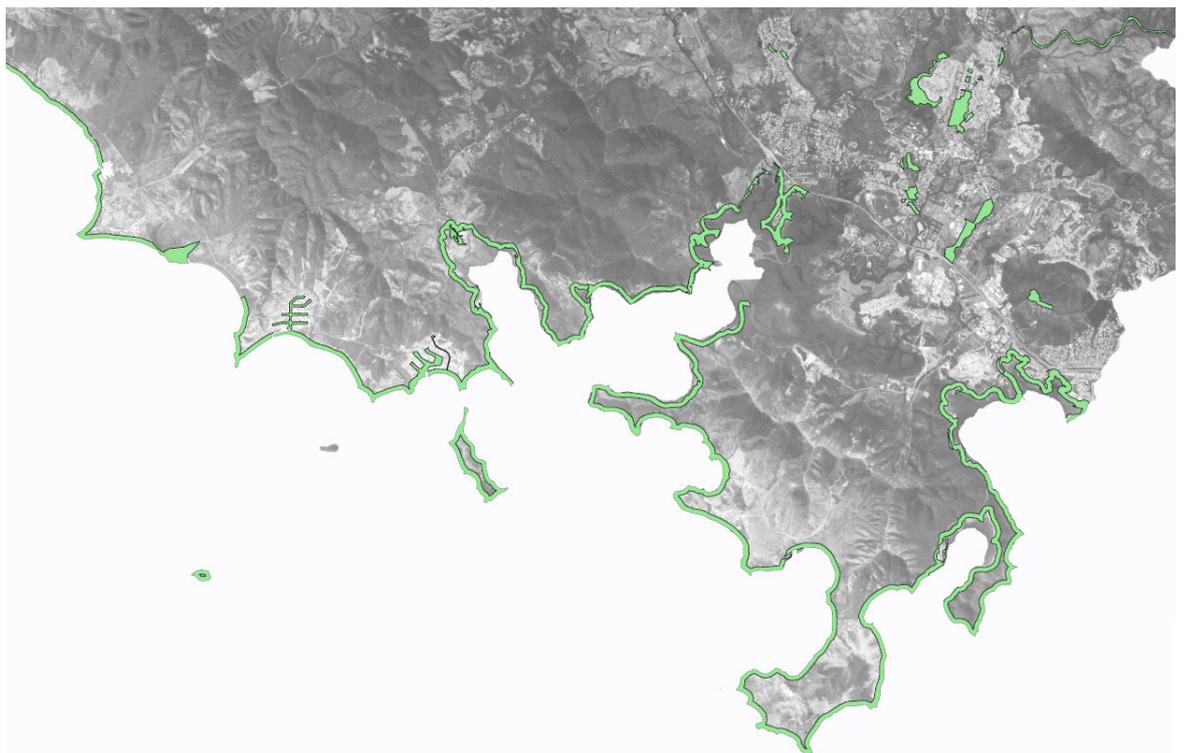
Certains îlots de la commune sont également en zone naturelle protégée afin de permettre un aménagement léger et maîtriser la pression liée aux activités nautiques existantes.



Localisation de la zone NLT



Zoom Sud



ZONE NATURELLE D'EXPLOITATION MINIÈRE

La zone naturelle d'exploitation minière « NM » a pour vocation dominante l'accueil des activités minières et d'exploitations de carrières.

Caractéristiques de la zone

Cette zone correspond à des espaces naturels pouvant être aménagés pour permettre des usages légers de loisirs et de tourisme. L'état naturel doit néanmoins être préservé, et les pratiques doivent être respectueuses des sites.

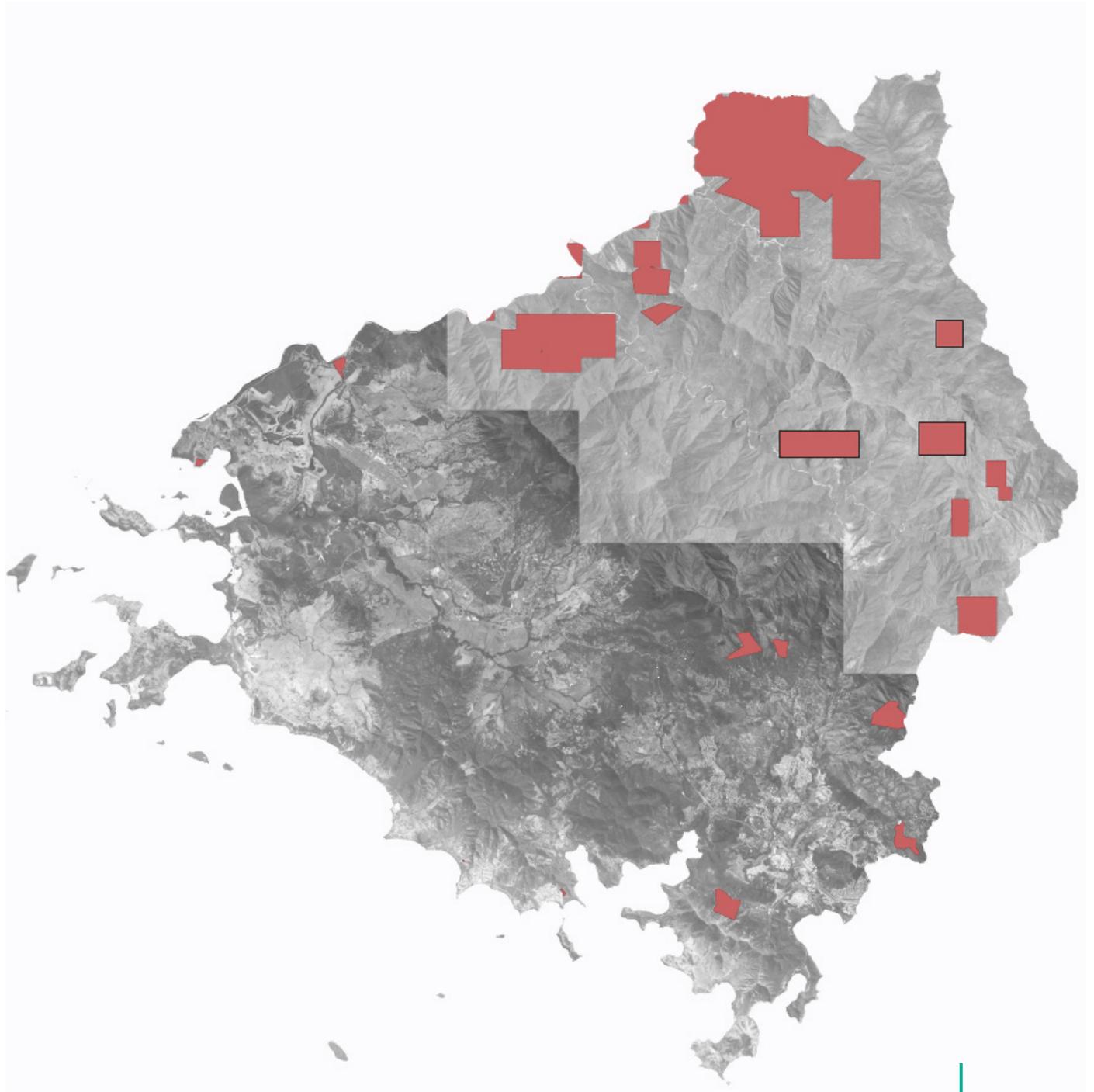
Ainsi les possibilités de construction et installations y sont limitées et sont liées aux activités de loisirs et tourisms, liées aux nécessités de la zone ou correspondent à certains services publics ou d'intérêt collectif.

En outre les constructions d'hébergement hôtelier possibles sont des « écolodge », définis à l'article 2 des dispositions communes à toutes les zones comme des constructions démontables, s'intégrant dans le milieu naturel et dont l'impact sur l'environnement est évité, réduit ou compensé.

Cette zone correspond principalement à la bande littorale permettant de maintenir son caractère naturel sur l'ensemble de la commune. Cette zone permet ainsi de limiter l'implantation des constructions et de maintenir une zone tampon en cas de montée des eaux.

Certains îlots de la commune sont également en zone naturelle protégée afin de permettre un aménagement léger et maîtriser la pression liée aux activités nautiques existantes.

Localisation de la zone NM



■ NM

Localisation NM

ZONE AGRICOLE CONSTRUCTIBLE

La zone agricole constructible « AC » a pour vocation dominante la mise en valeur d'espaces en raison de l'existence d'une exploitation agricole ou de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.

Caractéristiques de la zone

Cette zone correspond aux espaces agricoles et forestiers, exploités ou non, et aux espaces avec un potentiel agronomique, biologique ou économique de terres agricoles.

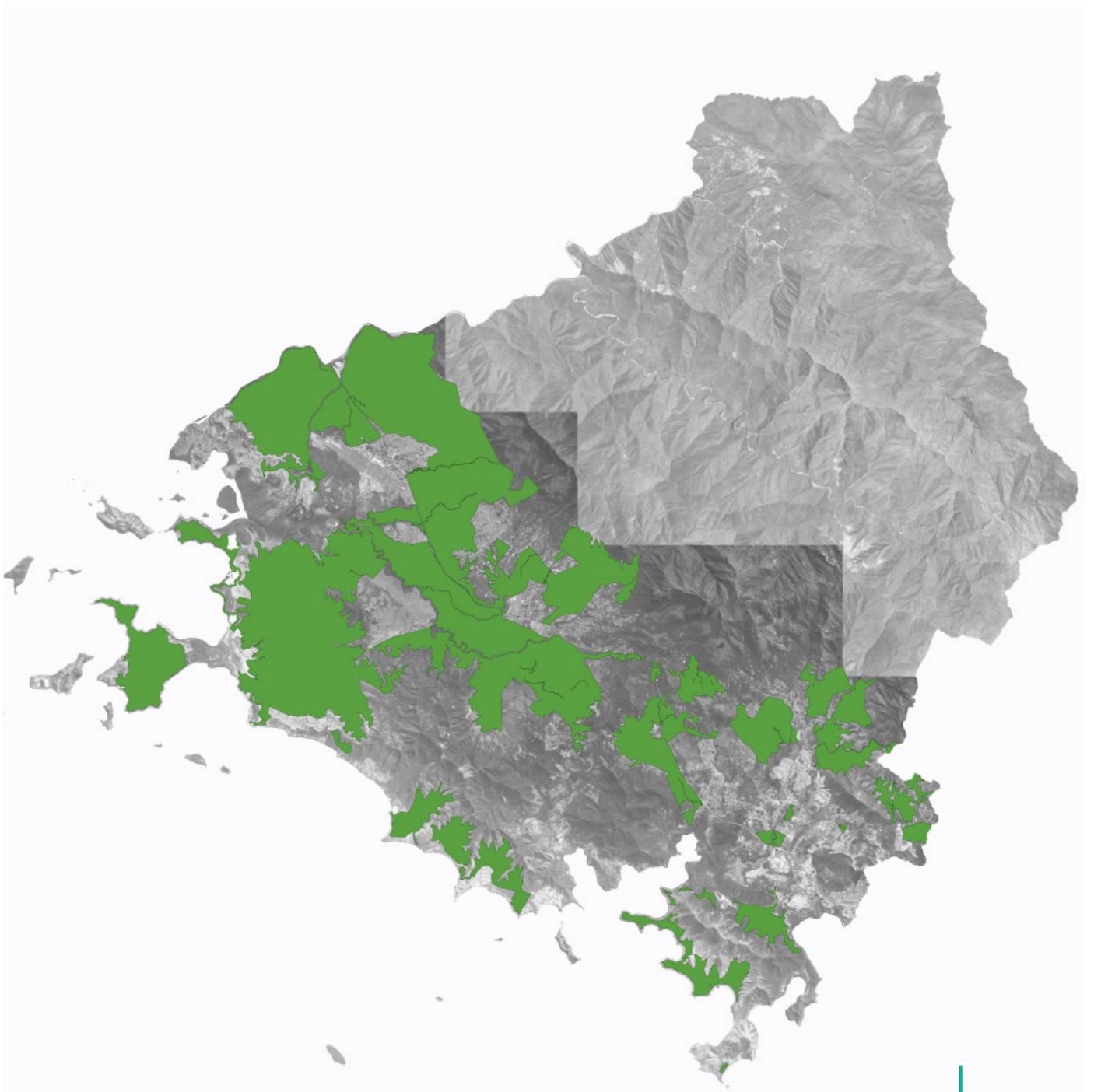
Y sont autorisées les constructions nécessaires aux exploitations agricoles ou forestières ; à la résidence principale de l'exploitant ; aux activités compatibles avec la vocation de la zone, notamment les constructions de gîte rural ou camping rattachés à un gîte rural ; à des équipements collectifs ou d'intérêt général, ainsi qu'à des services publics.

Considérant le caractère historique de la vocation agricole de la commune de Païta, les zones agricoles sont implantées sur l'ensemble du territoire communal. En effet, si la majorité des zones agricoles se situe au nord du Col de la Pirogue, plusieurs secteurs au sud et à l'est de la commune comportent également des zones agricoles :

- la presqu'île Maa,
- le versant sud du Col de la Pirogue de part et d'autres de la RT1,
- les secteurs non urbanisés du Mont Mou,
- une partie des terrains à l'est de la commune à proximité de Katiramona,
- certains terrains le long du littoral autour de Naïa, Onghoué et Karikaté,
- certains terrains à proximité du village de Païta.

Dans un objectif de conservation du cadre de rural naturel de cette partie de la commune, la taille des parcelles constructibles est de 30 hectares, sauf exceptions, afin d'éviter le mitage urbain et l'implantation de trop nombreuses constructions nouvelles.

Localisation de la zone AC



■ AC

Localisation AC

ZONE À URBANISER

Les zones à urbaniser correspondent à des secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation à plus ou moins long terme.

La zone à urbaniser dite « AU stricte » n'a pas de vocation dominante déterminée tandis que la zone à urbaniser dite « AU indicée » a pour vocation dominante celle déterminée dans le règlement de zone correspondant à l'indice.

Caractéristiques de la zone

Cette zone à urbaniser, stricte ou indicée, correspond à des secteurs encore naturels ou insuffisamment équipés qui sont destinés à être ouverts à l'urbanisation à court, moyen ou long terme.

L'objectif de ce zonage est de permettre un développement cohérent, durable et progressif de la commune et vise à :

- Inscrire de façon stratégique, des réserves d'espaces à fort potentiel de développement, qui ne seront ouvertes à l'urbanisation qu'à plus ou moins long terme.
- Inciter à la réflexion sur une occupation et une utilisation du sol compatibles avec les vocations arrêtées pour ces zones ainsi qu'avec les orientations du Projet de Territoire.
- Intégrer l'aménagement de zones en cohérence avec le développement de la commune.

Les zones AU dont la vocation est déjà déterminée se situent à proximité de zones déjà construites ou sur des sites faisant l'objet de projets de développement identifiés dont la réalisation est prévue à court ou moyen terme.

Les zones AU strictes peuvent correspondre à des réserves foncières à proximité de projets urbains identifiés qui sont urbanisables à plus long termes et dont la vocation précise n'est pas encore arrêtée ou à des secteurs sans attache directe avec les zones urbaines mais à très fort potentiel.

SECTEUR TONTOUTA

Les zones AU de ce secteur sont contiguës à la centralité de Tontouta et dans le prolongement des lotissements déjà construits. Une partie des zones AU est déjà indicée afin de maintenir les formes urbaines existantes et de

coïncider avec les densités avoisinantes. Une réserve foncière est d'ores et déjà affichée en zone UA stricte et indique le cadre d'un potentiel agrandissement du quartier de Tontouta en parallèle du développement de l'aéroport et d'une requalification de la Route Territoriale n°1. La distinction entre zones urbaines indicées et non indicées permet de garantir un phasage du développement du secteur.

SECTEUR TONTOUTA LITTORAL

Sur un secteur à très haut potentiel, une zone AU stricte préfigure un développement urbain peu dense à long terme. Ce développement ne pourra être autorisé qu'en cas de réseaux suffisants, notamment un renforcement du maillage viaire avec les quartiers environnants. L'accès au littoral pour tous devra également être maintenu.

SECTEUR QUAI MANTO

Cette zone AU a pour but d'accompagner les entreprises à s'installer au nord de la commune en fonction des besoins, notamment liés au développement de l'aéroport. La zone AU indicée est à proximité de l'aéroport tout en étant à distance des habitations. La distinction entre zones urbaines indicées et non indicées permet de garantir un phasage du développement du secteur depuis la RT1 afin de minimiser l'impact du développement des activités sur le réseau.

SECTEUR TAMOA

Les zones AU indicées du secteur de la Tamoia permettent de renforcer ce pôle de vie secondaire au nord de la commune. Afin de garantir une mixité des usages et des activités, les zones AU permettront l'affirmation d'une centralité, d'activités économiques et de logements. Sur les hauteurs de la Tamoia la zone AU indicée permettra le développement de logements une fois les réseaux présents.

SECTEUR KARIKATÉ :

Les zones AU de ce secteur sont immédiatement liées aux constructions existantes. Afin de faire le lien entre le côté et le littoral, les zones AU doivent permettre le développement d'une véritable centralité secondaire. Ce pôle économique sera accompagné par le développement de logements tout en maîtrisant la densité et les formes urbaines afin de garantir l'identité existante du quartier.

SECTEUR UITOÉ :

Les zones AU indicées à l'entrée de la presqu'île Uitoé doivent permettre le développement d'un projet touristique sur l'un des littoral les plus attractifs de la commune, tout en permettant le développement de logements. L'accès au littoral pour tous devra être maintenu sur l'ensemble du site. Les réseaux nécessaires à l'urbanisation se mailleront à ceux présents au sein du quartier limitrophe de Karikaté.

SECTEUR ONGHOUÉ :

Cette zone AU est située au niveau du littoral d'Onghoué. Elle permet de conforter la vocation touristique et l'ouverture du littoral à tous les publics tout en prenant en compte les contraintes de capacité des réseaux.

SECTEUR NAÏA :

Cette zone AU a pour vocation d'accompagner et de maîtriser le développement de logements sur le secteur du littoral.

SECTEUR TIARÉ :

La zone AUB2 a pour vocation d'accompagner et de maîtriser le développement de logements sur le secteur du littoral. La zone AUT, en lien avec le développement potentiel des loisirs sur le littoral et notamment la Pointe Monkey, a pour objectif de permettre la construction future d'un programme touristique intégré à l'environnement.

SECTEUR PAÏTA VILLAGE :

Afin d'anticiper les besoins en logement, plusieurs zones AU strictes ou indicées existent en continuité directe des zones déjà urbanisées du secteur dit "Païta Village". Une attention particulière a été portée sur les zones AU indicées afin de ne pas modifier les formes urbaines avoisinantes. La distinction entre zones urbaines indicées et non indicées permet de garantir un phasage du développement du secteur.

SECTEUR PRESQU'ÎLE MAA :

Sur des sites à très haut potentiel, les zones AU strictes préfigurent un développement urbain peu dense à long terme. Ces potentiels développements devront s'intégrer aux environnements directs et limiter leurs impacts.

SECTEUR MONT MOU :

Afin de limiter l'impact sur les réseaux, les zones AU ont été limitées sur le secteur du Mont-Mou. Les zones AU indicées présentes sur le plan de zonage permettent un développement limité et maîtrisé des logements en continuité des zones déjà urbanisées. Afin de maintenir la cohérence du secteur, les futurs développements ne devront pas modifier les formes urbaines existantes.

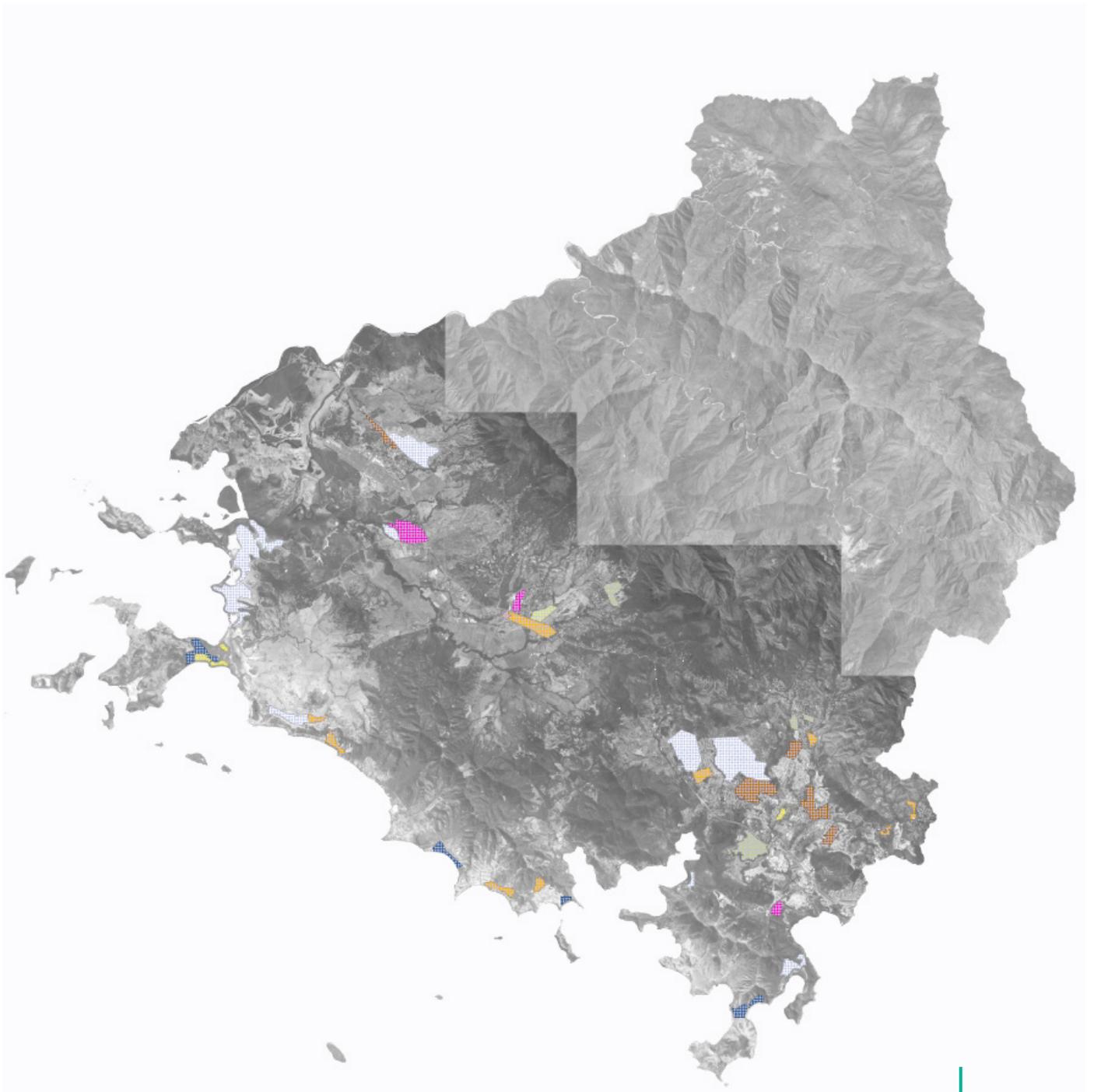
SECTEUR GADJI :

La zone AU indicée est une réserve foncière qui préfigure les besoins en développement des sites industriels et artisanaux déjà présents sur le secteur.

SECTEUR BAIE DE TORO :

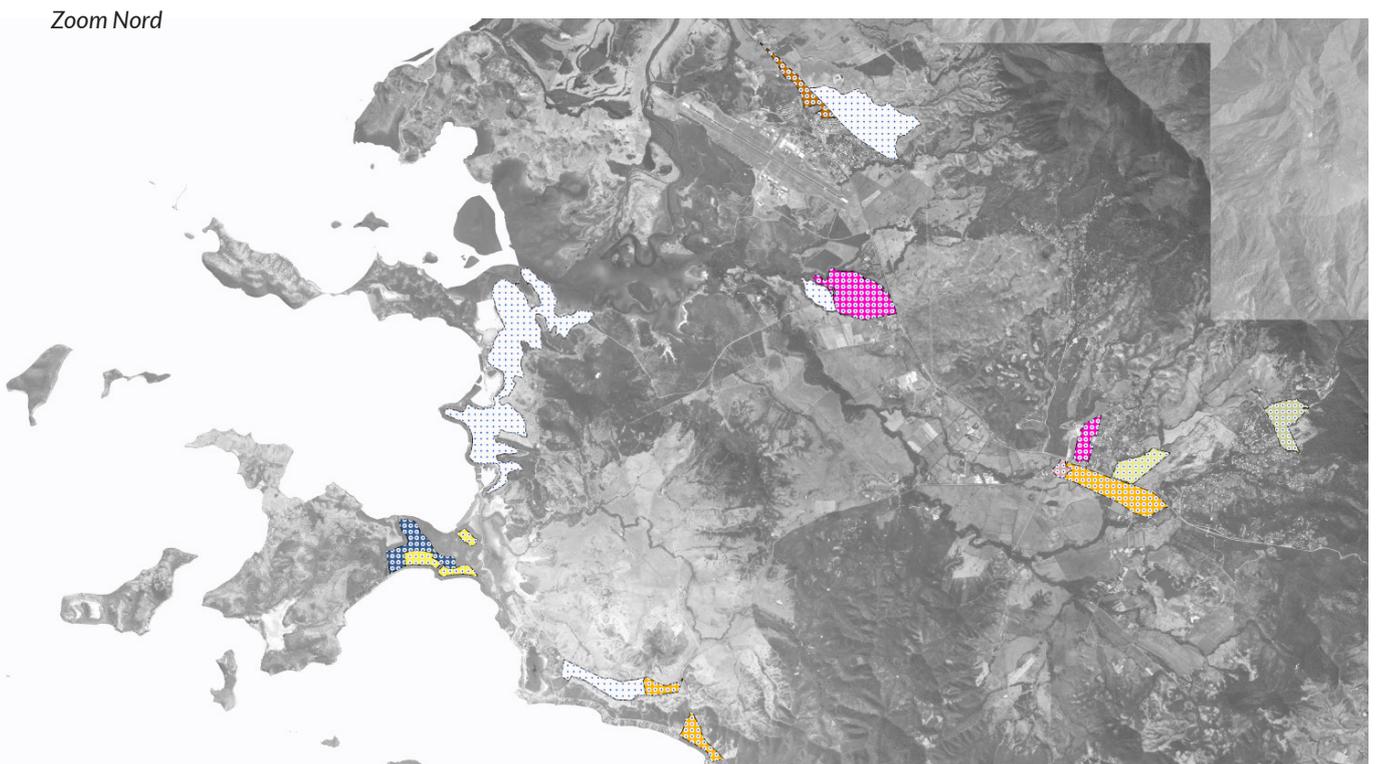
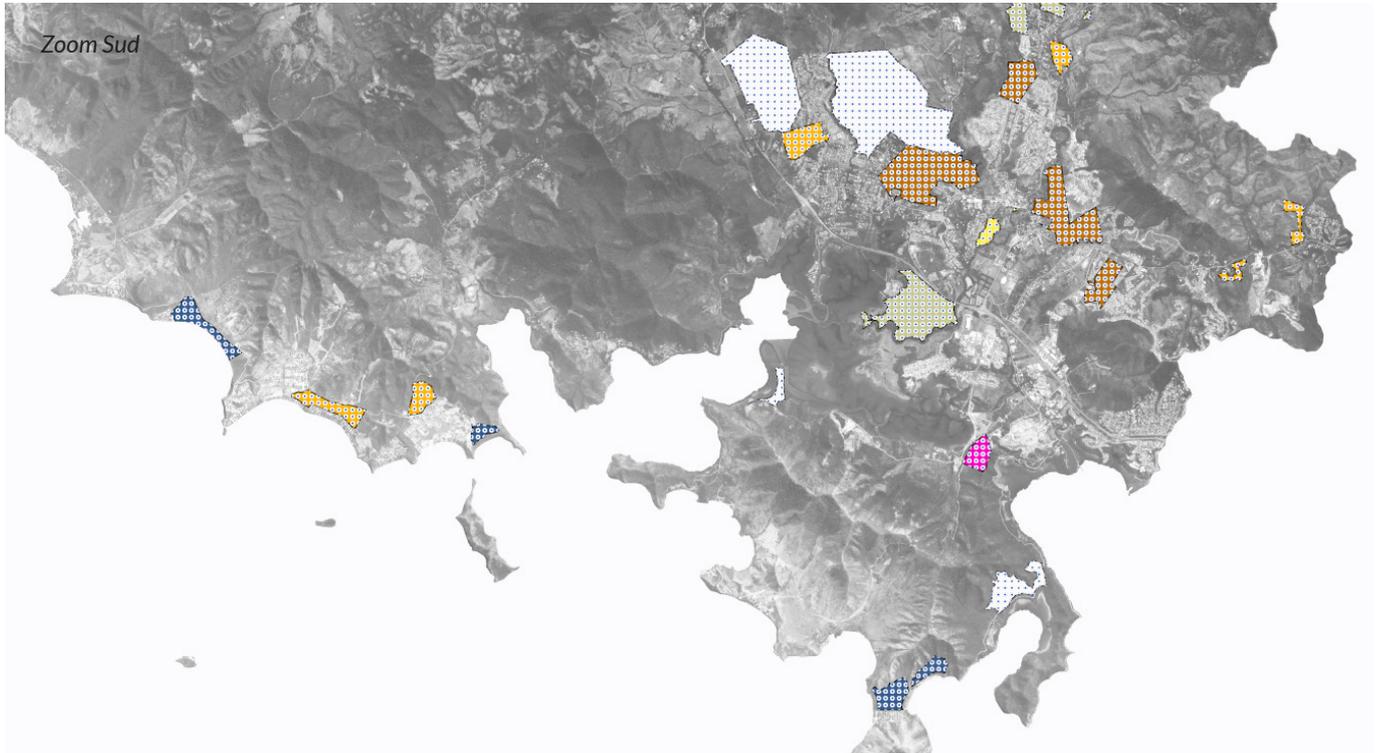
La zone AU indicée préfigure le développement d'une polarité touristique et de loisir permettant de relier les deux baies, en prenant compte des contraintes de réseaux inhérentes à l'éloignement du lieu.

Localisation des zones AU



Localisation AU
et zoom

- AU
- UB1 ■ UA2
- UB2 ■ UAE1
- UB3 ■ UT
- UR2
- UR3



PRÉSENTATION DES OAP

OAP N°1 MOBILITÉ

Repères réglementaires

Conformément à l'article Lp.112-2 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie, le Plan d'Urbanisme Directeur peut comprendre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

L'OAP thématique "Mobilités" s'inscrit sur un périmètre centré sur le sud de la commune et Païta Village, de la jonction RT1-VE2 à l'ouest à la Plaine des sports (carte du périmètre en page 3).

L'OAP, par sa souplesse, pose des principes d'actions et d'aménagement incluant une marge de manœuvre et est opposable à tous travaux ou opération dans un rapport de compatibilité (Article Lp112-16 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie).

Objectifs transversaux

Le projet de territoire est structuré autour du renforcement de la qualité de vie des habitants de Païta (Axe 1), de la protection du cadre environnemental exceptionnel de la commune (Axe 2) et sur la volonté de développer un territoire dynamique autour de centralités (Axe 3).

Afin de réaliser les axes 1 et 2 notamment, une étude complémentaire sur la thématique Mobilités a été réalisée afin d'anticiper les futurs besoins du territoire, notamment au sud de la commune. L'OAP Mobilités s'inscrit dans une démarche de renforcement et d'apaisement des déplacements au sein d'un périmètre défini.

Les orientations liées à la mobilité peuvent concerner directement les infrastructures permettant les déplacements (routes, maillages, voies cyclables, etc.). D'autre part, toute orientation permettant de limiter les besoins en déplacements est aussi considéré comme une orientation liée à la mobilité (rapprochement des services et équipements aux principaux lieux de vie, éviter l'étalement urbain et privilégier les constructions dans ou à proximité des zones déjà construites).

RAPPEL DES OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PROJET DE TERRITOIRE EN LIEN AVEC LA MOBILITÉ :

- Inciter au renouvellement urbain
- Favoriser le développement de l'habitat au sein des secteurs déjà urbanisés et à proximité d'équipements structurants
- Permettre et encourager la réalisation de projets de développement à taille humaine
- Maîtriser et phaser l'ouverture à l'urbanisation des espaces
- Aménagement de nouveaux secteurs d'habitat au sud de la commune proche du centre-ville
- Renforcer les zones d'équipements actuelles
- Offrir des regroupements d'équipements de plusieurs types afin de limiter les déplacements
- Construire un cœur de ville dynamique en associant, loisirs, services et économie au sein d'un même espace
- Développer le Boulevard de l'Arène du Sud en lien avec le village
- Assurer la complémentarité entre le village et les secteurs alentours
- Structurer la traversée du village actuel et accompagner la rénovation des constructions en façade de la rue principale
- Conforter la place des piétons et développer les modes actifs

Contexte

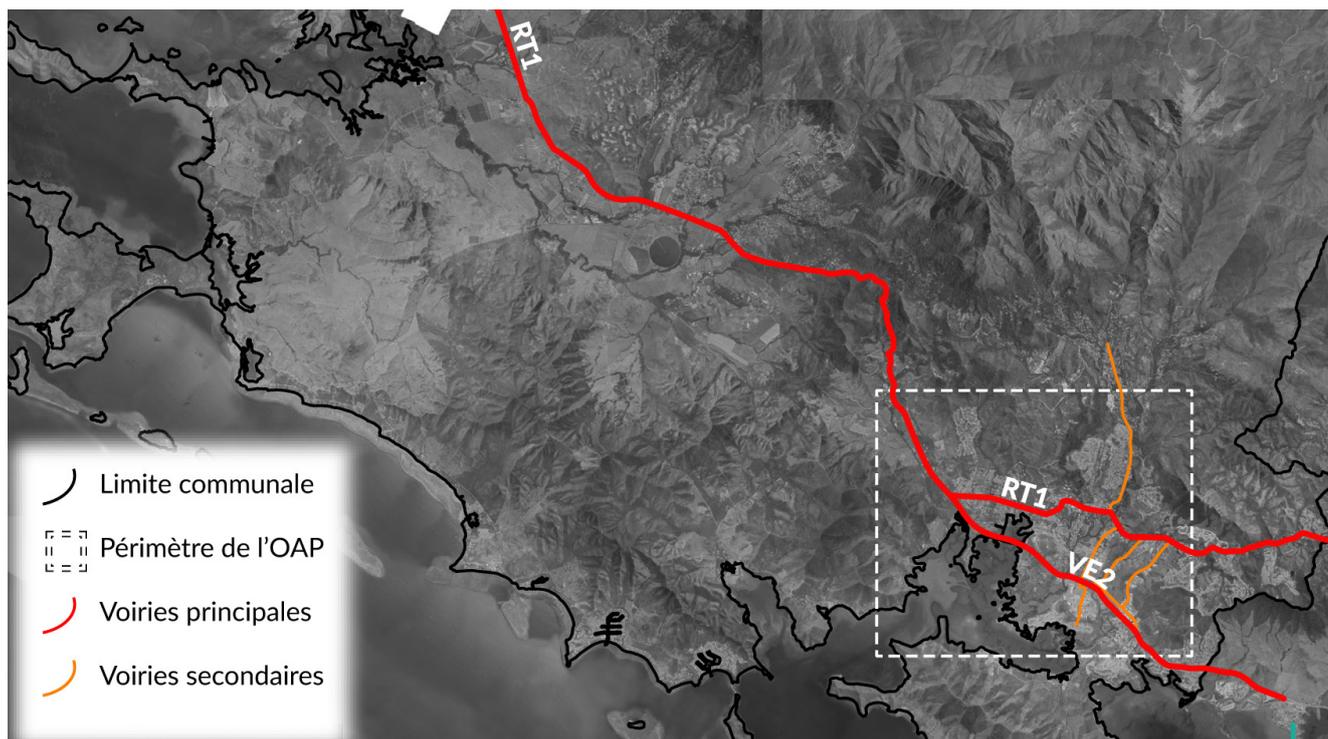
Le territoire de la Ville de Païta est vaste (700 km²) et l'utilisation de la voiture est privilégiée pour la très grande majorité des déplacements (80% environ). Le diagnostic met en avant plusieurs polarités existantes au sein de la commune, et le Plan d'Urbanisme Directeur vise à renforcer ces centralités secondaires. En effet, renforcer les services et équipements de ces centralités pour les rendre plus autonome permet de minimiser les besoins en déplacements des administrés.

Si le développement de pôles d'activités et de services, notamment au nord de la commune et sur le littoral (Tontouta, Tamoà, Karikaté, Tiaré), va permettre de diminuer les distances et les temps de déplacement, les quartiers denses du sud de la commune sont de plus en plus confrontés à la saturation et au sous-dimensionnement du réseau viaire. En effet, les récentes études indiquent une saturation de certains tronçons des voiries structurantes aux heures de pointe notamment :

- Saturation du réseau au niveau du Boulevard de l'Arène du Sud et de son embranchement avec la Route Territoriale n°1 (RT1), dit "Carrefour de la gendarmerie" ;
- Saturation de l'entrée du village autour du rond-point du Mont Mou ;
- Voirie fluide mais chargée autour de l'embranchement entre la RT1 et la rue Victor Testard à l'entrée du secteur de Beauvallon.

Le développement du sud de la commune, secteur le plus dense, a été réalisé par la construction de lotissements pouvant comprendre plusieurs centaines de lots, avec parfois une seule connexion aux voiries principales de la commune. Le règlement du PUD entend réduire les problématiques de transport au sein de la commune, et il est apparu nécessaire de présenter une OAP sur la thématique de la mobilité au sud de la commune, afin de projeter les voiries nécessaires à un maillage cohérent. Cette projection doit permettre de minimiser l'impact de la réalisation des futurs lotissements tout en les intégrant au mieux au réseau de voirie existant.

En complément, il est apparu nécessaire de renforcer les possibilités de déplacements en modes doux, notamment en connectant les réseaux existants autour des établissements scolaires et des équipements structurants (services administratifs, loisirs, équipements sportifs, etc. Enfin, des orientations sont proposées afin de proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture, notamment en lien avec le stationnement et les transports en commun. Une partie de ces orientations est reprise au sein de l'OAP n°2 liée au développement futur d'une centralité autour du Boulevard de l'Arène du Sud.



Périmètre de l'OAP n°1 "Mobilités"

OAP N°2 CŒUR DE VILLE

Repères réglementaires

Conformément à l'article Lp.112-2 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie, le plan d'urbanisme directeur peut comprendre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

L'OAP thématique "Cœur de Ville" s'inscrit sur un périmètre centré sur le sud de la commune et notamment autour de l'Arène du Sud, de part et d'autre du Boulevard de l'Arène, de la Route Territoriale n°1 (RT1) à la Voie Express n°2 (VE2). Une carte du périmètre précise les contours de cette OAP en page 3 du présent document.

L'OAP, par sa souplesse, pose des principes d'actions et d'aménagement incluant une marge de manœuvre et est opposable à tous travaux ou opération dans un rapport de compatibilité (Article Lp112-16 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie).

Objectifs transversaux

Le projet de territoire est structuré autour du renforcement de la qualité de vie des habitants de Païta (Axe 1), de la protection du cadre environnemental exceptionnel de la commune (Axe 2) et sur la volonté de développer un territoire dynamique autour de centralité (Axe 3).

Afin de réaliser les axes 1 et 3 notamment, le Plan d'Urbanisme Directeur identifie des centralités sur l'ensemble du territoire communal. Des pôles économiques secondaires, mêlant services, équipements et commerces, sont ainsi inscrits au sein du plan de zonage au nord et sur le littoral de la commune (Tontouta, Tamoà, Karikaté, Tiaré et Savannah notamment), afin de réduire les distances et le temps de déplacement des habitants. En complément de ces centralités secondaires, le projet de territoire évoque la requalification du centre-ville au sud de la commune.

Extrait du projet de territoire :

"La ville de Païta s'est construite autour du village. Si ce dernier reste à ce jour un pôle économique central, les déplacements y sont aujourd'hui saturés aux heures de pointes et les services et équipements se déplacent vers le Boulevard de l'Arène du Sud. Il apparaît ainsi nécessaire d'accompagner cette évolution afin d'assurer la cohérence et la liaison entre les deux pôles et permettre plus de fluidité dans les déplacements".

Afin de maîtriser le développement du futur Cœur de Ville autour de l'Arène du Sud, et plus largement autour du Boulevard de l'Arène, il est nécessaire de préciser les objectifs et les enjeux au sein d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation dédiée.

RAPPEL DES OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PROJET DE TERRITOIRE EN LIEN AVEC LE CŒUR DE VILLE

- Construire un cœur de ville dynamique en associant logements, loisirs, services et économie au sein d'un même espace
- Développer le Boulevard de l'Arène du Sud en lien avec le village afin de conforter une zone centrale d'équipements
- Permettre le regroupement des équipements et des services au sein d'un site unique
- Assurer la complémentarité entre le village et cette nouvelle centralité, dont le développement a déjà débuté
- Structurer une offre économique de proximité autour de la plaine des sports
- Structurer la traversée du village actuel et accompagner la rénovation des constructions en façade de la rue principale (RT1 - rue James PADDON)
- Conforter la place des piétons au sein du village
- Inciter et conforter une mixité fonctionnelle dans certains secteurs, tout en limitant les risques de conflits d'usages
- Optimiser les pôles économiques afin de permettre le développement et l'installation des entreprises
- Poursuivre la structuration des pôles économiques existants sur la commune
- Maintenir l'attractivité des terrains économiques pour des grandes entreprises, des administrations et sièges sociaux

Contexte

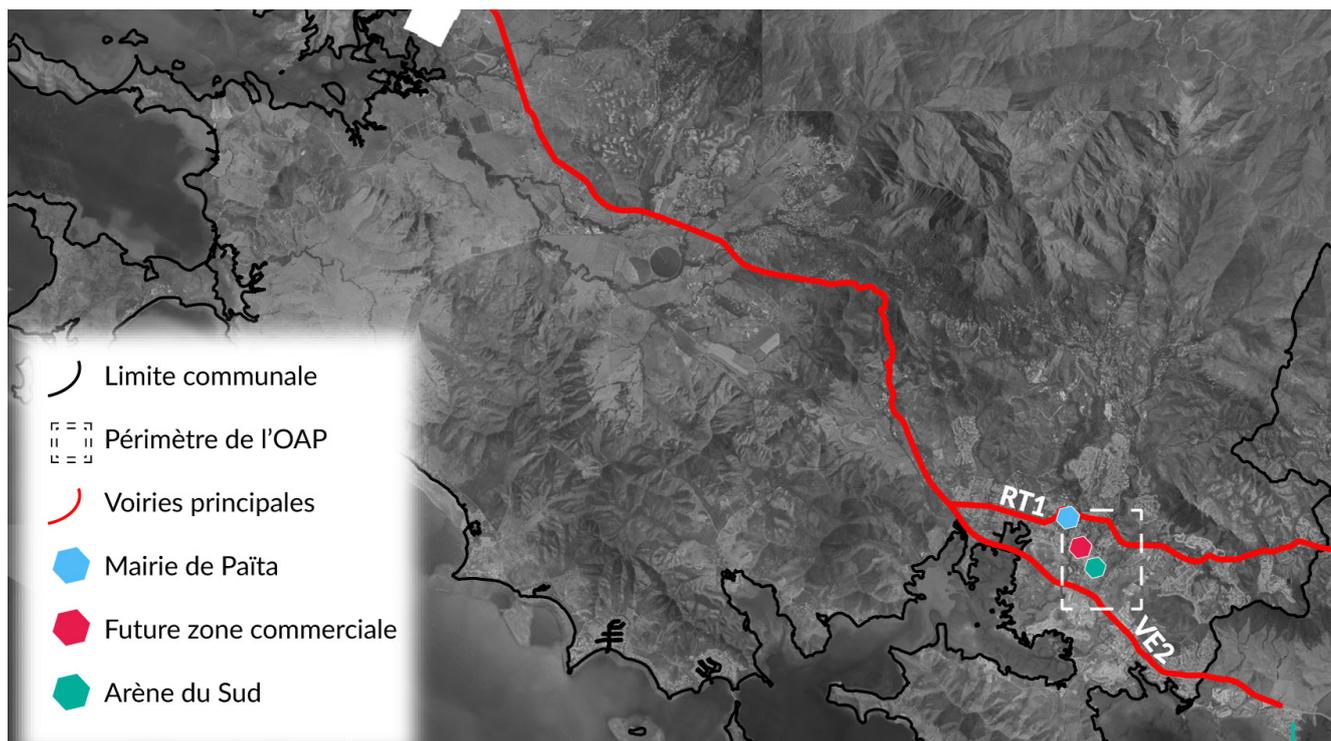
L'un des principaux objectifs du projet de territoire de la Ville de Païta est de garantir un cadre vie de qualité tout en incorporant les préceptes du développement durable dans l'aménagement de la commune. Afin de garantir un accès direct et rapide aux équipements principaux (scolaires, économiques, loisirs, etc), plusieurs centralités secondaires ont été mises en place, notamment pour limiter les déplacements au sein des différents quartiers et ce malgré un territoire vaste (700 km²).

En complément de ces pôles de vie secondaires, le sud de la commune, secteur le plus dense, doit pouvoir bénéficier d'un pôle économique et d'équipements complémentaire. Ce futur Cœur de Ville, identifié autour l'Arène du Sud (équipement structurant dont l'aire d'influence dépasse le territoire communal), a pour objectif de centraliser les équipements d'envergure communal et intercommunal. Cette proximité avec les zones densément peuplées permet de garantir un accès simple aux équipements pour le plus grand nombre. En effet, le périmètre de l'OAP Cœur de Ville a été défini en fonction des activités existantes mais également par la présence des voiries structurantes que sont la RT1 et la VE2.

Une étude de positionnement de la Ville de Païta, réalisée dans le cadre de l'élaboration du PUD, précise que les équipements présents sont d'ores et déjà un marqueur qualitatif dans la vision que les habitants du Grand Nouméa ont de Païta :

- Importance du site de loisir de l'Arène du Sud ;
- Manque de commerces à proximité afin de permettre la réalisation de plusieurs activités au sein d'un même site et ainsi réduire le nombre de déplacement ;

Malgré les atouts du site, une récente étude de maillage met en avant la relative saturation des réseaux viaires au sud de la commune. La mise en œuvre de l'OAP Cœur de Ville doit donc se réaliser conjointement avec l'OAP n°1 Mobilités. Ainsi, pour faire vivre ce futur Cœur de Ville, il est apparu nécessaire de renforcer la possibilité de se déplacer en modes doux, tout en connectant les différents réseaux de transports en commun au sein d'un même site. Il est également important de maintenir et de renforcer le pôle de loisir et d'équipements publics administratifs en favorisant leur construction à proximité des aires de stationnements déjà présentes, prioritairement celle de l'Arène du Sud, sous-utilisée en journée.



Périmètre de l'OAP n°2 "Cœur de Ville"